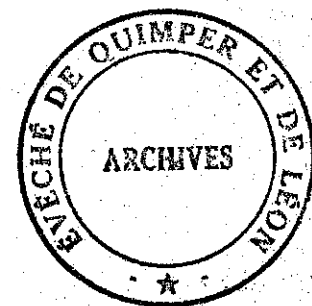




MICHEL LE NOBLETZ
ET LES MISSIONS BRETONNES

FERDINAND RENAUD

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
25 EXEMPLAIRES, SUR PAPIER
PUR FIL LAFUMA, NUMÉROTÉ DE
I A XXV.

Michel Le Nobletz
et les
Missions Bretonnes

3217

FB

922

LEN



Les Editions du Cèdre
13, Rue Mazarine
PARIS

NIHIL OBSTAT :
Lutetiæ Parisiorum,
die 4° Aprilis 1954
J. PRESSOIR, P.S.S.

IMPRIMATUR :
Lut. Par., die 20° Aprilis 1954
M. POTEVIN,
v. g.

A
LA PIEUSE MÉMOIRE
DE MA MÈRE
QUI M'A ÉLEVÉ DANS
LE CULTE FERVENT DE
MICHEL LE NOBLETZ.

AVANT-PROPOS

La vie de Michel le Nobletz, je n'ai pas choisi de l'écrire; c'est elle qui s'est imposée à moi et bien avant que je pusse soupçonner ce qu'était faire œuvre d'écrivain. Dès ma plus tendre enfance on m'avait tant appris à le vénérer, à l'aimer, à l'invoquer, il vivait si intensément dans mon cœur que la tâche me semblait aisée.

Elle me le parut bien moins quand il s'agit de réaliser mon dessein.

Je croyais trouver des sources abondantes qui m'eussent permis de fixer les traits de mon héros. On verra, au contraire, si on veut bien se reporter à l'étude que j'en donne en appendice de ce volume, comme elles sont rares et décevantes. De ce qui concerne sa vie, de ce qui nous serait utile pour en retracer les grandes lignes, retrouver avec quelque précision les traits de sa physionomie, découvrir les profondeurs de son âme, plus rien ne nous reste. Son précieux « Mémorial des bénéfices reçus », qui nous eût permis de le suivre dans son ascension spirituelle, a disparu. Disparue aussi la vie qu'il écrivit de sa sœur Marguerite. Disparues encore les relations qu'il avait écrites de ses travaux, de ses épreuves, de ses effusions mystiques. Tout cela, que le Bienheureux Maunoir avait, aussitôt après la mort de Dom Michel, emporté à la résidence des jésuites de Quimper, a été enlevé, dispersé, lors de la tourmente qui s'abattit sur la Compagnie en 1763. On n'en retrouva jamais trace.

Par contre, beaucoup d'écrits de Dom Michel sont aujourd'hui aux archives de l'évêché de Quimper. Ce sont ceux qui étaient aux mains de ses disciples de Douarnenez. Conservés dans d'humbles demeures familiales et transmis de génération en génération jusqu'à ce qu'ils arrivent à

l'évêché — on ne sait ni quand ni comment, — ils ont été préservés des injures du temps et des révolutions. Mais ce sont presque uniquement des « déclarations de cartes », c'est-à-dire les commentaires des fameux « taolennou » qui, agrandis, deviendront les tableaux de mission traditionnels alors qu'ils n'étaient pour Dom Michel que des moyens d'instruction pour ainsi dire individuels, et destinés à la formation d'élites chrétiennes.

Dans ces écrits cependant, on trouve des pages qui nous révèlent l'âme et l'esprit de leur auteur. Je ne me ferai pas faute de les citer le plus souvent et le plus longuement possible, au risque de paraître fastidieux, convaincu que c'est le meilleur moyen que nous ayons d'atteindre Dom Michel.

Par surcroît je ne puis douter que les lecteurs qui voudront bien faire leur méditation de ces écrits de Dom Michel n'y trouvent un aliment substantiel pour leur vie spirituelle.

Mais, pour ce qui est de la trame et des événements de sa vie, il me fallait bien m'en rapporter aux seules biographies déjà publiées de Michel le Nobletz.

Au chapitre des sources, on verra ce qu'elles sont et qu'elles se réduisent à l'unique Vie de M. le Nobletz par le P. Verjus (1), puisque les autres ne font que la reproduire.

Et sans doute est-ce là un ouvrage très précieux, car il fut écrit au lendemain même de la mort de Dom Michel et publié dès 1666, quatorze ans seulement après sa mort, alors que la plupart des témoins de sa vie étaient encore de ce monde, que Verjus pouvait les consulter, comme il ne s'en fit pas faute, et que, dans les notes de son édition pour la Bretagne, il nous les indique.

Mais le principal témoin dont il disposa, qu'il écouta inlassablement évoquer ses souvenirs sur Dom Michel, qu'il ne cessa d'interroger sur les faits et gestes de celui dont il avait déjà le dessein d'écrire la vie, fut le Bienheureux Maunoir auprès duquel il passa, à la résidence de Quimper, les quatre années qu'il y demeura.

Le Bienheureux Maunoir a, mieux que quiconque, pénétré l'âme de Michel le Nobletz. Il nourrit à son endroit la vénération la plus filiale. Quand Verjus arrive à Quimper, il y a un an seulement que Maunoir, au Conquet, a assisté à la mort de celui dont il se dit l'humble disciple, au nom de qui, pour continuer son œuvre, il poursuit sa tâche apostolique. Il est donc tout plein de son sujet.

Cependant, avant que Dom Michel ne quittât Douarnenez, il n'a guère fait que l'entrevoir. Le Michel le Nobletz qu'il a connu est le vieillard usé et déjà impotent qu'il allait visiter dans sa retraite pour recevoir ses conseils. De la plupart des faits qu'il rapporte au P. Verjus, il n'a donc pas été le témoin, non plus que de ceux qu'il consignera dans son Journal latin des Missions, dont la première décade, celle qui va de 1640 à 1650 — les autres ont été perdues — a été rédigée en 1672, vingt ans après la mort de Dom Michel.

En outre, quels que soient son incontestable sainteté et son zèle admirable, il faut bien reconnaître que le Bienheureux Maunoir n'est pas un témoin irrécusable.

Ses biographes, mieux vaudrait dire ses panégyristes, n'ont songé qu'à son exaltation systématique, et le principal d'entre eux, le P. Séjourné, n'a pas craint, selon les exigences de sa thèse, de fausser les textes et même d'y ajouter (a). Il est vrai que, depuis, nous avons connu un de nos plus officiels historiographes qui dénaturait les documents plus radicalement encore en les grattant pour qu'il n'y restât pas trace de ce qui lui déplaisait, précaution qu'a négligée le P. Séjourné.

Quant au P. Maunoir lui-même, en dehors de ce qu'en disent ses hagiographes, si, d'évidence, il n'a rien pu affirmer de contraire à ce qu'il croyait la vérité, il n'en reste pas moins qu'il la voyait souvent avec un singulier visage.

Son imagination déjà l'emporte parfois un peu loin de la réalité. Ainsi écrit-il à propos de la mission qu'il prêche tous les ans à Douarnenez durant le mois de mai : « On peut dire, sans hyperbole, que dans chaque mission, plus de quatre-vingt mille personnes y assistèrent chaque année (b). » Le P. Séjourné, lui, écrira cent mille (c). Quatre-vingt mille personnes ! On peut compter que cela faisait à l'époque, y compris vieillards et enfants, à peu près la moitié de la population du diocèse, où dans le cours de l'année le P. Maunoir prêchait encore un grand nombre d'autres missions. Ces gens étaient-ils donc toujours à suivre des missions ? Et où logeaient donc et de quoi vivaient donc

(a) Voir page 379.

(b) Vie manuscrite de Catherine Danielou, par le P. Maunoir, chap. LXVI.

(c) Séjourné : Vie de Julien Maunoir, chap. II, p. 56.

ces foules qui envahissaient ainsi une petite bourgade d'un millier d'habitants? De nos jours, où l'état des routes rend les communications autrement faciles qu'au début du XVII^e siècle et où les gens ont, grâce aux chemins de fer, aux cars, aux autos, bien d'autres commodités pour se déplacer, c'est à peine si l'on compte une vingtaine de mille de pèlerins au Folgoat ou à Sainte-Anne d'Auray lors des plus grandes manifestations qui encore ne durent qu'une journée.

Mais ce n'est pas seulement l'imagination du P. Maunoir qui enlève du crédit à son témoignage, c'est aussi sa crédulité. Qui n'a lu la vie qu'il écrivit de Catherine Danielou ne peut s'en faire une idée. Ce n'est pas uniquement la crainte d'offenser les oreilles pies mais un simple souci de bienséance qui interdit de rapporter, à la suite du P. Maunoir, comment la Sainte Vierge gratifia Catherine Danielou d'une chemise. Et c'est loin, bien loin d'être l'anecdote la plus extravagante de cette histoire. Aussi n'est-on pas surpris que l'éminent théologien qu'était le cardinal Billot, jésuite comme le P. Maunoir, ait pu juger très sévèrement les écrits de son vénérable confrère (2).

Comme le cardinal Billot, Verjus comprenait déjà ce qu'il y a d'excessif dans les récits de Maunoir. Cependant pouvait-il les rejeter? Le P. Maunoir est son aîné de plus de vingt-cinq ans. C'est un religieux déjà chevronné et qui inspire la vénération par la sainteté de sa vie et par son zèle apostolique, lorsqu'il arrive lui-même à Quimper, jeune scolastique de vingt ans à peine.

Il se résoudra donc à reproduire ce que lui rapporte Maunoir. Mais, comme il a l'esprit sagement critique, il nous met dès l'abord en garde en une admirable page de sa préface que ne désavouerait pas le plus exigeant de nos historiens modernes :

« Dieu, écrit Verjus, a le même soin de son Eglise qu'autrefois; et les besoins des miracles étant souvent les mêmes, il ne faut pas juger incroyable qu'il en fasse aujourd'hui de pareils à ceux que nous sommes obligés de croire de foy Divine. Sa vérité qui a dit que ceux qui croiroient en lui feroient de plus grands prodiges que lui, dure encore; et tant qu'il y aura des saints dans l'Eglise, qui auront une foy vive et ardente, on y verra toujours des miracles qui surpasseront la portée de tous les esprits foibles des hommes,

et qui confirmeront dans les purs sentimens de la Religion ceux qui auront le cœur soumis à l'Evangile.

« J'avoue pourtant qu'il y a bien plus de peine à se défendre d'amplifier ce qu'on rapporte sur des sujets de piété; parce que, comme les Historiens profanes font gloire de n'estre affectionnez à aucun party, et de n'avoir aucune raison de favoriser ceux dont ils parlent (a), les Historiens Ecclesiastiques tiennent au contraire à grand honneur de satisfaire à leur piété, et à la tendresse qu'ils ont pour la memoire des Saints personnages dont ils rapportent les actions. De sorte que faisant profession de ne traiter que des sujets tout à fait louables, et dont la seule perfection les porte à écrire, ils y mettent tout ce qu'ils peuvent de beau et de grand. Ils croient assez bien justifier leur conduite en faisant paroistre fort merveilleuse celle des hommes illustres dont ils rapportent les actions...

« Bien loin d'estre du sentiment de ceux qui se persuadent qu'il y a de la piété à en donner aux autres en abusant de leur crédulité, et à porter leurs esprits dans l'erreur, pour attacher davantage leurs cœurs à l'Auteur de la Vérité, je tiens apres un grand Pape (b) que la fausseté en est plus criminelle quand elle est couverte d'un faux prétexte de piété; qu'il y a de l'impieété même à croire que l'Eglise puisse avoir besoin du mensonge pour établir ses maximes et son autorité; et que c'est une espece de sacrilège d'employer les choses saintes pour détruire la vérité, et par consequent la sainteté dans les esprits et dans les cœurs des hommes.

« J'avoue même que la trop grande crédulité naît souvent de la superstition, comme elle l'entretient en suite et l'augmente, qu'il est dangereux d'écouter toutes sortes de revelations, que l'esprit de tenebres se transforme souvent en Ange de lumière, et que la simplicité grossière des peuples trouve beaucoup plus de faux miracles dans ce qu'elle ne peut concevoir que la vaine subtilité des sçavans, et la sagesse aveugle des libertins ne refuse d'en reconnoître de véritables : Que pour cela même il ne se faut jamais trop fier au bruit commun; que ce qui passe par la voix de tout un peuple, ne doit point estre crû sans de grandes pre-

(a) Le P. Verjus ne connaissait pas M. Aulard!

(b) *Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis.* Il ne faut pas tolérer le mensonge sous prétexte de piété. (Innocent III.)

cautions, et des informations tres-exactes; qu'on voit des tombeaux où l'on a crié plusieurs fois miracle, sans qu'il s'y en soit jamais fait aucun de bien averé.»

Verjus nous donne ainsi la règle d'or que nous nous efforcerons de suivre en essayant, pour écrire la vie de Michel le Nobletz, de la dégager de la Légende dorée dans laquelle on l'a, jusqu'ici, enfermée. Peut-être en paraîtra-t-il plus humain, moins extraordinaire. Il n'en paraîtra que plus grand et que plus saint si, du moins, l'œuvre que nous avons voulu entreprendre pour le faire mieux connaître et mieux aimer n'était pas trop au-dessus de nos forces.

Dans le texte, les lettres renvoient au bas des pages. Si les notes qu'elles indiquent ne comportent que des noms, ce sont ceux des témoins de qui le P. Verjus tient les faits qu'il rapporte et qu'il cite dans les marges de son « édition pour la Bretagne ».

Les chiffres renvoient aux notes plus développées qu'on trouvera à la fin du volume, p. 345 et suivantes.

INTRODUCTION

LA BRETAGNE AU TEMPS DE MICHEL LE NOBLETZ

Michel le Nobletz est né en Bretagne, d'une vieille ascendance bretonne. C'est en Bretagne, la Bretagne la plus bretonne, en Basse-Bretagne, qu'il exerça son apostolat.

Pour le replacer dans son cadre et le mieux comprendre il est donc utile de jeter un coup d'œil sur ce qu'était la Bretagne de son temps.

Mais d'abord de quel temps est donc Michel le Nobletz?

Encore qu'il ait vécu de 1577 à 1652, c'est-à-dire que sa vie d'homme ait embrassé toute la moitié du XVII^e siècle, il n'est pas de ce siècle-là, du moins comme nous l'entendons communément. Il n'appartient pas, en effet, au « siècle de Louis XIV » qui ne commence qu'à la mort de Mazarin, avec le gouvernement personnel du roi, et s'étend, par contre, jusqu'à la mort de celui-ci, en 1715.

Il ne faut pas l'oublier si l'on veut situer Michel le Nobletz en son temps. S'il s'était intéressé à la vie des lettres, il aurait pu connaître *le Cid* et *Polyeucte*, mais rien de Molière, rien de Racine. Les attaques de Pascal contre les jésuites, ses anciens maîtres, n'auraient pu l'affecter, puisqu'elles sont postérieures à sa mort, et s'il eût apprécié l'éloquence de la chaire, il n'aurait pu se réjouir d'entendre l'écho de la voix de Bossuet qui ne prêche son premier carême au Louvre qu'en 1662.

Michel le Nobletz n'appartient pas à ce siècle d'ordre, d'harmonie, d'équilibre, tel que nous nous le figurons, en accentuant un peu trop, peut-être, certains de ses traits, car, au point de vue religieux, tout au moins, ce fut un siècle de bouillonnement intense, sans cesse troublé par les disputes

protestantes, jansénistes, quiétistes, sans compter le gallicanisme dressé contre Rome. De toutes ces querelles profiteront les « libertins » qui, avant même la mort de Louis XIV, se donneront pour tâche de ruiner les fondements de la morale et du dogme, sournoisement d'abord, en attendant que la Régence leur permette de se manifester au grand jour et de préparer la grande subversion de la fin du XVIII^e siècle.

Qu'on l'envisage sous son brillant aspect ou sous les tares secrètes qui le rongent, ce siècle-là n'est pas le siècle de Michel le Nobletz.

Michel le Nobletz est un homme du XVI^e siècle, de ce siècle où la pire violence s'allie aux plus extrêmes raffinements. Ce siècle, par l'afflux de l'or et le commerce des épices, est devenu celui de l'enrichissement. Il pousse au matérialisme, surtout les classes possédantes pour qui la vie offre tant d'attraits que ceux qui en jouissent n'éprouvent plus le besoin de lever les yeux vers le ciel. C'est le siècle de la Renaissance qui est, avant tout, la renaissance du paganisme, et c'est contre quoi Michel le Nobletz entreprendra de lutter, cherchant, pour en faire le levain qui gonflera la pâte, à constituer une élite chrétienne parmi les humbles et les pauvres, et prêchant à tous, en réaction contre ce matérialisme envahissant, le détachement des richesses et le mépris du monde.

Il est à remarquer d'ailleurs que l'action de Michel le Nobletz s'insère dans le grand courant de rénovation spirituelle à laquelle travaillent, à la même époque, saint François de Sales (a), Bérulle (b), Olier (c), saint Vincent de Paul (d), pour ne citer que quelques Français. Mais le mouvement s'étend partout aussi bien qu'en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne et jusqu'aux Eglises séparées d'Orient, puisque c'est aussi le temps de la réforme d'Awakum (e).

S'il était resté en Bretagne, peut-être Michel le Nobletz n'aurait-il pas si vivement perçu le danger du paganisme renaissant qui s'y manifestait bien moins qu'ailleurs, mais, à Bordeaux, où il demeura dix ans, durant toute sa vie d'étudiant, il ne put manquer de le découvrir. Et d'ailleurs les jésuites, ses maîtres, ne devaient pas manquer d'insister sur

(a) 1567-1622; (b) 1575-1629; (c) 1608-1657; (d) 1581-1660.
(e) 1620-1682.

les dangers qu'il faisait courir à l'Eglise et de prêcher la réaction contre un tel danger puisque la réforme et la rechristianisation de la société étaient justement ce pour quoi ils avaient été institués.

Mais c'est en Bretagne que Michel le Nobletz reviendra exercer son zèle et c'est de cette Bretagne que nous voudrions donner une rapide esquisse, pour en dégager, avec quelques-uns de ses traits permanents, ceux qui caractérisent davantage son époque.

Il convient d'abord de la délimiter, cette Bretagne : il ne s'agit que de la Basse-Bretagne, celle qui, par son peuplement, par sa langue, par ses coutumes, nous le verrons, est la véritable Bretagne. Elle se situe à l'Ouest d'une ligne qu'on tracerait de Saint-Brieuc à Vannes. Encore la région où Dom Michel exerça son ministère est-elle plus réduite : il ne missionnera jamais que dans les diocèses de Cornouaille, de Léon et dans la pointe occidentale de celui de Tréguier, ce qui, si l'on néglige une partie orientale de la Cornouaille, correspond à l'actuel diocèse de Quimper, c'est-à-dire au département du Finistère (3).

Malgré les apparences, ce pays n'est pas extrêmement boisé et ne le fut, sans doute, à aucune époque de l'histoire. En dehors de la forêt légendaire de Brocéliande, la forêt bretonne ne fut jamais épaisse et encore moins impénétrable : les noms de lieux évoquent encore actuellement de nombreux postes militaires romains, établis le long des routes qui les traversaient. Ces bois de chênes, de châtaigniers, de hêtres, auxquels le climat humide est favorable, qui se succèdent de la forêt de Rennes à celle de Cranou, ne semblent pas avoir été jamais beaucoup plus abondants que de nos jours; quant aux résineux, pins et sapins, ils n'ont été introduits en Bretagne qu'au XIX^e siècle. Cependant les noms de lieux en *coat* qu'on rencontre assez fréquemment ne laissent-ils pas supposer que les bois étaient autrefois plus nombreux? C'est possible, à moins, au contraire, que le fait de souligner ainsi l'existence d'un bois — mais ne s'agissait-il pas souvent de simples boqueteaux? — n'ait témoigné d'une exception caractéristique du lieu en question.

Ce qui donne à ce pays son aspect verdoyant, c'est la multitude de haies qu'on y rencontre du fait que tous les terrains cultivés y sont rigoureusement séparés. Les clôtures qui les enserrent sont les fossés ou les turons et, dans les régions côtières, les talus. Le fossé, dont le turon n'est qu'une réduction garnie simplement de taillis, est un monticule de terre d'un mètre et demi à deux mètres de hauteur et généralement aussi large, assis sur des blocs de pierre. Il est flanqué d'une douve assez importante, au moins du côté du chemin creux, s'il en borde un, et couvert de têtards de chênes, d'ormes, et de buissons épais mêlés de grosses touffes de noisetiers. Comme les champs sont extrêmement morcelés, ces fossés sont donc très nombreux, d'où l'aspect boisé du pays. Mais une autre conséquence de l'abondance de ces haies touffues est la multiplicité des chemins creux qui ne sont pas faciles à pratiquer, car les fossés qui les enserrent accumulent les eaux en même temps que la frondaison retient l'humidité, en sorte que, souvent, le chemin est transformé en ruisseau ou en marais. Et pourtant, à part ce qui demeurerait de voies romaines qui, n'étant pas recouvertes ou encloses dans des parcelles, restaient utilisables, ces chemins creux, si peu praticables, furent, en Bretagne, les seuls moyens de communication jusqu'à ce que le duc d'Aiguillon prolongeât les routes royales créées dans toute la France sous le règne de Louis XV. Encore ces grandes routes qui reliaient Angers, Rennes, Brest, Quimper, Nantes, ne desservaient-elles pas les villages et étaient-elles inutiles à la plupart des habitants faute de chemins praticables pour les atteindre. C'est une des causes d'un phénomène, l'isolement, qui contribua à donner à la Bretagne son caractère particulier.

Si l'intérieur du pays paraît boisé et verdoyant, le littoral est dénudé et il l'était encore plus avant l'introduction des pins au cours du dernier siècle. C'est que le vent de la mer, soufflant sans cesse, ne laisse pousser que de pauvres arbres chétifs et tordus. Et il ne les tolère même pas dans le Nord du pays, comme par exemple dans la région de Plouguerneau, patrie de Michel le Nobletz. Le talus, qui remplace le fossé, n'est plus alors qu'un petit mur de pierres sèches sans aucune végétation, ce qui donne au pays cet aspect désolé.

Sur cette terre bretonne, quelle population rencontre-t-on? Quels étaient, que sont ses habitants — assez peu différents, nous verrons pourquoi, de ceux auxquels Michel le Nobletz consacrait son zèle.

Les individus y sont fortement caractérisés. C'est qu'ils représentent une famille humaine qui, une fois constituée, s'était, jusqu'à ces derniers temps, beaucoup moins mêlée qu'ailleurs d'éléments étrangers.

Lorsque nous abordons l'Histoire, ce qu'on appelle la Gaule et qui préfigure la France est occupé par des Celtes. Ceux-ci, qui ne sont guère arrivés qu'aux environs de l'an 500 avant notre ère, n'étaient pas les premiers occupants du sol. Il leur a donc fallu se fondre avec la population antérieure. Mais surtout ils se mêleront, à partir du v^e siècle notamment, à de nombreux immigrants : Burgondes, Alamans, Wisigoths, Francs — qui donneront finalement leur nom au pays et à ses habitants, — et d'autres encore qu'amena l'incessante poussée de l'Est. En outre, la Gaule, conquise par les Romains, avait accueilli la civilisation gréco-romaine et celle-ci continua d'informer, comme elle avait déjà fait pour les Gaulois, tous ces peuples venus se mêler à eux. L'élément celtique devait donc être très dilué dans la France alors en formation.

Dans la presque île armoricaine, s'il en fut comme dans le reste du pays, elle fut tout de même moins romanisée. L'influence romaine, en effet, paraît s'être arrêtée à peu près sur la ligne Saint-Brieuc - Vannes dont nous avons vu qu'elle forme la limite de la Basse-Bretagne et sa démarcation d'avec le pays « gallo ». Plus à l'Ouest, il ne semble guère y avoir eu, avec l'oppidum de Carhès (4) pour base, que ce qui était nécessaire de forces militaires pour assurer les communications avec les côtes, notamment les ports de ce qui sera Tréboul et Douarnenez. Contrairement au reste de la Gaule, l'Armorique fut « occupée », non « pénétrée », encore moins « assimilée ».

En Bretagne — c'est-à-dire dans ce que nous appelons aujourd'hui les Îles Britanniques — le peuplement fut beaucoup moins affecté par les invasions. Quand, dès le milieu du v^e siècle, mais surtout au vi^e — et jusque dans ses dernières années, — les Bretons, fuyant la ruée saxonne, abandonnèrent leur île pour venir s'installer en Armorique, ils

représentaient une famille celte plus pure que les habitants de la Gaule en ce VI^e siècle.

Leur établissement ne fut pas difficile, car les côtes de la presqu'île armoricaine, ravagées par les pirates, étaient dépeuplées. Ce n'est guère qu'en avançant vers l'intérieur qu'ils rencontrèrent quelque résistance de la part des indigènes appuyés sur les garnisons romaines. Mais la puissance de Rome en Gaule, et particulièrement en Armorique, était à son déclin et les Bretons, facilement victorieux, occupèrent bientôt tout le pays, à part, semble-t-il, l'oppidum de Carhès où la résistance s'était concentrée.

Toutefois cette pénétration bretonne ne sera jamais étendue : c'est à peine si elle atteindra Rennes. Encore, dès le début du XII^e siècle, et sans doute même beaucoup plus tôt, la langue bretonne aura-t-elle reculé jusqu'à la ligne de démarcation ethnique Saint-Brieuc - Vannes qui ne variera plus guère. Mais Dom Michel n'exercera justement son ministère que dans cette région et encore dans sa partie la plus occidentale.

Sur ce pays, qui correspond à peu près à nos trois départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan, et particulièrement du Finistère, qu'il comprend entièrement, Rome n'a guère laissé d'empreinte. Quand l'Empire chancelant l'abandonnera, la Bretagne aura vite fait de rejeter ce qui ne l'a jamais recouverte que très superficiellement de romanité et ce sont les Bretons qui imposeront à l'Armorique, avec leur langue, leurs conceptions religieuses et sociales.

C'est un des éléments fondamentaux du particularisme breton.

Une des caractéristiques de la population bretonne est son esprit d'indépendance et sa fierté. Cela tient encore à ses origines. M. Henri Waquet l'a fort bien vu et exprimé : « Dans le reste de la France, écrit-il, le christianisme se répandit des villes dans les campagnes; les propriétaires de domaines ruraux le propagèrent et l'assurèrent après l'avoir eux-mêmes embrassé. Ici, les puissants du siècle demeurèrent loin à l'arrière-plan. Le peuple a tout fait avec ses prêtres. La discipline sociale y est née de la religion; la société y est — au sens strict — démocratique et cléricale (a). »

(a) *L'Art breton*, chap. I, p. 12.

C'est si vrai qu'au moment de la Révolution, la Bretagne, républicaine avant la lettre, se manifestera comme un des pays les plus « avancés » — qu'on se rappelle que le club des Jacobins fut à son origine le club des Bretons, formé, à Versailles même, le premier de tous. — Ce n'est que lorsque la Révolution eut pris figure antireligieuse et persécutrice que la Bretagne devint un des plus ardents foyers d'opposition (5).

Sans doute les Bretons connurent-ils le régime féodal, mais il les marqua beaucoup moins qu'ailleurs. En Bretagne, les différences hiérarchiques sont peu accentuées; un sentiment égalitaire règne dans la noblesse — qui, à quelques très rares exceptions près, ne fut jamais une noblesse de cour — et ce sentiment égalitaire s'étend au peuple qui, dans la paroisse, ne reconnaît au seigneur que des droits honorifiques. Ce qui le montre bien, c'est que l'église, centre de la vie sociale, n'est jamais la chose de ce seigneur. Même quand il en est le fondateur — ce qui est assez rare parce que, presque partout, les églises ont été bâties par les paroissiens eux-mêmes — il n'en est jamais le « patron ».

Cela tient à ce que, lorsque les seigneuries, bien rarement importantes, se formèrent, le peuple breton était déjà trop puissamment organisé, depuis le temps même de l'immigration, pour qu'on pût entraver sa liberté. Le servage, qui n'y fut jamais oppressif, semble-t-il, disparut très vite : dès le XI^e siècle, il n'y a plus de serfs en Bretagne. Le régime ordinaire est la tenure à domaine congéable où le domanier partage le droit de propriété avec le foncier, celui-ci possédant le sol, celui-là les édifices. D'ailleurs la tenure roturière s'appelle fief aussi bien que la tenure noble.

Par tout cela s'explique le caractère tellement indépendant du Breton : il est fier, franc, toujours rude et indomptable, ce qui ne l'empêche pas, bien au contraire, de vivre volontiers dans le rêve et de rester un idéaliste impénitent.

Comment cette population bretonne vivait-elle au temps de Michel le Nobletz?

Il y a une noblesse bretonne très nombreuse, mais petite noblesse et qui se distingue généralement peu du reste de la population : cela tient à ce qu'elle a peu de ressources du

pour seul but la défense de la foi catholique contre les revendications protestantes. Mais les infiltrations protestantes furent relativement rares en Bretagne et ce n'est qu'en 1589 que la Ligue s'y forma. Ce fut comme un mouvement de protestation et de réaction contre l'assassinat des Guise à Blois sur l'ordre du roi. La guerre commença aussitôt en Haute-Cornouaille, mais elle ne s'étendit qu'en 1592 à la Basse. Eteinte lors de la soumission d'Henri IV, en 1597, les suites s'en firent terriblement sentir pendant encore des années : en 1597 et en 1598 ce fut la famine, les cultures ayant été négligées ou dévastées; d'avril à novembre 1598 ce fut une sévère épidémie de peste, conséquence elle-même de la famine, ou, du moins, favorisée par elle. Ce fut aussi, durant jusqu'en 1606, une terrible invasion de loups dont les contemporains prétendent qu'ils firent plus de victimes que la guerre, la famine et la peste.

En réalité, la question religieuse n'avait été que secondaire dans le soulèvement des Bretons, car, si les calvinistes avaient commis bien des excès, souillant les églises, abattant les calvaires et brisant les statues, ils étaient trop peu nombreux pour menacer la foi dans le pays. Ce qui encouragea surtout les Bretons à se lancer dans la guerre fut l'occasion qu'ils crurent y trouver de ressaisir leurs droits contre la Couronne qui les avait violés. En effet, le contrat passé lors du mariage de la duchesse Anne avec Louis XII garantissait l'indépendance et les libertés de la Bretagne qui fut, au contraire, purement et simplement annexée (7). En outre le contrat se trouvait caduc puisqu'il réservait les droits des descendants des ducs de Bretagne à l'extinction des héritiers directs de la duchesse Anne, ce qui s'était réalisé. Aussi quand le duc de Mercœur (8), représentant légitimement la succession de leurs anciens souverains, se souleva contre le roi en organisant la « Ligue » en Bretagne, un grand nombre de Bretons le suivirent-ils dans l'espoir de reconquérir leur indépendance. On trouva donc, dans les rangs de la Ligue, à côté de catholiques uniquement préoccupés de défense religieuse, un grand nombre de ligueurs qui à ces motifs religieux en mêlaient d'autres, plus importants à leurs yeux, et n'avaient pour but que la reconquête de la liberté bretonne. En face d'eux, ils trouvaient les royalistes qui attendaient, soit pour eux soit pour le pays, des avantages substantiels de l'union à la Couronne, sans tou-

tefois être toujours d'accord sur le prince qui la devait porter, puisqu'on voit le Parlement de Rennes refuser de reconnaître Henri IV tout en réclamant le maintien de l'Union mais au profit du cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X (9). A ces royalistes s'étaient joints naturellement les calvinistes, assez rares, nous l'avons dit, et tous ceux, plus nombreux, à qui pesaient les observances religieuses et qui voulaient s'affranchir de l'autorité de l'Eglise. Comme toujours, la lie de la population, une écume, qu'on trouve en Bretagne aussi bien qu'ailleurs, profite du désordre pour commettre les pires exactions. C'est la même populace qui, trois quarts de siècle plus tard, causera les mêmes ravages lors de la révolte du « Papier timbré ». A regarder les choses de près on trouvera alors, comme au temps de la Ligue, les mêmes groupes d'insurgés : ceux qui veulent profiter du mécontentement général causé par les exactions fiscales et entraîner les masses pour secouer le joug royal afin de restaurer la Bretagne dans son indépendance, et les bandes d'individus sans aveu qui exploitent la situation pour se livrer aux pires brigandages. Il en est ainsi dans toutes les périodes troublées, quelle qu'en soit l'époque. Il est à remarquer d'ailleurs que les points névralgiques durant la révolte de 1675 seront les mêmes que pendant les guerres de religion ; en Basse-Bretagne : Châteaulin, Quimper, Concarneau, et, tout particulièrement, Carhaix.

Mais, en outre, au temps de la Ligue, pour exaspérer les choses, la guerre civile tourne à la guerre étrangère : dans les derniers mois de 1589, Henri IV ayant réclamé le secours de son « amie la Reyne de France Elisabeth » et sollicité l'envoi de trois mille hommes qui pourront descendre à Brest, à Cherbourg et à Granville et seront nourris et traités comme des soldats français (a), le duc de Mercœur fait de son côté appel aux Espagnols, trop heureux également d'intervenir. Anglais et Espagnols ne se firent pas faute, cela va sans dire, de mettre le pays à sac et de se livrer aux pires exactions. C'est ainsi que les Anglais ayant débarqué à Bréhat sans rencontrer la moindre résistance n'en pendirent pas moins aux ailes des moulins à vent de malheureux habitants qui n'y comprenaient goutte.

Profitant du désordre, un certain nombre de bandits

(a) Lettre du 7 décembre 1589.

donnent libre cours non seulement à leur instinct de pillage mais plus encore à leur goût sadique du massacre. Ils ne sont pas plus d'un camp que de l'autre, allant même volontiers de l'un à l'autre selon que leurs desseins s'en trouvent favorisés, comme cet Anne de la Magnane qui, passant du parti royaliste à celui de la Ligue, vient comme tel jusqu'au Faou et y fait massacrer par ses hommes plus de six cents paysans, ignorant son revirement et croyant avoir affaire à un chef ami, ou encore comme ce sinistre gamin, La Fontenelle, qui finira, en toute justice, roué place de Grève, mais, pour l'instant, ravage la Basse-Bretagne. Installé au manoir du Granec, il y fait massacrer par surprise de sept à huit cents paysans qu'il interdit d'enterrer, et, un visiteur lui demandant : « Comment pouvez-vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris ? » a le courage de répondre que « l'odeur des ennemis morts est suave et douce » (a). Il avait alors vingt ans.

La Bretagne souffrait encore de ces plaies qui n'étaient pas toutes refermées lorsque Dom Michel y commença son ministère et l'on comprend que, dans ce pays, pourtant si favorisé, il rencontra souvent si grand désarroi et si grande misère.

Malgré les dommages qu'il avait causés, le cataclysme n'avait cependant pas ruiné toute vie religieuse, tant s'en faut. Nous allons essayer de voir ce qui en restait alors et d'abord ce que la Bretagne gardait de son passé qui informait encore si profondément le présent.

Il est incontestable que le catholicisme breton est marqué d'une empreinte particulière sinon dans sa foi, du moins dans sa contexture. Cela tient à ses origines. Les paroisses de Bretagne se sont constituées à l'inverse des paroisses de France. Celles-ci proviennent d'une église primitive, l'église épiscopale, au siège de la cité. C'est de là que les évêques établissent des succursales dans la campagne, y déléguant des prêtres auxquels ils abandonnent une partie de leurs pouvoirs. En Armorique, il en va différemment : lors de l'arrivée des Bretons, les cités gallo-romaines dis-

(a) Moreau, *op. cit.*, p. 157.

paraissent, emportées par le flot des immigrants. Ces cités avaient-elles possédé des évêques ? Ceux-ci n'étaient guère nombreux, en tout cas, semble-t-il, car on ne connaît de grands centres religieux dans l'Armorique gallo-romaine ou son contour que Rennes, Nantes et Vannes. Quand les prêtres bretons arrivent à la suite de leurs compatriotes — rarement avec eux — pour les secourir spirituellement, ne trouvant en face d'eux aucune organisation ni hiérarchie ecclésiastiques, ils agissent de manière tout à fait indépendante et, si les évêques gallo-romains comme Licinius de Tours ou saint Melaine de Rennes, s'en plaignent, ils sont trop éloignés pour que leurs protestations ne restent pas vaines. Les prêtres bretons qui établissaient des églises à leur gré, où le besoin s'en faisait sentir, étaient des moines, mais qui semblent avoir vécu, plutôt que de la vie monastique, de la vie érémitique qu'ils organisaient dans leur « penity », c'est-à-dire dans leur ermitage sur le lieu même où ils avaient débarqué. On voit que Michel le Nobletz établissant son ermitage de Tremenac'h restait dans l'antique tradition, sans même peut-être la connaître.

Parmi ces moines, il y en avait un certain nombre qui avaient le caractère épiscopal mais sans pouvoir de juridiction et qui travaillaient comme les autres missionnaires.

Ce n'est que plus tard, un peu avant le ix^e siècle, que les évêchés diocésains furent constitués en Armorique lorsque les paroisses s'étaient déjà organisées d'elles-mêmes autour des premiers foyers de vie chrétienne fondés par les prêtres venus de Bretagne. Encore ces premiers évêques diocésains ne furent-ils pas de ces évêques missionnaires dont nous venons de parler, mais les abbés de monastères qui avaient acquis, de par leur rayonnement, de l'influence sur le pays d'alentour et parfois même dans des enclaves assez éloignées, comme, par exemple, celle de Lanmeur, au diocèse de Tréguier (actuellement de Quimper), qui relevait de l'évêque de Dol.

Ces paroisses primitives de Bretagne, antérieures à l'organisation en diocèses, nous sont encore indiquées par les noms en « Plou » comme Plouguerneau, Plougastel, alors que les noms en « Lan », comme Lanmeur, semblent plutôt révéler une origine monastique : le lieu où l'on gardait le souvenir d'un moine qui y avait vécu autrefois. Plus tard, ces lieux de culte devinrent paroisses à leur tour, mais cela

ne signifie pas qu'ils fussent de création récente. Il est probable qu'ils étaient aussi anciens sinon plus que le « Plou » dont ils se séparaient. Les noms en « Loc », comme Locquémeau, Locquirec, s'appliquent, au contraire, à des divisions plus récentes et ne remontent pas au-delà du ix^e siècle.

Ces préfixes sont presque toujours accompagnés d'un nom de saint : Plouégat, de saint Egat; Plouigneau, de saint Igno; Plestin, de saint Istin. Ces saints, qu'ignore le martyrologe romain, sont, comme l'a très bien vu J. Loth, « les prêtres qui ont été appelés en Armorique pour la plupart par les besoins religieux des Bretons émigrés et de leurs descendants. Ils ont été les organisateurs du culte » (a). Ce qui semble encore confirmer la chose, c'est que, parmi les personnages ainsi vénérés, on ne compte pas de saintes, mais uniquement des saints. Ce sont les fondateurs d'une paroisse, parfois de plusieurs, car, ayant organisé un groupe de chrétiens sur la côte, là où ils avaient débarqué, ils allaient en constituer d'autres à l'intérieur du pays.

Après leur mort, ils ont été canonisés par le peuple chrétien qui les avait connus, avait partagé leur vie, estimé leur piété, leur zèle, leur vertu, leur charité. « Le clergé, a écrit Renan, ne fait que les tolérer, s'il le pouvait il les supprimerait. » Pour parler ainsi, il fallait qu'il eût vraiment perdu le souvenir des traditions et des coutumes de sa Bretagne natale, oublié comme les prêtres bretons entretiennent, au contraire, jalousement le culte de leurs saints nationaux.

C'est que ce sont eux qui ont façonné religieusement le pays si profondément imprégné de christianisme.

Il ne faut pas croire cependant que le particularisme de ses origines religieuses ait mis la Bretagne à part de la catholicité et lui ait donné, comme certains l'insinuent, un caractère quelque peu hétérodoxe (10). Rome, au contraire, a toujours tenu en grande estime le catholicisme breton. Il serait facile de l'établir en faisant état du grand nombre de clercs bretons qui, durant des siècles, remplirent des charges importantes à la Curie pontificale ou en rappelant la fondation de Saint-Yves des Bretons à Rome. On en trouve encore un témoignage dans l'échange de discours entre le pape Pie II et les ambassadeurs bretons chargés de

(a) *Revue Celtique*, tome XL, 1923, p. 10.

lui porter l'obédience du nouveau duc François II en 1459. « Nous vous confessons, disent ceux-ci, pour le Vicaire du Christ, le vrai successeur de saint Pierre, le chef et maître de l'Eglise militante... Nos ancêtres, après avoir reçu la religion du Christ, ne l'ont jamais reniée; ils ont vécu selon les lois de Rome, ils n'ont jamais combattu les préceptes du siège suprême, ils repoussent la Pragmatique Sanction inventée par la nation gallicane. » Et le pape, en sa réponse, de féliciter la nation bretonne « qui n'a jamais apostasié, jamais regimbé, jamais adhéré à de faux dogmes, jamais interprété l'Ecriture à contre-sens comme tant de gens qu'agite le vent de chaque théorie à la mode. Solide, stable, sincère est la nation bretonne, et, comme elle le montre aujourd'hui, fidèle et docile sans feinte à ses supérieurs. »

Mais de ce christianisme dont avait été si profondément imprégnée la Bretagne, que restait-il au lendemain des guerres de religion, lorsque Michel le Nobletz allait commencer son apostolat?

Si l'on en croit les auteurs, la déchéance était grande. Dans la préface de son catéchisme, imprimé pourtant en 1576, c'est-à-dire avant les ravages de la guerre, Gilles de Kéranpuil déplore déjà l'ignorance religieuse de ses compatriotes. Il est vrai que ce ne peut être que pour vanter l'utilité de son travail. Le P. Verjus, dans la préface de sa *Vie de M. le Nobletz*, n'est pas moins sévère : « La population bretonne, à commencer par la noblesse, se livre à la débauche et à la fainéantise, le clergé est vicieux et ignorant. » Et pourtant, dans la même page, il écrit : « Il y a peu de Provinces au monde où la noblesse ait plus de cœur et d'esprit et plus de dispositions naturelles à la vertu et à l'honneur que dans la Basse-Bretagne : et je puis dire qu'il n'y en a aucune dont les peuples soient plus enclins à la piété et plus capables de profiter des soins de ceux que Dieu appelle à prescher son Evangile et à gagner des âmes à son service. »

Et c'est encore le P. Verjus qui écrit, toujours dans cette même préface : « Le P. Bolland, si versé dans les Vies des Saints de l'Eglise et qui a consommé la sienne à rechercher leurs actions et les merveilles dont Dieu les a favorisés, a remarqué que la Bretagne Armorique a toujours été hono-

rée plus que tous les autres pays du monde de marques très-particulières de la toute-puissance de Dieu, et qu'il a voulu ainsi reconnoître dans les peuples de cette province cette simplicité et cette constance de la foy à laquelle le Sauveur a promis des effets plus extraordinaires que ne le furent autrefois ses propres miracles. Cette foy s'est conservée si pure et si entière dans les Eveschez de Bretagne où Monsieur le Nobletz a fait son plus ordinaire séjour, qu'aucune autre religion que la catholique n'y a esté preschée depuis quatorze ou quinze siècles qu'elle y est établie : et il y a mesme quelques uns de ces Diocèses, qui se sont maintenus dans ce bonheur comme dans un Privilège qui leur estoit si particulier, que nos Rois ont cru devoir faire dans leurs Edicts les plus favorables aux Hérétiques des Articles exprès pour les en exclure entièrement en mesme temps qu'il leur permettoit le libre exercice de leur Religion, et qu'ils estoient obligés de leur accorder des Presches et des Synodes par toutes les autres Provinces de leur Royaume. » Ceci est une allusion aux articles secrets 18 et 19 de l'Edit de Nantes; or l'Edit de Nantes est d'avril et mai 1598 : donc ceci s'applique à l'état de la Bretagne tel que le trouve Dom Michel, exactement à dix ans près. Comment le P. Verjus peut-il donc poursuivre : « Cette mesme foy que les Bretons avoient préservée du venin de l'hérésie durant tant de siècles, ne laissait pas d'estre corrompuë par plusieurs restes honteux des superstitions du Paganisme, par un grand nombre de vices horribles, et par une ignorance pitoyable de nos Mystères » ?

N'y a-t-il pas dans ce pessimisme comme une clause de style qu'on retrouve chez tous les moralistes et tous les prédicateurs de tous les temps? On dénonce le vice partout et à grands cris pour mieux le stigmatiser, le rendre plus effrayant et en mieux corriger.

Michel le Nobletz lui-même, il est vrai, se plaint fréquemment de l'esprit d'irréligion de ses compatriotes et de ses contemporains, qui est conséquence de leur peu d'instruction en la doctrine chrétienne. Or voici, sur ce sujet, une page caractéristique de Dom Michel qui est justement un des rares textes de sa main qui nous aient été conservés (a).

(a) Bz F^o, 2-4.

Il y expose : « Quelles bonnes œuvres font les hommes qui sont trop peu instruits en la doctrine chrétienne.

« 1. Aller en pèlerinage. — 2. Faire oraison vocale. — 3. S'enroller en plusieurs confrairies. — 4. Faire des jeûnes. — 5. Faire les œuvres corporelles de miséricorde. — 6. Exercer les vertus politiques.

« A scavoir si de telles personnes gagnent les pardons? — Nenny. Pourquoi il faut qu'ils demandent l'avis des personnes bien instruites en la doctrine chrétienne, lesquelles leur ont donné tel avis qu'ils soit diligents à apprendre la doctrine chrétienne.

« Qu'ils aient telles vertus : 1. Vraye foy. — 2. Vraye charité. — 3. Prudence. — 4. Libéralité. — 5. Abjection de soi-même. — 6. Les œuvres de miséricorde spirituelle. — 7. Ouir la parole de Dieu. — 8. Amour du prochain. — 9. Méditations des choses divines. — 10. Les dons du Saint-Esprit. »

Ce que Michel le Nobletz reproche encore aux chrétiens de son temps c'est : « Ignorer la vertu. Négligence en exerçant les œuvres de miséricorde. Les résolutions qu'on fait contre les béatitudes. Mespriser le chemin de la vertu ou le négliger. Les pensées et œuvres contre l'amour du prochain. Estre sourd à la parole de Dieu. Trop grand souci des affaires terriennes. La defiance des commodités temporelles. Négligence à considérer les quatre extrémités. La négligence ouyr la parole de Dieu. Une Pliade (Pléiade) des erreurs en l'esprit et un Abysme d'Ignorance des choses saintes que debvrions scavoir — voyez les cahiers où sont les vices de l'entendement et de la volonté. »

Peut-on conclure de cet exposé que la population à laquelle s'adressait Michel le Nobletz eût perdu tout sens chrétien? Sans doute, à côté de l'idéal évangélique, son christianisme est bien médiocre. Elle est bien loin du « soyez parfaits comme votre Père des Cieux est parfait », bien loin de l'esprit que Dom Michel veut lui inculquer avec tout le détachement de ce monde qu'il comporte. Tout de même, quand une population mérite le reproche de s'en tenir à « aller en pèlerinage, faire oraison vocale, s'inscrire dans diverses confrairies, jeûnes, faire la charité, entretenir de bons rapports avec les uns et les autres », ce n'est déjà pas si mal et on ne peut dire qu'il s'agisse de chrétiens scan-

daleux. Bien des pasteurs pourraient se réjouir de n'avoir pas de plus mauvais fidèles, même qui ne seraient pas portés à une plus haute perfection.

Dans l'histoire de cette pieuse servante Armelle Nicolas, « Le triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu nommée Armelle Nicolas », on voit qu'elle est successivement au service de plusieurs maîtres. Partout ce sont les mêmes habitudes chrétiennes : prière en commun, lecture spirituelle, etc... Quand, en 1625, Nicolazic découvre, près d'Auray, la statue de sainte Anne, ce sont aussitôt des milliers de pèlerins qui, de toute la Basse-Bretagne, s'y rendent en pèlerinage malgré les difficultés de communication. Pareil mouvement de masse semble bien témoigner d'une foi profonde.

Quant au clergé, si sévèrement jugé par le P. Maunoir, lorsque celui-ci organise ses missions et fait appel à la collaboration du clergé séculier, c'est cependant plus de mille prêtres qui lui répondent et qui se soumettront à la règle extrêmement dure qu'il imposera à ses missionnaires comme à lui-même.

Peut-être ce clergé est-il trop nombreux. Non seulement les paroisses sont abondamment desservies mais les trêves, si nombreuses, qui dépendent des paroisses et qui n'auront d'indépendance avec un propre curé qu'en conséquence du Concordat, comptent elles-mêmes, à défaut de recteur, un grand nombre de prêtres. Durant le temps que Dom Michel passa au Conquet, on a pu y relever jusqu'à quatre-vingts prêtres et ce n'était pas une exception : au synode de 1630 l'évêque de Léon constate que, dans chaque paroisse de son diocèse, il y a de dix à vingt prêtres résidents et, dans quelques-unes, un plus grand nombre (11). Sans doute ne sont-ils guère occupés et leurs loisirs ne sont pas favorables à une vie ecclésiastique très édifiante mais elle n'est pas non plus scandaleuse : ils assurent les messes et les offices, font le catéchisme, tiennent les écoles. Ce ne sont pas des saints, tant s'en faut; ce ne sont cependant pas des prêtres indignes.

Il faut dire aussi que, comme dans l'ensemble du royaume, l'épiscopat de Bretagne, choisi, imposé par la couronne (12), n'était guère à même d'en imposer au clergé et de le conduire d'une main ferme. Les inconvénients de ces désignations faites selon le bon plaisir du roi ou de la

Cour s'amplifièrent encore à cette époque de l'âpreté que mirent à réclamer des places tous ceux qui, durant la guerre civile, avaient ou prétendaient avoir acquis des droits à la faveur du prince. Ce mal est de toutes les époques quand les mêmes circonstances se retrouvent.

Il n'est peut-être pas inutile d'examiner rapidement les évêques qui gouvernaient les diocèses où Dom Michel eut à travailler.

En Cornouaille, ce fut d'abord Charles de Lescœt (1595-1614). Il était trégorois et, par sa mère, Béatrice Barbier, appartenait à cette famille de parvenus qui avait fait édifier le somptueux château de Kerjean (1563-1588) grâce à la succession d'un chanoine comblé de bénéfices. La plus grande partie des siens passa au calvinisme, et lui-même, adhérant au parti « du roy », abandonna Quimper en 1594 pour n'y rentrer qu'après l'avènement d'Henri IV.

Son successeur, Guillaume le Prestre (1614-1642), était fils du seigneur de Lezonnet, gouverneur de Concarneau. C'est en souvenir de celui-ci que sa famille obtint de la faveur royale l'évêché de Cornouaille pour lui, âgé à peine de vingt-sept ans, en faisant valoir d'autant plus haut les services rendus au roi contre Mercœur que ledit gouverneur s'était signalé surtout par ses changements de camp successifs.

Mais enfin, de 1642 à 1668, la Cornouaille posséda un saint évêque en la personne de René du Louët, précédemment chantre et grand vicaire du Léon. C'était un grand ami de Michel le Nobletz dont il avait été le condisciple à Bordeaux. Il était du même esprit que lui, et, chaque année, visitait à pied tout son diocèse. C'est lui qui institua en Cornouaille la confrérie du Rosaire dont on trouve encore dans presque chaque église un autel — et l'un des plus beaux — pour nous dire comme elle fut répandue et fervente.

Dans le Léon, Michel le Nobletz ne connut guère que deux évêques. Le premier, Rolland de Neufville (1562-1613), était un ami de sa famille (13). Il mourut en odeur de sainteté après avoir apporté un soin tout particulier à écarter de son diocèse l'hérésie calviniste. La confrérie du Saint-Sacrement qu'il avait instituée l'y aida beaucoup. Il fut aussi admirablement secondé dans cette tâche par le P. Christophe de Cheffontaine (ou de Penfentenyo, selon l'appellation bretonne), religieux cordelier du couvent de

Cuburien, près de Morlaix, qui fut général de son ordre et mourut à Rome, archevêque titulaire de Césarée, au moment où il allait recevoir le chapeau de cardinal.

Malheureusement le successeur de Rolland de Neufville, René de Rieux (1619-1651), était loin de le valoir. C'est aussi grâce aux intrigues de son père qu'il fut nommé à l'évêché de Léon. Celui-ci, le sieur de Sourdéac, avait été gouverneur de Brest, où il s'était signalé par sa brutalité contre les troupes catholiques. Son parti triomphant, Sourdéac réclama inlassablement toutes les faveurs royales pour lui et pour les siens en récompense des services rendus. C'est ainsi qu'il obtint pour son fils René, qui n'avait que quatorze ans, l'abbaye de Daoulas, puis, quatre ans après, celle du Relecq, et enfin, en 1613, l'évêché de Léon, dont le nouveau bénéficiaire n'avait même pas vingt-cinq ans. Il est vrai que, malgré les demandes répétées de Marie de Médicis, Rome fit attendre les bulles jusqu'en 1619. René de Rieux fut d'ailleurs beaucoup plus évêque de cour que pasteur, ce qui lui valut de graves démêlés avec ses chanoines à cause de son défaut de résidence. Maître de l'oratoire de Marie de Médicis, il suivit celle-ci dans son exil, continuant à intriguer contre Richelieu. Le 31 mai 1635, d'après commission donnée par Urbain VIII, le 8 octobre 1632, de Castel-Gondolfo, René de Rieux, après comparution devant les évêques désignés par le pape, fut déposé de son siège. Marie de Médicis, exilée à Compiègne en 1631, avait dû quitter la France. Elle séjourna dans les Pays-Bas, puis en Angleterre, d'où elle fut chassée en 1641 et vint mourir à Cologne en 1642, quelques mois avant Richelieu (décembre 1642). C'est alors que René de Rieux réclama d'être réintégré dans sa charge. Le 23 décembre 1645, le pape, accédant aux demandes réitérées de l'ancien évêque de Léon, ordonna la révision de la sentence et, le 6 septembre 1646, René de Rieux fut réhabilité. Mais, en 1640, Robert Cupif lui avait été donné comme successeur et ce n'est qu'après la translation de ce dernier à l'évêché de Dol que le Parlement de Rennes autorisa René de Rieux à reprendre possession de son siège par un arrêt du 27 novembre 1648. Il mourut en 1651, un an avant Michel le Nobletz qui n'eut guère l'occasion de connaître son successeur, Henry de Laval.

Au diocèse de Tréguier, Dom Michel n'eut de rapport avec l'autorité épiscopale qu'au début de son sacerdoce. Le

premier évêque de ce diocèse qu'il rencontra fut Adrien d'Amboise (1604-1616), venant de Paris, où il était grand maître du collège de Navarre. C'est lui qui trancha un différend opposant le clergé de Morlaix à Michel le Nobletz et, à cette occasion, engagea celui-ci dans sa carrière missionnaire. Pierre Cornulier (1617-1619), qui lui succéda, ne fit que passer sur le siège de Tréguier pour celui de Nantes d'où il était originaire. Il fut remplacé par Guy Champion (1620-1635). Ce fut celui-ci qui, après avoir refusé l'entrée de son diocèse aux carmélites résolues à conserver la règle de sainte Thérèse, y installa, à Morlaix, les bérulliennes soumises à l'Oratoire. C'est aussi sous son épiscopat, en 1621, que les dominicains de Morlaix revinrent à l'observance : Pierre Quintin avait obtenu gain de cause et, malgré son outrage, l'intervention de Michel le Nobletz, dont nous aurons à parler, portait ses fruits.

Tout compte fait, malgré des défaillances et des insuffisances qui sont, hélas ! de tous les temps et de tous les lieux, le christianisme breton, lorsque Dom Michel inaugure son ministère, ne fait pas si mauvaise figure. Il est d'ailleurs un témoignage irrécusable de la foi bretonne à cette époque : ce sont ses monuments religieux.

Les cathédrales de Quimper et de Saint-Pol venaient d'être achevées quelques années avant la naissance de Michel le Nobletz. Encore celle de Quimper aura-t-elle à recevoir quelques compléments : sans parler des flèches qui ne datent que de 1854-1856, c'est en 1644 que fut construite la tribune des orgues, et la chaire en 1679. En 1620 Dom Michel put assister à l'incendie d'une flèche centrale qui ne fut pas reconstruite (14).

Mais ce qui surtout porte témoignage de la foi des populations bretonnes, ce sont les monuments innombrables qu'on leur doit, si modestes soient-ils parfois. L'évêque de Léon, Rolland de Neufville, pouvait se féliciter d'avoir fait construire cinq mille croix aux carrefours et sur les routes de son diocèse. Et ce ne sont là que de simples croix. Au milieu d'elles, combien de calvaires, d'un art rustique sans doute et populaire, mais dont on ne se lasse pas d'admirer la richesse et surtout l'intensité d'expression religieuse, n'ont-ils pas été construits de 1550 — c'est l'âge du plus ancien qu'on puisse dater, celui de Guehenno — à 1650,

surtout entre Morlaix, Brest et Penmarc'h? Et c'est de cette même époque que datent aussi tant de porches magnifiques qui témoignent suffisamment de la vitalité chrétienne des populations. Ce sont, pour n'en citer que quelques-uns, ceux de Pencran, construit en 1553; Landivisiau, 1554; Daoulas, 1556; Guipavas, 1563; Brasparts, 1581-1592; Pleyben, 1588-1591; Goulven, 1598; Saint-Thégonnec, 1599-1608; Landerneau, 1604; Guimiliau, 1606-1617; Plouédern, 1609; Trémaouezan, 1610-1623; Plomodiern, 1624; Bodilis, 1631; Gouenou, 1642; Commana, 1645; Lannidern, 1662; Locmélar, 1664; Ploudiry, 1665; Pleyber-Christ, 1667; Beuzec-Cap-Sizun, 1670; Plabennec, 1674. Tous ces monuments, et combien d'autres, datent du vivant même de Michel le Nobletz ou des années qui suivirent de peu sa mort.

Or il est à remarquer que, dans le même temps où l'architecture religieuse est ainsi florissante, l'architecture civile n'occupe qu'une place très réduite. Les manoirs de cette époque sont modestes et par leurs dimensions et par leur décoration. Ceux de Seizploué en Plonévez-Lochrist ou de Kermorvan en Trébabu donnent bien l'idée de ce qu'étaient ces demeures seigneuriales, insignifiantes à côté de la richesse et de la beauté des églises. On ne compte qu'un château qui, sans mériter le nom de « Versailles breton » que certains lui donnent, soit cependant une fort belle œuvre, c'est celui de Kerjean. C'était une manifestation ostentatoire de nouveaux riches.

Telle est donc la situation religieuse de la Bretagne au temps de Michel le Nobletz. On peut affirmer à coup sûr qu'elle était meilleure que dans le reste du royaume. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire ce que saint Vincent de Paul écrivait de l'état des campagnes à ce point de vue.

Faut-il croire, comme certains l'ont avancé, que ce qu'on trouve alors d'insuffisance provienne des difficultés que rencontraient le clergé à prêcher et à catéchiser une population qui ne comprenait que le breton? C'est toute la question de la langue bretonne qui est ainsi posée. Sans doute, en envahissant l'Armorique, les Bretons y avaient-ils introduit leur langue qui, à une époque où le français n'était pas encore

sorti du bas-latin des troupes d'occupation et des marchands, avait certainement produit des chefs-d'œuvre dont nous ne retrouvons plus que de faibles traces, mais qui, resurgissant plus tard dans les épopées bretonnes d'Arthur et de la Table Ronde, l'emportèrent sur les chansons de geste de Charlemagne. Cette langue, bien sûr, n'avait pas disparu au temps de Dom Michel; plus ou moins déformée, elle subsistait. Mais le français en était-il pour autant ignoré?

Une remarque déjà s'impose. Si les papiers les plus précieux de Michel le Nobletz ont disparu, qui constituaient les documents essentiels de sa biographie, comme son Journal ou la Vie de sa sœur Marguerite, il nous reste un grand nombre d'écrits de lui : ce sont les inventaires des « cartes » et surtout leurs « déclarations », c'est-à-dire leurs explications. Celles-ci, qui se répètent indéfiniment mais avec des additions continuelles, sont destinées aux « femmes de Douarnenez », Claude le Bellec, Dammat-Rolland et leurs compagnes, chargées d'expliquer les cartes. On trouve encore, parmi les papiers de Dom Michel, les « caïers » qui contiennent des histoires et récits divers que les cartes servaient à illustrer. Or tous ces récits sont rédigés en français, jamais en breton. Et cependant, qu'il s'agisse des femmes qui avaient mission d'expliquer les « cartes » ou des braves gens à qui elles donnaient à lire les « caïers », ceux-ci étaient destinés à des gens du peuple, très simples, sans culture et sans grande instruction.

Ne faut-il pas en conclure qu'à cette époque, au début du XVII^e siècle, le français était extrêmement répandu en Bretagne, et presque autant que le breton? N'est-il pas surprenant, en effet, que, dans un mandement du 14 avril 1659, l'évêque de Cornouaille, René du Louët, approuvant le « catéchisme de la mission » en breton que vient de lui soumettre Julien Maunoir, recommande « aux recteurs, vicaires, Curez et autres ecclésiastiques qui ne savent du tout ou en partie le langage breton de se servir de ces ouvrages que nous procurons être mis en public pour l'instruction de notre peuple; en outre mandons aux Recteurs, vicaires et Curez de lire ou faire lire ou enseigner par quelques prestres chaque Dimanche et Feste aux églises Paroissiales et Tréviales une leçon des Instructions catéchistiques du Catéchisme de la Mission ». Il y a donc — et

en nombre appréciable — des recteurs, vicaires et curés (ceux-ci étant les prêtres chargés d'une trêve, subdivision de la paroisse, mais qui y reste rattachée) qui ne savent pas le breton. Cependant ces ecclésiastiques sortent du peuple et appartiennent aux milieux les plus modestes, à quelques exceptions près. S'ils ignorent le breton, c'est donc que, dans le milieu où ils furent élevés, on ne le savait guère, et si, ignorant le breton, ils peuvent cependant remplir les fonctions de recteur ou de vicaire, c'est aussi que l'usage de cette langue dans le ministère courant, pour utile qu'il fût, n'était pas indispensable.

On peut encore citer ce fait : en réponse à une lettre du P. Pascal Buisson, datée de Cuburien, le 9 février 1627, les chanoines de Saint-Pol déclarent ne pas vouloir empêcher pour cette fois à prêcher le carême malgré que le « Sgr Evesque » n'ait pas respecté la coutume qu'il avait de tout temps, « avant les Avents, d'entrer au Chapitre pour, avec l'avis et conseil des gens d'iceluy, faire élection d'un prédicateur breton pour l'instruction et nourriture du menu peuple ignorant en langue française ». Cette prédication en breton était donc chose supplémentaire pour le « menu peuple ignorant en langue française », et, pour ce même carême, les chanoines reconnaissent également François Nathanaël et Joseph de Saint-Loys, récollets désignés par l'évêque pour les prédications principales qui ont lieu en français.

En fait, le breton ne fut jamais, même en Basse-Bretagne, langue officielle : c'est toujours en français que sont rédigés les édits, que sont faits les actes notariés.

Mais il n'était pas non plus la langue littéraire. Il n'y avait alors qu'un petit nombre d'ouvrages en langue bretonne, et encore de peu d'importance, qui nous paraissent plutôt comme des jeux de l'esprit et des fantaisies. Encore leur diffusion fut-elle si limitée que nous n'en trouvons pour ainsi dire plus d'exemplaires. Voici d'ailleurs à quoi se bornent ces publications : 1° le *Mystère de sainte Barbe*, en vers de cinq, huit ou dix syllabes, imprimé à Paris en 1557, pour le compte du libraire morlaisien Bernard de Leau, dont l'unique exemplaire connu est un petit in-8 de quatre-vingt-huit pages, conservé au British Museum; 2° le *Mirouer de la Mort*, poème breton composé, au début du

xvi^e siècle, par Jehan Larcher, prêtre de Plougonven, publié en 1575 à Cuburien, par l'imprimerie que les franciscains y avaient créée en 1570; 3° la *Vie de sainte Catherine*, en prose bretonne, que Bernard de Leau fait imprimer à Cuburien en 1576, et dont on ne connaît qu'un seul exemplaire à la Bibliothèque Nationale; 4° enfin, la *Vie de saint Gwenolé*, imprimée à Morlaix vers 1580, qui ne nous est parvenue que par la mention qu'en fit, deux siècles plus tard, Dom Le Pelletier.

Ce ne sont là, il est vrai, que les œuvres imprimées. Y eut-il antérieurement beaucoup d'œuvres manuscrites? Elles étaient, en tout cas, fort peu répandues, car nous n'en connaissons pas beaucoup plus que les poèmes et chansons recueillis de la tradition orale et quelque peu mis en forme par Hersart de la Villemarqué dans le *Barzaz Breiz*.

En 1576, il est vrai, était imprimé et publié, à Paris, le « catéchisme » de Gilles Keranpuil, curé de Cledguen-Pochaer, traduction en breton du catéchisme latin de saint Pierre Canisius (15). Mais cette œuvre ne s'adressait qu'à un public restreint et très particulier; le fait que sa diffusion fut également très limitée — car on n'en connaît plus que deux exemplaires — et qu'on n'éprouva pas le besoin d'imprimer d'autres catéchismes en breton porterait à croire qu'on n'en ressentait pas la nécessité. D'ailleurs, dans les papiers de Michel le Nobletz, nous trouvons des instructions catéchistiques : elles sont en français. Et Gilles Keranpuil lui-même explique dans sa préface qu'il a traduit en breton ce catéchisme latin de P. Canisius « pour instruire le peuple rude et peu versé en la doctrine chrétienne, qu'il l'a translaté et traduit en idiome Brette, langage vulgaire de ma patrie, pour ne laisser au peuple aucune occasion d'excuse de n'apprendre ce que luy est nécessaire pour son salut ». Plus loin, il revient sur ce que son livre est destiné à « enseigner les simples et rudes »; s'il comporte des fautes, il supplie le lecteur de les excuser eu « esgard que cette langue n'a jamais esté imprimée et hantée comme les autres ».

De toutes ces observations ne faut-il pas conclure qu'en Bretagne, au début du xvii^e siècle, tout le monde comprenait, lisait et parlait le français, sauf dans les demeures isolées, écartées de tout centre même de minime importance

et qui se trouvaient trop éloignées d'une « petite école » comme on en trouvait cependant dans les moindres agglomérations? La question vaut, en tout cas, d'être posée.

Il ne faut pas juger de la pratique du breton sur ce qu'on voit aujourd'hui ni surtout sur ce qu'on voyait il y a cinquante ans. Au début du xvii^e siècle, il existait quantité d'écoles que la Révolution a détruites. Ce sont ces écoles presbytérales, si nombreuses en Bretagne, qui ont répandu l'instruction, à l'encontre de ce qu'on croit ordinairement. Ce n'est pas un peuple fruste, en effet, que celui qui a produit l'art breton, cet art si particulier, si caractéristique d'une race et qui, art essentiellement populaire, suppose dans le peuple une culture élevée, comme le remarque si finement M. Waquet (a). De cette instruction, de cette formation culturelle, nous avons maints indices. Dès le début du xv^e siècle, même dans des paroisses aussi bretonnantes que Guipavas, Goulven, Plounéour, par exemple, on trouve des maîtres d'école renommés dont les noms nous ont été conservés. Dès le début du xvii^e siècle, plusieurs collèges seront fondés : les collèges épiscopaux de Morlaix, en 1603, et de Saint-Brieuc, en 1609; collège des jésuites à Quimper, en 1621; à Vannes, en 1644; des oratoriens à Nantes, en 1625.

Ces collèges étaient extrêmement fréquentés — celui de Quimper, par exemple, comptait un millier d'élèves (960 exactement durant l'année scolaire 1626-1627). — C'étaient des enfants de familles modestes, qui venaient des villages les plus éloignés. Les familles un peu aisées prenaient un précepteur qu'elles trouvaient facilement parmi les nombreux prêtres sans fonction. Et, chose à remarquer, ces collèges ne prenaient les enfants qu'à partir de la cinquième. Il fallait donc que ceux-ci eussent déjà fait les études qui y préparaient, y compris les premiers éléments de latin, dans les petites écoles presbytérales de leur village. C'est ce qu'illustre l'histoire de ce brave pêcheur de l'île de Sein, François le Sû, fils spirituel de Michel le Nobletz, qui, en l'absence du recteur, — l'évêque ne pouvait en maintenir dans ce pays d'extrême, — remplissait ce qu'il pouvait assumer de ses fonctions. Quand, afin de pourvoir tout de

(a) H. Waquet : *L'Art Breton*, chap. II, p. 86.

même l'île d'un prêtre, le P. Maunoir, à l'issue d'une mission, engage ce vieillard à recevoir les Ordres, celui-ci accepte, et les chanoines de Quimper, à l'examen qu'ils lui font passer, constatent qu'il sait assez de latin — il a appris, dit-il, son « Rudimentum » en son « Caton » — pour pouvoir faire sa théologie à l'abbaye de Landévennec. Et il s'agissait d'un pauvre pêcheur.

Ce n'est donc qu'à l'usage des gens « simples et rudes » dont parlait Gilles Kéranpuil que le P. Maunoir crut indispensable d'apprendre le breton, ce à quoi il fut aidé par miracle, nous dit-il.

Ce breton du xvii^e siècle est d'ailleurs tout pénétré de mots français et ce n'est qu'au xix^e siècle qu'on travaillera à reconstituer une langue bretonne en l'épurant d'un grand nombre de ces mots.

Mais il faut reconnaître que, depuis de longs siècles, la langue bretonne a toujours fait figure de parente pauvre et un peu méprisée. Sans doute la savait-on, mais on ne l'employait guère que dans la conversation courante, surtout avec les petites gens des campagnes, avec les domestiques, au marché. On n'en ignore pas pour autant le français qui est la langue qu'on lit, qu'on écrit et que bien peu ne connaissent pas.

C'est à la fin du xviii^e siècle que, le français n'étant plus enseigné, le breton se généralisera d'autant, et il sera d'un usage bien plus exclusif au xix^e siècle qu'il ne l'a jamais. C'est la conséquence de la fermeture des petites écoles presbytérales dont le nombre commence déjà à diminuer en même temps que le nombre de prêtres vers 1750, sous l'influence de la « Philosophie », mais qui seront toutes emportées par l'œuvre dévastatrice de la Révolution, comme en témoigne cet aveu du préfet du Finistère, écrivant, en l'an XI, au ministre chargé de l'Instruction publique : « Les collèges ont disparu, il n'existe dans le département que quatre écoles publiques. » Quatre écoles au lieu des centaines qu'on y comptait au xvii^e siècle!

Il est vrai que, pour essayer d'établir la prédominance de la langue bretonne, même en ce xvii^e siècle, certains font état des cantiques bretons. Ce sont les seuls textes bretons — encore n'y en a-t-il qu'un seul qu'on puisse lui attribuer à peu près certainement — que nous possédions de Dom

Michel. Il est sûr que ces cantiques, dont l'usage fut généralisé par le Bienheureux Maunoir, connaissaient, partout et dans tous les milieux, le plus vif succès. C'est que, pour les chants populaires, — cantiques ou chansons profanes, — l'usage est universel de maintenir l'idiome du pays. Ce phénomène n'est pas particulier à la Bretagne : dans combien de provinces, de nos jours encore, ne chante-t-on pas, toujours avec le même enthousiasme, de vieilles chansons en patois du pays que la plupart de ceux qui les chantent ne comprennent même plus et seraient bien incapables de parler ?

Il nous reste, pour faire le point de la situation religieuse de la Bretagne lorsque Michel le Nobletz y exerça son ministère, à dire quelques mots d'un sujet en apparence un peu troublant : la sorcellerie.

Dans l'esprit de combien la Bretagne n'est-elle pas le pays de la superstition, des sorciers et des pratiques diaboliques ?

Or c'est une opinion à écarter. Un ouvrage peut en témoigner, c'est « L'Incrédulité et mescreance du sortilège plainement convaincue, par P. de l'Ancre, conseiller du Roy, Paris MDCXXII ». Ce livre est donc exactement de l'époque qui nous intéresse et à laquelle foisonnent dans toute la France, en Poitou, en Provence, à peu près partout, et à Paris même, jusqu'à la Cour, — qu'on se rappelle le drame des poisons, — les procès de sorcellerie. Or le Conseiller de l'Ancre cite quantité « d'arrests notables sur tous les hauts points et rares subjects de Sortilège ». Ces arrêts et ceux auxquels il est fait allusion au cours de l'ouvrage sont au nombre d'une centaine environ ; il en est de toutes les provinces : du Poitou, du Berry, d'Auvergne, de Châlons, d'Angoulême, de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix, etc... Or on n'y trouve qu'un seul arrêt intéressant la Basse-Bretagne ; il est du 5 août 1598 et concerne des individus qui s'étaient « transformés en loups pour manger un enfant », au village de la Route-Hallière et Baronie (?) en Cornouaille.

Il faut noter également que jamais Dom Michel ne parle de pratiques diaboliques dans ses écrits.

C'est avec le Bienheureux Maunoir qu'il commence à en être question et que la chose devient une obsession pour lui. Afin de mêler Michel le Nobletz à l'activité du P. Maunoir sur ce point et en rejeter sur lui la responsabilité, on met en avant que c'est Michel le Nobletz qui lui donna les armes pour combattre l'action du diable dans les sabbats et autres assemblées démoniaques. C'est le « mystérieux manuscrit » dont parle Bremond (a). Or il ne s'agit ni de manuscrit, ni de rien de mystérieux ; le livre que donne Michel le Nobletz au P. Maunoir, en 1641, est un manuel publié quelques années auparavant par deux inquisiteurs, les frères Sprenger, dominicains. Le P. Maunoir raconte que Dom Michel lui confia le livre en lui révélant l'utilité qu'il y trouverait pour combattre les horreurs qui désolaient la Bretagne. Ce n'est pourtant que bien longtemps après — dix-sept ans exactement — que le P. Maunoir se rappellera le soi-disant avertissement de Dom Michel et le cadeau qu'il en reçut. Il est vrai que ce fut à l'instigation de ce dernier, prétend encore le P. Maunoir. En effet, comme le raconte celui-ci dans la *Vie de Catherine Danielou*, la dite Catherine eut la visite de sa « bonne maîtresse » (la Sainte Vierge) et du « petit prêtre de Ploaré » (Michel le Nobletz), venus lui enjoindre d'avertir le P. Maunoir d'avoir à combattre l'influence démoniaque sur les âmes. A la suite duquel avertissement, Maunoir entreprit de poursuivre le diable partout où il se manifesterait ; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la « visite » de Dom Michel à Catherine Danielou est du 23 janvier 1658, près de six ans après sa mort, qui est du 5 mai 1652.

En réalité, on le voit, Dom Michel n'est pour rien dans le zèle dont s'enflamme le Bienheureux Maunoir pour combattre les pratiques démoniaques, et lui-même, qui connaissait si bien les populations bretonnes et dénonçait si vigoureusement leurs travers et leurs vices, n'en fait jamais mention. C'est que Dom Michel, avec sa prudence ordinaire, était peut-être, tout simplement, attentif à la recommandation du rituel : « *Ne facile credat aliquem a dæmonio obsessum esse.* »

(a) Voir en appendice : les sources, p. 416.

On peut donc raisonnablement conclure que, malgré quelques légendes qui ne sont que pures fictions, — n'en rencontre-t-on pas partout et qui ne sont pas toujours aussi poétiques? — et à l'encontre de la réputation qu'on lui a faite, bien à tort, la Bretagne n'est nullement la terre d'élection des sorciers ni de la superstition.

I

L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

Comme la France, la Bretagne est une et multiple. Si bien des traits communs, fortement accusés, font de la presque île bretonne, de son sol, de ses populations une solide unité, elle n'en est pas moins diverse. Elle aussi a son Nord et son Midi, et si ses habitants restent, les uns et les autres, foncièrement bretons, le Breton du Sud est différent du Breton du Nord : sa terre est plus riante, son costume plus seyant, son tempérament moins rude.

A mesure que l'on remonte des côtes de l'Atlantique vers celles de la Manche, au travers de l'Armorique, tout semble se durcir et devenir plus austère. Le dialecte du Vannetais est plus doux que celui de Cornouaille qui est lui-même moins dur que celui du Léon. Il n'y a aucune parenté entre la coiffe légère et gracieuse des Fouesnantaises et la coiffe des femmes du Nord, semblable à celle, sévère et comme d'une coiffe de deuil, des Ouessantines. Les caractères aussi deviennent plus accentués et plus rudes (16).

C'est dans cette Bretagne plus austère, à trois kilomètres à l'Est de Plouguerneau, au manoir de Kéroderm, qui relevait de cette paroisse, que, le 29 septembre 1577, naquit Michel le Nobletz.

Du manoir de Kéroderm, rien ne subsiste. Une ferme en occupe l'emplacement dont on dit, ce qui est probable, qu'elle fut construite, en partie du moins, avec les pierres de l'ancienne demeure des Nobletz.

Celle-ci devait être, à la manière des gentilhommières bretonnes, une maison suffisamment spacieuse mais assez modeste. Dans son voisinage immédiat se trouvait une petite

chapelle, dédiée à saint Claude, où Michel le Nobletz, tout enfant, allait faire ses dévotions. Peut-on dire qu'elle existe encore? Elle fut tant de fois restaurée, remaniée, agrandie et même, ces dernières années, flanquée d'une nouvelle construction qui en double le vaisseau, qu'il est bien difficile d'y retrouver l'oratoire du xvr^e siècle.

Plus rien ne reste donc debout de ce que vit Michel le Nobletz en ses premières années, puisque l'église de Plouguerneau, l'église paroissiale où il fut baptisé, a été rebâtie en 1852 et que le clocher de l'ancienne église, seul conservé, n'avait été construit lui-même qu'en 1701 pour remplacer le clocher du xvr^e siècle détruit par la foudre.

Un témoin cependant demeure de l'enfance de Michel : la croix de granit que son père avait fait élever en 1570, auprès de la chapelle Saint-Claude et qui porte les armes des Nobletz : d'argent à deux fasces de sable au canton de gueules chargé d'une quintefeuille d'argent. Pour aller de Kéroderm à la chapelle on devait passer devant cette croix; aussi peut-on être sûr que, bien souvent, Michel enfant s'est signé devant elle et, souvent aussi, agenouillé sur son plus bas degré, en joignant ses petites mains pour la prière, durant le temps qu'il passa au manoir paternel. Plus tard, quand ses pas l'y ramèneront, c'est, à l'entrée du domaine familial, la croix encore qui aura son premier salut, nous n'en pouvons douter.

Le père de Michel, Hervé le Nobletz, portait, comme tous les aînés de la famille, le nom de Kéroderm. On peut suivre ses ascendants jusqu'en 1426 où nous trouvons un Alain le Nobletz, écuyer, sieur de Kéroderm. Il était de bonne noblesse, ainsi qu'en témoigne l'arrêt rendu à la Chambre de la Réformation du 30 mars 1669, qui reconnaît les Nobletz nobles « d'ancienne extraction » comme ayant pu fournir des « preuves de noblesse pour huit générations par réformation et montres (17) de 1426 à 1534 ». Mais de son ascendance nous ne connaissons que des noms, sauf pour un de ses grands-oncles, Olivier le Nobletz, fils d'Olivier le Nobletz et de Tiphaine de Kérouzéré, « clerc du diocèse de Léon, familial du cardinal Alain », qui fut, le 1^{er} décembre 1450, « pourvu de la paroisse de Braspartz qui sera vacante par l'obtention de Plocmel, au diocèse de Léon, par Alain de Quilbignon qui elle-même sera vacante par le transfert du titulaire, Jean du Chastel, à la prévôté d'Ach, nonobstant

que Olivier Nobletz possède la paroisse de Tressivonech, au diocèse de Léon, qu'il devra résigner » (18). Vraisemblablement, cet Olivier le Nobletz, qui avait attaché sa fortune à celle de son compatriote, le cardinal Alain de Coetivy (19), l'avait suivi à la cour pontificale comme ces nombreux ecclésiastiques bretons qui y étaient en fonctions, soit à Avignon, soit à Rome, au xiv^e et au xv^e siècles.

La mère de Michel le Nobletz, Françoise de Lesguern, était d'aussi bonne souche que son mari, puisque la même Réformation de 1669 déclara également sa maison « d'ancienne extraction », ayant fourni des preuves pour neuf générations par références et montres de 1447 à 1534 (20).

Rien n'autorise cependant à la faire descendre, comme on l'a tenté, de saint Fragan et de sainte Gwen, les parents de saint Gwénolé (a).

Pareille ascendance n'a pu être imaginée que d'après la fausse interprétation d'un tableau conservé, non au château de Lesguern, comme on l'a dit à tort, mais au château de Lesven (21), qui n'a jamais appartenu à la famille de Lesguern. Ce tableau représente, dans sa partie supérieure, saint Corentin bénissant saint Gwénolé agenouillé devant lui, et dans sa partie inférieure, saint Gwénolé tendant une croix à Dom Michel le Nobletz. Le sens du tableau est clair : il symbolise la tradition missionnaire en Bretagne qui tient son origine de saint Corentin pour aboutir à Dom Michel en passant par saint Gwénolé. Une famille s'y trouve cependant mêlée par deux personnages qui, en manière de donateurs, y sont peints entre les deux scènes que nous venons d'indiquer : Jean le Ny, qui fut bailli de Saint-Renan en 1660, et sa femme Jeanne Gourio, dont les armoiries en alliance figurent sur le tableau avec la devise « Mamellet d'or » qui évoque le souvenir de sainte Gwen. Une tradition rapporte, en effet, que sainte Gwen aurait été miraculeusement gratifiée d'un troisième sein pour lui permettre d'allaiter à la fois ses trois fils jumeaux : Gwénolé et ses deux frères Guennec et Jacut. Ce tableau, peint évidemment à la commande de Jean le Ny, quelques années seulement après la mort de Dom Michel au Conquet, dans le baillage de Saint-Renan qu'il présidait, n'a rien à voir avec la famille

de Lesguern et n'indique nullement sa descendance de saint Fragan et de sainte Gwen, comme on l'a prétendu. C'est bien plutôt Jean le Ny qui se réclame de cette lignée comme en font foi les armoiries. Lorsqu'il fit peindre ce tableau en l'honneur de Dom Michel, il eut à cœur de montrer comment celui-ci avait continué en Bretagne l'œuvre de son lointain arrière-grand-oncle sans songer à y faire représenter saint Fragan et sainte Gwen. Ce n'est que plus tard qu'on voulut transformer en ces saints personnages Jean le Ny et sa femme, dont les armoiries cependant indiquent assez l'identité. C'est dans ce dessein qu'un peintre, assez malhabile d'ailleurs, ajouta un troisième sein à Jeanne Gourio pour en faire une sainte Gwen, mais on ne peut s'y tromper, car il apparaît clairement qu'il s'agit d'une retouche postérieure au tableau primitif.

M. de Kéroderne, le père de Michel, était notaire public ou notaire royal.

Il ne faut pas, pour autant, nous le représenter sous l'aspect d'un important officier de la Couronne. Les notaires royaux étaient tout simplement, avec moins de considération, nos bons notaires de province, tels que nous les connaissons aujourd'hui. Ils se distinguaient des notaires apostoliques attachés aux curies épiscopales, dont la charge était généralement réservée à un chanoine du diocèse, et des notaires, ceux-ci le plus souvent laïcs, de certains monastères.

Institués près des justices royales, les notaires royaux ne pouvaient instrumenter hors du ressort de celles-ci. Leur charge était vénale, ce qui entraînait leur multiplication en temps de crise financière (22), la création de nouveaux offices étant alors l'expédient habituel du trésor.

Les notaires royaux étaient, en fait, des officiers publics de la plus modeste catégorie et, loin d'être réservée à la noblesse, leur charge les faisait déroger. Il n'y eut d'exception que pour les notaires du Châtelet. Ceux-ci étaient, au contraire, d'importants personnages pouvant instrumenter dans toute la France, et, en 1673, il fut déclaré que leur charge n'entraînerait pas la dérogeance. En Basse-Bretagne, il est vrai, d'après un arrêté du Parlement de Rennes, qui s'appliquait aux notaires comme à tout autre, aucune profession ne faisait déroger. C'est, comme nous l'avons dit, qu'il fallait bien que puissent vivre les enfants des familles

généralement pauvres et très nombreuses de la noblesse de ce pays (23).

Nous pouvons donc nous représenter M. de Kéroderne dans ses modestes fonctions et s'y adonnant même avec quelque âpreté, s'en allant, par exemple, le dimanche matin, à la sortie de la messe de Plouguerneau, installé sans doute dans un débit voisin de l'église, solliciter le client. C'est bien ce qui ressort des reproches que lui fit plus tard Dom Michel et qui l'incitèrent non seulement à cesser une telle pratique mais encore à consacrer à des œuvres pies l'argent ainsi gagné par le travail du dimanche.

L'application de M. de Kéroderne ne fut cependant pas sans porter de fruits. Il bénéficia même, semble-t-il, d'un état de choses particulièrement favorable du fait que, de son temps, la multiplication des charges ne les avait pas encore dévaluées dans le Léon puisque Verjus nous dit qu'il n'y avait alors que quatre notaires dans ce diocèse. Quoi qu'il en soit, son aisance était fort grande si l'on en juge par la pension qu'il faisait à chacun de ses cinq fils durant leurs études à l'université de Bordeaux : 100 écus à chacun d'eux. S'il est difficile de traduire cette somme en monnaie d'aujourd'hui, on peut, grâce à certaines comparaisons, se rendre compte que 100 écus, soit 300 livres, représentaient une pension considérable. Le fils du sire de la Trémouille, qui faisait précisément ses études à Bordeaux, comme plus tard Michel le Nobletz, avait 400 livres de pension en 1553, tout juste un quart de plus de ce qu'avait chacun des cinq fils d'Hervé le Nobletz. Vers 1600, le fils d'un conseiller au présidial de Nîmes, qui faisait ses études de théologie à Toulouse, recevait 185 livres par an, guère plus de la moitié de ce que M. de Kéroderne donnait à chacun de ses garçons. En 1604, à Toulouse, la moyenne de la pension dans les collèges de l'Université était de 120 livres par an; à Paris, de 140. Un étudiant qui recevait 300 livres de pension disposait donc de 180 livres d'argent de poche à Toulouse et de 160 à Paris. En ce même temps, un professeur du Collège de France recevait au plus 200 écus par an. On voit donc que M. de Kéroderne, qui ne passait cependant pas pour très généreux, devait être fort à l'aise pour assurer à ses fils d'aussi substantielles pensions.

Il est d'ailleurs possible d'évaluer, au moins approximativement, les revenus d'Hervé le Nobletz d'après une lettre

de son fils Jean qui, en 1637, estime à 60 écus le revenu qu'il tient de l'héritage paternel. Or Jean est un des neuf cadets (quatre garçons et cinq filles, une sixième étant morte en bas âge) qui eurent à se partager le tiers de la succession de M. de Kéroderm, dont les deux tiers revenaient à l'aîné. C'était donc à 540 écus de revenus que se montait l'héritage des neuf cadets. Si l'on y ajoute les deux autres tiers attribués à l'aîné, soit 1.080 écus, cela faisait au père de Michel le Nobletz un revenu de 1.620 écus ou 4.860 livres, somme énorme si on la compare aux 600 livres que touchait, nous venons de le voir, un professeur au Collège de France. Encore faut-il, pour se faire une idée de la fortune d'Hervé le Nobletz, ajouter à ces revenus non seulement les émoluments qu'il tirait de sa charge, mais tous les biens fonciers : manoir, terres, etc., qui, selon la coutume, s'ajoutèrent à l'héritage du seul fils aîné.

De leur union, Hervé le Nobletz et Françoise de Lesguern eurent onze enfants : cinq garçons et six filles.

Des garçons, l'aîné, Claude, demeura en possession de Kéroderm; le second, Jean, conseiller du roi, magistrat et juge criminel au siège présidial de Quimper, acquit une honorable réputation de jurisconsulte. C'est vers le droit également que se dirigèrent Guillaume et Hervé, entre lesquels était né Michel. Des six filles, Anne et Marguerite gardèrent le célibat et furent intimement mêlées, Marguerite surtout, à l'activité missionnaire de Dom Michel; Marie épousa Jean Mathézon, sieur de Kerbéoc'h; et Jeanne, Noël de Kermellec. Des deux autres, nous ne savons rien, sinon que l'une d'elles mourut en bas âge.

Sur les premières années de Michel le Nobletz, nous n'avons d'autres renseignements que ceux que nous livre le P. Verjus d'après la *Méditation des bienfaits divins*, ainsi que Dom Michel avait dénommé son journal. Mais, comme nous l'avons indiqué, c'est sans le citer textuellement que le P. Verjus se réfère à ce journal que lui communiquait le P. Maunoir, et nous ne pouvons jamais savoir s'il nous transmet exactement les déclarations de Dom Michel et ne les enjolive pas de quelques-uns des commentaires dont le P. Maunoir devait les envelopper.

Quoi qu'il en soit, c'est d'après ce journal que le P. Verjus nous dit que Dom Michel considérait comme une faveur divine toute particulière d'avoir été « mis entre les mains

d'une nourrice très pieuse et douée de toutes sortes de vertus », qui l'offrait tous les jours à Dieu avec cette supplication d'en faire « un de ses vrais serviteurs ». Aussi confessait-il « lui avoir plus d'obligation de l'avoir nourri de ses prières ardentes et assidues que du lait de ses mamelles ». N'y a-t-il pas dans le journal de Dom Michel quelque semblable témoignage de gratitude à l'égard de sa mère? Rien ne nous en a été conservé et il semble que Françoise de Lesguern ait joué un rôle assez effacé au manoir de Kéroderm. Peut-être ses onze maternités rapprochées l'avaient-elles fatiguée à l'excès. Cela expliquerait que Michel, comme tous ses frères et probablement ses sœurs, ait été mis si vite en nourrice et que son grand-père Lesguern l'ait bientôt pris à sa charge pour l'élever avec ses enfants, sans doute pour soulager sa fille. Peut-être aussi Françoise de Lesguern était-elle tenue un peu à l'écart et comme étouffée par la personnalité trop accusée de son mari. M. de Kéroderm, en effet — nous le voyons par la brusquerie, la brutalité même que nous révèlent ses rapports avec son fils Michel et certains incidents auxquels ils donnent lieu, — était autoritaire, emporté et violent, adouci heureusement par sa foi profonde et son sens chrétien qui l'amenaient assez vite à résipiscence. Il est bien sûr qu'un pareil homme ne devait pas laisser beaucoup d'initiative à sa femme et que celle-ci, ne pouvant guère sortir de l'ombre où il la tenait, n'intervenait pas dans la direction du foyer ni n'osait élever la voix, même lorsque son cœur de mère était ému par les décisions de son mari, comme le jour où celui-ci chassa Michel de la maison paternelle.

Une lettre de Dom Michel au P. Quintin pour recommander à ses prières l'âme de sa mère (a) témoigne d'ailleurs des sentiments qu'il avait pour elle et de la reconnaissance qu'il lui gardait :

« Au R. P. Quintin, religieux de l'Ordre de saint Dominique à Morlaix, salut en Dieu!

« Mon très révérend et très aimé Père en Dieu, comme vous avez été le support de mon honneur et le solaz de ma vie (b) depuis que je suis venu de mon pays natal, et nom-

(a) Archives de Kerdanet.

(b) Solaz : c'est-à-dire soutien, consolation, du latin *solatium*.

mément tandis que j'ai demeuré *in lacu leonum* (a), tout de même je supplie bien humblement votre très religieuse personne de sustenir ceux auxquels je suis très étroitement obligé. Or, laissant à part plusieurs gens de biens qui m'ont donné des supports, j'ai reçu particulier support et faveur singulière de ma très chère et très honorée mère, laquelle a été toujours si affectionnée que jamais la variété de mes nécessités ni l'importunité de mes demandes n'ont pu surmonter la force de son amour; mon ingratitude n'a pu dessécher la fontaine de ses libéralités, soit que j'aie été importun en reprenant les vices de sa maison, ou dur en la refusant, ou âpre en m'absentant, ou sévère en tançant, ou austère en remontrant, ou incivil en oubliant; jamais ne m'a toisé ou montré mauvais visage. Ores me portait en ma chambre ma réfection, ores me la faisait porter en quelque autre part à ma commodité. En tout elle surmontait, elle vainquait son naturel. O! belle victoire. Elle m'a non seulement aimé, mais je ne connaissais aucun dans la paroisse (b) qui me craignait tant qu'elle. Elle quittait les affaires de la maison pour venir ouïr de moi quelque instruction sur les Saints Evangiles. Je laisse le reste de ses louanges.

« Sur le papier de mes frères et sœurs, spécialement de ma sœur Marguerite (c), je dirai assez de louanges de son amour et de sa diligence à mon endroit. C'est par son support qu'elle s'est entretenue au service de Dieu. C'est par sa prudence que toute sa famille est augmentée en honneur et en paix. Je puis dire d'elle : *Omnis omnibus facta est* (elle se fit toute à tous). Partant, si je désire après la mort lui rendre quelques louanges et actions de grâces, lui disant comme St Augustin *ad Coelest* (d) : *Mutuum tibi caritatem libens reddo gaudensque recipio; quam recipio adhuc repeto, quam reddo adhuc debeo* (volontiers je te rends la charité que tu as pour moi et avec joie je la reçois; la charité que je reçois, je la redemande, celle que je rends, je la dois encore). Or, n'étant pas suffisant pour satisfaire à tant

(a) Le « lac des Lions », allusion à l'épisode pénible dont Michel fut la victime au couvent des dominicains de Morlaix.

(b) De Plougervieu.

(c) « Sur le papier », c'est-à-dire « sur ce que j'écrirai de mes frères... ». On verra notamment que Dom Michel écrivit une biographie de sa sœur Marguerite.

(d) A Célestin.

d'obligations je demande votre aide pour la louer après sa mort et vous supplie de prier pour elle. Adieu.

« Votre tout affectionné,

M. LE NOBLETZ.

Une fois sevré, l'enfant fut ramené au manoir de Kérodern où il donna, très jeune, des témoignages de grande piété qui sont bien des marques de prédestination. D'après plusieurs de ses parents qui le tenaient de sa mère et qu'il put encore interroger, le P. Verjus rapporte que, dès l'âge de quatre ans, on le trouvait d'ordinaire à cet oratoire de Saint-Claude tout proche de la maison mais où l'on ne pouvait se rendre qu'en longeant un vivier dans lequel sa mère craignait qu'il ne tombât. Aussi lui défendait-elle d'aller ainsi tout seul à la chapelle. L'enfant, qui avait déjà la forte tête que nous lui verrons tout au cours de sa vie, ne tenait pas compte des observations maternelles, disant seulement, en guise d'excuse, lorsqu'il rentrait : « J'ai été à la maison de Dieu (a). »

Sa mère, ne pouvant le faire obéir, malgré ses recommandations et ses menaces, l'enferma, un jour, à clef. Mais, quelque temps après, elle ne l'en trouvait pas moins à la chapelle. C'était, déclara-t-il, une belle demoiselle qui lui avait ouvert la porte et l'avait fait sortir. Les panégyristes de Dom Michel n'ont pas manqué d'identifier la belle demoiselle : ce ne pouvait être que la Sainte Vierge. On peut douter cependant que la Sainte Vierge vînt ainsi pousser un enfant à désobéir aux ordres sages et prudents de sa mère. Peut-être celle-ci expliqua-t-elle plus simplement l'affaire, qui s'emporta contre sa servante et la menaça même de la battre, comme il nous est rapporté.

Lorsqu'il eut atteint ses sept ans, son grand-père maternel le prit chez lui (b) pour le faire instruire avec ses cousins et cousines. Ce grand-père était Alain de Lesguern, alors âgé de soixante-douze ans. Voulait-il décharger sa fille d'une part de la lourde tâche que lui imposaient ses onze enfants, ou désirait-il mettre un peu de gaieté autour de lui en y réunissant Michel à d'autres de ses petits-enfants? Nous ne le savons, mais une remarque s'impose à

(a) Plusieurs de ses parents disent l'avoir appris de sa mère.

(b) Du journal.

nous : Michel le Nobletz enfant, adolescent, jeune homme, ne connut guère la vie familiale. Après la mort de son grand-père, il fut mis en pension de divers côtés, seul, sans ses frères. Était-ce un enfant de caractère difficile qui troublait la paix de la maison, un de ces garçons qu'on doit « mettre en pension » ? Ce que nous savons de lui, de sa volonté qui touche parfois à l'obstination, de son originalité quelque peu excessive, rend cette hypothèse plausible. Quoi qu'il en soit, son éducation à l'écart a certainement contribué à le mettre en marge des siens et cela jusqu'à sa mort ; nous le verrons par son « adieu et congé que prend Monsieur le Nobletz de Messieurs ses parents et héritiers », d'un si haut enseignement sans doute, mais aussi d'un humour qui dut être un peu cruel aux destinataires : « J'ai voulu vous laisser, par mon testament, ce beau rien dans un coffre... Le beau rien vous retirera de la tyrannie d'un greffier et de la patte d'un sergent... Considérant que quelques-uns de vous, mes héritiers, êtes malades du désir d'avoir de moi ce que je ne puis vous donner, je vous laisse pour soulagement de votre maladie ce précieux médicament : rien. » Et le reproche n'est pas sans se mêler à l'humour dans cet autre passage : « ... il m'a été besoin d'avoir recours à l'assistance de mes amis. Car pour mes parents, ils ne m'ont pas subvenu entièrement pour vivre selon ma vocation, encore que quelqu'un d'eux m'ait fait la charité. Mais ceux de qui j'en ai reçu le plus, ç'a été de quelques bonnes femmes dévotes qui m'ont beaucoup assisté ».

Le manoir de Lesguern, où habitait le grand-père de Michel, existe encore, mais bien délabré et sans la plus grande partie du principal corps de logis, qui a été abattue au XIX^e siècle. Aujourd'hui, l'ancien manoir sert de ferme. Tel qu'il est cependant, il peut donner une idée assez précise de ce qu'il était lorsque l'habita le petit Michel dont on y montre encore ce qui aurait été sa chambre. Ce n'était pas un somptueux château, mais une gentilhommière assez vaste et non dépourvue d'élégance. Les bâtiments, d'un type de construction courant en Basse-Bretagne, formaient équerre avec, engagée dans l'angle intérieur, une tourelle posée en encorbellement pour recevoir l'escalier. A une centaine de mètres derrière le manoir se trouvait la chapelle où notre jeune Michel dut aller souvent prier, mais il n'en reste que quelques pierres de fondation et un joli petit roson.

L'instruction de Michel et de ses cousins et cousines fut confiée à un prêtre instituteur, Thomas Cozic. En dehors de son nom et de la tâche qui lui fut confiée au manoir de Lesguern, nous ignorons tout de lui, mais nous savons que, dès le début du XV^e siècle, il existait en Bretagne, même dans les petites paroisses comme Guipavas, Goulven, Plounéour, des maîtres d'école, généralement des prêtres, dont la renommée attirait de nombreux élèves. Michel ne fut d'ailleurs pas longtemps soumis à la discipline de Thomas Cozic, car M. de Lesguern mourut quelques mois seulement après l'arrivée de son petit-fils qui dut rentrer à Kéroder. Il y eut pour maître un autre prêtre instituteur qui y était, peut-être, déjà chargé de l'instruction de ses frères et sœurs, Gilles Mazéas. Ce fut encore pour peu de temps, car Michel fut bientôt envoyé dans une petite école que tenaient deux frères prêtres, Yves et Henri Gourvennec. Jusque dans sa vieillesse, Dom Michel conserva un souvenir ému et reconnaissant de la douceur avec laquelle ces deux ecclésiastiques lui enseignèrent « la vertu et les sciences ». Mais c'est tout ce que nous savons de l'enseignement donné par ces frères Gourvennec, sauf qu'ils tenaient leur école dans la chapelle de Saint-Antone (24), située au bord de la mer, sur le rivage nord de l'Aber-Wrac'h, où un couvent de Frères Mineurs avait été fondé en 1507. Elle est aujourd'hui démolie et son emplacement n'est plus marqué que par une croix de pierre. Comme elle se trouvait à deux bonnes lieues de Kéroder, il est probable que Michel, bambin de dix ans, pour qui cette course devait être bien longue, fut mis dès lors en pension comme il le sera bientôt après à Ploudaniel. Chez qui ? Nous n'en savons rien. Peut-être chez les frères Gourvennec, encore que ce ne fût pas l'usage que les maîtres d'école prissent des pensionnaires.

Le séjour de Michel ne fut guère que de deux ou trois ans à l'école de l'Aber-Wrac'h. A treize ans il fut envoyé à Ploudaniel pour faire ses humanités sous la direction d'un autre prêtre, Alain le Guen, sous-curé de Trémaouézan (a).

Là non plus nous ne savons où Michel fut pensionnaire. Une tradition, mais toute récente et dont on ne voit pas sur quoi elle repose, prétend que ce fut au manoir de Trébodennic, tout neuf alors, puisqu'il fut bâti en 1582, ainsi que

(a) Du journal.

l'indique la date gravée sur sa porte, de style Renaissance, richement sculptée. La seule donnée qui rendrait la chose plausible est que ce manoir, qui resta dans la famille de Poulpry jusqu'à la mort du dernier survivant, le marquis Louis-Marie, venait d'être bâti pour un de ses neveux par le recteur de Ploudaniel, Alain de Poulpry. Si, comme on le dit parfois, mais sans que nous en ayons trouvé non plus de preuves, les Poulpry étaient apparentés aux Nobletz, cela expliquerait le séjour de Michel à Ploudaniel et qu'il eût été en pension à Trébodennic. Un rapprochement semble encore rendre cette hypothèse plus vraisemblable : c'est en la même année, 1590, qu'Alain de Poulpry fut nommé recteur de Ploudaniel et que Michel y fut envoyé comme écolier.

Bien qu'il dût y demeurer six ans, jusqu'à sa dix-neuvième année, on n'a pour ainsi dire pas gardé son souvenir à Ploudaniel et rien n'y reste de son séjour qui puisse nous arrêter.

L'église actuelle, si gracieuse avec son fin clocher aux trois galeries, ne date que du XIX^e siècle. De l'église que connut Michel le Nobletz et qu'on a démolie pour bâtir l'église actuelle, ne subsistent que quelques matériaux utilisés pour construire une chapelle de confrérie dans l'enclos paroissial. Seuls, les anciens du bourg conservent vaguement, au sujet de Michel, des traditions qui semblent tomber dans l'oubli.

C'est ainsi qu'ils montrent à Kerventa, un petit village voisin, la *feunten sant Mikel Nobletz*.

A cette fontaine, des lavandières, surprenant le jeune homme en prières, se seraient gaussées de lui et même l'auraient battu. Dans son indignation il aurait alors appelé la misère sur le village. L'histoire, à la supposer vraie, n'est pas très édifiante. Je regrette qu'elle ne soit pas plus vraisemblable : elle témoignerait de la fougue de Michel, de son caractère facilement emporté, que nous retrouverons chez lui, même jeune prêtre, et qui sera cause, en particulier, de ses démêlés avec les dominicains de Morlaix. Ce n'est pas la vie tout unie et, dès l'origine, confirmée en sainteté. C'est, bien plus admirable, le combat d'une âme passionnée qui se conquiert elle-même, avec la grâce de Dieu, mais qui doit lutter. Ce fils et frère de robins n'a guère un tempérament de « tabellion ».

Lorsque s'éveillent en lui, bouillonnantes, les passions

de la jeunesse, c'est avec cette ardeur impétueuse qu'il les dompte. Un jour, dans les bois, saisi d'une tentation violente, il se roule dans les épines et y déchire son corps, à l'imitation de saint Benoît; une autre fois, c'est dans la neige qu'il se couchera et demeurera jusqu'à être tout engourdi par le froid pour éteindre le feu qui le dévore (a).

C'est encore son tempérament excessif qui le poussait parfois, durant le temps qu'il était à l'école d'Alain le Guen, à des manifestations intempestives, comme lorsque, à la sortie des offices, il entreprenait de réunir les fidèles dans le cimetière pour refaire à son tour le sermon et compléter ce qui lui semblait insuffisant ou erroné dans l'instruction du recteur.

La prétention était d'autant plus étrange que le recteur de Ploudaniel de 1590 à 1596, c'est-à-dire précisément pendant le séjour de Michel, était, comme nous l'avons vu, Alain de Poulpry, seigneur de Lanvengat, archidiacre de Léon, doyen de la collégiale du Folgoët et, dès 1593, conseiller au Parlement de Bretagne. Cet homme remarquable, peut-être même, nous venons de le dire, parent de Michel, était un prêtre aussi zélé qu'éminent. Il avait fondé à Ploudaniel en 1592, sans doute pour apaiser et ramener à la pratique de la charité chrétienne ses paroissiens divisés par les discussions politiques, si vives à cette époque, entre ligueurs et royalistes, une pieuse confrérie groupant des ecclésiastiques et des laïques « désireux, disent les statuts, d'augmenter l'honneur et la gloire de Dieu et de vivre en bonne amitié fraternelle ». Et parmi les premiers membres de cette confrérie nous trouvons justement Alain le Guen, le maître de Michel.

Il n'est donc pas surprenant que les paroissiens d'Alain de Poulpry ne se soient pas laissés séduire par le zèle ni par l'éloquence de notre jeune homme et l'aient prié assez vivement de vaquer à ses études.

Malgré des déboires de ce genre, peut-être même un peu grâce à eux, les années de Ploudaniel furent fécondes pour la formation de Michel. Ses études semblent y avoir été excellentes, nous pouvons le penser, à considérer l'aisance avec laquelle il abordera l'enseignement des Universités et

(a) M^{lle} Jeanne le Gal l'a appris de lui-même.
On le peut juger à un mot d'un de ses journaux.

les succès qu'il y remportera. Mais c'est surtout au développement de sa vie spirituelle que son séjour auprès d'Alain le Guen fut utile. Sans doute la grâce de Dieu et ses dispositions personnelles l'entraînèrent-elles puissamment sur le chemin de la sainteté, mais on peut croire que le prêtre auprès duquel il passa ces six années d'adolescence, qui sont de celles qui comptent davantage dans la formation de l'homme, n'y fut pas étranger et que Michel dut beaucoup à ses conseils et surtout à ses exemples. Durant ces années, sa piété devint plus profonde encore et plus généreuse : il vivait avec Dieu et avait un si vif sentiment de Sa présence qu'il en avait parfois la vision, selon ce qu'il confia plus tard au P. Maunoir et dont celui-ci a rapporté le fait suivant, apparition ou illumination intérieure :

« En ce temps, écrit le P. Verjus, Notre-Seigneur l'honora de la veüe de Son Humanité adorable et se présenta à luy avec une beauté si ravissante, et une si éclatante majesté, qu'il dit depuis à une personne de grande vertu à qui il veut devoir faire confidence de cette merveille, qu'il n'avait point de termes qui pussent exprimer en aucune façon ce qu'il avait vu, ny la surprise et la joye dont il avait esté comblé (a). »

(a) Il l'a dit au P. Maunoir. M^{lle} Jeanne le Gal, qui demeure à Saint-Renan, en Léon.

II

L'ETUDIANT

En 1596, à dix-neuf ans, Michel le Nobletz ayant épuisé tout ce que pouvaient offrir de ressources les écoles presbytérales, son père résolut de l'envoyer poursuivre ses études à l'Université de Bordeaux (25).

Il y avait bien, plus proche du Léon, l'Université de Nantes, fondée un peu plus d'un siècle auparavant (26) par le pape Pie II, à la demande du duc de Bretagne François II. Mais en 1596 la ville de Nantes n'offrait guère de sécurité : elle était le quartier général du duc de Mercœur qui ne devait faire sa soumission à Henri IV que deux ans plus tard et, pour lors, menait toujours la guerre contre les troupes royales. Et puis, dans toute la France de l'Ouest et du Midi, l'Université de Bordeaux brillait, à cette époque, d'un tel éclat qu'elle l'emportait même sur l'Université, pourtant si renommée, de Toulouse.

C'est en 1441, à la demande de l'archevêque Pey Berland, originaire du Médoc, qu'elle avait été fondée par le pape Eugène IV. La bulle pontificale de fondation en explique ainsi les convenances : « Bordeaux, ville métropolitaine, l'emporte par la noblesse, la grâce et l'antiquité sur toutes les cités du duché d'Aquitaine... L'air y est bon, et tempéré, la vie matérielle plantureuse, le fleuve est navigable, le port important, la marée y remontant. Tout y concourt à attirer, et par terre et par mer, les hommes d'étude. »

Dès le début, l'Université comptait quatre Facultés : celle des Arts (nous disons aujourd'hui des Lettres), celle de Droit, celle de Médecine et celle de Théologie. Elles furent d'abord installées aux Carmes, mais, en 1534, les jurats de

Bordeaux fondèrent le collège de Guienne qui, logé tout auprès, absorba la Faculté des Arts, tandis que la Faculté de Droit et celle de Médecine émigraient également dans son voisinage, ne laissant aux Carmes que la Faculté de Théologie. Montaigne fut élève de ce collège de Guienne, « le premier de France », déclare-t-il, et, parmi les maîtres qui y professèrent, on en compte d'illustres comme Georges Buchanan, Scaliger, l'historien Elie Vinet. C'était l'époque où brillait à la Faculté de Médecine Guillaume de Guérente et, quelques années plus tard, le chirurgien Loyseau, aux soins duquel, en 1598, Henri IV fera appel; l'époque encore où Bordeaux pouvait s'enorgueillir de juriconsultes et d'humanistes comme Briand de Vallée, Arnaud de Ferron, Florimond de Raymond et Estienne de la Boétie. C'était le temps aussi où l'un des professeurs du collège de Guienne, Simon Millanges, fondait à Bordeaux, en 1575, la première imprimerie.

Mais, après de brillantes années, le collège de Guienne avait dégénéré, sa situation financière était devenue difficile et, surtout, il s'était laissé profondément pénétrer de calvinisme. Les jésuites résolurent donc de fonder, pour le concurrencer, le collège de la Madeleine qui ouvrit ses portes le 1^{er} octobre 1572 et connut aussitôt le plus grand succès, puisqu'il compta, dès le début, plus de cinq cents élèves.

Malheureusement pour son développement, le collège de la Madeleine dut fermer ses portes à la suite de l'arrêté d'expulsion des jésuites du 24 avril 1589, aggravé encore après l'assassinat d'Henri III par Jean Châtel, sous prétexte que celui-ci avait été élève d'un de leurs collèges. Toutefois le Parlement de Bordeaux ne se montra pas trop rigoureux : les jésuites ayant suspendu leurs cours et fermé la Madeleine, il les laissa s'établir à Saint-Macaire, à la seule condition de ne pas y enseigner.

C'est durant ce temps, en octobre 1596, que Michel le Nobletz, après une traversée mouvementée, car c'est par mer qu'il avait fait le voyage, vint à Bordeaux retrouver ses frères aînés qui y étaient déjà étudiants. Le collège de la Madeleine étant fermé, c'est au collège de Guienne qu'il passa l'année scolaire 1596-1597 (a).

Ses frères, auxquels il se joignit, étaient alors installés

(a) « M^{me} de Coadelan, sa nièce, a appris tout cecy partie de M. de Kérodern, frère de M. le Nobletz, partie aussi du P. le Nobletz mesme. »

en commun sous l'autorité de Claude, l'aîné, à qui M. de Kérodern envoyait l'argent nécessaire à l'entretien de la communauté, mais les étudiants de cette époque n'étaient pas différents de leurs congénères de tous les temps : l'argent dont ils disposaient passait à tout autre chose qu'à leur subsistance.

Durant quelques mois, ce fut donc pour Michel carême perpétuel. Peu de temps après, soit qu'ils l'eussent décidé d'eux-mêmes pour sortir d'embarras, soit qu'ils en eussent reçu l'ordre de leur père, averti de leur incapacité domestique, ils prirent pension chez un prêtre de la ville. Ce fut encore pis : comme Michel le disait plus tard, leur hôtelier « ne leur baillait d'ordinaire à dîner et à souper que des pommes cuites ».

Ce régime, pour sévère qu'il fût, ne faisait rien perdre de sa fougue à notre héros. Selon l'usage de tous les centres de facultés, les étudiants étaient, à Bordeaux comme ailleurs, groupés par « nations », c'est-à-dire par pays ou par provinces, et chaque nation élisait son chef qu'on nommait le « prier ».

À l'arrivée de Michel, c'est son frère aîné qui était prier des Bretons, et c'est sans doute dans les obligations de cette charge que passait le plus clair des revenus que son père envoyait pour l'entretien de la petite communauté fraternelle. Mais le prier n'avait pas seulement à se montrer libéral vis-à-vis de ses « nationaux », il avait aussi à défendre leur honneur. Et, en ces dernières années du xvi^e siècle, c'est souvent que se posait la « question d'honneur » et que bagarres, disputes et querelles amenaient à se rendre raison — si l'on peut dire — les armes à la main.

Michel ne voulut pas se montrer plus maladroit ni moins brave que les autres. Il apprit les armes et y devint bientôt fort habile. Un jour même que son frère aîné avait maille à partir avec quelques autres étudiants en droit, Michel, accourant à son aide, dégaina et, raconta-t-il plus tard, allait transpercer un de ses adversaires lorsque celui-ci rompit et s'enfuit sans que Michel se laissât emporter jusqu'à poursuivre son avantage. Il attribua cette reprise de lui-même à la Sainte Vierge et résolut d'être moins violent à l'avenir (a).

(a) Le P. Maunoir l'a appris de luy-mesme.

Il n'en resta pas moins courageux ni gai compagnon car, son frère aîné s'étant démis de sa charge, ce fut lui que ses compatriotes élurent comme prieur pour lui succéder.

Mais la Madeleine ne rouvrait toujours pas ses portes, et si les frères aînés de Michel trouvaient à la Faculté de Droit, dont ils suivaient les cours, un enseignement suffisant, l'enseignement des arts qui était donné au collège de Guienne, alors bien tombé, nous l'avons vu, ne pouvait lui donner satisfaction. Il chercha donc ailleurs. Or justement les jésuites, qui s'étaient établis à Agen quelques années auparavant, y avaient pris, le 25 juillet 1591, la direction du collège fondé depuis peu par la reine Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}, et avaient pu continuer à y enseigner sans être inquiétés. S'il avait patienté, Michel n'aurait pas eu à quitter Bordeaux puisque les jésuites y rouvrirent le collège de la Madeleine au mois de décembre 1597; mais, dans l'incertitude où l'on était encore à ce sujet lors de la rentrée scolaire, c'est au collège d'Agen qu'il entra au mois d'octobre. Peut-être aussi y était-il attiré par l'éclatante renommée que valait à cet établissement sa direction hors de pair. Elle était telle que les familles protestantes elles-mêmes n'hésitaient pas à y envoyer leurs enfants.

Nous sommes assez bien renseignés sur le règlement de cette maison, qui fut celui auquel Michel dut se soumettre :

8 heures : arrivée au collège, prières, étude des leçons; puis, jusqu'à 10 heures, cours, ainsi que l'après-midi, de 3 heures à 5 heures.

Durant l'Avent et durant le Carême, les cours ont lieu le matin, de 9 heures à midi, à cause du sermon auquel assistent les élèves « que les régents auront soin de surveiller afin qu'ils ne fassent pas d'insolence ».

Les élèves de première, de seconde et de troisième classe ne devaient parler que latin, et correctement, à l'intérieur du collège; les élèves de quatrième étaient autorisés à parler comme ils pouvaient, et ceux de cinquième à parler français. Il n'y avait ni grandes ni petites vacances, mais seulement quarante-neuf jours fériés dans l'année, où les élèves n'avaient pas de cours.

Lorsqu'il entra au collège d'Agen, Michel avait exactement vingt ans. Il devait passer quatre années dans cette

maison et, plus tard, il appellera ce temps « un siècle d'or », tant il en avait conservé bon souvenir.

Ses deux premières années d'études furent employées à une revision des humanités. Sans doute avait-il déjà un acquis honorable en arrivant à Agen, car il étonna bientôt ses maîtres et ses condisciples par sa connaissance approfondie de la langue et de la littérature grecques. Il composa même alors un long poème en grec dont le P. Maunoir dit qu'il le savait encore et le récitait volontiers jusque dans les dernières années de sa vie.

Après cette revision des humanités, Michel consacra les deux années suivantes à l'étude de la philosophie. Ce furent pour lui deux années de recueillement et de vie spirituelle plus intense.

Au commencement de son séjour à Agen, il s'était installé avec son plus jeune frère, les aînés, qui suivaient les cours de droit, étant restés à Bordeaux. Au début de sa philosophie, Michel, qui aspirait à un plus grand recueillement, pria son père de lui envoyer directement sa part de pension afin qu'il pût vivre de son côté, « pour avoir plus de liberté d'étudier et de prier Dieu ». M. de Kérodern acquiesça volontiers à sa demande et Michel loua une chambre particulière, pour lui seul, dans un autre quartier que son frère et ses compatriotes, en sorte de pouvoir vivre à son gré dans la retraite. C'était chez des bourgeois vraiment chrétiens qui, n'ayant pas d'enfants après de longues années de mariage, se consacraient à aider les capucins d'Agen dans leurs œuvres et à secourir les pauvres. Mais, afin de se réserver une retraite encore plus silencieuse, Michel loua à ses hôtes, en même temps que sa chambre, un galetas sous les combles dont il fit son oratoire « pour y prier Dieu et y faire pénitence ». Il ne mit pour autant aucune affectation à s'isoler, et s'il s'efforçait de défendre son recueillement, c'était comme tout naturellement, conservant dans ses rapports avec les siens la même affabilité, le même entrain, la même gaieté que par le passé. Encore qu'il ne se prit pas pour un saint, Michel était de ceux, et il le resta toute sa vie, qui estiment qu'un saint triste est un triste saint.

C'est à cette époque que Michel commença à rédiger son « calendrier des bénéfices divins » dont nous parle le

P. Verjus et que celui-ci a utilisé pour écrire la vie du saint prêtre.

Dans ce « calendrier », Michel relate qu'en ce temps Dieu lui révéla une partie des desseins qu'il avait sur lui et lui donna un amour particulier des pauvres et de l'aumône, et encore qu'il « se sentit délivré du joug et captivité d'une infinité de maux et de misères et mis dans une région nouvelle d'une liberté d'esprit qu'il n'avait jamais goûtée ni expérimentée ».

Ce fut alors qu'il comprit qu'il devait se vouer à la conquête des âmes et entreprit déjà de ramener à Dieu ou de Lui attacher plus étroitement ses compagnons d'étude. Mais l'expérience de Ploudaniel n'était pas perdue : il sut modérer son zèle, être moins inconsidéré et plus discret. Il se garda aussi d'être un sermonneur morose et ennuyeux. Son austérité n'était pas tournée au dehors, c'est à lui seul qu'il en réservait la rudesse. Pour attirer ses condisciples il les invitait à sa table les dimanches et les jours de congé, jeûnant presque tous les autres jours, s'abstenant de vin et de viande, afin d'épargner de quoi les traiter convenablement et d'aider les plus pauvres d'entre eux. Ce n'est qu'après avoir conquis leur amitié par ses prévenances qu'il essayait doucement de tourner leur esprit vers les préoccupations éternelles (a).

Parmi ses compagnons dont il sut gagner le cœur, il en est un qu'il faut distinguer, non seulement parce qu'il s'agit d'un Breton comme lui, mais parce que sa vie sera étroitement mêlée à la sienne : c'est Pierre Quintin, écuyer, seigneur de Limbaü en Saint-Thégonnec (b).

Pierre Quintin était né au château de Kerozar en Ploujean, près de Morlaix, en 1563. Il était donc de beaucoup l'aîné de Michel le Nobletz et c'est à un âge inaccoutumé qu'on le trouve sur les bancs du collège, puisqu'il avait alors trente-cinq ou trente-six ans.

Pierre Quintin avait été pieusement élevé par une sainte mère, Perrine de Kermec'hou, qui lui avait donné comme premier maître un prêtre morlaisien de ses parents, Hervé Miorcec, avant de l'envoyer à Paris poursuivre ses études. Sur le témoignage de M^{lle} de Coatcongar, nièce de Pierre

Quintin, le P. Verjus nous dit que ce fut sous la conduite de François Lachiver, « excellent ecclésiastique, du Diocèse de Tréguier, qui fut depuis Evesque de Rennes (27), chéri de toute la Bretagne pour ses grandes qualitez ». Le Gouvello, comme de coutume, précise et renchérit : selon lui, François Lachiver fut le professeur de Pierre Quintin et c'est sous sa direction que celui-ci termina son premier cours d'études à Paris. Ce n'est que fantaisie. Que ce soit sous la conduite de François Lachiver que Pierre Quintin fut à Paris, cela ne peut s'entendre que d'une manière : ce jeune clerc avait dû prendre, quoique moins âgé, un certain ascendant sur son compatriote, étudiant comme lui. Peut-être même avait-il reçu mission des parents de Pierre Quintin de veiller sur celui-ci, mais ce ne pouvait être qu'en bon camarade, non comme professeur. Nous savons, en effet, que Pierre Quintin interrompit ses études à Paris à vingt ans pour s'engager dans les troupes de Mercœur; François Lachiver avait alors dix-sept ans (27); c'est lui faire coiffer bien tôt le bonnet de docteur que d'en faire, à cet âge, un professeur à l'Université de Paris.

Il ne faut donc pas être surpris que François Lachiver n'ait pas été capable de retenir Pierre Quintin lorsque le goût de l'aventure saisit celui-ci.

Préoccupés de la succession à la couronne qui menaçait d'échoir à un prince protestant, plusieurs gentils-hommes, inspirés par Jacques d'Humières, avaient signé, dès le 13 février 1577, un pacte d'union pour « la défense et conservation de l'honneur de Dieu et de nostre religion ». Ce fut l'origine de la Ligue, mais la Bretagne n'en fut pas agitée, jusqu'à l'assassinat des princes de Lorraine en décembre 1588. C'est l'horreur inspirée par ce crime qui permit au duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, de se proclamer indépendant du roi Henri III, son beau-frère, et d'entrer en guerre contre les troupes royales. La majorité des Bretons se rangea derrière lui, surtout lorsque l'assassinat d'Henri III, quelques mois après, amena un roi huguenot à lui succéder.

Pierre Quintin fut de ceux qui, les premiers, apportèrent leur concours au duc de Mercœur. Peut-être même fut-ce un mouvement général qui entraîna les étudiants bretons de Paris dans les armées de l'Union, car, avec Pierre Quintin, nous voyons un de ses compatriotes, Guy de la Fonte-

(a) Journal.

(b) M^{lle} de Coatgari, nièce du P. Quintin.

nelle, cependant âgé seulement de dix-sept ans, prendre le même parti. « En 1589, écrit le chanoine Moreau qui avait été témoin du fait, il vendit ses livres et sa robe de chambre et du produit de l'argent acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collège (le célèbre collège de Boncourt, voisin et émule du collège de Navarre auquel il fut réuni par Louis XV) pour aller trouver l'armée de M. de Mayenne, alors lieutenant-général de l'Etat et Couronne de France et chef de parti des catholiques (a). »

Durant les neuf années qu'elles durèrent, les guerres de la Ligue furent, en Bretagne, l'occasion de désordres et de débauches de toutes sortes. Quelle que fût son obédience et alors même qu'elle opérait au milieu de populations attachées au même parti, la soldatesque ne connaissait que rapines, pillages, viols et forfaits les plus monstrueux. Les chefs étaient souvent plus cruels encore que leurs hommes, et si La Fontenelle, ce gamin sadique et sanguinaire, qui fut, en fin de compte, roué en place de Grève, les surpassa dans l'horreur du crime, bon nombre d'entre eux furent aussi de véritables bandits.

Que, dans un pareil milieu, Pierre Quintin s'adonnât au jeu et à la boisson, s'il ne se livra pas à de pires écarts, on ne peut en être surpris. Du moins garda-t-il un fonds d'humanité qui le préserva de tout excès criminel. D'autre part, le souvenir de sa première jeunesse, si calme et si pieuse, qui contrastait tellement avec les désordres de sa vie présente, n'était pas sans faire naître en lui une inquiétude salutaire.

Aussi, et ce fut sans doute durant la dernière année de la guerre, le remords l'emporta : Pierre Quintin chercha un remède à son état dans la lecture des *Confessions* de saint Augustin. Ce fut un réactif opportun. Dès ce moment, il s'éloigna des compagnies dangereuses et reprit le chemin de sa ferveur passée jusqu'à jeûner durant tout l'Avent et tout le Carême, malgré les obligations de la vie militaire (b).

La guerre finie, lorsque le duc de Mercœur, en 1598, eut traité avec le roi, Pierre Quintin s'empressa de quitter le métier des armes. Il venait de passer neuf ans dans la vie des camps pour laquelle il avait interrompu ses études. Il

(a) Moreau, *op. cit.*, p. 315.

(b) Le P. Maunoir l'a appris de M. le Nobletz.

résolus de reprendre celles-ci, avec l'idée sans doute déjà arrêtée de se préparer au sacerdoce. C'est ainsi qu'en 1599 nous le trouvons avec Michel le Nobletz au collège d'Agen. Il avait trente-six ans et Michel vingt-deux, mais celui-ci exerça aussitôt une telle influence sur lui que Pierre Quintin prit dès lors l'habitude de l'appeler son père et son maître (a). L'amitié qui s'établit entre eux et que Michel le Nobletz comparait, plus tard, à celle qui unissait saint Grégoire et saint Basile pour leur propre sanctification et pour la gloire de Dieu, ne devait plus être rompue que par la mort.

Epris du même idéal, dévorés du même zèle, aussi généreux, aussi dépouillés, Michel et Pierre allaient lier leurs deux vies et associer leurs travaux pour sanctifier leur chère Bretagne. Deux flammes s'étaient rencontrées qui allaient unir leur lumière et leur chaleur dans un feu dévorant.

Pour l'heure, il fallait déjà que nos deux amis achevassent leurs études, mais ce ne devait pas être sans poursuivre leur formation spirituelle.

Michel, qui tenait de ses origines, de son éducation, de son tempérament, un amour-propre chatouilleux, — rappelons-nous le jeune étudiant de Bordeaux prompt à tirer son épée de gentilhomme, — entreprit de se réformer déjà sur ce point. Dans ce dessein, il s'offrit à Dieu pour endurer tous les opprobres et ignominies qu'il lui plairait. Il fut pris au mot et l'horrible calomnie ne tarda pas à s'abattre sur lui.

Malgré son empressement à leur rendre service, il ne se tenait pas à l'écart de ses compagnons, de ses compatriotes, de ses frères même, sans que ceux-ci en prissent ombrage. Il leur semblait hautain et dédaigneux et ils s'en irritaient.

Jaloux de ce qu'il fût meilleur qu'eux, impatient de sa supériorité, ils ne cessaient de l'épier, tout prêts à triompher de sa moindre défaillance qui légitimerait, pensaient-ils, leurs propres faiblesses.

Les bons bourgeois chez qui Michel s'était installé, seul, dans un quartier retiré, pour échapper plus aisément aux sollicitations de ses camarades et à toute distraction, n'avaient pas eu d'enfant en seize ans de mariage.

(a) On voit à Quimper des lettres de P. Quintin à M. le Nobletz où il l'appelle son Maître.

Or, quelques mois après l'arrivée de Michel, la femme fut manifestement enceinte. N'était-ce pas du fait de son pensionnaire? Sa grossesse n'était-elle pas l'œuvre de l'hypocrite qui, sous couvert de recueillement et de piété, n'était venu chez ces gens que par attrait pour cette femme et pour donner plus aisément libre cours à sa passion? La campagne dut être durement menée car, si détaché qu'il fût, si préparé à l'épreuve qu'il avait lui-même réclamée, Michel en fut accablé. Dans son *Calendrier* ou *Journal des grâces reçues de Dieu* il a relaté la douleur qu'il ressentit, les larmes qu'il versa, mais aussi la consolation qui lui fut apportée; un jour, agenouillé au pied de son lit pour offrir sa croix au Divin Maître, il eut la vision de la Vierge qui lui apparut toute souriante et lui dit en breton : « *Micheli, Micheli, na gouelit quel, neb aon, ma map a tiouvello, a me o sicouro.* — Mon petit Michel, ne pleurez pas, n'ayez pas peur, mon Fils vous défendra et je serai votre secours », l'assurant par surcroît que ni son hôte ni son hôtesse ne se souciaient des bruits qu'on faisait courir à ce sujet.

Michel fut si consolé de cette vision qu'il monta aussitôt au petit oratoire qu'il s'était ménagé sous les combles de sa demeure pour en remercier la Sainte Vierge. Et celle-ci revenait à lui, cette fois avec trois couronnes : « Voici trois couronnes, lui dit-elle, que j'ai demandées et obtenues de mon Fils pour vous. La première est de virginité que vous garderez inviolablement jusqu'à la mort; quand il sera question de converser avec le prochain pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, allez et conversez avec toute sorte de sexes et de personnes, vous confiant en la force de mon Fils, et je vous donne parole que vous n'aurez aucune attaque contre cette belle couronne. La deuxième est de docteur et maître spirituel. Mon Fils vous fera la grâce d'enseigner à plusieurs la doctrine qu'il a prêchée ici-bas. La troisième est celle de mépris du monde que vous professerez en l'état de prêtre séculier (a). »

C'est cette vision qu'ont vulgarisée de nombreux tableaux

(a) Tout cecy se trouve marqué distinctement dans le « Journal des grâces qu'il a reçues de Dieu », écrit de sa main, et il déclara encore celles-ci peu avant sa mort mettant sa main sur le S. Sacrement de l'Autel qu'il estoit prest de recevoir en forme de viatique en présence de M^{lle} de Launay, de M^{lle} le Gac, de M^{lle} Jeanne le Gal, et d'autres.

représentant Michel le Nobletz, dont quelques-uns ne datent que de peu de temps après sa mort. Il est à remarquer cependant que toutes ces peintures, s'inspirant évidemment d'un même tableau primitif, nous montrent, au pied de la Vierge lui présentant les couronnes, Michel le Nobletz sous les traits d'un vieillard et en costume ecclésiastique, avec le surplis par-dessus la soutane, alors que, selon ce qu'en rapporte le P. Verjus, cette vision se place au début de l'an 1600, c'est-à-dire à un moment où Michel n'avait guère plus de vingt-deux ans et n'était pas même encore résolu à entrer dans les Ordres.

Quant à l'épreuve, qui avait été si rude et si douloureuse pour lui avant de lui valoir pareil réconfort, elle se termina par la confusion de ses calomniateurs; d'après la date à laquelle son hôtesse accoucha d'un fort et gros garçon, il fallut reconnaître, en effet, que le début de sa grossesse était bien antérieur à l'arrivée de Michel.

Ces tribulations marquèrent la dernière année d'études de Michel au collège d'Agén. Elle se termina par la brillante soutenance d'un « acte public », c'est-à-dire d'une thèse que le P. Verjus avait vue au collège de Quimper, où elle était conservée.

Ayant achevé son cours de philosophie, il entreprit le pèlerinage d'Agén à Toulouse pour y vénérer les reliques que la cathédrale de cette ville s'honorait de conserver en plus grand nombre que n'importe quelle autre basilique. Parmi celles-ci le chef de saint Thomas d'Aquin attirait plus particulièrement notre jeune philosophe. Mais il est facile de deviner la pensée qui le guidait durant ce pèlerinage. Jusqu'alors Michel avait tendu vers la vie plus parfaite sans que cela supposât pour lui la vie sacerdotale ou religieuse. C'est à l'occasion de la vision des trois couronnes que, pour la première fois, la pensée lui en vint comme d'un appel direct de Dieu.

« Vous professerez le mépris du monde en l'état de prêtre séculier », avait-il entendu Notre-Dame lui dire. Depuis six mois sa mémoire n'avait certainement pas manqué de lui rappeler cette parole. Il ne pouvait pas n'y pas réfléchir. Il devait, au contraire, s'interroger et, dans ses prières, demander à Dieu de l'éclairer sur la réalité de sa vocation. Si, les vacances venues, il fait le pèlerinage, si fréquenté

alors, aux saints de Toulouse, n'est-ce pas pour demander, par leur intercession, les lumières qui lui sont nécessaires? Et c'est, en effet, durant ce pèlerinage qu'il résolut d'être prêtre (a).

A cette époque, — nous sommes en 1600, — le Concile de Trente n'était pas encore publié dans tout le monde chrétien, et là où il l'était, il venait seulement de l'être. En Bretagne notamment, il ne l'avait été que sur l'ordre des Etats que le duc de Mercœur tint à Vannes en 1592. On n'avait donc pas eu le temps, même là où la publication en était faite, de mettre au point les diverses institutions qu'il prescrivait relativement à la discipline ecclésiastique, en particulier pour ce qui concernait les séminaires. Aussi les clercs continuaient-ils à se former au sacerdoce en leur particulier, soit sous la conduite d'un prêtre qui les initiait tout à la fois aux sciences théologiques et à la pratique du ministère; soit, pour ceux qui en avaient la possibilité, — ou parce qu'ils appartenaient à une famille plus aisée ou parce qu'un prêtre, leur évêque parfois, leur en donnait les moyens, — en suivant les cours de quelque Université, ce qui les destinait évidemment à une carrière ecclésiastique plus brillante. Leurs études achevées, les candidats aux Ordres se présentaient à leur évêque. Ils subissaient un examen approprié, et si l'épreuve était satisfaisante, ils étaient ordonnés. Cette préparation était, on le voit, assez superficielle et ce fut déjà un progrès sensible lorsque saint Vincent de Paul organisa, mais seulement en 1631, des retraites fermées pour les ordinands.

Résolu à se disposer au sacerdoce, Michel le Nobletz voulut s'y préparer de son mieux, sans hâte, soucieux tout ensemble d'affermir sa vertu et de progresser dans la vie spirituelle, et aussi d'approfondir les sciences sacrées et la discipline ecclésiastique. Il reprit donc le chemin de l'Université de Bordeaux, mais, cette fois, pour y suivre les cours de la Faculté de Théologie.

C'est alors qu'en guise d'adieu, il écrivit la lettre suivante à ses condisciples d'Agen, du moins à quelques-uns d'entre eux qui, à ce que laisse entendre cette lettre, aspiraient au sacerdoce et sur lesquels pouvait s'exercer son

(a) Le P. Maunoir l'a appris de lui.

influence du fait de l'intimité confiante qu'ils lui témoignaient :

Pax Christi!

« MES TRÈS CHERS FRÈRES (a),

« Il faut tellement disposer votre vie et exercices des études, qu'ils ne vous empêchent de vous disposer à la sagesse et science des saints, et tellement vous adonner à la recherche de l'étude de la vertu et piété, qu'elle ne vous empêche l'étude des choses naturelles et acquises, puisque l'un et l'autre vous est nécessaire.

« Il est fort difficile parmi le monde, hors les religions (b), de trouver une place à part, propre pour l'étude de la vertu et des bonnes lettres, qui sont toutes deux nécessaires au ministre de Dieu, car la science seule, sans la sagesse d'en haut, n'est suffisante. Et comme il y a grande différence entre un enfant qui a appris quelque doctrine par cœur, et un homme de grand entendement et vertu, qui a appris la même, ainsi, il y a une grande différence entre l'homme sage et vertueux, qui est docte, et l'homme charnel et imparfait, qui est doué de la même science. Il y a grand abus en la république chrétienne, à faute de ces deux choses, et, encore que plusieurs fassent les suffisants, ils ne le sont pas, parce que, l'une de ces deux qualités leur manquant, ils sont privés des moyens d'avoir cette suffisance, et ignorants qu'ils la doivent avoir. Je vous prie donc d'apprendre à savoir bien disposer votre vie à la sagesse et à la science de la vertu, et à l'étude des bonnes lettres, et, en cela, vous ferez le plus grand bien que vous sauriez faire à vos âmes et à l'Eglise de Dieu.

« J'ai pitié de plusieurs étudiants qui sont privés de la place et commodité propre pour avoir la sagesse et vertu propres à leur vocation, et de plusieurs personnes pieuses et aimant Dieu, qui sont privées de la science, et de la commodité de l'acquiescer et exercer. Choissant une manière de vie, prenez garde à ce que dessus. Si vous êtes si heureux que d'avoir de la science, ne vous mêlez pas du gouvernement des âmes, ni de la république, que vous n'avez acquis

(a) Cette lettre se voit encore parmi ses manuscrits.
(b) C'est-à-dire les Ordres religieux.

la sapience par le moyen du mépris du monde. Plusieurs donnent de l'empêchement à la sapience et à la vertu, par de trop grandes études à la science; d'autres se disposent mal à la sapience et vertu par le mépris de la science. Oh! que la grande science sans la sapience et piété a causé des malheurs dans l'âme d'un homme savant et suffisant. Tout ainsi que l'humeur mélancolique sert de matière aux malins esprits, pour tromper les âmes et affliger ceux qu'ils possèdent, tout de même, la sagesse mondaine et science sèche sans conscience sert au diable de matière de tentation, et d'occasion de chute, aux gens doctes. Or, comme l'humeur mélancolique doit être ôtée par purgation, de même faut-il purger l'âme de l'esprit du monde, par la sapience céleste, qui méprise les choses d'ici-bas, pour s'attacher à la connaissance savoureuse et amoureuse du Créateur. C'est faute de cette sapience divine que tant de doctes ecclésiastiques ne savent catéchiser, ni gouverner les âmes au bien, se comporter parmi le monde selon l'esprit du mépris du monde, ce qui fait qu'ils pensent et vont d'une tentation à une autre et vivent misérables, pour doctes qu'ils pensent être.

« Partant, mes très chers frères en Jésus-Christ, pour l'amour duquel je vous écris, prenez garde; prenez quelque bon directeur et expérimenté, qui vous montre comment il faut vous façonner à vivre selon les maximes opposées aux amateurs du monde. Exercez-vous plusieurs années, devant que vous vous déterminiez de prendre l'état ecclésiastique, et vous verrez que Dieu bénira et conduira votre vocation, qui doit prendre son principe des ordres de la divine Providence. Croyez que vivre selon les principes du mépris du monde c'est mener une vie fort agréable à Dieu, et grandement austère. Ne pensez pas que la plus grande austérité consiste en habits durs et pesants, en grande solitude, pauvre nourriture, jeûnes, disciplines et continuelle nudité. Non, non, la plus austère règle est contrecarrer l'esprit du monde, et vivre selon les maximes qui lui sont opposées, se comportant sagement, en fuyant les conversations inutiles et la hantise fréquente du monde, hors les occasions de charité ou de justice. Fuir les occasions ordinaires des tentations et des empêchements de la vertu, concédant au monde quelques choses avec discrétion, et lui refusant d'autres avec raison, sans crainte, sans honte, sans négligence, avoir basse opinion de nous-mêmes, s'estimer le dernier, avoir en

horreur la gloire et le vain honneur, et se réjouir dans le plus bas lieu, dans le mépris et l'ignominie, rompre sa propre volonté, surmonter ses passions et inclinations, — c'est la règle du souverain Maître de la sapience incarnée. Apprenez à la garder, et commencez, à cette heure, à vous disposer, par cette manière de vie, à la vocation où Dieu vous veut appeler. C'est le désir de votre condisciple qui demeure dans la communication de vos prières,

« Votre très humble et obéissant serviteur. »

Nous avons tenu à citer intégralement cette lettre parce qu'elle permet déjà de découvrir dans le jeune homme qui l'écrivit les traits essentiels du caractère de l'homme fait, du prêtre, de l'apôtre, du directeur de conscience. Sa fougue intérieure mise au service de Dieu ne compromet en rien son parfait équilibre; il juge de toutes choses, et des plus délicates, sainement et sans jamais se départir du plus solide bon sens.

La vie quotidienne et ses obligations ne doivent compromettre en rien l'effort spirituel. Celui-ci ne doit pas compromettre davantage l'exercice du devoir quotidien.

Les étudiants doivent s'exercer à la vertu et à la piété; ils ne doivent pas pour cela négliger leur devoir d'état qui est de parfaire leurs connaissances et d'acquérir la science.

Réciproquement, leurs études ne doivent pas leur faire négliger leurs devoirs de piété.

« Plusieurs donnent de l'empêchement à la sapience et à la vertu par de trop grandes études à la science; d'autres se disposent mal à la sapience et vertu par le mépris de la science. »

Et quand il s'agit du ministère des âmes, si la science est indispensable, elle ne peut suffire; il y faut « la sapience céleste » qui « purge l'âme de l'esprit du monde » et « méprise les choses d'ici-bas pour s'attacher à la connaissance savoureuse du Créateur. C'est faute de cette sapience divine que tant de doctes ecclésiastiques ne savent catéchiser ni gouverner les âmes au bien. »

Mais il ne faut pas se faire illusion, ce que réclame de nous le mépris du monde c'est moins l'austérité corporelle, — et Michel le Nobletz la poussera cependant bien loin, mais sans jamais en faire autre chose qu'un moyen et en se

reprochant plus tard ses excès à ce sujet, — que le progrès intérieur et le développement spirituel : « Vivre selon les principes du mépris du monde, c'est mener une vie fort agréable à Dieu et grandement austère » mais sans croire « que la plus grande austérité consiste en habits durs et pesants, en grande solitude, pauvre nourriture, jeûnes, disciplines et continuelle nudité. Non, non, la plus austère règle est contrecarrer l'esprit du monde, et vivre selon les maximes qui lui sont opposées. »

Encore ne faut-il pas que pareille attitude retranche le chrétien de cette terre dont il doit être le sel et le levain. Il faut d'abord respecter tous les droits qu'imposent « la charité et la justice », et s'il faut, sans crainte, refuser au monde certaines choses, il en est de raisonnables qu'il faut lui concéder avec discrétion.

Qu'il y a de sagesse, de bon sens, d'équilibre dans cette profession de foi et que nous sommes loin du Michel le Nobletz dont certains voudraient faire un personnage extravagant !

C'est au collège de la Madeleine, où les jésuites avaient pu reprendre leurs cours dès la fin de 1597, que Michel le Nobletz étudia la théologie. En 1601, lorsqu'il y arriva, ce collège avait pris son plein développement. On y comptait une quinzaine de professeurs qui y enseignaient dans quatre classes de grammaire, deux de lettres, deux de philosophie : une, en première année, où se donnaient les cours de logique ; une autre, en seconde année, où se donnaient les cours de physique. La théologie comportait quatre années d'études durant lesquelles on devait suivre les cours de théologie scolastique, d'Écriture sainte (qu'on appelait alors théologie positive), de langue hébraïque et de grec, enfin de théologie morale dont on désignait les cours sous le nom de « cas de conscience ».

Vers cette époque, la Madeleine comptait plus d'un millier d'étudiants. Ils venaient de toutes régions, même de l'étranger. On en trouvait de Limoges, de Saintes, d'Agen, de Condom, de Cornouaille, d'Irlande, d'Ecosse (en bon nombre), d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal.

Tous ces « escholiers » étaient, à coup sûr, gais et bruyants et, selon le tableau que nous fait Rabelais des Universités de son temps, sans doute plus portés à l'épée, à la danse et à la paume qu'au travail, même quand l'enseigne

de l'un ou l'autre des innombrables jeux de paume portait l'inscription : « A l'estude. » Au milieu d'eux, Michel organisa sa vie comme il l'avait fait à Agen, restant pour ses condisciples, en particulier pour ceux de sa « nation », un compagnon gai, aimable, avenant, empressé à rendre service, mais soucieux de s'assurer le recueillement nécessaire à la prière et à l'étude. De nouveau, il s'installe seul chez un bourgeois de la ville, ne se mêlant guère aux fêtes organisées par ses compatriotes, encore qu'il ne leur refuse jamais son écot.

Il fut un des élèves les plus remarquables de la Faculté, tant en scolastique qu'en théologie, et il faisait l'admiration de ses condisciples et de ses maîtres pour sa connaissance de saint Thomas et des conciles.

Il fit de l'Écriture sainte une étude si constante que, plus tard, René du Louët, le saint évêque de Cornouaille, qui avait été son condisciple en théologie, affirmait qu'il savait toute la Bible en grec.

On a d'ailleurs conservé le témoignage de l'estime en laquelle le tenaient ses maîtres par cette parole de son régent en scolastique, le P. de la Porte, qui, confiant pour lui une lettre à un marchand de son pays, lui dit qu'elle était destinée « au personnage le plus docte de toute la Bretagne » (a).

Au demeurant, Michel le Nobletz a lui-même exposé comment il concevait la formation du prêtre dans ces considérations qu'il écrivit pour ses neveux :

« Croyez que la Science acquise est un grand bien pour faire son salut plus assurément et plus richement, et pour mieux aider le prochain et soutenir l'Eglise, mais spécialement les études de Theologie. Partant, je vous prie et exhorte de faire vos études de Theologie entièrement, prendre vos licences pour le moins ; et en étudiant, ne hantez pas le monde, cherchant la grandeur ; autrement vous ne profiterez pas, parce que le respect des grands vous détournera par honte et crainte de leur déplaire, mais méprisez leur connaissance, leur amitié particulière ; hantez vos docteurs jésuites ; allez visiter les pauvres, vous souvenant du mépris du monde : ce faisant et étudiant bien, Dieu vous exaltera, vous enrichira de plusieurs grâces. En fai-

(a) M. Antoine le Pennec, prestre.

sant autrement, vous n'aurez qu'une parade extérieure, et intérieurement serez vides de vertu en ce monde et pauvres en l'autre, et peut-être brûlerez éternellement.

« M. LE NOBLETZ. »

Mais c'est surtout au point de vue spirituel que Michel s'inquiétait de progresser. Il réservait, dans sa retraite, de longs moments à l'oraison. En retour, Dieu ne lui ménageait pas ses grâces. Voici ce que, d'après le « calendrier » manuscrit de Michel le Nobletz, le P. Verjus nous révèle de la manière dont il fut introduit dans les voies mystiques : « Dieu lui donna le don de contemplation par le moyen de laquelle Il se communiqua à son âme d'une façon toute nouvelle, et ce don lui demeura toute sa vie, à guise d'une habitude infuse, qui alla toujours croissant en son âme jusqu'à la mort. Dans ce don de sublime contemplation de la bonté et beauté infinie, il eut le Saint-Esprit pour maître particulier, qui lui versait dans l'âme l'influence des vérités dont son âme était nourrie, embaumée et rassasiée sans aucun effort de sa part comme des pluies et rosées salutaires des connaissances célestes avec un repos d'esprit et douceur inexplicable... Dieu entra dans le fond de son âme et agissait, les portes closes, immédiatement, dans son entendement et volonté d'une façon qui faisait connaître l'empire du Créateur sur la créature. Il sentit la présence du Tout-Puissant dans son intérieur, avec plus de certitude que ce qui se voit des yeux corporels et que ce qu'on aperçoit des sens extérieurs ou de l'imagination, avec telle joie, paix, respect et confiance qu'il lui semblait que Dieu l'avait mis dans son royaume. Aussi en cheminant au milieu du monde et dans les places publiques » était-il, selon les termes mêmes de son manuscrit, « *inebriatus a Spiritu sancto* » (a).

Le premier avantage que Michel tira déjà de cette emprise de Dieu fut un détachement plus complet encore des biens du monde. « Il voyait les choses divines et humaines, célestes et terrestres, avec d'autres lumières qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il jugeait de chaque chose non selon l'expérience extérieure ou l'estime des hommes ou l'inclina-

(a) Journal.

tion de la nature corrompue mais selon la nature du jugement divin, selon l'estime qu'en avait fait Notre Seigneur. A l'éclat de ses lumières, il vit que les plaisirs, les richesses, les honneurs, les louanges et tout ce que le monde prise, aime et recherche avec tant d'empressement, n'est que vanité, tromperie et illusion, que tout passe et s'envole vite, que tout ce qui est hors de Dieu et sa gloire n'est rien. »

En même temps qu'il intensifiait ainsi sa vie spirituelle, Michel ne négligeait pas de se former aux disciplines que réclame le ministère apostolique, car c'est un fait à souligner que Michel le Nobletz, qui se consacra à l'apostolat des foules, des petits, des humbles, veut s'y préparer avec les soins les plus minutieux, jugeant indispensable, dans son profond respect des âmes, de ne les aborder qu'après une longue préparation. C'est dans cet esprit qu'il apportera la même ardeur qu'à l'étude des sciences purement doctrinales à celle de la théologie morale et de toutes ses applications, notamment aux « controverses » qui analysaient les thèses protestantes pour les réfuter et aux « cas de conscience » qui préparaient à la direction des âmes. Mais il voulut se former d'une manière plus pratique encore au ministère sacerdotal et particulièrement à celui pour lequel il sentait déjà sa vocation se préciser : l'instruction religieuse du peuple. Il commença donc à suivre les catéchismes qui étaient faits dans la ville, puis, après avoir apporté discrètement son concours au clergé en s'associant à lui, il résolut, moins encore pour l'aider dans sa tâche que pour faire en quelque sorte son apprentissage, d'aller lui-même avec un groupe d'étudiants enseigner le catéchisme à Bordeaux et dans les environs. Et, comme les meilleurs de ses condisciples l'avaient pris pour conseiller et pour guide, ainsi que cela s'était passé à Agen, il n'eut pas de peine à en grouper un bon nombre autour de lui et de son ami Pierre Quintin qui l'avait rejoint entre temps.

Pour se soutenir dans cette voie de progrès spirituel, de zèle et de charité où il s'était ainsi engagé sous l'action de l'Esprit-Saint, le jeune Michel avait le secours puissant de la Congrégation (a). Cette Congrégation mariale avait été fondée par le P. Jean Leuris, au collège romain, en 1563,

(a) Journal.

pour préserver la pureté des mœurs et promouvoir le zèle de l'étude parmi les étudiants de cette maison, mais bientôt des groupements semblables furent établis dans tous les collèges de jésuites qui s'affilièrent à la Congrégation primaire du collège romain approuvée par Grégoire XIII en 1584. Deux ans plus tard, en 1586, Sixte-Quint, qui avait encore ajouté aux faveurs spirituelles dont son prédécesseur avait enrichi la Congrégation, l'autorisa à grouper indistinctement tous les hommes et non plus seulement les jeunes gens et les étudiants. Depuis lors, dans le monde entier, la Congrégation ne cessa de prospérer, groupant les hommes les plus éminents et formant, dans chaque pays, une magnifique élite chrétienne. En France, la Révolution supprima ce qui avait pu en subsister après que la dispersion des jésuites, en 1763, eut déjà bien diminué son influence, ce qui ne fut pas sans contribuer à la déchristianisation du pays. Sous la Restauration, elle connut une nouvelle prospérité et donna lieu aux attaques les plus venimeuses et les plus stupides, même de la part de catholiques comme le comte de Montlosier. Mieux renseignés, les historiens ont fait justice de toutes les calomnies répandues au sujet de la Congrégation et bien établi que ce groupe d'action purement religieuse n'avait joué aucun rôle politique et ne l'avait jamais tenté.

C'est au collège d'Agen (a), durant sa philosophie, que Michel fut reçu à la « grande Congrégation ». Il en fut « portier » pendant deux années. On a voulu prétendre que c'était par humilité qu'il avait accepté et même sollicité cette charge. C'est une inexactitude. L'office de portier, s'il ne mettait pas son titulaire aussi en vue que la charge de président, était une charge de confiance et, en fait, très importante. Si la Congrégation ne fut jamais une société secrète, elle était cependant très fermée et on y devait être fort discret : le portier, en même temps qu'il exerçait une influence prépondérante sur le recrutement des nouveaux membres, avait pour mission de veiller à la régularité et à la bonne tenue des réunions et aussi à ce qu'on gardât la réserve et la discrétion de règle. A Bordeaux, Michel continua tout naturellement à faire partie de la Congrégation qui, à la Madeleine, qu'il s'agisse de la Congrégation des

(a) Journal.

messieurs ou de celle des étudiants, compta parmi ses zélés directeurs des jésuites éminents comme les PP. François Marguestaud, Martin Rouelle ou Jérôme de Lestonnac, le neveu de Montaigne, mais ce dernier probablement après que Michel le Nobletz eut quitté Bordeaux.

Ce second séjour de Michel à Bordeaux fut à peu près de six années.

A la fin d'avril 1606, ayant achevé ses études de théologie, il rentra à Kérodern, au manoir familial. Il y avait, à quelques mois près, neuf années qu'il avait quitté la Bretagne. Il allait avoir vingt-neuf ans.

Quel souvenir emportait-il de ses maîtres ? Nous pouvons l'augurer des deux lettres suivantes dont les originaux sont perdus mais dont Kerdanet prit copie « sur les autographes du saint » (a). Il est difficile de dater ces lettres. On peut conjecturer cependant qu'elles ne sont pas très postérieures au départ de Dom Michel de Bordeaux, puisque c'est pour remercier ses maîtres, — qui y sont donc toujours, — qu'il les écrit. D'autre part elles datent d'après son ordination, l'une faisant allusion à son séjour à Paris, où il reçut la prêtrise, l'autre étant signée : M. le Nobletz, prêtre.

« A mes révérends Pères et Docteurs régents jésuites, Salut en Dieu.

« Mes très révérends et très aimés Pères et maîtres en Dieu et en Jésus-Christ son Fils unique. Le sujet de la présente est si haut et de si grande dignité, que j'ai laissé cette place en blanc, longtemps après avoir écrit la superscription, ne sachant dignement rien écrire à votre consolation, et pour satisfaire vos âmes... pour donner quelque témoignage de l'obligation que j'ai à vos très religieuses et doctes personnes, et pour actions de grâces et signes de l'amour que je porte à votre sacré collège et sainte compagnie. Je loue Dieu qui m'a fait cette grâce d'avoir été votre disciple. J'étais misérablement perdu par tant de lacets et tant de pièges qui sont au monde, si le soleil de votre justice, je dis de votre piété et doctrine, n'eût rayonné sur moi.

« Je suis allé par une sainte curiosité à Paris voir les docteurs et leur manière d'enseigner, et je n'ai rien admiré

(a) Copies conservées dans les archives de sa famille.

que le fruit de vos disciples. O heureux et mille fois heureux les écoliers qui vous hantent et croient vos conseils! Je supplie votre très sacré Collège de donner bien à entendre aux jeunes étudiants le danger qu'il y a au monde en qualité de prêtre séculier et prédicateur séculier, s'il n'est bien vertueux et bien moyenné, et surtout qu'il ait appris à mépriser le monde. Pour récompense de vos travaux, je prie Dieu qu'Il vous donne la consolation de me voir au ciel avec Jésus.

« Votre affectionné disciple,

« Michel NOBLETZ. »

« A mes R. Pères Jésuites, Salut en Dieu.

« Celui qui enseigne mérite d'être aimé; premièrement de Notre Seigneur, moyennant qu'il s'acquitte dûment en la charge qu'il a, fuyant toute ambition, avarice, gourmandise, hantise, tout en un mot, menant une vie vertueuse. C'est ainsi que je vous exhorte, premièrement et après, à ne cacher votre talent en terre, mais à l'employer en toute diligence, amour, douceur et prudence à la gloire de Dieu et à l'utilité du prochain. Je vous salue donc, ô mes Pères et Maîtres des années; et vous remerciant de votre travail, je prie Dieu de vous donner consolation et courage en vos contradictions, et vous supplie de prier pour le salut de mon âme, vous suppliant encore de n'être cupideux d'amasser argent, spécialement aux dépens des pauvres écoliers. Adieu donc, soleils de justice, de science et de piété. *Pax vobis.*

« M. NOBLETZ, *prbre.* »

III

VERS LE SACERDOCE

Puisque Michel voulait être prêtre, les siens le pressaient d'en prendre l'état. A vingt-neuf ans, il avait cinq ans de plus que l'âge requis et il tardait à ses proches de le voir établi, car c'est bien, comme nous l'allons voir, à un « établissement » qu'ils songeaient pour ce cadet de bonne maison qui voulait être d'Eglise.

Michel, lui, n'était pas pressé. Le sacerdoce lui semblait une charge redoutable qu'on ne peut accepter légèrement, mais à laquelle il faut se préparer sans hâte et avec la plus grande application. Il résolut donc de passer plusieurs mois dans la prière et dans la mortification avant son ordination sacerdotale (a). Probablement est-ce durant ce temps qu'il regut les ordres intermédiaires, comme nous le laissent supposer divers indices à défaut des documents qui nous permettraient de l'établir, mais qui, là encore, nous manquent totalement.

Quoi qu'il en soit, Michel voulut faire de ces mois de retraite non seulement un temps de sanctification, mais une préparation pratique à sa vie sacerdotale. Des réflexions qu'il fit alors on a conservé de sa main une relation fort curieuse, qui nous offre déjà l'esquisse des fameux tableaux — ses cartes — que sa vive imagination devait lui inspirer pour l'enseignement des fidèles et auxquels il attachera un si grand prix (b).

C'est une carte géographique que sa méditation lui suggère et même une carte marine où l'on retrouve l'homme de

(a) Son journal.

(b) Ses manuscrits.

la côte à l'esprit duquel la mer n'est jamais absente. Sur cette carte marine figurent dix rochers dangereux, dix écueils où ne viennent pas échouer les bateaux pour le bonheur des pilliers d'épaves, mais où les prêtres peuvent facilement venir se perdre.

Parcourons rapidement la carte de ces récifs. Elle nous instruira sur la manière dont Michel le Nobletz envisageait le sacerdoce :

Le premier écueil est le manque de vocation, car si l'on s'ingère dans un état où Dieu ne nous appelle pas, Il ne nous doit pas les grâces qui nous y sont nécessaires.

Le second écueil est le défaut de pure intention : c'est celui sur lequel viennent échouer ceux qui embrassent l'état ecclésiastique sans vues surnaturelles, par intérêt, pour gagner leur vie ou pour obtenir des dignités ou des bénéfices ou pour plaire à leurs parents ou pour décharger leur famille.

Le troisième écueil est la trop grande pauvreté. Cette idée, qui revient assez fréquemment sous la plume de Dom Michel, peut nous surprendre de la part de celui qui rivalisait de passion avec saint François d'Assise pour la pauvreté. Elle manifeste son sens du réel et son esprit d'observation. Il n'avait pas été sans remarquer, en effet, les désordres qui résultaient, dans l'organisation ecclésiastique de son temps, de ce que, comme il écrit : « plusieurs prennent les Ordres sans les moyens suffisants pour s'entretenir honnêtement, ce qui ouvre la porte à plusieurs pratiques abjectes et messeantes aux ecclésiastiques ».

Le quatrième écueil est le défaut de science, car un aveugle ne peut pas conduire les autres sans risquer de les entraîner dans le précipice.

Le cinquième récif est l'esprit de superbe et de propre suffisance qui rend insolent, ingrat et insupportable.

Le sixième est pour certains ecclésiastiques « le désir dérégulé d'être en crédit dès le retour des études et au commencement de leur sacerdoce, ce qui leur fait hanter les grands et les nobles, faire quantité de connaissances, pratiquer des familiarités particulières d'où vient qu'ils prennent peu à peu le pli du monde, cherchant de lui plaire, ayant peur de lui déplaire ».

Le septième écueil est « l'amour dereglé des parents qui porte ces prestres à une avarice plus grande que celle

des avares séculiers pour enrichir leurs frères et sœurs, neveux et nièces, ce qui fait qu'ils sont chiches envers eux-mêmes, impitoyables à l'endroit des pauvres,... négligents dans leurs offices,... diligents au menage... et à faire ministères propres de leur profession non par dévotion mais par amour du lucre ».

Le huitième écueil est « le défaut de l'esprit de pénitence et une affection dereglée aux delices de la bouche ce qui les porte à se trouver aux festins de noces, baptistaires, enterrements ».

Le neuvième est « la perte du temps et le mepris de l'étude... qui ouvre la porte à toutes sortes de tentations ».

Le dixième écueil enfin est « l'abandonnement de la dévotion et le mépris de l'oraison sans quoi le prestre est un corps sans âme et une âme sans vie ».

Cette analyse que fait ainsi Michel le Nobletz, jeune aspirant au sacerdoce, des dangers qu'il y pourra rencontrer, et qui permettrait à elle seule de brosser un tableau assez haut en couleurs des mœurs ecclésiastiques de son temps, ne témoigne-t-elle pas, de sa part, d'une psychologie pénétrante et surtout d'un sens de la mesure, d'une modération, d'un équilibre que n'ont pas suffisamment soulignés ceux qui ont voulu nous le dépeindre? Sans doute les outrances ne seront-elles pas rares dans sa vie : elles ne seront jamais défaut de jugement, impulsion, ni insuffisante maîtrise de soi; elles ne lui échapperont jamais. Elles seront toujours voulues, calculées, uniquement destinées à secouer la torpeur des âmes en les frappant aussi violemment qu'il est nécessaire.

Dans le même esprit que celui qui inspira la carte aux dix écueils, nous possédons encore, de cette même époque, une autre méditation de Michel le Nobletz que le P. Verjus nous présente en ces termes (α) : « Cet homme avisé considérerait ainsi à loisir, avant que de s'embarquer, tous les naufrages pitoyables que causent ces dix écueils, d'où venoient tous les desordres qui se trouvoient parmi les Ecclesiastiques de son temps. Mais ne luy suffisant pas de les éviter, il voulut prevoir les difficultez qu'il auroit à conserver dans le monde les tresors spirituels de l'union intime avec Dieu, de l'élevation d'esprit au dessus des choses créées, de la solitude de cœur, de la paix de l'âme, de la liberté intérieure,

(α) Ses manuscrits.

des grâces et des visites de Dieu, et des solides vertus qu'il avoit acquises et dans lesquelles il desiroit de se perfectionner davantage de jour en jour. Il découvrit par la lumière du ciel quinze difficultés principales que doivent surmonter ceux qui veulent servir Dieu dans l'état séculier avec une particulière élévation d'esprit, en recherchant le salut des âmes, et la plus grande gloire du Créateur. »

Sans vouloir reproduire intégralement cette longue méditation, nous en donnerons au moins les passages les plus caractéristiques. Ils nous montreront, comme la « carte marine », à quel point le contemplatif, le mystique qu'est Michel le Nobletz conserve le sens du réel, ce qui, au demeurant, n'est pas si rare : qu'on se rappelle, par exemple, sainte Thérèse.

« Il est impossible, en menant une vie apostolique, qu'on ne vive parmi le monde; vivre parmi le monde sans contracter l'air du monde est une chose aussi difficile que demeurer longtemps dans une chambre pleine de fumée sans avoir mal aux yeux, que de mêler de l'eau de fontaine avec celle de la mer sans qu'elle demeure salée. Car pour converser et vivre parmi le monde, on est obligé de fréquenter le monde pour ses nécessités corporelles, autrement on serait en trop grande disette. En outre la hantise (la fréquentation) des autres est nécessaire pour vaquer au salut des âmes. Il est trop malaisé de hanter le monde sans attacher son cœur à quelque amitié particulière, laquelle détruit la solitude du cœur.

« En hantant le monde, on est obligé de saluer et user de civilité. Si on ne le fait, on paraît trop rude, on rend son abord de difficile accès et on porte sur son front l'horreur et l'aversion. Mais si l'on donne lieu aux saluades, il y a danger qu'elles soient trop fréquentes, affectées et mondaines...

« Un séculier, pour peu qu'il soit de qualité, est obligé de donner la réfection à ceux du monde. S'il ne le fait pas, il passe pour un chiche, un avare et d'une humeur insupportable, s'il ouvre cette porte, il donne entrée à des maux intolérables au serviteur de Dieu qui fait profession d'une particulière vertu.

« On est obligé d'entretenir de discours le prochain parce qu'on a besoin du secours de quelques-uns pour assister les autres et, en outre, en fuyant tout commerce avec les

hommes on deviendrait trop singulier. Mais si on n'y prend garde, entretenir les autres de discours des choses du monde, des imperfections des autres, des nouvelles qui courent et de plusieurs autres embarras inutiles, cela rend l'âme inhabile aux lumières du ciel et aux communications avec Dieu...

« Faisant profession de l'état ecclésiastique on se sent obligé de suivre les pratiques des autres ecclésiastiques, prenant de l'argent pour les messes, offices, prédications et autres exercices de piété et, ne le faisant, ceux qui n'ont de patrimoine suffisant ou de bénéfice ont de la peine à vivre. Or, suivant la coutume des autres, il y a très grande difficulté d'empêcher dans les sacrés ministères, l'amour, le désir et l'intention du lucre qui a coutume d'abâtardir la pureté d'intention de la gloire de Dieu et du salut des âmes, et peu à peu jette l'ecclésiastique dans l'esprit d'avarice qui est la pépinière de tous les maux imaginables. »

Enfin, Michel fixa en douze points « les règles qui doivent servir aux prestres séculiers et aux autres personnes qui font état d'une plus grande perfection dans le monde pour éviter les écueils, et surmonter les difficultés qu'il avait prévues ». En voici le résumé; nous y retrouverons toujours son parfait bon sens :

1° Le meilleur et le plus facile moyen pour éviter les défauts et les misères du monde serait de s'en séparer entièrement, ne fréquentant qu'un directeur sage et expérimenté. Mais ce moyen n'étant pas praticable, il en faut chercher d'autres;

2° Il vaut mieux avoir moins de crédit et d'estime dans le monde que de le trop fréquenter;

3° Il faut fréquenter le monde quand la charité ou la nécessité nous y oblige, mais sans perdre le désir de le fuir, et nous devons y apporter une telle humilité et une si grande modération que nous lui puissions être utiles sans qu'il nous soit préjudiciable;

4° Il ne faut pas se priver de converser avec les personnes de qualité, sinon on deviendrait plus ignorant, moins avisé et moins propre à secourir les petites gens. Bien mieux, on risquerait de tomber dans la présomption ordinaire de ceux qui ne fréquentent que des inférieurs toujours déferents à leur égard. Mais il faut faire un choix parmi ces personnes de qualité, ne les fréquenter qu'avec circonspec-

tion, pas trop souvent et selon le bénéfice qu'on en retire;

5° Il faut éviter de contracter des obligations avec trop de personnes de crainte que la reconnaissance qu'on en devrait avoir ne nous entraîne à trop de dissipation;

6° Il faut se garder dans le monde entre la trop grande civilité et la rusticité;

7° Le désir d'amasser par des voies légitimes des biens de la terre est pardonnable à ceux qui sont résolus à s'en bien servir et qui règlent ce désir selon ce qui leur est nécessaire pour vivre en repos d'esprit. Mais souhaiter davantage est avarice;

8° Il faut se garder de beaucoup parler, de faire des mots, de vouloir paraître, car tout cela excite l'amour et la vanité et dissipe l'esprit intérieur;

9° La maxime de quelques anciens de vivre toujours avec ses amis comme si l'on devait devenir leurs ennemis, étant bien entendue, peut être fort utile pour la vie spirituelle. En tout cas la liberté que réclame l'amitié ne doit jamais entraîner un moindre respect. Et comme les personnes vicieuses ne méritent pas le respect, comme les personnes trop élevées au-dessus de nous ne nous permettent pas une vraie liberté, il ne faut les fréquenter, les unes et les autres, qu'en passant, pour les services qu'on peut leur rendre, mais en ayant soin de ne pas se lier avec elles;

10° Il faut se fixer un emploi du temps tel que, tout en hannissant l'oisiveté, il ne nous détourne pas de nos exercices de dévotion;

11° Il faut combattre en nous l'esprit du monde par des humiliations volontaires et le mépris de soi, aimer les occasions de soumettre aux autres son jugement et sa volonté et joindre à cette mortification de l'esprit celle du corps, les fréquentes oraisons, la réception des sacrements et l'entretien des personnes vertueuses;

12° Il faut surtout être constant dans nos exercices de piété. C'est une pratique moins exposée à l'illusion que les austérités corporelles.

Pendant que Michel se préparait ainsi, dans le recueillement et la méditation, à son ministère futur, son père manifestait une impatience grandissante à le voir toujours différer de recevoir la prêtrise, c'est-à-dire de « s'établir ».

Pour bien assise qu'elle fût, nous l'avons vu, la fortune d'Hervé le Nobletz n'était guère suffisante pour assurer une situation honorable à chacun de ses onze enfants. Conformément aux coutumes, l'aîné recevrait alors les deux tiers de la succession paternelle. Il ne resterait donc pas grand-chose à chacun de ses quatre autres frères et à chacune de ses six sœurs lorsqu'ils se seraient partagé l'autre tiers du patrimoine. Mais, une fois prêtre, pourvu de gros bénéfices comme il y pouvait prétendre du fait de sa naissance et de ses brillantes études, Michel ne ferait pas seulement honneur à son nom, il serait assuré d'une vie large et pourrait même venir en aide aux siens. L'occasion était d'autant plus favorable que l'évêque de Léon, Rolland de Neufville, témoignait de la bienveillance à M. de Kéroderm et à ses enfants (a).

Afin d'apprécier le jeune clerc, ce prélat le convoqua en sa ville épiscopale de Saint-Pol pour l'entendre dans une controverse théologique. Enchanté de découvrir une aussi bonne recrue pour son diocèse, il promit à son père, — qui l'avait sans doute sollicité, — de pourvoir Michel d'un des premiers bénéfices dont il disposerait. Sans plus attendre, M. de Kéroderm fit faire à son fils une soutane comme en portaient les ecclésiastiques de qualité : l'étoffe était précieuse, les revers et parements de satin.

Michel n'en resta pas longtemps revêtu.

Il la troqua contre celle du premier pauvre prêtre qu'il rencontra. Ce ne fut pas du goût de son père. Rencontrant, quelques jours après, le bénéficiaire du troc, il lui arracha, non sans le maltraiter, l'élégante soutane et la rapporta à son fils avec d'amers reproches pour ce qu'il ne faisait pas plus de cas d'un vêtement « qui avait tant coûté ». Mais, loin de se rendre, Michel plaida si bien la cause du pauvre prêtre et de la dignité sacerdotale, bafouée en l'occurrence, que, tout confus, son père rapporta, avec force excuses, la fameuse soutane bordée de satin à celui qu'il en avait dépouillé.

Sur la question du bénéfice, M. de Kéroderm fut moins conciliant.

A quelque temps de là, précisément, l'évêque de Léon, réalisant sa promesse, offrit à Michel un « bon » bénéfice. A

(a) Le P. Maunoir l'a appris de M. le Pennec, son confesseur.

la stupéfaction de tous, celui-ci répondit qu'il n'avait « ni capacité, ni vocation à ce genre de vie ».

Son père, dépité, lui représenta les grandes dépenses qu'il avait faites pour lui, les deux mille écus et plus qu'il avait sacrifiés pour ses études et que le moment était bien venu d'en tirer quelques compensations. Il fit aussi remarquer à son fils que les dignités auxquelles il accèderait seraient un honneur pour tous les siens. Mais Michel fut insensible à ces considérations et déclara tout net qu'il aimerait mieux aller garder les bêtes que d'accepter une dignité ecclésiastique ou même d'être recteur (a).

Cette répugnance peut nous surprendre nous-mêmes : que, par humilité, Michel le Nobletz veuille se dérober aux honneurs, on le comprend, mais refuser d'être recteur, n'était-ce pas refuser sa part du labeur normal du prêtre ?

C'est que déjà Michel se sentait appelé à une autre vocation, d'une manière encore confuse sans doute, mais assez impérieuse toutefois pour qu'il ne s'engageât pas dans une voie qu'il sentait bien n'être pas la sienne. C'est aussi qu'à cette époque, un recteur était un personnage au milieu de tant de prêtres qui vivaient sur sa paroisse et formaient, à côté de lui, qui était considéré, largement rétribué, pourvu souvent d'un beau bénéfice, ce que nous appellerions aujourd'hui un prolétariat ecclésiastique.

Si le recteur avait la vie facile, ces prêtres en étaient réduits à assurer leur subsistance au petit bonheur quand leur patrimoine n'y suffisait pas. C'étaient les précepteurs, les maîtres d'écoles et tous ces ecclésiastiques, estimables d'ailleurs, à peu d'exceptions près, qui n'avaient pas de fonctions très précises et rendaient aux fidèles les menus services religieux que le recteur abandonnait à leur zèle. Ces prêtres étaient nombreux. Sur les registres de la seule paroisse de Plougonvelin, qui comptait environ quatre mille âmes et sur le territoire de laquelle, au Conquet, Dom Michel passera ses dernières années, on relève le nom de quatre-vingt-huit ecclésiastiques de ses contemporains qui y résidaient, sans compter les recteurs et les vicaires qui s'y sont succédé. Au-dessus de tous ces prêtres, un recteur, même de petite paroisse, ne pouvait manquer de faire figure, et l'humilité de Michel n'était pas pour s'en accommoder.

(a) M. le Pennec son confesseur et M^{lle} le Gal l'ont appris de lui.

Sa décision n'en irritait pas moins son père. Déconcerté par son attitude, fâché de son refus, transporté de colère par la fermeté de sa résolution, il chassa de chez lui ce fils ingrat, dénaturé et, sans doute, un peu fou qui refusait, pour lui et pour les siens, honneurs et fortune. Il parlait d'aller garder les bêtes; il n'avait qu'à y aller, car la maison paternelle lui était fermée.

Si Michel fut affecté d'une pareille décision, ce fut à cause de la peine que son père devait ressentir sous sa colère, à cause surtout de ce que cette colère manifestait, beaucoup plus que l'esprit chrétien, un tempérament violent et passionné.

Pour lui, il prit joyeusement son parti du sort qui lui était fait, méditant, nous dit-il, la parole de saint Jean : « *et sui eum non receperunt* », et, songeant que Notre-Seigneur, lui aussi, avait été incompris et méconnu de ses proches, il se retira chez sa vieille nourrice dont il partagea la pauvreté, vivant comme le plus humble des paysans, assistant aux offices parmi eux, comme l'un d'entre eux, passant les jours à prier, à lire les Ecritures, à enseigner le catéchisme aux enfants et à mendier pour les miséreux.

Cette épreuve fut pour lui l'occasion d'un nouveau progrès dans la vie spirituelle, d'un détachement plus complet, d'un dépouillement jusqu'au plus intime de lui-même.

Cela dura six mois et fut pour Michel comme une fervente retraite, une véritable ascension vers le sacerdoce.

Ces six mois passés, Michel reparut devant son père. Sa résolution n'était pas ébranlée. Au contraire, durant sa longue retraite s'était précisée dans son esprit la manière dont il envisageait de servir Dieu et d'exercer son ministère sacerdotal. Mais, comprenant que c'était dans une voie singulière qu'il s'engageait, sentant qu'elle serait pour lui pleine de difficultés, de tribulations et d'adversités, il ne voulut pas que ce fût de son seul chef mais avec l'avis et sur le conseil d'un guide éclairé. Plus tard, il rappellera qu'il se remémorait, en cette conjoncture, le vieux proverbe des marins bretons :

*Nep na sent ous ar stur,
Ous ar garrec a rai sur.*

Qui ne veut pas obéir au nocher,
Sera contraint d'obéir au rocher.

Mais où trouver le nocher habile et avisé qui lui ferait éviter les écueils que signalait la fameuse carte marine?

En Bretagne, Michel ne pouvait guère espérer le rencontrer. Les prêtres ou les religieux qu'il aurait pu consulter avaient trop de préjugés à son endroit pour qu'il pût en obtenir un conseil désintéressé. Pour eux tous, sa situation de famille, les études poussées qu'il avait faites, l'intérêt même que lui portait son évêque, tout le destinait dans leur esprit à une brillante carrière ecclésiastique et ils auraient cru faire tort à l'Eglise en l'en détournant ou même en ne l'y poussant pas. Michel était assez avisé pour le comprendre. Aussi résolut-il d'aller chercher conseil sur un terrain plus neutre que dans son diocèse. A Paris, il trouverait des directeurs expérimentés qui pourraient lui donner leur avis en toute indépendance. Par surcroît, la Sorbonne lui offrirait des docteurs éminents et des maîtres fameux dont les leçons lui seraient profitables.

A peine s'ouvrit-il à son père du dessein qu'il avait d'entreprendre ce voyage que M. de Kérodern, tout heureux, y donna son assentiment sans réserve. Son fils revenait enfin à la raison car, s'il allait à Paris, suivre les cours de Sorbonne, c'était bien qu'il voulait se préparer à une carrière honorable.

Michel partit donc.

A Paris, la Sorbonne ne lui offrit rien de nouveau. Les leçons qu'elle lui proposait ne pouvaient ajouter à ce qu'il avait déjà acquis à Bordeaux.

C'est donc à l'étude de l'hébreu qu'il consacra son temps en vue d'approfondir l'étude des saintes Ecritures.

Mais c'est surtout l'achèvement de sa formation spirituelle qu'il poursuivit. Bien vite, il découvrit le directeur sûr et avisé qu'il cherchait en la personne du P. Cotton qui n'était rien de moins que le confesseur d'Henri IV (a).

De son côté, ce religieux, qui avait une grande expérience des âmes, ne fut pas long à juger son nouveau pénitent. Il comprit qu'il avait affaire à un être d'exception que la Providence appelait et avait préparé à un ministère particulier. Il encouragea donc Michel à réaliser son projet de retourner catéchiser ses compatriotes bretons, non, certes, sans l'assentiment de la hiérarchie, mais, avec l'agrément de ses

(a) M. le Pennec l'a appris de luy.

supérieurs, en dehors des cadres ordinaires. Et, puisque sa vocation se trouvait ainsi fixée, puisque de longues années d'efforts y avaient déjà disposé son âme, Michel n'avait, sans plus attendre, qu'à accéder au sacerdoce.

Rassuré de se trouver, de la sorte, confirmé dans le dessein qui, depuis longtemps, ne cessait de se préciser chez lui, Michel n'hésita pas à suivre les conseils du P. Cotton et décida de recevoir la prêtrise.

Sans doute était-il déjà engagé dans les Ordres : la controverse théologique de Saint-Pol à laquelle il avait été invité, l'incident de la belle soutane que son père lui avait fait faire, le bénéfice ecclésiastique que lui avait proposé l'évêque de Léon, sont autant d'indices qui nous portent à le penser.

Mais où, à Paris, et par qui fut-il ordonné? Aucun document ne nous permet de le dire.

Nous savons seulement, d'après le P. Verjus, que ce fut en 1607. A cette époque, la préparation des clercs à la réception des saints Ordres était encore bien sommaire et n'était soumise à aucune règle. Non seulement les séminaires n'existaient pas encore, mais ce n'est que dix-huit ans plus tard, en 1625, qu'on voit imposer pour la première fois des exercices préparatoires à l'ordination, et naturellement aux seuls clercs de son diocèse, par Donatien de Griet, évêque de Saint-Bertrand de Comminges. Encore ces exercices ne duraient-ils que l'après-midi de la veille des ordinations : ils consistaient à exhorter les ordinands à faire une confession générale et à leur expliquer leurs principaux devoirs. L'année suivante, en 1626, M. Bourdoise essaya bien de donner des « Exercices » aux ordinands à Saint-Nicolas du Chardonnet, mais cette tentative, renouvelée jusqu'en 1630, ne connut guère de succès. Il fallut attendre un mandement de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, inspiré par saint Vincent de Paul, pour imposer définitivement les « Exercices des ordinands » dont les premiers furent donnés, en 1631, à la Congrégation de la Mission, alors au collège des Bons-Enfants, sous l'autorité de saint Vincent de Paul, par Hallier, le futur évêque de Cavaillon. Et ce n'est que plus tard encore qu'ils furent introduits à Rome, dans la Maison de la Congrégation de la Mission, par le pape Alexandre VII.

Sans avoir eu à sa disposition d'« Exercices » prépara-

toires à son ordination, Michel le Nobletz n'en était pas moins prêt à recevoir le sacerdoce. Nous savons, en effet, quelles étaient ses dispositions par cette lettre qu'il écrivit à un de ses neveux qui voulait, lui aussi, embrasser l'état ecclésiastique (a) :

« Mon neveu, vous avez grande opinion de votre sagesse, et croyez que vous avez plus de jugement que vos pères, et plus d'esprit que vos condisciples; et ce qui est pis, vous vous flattez de la créance que vous avez de votre bon naturel et vertu; ce que je montre être très faux dans le choix que vous avez fait si tôt du sacerdoce. Si vous avez bon jugement, pourquoi avez-vous suivi le conseil de ceux qui sont peu versés dans l'état de vie que vous avez choisi? Pourquoi avez-vous quitté le conseil de celui qui vous a retiré de la terre d'Egypte? Si vous avez de l'esprit, pourquoi vous êtes-vous fié en vous-même, n'ayant d'expérience de la vie d'un vrai ecclésiastique? Pourquoi suivez-vous l'avis de ceux qui portent la mine des pharisiens, qui recherchent le lucre et l'honneur, sous l'apparence de piété, n'ayant fait provision de la doctrine du Fils de Dieu? Si vous estes doué d'une vraie vertu, pourquoi cherchez-vous la prééminence au-dessus de vos égaux? Pourquoi vous empressez-vous de monter si tôt au trône d'honneur, sans avoir expérimenté l'ignominie de la croix? Pourquoi ne demandez-vous pas conseil des Reverends pères Capucins ou Jesuites, puisque vous ne voulez suivre l'avis de votre oncle? Pourquoi refusez-vous d'obéir à aucun d'eux, si ce n'est parce que vous ne cherchez pas Dieu, mais vous-mêmes? Si vous aviez demandé l'avis des saints dans votre promotion, ils vous eussent dit que la vie ecclésiastique est une vie difficile et ardue, contraire à la nature corrompue et à l'esprit du monde; si vous eussiez eu l'esprit de demander le sentiment de St Ambroise au 2ème chapitre du livre qu'il a composé de la *Fuite du Monde*, il vous eût dit : *Ille est vera Sacerdotis fuga abdicatio domesticorum et quædam alienatio charissimorum ut suis se abneget qui Deo servire gestit.*

« Voyez la suite d'un vrai prêtre : quitter l'amour desordonné de ses parents, renoncer à ce qu'on a de plus cher au

monde. Les amateurs du siècle vous ont dit que cette vie est douce et honorable; mais sachez que sa fin mène à la mort. Je confesse que vous pouvez recevoir les ordres, encore que vous ne pouvez pas recevoir le Saint-Esprit sans une droite intention qui, pour être telle, doit viser à la gloire de Dieu. Or est-il que telle promotion n'est à la gloire de Dieu, si elle manque de vertu et de sagesse, qui ne se trouvent pas en vous, n'ayant le jugement pour suivre le bien et fuir le mal, car il est nécessaire que vous soyez bien expérimenté et rompu dans la science des Saints, non pas en enfant, pour connoître si vous êtes conduit de l'esprit de Dieu, ou du monde, à ce que vous sachiez discerner les personnes vertueuses des hypocrites, ceux qui suivent la vérité de ceux qui suivent le mensonge.

« Dans la loi ancienne, un aveugle ne pouvoit estre prestre : vous êtes privé de la vue spirituelle, n'ayant pas le dessein de servir Dieu, mais le monde; vous cherchez plutôt d'où vous pouvez vivre que la façon de bien vivre; et ainsi vous aurez de la peine d'estre sauvé, parce que le malin esprit vous porte sur le pinacle du Temple pour vous precipiter de là au profond des abîmes. Vous ressemblez au figuier reprouvé de l'Evangile que Notre Sauveur maudit pour ne porter de fruit. Vous voulez paroître verdoyant et avoir l'apparence d'un bon arbre, n'en ayant les fruits, c'est à savoir le mepris du gain, de l'ambition et gloire mondaine, n'étant exercé aux vertus qui nous portent à l'imitation du Fils de Dieu, cherchant Jésus dans la croix et dans les deserts, non dans le camp des mondains; dans les austérités de la penitence, non pas dans l'Egypte parmi les Assyriens, pour y boire de l'eau fangeuse, mais parmi les docteurs qui s'étudient à la vertu, à la Sainte Ecriture et à la doctrine des Saints pères. Je vous avertis derechef que, lorsque vous serez invité aux noces, vous preniez votre place au dernier lieu, c'est à dire, étant appelé à la connaissance de Jésus-Christ, par le baptême, ou à la cléricature par les ordres mineurs ou sacrés, que vous ne montiez plus haut sans une spéciale vocation de Dieu, à ce que le Seigneur venant aux noces d'une grâce consommée, vous dise : « Mon cher ami, montez plus haut. » Votre vigne n'a pas encore porté de grappes mures; votre esprit n'a pas encore conçu le verbe de la vérité; Jésus-Christ n'est pas encore formé en vous; l'Eglise, notre bonne mère, ne vous a pas encore porté le

(a) Cette lettre s'est trouvée dans son coffre après sa mort.

temps requis pour être capable d'être baptisé du baptême du Saint-Esprit.

« Attendez, attendez encore, mon cher neveu, jusques à ce que vous soyez possédé de l'Esprit de Dieu, si vous voulez être père spirituel devant le terme compétent, n'étant encore enfant parfaitement formé. Notre mère la Sainte Eglise ne vous enfantera pas par promotion aux ordres sacrés; mais parce que vous voulez vous exalter devant le temps, elle vous jettera de devant ses yeux, comme un avorton qui est sorti du ventre de sa mère avant le terme; et par ainsi, ce qui est la vie des bons et vrais enfants de Dieu sera la mort des mauvais; c'est à savoir de ceux qui sont mal disposés et formés. Il est donc plus assuré de différer un long temps une affaire de telle importance. Jusques à ce que vous ne soyez capable d'un tel baptême, et encore que vous soyez admis à un tel baptême, vous avez affaire des deux mamelles de votre bonne mère, à savoir le vieil et le nouveau Testament, à ce que vous soyez nourri du lait de la paix et de la justice chrétienne. Donnez-vous de garde d'être un embryon sans forme, ni vie, ni un nain dans la foi et charité de Dieu et du prochain, aux vertus intellectuelles et morales; autrement, vous serez trompé de plusieurs erreurs et de la corruption du siècle; mais soyez doué d'une perfection du moins médiocre pour pouvoir résister aux maximes du monde. Qui est disposé par ces vertus ne peut être trompé ni privé de sagesse, ni être vaincu comme infirme, ni périr comme un nain; mais il est un homme parfait et invincible contre tous ses ennemis.

« Ecoutez donc, mon cher neveu, et tremblez, car hélas, vous allez plutôt au naufrage qu'au port; vous allez insensiblement vous lancer dans le précipice; vous vous laissez mener comme un bœuf à la boucherie, sans jeter une seule larme, parce que les vents et la mer vous emportent, c'est à dire les amateurs de ce misérable siècle. Si vous voulez suivre Jésus-Christ et fuir le siècle, hâtez-vous d'abhorrer les résolutions que vous avez prises; faites-vous force à vous-même et obéissez à mes conseils et à ceux des plus anciens; et ainsi faisant, vous obéirez à Notre Seigneur qui dit : *Penitemini et credite Evangelio*, faites pénitence et croyez à l'Evangile. *Qui vult venire post me abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me*, qui veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même et me suive. *Quaerite*

primum regnum Dei et justitiam ejus, cherchez en premier lieu le royaume de Dieu et sa justice : ce que vous ne faites pas, car vous cherchez premièrement votre propre gloire et fuyez l'ignominie de Jésus-Christ et de son Eglise. *Qui se humiliaverit sicut parvulus iste, magnus vocabitur in regno caelorum*, qui s'humiliera comme cet enfant sera appelé grand dans le royaume des cieux, c'est à dire l'Eglise : ce que vous ne faites pas, car vous voulez vous exalter contre l'exemple de Notre Seigneur et des Apôtres, qui ne se sont pas ingérés d'estre prestres et prédicateurs, mais ont attendu la vocation spéciale de Dieu. Demeurez donc au plus bas lieu parmi les laïques, ou entre les plus bas de l'ordre clérical, jusques à ce que le Saint-Esprit vous dise par la bouche de ses amis, vos supérieurs : *Amice, ascende superius*, mon cher ami, montez plus haut; autrement, le Seigneur viendra et vous dira : mon ami, comment êtes-vous venu en ce lieu, n'ayant la robe nuptiale, c'est à dire les vertus nécessaires aux ecclésiastiques, dédiés particulièrement au service de Jésus-Christ? Vous devez être une lampe ardente et luisante, mais vous n'avez point d'huile, vous êtes une folle vierge à qui Notre Seigneur dira, à l'article de la mort, quand vous demanderez l'ouverture de la porte : Je ne vous connais pas. Par ce mot d'huile est entendu l'amour de Dieu et du prochain, la science nécessaire à un ecclésiastique pour le conduire dans les lois de son office, pour diriger les autres. Par ce mot d'huile s'entend le mépris des choses terrestres et l'amour des celestes, l'obéissance et l'humilité chrétienne; mais parce que vous ne voulez point de cette huile dans votre lampe, vous demeurerez folle vierge, figuier stérile, père des Pharisiens, disciple des hypocrites, serviteur infidèle. Si vous ne voulez pas être tel, demeurez longtemps devant que prendre l'ordre de pretrise, jusques à ce que vous ayez acquis les vertus d'un serviteur fidèle par l'application de la doctrine évangélique, par l'exercice de la piété et par l'imitation de Jésus-Christ. C'est ce que vous demande, mon neveu, pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et le salut de votre âme

« Votre très affectionné serviteur et oncle,

« Michel LE NOBLETZ. »

Voici donc Michel prêt à aborder sa tâche telle qu'il l'a enfin conçue, telle que Dieu la lui a fixée.

Il a trente ans passés, et, depuis son enfance, il n'a eu d'autre vouloir que de façonner son esprit, son cœur, toute son âme pour cette tâche, alors même qu'elle ne lui apparaissait encore qu'indistincte dans un lointain confus. A mesure qu'elle se précisait, c'est avec un soin plus minutieux qu'il s'y est préparé.

Résolu à se consacrer à l'apostolat populaire et, plus particulièrement à l'instruction des plus ignorants, il a un tel respect de ceux qui seront ses auditeurs et de l'enseignement qu'il leur doit donner qu'il tend pour lui-même au plus haut savoir.

Ce prêtre bien né a le respect du peuple.

Puisque son siècle est encore celui de l'humanisme, il ne dédaignera pas d'être lui-même humaniste : il sera helléniste ; il sera même, à l'occasion, hébraïsant.

Il sait bien que de tout cet acquis il ne pourra directement rien donner à ses auditeurs, mais il sait aussi que l'homme ne peut réclamer l'audience d'autres hommes que si son propre savoir autorise son message.

Et puisque ce ne sont pas les sciences humaines qu'il a dessein d'enseigner, mais la doctrine chrétienne, c'est surtout à son étude qu'il s'appliquera : en philosophie, en théologie, en exégèse, dans toutes les sciences ecclésiastiques, il sera plus qu'un brillant disciple.

Sa culture sera aussi vaste, sa science aussi précise que celle de ses maîtres les plus réputés. Et ceux-ci le tiendront, nous l'avons vu, pour l'homme « le plus docte de toute la Bretagne ».

Mais, plus encore, bien plus que la science, ce sont les dispositions intérieures qui font l'Apôtre ; c'est son ardeur, sa flamme, la sincérité de sa foi, la conformité de sa vie avec sa prédication qui assurent la fécondité de sa parole. Aussi Michel n'a-t-il cessé de se modeler sur le divin Modèle qu'il veut prêcher.

Le voici maintenant tel que Dieu l'attendait : le gentilhomme susceptible, prompt à tirer l'épée, s'est dépouillé, il est désormais sans orgueil ni suffisance.

Fougueux et emporté, il a brisé sa violence originelle ; il

ne lui en reste qu'énergie, une énergie assouplie mais d'autant plus inébranlable. Il demeure passionné, mais sa passion tout entière est tournée vers le Christ et vers les âmes pour l'amour du Christ.

Le Maître l'a appelé :

— Viens, suis-moi.

De toute son ardeur, avec sa générosité sans retour, Michel a répondu :

— *Adsum* : Me voici, Seigneur !

LE PRETRE

Ordonné prêtre à Paris, ce fut à Plouguerneau, dans sa paroisse natale, que Michel le Nobletz vint célébrer sa première messe auprès de son père, de sa mère et de tous les siens. Il y eut donc quelque délai entre son ordination et sa première messe. Cela n'a rien que de conforme aux habitudes de l'époque. C'est ainsi que M. Olier, ordonné prêtre le 21 mai 1633, dans la chapelle de l'archevêché de Paris, ne célébra sa première messe que le 24 juin suivant, dans la chapelle des carmélites de Notre-Dame-des-Champs, rue d'Enfer. Mais, si Dom Michel ne rompt pas avec les usages de son temps, il en est cependant dont il sut se libérer : il voulut que le jour de sa première messe fût une occasion de prière et de recueillement, non de banquets et de réjouissances profanes, comme s'en était malheureusement établie la coutume : « Au lieu de quatre ou cinq cents personnes, des parens et des amis de sa famille qui, nous dit le P. Verjus, s'y fussent trouvez suivant la pratique ordinaire de ce temps-là pour y faire liberalement des presens au nouveau Prestre, et pour y passer ce jour-là et les deux autres suivans, en danses et en festins... son humilité et son mépris du monde ne peuvent souffrir qu'on célébrast cette journée par d'autres réjouissances et par d'autres festes que par celles qui sont toutes saintes et toutes spirituelles, et qui se sentent mieux dans le cœur, qu'elles ne paroissent au dehors. »

Par la suite, Dom Michel ne perdit rien de cette ferveur première. Il avait un tel sentiment de la dignité du sacerdoce que, malgré les longues années durant lesquelles il s'y

était préparé, « il croyoit encore, nous dit le P. Verjus, y estre entré avec trop peu de consideration, et il disoit souvent depuis à ses plus intimes amis, que si Dieu luy eust alors autant fait connoistre la dignité de cet auguste Ministère, et l'excellence des vertus que doivent avoir ceux qui y aspirent, qu'il l'avoit fait, il n'auroit jamais eu assez de hardiesse pour s'y engager : de sorte que ce lui estoit un sujet de remerciement, de ce que Dieu luy avoit donné moins de lumiere, devant qu'il eut pris l'ordre de la Prestrise, qu'il n'en avoit reçu depuis. »

Selon la coutume du temps, que nous voyons suivie par les plus saints personnages, un saint Vincent de Paul par exemple, Michel le Nobletz ne célébrait pas la messe chaque jour. Verjus nous laisse même entendre qu'il communiait plus souvent qu'il ne disait la messe. Mais, quand il la disait, il apportait à s'y préparer un soin et une ferveur dont on a peu d'autres exemples. Il avait lui-même fixé sur « un petit livret de parchemin » les divers exercices dont il composait cette préparation. C'est d'après ce livret, qu'il fut assez heureux pour pouvoir consulter, que Verjus nous a rapporté ces exercices.

Tout d'abord, Dom Michel jeûnait toute la veille du jour où il célébrait la messe. Puis, à minuit, il commençait une longue méditation de deux heures durant lesquelles il faisait sept exercices différents :

« Le premier de ces exercices estoit pour faire des actes de foy sur la presence de Jesus-Christ Dieu et homme au tres-saint sacrement de l'Autel, l'y considerant present comme il l'estoit dans la creche de l'estable de Bethleem, ou entre les bras de sa sainte Mere; comme il l'est maintenant dans son Royaume, et comme il le sera à son dernier avènement, lorsqu'il jugera tous les hommes : et ainsi sa foy le luy monstrent en ces trois divers estats comme son Sauveur, comme son Roy, et comme son Juge.

« Le second estoit pour établir en luy la paix et la tranquillité interieure, qui est si agreable au Sauveur, et qui est si utile pour le bien entretenir apres qu'on la receu. Il ne se contentoit pas pour cela d'éloigner de soy toutes sortes d'objets du siecle, et toutes sortes d'affaires : mais il bannoit de son esprit et de son cœur, tout autre soin, tout autre desir, et toute autre pensée, pour jouir de son Dieu à son aise, l'entretenir cœur à cœur dans la solitude, le pos-

seder et en estre possédé uniquement. Et la pensée qui lui facilitoit davantage en ce temps-là cet éloignement des creatures, c'estoit que considerant qu'il alloit paroistre devant son Juge, il s'imposoit volontairement la mesme necessité de quitter toutes les creatures, qui l'obligeroit à s'en separer à la mort pour rendre compte de toutes les actions de sa vie à ce mesme Juge.

« Pour le troisième exercice, il prenoit la pureté d'intention, qui donne le prix à toutes les actions; mais qui est si necessaire à celle-cy, par laquelle on reçoit l'Authéur mesme de toute la sainteté et de la pureté. Il offroit donc dans sa meditation le sacrifice adorable, dont il devoit estre le Ministre, pour rendre à Dieu le juste tribut de la gloire qu'il doit tirer de toutes les choses créées, comme en estant le principe et l'unique Seigneur absolu et universel; pour le remercier de tous ses bien-faits, et sur tout du Sacrifice sanglant de la Croix offert par son Fils, pour les pechez du monde, et représenté ou plustost renouvelé tous les jours par le sacrifice de l'Autel; pour l'expiation de ses pechez, et de ceux de tous les hommes; pour la delivrance des ames du Purgatoire; et enfin pour obtenir, en prenant ce Pain des forts, les forces nécessaires pour resister à tous les ennemis de la gloire de Dieu, qui traversoient son union avec luy. Il faisoit toutes ces grandes demandes, ne croyant pas qu'on en puisse faire d'excessives à Dieu, quand on a Dieu mesme present pour mediateur et pour offrande.

« Son quatrième exercice estoit pour recevoir Jésus-Christ dans un lieu propre, et pour luy préparer son cœur en le purifiant, avec tout le soin possible. Ce qu'il faisoit par une confession exacte, par une contrition tendre et animée de la plus pure et de la plus ardente charité, et par quelque mortification qu'il croyait la plus efficace pour le dégager de toutes sortes d'attaches.

« En cinquième lieu, afin de s'exciter au respect et à l'estime avec laquelle on doit s'approcher de cet auguste Mystere, il comparoit sa bassesse, sa pauvreté, sa misere et ses pechez, avec la sainteté, la grandeur et la majesté de celui qu'il alloit porter dans ses mains, et recevoir au-dedans de luy-mesme. D'où il arrivoit qu'entrant dans des sentimens d'une humilité profonde, d'une crainte salutaire, d'une sainte honte, et d'une frayeur sacrée, il déchargeoit son cœur par un grand nombre de saintes aspirations vers

Dieu, et par ces courtes et ardentes prieres, qui sont comme autant de traits de feu qui penetrent les Cieux et qu'il tiroit toutes de l'Ecriture. « Ce n'est, mon Dieu, disoit-il, ce n'est qu'avec une extrême confusion, que j'ose lever les yeux vers vous parce que le torrent de mes iniquitez s'est augmenté, jusqu'à passer par dessus ma teste, et mesme s'est élevé jusqu'au Ciel. Il est juste mon sauveur que vous vous éloigniez de moi, puisque vous estes la Sainteté mesme, et que je ne suis qu'un miserable pecheur. Oüy, mon Seigneur et mon Roy, bien loin d'estre digne que vous me rendiez une visite; il s'en faut mesme infiniment que je le sois de me prosterner devant vous, et de baiser vos pieds sacrez, avec la pecheresse Magdeleine, ou de vous rendre les plus petits services. Mon cœur est encore tyrannisé par les passions, je succombe sous le poids de leur joug insupportable; de sorte que je ne puis ny lever la teste, ny respirer en liberté. Est-il bien possible, mon Seigneur et mon Dieu, que vous regardiez de bon œil un serviteur aussi inutile que je le suis, et qui vous a aussi souvent offensé, que j'ay fait; que j'aye toute ma vie l'honneur de manger de vostre pain à vostre table et que vous fassiez une si grande faveur à une si chetive creature, qui n'est que bassesse et corruption, et pour qui ce ne seroit que trop de bon-heur de ramasser quelquefois les miettes de ce pain sacré, après que vous en auriez rassasié vos plus fideles serviteurs? »

« Au sixième point, apres s'estre ainsi aneanti devant la Majesté infinie de Dieu, il se relevoit par une douce confiance en son amour et en sa misericorde, qui paroist si admirablement dans ce Sacrifice, où il a mis les thresors infinis de ses graces et de ses merites. Et cette confiance donnoit à ce bon serviteur la hardiesse de se presenter à son aimable Maistre, et luy faisoit faire un grand nombre d'actes enflammez d'amour et de desir ardent de le recevoir. C'est alors que regardant avec les Peres de L'Eglise ce mystere comme une extension et une continuation de l'Incarnation du Fils de Dieu, et prenant l'esprit des anciens Patriarches et des Prophetes pour obtenir la venue de Jésus-Christ, il s'ecrioit avec ferveur : « Envoyez, mon Dieu, l'Agneau qui doit commander à toute la terre; faites descendre du Ciel le veritable Juste, et l'Authéur de toute la justice et de toute la sainteté; faites pleuvoir cette

« manne adorable, qui contient tous les goûts et toutes les
« delices imaginables. Si je puis vous posséder, je posse-
« deray la vie et le salut. Je viens à vous, ô source admi-
« rable de tout bon-heur, parce que je suis alteré, et que
« vous m'avez permis de boire des eaux vives qui donnent
« l'immortalité. Un cerf dans sa plus grande soif a moins
« de passion de trouver la fontaine qui doit le desalterer
« que mon âme n'a de desir de s'unir à vous. O le Bien-
« aimé de mon cœur, je suis uniquement à vous, comme
« vous estes tout pour moy. Ce sera vous-mesme qui me
« ferez la grace de me rassasier de votre propre chair. Venez
« donc, ô mon aimable Sauveur, venez me faire cette faveur
« merveilleuse, dont je ne seray jamais ingrat; venez rece-
« voir les fruits anciens de toutes les graces que vous
« m'avez faites, et les autres plus nouveaux que vous allez
« y adjoûter. »

« Il meditoit encore pour exciter davantage en luy cette
faim du pain des élus, les effets merveilleux qu'il produit
dans les âmes bien disposées. Il consideroit qu'il fortifie les
faibles, qu'il arme les desarmez, qu'il preserve ceux qui se
portent bien, qu'il soulage et guerit les malades, qu'il res-
suscite les morts, qu'il rejoiit et console ceux qui sont
affligés, qu'il nettoye ceux qui sont sales, qu'il nourrit ceux
qui ont faim, qu'il rend la lumiere aux aveugles, qu'il eleve
l'ame aux delices spirituelles et au vray bon-sens, qu'il en
eloigne les attaques des demons, et leur donne l'épouvante,
qu'il excite l'amour divin, qu'il nous unit à notre principe,
qu'il nous transforme en Dieu, qu'il fait croistre les vertus,
qu'il detache de la terre, qu'il oste le goût corrompu de tous
les faux plaisirs du siecle, qu'il augmente la grace, qu'il
anime la pieté, qu'il enflamme la ferveur de la charité, qu'il
remplit le cœur d'une douceur celeste, qu'il conduit à la
perfection de cette vie et au bon-heur eternel de l'autre dont
il est un avant-goût et un gage tres-assuré.

« Enfin, au septième exercice, quand il se sentoit ainsi
fortifié d'amour et de confiance en la bonté de son Dieu
qu'il alloit recevoir, il défiloit tous ses ennemis, il se repre-
sentoit tout de nouveau tous ses pechez, toutes ses imper-
fections, et toutes ses attaches aux creatures pour les com-
battre, pour les detester, pour les détruire, et en faire un
holocauste à celui qui vouloit bien estre luy-mesme la vic-
time du sacrifice qu'il alloit offrir. Il adressoit ensuite de

ferventes prieres à chacune des trois personnes de l'adorable
Trinité, leur demandant des faveurs proportionnées aux
dispositions qu'il souhaitoit d'avoir pour une action de si
grande importance. Il convioit en mesme temps la Sainte
Vierge de se trouver à ce banquet, comme à celui des nocés
de Cana, et de luy obtenir de son Fils tout ce qui pourroit
y manquer de sa part. Et enfin, il invitoit tous les Anges et
les Saints, et sur tout ceux qu'il prenoit pour ses particu-
liers protecteurs, de venir adorer avec luy sur l'Autel celui
qui les faisoit heureux dans le Ciel. »

Si nous avons tenu à reproduire intégralement ces pages,
c'est qu'elles sont très caractéristiques de la profonde piété
de Michel le Nobletz. Sans doute y trouve-t-on la marque de
son époque : une majesté d'expression qui touche parfois à
la grandiloquence en même temps qu'une humilité dont les
termes peuvent paraître outranciers. Lorsque Dom Michel
déclare n'être que bassesse et corruption, lorsqu'il parle
du torrent de ses iniquités, lorsqu'il confesse que son cœur
est encore tyrannisé par les passions et qu'il succombe sous
le poids de leur joug insupportable, on peut être tenté de
ne voir là que rhétorique. Ce serait une erreur. Chez tous
les auteurs spirituels de son temps, nous trouvons le même
langage. Qu'on se rappelle certaines pages de Bérulle ou de
M. Olier, par exemple dans la prière du matin composée
par celui-ci : « Esprit divin... qui descendez à toute heure
dans ce cloaque d'iniquités... »

Dom Michel est plutôt moins excessif, et si ses paroles
nous semblent si exagérées, n'est-ce pas que nous avons
trop perdu le sentiment de la grandeur de Dieu et de notre
misère, de sa sainteté et de notre corruption foncière ?
Même si nous ne nous laissons pas séduire par l'opinion
courante sur la bonté radicale de la nature humaine, c'est
par comparaison avec les plus misérables des hommes que
nous nous jugeons, et donc tout à notre avantage. Dom
Michel ne tombe pas dans ce travers : c'est en face de Dieu,
par rapport à son incommensurable grandeur et à sa toute-
sainteté, qu'il se juge. On comprend donc qu'au moment de
recevoir ce Dieu trois fois saint, il s'abîme dans la plus pro-
fonde humilité, surtout à la pensée des grâces qui lui ont
été départies. Et c'est peut-être l'excuse de ne pas en avoir
été si libéralement favorisés qui rend tant de grands pé-

cheurs moins coupables de leurs fautes qu'il ne se sent coupable de ses imperfections.

Cette longue méditation préparatoire à la célébration de la messe nous montre aussi à quel point Dom Michel était familier avec l'Écriture. On pourrait aisément marquer — comme d'ailleurs Verjus l'a fait — presque chaque phrase des prières que nous trouvons dans ces exercices d'une référence à l'Ancien ou au Nouveau Testament : Esdras, les Rois, Ruth, Isaïe, l'Exode, les Proverbes, les Psaumes, Job, le Cantique des Cantiques et les quatre Évangiles. C'est tout naturellement que les citations en viennent sous la plume de Dom Michel.

Ainsi préparé, lorsque Dom Michel montait à l'autel, il n'est pas surprenant que tous ceux qui assistaient à sa messe eussent été frappés par sa piété. Sa ferveur était telle qu'elle illuminait son visage et qu'on le sentait vraiment en présence de la divine Majesté.

Sa messe dite, nous rapporte toujours Verjus, il employait encore « deux autres heures à s'entretenir seul à seul avec son Dieu, à former divers actes de foy, d'adoration et d'amour, et à faire des actions de grâces, des offrandes et des demandes pour luy et pour les autres, tant vivans que deffunts. Et cet exercice occupoit si absolument son ame, et la transformoit de telle sorte, qu'on l'a vu souvent après la Messe dans des extases surprenantes, privé de l'usage de tous les sens extérieurs, sans que ses évanouissements pussent avoir d'autre cause que les transports de son amour. »

La récitation de l'office divin n'était pas pour Michel le Nobletz l'objet d'une moindre attention ni d'une moins grande ferveur. Tant qu'il n'en était pas empêché par ses infirmités, c'était toujours à genoux qu'il le disait dans son intégralité. A propos de sa récitation de l'office, nous pouvons faire une remarque : les Pères jésuites de Quimper conservent un bréviaire qui aurait appartenu à Dom Michel. Il comporte le propre franciscain. Cela porterait donc à croire mais sans que nous en ayons d'autres preuves et à condition que ce bréviaire ait vraiment appartenu à Michel le Nobletz, que celui-ci, à défaut d'entrer chez les capucins, comme il en avait eu un moment le désir, s'était du moins agrégé à eux dans le tiers-ordre. Cela n'est pas pour surprendre, car on a maintes preuves de son attachement aux

filis de saint François et nous aurons plus d'une occasion de voir qu'il tient d'eux une grande part de sa spiritualité et beaucoup de ses méthodes d'apostolat.

Sur la conception que se faisait Michel le Nobletz de la vie sacerdotale, le P. Verjus nous donne de précieuses indications qu'il put tirer « d'une de ses énigmes spirituelles et de sa règle qu'il composa ».

« Il disait, nous rapporte-t-il, que comme Dieu avait donné à son peuple, en choisissant Saül, un Roy qui surpassait les autres hommes de toute la teste et des épaules, tous les Prestres étant élevez au gouvernement spirituel du peuple de Dieu, ils devaient le surpasser de beaucoup par les qualitez de l'ame et par des vertus extraordinaires. »

Mais Dom Michel distinguait différentes sortes de conduite, auxquelles Dieu appelait ses ministres. Il y avait, selon lui, parmi ceux qui font « profession de vertu et de sainteté, quatre sortes de prestres seculiers ». Les uns se contentent de bien célébrer la messe et de réciter correctement leur bréviaire sans y rien ajouter d'autre que quelques catéchismes ou instructions familières qu'ils font à l'occasion. D'autres ajoutent à cela « le soin des ames par la direction des consciences et par la confession, sans y estre portez par d'autre motif que par celui de la charité ». « Les troisièmes sont chargez du soin des ames par profession et par l'obligation de leur charge, comme sont les Evêques, les Recteurs et Curez des Paroisses, ou les vicaires perpétuels. » Les derniers enfin, — et cette définition est particulièrement intéressante, car c'est évidemment dans cette catégorie que se range Dom Michel et nous y saisissons ainsi la manière dont il envisageait pour lui-même l'exercice de son sacerdoce, — les derniers donc « sans estre élevez à aucune dignité, ny attachez à aucune charge Ecclesiastique, se reservent la liberté d'aller aux lieux qui ont le plus besoin de leur secours, étant entre les mains des Prelats des instruments propres pour sanctifier toutes les parties de leurs Dioceses, par les instructions familières, par les entretiens, par la predication de l'Évangile, par l'administration des Sacremens et par toutes les autres fonctions de l'Apostolat ».

Pour les prêtres de chacune de ces quatre catégories, Dom Michel formulait des exigences dont certaines peuvent nous paraître superflues. Elles ne l'étaient pas alors, car il

ne faut pas oublier que, les décisions du Concile de Trente n'étant pas toujours appliquées, même lorsqu'il avait été publié, la réforme du clergé n'était pas encore réalisée. En ce qui concerne la formation des clercs, en particulier, il faudra attendre près de cinquante ans pour que, sous l'impulsion de Bourdoise, de saint Vincent de Paul, d'Olier, l'institution des séminaires se généralise et que les clercs soient soumis à une formation régulière avant d'être admis aux Ordres. Jusque-là, nous l'avons déjà vu, on s'élevait dans la cléricature et jusqu'au sacerdoce à peu près sans aucune préparation. En formulant sa règle sacerdotale, Michel le Nobletz se rattache donc à la lignée des grands maîtres français que nous venons de nommer (28).

Pour les prêtres de la première catégorie, Dom Michel voulait qu'ils fussent, « suivant ce que prescrit le Concile de Trente, assez versez dans la langue Latine pour entendre sans peine le sens des paroles de la messe et du Bréviaire, et assez instruits de nos mystères, pour en pouvoir apprendre aux enfants et au simple peuple ce qu'il est nécessaire d'en savoir ».

Ceux de la deuxième sorte devaient être « fort versez dans l'étude de la Theologie morale » afin de pouvoir « entendre les confessions de tous ceux qui se presentent » et de ne pas être de ceux « qui montent sur le Tribunal, et veulent juger avant que d'avoir appris à discerner, et qui se mêlent de diriger les autres, avant que d'avoir réglé leur propre conduite; sans pouvoir assez distinguer les pechez mortels des veniels; sans savoir quels sont ceux dont l'absolution est reservée à l'Evesque, non plus que ceux qui sont joints avec quelque excommunication, ou de ceux dont on ne peut absoudre qu'en obligeant à quelque restitution; sans s'être instruits enfin de la maniere d'interroger les penitens, et de soulager leur honte ou leur ignorance; de la charité et de la prudence avec laquelle il faut leur ordonner des remedes propres à leurs maladies, non plus que de la fermeté avec laquelle il faut quelquefois refuser ou différer l'absolution, de peur d'entretenir les maux en les flattant ».

Pour les prêtres qui ont charge d'âmes, Dom Michel voulait qu'en plus de cette formation qui les mettait à même de diriger les consciences, « ils eussent perfectionné leur raisonnement naturel par la Philosophie et qu'ils l'eussent sanctifié par l'étude de la sainte Ecriture; et qu'ainsi ils se

fussent rendus capables de catechiser, de prescher, et de bien expliquer la parole de Dieu; et qu'ils ne fussent pas de ces aveugles qui conduisent d'autres aveugles, et dont les tenebres n'excusent pas les fautes qu'ils commettent par une ignorance criminelle ».

C'est surtout ce qui concerne les prêtres de la quatrième catégorie qui doit retenir notre attention puisque c'est dans cette catégorie, celle de ceux qui « sans estre élevez à aucune dignité, ny attachez à aucune charge Ecclesiastique, se reservent la liberté d'aller aux lieux qui ont le plus besoin de leur secours », que se place Michel le Nobletz. Or, il convient pour ceux-là, qui « veulent mener une vie plus parfaite et plus Evangelique, de s'employer uniquement, après avoir bien étudié les Lettres humaines durant cinq ou six ans, et en avoir mis deux ou trois autres à la Philosophie, à apprendre quatre ou cinq ans la Theologie de l'Ecole, la Theologie morale et les Controverses; mais sur tout à se rendre la sainte Ecriture familiere, et à en acquerir une grande intelligence. Il croyoit que ceux-cy ne se determinant à aucun lieu ny à aucun employ en particulier, mais se tenant prests pour tous ceux où le service de Dieu et de sa plus grande gloire les appelleroit, ils dévoient se faire tout à tous, et apprendre toutes les choses qui pourroient les rendre utiles aux differentes personnes, auprès desquelles leur zele pouroit trouver de l'occupation. »

Mais quelle que soit la nécessité pour le prêtre d'être instruit surtout des sciences ecclésiastiques, c'est une nécessité bien plus grande d'être fortement établi dans la pratique des vertus. Là-dessus encore nous trouvons la pensée de Michel le Nobletz dans une méditation de lui que nous rapporte le P. Verjus.

Dom Michel distinguait, en ce qui concerne la piété et la vertu, trois catégories de prêtres :

Au nombre des premiers il comptait ceux « qui se contentent de s'acquitter passablement des devoirs d'un Ecclesiastique, pour ce qui regarde l'office divin, et qui emploient une partie du jour dans des exercices propres à leur vocation; mais qui en donnent la meilleure partie aux soins inutiles du monde; qui paroissent quelquefois en habit de Prestre, et quelquefois en habit de laïque ». Ce sont ceux qui s'occupent trop d'affaires ou se laissent trop absorber par les relations mondaines; qui travaillent plus à établir

la fortune de leurs proches qu'au salut des âmes dont ils ont la conduite.

Dans le second ordre — et nous retrouvons là son grand bon sens et cet équilibre foncier — Michel plaçait ceux « qui ont plus d'ardeur que de prudence et de discrétion ». Ce sont ceux « qui évitent toutes sortes de compagnies, qui embrassent toutes sortes d'austeritez et de bonnes œuvres, et qui passent les journées entières dans les exercices de l'oraison et de la mortification sans considerer assez quels sont les devoirs de la charité auxquels la sainteté de leur vocation les oblige », mais qui, par contre, ont « souvent une attache opiniâtre à leurs sentimens et à leur propre volonté, et sont exposés à de frequentes illusions par cet esprit de solitude peu réglée ». Et Dom Michel fait cette remarque que, « l'état de leur sainteté estant trop violent, la durée n'en est pas toujours fort longue ny fort égale ».

Mais il est « un troisième rang de Prestres, qui évitent les defauts des precedens, et tâchent d'en avoir les bonnes qualitez ». Nous trouvons là évidemment l'idéal que Dom Michel se propose de réaliser et la règle de conduite qu'il se fixe. A ce titre, ce que le P. Verjus nous en rapporte d'après les écrits mêmes de Michel le Nobletz qu'il pouvait dépouiller à la résidence de Quimper est du plus haut intérêt pour qui veut se représenter celui-ci. Les prêtres, tels que les veut Dom Michel, « mêlent la solitude aux entretiens de charité, l'action à la contemplation, l'austerité à la douceur et à l'affabilité. Leur premier soin est de se perfectionner; mais ils considerent le secours spirituel et corporel qu'ils donnent à tous ceux qui en ont besoin, comme une partie de leur propre perfection. Ils évitent les negoces et les affaires seculiers mais ils ne jugent rien de seculier de tout ce qui peut glorifier Dieu. Le mépris qu'ils ont pour le monde n'empêche pas la compassion qu'ils en doivent avoir; et cette compassion les fait renoncer en partie à leur propre repos, et à une contemplation plus assidue. Ils immolent leurs inclinations à la volonté de leur Maistre; et s'ils fuient leurs proches, leurs amis, et leurs habitudes, c'est en se fuant premierement eux-mêmes, selon la regle qu'en donne saint Ambroise: de sorte que s'ils ne s'en separent pas entierement, parce qu'ils jugent que le service de Dieu le leur deffend, ils sont prêts à le faire au premier moment qu'ils reconnoistront que c'est la volonté de Dieu. Ce n'est

ny l'intérêt, ny l'ambition, ny la contrainte, ny la coutume, et la bienveillance, qui les obligent à assister le prochain par l'administration des Sacremens et par les autres fonctions de leur ministère; mais l'unique desir de plaire à Dieu, et de cooperer au desir qu'a eu Jesus-Christ de sauver les ames lavées de son Sang. »

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir reproduit ces longues citations, d'abord parce qu'elles tracent parfaitement le programme de ce que doit être le prêtre séculier, de ce que fut Michel le Nobletz, — mais aussi parce que, comme nous l'avons déjà indiqué au passage, Dom Michel établit en ces quelques lignes, d'une manière extrêmement nette et précise, tout ce qui sera, plusieurs années après qu'il les aura écrites, l'enseignement des grands instituteurs et réformateurs du clergé, les Bourdoise, les Vincent de Paul, les Olier, dont Michel le Nobletz se manifeste ici le précurseur.

V

LA GRANDE RETRAITE

Revenu prêtre au manoir familial, Michel le Nobletz allait-il céder aux objurgations de son père, aux sollicitations, aux prières de tous les siens — car tous l'assiégeront — et accepter le riche bénéfice qui, lui ouvrant la carrière des honneurs, sera pour sa famille accroissement de considération et de fortune? Rolland de Neufville est toujours évêque de Léon et toujours disposé à favoriser le fils de son ami en qui il a trouvé de si solides qualités. Michel n'a donc qu'à répondre aux avances du prélat. Il n'aura rien à solliciter. Bien au contraire, il n'aura qu'à céder à son supérieur, qu'à obéir, et sa conscience sera en toute tranquillité. On peut prédire à Hervé le Nobletz qu'avant peu il verra son fils Michel sur l'un ou l'autre des sièges épiscopaux de Bretagne.

Mais ce n'est pas pour s'engager dans cette voie que Michel est entré dans les Ordres. Il sait qu'il a une vocation particulière. Il ne la discerne pas très exactement. Mais sa mission hors série se précisera-t-elle jamais? Il faudrait pour cela qu'elle pût s'inscrire dans les formes ordinaires. Ce n'est pas le cas.

Il lui faut néanmoins orienter sa vie et il veut y réfléchir. C'est sous le regard de Dieu, dans la prière et dans la mortification, qu'il le veut faire. Comme les prophètes autrefois, comme Jean le Baptiste, comme le Christ lui-même, c'est dans le désert, loin des hommes et des bruits du monde, qu'il va se recueillir face à face avec Dieu.

Ce désert, il le trouvera non loin de chez son père, sur le territoire même de sa paroisse natale, à Tréménac'h, sur

cette côte qu'on appelle aujourd'hui grève de Saint-Michel, à moins d'une lieue au nord de Plouguerneau. L'endroit est encore plus dénudé, plus désolé, plus sauvage et plus vaste d'horizon que les alentours, déjà si sévères et si plats. Ce ne sont que sable et rochers. On y découvre tout le pays voisin et surtout, à perte de vue, le grand large. Par la tempête, qui y souffle si souvent, le vent rugit furieusement et roule des nuages fantasmagoriques. C'est un paysage de la plus austère grandeur qu'on puisse imaginer (29).

Il est tel aujourd'hui qu'il était au temps de Dom Michel. On n'y trouve de nouveau qu'une chapelle qui fut construite en 1707 et dédiée à l'archange saint Michel, en souvenir certainement de Michel le Nobletz. Ce sanctuaire, qui était tombé en ruines pendant la Révolution, fut restauré en 1828. A une vingtaine de mètres de cette chapelle, on voit un petit oratoire élevé, peu de temps après sa mort, sur l'emplacement même où Dom Michel avait installé son ermitage. Ce minuscule oratoire, que mentionne le pouillé de Léon en 1711, fut rebâti en 1889. Au-dessus de la porte, on lit l'inscription : « Ty. an. aoutrou. Mikeal. Nobletz. » (Maison de monsieur Michel Nobletz.) A l'intérieur, seule, évoque le souvenir de Dom Michel une petite toile de Yann d'Argent qui le représente, en surplis, agenouillé devant la Vierge pour en recevoir les trois couronnes.

C'est dans ce lieu, écrit le P. Verjus, d'après ceux des rares habitants de la région qui vivaient encore (a), que, « ayant fait bâtir une petite cellule couverte de paille, il s'y renferma et y mena durant un an une vie plus solitaire que celle des anciens ermites des déserts. Il y fut toujours revêtu d'un rude cilice, sans le quitter un seul moment, et n'eut sur lui durant tout ce temps d'autre linge que le collet (c'est-à-dire le faux col ou rabat) attaché à sa soutane; ce qui fit souffrir à son corps outre la douleur du cilice, toutes les incommodités que ressentent ceux qui sont ainsi longtemps sans changer d'habit. Il prenait tous les jours la discipline jusqu'au sang, et n'avait point d'autre lit que la terre nue, ny d'autre chevet qu'une pierre dure. Il mangeoit pour toute nourriture une seule fois le jour un peu de bouillie, ou plutôt de cole faite de farine d'orge sans sel, sans

(a) M^{lle} de Launay l'a appris de lui; et plusieurs habitants du lieu, qui vivent encore, en ont rendu témoignage.

beurre, et sans lait, qu'une personne du voisinage luy présentait dans un petit plat par une fenestre étroite. Il avoit aussi réglé à une tres-petite mesure d'eau ce qu'il devoit boire, et ne se servit de vin pendant toute cette année, que pour le saint Sacrifice de la Messe.

« Ce régime lui affaiblit et luy retressit si fort l'estomach, qu'il eut depuis jusqu'à la mort une extrême peine à prendre sa nourriture nécessaire; de sorte qu'il disoit ordinairement dans ses repas avec le Saint Prophète, dont il imitoit la patience : je ne mange jamais qu'en soupirant et en souffrant. Quoy qu'il se repentist depuis, et qu'il demandast pardon à Dieu, de ce que par ces austeritez il s'estoit rendu moins utile à son service, et moins capable de travailler au salut des ames, sur tout durant les vingt dernières années de sa vie, il s'en consolait toutefois aisément, considérant que si les travaux de son jeune âge avoient altéré sa santé, ils luy avoient servi à s'unir parfaitement à Dieu, en se separant de plus en plus du monde et de l'amour de soy-mesme. Cela se voit dans une chanson spirituelle en langue Armorique qu'il composa au Conquet touchant la conduite de Dieu sur son ame ; et dont voicy le sens :

Béni soit l'excès de ma flamme
Cessons, cessons, mon cœur, d'en avoir des remords
Je dois les forces de mon ame
A la langueur mortelle où se trouve mon corps,
Par un emportement extrême
Je semblais à ma mort travailler chaque jour;
Mais me perdant ainsi moy-même,
J'ay trouvé mon sauveur et son divin amour. »

La strophe de la « chanson spirituelle en langue Armorique » dont le P. Verjus donne ainsi « le sens » avait moins de prétention littéraire. La voici :

*va yechet am'eüs offancet,
ho droug-entent dispris ar bet,
an dra-sé né m'eus quet coeziet,
rac va salver am'eus cavet.*

J'ai fait tort à ma santé
en comprenant mal le mépris du monde :
cela je ne l'ai pas regretté,
car j'ai trouvé mon sauveur (30).

« Dom Michel, continue le P. Verjus, garda durant cette mesme retraite un perpetuel silence, ne parlant qu'à son seul confesseur, et ne sortant jamais de sa cellule, que pour célébrer la sainte messe; de sorte qu'il oublia presque entièrement la langue de son pays faute d'exercice. » Sans doute s'agit-il du breton, que Dom Michel avait déjà perdu l'habitude de pratiquer — sauf, peut-être, avec ses compatriotes qu'il fréquentait peu, nous l'avons vu — durant son séjour de dix années à Agen, Bordeaux et Paris. Comme il n'y avait, à une ou deux exceptions près, pas de livres imprimés en breton, à cette époque, ceux que Dom Michel pouvait consulter dans son ermitage ne pouvaient être que des livres français ou latins. Il faut noter d'ailleurs qu'à part les très rares cantiques — deux, tout au plus — qu'on peut lui attribuer avec quelque certitude et un sermon conservé dans les archives de l'évêché, nous ne possédons aucun texte breton de Dom Michel parmi ses innombrables écrits.

En conclusion de sa longue retraite, Michel le Nobletz se fixa une règle de vie par l'exercice de cinq vertus qu'il appelait ses « armes défensives et offensives ». C'étaient :

- L'oraison et l'exercice de la présence de Dieu qu'il se rendit continuelle jusqu'à sa mort;
- La pénitence et une austérité sans relâche;
- Le détachement sincère de l'amour déréglé de sa famille et l'abstention scrupuleuse de toute conversation inutile à la gloire de Dieu;
- L'étude des sciences nécessaires pour procurer le salut du prochain;
- Le renoncement à toute sorte d'attache terrestre afin d'être toujours disposé à recevoir les impressions du Saint-Esprit et prêt à lui obéir aussitôt.

Si austère qu'il fût, et à cause de son austérité même que l'on ne pouvait comprendre autour de lui, le séjour de Dom Michel à Tréménac'h ne fut pas sans intriguer les gens des environs et, les langues commençant à marcher, la calomnie ne tarda pas à s'en mêler.

Que pouvait faire ce jeune homme dans sa solitude? Pourquoi s'y cachait-il ainsi? Quels plaisirs y cherchait-il à

l'abri des indiscrets? Et, comme de coutume, la calomnie entraîna la persécution qu'elle était censée légitimer.

Pour échapper aux mesquineries et aux incessantes brimades du voisinage, Dom Michel dut quitter sa solitude plus tôt qu'il ne l'avait fixé. Il reprit le chemin de Kérodern.

Ce ne fut pas pour y trouver plus de compréhension.

La charité, qui nous commande d'aimer notre prochain, est une vertu ordonnée et c'est déjà vis-à-vis de notre « prochain » le plus « proche » qu'elle doit s'exercer pour s'étendre indéfiniment de proche en proche. C'est ce que résolut de mettre en pratique Dom Michel, qui décida d'exercer la charité spirituelle et matérielle vis-à-vis des habitants de sa paroisse natale. C'est donc à la population de Plouguerneau qu'il apporta les prémices de son ministère sacerdotal, catéchisant, prêchant, confessant. Le matin, après avoir pris son unique repas quotidien : un morceau de pain qu'il trempait de la soupe faite pour les valets (a), il s'en allait de ferme en ferme, instruisant les enfants et aussi les personnes d'âge mûr, leur apprenant à réciter correctement leurs prières, leur enseignant le catéchisme de la manière la plus simple et la plus élémentaire, mais de telle sorte que les esprits fussent bien pénétrés de l'essentiel de la doctrine chrétienne. Lorsque les gens étaient aux champs, parfois assez loin de leur demeure, il allait les y attendre pour faire avec eux le chemin du retour et les entretenir des vérités de la foi le long de la route. Il recherchait les pauvres, allait quêter pour eux et leur apportait les aumônes qu'il avait recueillies. Mais c'est aux malades qu'il donnait ses soins les plus attentifs, les visitant, les consolant, les soulageant de son mieux et surtout leur apportant le secours des sacrements (b).

Naturellement il était moins disposé que jamais à accepter un bénéfice si modeste qu'il fût ou la moindre dignité ecclésiastique. Bien plus, il ne voulait rien recevoir, ni pour ses messes, ni pour ses sermons, ni pour aucun des services qu'il rendait.

Rien de tout cela n'était du goût des siens. Pendant quelque temps son père avait cru que s'éteindraient bientôt

(a) M^{me} de Coatelan et M. de Treguestan.

(b) M. de Kérodern, frère de M. le Nobletz, et père de M^{me} la comtesse de Carné.

les premiers feux d'un zèle qu'il jugeait intempestif et désordonné. Il espérait, avec un peu de patience, amener son fils à modifier sa conduite et à mener la vie qui convenait, selon lui, à un ecclésiastique de qualité. Mais les remontrances, les reproches, les sévices mêmes, rien n'y faisait. Dom Michel s'obstinait dans son comportement, et son père, ses frères, qui avaient tant compté sur lui pour ajouter à la considération et à la fortune dont jouissait la famille, se trouvaient, au contraire, déçus et humiliés de ses allures de vagabond, de sa soutane grossière et trop courte, du peu d'égards qu'il témoignait aux gentilshommes et aux personnes de la société qui fréquentaient le manoir paternel. Sa mère, qui l'avait un moment excusé et avait réclamé pour lui l'indulgence paternelle, finit à son tour par se lasser : elle essaya de raisonner ce fils étrange que, dans la parenté, on jugeait déjà un peu fou. Elle lui représenta donc l'imprudence que c'était pour lui de s'engager dans la voie qu'il prenait : ils étaient onze enfants ; quand, à la mort de leurs parents, l'aîné aurait pris les deux tiers du patrimoine, selon la coutume, il resterait bien peu de chose aux dix autres. De quoi vivrait-il alors ? S'il s'obstine à ne pas accepter de bénéfice, qu'il fasse du moins comme les autres prêtres, qu'il accepte ce qu'on lui offre pour ses messes, pour ses prédications, pour les services qu'il rend (a). C'étaient peine et paroles perdues. De quoi vivrait-il ? Il n'avait pas à s'en inquiéter : la Providence y pourvoirait. La pauvre mère n'y comprenait rien. Vraiment son fils était bien « *ar belec fol* », « le prêtre fol », comme ne manqueront pas de l'appeler, par la suite, tous ceux dont il troublera la quiète routine ou les préjugés. Elle en vint donc à se ranger à l'avis de son mari et de ses autres fils : on ne pourrait jamais rien tirer de lui qui fût raisonnable. Il y eut alors une sorte de conseil de famille où, devant sa femme et tous ses autres enfants, M. de Kérodern reprocha véhémentement à Dom Michel sa conduite insensée qui faisait tort à tous ceux dont il avait l'honneur de porter le nom et qui scandalisait tous les gentilshommes de leur parenté dans le diocèse. L'agrarade se termina violemment par l'expulsion de Michel du foyer paternel. C'était la seconde fois que Michel était ainsi chassé par son père, mais c'était mainte-

(a) M^{lle} le Gal l'a appris de lui.

nant le renvoi définitif. Il était sans abri, sans famille (a).

Le P. Verjus rapporte que, selon ce qu'il raconta lui-même au P. Bernard et au P. Maunoir peu de temps avant sa mort, Dom Michel, chassé par son père de chez lui, se retirant à l'écart (b), se prosterna et fit cette prière : « O mon Dieu, mon père et ma mère m'ont chassé sans m'avoir pourvu d'aucune chose; je ne sais où me réfugier si je n'ai recours à vous: mais aussi ne me faut-il pas d'autre refuge que vous puisque vous estes le Père des pauvres et des orphelins. Recevez-moi donc, mon Dieu, pour votre enfant puisque je vous reconnais maintenant seul pour mon véritable Père et que je puis mieux que jamais vous dire, comme votre Fils m'a enseigné de le faire : Mon Père qui estes au ciel. Faites-moy cette grâce que je sois à vostre égard un fils dont l'obéissance égale la dépendance absolue que j'ay de vous; conduisez tous mes pas où vostre divine volonté m'appellera, je m'abandonne entièrement entre les mains de votre divine Providence. Ayez pitié, mon Dieu, de l'âme de mon père et de ma mère et ne leur imputez pas à péché le procédé qu'ils tiennent à mon égard que je considère avec joie comme une marque particulière de votre bonté pour moi et que vous rendrez utile à mon salut et à votre gloire (c). »

Que le P. Verjus, selon sa coutume et comme d'ailleurs il en avertit ses lecteurs, nous l'avons vu, ait donné une forme littéraire de sa façon à la prière de Dom Michel, nous n'en pouvons douter, mais nous pouvons être sûrs de trouver là l'expression exacte des sentiments du pauvre prêtre jeté à la rue par ses parents, car cette soumission à l'épreuve, cette joie dans la pauvreté, ce pardon des injures et cet abandon filial au Père céleste, nous les trouverons constamment sous sa plume et dans sa conduite.

A qui sait comment se déroulera la vie de Michel le Nobletz il est facile de comprendre le sens de cette épreuve que Dieu permit qu'il eût à subir. Celui qui devait être l'apôtre du détachement, Dieu voulait qu'il eût à supporter ce suprême dépouillement : le reniement des siens. C'est

(a) M^{me} de Coatelan l'a vu, et M^{lle} le Gal l'a appris de luy-mesme.

(b) Probablement à la chapelle Saint-Claude, voisine, comme nous l'avons vu, du manoir des Nobletz à Kérodern.

(c) Il raconta cecy lui-mesme un peu avant sa mort aux Peres Bernard et Maunoir Jesuites.

tout entier que désormais il sera au Christ, quittant tout pour le suivre : *domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem* : sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère. Déjà, trois siècles auparavant, à Assise, une scène semblable s'était déroulée lorsque, par amour pour la pauvreté, comme Michel à présent, et pour suivre le Christ comme lui, François avait tout quitté, renoncé à tout, n'ayant plus qu'un seul père : le Père qui est aux cieux.

Une fois encore c'est chez sa bonne femme de nourrice que Dom Michel se retira, mais, cette fois, il n'eut pas seulement à y souffrir l'extrême pauvreté, il y éprouva, dit le P. Verjus, un abandon des douceurs et des consolations intérieures dont Dieu avait accoutumé de le favoriser. Et ce lui fut bien plus sensible que tous les mauvais traitements de ses proches. C'était la voie du dépouillement absolu dans laquelle Dieu l'engageait de plus en plus; c'était la nuit obscure de saint Jean de la Croix qui se refermait sur lui (a).

Sa ferveur ni son zèle ne s'en ralentirent, il continua avec la même ardeur à catéchiser et à prêcher dans sa paroisse de Plouguerneu qu'il s'était donné à cœur de convertir (b). Il trouvait facilement audience auprès des enfants, des simples, des pauvres dont sa grande charité commençait déjà à lui ouvrir les cœurs. Mais, nous rapporte-t-on, sa prédication véhémement contre les excès de bouche, les assemblées et les danses nocturnes, ses exhortations au mépris du monde, à la restitution des biens mal acquis, soulevèrent contre lui les notables du pays, à commencer par ses proches (c). En particulier, un gentilhomme de ses parents, qui devait d'ailleurs finir à Rennes sur l'échafaud, lui avait voué une telle haine qu'il le poursuivit à plusieurs reprises l'épée à la main pour le tuer et que, l'ayant trouvé un jour dans l'église, il se précipita sur lui pour l'abattre d'un coup de pistolet. Michel s'étant mis à genoux et ayant

(a) M. le Pennec, son Confesseur, M^{me} de Coatelan, M^{lle} le Gal, Donnat Rolland et plusieurs autres l'ont appris de luy-mesme ou de témoins oculaires.

(b) Son journal.

(c) M^{me} de Coatelan sa niepce.

découvert sa poitrine pour recevoir le coup, apaisa ce furieux par son calme (a). Un autre de ses proches qui, disait-il, voulait que Michel cessât de déshonorer sa famille, s'embusqua pour le tuer d'un coup d'arquebuse, et ce fut par extraordinaire que Dom Michel échappa à ce péril (b). Son père lui-même le pourchassa à coups de bâton, qu'il n'évita que par la fuite. Et ce n'étaient pas seulement les gens du monde qui poursuivaient ainsi Dom Michel de leur haine : les ecclésiastiques aussi se ligüèrent contre lui. L'un d'eux, un jour, le fit descendre violemment de chaire au milieu de son sermon devant tous les fidèles sans qu'il protestât ni s'en plaignît. Le clergé de Plouguerneau alla même jusqu'à envoyer un mémoire contre lui à l'évêque de Léon, l'accusant de toutes sortes de méfaits. Mais l'évêque était ce Roland de Neufville qui avait été à même d'apprécier Michel le Nobletz, et, par surcroît, son vicaire général était René du Louët, le futur évêque de Cornouaille, qui avait été à Bordeaux le condisciple de Michel et qui avait conservé une affectueuse estime pour lui. Ils ne se laissèrent pas circonvenir par le factum des prêtres de Plouguerneau mais donnèrent, au contraire, commission à Michel le Nobletz de veiller sur la conduite de ses détracteurs et de leur en rendre compte. Cette commission se trouvait encore parmi les papiers de Dom Michel que le P. Verjus put consulter à Quimper.

La vie n'en devenait pas moins fort difficile à Plouguerneau pour Michel le Nobletz qui allait bientôt trouver l'occasion d'aller travailler dans un champ plus propice. Du moins le croyait-il.

Auparavant, Dieu lui ménagea une grande consolation : la conversion de son père, bientôt suivie de celle de sa mère. Malgré l'aversion que lui causait le genre de vie de son fils, M. de Kerodern admirait son éloquence vigoureuse et si profondément surnaturelle : aussi était-il assidu à ses sermons. Or, le lendemain même du jour où son père l'avait poursuivi pour le battre, Dom Michel fit un sermon sur l'obligation des pères et mères à l'égard de leurs enfants et des enfants à l'égard de leurs parents. Son père était dans l'auditoire et Dom Michel remarqua vite qu'il

(a) M^{lle} le Gal l'a appris de luy-mesme.

(b) M^{me} de Coatelan l'a appris de la propre bouche de ce parent.

était touché de ses paroles (a). Il en fut encouragé à se risquer à lui rendre visite. L'accueil ne fut pas mauvais : son père était apaisé, il fut aimable et alla même jusqu'à féliciter son fils. Celui-ci en profita pour aller de l'avant et, pour toucher son père, il eut recours à ce stratagème : ayant pris une écuelle d'eau, il y mit un peu d'argile et, après l'avoir agitée, il pria son père d'y regarder son visage. Son père répliqua naturellement qu'il ne pouvait se voir dans cette eau trouble. Michel lui dit alors : « Il en est de même de votre conscience. Vous ne pouvez vous y voir, ni reconnaître vos défauts parce que les affections déréglées que vous portez aux biens de la terre, la rendent trouble et obscure. » M. de Kerodern fut assez frappé de cette remarque pour demander à son fils de lui dire ce qu'il devait faire pour assurer son salut.

C'est pour répondre à ce désir que Dom Michel écrivit cette lettre à son père (b) :

« MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

« Permettez que je vous décharge mon cœur qui, étant obligé de vous assister dans l'affaire la plus importante de cette vie, qui est votre salut, désire s'acquitter de ce devoir.

« 1. Ne travaillez pas aux fonctions de votre état aux dimanches et aux fêtes.

« 2. Ne procurez aucun gain, pour faire mourir en vous l'avarice. Il ne vous est pas permis de faire des acquets ni de vous enrichir qu'avec cette condition, que vous le ferez sans endommager votre âme, la préservant d'avarice, et ne laissant de la nourrir par la viande spirituelle, qui est la lecture, la prédication, la méditation et l'oraison, avec l'édification de votre prochain, ce que vous ne faites pas. Car vous vous adonnez au gain, sans avoir assez d'égard à l'édification de votre prochain, ni à la consolation de votre famille, et ne pouvez avoir assez de loisir pour venir entendre la lecture spirituelle, à notre grand regret. O malheur déplorable ! vous ne pensez qu'au labeur de vos serviteurs, avec tant d'inquiétude que cela vous détourne de penser à votre salut. Faites souvent et humblement la dis-

(a) M^{lle} le Gal l'a appris de luy-mesme.

(b) Elle se trouve parmi ses papiers, écrite de sa main.

cipline; désirez d'être pauvre pour Dieu, et méprisez le gain et tout empressement pour les choses de la terre. Voici deux méditations que vous ferez en un lieu solitaire et en repos d'esprit.

« Premièrement :

« Qu'est-ce que Dieu? — Qui suis-je? Quel bien m'a fait Dieu? — Qu'est-ce que demande Dieu de moi? — Que fais-je pour Dieu? — Qu'est-ce que Dieu a promis à ses serviteurs et aux autres? Vous ferez ces demandes à votre âme, et vous répondrez intérieurement. Puis ferez la conclusion et demanderez pardon à Dieu des péchés commis, demanderez les vertus, vous vous offrirez à Dieu et tout votre bien, vous vous recommanderez à Dieu et les vôtres. Après, priez pour toute sorte de personnes par l'intercession des saints.

« Seconde Méditation.

« Examinez votre âme, et interrogez-la en cette façon; à savoir :

- « 1. Si je chemine par le chemin étroit ou large.
- « 2. Si je cherche la volonté de Dieu et si je désire de lui plaire.
- « 3. Si je fais bon service à Jésus-Christ.
- « 4. Si je suis ami de sa sainte mère.
- « 5. Si je m'acquitte de ma charge.
- « 6. Si j'ai reçu l'Evangile.
- « 7. Si j'aime la loi de Dieu et la vertu comme je dois.
- « 8. Si je respecte plus le monde que Dieu.
- « 9. Si j'aime l'Eglise et la respecte comme il faut. »

M. de Kéroderne fut fort touché de cette lettre et, après s'être exercé sur les deux méditations que lui proposait son fils, il résolut de changer entièrement sa manière de vivre. Non seulement il fit la paix avec Dom Michel, mais il suivit dès lors exactement ses conseils, s'abstenant d'exercer sa charge les dimanches et jours de fête et allant jusqu'à distribuer en aumônes ce qu'il estimait avoir acquis en travaillant ces jours-là. « Il ajouta à tout cela, poursuit le P. Verjus, un exercice d'oraison et de mortification rare aux personnes séculières, outre le petit office de la Vierge, qu'il continua de reciter tous les jours, comme il avait

accoutumé de faire avant même sa conversion.» Cette dernière remarque est à retenir : avec d'autres exemples de ce genre que nous signalerons en leur temps, elle montre de quel esprit étaient déjà ces chrétiens « mauvais ou tièdes » qu'il s'agissait de « convertir » pour Michel le Nobletz et, après lui, pour le P. Maunoir et ses collaborateurs.

Cette même réflexion est à faire également au sujet de la mère de Dom Michel et de sa conversion, que le P. Verjus nous rapporte ainsi : « La mère de notre saint Ecclesiastique ne luy fut pas plus difficile à gagner. Elle avait toujours fait profession d'une vertu assez grande pour s'éloigner des défauts ordinaires de sa condition et pour estre aux personnes de son sexe un exemple de pudeur, de piété et du soin qu'elles doivent avoir de leurs familles. Mais depuis qu'elle eut commencé de goûter les instructions que luy donnoit son Fils dans la Chapelle du Chasteau de Kero derne et qu'elle se fut affectionnée entièrement par son conseil au mépris du monde, à la lecture des livres spirituels, à l'oraison, et à l'aumône, elle vescu au milieu du monde comme dans le plus saint cloistre, et conversa toujours plus au ciel que parmi les hommes, recherchant non seulement à assurer son salut comme auparavant, mais à se perfectionner de tout son possible dans la charité pure et dans l'union avec Dieu. Ce fut une joie bien grande à Monsieur le Nobletz de voir un si heureux changement; et il ne cessa depuis de rendre mille actions de grâces au Pere des misericordes, d'avoir ainsi mis par son moyen son pere et sa mere dans le chemin de la perfection Evangelique, où ils continuerent le reste de leurs jours avec la mesme ferveur, Monsieur de Kero derne étant decedé à Kero derne l'an 1612, cinq ans apres sa conversion, et Madame de Kero derne n'ayant survescu à son mary que de trois autres années, apres avoir laissé, aussi bien que luy, beaucoup de marques du bon-heur éternel, où Dieu l'avait appelée. Elle fut assistée à la mort par son Fils » qui en manda toutes les circonstances « à son directeur à qui il rendoit exactement compte de sa conscience par lettres, quand il ne le pouvoit faire de bouche (a). » Ce directeur était alors un

(a) On voit à Quimper cette lettre qu'il avait écrite à Dom Pierre Bocher qui estoit son Confesseur.

ecclésiastique de Quimper, Pierre Bosser, dont nous aurons à reparler.

En paix, sinon avec ses frères (nous verrons que, jusqu'à la fin de sa vie, il n'eut aucune intimité avec eux non plus qu'avec la plupart de ses neveux), du moins avec son père et sa mère, qu'il avait amenés sur le chemin de la perfection, et estimant, sans doute, après tant de vains efforts, qu'il ne saurait être « prophète en son pays », Michel le Nobletz chercha de quel côté orienter son activité. Son ami Pierre Quintin était alors dominicain à la résidence de Morlaix. Pour répondre, peut-être, à son appel ou, plus spontanément, pour chercher sa voie dans les entretiens fraternels qu'il aurait avec lui, Dom Michel résolut de l'aller voir.

Quels que fussent les desseins de Dieu sur lui, l'enrichissement intérieur, fruit de ses méditations solitaires, de ses pénitences, de sa longue retraite, des contradictions généreusement acceptées, en même temps que les difficultés déjà surmontées dans le ministère de la parole et la conduite des âmes, tout l'avait préparé aux tâches qui s'offriraient.

VI

TATONNEMENTS

On se rappelle comment, au collège d'Agen, Michel le Nobletz s'était lié d'amitié avec son compatriote breton, Pierre Quintin, qui, ancien volontaire des armées de la Ligue, était revenu, à trente-six ans, sur les bancs de l'école, et l'heureuse influence qu'il avait exercée sur lui. Fidèle aux enseignements de celui qu'il appelait son maître et son père, encore que ce « père » fût de beaucoup son cadet, Pierre Quintin n'avait cessé de tendre vers une plus grande perfection. Décidé à embrasser la vie religieuse, il se tourna tout naturellement vers les jésuites, non seulement parce qu'il était leur élève, mais aussi parce qu'il trouvait chez eux un milieu qui correspondait mieux que tout autre à son caractère et à son tempérament. Les jésuites, en effet, étaient alors dans toute la ferveur de leur fondation qui ne datait pas même de soixante ans. Ils avaient l'esprit d'entreprise, étaient pleins d'allant et constituaient une formation de combat, un ordre quasi militaire qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention de l'ancien ligueur. Pierre Quintin entra donc au noviciat de la Compagnie de Jésus. Ce ne fut pas pour longtemps. Dans la vie désordonnée des camps, il avait déjà ébranlé sa santé; il acheva de la ruiner par les austérités de la pénitence. Aussi les jésuites, ne le jugeant plus capable de supporter les rigueurs de la vie religieuse, le renvoyèrent dans son pays (a). Revenu donc à Morlaix, Pierre Quintin y ouvrit une école pour enseigner les humanités et, plus encore, la perfection chrétienne (b).

(a) M^{me} de Contgari, sa nièce.

(b) M. le Recteur de Mur, son écolier, est témoin de tout ceci.

Il fut aidé dans cette tâche par un ecclésiastique anglais, Charles Louet, qui venait de sortir de prison dans son pays, à la sollicitation de l'ambassadeur de France, après y avoir passé deux ans pour délit de catholicisme. Banni de Grande-Bretagne, il s'était réfugié à Morlaix où Pierre Quintin l'avait accueilli et associé à sa tâche. Mais bientôt Charles Louet reçut de Clément VIII les bulles qui le nommaient à l'archevêché de Cantorbéry dont il alla prendre aussitôt possession. C'est, du moins, ce que raconte Verjus (p. 117), et naturellement tous ceux qui l'ont reproduit, à commencer par la *Vie manuscrite* (p. 106). Or on est ici en face d'une de ces énigmes dont il se rencontre malheureusement plus d'une dans les Vies qu'on nous a données de Michel le Nobletz. Il est déjà surprenant que cet archevêque de Cantorbéry, Charles Louet, porte un nom d'assonance si peu anglaise et qui est justement le nom même de René du Louet, grand vicaire de Léon au moment de cet événement et qui occupait le siège de Cornouaille (1642-1668) lorsque Verjus écrivait la vie de Michel le Nobletz. Mieux encore, ce nom est aussi celui de Charles Louet, natif d'Angers, conseiller-clerc au Parlement de Paris et chanoine de Notre-Dame, nommé évêque de Tréguier à la mort de Guillaume du Halgoet (1602). S'il mourut avant d'être sacré, sans pouvoir prendre possession de son siège, il n'en était pas moins l'évêque de Tréguier, d'où dépendait Morlaix, au moment même où s'y passent les faits qui nous sont rapportés. Par surcroît, ce qui permet moins encore d'ajouter foi à cette histoire, on ne rencontre ce nom de Charles Louet ni quelque autre qui y ressemble pas plus dans les archives vaticanes que dans la succession parfaitement connue des archevêques catholiques ou protestants de Cantorbéry (31).

Quoi qu'il en soit, Pierre Quintin, qui, entre temps, avait reçu la prêtrise, abandonna son école pour une nouvelle tentative de vie religieuse. Ce fut, cette fois, chez les dominicains et à Morlaix même. Il put y achever son noviciat et faire profession. Mais c'était avec l'arrière-pensée de réformer son couvent qu'il jugeait scandaleusement relâché. Peut-être, en effet, cette maison n'était-elle pas dans une grande ferveur et y prenait-on bien des libertés avec la Règle. C'était malheureusement le cas de beaucoup d'établissements religieux dont la vie régulière avait été troublée par tout ce que les longues guerres de religion y avaient

introduit de désordres. Mais sans doute aussi faut-il tenir compte pour en juger du tempérament excessif et fougueux de Pierre Quintin qui, tout au moins, manqua de discrétion en prétendant, dès le lendemain de sa profession et sans plus attendre, réformer la maison. Les anciens prirent mal la chose et, pour apprendre à être plus réservé, le nouveau profès dut subir les pénitences de règle (a) (32).

A ce moment Michel le Nobletz, qui avait résolu d'abandonner Plouguerneau, arrivait à Morlaix auprès de son ancien condisciple. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer d'un feu nouveau le zèle de Pierre Quintin : ce qu'il n'avait pu réaliser seul leur serait possible à eux deux, et il entreprit de faire entrer son ami avec lui au couvent. Il réussit à le convaincre et Dom Michel reçut à Morlaix l'habit de saint Dominique. L'action concertée de ces deux saints religieux, Michel le Nobletz et Pierre Quintin, au zèle si pur, si ardent et si désintéressé, mais aussi fougueux et impatient l'un que l'autre, ne devait pas donner de brillants résultats.

Que Michel le Nobletz ait été un novice d'une ferveur admirable et d'une austérité qui ne se relâchait jamais, nous n'en pouvons douter, mais que son ardeur fût parfois intempestive, ce ne serait pas le connaître que de n'en pas convenir. Peut-être serait-il arrivé plus sûrement à ses fins avec plus de douceur et plus de discrétion. C'est sans profit qu'il irritait les autres religieux, et bientôt un incident quelque peu burlesque mit définitivement un terme à sa vie dominicaine.

Une jeune fille de Morlaix appartenant à une des familles distinguées de la ville venait de mourir alors qu'elle était sur le point de se marier (b). Sa mère obtint du prieur de Saint-Dominique, qui avait été autrefois le précepteur de ses enfants, que sa fille fût enterrée dans l'église du couvent où elle fit placer, sur le pilier au pied duquel était la sépulture, le portrait de la défunte. L'usage du temps autorisait cette pratique et on voit encore un peu partout, dans certaines de nos églises, des bas-reliefs ou des peintures, parfois même des statues, qui gardent, sur leur enfeu, les traits de ceux qui y sont enterrés. L'inconvénient fut

(a) Le P. de Keranform.

(b) M^{lle} Françoise de Quisidic et plusieurs autres personnes de Morlaix.

ici que ce portrait de la jeune personne était particulièrement flatteur. Non seulement il attirait les regards des fidèles et détournait leur attention de la messe qui se célébrait à un autel voisin, mais encore il excitait à ce point leur admiration que des gens simples, le prenant pour une image sainte, allaient, à la risée des autres, y faire leurs dévotions comme s'il se fût agi de la Sainte Vierge. Il n'en fallut pas plus, on le devine, pour exciter la fureur de Michel le Nobletz. Il fit bien des représentations à son prieur comme à la mère de la jeune défunte, mais on ne tint aucun compte des observations de ce novice qui avait autre chose à faire que de régenter la maison et d'en remonter à son supérieur. Alors, avec toute son impétuosité, Dom Michel eut tôt fait de prendre sa décision : il mit le chef-d'œuvre en morceaux. On juge de l'émoi de la mère éplorée, des religieux consternés de l'injure faite à d'insignes bienfaiteurs du couvent, du prieur qui n'eut pas de peine à découvrir l'auteur du méfait. Celui-ci d'ailleurs ne s'en cachait pas, gageons plutôt qu'il en devait manifester quelque satisfaction. Lui-même reconnaîtra par la suite qu'il n'avait pas été très prudent en la circonstance et que son zèle avait été indiscret. Naturellement, il s'ensuivit ce qu'on peut imaginer : l'expulsion du trop ardent novice. Qu'il ait, avant d'être renvoyé, été soumis aux rigueurs de règle pour des fautes de cette gravité, ce semble bien évident. Qu'on l'ait traité rudement et qu'il ait reçu du prieur une sermonne particulièrement sévère, c'est probable (a). Il paraît cependant difficile d'admettre, à la suite du P. Verjus, que « plusieurs criminels choisiroient plutôt le supplice de la mort que celui qu'on fit souffrir à ce généreux défenseur de l'honneur des Autels, avant que de le chasser du couvent ». Il est vrai que la *Vie manuscrite* renchérit encore. Si le P. Verjus se contente de cette considération générale, elle entre dans le détail pour nous narrer les divers supplices infligés au malheureux. Ne faut-il pas croire plutôt que ces sévices se bornèrent à la discipline en chapitre, qui est chose prévue dans les ordres religieux et que nos auteurs ont dramatisée à l'excès ? On ne tint même pas si grande rigueur à Dom Michel puisque, bientôt après qu'il eut quitté

(a) M^{lle} de Quisidic le sait de lui-même et M^{lle} de Bellaire l'a aussi appris de M^{lle} de Kereselec sa mère.

le couvent, le prieur accepta de lui donner le P. Quintin comme compagnon de ses missions.

Cet incident eut du moins l'avantage de remettre dans sa voie Michel le Nobletz qui avait une autre vocation que la vie religieuse et devait la réaliser comme prêtre séculier.

En quittant le couvent des dominicains, Dom Michel alla passer quelques jours auprès de son père à Kérodern, puis il revint à Morlaix. En ayant obtenu commission de l'évêque de Tréguier, qui était alors Adrien d'Amboise, il se mit aussitôt à prêcher dans une chapelle de la ville et à faire le catéchisme, tant dans cette chapelle que dans les maisons particulières. Par ce ministère il s'attacha vite un certain nombre d'âmes généreuses résolues à suivre l'austère chemin de la perfection que leur indiquait Dom Michel. Parmi elles, on doit compter sa sœur Marguerite qui l'avait suivi à Morlaix et l'y secondait dans son apostolat. C'est, en effet, dans cette ville et en ce temps qu'elle remit d'une manière absolue et définitive la conduite de sa vie entre les mains de son frère.

Comme il n'est pas surprenant, le clergé morlaisien prit ombrage de ce prédicateur qui venait ainsi exercer son ministère à sa façon et sans s'inquiéter des usages locaux (33). Lors de la visite de l'évêque à Morlaix (34), les prêtres de la ville s'en plaignirent à lui. Etaient-ils poussés par de mauvais sentiments, irrités de ce que le zèle et l'austérité de Dom Michel condamnaient leur nonchalance et leur penchant pour la vie facile ? Sans leur prêter une existence désordonnée, on peut le croire d'autant plus aisément que Morlaix avait eu particulièrement à souffrir des guerres de religion qui venaient à peine de cesser, et que la nombreuse soldatesque qui y avait tenu garnison n'avait pas dû contribuer à y entretenir une très haute température morale ni spirituelle. Il se peut aussi que ce soient des sentiments moins bas qui les aient inspirés : un curé, un recteur, qui a la charge et la responsabilité d'une paroisse, qui a ordonné son ministère, organisé ses œuvres, peut légitimement trouver mauvais qu'un étranger vienne, indépendamment de lui et sans entente préalable, se substituer à lui et bouleverser plus ou moins la vie paroissiale. Ce sera, nous le verrons, une cause de difficultés et finalement d'insuccès pour Michel le Nobletz de ne pas suffisamment tenir compte de ce point de vue. Probablement trouverait-on, selon les individus, ces

deux genres de mobiles pour expliquer la requête des prêtres de Morlaix.

Il ne semble cependant pas que l'évêque l'ait accueillie sans réserve puisque, loin de blâmer Dom Michel, il l'invita à aller missionner dans tout son diocèse (a). C'était d'ailleurs une solution de sagesse qui donnait satisfaction aux deux parties. Désormais, Michel le Nobletz n'exercerait plus son ministère à sa guise. Au lieu de se superposer localement à celui du clergé, au risque de mettre quelque désordre dans l'activité paroissiale, son apostolat, régularisé par une décision de la hiérarchie, allait s'exercer de paroisse en paroisse, de manière toute transitoire. Il s'agissait d'y ranimer la ferveur sans rien faire qui pût troubler les organisations déjà existantes.

C'est, au fond, cette mesure prise par l'évêque de Tréguier qui fit de Michel le Nobletz un missionnaire, à son insu, semble-t-il. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pour le moment, Dom Michel ne songe qu'à s'adonner au ministère qui vient de lui être confié mais qu'il ne croit pas pouvoir entreprendre seul. C'est alors qu'il réclame et obtient l'assistance du P. Quintin. On peut difficilement imaginer une association plus étroite et plus heureuse que celle de ces deux amis qu'inspirent une même conception de la vie chrétienne, une même ardeur, un même zèle (b). Tout de suite ils se partagèrent la besogne : le P. Quintin prêcherait, Dom Michel ferait le catéchisme, enseignant à tous, petits et grands, les mystères de la foi. C'est à l'église que le P. Quintin prêchait, à l'église aussi que Dom Michel catéchisait, mais encore dans les champs, aux carrefours des chemins, au pied des calvaires. Et tous deux manifestaient dans leurs discours une telle fougue que leur auditoire en était transporté, sauf quelques esprits forts qui les accusaient d'être ivres ou prétendaient de Michel le Nobletz, *ar belec fol*, le prêtre fol, qu'il avait perdu l'esprit à force d'étudier (c).

(a) M. le Pennec l'a appris de luy-mesme.

(b) Les RR. PP. Jacobins rendent témoignage de cecy et presque tout ce qui a esté rapporté du P. Quintin.

(c) M^{me} de Keroaz la Douairière. Le feu Père Thomas jésuite.

En quittant Morlaix, Dom Michel y laissait une fille spirituelle, la première de ces femmes qu'il conduira à la perfection par la voie du détachement et du mépris du monde et qui seront dans son apostolat ses collaboratrices à l'inlassable dévouement.

Celle-ci était M^{lle} de Quisidic, fille d'un gentilhomme du Trégor. Elle devait avoir trente-deux ou trente-trois ans, étant exactement de l'âge de Michel le Nobletz. « Elle estoit jeune et bien faite, et avoit beaucoup de qualitez propres à se faire considerer dans le monde auquel elle estoit fort attachée », nous dit le P. Verjus (a). Touchée par un sermon de Dom Michel, elle l'alla trouver pour lui demander une règle de conduite. « Mépriser le monde et s'attacher uniquement à la Croix de Jésus-Christ » fut la réponse. Comme notre jeune personne n'en paraissait pas rebutée, Dom Michel résolut de l'engager jusqu'au bout dans cette voie ardue de perfection. Mais afin que la mère de la jeune fille n'y mît pas de traverses, il alla trouver cette vénérable dame pour lui déclarer, nous dit toujours le P. Verjus d'après les témoins encore vivants qu'il put interroger, « qu'il avoit choisi à sa fille un Espoux le plus accompli du monde, pour lequel elle estoit déjà fort portée, et qui ne l'empescheroit pas de demeurer avec sa mere et de consoler sa vieillesse, que c'estoit Jesus-Christ à qui elle vouloit se consacrer par un mépris universel de toutes les choses de la terre ». La mère ne fit pas d'objection à ce discours, elle bénit sa fille et lui laissa toute liberté de suivre sa vocation. Avec sa fougue accoutumée, Dom Michel la dirigea aussitôt vers les sommets : il lui fit quitter ses vêtements mondains et toutes ses parures qu'il lui fit remplacer par une robe de grosse bure grise avec une ceinture de chanvre et un petit mantelet de même grossière étoffe que la robe. C'était déjà beaucoup pour ce qui n'était pas même un noviciat mais un simple postulat dans la vie de perfection, et cependant ce n'était qu'un premier pas, car Dom Michel exigea que sa dirigée s'en allât, ainsi vêtue, rendre visite à toutes ses amies, à toute sa parenté de la ville et des environs. On imagine aisément le succès que put avoir M^{lle} de Quisidic, attifée de la sorte, dans les nobles demeures où elle se présentait, mais Dom Michel ne s'y était pas trompé : loin de

(a) M^{lle} de Kergonan de Saint Michel en Greve.

la rebuter, les quolibets et les railleries dont sa fille spirituelle fut assaillie ne firent qu'affermir sa résolution de rompre avec le monde. En récompense, elle reçut quelques présents de son directeur, des instruments de mortification bien sûr, mais encore — et on trouve là ce souci qu'aura toujours Dom Michel de frapper l'esprit par les sens — une tête de mort ornée d'une magnifique perruque blonde qu'il avait fait friser à la mode. Elle manifestait les vanités du monde dans tous les sens du mot. En guise de méditation, Dom Michel composa des colloques entre M^{lle} de Quisidic et la tête de mort. Les voici tels qu'ils semblent bien nous avoir été exactement rapportés d'après les documents originaux par la *Vie manuscrite* :

Pour le premier point, elle faisait ce colloque en cette façon :

« — Tête de mort, dites-nous votre condition. Avez-vous été marquise, comtesse, baronne? Avez-vous été demoiselle, bourgeoise, villageoise? Avez-vous été pauvre, estimée, honorée ou méprisée?

« — Ma coiffure montre que j'ai été demoiselle, et ai été comparée aux premières de mon âge.

« — N'était votre coiffure et vos cheveux frisés, le moyen de vous connaître et discerner des servantes et villageoises, ou des pauvres qui mendient leur vie?

« — Le tombeau nous fait tous égaux.

« — Où sont vos affiquets, vos cheveux frisés, vos poudres, vos parfums? Où sont vos rubans, vos pendants d'oreilles, vos perles, vos carcans?

« — Tout est passé.

« — Où est ce front si mignard, ces sourcils si étudiés, ces yeux si libertins? Où est ce visage si miré, fardé et dorloté?

« — Tout est mangé des vers.

« — Où est cette face si épanouie de joie mondaine? Où est cette bouche, si bien entretenue aux dépens de tous les éléments? Où est cette langue autrefois si éloquente à bien dire, si agile à s'entretenir de toute sorte de nouvelles, si tranchante de la réputation d'autrui, si enflammée de colère, si pesante à la prière, si légère aux paroles vaines et mondaines, si aiguë pour percer au vif par des paroles couvertes et à deux ententes contre les autres?

« — C'a été la première prise par la pourriture.

« — Que sont devenues toutes vos joies?

« — Elles sont passées.

« — Vos festins, vos promenades, vos danses, vos cajols, vos jeux, vos plaisirs?

« — Tout est cessé.

« — Et les recherches, les caresses, amitiés, faveurs, et les honneurs dont on vous a idolâtrée?

« — Tout est réduit en fumée. Vanité des vanités! tout n'est que vanité, excepté le royaume de Dieu.

« — Quel sentiment avez-vous du monde?

« — Le monde est un moqueur, un trompeur, un traître, un tyran, un bourreau!

« — Que voudriez-vous avoir fait dans votre séjour dans cette vie mortelle?

« — Une austère pénitence.

« — S'il vous était permis de retourner en ce monde, quelle vie voudriez-vous mener?

« — Fouler aux pieds le monde et faire litière de ses vanités, servir Dieu de tout mon cœur, pleurer jour et nuit avec sainte Marie-Madeleine, être renfermée avec sainte Thérèse dans une petite cellule, le reste de mes jours, jeûner au pain et à l'eau, mater par cilices et discipline ce misérable corps qui a été si longtemps rebelle à mon Dieu.

« Je voudrais passer les jours et les nuits en prières, méditations et lectures, et donner tout ce que j'ai jamais possédé aux pauvres, et, pour l'amour de mon Dieu, mendié mon pain de porte en porte. Mais, hélas! le temps est passé, la nuit m'a surprise, et jamais je ne verrai le jour. Je suis dans les cachots de la justice divine où la porte des tourments est ouverte, et la porte des œuvres méritoires fermée à mon très grand regret. Amis mondains, ne marchez plus sur mes pas, et ne vous laissez pas tromper comme moi par les prospérités mondaines. Voyez l'état où la mort m'a mise et réduite aujourd'hui. Demain viendra votre tour; pensez-y bien.

« Il vous faudra quitter vos parents, vos amis, vos jeux, vos passe-temps, et ce corps misérable que vous flattez, jour et nuit. Pensez-y bien : il vous faudra rendre compte du temps précieux qui vous a été donné pour ménager votre salut. On pèsera tous vos pas, vos pensées, désirs et affections, et on balancera chaque parole que vous avez proférée. Prenez garde et pensez-y bien : vous entendrez comme

moi une sentence irrévocable d'un bonheur ou malheur éternel. Pensez-y bien, au nom de Dieu, pensez-y bien et faites pénitence. »

Pour le second point de la méditation de la mort, elle faisait ces questions et se répondait :

« — Faut-il que ma tête soit un jour réduite en même état que ce piteux spectacle que je vois? Faut-il que mon corps soit un jour pourri et mangé de vers comme le sien? Il le faut : c'est un arrêt porté au parquet de la Très Sainte Trinité. Quand est-ce que la mort viendra? Sera-ce le jour ou la nuit? Cette année, ce mois, cette semaine? En quel lieu me faudra-t-il mourir? En quel état serai-je prise? Sera-ce en état de grâce ou de péché mortel? La mort est certaine; le temps et l'état où elle me prendra sont incertains.

« — Crois-tu, mon âme, que la mort ne me doit envisager qu'une fois, et que si elle nous surprend une fois au dépourvu, il n'y a plus de remède?

« — Je le crois.

« — Crois-tu que nous n'avons qu'une âme à rendre à Dieu, et que si nous la perdons à cette heure, nous perdons avec l'âme le corps, Dieu et son royaume? Croyons-nous qu'à la mort, il faudra quitter tout ce que nous avons de plus cher, nos parents, nos amis, nos plaisirs, la gloire, l'honneur et tous les biens?

« — Je n'en peux pas douter.

« — Croyez-vous qu'à cette heure cessera le temps de faire pénitence, de pratiquer les bonnes œuvres et d'amasser des mérites?

« — Je le crois, je le crois assurément. »

Pour le troisième point :

« Puisqu'il faut mourir, et que l'heure de la mort est incertaine, à quoi faut-il se résoudre? A servir Dieu de tout mon cœur et à changer de vie; le reste n'est que jeu d'enfant, et un peu de fumée. Puisque cette chair misérable sera un jour la nourriture des vers, comment la traiterons-nous? Il faut la mater par la pénitence, par jeûnes, disciplines, cilices, travaux, veilles et fatigues, par pleurs, gémissements et un cœur contrit et humilié, jusqu'à la mort, demander pardon à notre bénin Rédempteur. Puisqu'il faudra quitter le monde, et tout ce qu'il promet, j'y renonce de tout mon cœur, à ses lois et à ses maximes, et fais une pro-

testation solennelle, devant la bienheureuse Vierge, de ne m'attacher qu'à Jésus immortel, que je prends pour époux.

« Puisqu'il faut un jour dire adieu aux plaisirs, richesses, vanités, à la gloire, à l'honneur, aux amitiés passagères de ce monde, quels conclusion, résolution et dessein devons-nous tirer? — Ma conclusion et mon dessein est de mépriser, détester et fuir avec le secours de la grâce de Dieu les plaisirs, la gloire, et l'affection déréglée aux biens périssables de ce monde trompeur. Jésus est mon trésor, son amour est mon plaisir, et ma gloire, c'est sa sainteté, sa grâce, son honneur, sa gloire et l'accomplissement de sa sainte volonté.

« Puisque la mort sera la fin de toutes les bonnes œuvres et de tous les mérites, à quoi faut-il se résoudre? — A bien employer le temps si précieux, à ne laisser aucune occasion de ménager l'affaire de mon salut et de la gloire de Dieu. Je me résous avec sa grâce de vaquer à cette affaire, de toute l'étendue de mes forces.

« Quand je serai à l'article de la mort, que voudrais-je avoir fait, me souvenant de mes mauvaises inclinations, affections, habitudes et passions? Je voudrais avoir changé de vie, avoir résisté à mes mauvaises pensées, aux soins, affaires, affections, désirs, joies et espérances mondaines et déréglées. Je voudrais avoir étouffé les haines, les tristesses, les défiances, les craintes et les colères démesurées. Je voudrais avoir vaincu le diable et le monde. Résolvons-nous à avoir cette guerre nécessaire pendant tout le cours de notre vie. Que voudrais-je avoir fait à l'heure de la mort, quand je me souviendrai de mes péchés? Les avoir pleurés nuit et jour, et en avoir fait une vraie et entière pénitence.

« Quelle pénitence voudrais-je avoir faite? Une semblable à celle de saint Augustin, de sainte Pélagie et de sainte Madeleine. Partant, sois, mon âme, déterminée de la commencer; que tout mon cœur soit préparé à l'endurer. Ma mémoire, souvenez-vous jour et nuit des années passées dans la vanité du monde; mon entendement, pensez jusqu'au dernier soupir à mes trahisons envers mon roi de gloire, à l'excès de mes ingratitudes envers celui qui m'a comblée de tant de bienfaits, à l'énormité et au nombre presque infini des offenses criminelles contre un Dieu de si grande majesté et bonté, à qui je devais obéir au prix de ma vie. Mon âme, fendez-vous de douleur d'avoir si tard

reconnu cette éternelle beauté, d'avoir tant offensé cette infinie bonté. Mes yeux, changez-vous désormais en deux fontaines de larmes. Ma poitrine, qu'on n'entende plus que des soupirs de mon cœur, brisé des douleurs d'une véritable contrition. Ma langue, confessons d'un esprit humble et d'une sainte componction par une confession générale toutes les abominations du temps passé. Mes deux mains, joignez-vous, car je suis criminelle. Mes deux genoux, fléchissez-vous à terre. Mon visage, ne regardons le ciel ! nous ne méritons de lever la tête. Baissons les yeux en terre, et crions jour et nuit avec l'enfant prodigue : « Mon chier père, « j'ai péché à la vue du ciel et devant vous ; je ne suis pas « digne d'être appelée votre fille. » Crions avec le publicain : « Mon Dieu, ayez pitié de cette pécheresse » ; avec Thaïs, la pénitente : « Celui qui m'avez créée, ayez pitié de « moi » ; avec la Chananéenne : « Jésus, Fils de David, ayez « pitié de moi ! » Ah ! corps misérable qui m'as trahie tant de fois, couche-toi sur la dure, et veille en prières ; revêts-toi d'un cilice et prends la discipline, pour apaiser l'ire du Seigneur ! Que les pleurs et les cendres me servent de pain, et les larmes de breuvage ! Adieu, vaines compagnies et discours frivoles ; le silence et la solitude seront mon refuge, où je vais déplorer d'avoir si tard aimé la beauté éternelle qui ne se peut flétrir.

« Quand tu seras prête, mon âme, de sortir de cette prison de misère, je voudrais avoir aimé mon Dieu de tout mon cœur et de toute mon âme, avoir aidé et assisté mon prochain pour l'amour de mon Dieu, m'être exercée à aimer et à imiter mon Jésus dans son humilité, simplicité, pauvreté, pureté, obéissance, mansuétude, oraison et patience. Ce que je voudrais avoir fait alors, faisons-le à présent, et regrettons d'y avoir manqué par le passé.

« Quand tu auras l'âme sur le bord des lèvres, te ressouvenant des douleurs du Fils de Dieu, de sa Mère et des glorieux martyrs, à ce que mérite la gloire du paradis, méditant le nombre innombrable de tes péchés, et les peines de l'enfer que tu as méritées, que voudrais-tu avoir souffert ? Toutes sortes de peines. Embrassons donc de bon cœur toutes les peines, tous les mépris et toutes les croix qu'il plaira à Dieu nous envoyer. Quand nous serons près, devant le souverain Juge, quels avocats voudrions-nous avoir réclamés pour avoir bonne issue du procès le plus impor-

tant que nous puissions avoir ? Nous voudrions avoir souvent prié la sacrée Vierge Mère de Dieu, son époux saint Joseph, son père saint Joachim, sainte Anne, sainte Barbe, saint Michel, protecteur des âmes, et notre bon ange. Résolvons-nous de les prier tous les jours de notre vie, souvent et instamment, de nous assister à tous moments, et spécialement à l'heure de notre mort. »

Dom Michel remit à sa pénitente plusieurs méditations de ce genre et lui fixa un règlement de vie qui prévoyait, outre l'assistance quotidienne à la messe, trois heures d'oraison mentale ou vocale le matin et autant le soir, qui devaient encadrer un travail sans interruption. En dehors des jeûnes de règle, elle devait jeûner tous les vendredis et durant tout l'Avent.

M^{lle} de Quisidic resta fidèle à cette règle jusqu'à la fin de sa vie. Elle y mêla maintes œuvres de charité, notamment à l'égard des filles perdues qu'elle s'efforçait de tirer du désordre et plaçait de telle sorte que leur pauvreté ne fût plus pour elles une occasion d'y retomber, et aussi pour les malades qu'elle recueillait chez elle, surtout les plus répugnants, afin de pouvoir les mieux soigner. A quatre-vingts ans, elle eut, rapporta son amie, M^{me} de Tronjoly, révélation de la Sainte Vierge qu'elle mourrait deux ans après, et résolut de redoubler de ferveur pour s'y mieux disposer. Elle se retira, à cette intention, chez une de ses nièces, M^{lle} de Kergonan, à Saint-Michel-en-Grèves, où elle savait trouver une solitude plus complète. Mais, jugeant le moment venu de quitter cette terre, elle se fit ramener à Morlaix pour mourir plus près de l'église des Récollets à Cuburien où elle avait choisi le lieu de sa sépulture. C'est le 29 octobre 1659 qu'elle y mourut. Son directeur l'avait précédée de sept ans dans l'autre vie. Il y avait plus d'un demi-siècle qu'elle l'avait rencontré et, durant ce temps, jamais elle ne s'était détournée de ses enseignements.

Si nous nous sommes ainsi étendu sur cette « conversion », c'est que cette première conquête spirituelle de Michel le Nobletz que nous connaissions, en dehors du cercle des siens, est le type même de toutes celles que nous lui verrons faire. Dès le début de son activité apostolique, Dom Michel avait trouvé l'esprit et la méthode qui l'inspireront désormais.

VII

LE DIRECTEUR SPIRITUEL

(Marguerite le Nobletz)

Durant le temps que Michel le Nobletz passa à Morlaix, entre sa tentative avortée de vie religieuse chez les dominicains et ses premières missions, il fit une autre « conversion » : celle de sa sœur Marguerite. Nous l'avons déjà mentionnée, mais il y a lieu de nous y arrêter car, si édifiante qu'elle fût, la vie de Françoise de Quisidic se déroula indépendamment de celle de Dom Michel. Sa sœur Marguerite, au contraire, sera pour lui, durant de longues années, son intime collaboratrice et, par la suite, la continuatrice de son œuvre, en même temps que le chef de file, pour ainsi dire, de ces « femmes de Douarnenez » qui tiendront un si grand rôle dans l'activité apostolique de notre missionnaire.

Michel le Nobletz a écrit la vie de sa sœur Marguerite, de six années plus jeune que lui et qui devait mourir à cinquante ans, en 1633, dix-neuf ans avant lui. Malheureusement cette vie, que le P. Verjus put consulter à Quimper, avec les autres papiers de Dom Michel, et à laquelle il se réfère, a disparu comme ceux-ci. Ce n'est donc là encore qu'au travers du P. Verjus que nous pouvons atteindre Marguerite le Nobletz, mais son témoignage est, nous le savons, de première main (a) (35).

Deux des sœurs de Michel le Nobletz témoignèrent à son

(a) Tous les éléments de ce chapitre sont tirés, au travers du P. Verjus, de la *Vie de Marguerite le Nobletz* par son frère Michel. Les instructions citées sont extraites, comme il est indiqué, des archives de l'évêché (26 f° 5 v).

endroit d'une compréhension et d'un attachement qu'il ne rencontra pas auprès des autres membres de sa famille. Ces sœurs, Anne et Marguerite, étaient de caractères assez différents, d'après ce que nous en rapporte le P. Verjus : « Comme le naturel actif et entreprenant de Marguerite le Nobletz la rendoit propre aux actions de zèle et de charité, et aux emplois de la vie active qu'il luy fit entreprendre, l'humeur douce et paisible rendoit Anne le Nobletz plus propre à une vie sédentaire et au repos de la contemplation. »

Dom Michel orienta donc la vie de cette dernière différemment de celle de Marguerite. Après lui avoir fait faire une retraite de quelques mois dans une communauté religieuse, il lui traça un règlement de vie pour la garder dans le silence et l'oraison. Il ne manqua pas de lui faire faire à cette occasion « une profession particulière du mépris du monde », mais il ne l'en décida pas moins, une fois revenue à la maison paternelle, à y demeurer. Cela convenait d'ailleurs à son caractère mais aussi s'accordait mieux aux exigences de la vie familiale. Des cinq sœurs de Dom Michel, en effet, trois, étant déjà mariées, avaient quitté Kéroderm et il se réservait Marguerite pour qu'elle vînt travailler avec lui. Anne restait donc la seule fille qui pût assister ses parents dans leur vieillesse. Elle s'y dévoua, et ce n'est qu'après la mort de son père et de sa mère qu'elle s'établit dans une pauvre petite maison, toute proche de l'église de Plouguerneau, où elle acheva sa vie — très rapidement, semble-t-il — dans l'exercice de la charité, les jeûnes, l'oraison et les austérités de toutes sortes.

Entre Michel et Marguerite, l'union spirituelle paraît avoir été bien plus intime. Ainsi que nous le laisse entendre une lettre de Dom Michel que nous allons citer, lorsqu'il fut chassé de Kéroderm, loin de se détourner de lui comme ses frères, elle l'aida autant qu'elle put, vendant ce dont elle disposait pour lui procurer de quoi subsister dans la grande misère où il se trouvait. Dès lors, leurs âmes se trouvaient à l'unisson, mais c'est vraisemblablement durant le premier séjour de Dom Michel à Morlaix, peut-être au cours de son malheureux noviciat, qu'elle s'ouvrit à lui de son aspiration vers la vie parfaite et de son désir de lui confier la direction de son âme. C'est à cette occasion que Dom Michel lui écrivit :

« A ma très aimée sœur selon le sang et fille spirituelle en Jésus-Christ, Marguerite le Noblets, salut :

« Ma très aimée et honorée sœur, selon le sang et la foi de Jésus-Christ, sachant combien votre désir est grand de fuir le monde avec ses pompes et ses délices, n'étant capable de vous avancer en autre manière, et vous, ne voulant les honneurs de ce monde, ni les richesses périssables et caduques, et moi n'ayant le moyen de vous enrichir par ce chemin, j'ai essayé de vous laisser par écrit quelque chose de ce que votre âme désire jour et nuit, qui est de savoir le moyen de préserver votre âme de péchés et de tromperies du monde, et mener une vie vertueuse et exemplaire, afin qu'à votre exemple, plusieurs jeunes filles aient courage et instruction à mépriser le monde, pour imiter le Sauveur de nos âmes.

« Je vous prie, ô ma fidèle sœur, et ma très aimée compagne au mépris du monde, d'accomplir ces petites instructions comme si elles étaient des plus hautes sciences et piété, afin qu'elles vous servent de guide pendant votre pèlerinage en Egypte (a), d'étoile durant la nuit de ce monde, et de mémorial de votre ardente dévotion à imiter l'humilité et la pauvreté de Jésus, vrai époux de nos âmes. Il servira aussi de mémorial de votre libéralité en mon endroit. Lorsque j'étais destitué de biens temporels et indisposé de corps, vous avez vendu tout ce que vous aviez acquis par votre diligence, vous avez eu honte d'avoir abondance de biens temporels, et me voir en disette et nécessité de moyens, pour vivre selon ma qualité. Vous surmontez en prudence, en amour et en bon exemple toute votre race. Il est donc bien raisonnable que je vous fasse part de ce que Dieu m'a donné, voyant votre nécessité.

« Vous m'avez servi d'une seconde mère, et le Seigneur a voulu que je vous servisse de second père. Suivant le proverbe du pays vous me surmontez en affection, puisque nous

*Carantez c'hoar,
Breur ne goar.*

c'est-à-dire que : le frère ne sait l'amour de sa sœur. Mais je me relèverai de dessous ce fardeau, me faisant un autre

(a) C'est-à-dire dans le monde.

proverbe : charité de frère, charité de père. Quoi que c'en soit, laissons cette obligation, encore que digne d'une éternelle mémoire, et venons à parler d'une autre plus grande, qui est d'avoir profité de mes petits avis et conseils, renonçant à votre propre jugement, aux folles opinions, à l'amour et crainte des parents, alliés et amis, et aux conseils et suasions de plusieurs autres, pour embrasser une vie pauvre, vilipendée et moquée du monde, pour l'amour de Jésus-Christ, aimant mieux être pauvre et moquée avec lui que riche, aimée, et louée avec le monde. Louange soit à Dieu, rémunérateur de tous ceux qui croient en lui, qui vous a illuminée dans toutes vos contradictions. C'a été lui qui a conduit votre cœur, ma parole ne faisant que frapper vos oreilles, pour donner l'alarme à vos affections. Prenez donc le livre de vos instructions, pour un continuel compagnon de votre pèlerinage, vous suppliant de me tenir toujours au nombre de ceux qui chérissent votre salut, promettant que je désire demeurer à jamais votre affectionné frère et dévoué serviteur.

Michel LE NOBLETS,
Prêtre. »

C'est peu de temps après, en revenant passer quelques jours à Kérodern, lorsque les dominicains l'eurent chassé, que Dom Michel entreprit de donner à sa sœur d'élection une règle de conduite définitive. Peut-être même ne fut-ce que dans ce dessein qu'il revint de Morlaix pour ce court séjour au manoir paternel. Il ne fallait pas laisser échapper l'âme qui s'offrait si généreusement.

Dom Michel venait déjà, dans ce même temps, d'engager avec succès Françoise de Quisidic dans la voie où il voulait entraîner sa sœur. Il n'avait pas à changer de méthode avec celle-ci : colliers, pendants d'oreilles, dentelles, parures de toute sorte, il la fit se dépouiller de tout. Il lui restait un diamant de prix. Un jour qu'elle sortait de Kérodern avec lui, ils trouvèrent une pauvre femme qui y venait mendier. Sans hésitation, sur une simple suggestion de son frère, elle donna sa bague à la pauvre femme. L'épreuve était concluante, Michel le Nobletz pouvait regagner Morlaix, sûr de sa conquête.

Marguerite ne tarda pas à l'y rejoindre. Ayant tout

quitté, elle voulut même abandonner le foyer paternel. C'était, la date nous en a été conservée, le 10 août 1608, en la fête de saint Laurent. Michel eut cependant une surprise en la voyant arriver. Elle s'était fait couper ses beaux cheveux, dont elle était fière, et avait troqué ses vêtements contre ceux d'une pauvre paysanne : Marguerite était vraiment la fille de son esprit et de son âme.

Elle avait alors vingt-cinq ans et, nous dit le P. Verjus d'après ce qu'il en recueillit de sa propre nièce, M^{me} de Coatelan, elle « avoit l'esprit fort agréable, un naturel actif et entreprenant », mais, jusque-là, « avoit eu le cœur rempli de tous les desseins de fortune et de vanité, et de tous les desirs d'être considérée et estimée, qui sont ordinaires aux personnes de ce sexe à cet âge ». Ce n'est d'ailleurs pas sans tentations de se reprendre qu'elle mena sa vie de renoncement. Une fois même, plusieurs années après sa conversion, alors que son frère était à Douarnenez et qu'elle se trouvait au Conquet, un jeune homme de bonne famille, riche, séduisant, qu'attiraient la grande piété et l'éminente vertu de Marguerite, voulut en faire sa femme. Ils étaient d'âge, l'un et l'autre, à disposer d'eux-mêmes : ils se fiancèrent et Marguerite accepta la bague qui témoignait de leurs promesses. Malheureusement pour le soupirant, Marguerite vint sur ces entrefaites voir son frère à Douarnenez. Peut-être lui reprocha-t-il sa « désertion », peut-être suffit-il à cette âme éprise de perfection d'en retrouver l'ambiance, la bague fut renvoyée et les fiançailles furent rompues. Marguerite voulut même s'assurer contre de nouvelles tentations : jusqu'alors son frère ne l'avait autorisée qu'au vœu de chasteté temporaire, renouvelable chaque année. A partir de ce moment, elle demanda et obtint d'en faire le vœu perpétuel.

Lorsqu'elle arriva à Morlaix, après avoir quitté pour toujours Kéroder, Dom Michel la mit sous la conduite de Françoise de Quisidic. Celle-ci n'eut qu'à lui faire faire le noviciat qu'elle venait d'achever elle-même. Comme si le vêtement de paysanne, que Marguerite avait échangé contre le sien, ne suffisait pas encore à la séparer du monde, Françoise lui fit revêtir un costume de bure grise semblable à celui qu'elle-même portait, et si Marguerite, étrangère à Morlaix, n'y avait ni proches parents ni amis à qui se présenter en cet appareil, qu'à cela ne tienne : pourvue d'une besace et munie d'une écuelle, elle fut envoyée mendier aux

portes des églises pour les pauvres à qui elle remettait secrètement les aumônes recueillies dans l'humiliation.

Ayant ainsi vaincu tout amour-propre, renoncé au monde, tout quitté, dans le dépouillement total, Marguerite le Nobletz n'a plus qu'à se laisser guider vers les cimes. Ce va être l'œuvre de celui qui est tout à la fois « son frère et son père » de l'y conduire.

Si, comme nous l'avons dit, les papiers de Dom Michel que le Bienheureux Maunoir transporta du Conquet au collège de Quimper ont disparu, nous avons heureusement conservé quelques-uns de ceux qui étaient en possession de sa sœur Marguerite. Ils nous sont parvenus avec le petit lot de papiers des « femmes de Douarnenez » qui est dans les archives de l'évêché (a), soit que celles-ci eussent, du vivant même de Marguerite, copié ces papiers pour leur édification personnelle, soit qu'elles les aient recueillis lorsqu'elle mourut à Ploaré, en 1633. C'est une suite de conseils formant règlement de vie intitulé : *Instructions pour Marguerite le Nobletz*. Ils sont précieux pour pénétrer non seulement l'âme de cette sainte fille, mais encore celle de Dom Michel, dont ils nous donnent l'essentiel de la doctrine spirituelle.

Cependant, si ces pages sont incontestablement de Michel le Nobletz car on y retrouve, avec son style, les images et les expressions qui lui sont familières, il semble bien qu'elles ne se présentent pas sous leur forme primitive. Sans doute Dom Michel était-il d'une grande prolixité et se répétait-il indéfiniment, sans doute aussi était-il impulsif, écrivant sans ordre, selon que les idées se pressaient dans son esprit, revenant sans cesse sur ce qu'il avait déjà dit. Toutefois ces *Instructions* comportent tant de redites et les conseils y sont tellement enchevêtrés qu'il est impossible d'y voir l'œuvre d'une seule haleine.

On doit d'abord distinguer deux parties. La première est une règle de vie composée par Dom Michel pour sa sœur dès qu'elle se « convertit ». Il y est d'ailleurs indiqué que c'est de l'organisation de sa vie à Morlaix qu'il s'agit. Elle est constituée par les vingt-neuf premières considérations de la troisième instruction.

La seconde partie, qui est nettement annoncée dans le document de l'évêché par ce titre : « autre pour régler sa

(a) C. 26 A f° 5 v, 6, 6 v.

vie », forme, en onze considérations, du trentième au quarantième, un nouveau règlement notablement postérieur au premier, que Dom Michel adressa sans doute du Conquet à sa sœur restée à Ploaré. Ces seconds conseils de vie spirituelle sont moins élémentaires; ils s'adressent visiblement à une âme plus avancée dans la perfection. Ils n'en contiennent pas moins beaucoup d'avis valables pour tous les états qui répètent plus ou moins ceux du premier règlement.

En outre, chacune de ces deux séries d'*Instructions*, distinctes malgré leur numérotation continue, qui de toute évidence n'appartient pas à la rédaction primitive, comporte, sous des formes plus ou moins différentes, de nombreuses répétitions qui laissent penser que le texte original de Dom Michel a été fourré de quantité de petits passages de lettres ou instructions postérieures que celui-ci envoyait à sa sœur pour lui donner de nouveaux avis ou pour insister sur ceux qu'il lui avait déjà donnés.

Dans un avant-propos du premier recueil, « Instruction première » « pour ma sœur vénérable en Dieu Marguerite le Nobletz » Dom Michel excite la générosité de sa sœur alors qu'elle vient d'entendre l'appel à la perfection : cet appel ne suffit pas, il faut aller jusqu'au bout. « Qu'eût servi à Lazare de sortir du tombeau si on ne l'eût délié ? » lui demande son frère qui continue : « Sortez, je vous prie, de ce misérable tombeau de l'amour du monde. Oyez ma voix, ô ma sœur selon le sang et selon la foi, car c'est votre médecin Jésus qui vous appelle par ma bouche : « Je te prie, « âme raisonnable, ne diffère plus ta conversion puisque le « Saint-Esprit nous dit : *ne tardes converti ad Dominum* : « ne tardez de vous convertir à Dieu. » Cette conversion se fait oyant la lecture de ceci et faisant ce qu'il désire de vous. »

L'« Instruction seconde » trace à Marguerite le Nobletz les grandes lignes de ce qui doit être son règlement de vie. On y pourra juger, comme dans tous les avis que comportent ces instructions, du bon sens, de l'équilibre, de la modération de Dom Michel quand il s'agit de la conduite des âmes. Peut-être le sens de la mesure que nous lui découvrons alors nous permet-il de le mieux juger malgré

tant d'actes de sa vie qui nous semblent excessifs et, pour tout dire, extravagants. Sans doute, à ces singularités, son tempérament le pousse-t-il. Prenons garde cependant qu'elles ne sont pas inconsidérées. Comme ses « cartes », ces fameux tableaux, hauts en couleurs, si frappants, qui accrochent l'attention par une histoire souvent étrange, les manifestations souvent singulières de Dom Michel paraissent bien des actes très réfléchis dans leur outrance qui n'a d'autre but que de frapper l'imagination et de retenir l'attention. Comment pourrait-on autrement concilier tant d'étrangeté avec tant de sagesse dans les conseils ?

« Ma sœur, écrit donc Michel le Nobletz dans cette Instruction seconde, votre complexion vous porte au jeûne indiscret, à une trop grande austérité des viandes et à un trop grand nombre de prières vocales, car votre santé et vos forces sont trop faibles. Non, il ne faut pas suivre la complexion contre la raison et l'expérience. Votre perfection propre à votre santé vous fera vivre avec une médiocre solitude, silence aussi médiocre; aimer l'humilité, répondre bénévolement, vous estimer servante jurée de tous, faire une médiocre oraison, ne faire aucune austérité de votre propre tête, sans conseil d'une personne qui connaisse votre complexion. C'est une belle dévotion que faire contre son jugement, obéissant promptement, joyeusement et entièrement, fuir la paresse et la cupidité du monde, savoir quand communier et quand ne communier, bien faire à ceux qui vous feront du mal, exercer les œuvres de miséricorde joyeusement et diligemment, persévérer en l'oraison commencée jusques au temps préfixé, et faisant vos œuvres en leur temps. C'est en ces points de dévotion que consistent les austérités externes soit en viandes, habits grossiers, coucher dur, disciplines qui ne sont pas de nécessité pour avoir la perfection de sa vocation; mais bien l'humilité, patience, oraison et œuvres de miséricorde selon notre possible, réglées de la prudence. C'est une belle règle vivre selon ces saintes paroles : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde*; et ailleurs : *vigilate et orate ne intretis in tentationem*; et ailleurs : *nolite flere super me, sed flete super vos et super filios vestros*, et en saint Jacques : *Lugete, miseri estote*.

« Il ne demande autre règle que ces paroles; lesquelles nous recommandent le mépris de la joie mondaine, laquelle

vient d'avoir moyens, parents et autres grandeurs semblables. »

L'« Instruction troisième » est destinée à affermir Marguerite dans ses résolutions. Comme on va le voir, elle date du temps où la sœur de Dom Michel commençait, à Morlaix, sa vie d'auxiliaire des missions. Elle comporte un certain nombre d'avis auxquels furent vraisemblablement mêlés d'autres conseils similaires tirés d'instructions postérieures de Dom Michel, ce qui en explique les nombreuses répétitions. Afin qu'on puisse plus aisément les retrouver sur les documents originaux, nous conservons à ces avis leur numérotation, bien qu'elle ait été ajoutée par la suite.

Voici donc presque intégralement — sauf certaines redites — cette « Instruction troisième » si importante pour nous faire pénétrer l'esprit de Dom Michel :

« Ma sœur en Dieu et épouse de Jésus-Christ, vous devez savoir qu'il faut plus de vertu à conserver son bien acquis qu'à l'acquérir, car en l'acquisition il y a fortune, ou cas fortuit, selon l'antiquité des Païens, et en la conservation don spécial du ciel, selon notre foi; car Salomon obtint sapience facilement, mais il la garda mal... Considérant donc votre ignorance, fragilité, et la malignité du monde, je crains que ne reculiez, nommément en votre ville de Morlaix, parmi les pompes, les délices et entre les hommes charnels; et pour ces causes, je vous envoie ces petites instructions pour vous préserver de cette misère.

« 1° Quoi qu'on en dise ou pense, ne fréquentez pas ceux qui ont « une folle liesse du monde » et « le cœur vide d'affections spirituelles ». Et même avec ceux-là faut-il être réservé. Je ne veux que parliez souvent et longuement à votre hôtesse et autres mères de famille, encore qu'elles puissent être plus devant Dieu que vous; la raison est secrète, si elles vous parlent trop du monde; ni ne demeurez longtemps en leur visage que pour quelque nécessité.

« 2° Sous prétexte de parenté ou d'amitié, ne fréquentez pas les mondains mais seulement ceux qui font profession de mépris du monde.

« 3° Ne sortez pas fréquemment de chez vous, même pour assister aux offices ou entendre la messe; mieux vaut ne l'entendre que deux fois la semaine plutôt que tous les jours si ce doit être une cause de dissipation. Je sais que

plusieurs s'opposent mais essayez ne sortir quelques fois comme serait deux fois la semaine, et vous serez plus avec Dieu qu'en oyant la messe tous les jours s'il faut beaucoup hanter le monde. Aux fêtes même et dimanches, c'est assez d'avoir été à la messe matinale si vous voyez que votre esprit endure violence par les fréquentes salutations.

« 4° Gardez-vous des civilités mondaines.

« 5° Ne parlez souvent à votre confesseur qu'en confession, que pour quelque occasion; ne lui parlez familièrement, ni longuement qu'avec grande circonspection. Ne lui donnez vin, ni présent, s'il n'est nécessaire, ou pour quelque pieuse considération, pour montrer exemple aux filles de votre âge. Ne parlez à autre prêtre qu'à lui, sans nécessité ou utilité.

« 6° Ne soyez scrupuleuse à votre manger quant à la quantité, ou combien de fois le jour, si pensez avoir nécessité, mais dites quelques prières après votre réfection.

« 7° N'écrivez lettre à vos parents souvent, ni à autres, afin d'en avoir des affaires du monde, ni familiarité.

« 8° Je désire que vous et les sœurs achetiez une bibliothèque française, pour lire des livres de dévotion ordinaire.

« 9° Si votre cerveau est fort, le silence et la solitude vous sont profitables moyennant que le lieu de votre demeure ne soit pas humide.

« 10° Gardez le silence et la solitude, car jamais n'aurez grande sapience, tandis qu'aurez grande troupe d'affaires en l'esprit; jamais ne serez visitée, jamais consolée, jamais illuminée; toujours demeurerez en une même misère, si n'avez soin de rejeter telles distractions; même le prophète dit : *« Væ vobis qui cogitatis. »*

« 11° Cachez votre tristesse et votre consolation à tous, hors à votre R. P. directeur pour un temps.

« 12° Ne méprisez aucun ou aucune, considérant votre fortune meilleure, parce qu'un pécheur humble est plus qu'un juste arrogant.

« 13° Faisant votre oraison, demeurez longuement discourir avec Dieu, ou avec Jésus, sur les bénéfices, sur les merveilles, sur la rédemption, sur vos vices, et après sur la fin seulement, tournée aux Saints; après, priez selon votre méthode... brièvement. Je trouve une grande faute demeurer peu à discourir avec Dieu, et longuement avec les Saints: c'est une grande faute.

« 14° Demandez sagesse pour vivre selon Dieu, c'est-à-dire pour savoir faire tout selon la gloire de Dieu, selon sa volonté, selon l'édification de votre prochain. Demandez humilité, la sainte crainte, la persévérance, le mépris du monde, savoir la loi de Dieu, recevoir dignement les sacrements, l'esprit de Jésus-Christ, principalement l'esprit de pénitence, l'esprit d'oraison, force, les dons du Saint-Esprit, le don de persévérance.

« 15° Apprenez à gagner votre vie, et ne donnez votre patrimoine aux pauvres, si ne pouvez vivre du labeur de vos mains, et ne gardez votre bien par affection à l'honneur mondain, mais pour pouvoir vivre plus solitairement et plus purement et plus sincèrement et plus longuement, vous n'aurez faute de pauvreté pour tout patrimoine par la grâce de Dieu.

« 16° Ne vous obligez à aucune règle afin de n'avoir occasion à vous scrupuler ou laisser votre méditation pour dire votre règle, afin de n'être contrainte de servir Dieu en hâte, et afin de pouvoir aller librement demeurer en tout pays, puisque Dieu tout miséricordieux nous donne la grâce de chercher la vertu encore que lentement.

« 17° Faites-vous bien instruire pour n'être singulière en public, faisant signe de grande dévotion, ou d'une dévotion particulière, sinon lorsqu'il serait dommageable de faire comme les autres.

« 18° Descendez en Egypte pour quelque piété ou nécessité; fuyez le public où il y aura danger de saluer ou de resaluer... Tenez-vous en solitude en quelque chambre et ne descendez prendre votre réfection parmi ceux ou celles de la maison, si vous endurez déshonneur, et tenez une modestie et gravité, ne montrant grande familiarité ou amitié à personne, et ne devisez en votre chambre qu'avec une seule ou deux, et sachez que ne devez permettre que rarement le monde venir demander vos nouvelles; abaissez la tête et faites la révérence, et ne répondez que fort peu, car cette rusticité est plus riche que toute civilité à votre condition; partout, gardez-vous bien, sous prétexte d'ouïr souvent le service divin, de faire contre la perfection, moyennant que ce ne soit jour de fête. Et vaut mieux demeurer sans visiter l'église que vous exposer à ce danger de faire feintise ou corrompre votre esprit par tant de gestes, ou faire confusion à votre conscience, ou rendre honneur à plusieurs

honorables personnes par une sainte rusticité, car si, pour ne perdre argent, ou chose semblable, on peut laisser la messe, à plus forte raison pour ne perdre le repos de la conscience et la perfection de l'esprit, et la disposition à l'oraison, et mal édifier les assistants, on se peut cacher sagement, selon l'occasion qui se présente. Partant, méprisez et fuyez le monde, et après faites oraison mentale et méditation, gardez la mortification sur le jour et vous vivrez saintement et sans scrupule, car le Saint-Esprit vous assurera de votre âme : ce qui est dit de la messe laquelle n'est d'obligation se doit entendre de la fréquente confession des péchés véniels et de la fréquente communion, parce qu'il ne faut s'exposer au monde que par nécessité, mais se tenir en solitude et en cachette tant que la santé pourra supporter.

« 19° Faisant chemin, mangez bien et buvez vin à chaque lieue ou deux lieues, encore que n'ayez appétit, à cause de votre faiblesse.

« 20° Je ne suis d'avis que jeûniez aux saints Avents et Carême entièrement, car votre cervelle est débile, et si ne croyez à présent, au bout de six ans, vous serez si débile que ne pourrez nullement jeûner, et serez contrainte à caresser par trop votre corps, pour punition de votre présomption et obstinée volonté, avec grand dommage spirituel; en outre n'abrégez votre vie indiscrètement, car il est bon et en grand bien de vivre longuement, parce que l'âge apporte humilité, beaucoup d'entendement et de prudence et beaucoup de bonnes œuvres. Il y a à dire entre désirer la mort pour Dieu et la procurer imprudemment; dites de tout votre cœur : *Fiat voluntas tua*.

« 21° Sachez encore qu'être en danger de tomber débile ou malade, ou avoir été nouvellement malade valent autant pour excuser de jeûner comme la maladie présente. Partant, fuyez la grande affluence; mangez bien pain, potage, poisson; et la chair et le vin vous sont permis à votre dévotion, pour vous abstenir quelquefois.

« 22° Ne vous hâtez pas tant à observer les austérités; gardez votre petite façon de dévotion, et vous vous trouverez bien, grâce à Dieu. Ayez votre lit médiocrement mou, à cause du cerveau; ne soyez point veillesse, passé huit heures, et mettez demi-heure à prier Dieu; après couchez-vous afin de vous lever à cinq heures, et priez trois quarts

d'heure étant levée, au plus, et après, travaillez une heure, et après, allez à la messe et ne ferez vos exercices spirituels qu'en une messe; aux autres, vous ferez quelqu'autre dévotion, sans forcer votre esprit.

« 23° Notez encore que faire la discipline durant un *miserere* et un *salve*, ou chose semblable, une fois la semaine au plus aller, et quelquefois moins, est assez pour vous : je laisse l'expérience pour maîtresse et vous donne les R. P. capucins pour confesseurs.

« 24° Ne dites aucun mal sur les actions d'autrui, comme : « A que faire dit-il cela? Il est homme cruel ou ingrat; il y a si docte que lui; il y a trop à faire avec lui. » A plus forte raison ne faut dire : « Les Recteurs sont misérables, ou seront damnés à cause qu'ils ne catéchisent; les juges sont corrompus » et choses semblables; il faut dire de ceux qui sont bien : « Ils sont heureux d'être si doctes. » Des autres vous direz : « Hélas! si Dieu leur faisait cette grâce, à la mienne volonté, que tels et tels sussent quel mal ils font. »

« 25° Quand quelqu'un vous aura offensé ou quelqu'un de vos parents et amis, vous ne devez les haïr et mépriser, mais, par compassion, vous leur direz : « Hélas! Monsieur, comment avez-vous été si fragile? » Ne le tancez pas, ne le menacez pas, si votre conscience ne vous donne la hardiesse; je ne parle pas de vos sujets, parce que jamais ne se faut indigner avec arrogance et outrecuidance.

« 26° Gardez la solitude et ayez peu d'affaires. (*Répète plusieurs avis précédents.*)

« 27° Ne dormez sur la dure ni avec les habits, et ne demeurez longuement à jeun, encore que n'ayez appétit, et pour cette cause vous déjeunerez à sept ou à huit heures ou à neuf au plus, bien largement, et ne pensez que je parle pour vous épargner trop par amour, mais parce que j'ai expérimenté à mon dommage et connais votre débilité de cerveau; faisant autrement, vous vous trouverez trompée et serez châtiée, justement; et dînerez à dix heures tant que pourrez; ne demeurez pas plus tard. Soupez à l'heure que les habitants du quartier ont accoutumé de souper, si pouvez. Méprisés sont ceux que le monde estime. Soyez sans souci poignant des choses terriennes, et sans multiplicité d'affaires. Vivez en votre chambre, sans vous mêler de rien qu'au labeur de vos mains, comme un corps au tombeau;

ne vous souciez de la vie active que par grande nécessité et récréation, non pour cupidité, puisque votre Dieu a pourvu par une autre voie.

« 28° En été, lorsque la nuit est courte, levez-vous fort matin quand on sonnera l'*Ave Maria* et reposez après douze heures à une heure et demie pour le plus, ou à quelque autre heure après midi.

« 29° Ayez peu de relations, occupez-vous de peu d'affaires et ne permettez pas qu'on vous en parle le dimanche ni les jours de fêtes qui sont jours de repos à l'esprit pour penser à Dieu et à ses bénéfices (c'est-à-dire aux grâces qu'il nous accorde et à la vie de Jésus-Christ). »

Les avis qui suivent et que leur numérotation rattache aux précédents proviennent évidemment d'une autre série d'instructions de Dom Michel. On les trouve à la suite de ceux-ci dans les archives de l'évêché (a), précédés de cette mention : « Autre pour régler sa vie ».

« 30° Il me semble qu'il vous est impossible de vivre purement, mangeant en compagnie, si vous n'êtes en quelque sainte religion. Partant, prenez votre réfection à part étant parmi le monde, et non avec ceux de votre vocation : lisez ou méditez quelque chose sainte, après priez Dieu le plus dévotement qu'il vous sera possible, faisant une revue sur l'heure passée.

« 31° Après le repas, allez au jardin ou devisez quelque peu hors la confusion des hommes et des femmes, durant une demi-heure pour le moins, et après, si vous avez quelque affaire terrienne, vous serez en commodité pour y pourvoir.

« 32° Vous irez rarement aux pèlerinages, lorsqu'il y aura presse, et demanderez la bénédiction de votre père confesseur, étant bien accompagnée.

« 33° Suivant le conseil de l'heureux saint Jérôme, *ad Gaudentium*, n'aimez pas à être assidument aux offices célébrés parmi les compagnies mondaines, mais votre profession sera de demeurer en votre chambre, ayant ouï la sainte messe.

« 34° Vous êtes assez portée pour l'apreté (?) de viande:

ne procurez beaucoup cette manière d'austérité; ayez égard à la répugnance que votre corps fait à l'esprit, et ainsi modérez votre humeur; car, saint Jérôme dit que si vous lestez un corps qui ne répugne, il vous jettera en la fosse. Réglez vos jeûnes selon la règle de saint François, sans faire vœu pour le Tiers-Ordre ou moins selon que Dieu vous aidera; et ne rejetez l'usage du vin, ni du poisson, ni de beurre, ni de chair, pour imiter les Apôtres. Partant je vous dis une autre fois : ne vous affligez jamais immodérément, selon votre ferveur, par jeûnes, couche dure ou discipline, ou ferveur d'oraison.

« 35° N'allez jamais par les rues que la tête baissée, et ne saluez personne; si pouvez vous passer sans mauvaise édification, restez fort rarement manger en aucune maison mondaine, et moins aller aux festins, encore que soient vos parents, encore votre maison même, s'il n'y a quelque spéciale occasion.

« 36° En faisant chemin, prenez une compagne ancienne, aimant la simplicité, le mépris du monde et la pénitence, et comblée d'années et n'allez souvent loger chez la haute noblesse indifféremment ni chez autres qui fassent état de la grandeur mondaine, ni chez autres qui aient quelque peu de grandeur mondaine.

« 37° Touchant la manière de disposer de votre bien temporel, gouvernez-vous avec conseil. De plus, ne permettez qu'aucun homme entre seul en votre chambre, ni plusieurs personnes ensemble, afin qu'il vous soit plus facile de parler peu; lesquelles vous ferez prier Dieu devant votre oratoire, en leur entrée, et diront *Ave Maria*, frappant à la porte, et vous répondrez *gratia plena*, et, après avoir discouru, vous direz *Deo gratias*.

« 38° Oubliez l'amour de toute personne jusques au temps de l'oraison, laquelle vous ferez en son temps, prenant pour formulaire la règle de saint François, ou de saint Dominique, ou autre semblable.

« 39° Votre entendement soit toujours nourri de la lecture des livres de dévotion, et, pour ce, allez ouïr la lecture qui se fera en quelque autre maison, mais en vôtre ne permettez entrer prêtre ou religieux faire la lecture, sinon quelque modeste fille, eu égard à votre âge.

« 40° Je vous conseille de demander adversité, et la

grâce de la bien recevoir, afin de vous illuminer et veiller pour faire votre salut en Dieu.

« Pour faire fin, vous avez reçu la meilleure règle que je puis vous donner. Ayant appris plusieurs enseignements, reste que tâchiez de persévérer, jetant votre espérance en Dieu, lequel vous avancera en vertus, si vous méprisez la grandeur du monde, et sa vaine amitié, et sa crainte servile, en tant que cela vous donne empêchement pour vivre selon votre bon propos. Reste encore que je vous donne quelques autres avertissements pour faire fin.

« Il faut faire jouer tous les ressorts de votre bonne volonté, afin d'exciter Dieu à prendre la bonne volonté pour l'effet. »

C'est à ces avis également que se rattachent ces « signes d'une bonne volonté » que nous trouvons un peu plus loin dans le manuscrit de l'évêché :

« 1° Chercher les occasions pour endurer quelque incommodité pour Dieu.

« 2° Un désir ardent de faire sa sainte volonté.

« 3° Quitter tout contentement spirituel et temporel pour aider son prochain en sa nécessité.

« 4° Prendre toute adversité de la main de Dieu.

« 5° Quitter tout plaisir mondain et la compagnie de ses amis, quand l'occasion se présente à procurer la gloire de Dieu et le bien de son prochain.

« 6° Ne regarder combien dépendre pour apprendre à servir Dieu.

« 7° Procurer dignement et joyeusement le bien public.

« 8° Bien faire à des ennemis, pour Dieu; je ne dis pas les ennemis du bien public.

« 9° Renoncer à sa propre volonté pour Dieu.

« 10° Etre content de quitter cette vie pour plaire à Dieu.

« 11° Mépriser tout ce que le monde prise, pour Dieu.

« 12° Aimer ce que l'Evangile recommande. »

Et les Instructions se terminent par cette admirable prière :

« Avec cette mienne volonté, je voudrais que tous mes os fussent autant de chandeliers d'or, et que la moëlle

d'iceux fût de l'encens; je le ferais flamber à jamais pour votre plus grande gloire; mais que serait-ce au prix de ce que vous méritez?

« O si je pouvais faire que toutes les gouttes d'eau de la mer, tous les brins d'herbe qui sont sur la terre, tous les grains de sable qui sont sur les rivages et au fond de l'Océan, que toutes les étoiles qui sont au ciel fussent changées en autant de belles langues, ô que de bon cœur je les y changerais pour vous louer à jamais!

« Si je pouvais créer cent mondes pleins d'ardents séraphins, ô que de bon cœur je le ferais; mais que seraient tous ces objets auprès de votre Grandeur et Gloire? Ce serait une goutte d'eau auprès de l'océan, car pour tout cela, vous ne serez ni plus grand ni plus glorieux.

« Je me réjouis donc, en dernier lieu, de ce qu'il n'y a rien au ciel et en terre qui puisse agrandir votre gloire éternelle. Vous avez toujours possédé, sans l'aide des créatures.

« Je me réjouis de ce que vous êtes grand, sage, tonnant, foudroyant, et de ce que vous êtes.

« Je me réjouis de ce que vous vous aimez à jamais, autant que vous êtes digne d'être aimé, et par cet acte de réjouissance j'entends comprendre, autant qu'il m'est possible, tous les amours que vous a portés votre fils, en tant qu'homme, et tous les amours de Notre Dame.

« Je me réjouis de vos louanges, et pour cet acte de réjouissance et de louange, j'entends comprendre toutes les louanges que vous ont jamais données et donnent à présent, et donneront à jamais l'Eglise militante en terre et la triomphante au ciel.

« Et d'autant que tout cela est peu au regard de ce que mérite un Dieu si haut, si puissant, si admirable, je me réjouis d'être surmonté de votre immense gloire.

« Ici il faut fermer les portes de son intérieur et extérieur et entrer dans le cabinet de son cœur, sans y laisser entrer aucune distraction, et là, prosterné aux pieds d'un Dieu présent, demeurer un long temps en silence, et puis, vous en aller en paix, vous tenant toujours sur la garde de vos sens; puis après vous pourrez chanter l'hymne qui s'ensuit :

« *Benedictus es, Domine, Deus Patrum nostrorum, et laudabilis et gloriosus in sæcula.* »

C'est selon ces avis si sages et si mesurés de Dom Michel que Marguerite le Nobletz organisa sa vie. Suivit-elle son frère dans ses missions, c'est-à-dire à Quessant, à Saint-Mathieu, à Landerneau, à Concarneau et dans les autres lieux du Trégor, du Léon ou de la Cornouaille qu'il évangélisa? Il ne le semble pas. La *Vie manuscrite* dit sans doute que « son zèle parut aux trois évêchés de Tréguier, Léon, et Cornouaille, à Morlaix, à Saint-Pol, à Roscoff, Brest, Landerneau, Quimper, Douarnenez et à Saint-Mathieu, en Léon, et en plusieurs paroisses des champs. Elle demeura plusieurs années en chaque lieu, selon l'occasion qui se présentait dans l'emploi du salut des âmes. Elle demeura plus longtemps à Morlaix, au Conquet et à Douarnenez qu'aux autres lieux. Elle demeura cinq ans à Morlaix..., au Conquet, à Saint-Mathieu environ six ou sept ans et à Douarnenez environ quatorze. » Ces assertions ne résistent pas à l'examen. Nous savons par deux dates certaines — chose rare dans la vie de Michel le Nobletz ou de sa sœur Marguerite — que celle-ci vécut vingt-cinq ans après son arrivée à Morlaix, du 10 août 1608, date de son départ de Kérôdern, au 17 septembre 1633, date de sa mort. Cela correspond exactement au temps passé à Morlaix, cinq ans, au Conquet, six ou sept ans, et à Douarnenez, environ quatorze ans. Mais il ne reste plus de temps pour y ajouter les « plusieurs années » qu'elle demeura en chacune des paroisses qu'énumère la *Vie manuscrite*. Il faut donc admettre — et c'est bien ainsi que nous apparaît sa vie d'après les Instructions de son frère — que Marguerite le Nobletz n'alla pas de lieu en lieu, de paroisse en paroisse, comme une missionnaire auxiliaire, mais au contraire qu'elle se fixa en ces trois résidences : Morlaix, le Conquet et Douarnenez. Elle n'en sortait que rarement et pour peu de temps afin d'aller seconder son frère et aider les fidèles à préparer leur confession de fin de mission. C'est ce que nous dit le P. Verjus : « Il (Dom Michel) avoit coutume de la mander dans ses Missions lorsqu'il commençoit à voir la plupart des personnes des lieux où il estoit disposées à leur conversion... elle instruisoit suffisamment les personnes de son sexe, et leur faisoit faire à toutes des confessions générales. » Nous savons aussi — c'est le seul exemple précis que nous ayons à ce sujet — qu'en 1614, son frère l'appela du Conquet à Landerneau où il prêchait une mission au

milieu de grandes difficultés et sans très grand succès. C'est alors qu'il imagina de rendre plus attrayante et plus facile l'étude des mystères de la foi et des devoirs du chrétien par les « cartes peintes », ses fameux tableaux dont nous aurons à reparler. Il semble bien probable que Dom Michel, en ce cas particulier, appela sa sœur près de lui pour l'aider à préparer ces tableaux et sans doute aussi pour l'initier à ce genre d'enseignement dont nous la verrons tout spécialement chargée par la suite, notamment à Douarnenez.

C'est dans cette ville, en effet, que se passa la plus grande partie de sa vie après sa « conversion ». C'est en 1619 qu'elle y arriva, deux ans après que son frère s'y fut établi. Elle y resta jusqu'à sa mort, en 1633, qui fut, comme toute sa vie, un acte de charité et de charité parfaite, à l'exemple du Sauveur et selon sa parole : « *Majorem caritatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* — Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. »

Voici comment le P. Verjus raconte cette mort d'après les lettres de Guillaume Brelivet, confesseur de Marguerite, de Michel le Nobletz et de sa sœur Marie, épouse de Jean de Kerbéoc'h, ainsi que d'après les nombreux témoignages de Clemence le Goff, de Jeanne Cevaer et des habitants de Douarnenez encore vivants lorsqu'il écrivait la vie de Dom Michel, vingt-cinq ou trente ans après les événements :

« Le jour de la Feste de S. Laurent, qu'elle avoit coutume de celebrer avec une devotion particuliere, parce que c'estoit en ce mesme jour qu'elle avoit quitté l'an 1608 la maison de son pere pour vivre dans le parfait mépris du monde, elle alla visiter une vertueuse femme qui estoit malade à l'extremité. Cette personne estoit necessaire à cinq petits enfans, qu'elle élevoit avec beaucoup de soin dans la crainte de Dieu : Marguerite ayant compassion de cette famille affligée, pria Dieu de tout son cœur de vouloir bien transporter ce calice sur elle, et non seulement de luy faire souffrir la fièvre et les douleurs de la maladie, mais aussi de recevoir sa vie pour la sienne.

« On ne vit jamais une prière exaucée plus promptement. La malade commença aussi-tôt à se bien porter; et dans le mesme instant Marguerite se sentit attaquée d'une

maladie entierement semblable, avec tous les mesmes symptomes, et toutes les mesmes douleurs. Elle fut travaillée durant cinq semaines d'une fièvre continuë, accompagnée d'une grande fluxion sur la gorge, et de douleurs universelles par tout le corps.

« Elle passa tout ce temps-là sans donner la moindre marque de chagrin ou d'impatience mais faisant toujours paroître au milieu de ses souffrances beaucoup de tranquillité. Sa joye estoit extrême, de ce qu'enfin il plaisoit à Dieu de la delivrer de tout ce qui l'empeschoit de s'unir parfaitement à luy; et cette pensée dont elle s'entretenoit avec beaucoup de plaisir, sembloit la rendre insensible à tout ce qu'elle enduroit.

« Sa maladie n'empescha pas son frère, qui en vit dès lors les suites, de faire peu de jours apres qu'elle se fut mise au lict, un voyage au Conquet, où l'appeloient quelques affaires de charité. Le confesseur de sa sœur voyant le mal et le peril s'augmenter, luy en donna avis de la mesme maniere et dans les mesmes termes que Marie et Marthe firent dire au Sauveur le danger prochain de mort où estoit leur frere, le conjurant de la venir secourir dans cette extrémité. Mais le Saint homme, qui sçavoit assez qu'elle ne manquoit pas de consolations divines, ne répondit autre chose au messager de ce bon Prestre, apres avoir lû sa lettre, sinon qu'on l'enterrast au bas de l'Eglise de Ploüaré avec les plus pauvres, comme elle l'avoit désiré. Le messager luy repliquant qu'elle n'estoit pas encore morte, et qu'il pouvoit luy rester quelques jours de vie; faites, luy dit-il, ce que je vous recommande, et qu'on execute la dernière volonté de la malade, pour ce qui regarde sa sepulture...

« La malade fut à l'agonie durant neuf jours qu'elle employa entierement à faire des actes de foy, et d'amour de Dieu, si purs et si ardens, et avec une douceur et une satisfaction si ravissante, qu'il n'y avoit personne des assistants à qui elle ne fist desirer la mort, en la montrant si aymable par son exemple.

« Elle perdit la parole en faisant ces actes, et en prononçant le Nom de Jesus, avec une tendresse qui ne ressenoit rien de la foiblesse où la maladie l'avoit reduite, et rendit peu apres son esprit à celui à qui elle avoit donné tout son amour, le 17 de Septembre de l'an 1633.

« Les marques de sa joye demeurerent sur son visage,

qui parut plus serein, plus frais et plus vermeil après sa mort. On fut obligé de le laisser vingt-quatre heures découvert, pour la consolation des peuples qu'elle avoit assistez, qui y accouroient de toutes parts. On eust dit que toutes les veufves, tous les orphelins, tous les pauvres et les malades, et toutes les personnes affligées avoient perdu en elle leur mere et leur unique consolatrice, tant on en voyoit un grand nombre fondre en larmes... »

Conformément à sa volonté et ainsi qu'y veilla Dom Michel, Marguerite le Nobletz fut enterrée dans l'église de Ploaré non parmi les prééminences et sépultures honorables, au haut de l'église, mais humblement, tout au bas, où sont enterrés les plus pauvres. On a aujourd'hui perdu la trace de sa tombe car la dalle tumulaire que l'on considère actuellement comme recouvrant les restes de Marguerite le Nobletz ne recouvre certainement pas son corps. Le 9 décembre 1885, une fouille y fut faite. On constata que sous cette dalle, où sont grossièrement sculptées une lance et une épée, il y avait des ossements appartenant à deux grandes personnes et à un enfant. Peut-être pourrait-on plus heureusement rechercher la tombe de Marguerite le Nobletz en suivant les indications d'un contrat du 22 janvier 1634 par lequel, sur l'initiative de Jean Capitaine, le recteur de Ploaré, ses paroissiens faisaient don « à noble et vénérable personne messire Michel le Nobletz prestre » d'une « tombe située en laditte église paroissiale de Plouerlé dans laquelle a esté inhumé et enterré le corps de damoiselle Marguerite le Nobletz sa sœur, estant au costé d'une petite vitre qui donne devers le nort ». La *Vie manuscrite* ajoute : « au bas de l'église, vis à vis du porchet, proche de la muraille ».

VIII

PREMIERES MISSIONS

Michel le Nobletz répugna toujours à se laisser attacher à un ministère régulier. C'était de sa part humilité : il ne voulait pas être « en situation ». C'était aussi, comme l'y portait son caractère, désir d'indépendance et de travailler plus librement, à sa façon, selon ses propres méthodes d'apostolat.

Il ne semble pas cependant que cette répulsion pour le conformisme et pour tout « établissement » lui eût jamais fait envisager de manière précise et délibérée d'être missionnaire dans son pays. C'est plutôt la vie contemplative qui toujours l'attira. Dès son enfance, il recherche la solitude et le recueillement; étudiant, il s'isole très vite de ses frères et de ses condisciples, n'ayant avec eux que des relations spirituelles; prêtre, c'est en ermite déjà qu'il veut vivre, et, obligé de quitter son oratoire de Tréménac'h, c'est avec empressement qu'il répond à l'appel de son ami Pierre Quintin pour le suivre au couvent.

Ce sont les épreuves et les contradictions qui, à la suggestion de l'évêque de Tréguier, l'engageront sur les routes dans son apostolat itinérant. Encore, pour le début, n'entreprit-il pas de longs voyages. Il commença par missionner dans le Tréguier. Mais que faut-il entendre par là? Le P. Verjus ne nous en dit rien, et si la *Vie manuscrite*, qui amplifie toujours, avance que Dom Michel et Pierre Quintin « parcoururent tous deux l'évêché de Tréguier depuis un bout jusqu'à l'autre avec des bénédictions très particulières », elle ne précise pas davantage et ne nous dit pas sur quoi elle appuie cette vague assertion. Aucun document, aucune tradition, ne nous permettent de croire que Michel

le Nobletz, pour prêcher dans le Tréguier, s'écarta beaucoup de Morlaix qui, à cette époque, dépendait, on le sait, de ce diocèse, tout au moins pour la partie orientale de la rivière. C'est elle, en effet, qui, au travers de la ville, séparerait alors le diocèse de Tréguier de celui de Léon. Pas un nom de lieu ne nous est donné, ni par Verjus, ni par la *Vie manuscrite*, qui-puisse nous fournir quelque indication sur les régions du diocèse de Tréguier où Dom Michel aurait missionné en dehors de Morlaix, et quand, assez vite, il quittera ce diocèse, il n'en sera jamais plus question dans sa vie.

Combien de temps y poursuivit-il cette première mission? Il ne nous est pas plus facile de le déterminer. Verjus et la *Vie manuscrite* nous disent bien qu'il missionna dans le Tréguier durant trois ans. Mais comment faut-il l'entendre? Il n'est guère aisé de fixer des dates pour cette partie de la vie de Dom Michel.

Nous savons que ce fut sur la fin de 1606 qu'il quitta définitivement Bordeaux pour rentrer en Bretagne. Après un séjour à Kérodern, où se place la rencontre avec Mgr de Neufville et la controverse théologique de Saint-Pol-de-Léon, chassé de la maison paternelle, il fait un séjour d'environ six mois chez sa vieille nourrice, puis vient à Paris suivre les cours de Sorbonne, se mettre sous la direction du P. Cotton et recevoir l'ordination sacerdotale. Tout cela nous mène bien à la fin de 1607. Revenu en Bretagne il se retire à Tréménac'h, où, s'il ne passa pas l'année qu'il avait résolu d'y vivre, son séjour dura bien tout de même plusieurs mois. C'est alors qu'il entre au noviciat des dominicains, à Morlaix. Lorsqu'il en est chassé, il retourne à Kérodern où il se trouve le 10 août 1608, puisqu'il y aura disposé sa sœur Marguerite à faire, ce jour-là, profession de « mépris du monde ». De là il fera au moins un court séjour dans le promontoire de Saint-Mathieu, car c'est à cette époque qu'il s'installa à Lochrist qui sera, durant un temps, son lieu de retraite au milieu de ses courses apostoliques.

D'après la *Vie manuscrite*, ce serait chez Françoise Troadec, dont nous aurons à reparler, que Dom Michel aurait établi sa demeure. Le P. Verjus ne nous en dit rien,

alors qu'il s'étend longuement sur les vertus de cette sainte femme et sur ses relations avec Michel le Nobletz. Il est vrai que la *Vie manuscrite* semble infirmer elle-même ce qu'elle commence par avancer puisque, quelques lignes plus bas, elle nous rapporte que, pour s'entretenir avec Dom Michel, Françoise Troadec se transportait au logis de celui-ci. En outre, rapporte-t-elle, durant l'année qu'il passe à l'écart, alors que ses détracteurs l'ont fait mettre en quarantaine, il faut qu'un brave homme, Guillaume Brénéol, lui envoie chaque jour sa nourriture, ce qui eût été inutile s'il avait été l'hôte de Françoise Troadec.

C'est alors qu'il reviendra à Morlaix. Il y louera une petite chambre près du couvent des dominicains dont il avait été chassé pour « jouir pleinement de l'affront qu'il avait reçu », nous dit Verjus. Il exerce le ministère, prêche, catéchise, confesse, dirige (c'est à ce moment qu'il rencontre et s'attache Françoise de Quisidic) et cela pendant assez longtemps pour que le clergé de la ville s'en indispose et sollicite de l'évêque le renvoi de Dom Michel. De quand faut-il dater cet incident qui eut pour résultat de faire donner à Dom Michel l'autorisation par l'évêque de prêcher dans son diocèse? Ce ne peut être, au plus tôt, que dans les tout derniers jours de 1608, et nous savons — c'est une des rares dates précises que nous donnent Verjus et la *Vie manuscrite* — qu'en 1611 Dom Michel, ayant définitivement quitté le diocèse de Tréguier pour celui de Léon, missionne dans l'île de Batz. Or auparavant, partant de sa retraite de la pointe Saint-Mathieu, il aura missionné à Ouessant et à Molène. La mission dans le Tréguier ou, plus exactement, à Morlaix, n'a donc pu durer que de la fin de 1608 au commencement de 1611, ce qui ne fait guère plus de deux ans, dont il faut déduire le temps des missions insulaires.

Mais ce fut un temps bien rempli. C'est en compagnie de son ami Pierre Quintin que Dom Michel inaugura son apostolat de missionnaire. Nous l'avons dit, Pierre Quintin prêchait, Dom Michel catéchisait. Durant toute sa vie d'ailleurs, celui-ci préféra le catéchisme à la prédication. Dès 1615 même, il renonça tout à fait à prêcher pour ne plus faire que le catéchisme. Le P. Séjourné rapporte, dans son *Histoire de Julien Maunoir* (a), que Dom Michel avait prêté

(a) P. 34, en note.

à ce dernier un manuscrit intitulé : *Raisons pour lesquelles j'ai cessé de prêcher depuis 1625*. Malheureusement ce manuscrit, que le P. Séjourné déclare avoir vu aux archives de l'évêché de Quimper, en a disparu et, comme le P. Séjourné ne nous dit absolument rien des raisons données par Michel le Nobletz, nous ne pouvons que les ignorer, malgré l'intérêt qu'elles auraient eu pour nous. Peut-être cependant pourrions-nous les conjecturer (a).

La résolution de Dom Michel nous surprend d'autant plus que, par ses prédications, il remuait profondément les âmes : « Quand il montoit en chaire, dit Verjus, ses paroles estoient si animées de l'Esprit de Dieu, et il estoit lui-même si vivement touché des veritez qu'il vouloit persuader, que parlant le Crucifix à la main et apostrophant à son ordinaire le Sauveur crucifié, il versoit beaucoup de larmes, et en tiroit des yeux de tous ceux qui l'écoutoient : Et après les avoir ainsi attendris, on voyait tout à coup la douceur paroître sur son visage, et il remplissoit leurs cœurs en y remettant la joye et la confiance, de tant de si saintes et si ardentes résolutions, que l'impression qu'en receurent alors ces pauvres Insulaires (c'est à propos des missions à Ouessant et à Molène, dont nous allons parler, que Verjus écrit ces lignes) leur fait encore aujourd'hui, après plus de quarante ans, verser une grande abondance de larmes, quand ils racontent la manière dont ce Serviteur de Dieu les exhortoit à la pénitence... » C'est lorsqu'il avait ainsi remué son auditoire et l'avait amené aux résolutions salutaires que Dom Michel marquait sa satisfaction par son fameux : « C'est aujourd'hui un jour!... » C'est-à-dire un jour de grâces, un jour de salut, un jour qui compte pour l'éternité.

Si Dom Michel touchait ainsi ses auditeurs, c'est que sa parole n'était que le rayonnement de la flamme intérieure qui l'animait lui-même. On en peut juger d'après ce que ceux qui l'entendirent alors (b) en rapportèrent au P. Verjus : « Ils ne parloient incessamment que de Dieu dont ils étoient possédés, disent-ils de Michel le Nobletz et de Pierre Quintin, et les discours dont Monsieur le Nobletz entretenoit son cher compagnon lui donnoient tant d'admiration pour sa vertu et luy pénétoient si vivement le cœur, qu'il

se jetoit à genoux, et se prosternoit à ses pieds pour les baiser... Ils parloient de Dieu avec un tel élan, une telle impetuosité que parfois ils tomboient dans les bras l'un de l'autre en criant : « Aimons Dieu! aimons Dieu! »

Il est vrai qu'une telle ardeur n'était pas pour plaire à tous. Elle irritait ceux qu'elle secouait dans leur torpeur routinière; elle exaspérait les « mondains », ceux dont elle troublait le quiet attachement à leur vie dissolue ou même seulement à leur médiocrité. L'enthousiasme et la ferveur de Dom Michel semblaient exaltation indiscrete et, pour tout dire, inconvenante. C'est alors que se dessine contre lui un parti d'opposants qui ne désarmera jamais et voudra le faire passer pour un déséquilibré, c'est *ar belec fol*, disent-ils, le prêtre fol.

Cette opposition, celle, aussi, peut-être, du clergé local, qui n'avait dû, sans doute, se soumettre que bien à regret et non sans amertume à la décision de l'évêque de Tréguier, refusant de condamner Dom Michel et l'autorisant, au contraire, à missionner dans son diocèse, ont-elles compté pour beaucoup dans sa décision de quitter celui-ci définitivement? Est-ce seulement, au contraire, l'attrait du sol natal qui le ramena au diocèse de Léon? On n'en peut rien dire. Les premiers biographes de Dom Michel assurent qu'il y fut attiré par l'esprit de foi des habitants, si profond que la Réforme protestante n'y put nullement mordre. Que l'intensité de vie religieuse des Léonards ait incliné vers eux le cœur de Michel le Nobletz, c'est bien sûr. Cela ne put être, toutefois, une raison suffisante pour l'y attirer, car il était plutôt porté à aller évangéliser les régions moins ferventes, où il y avait plus à faire.

Quoi qu'il en soit, Dom Michel n'usa pas longtemps de l'autorisation que lui avait accordée Adrien d'Amboise; il ne tarda pas à regagner son diocèse d'origine, sans doute vers la fin de 1610 ou le début de 1611. Nous savons en effet qu'en 1611, après avoir missionné à Ouessant et à Molène, Dom Michel était en mission à l'île de Batz, car en 1664 une habitante de l'île, Catherine Helari, âgée de soixante-sept ans, déclara au P. Maunoir, venu y prêcher à son tour, qu'elle y avait entendu Dom Michel lorsqu'elle était âgée de quatorze ans (a).

(a) Cf. p. 225.

(b) M. le Pennec, son confesseur; le P. de Keranform.

(a) Pér., p. 169.

Dom Michel était alors fixé, comme nous l'avons vu, dans la petite maison qu'il avait achetée à Lochrist, trêve de Plougonvelin, à mi-chemin entre le Conquet et la pointe Saint-Mathieu. Le Conquet, pour n'être pas paroisse ni trêve — il dépendait alors de Lochrist et donc de Plougonvelin — était un port important, sinon par le nombre de ses habitants, du moins par le trafic qui s'y faisait. Ce n'est qu'en 1631, en effet, que Richelieu fit commencer les travaux du port de Brest et c'était le Conquet qui était jusqu'à le port de commerce le plus actif de Basse-Bretagne. Un grand nombre de bateaux y abordaient de toutes les provinces de France et d'Angleterre, si bien qu'on y en voyait parfois jusqu'à une centaine, ce qui donnait à Dom Michel, ajoute Verjus, « moyen d'assister les Marchands et les Mariniers, et de leur faire faire un gain pour le Ciel bien plus heureux que celui qu'ils venoient chercher sur ces costes » (a). C'est évidemment une des raisons qui déterminèrent Dom Michel à s'y fixer. On peut ajouter que la mer, ses choses et ses gens, exercèrent toujours sur lui un attrait particulier et aussi le fait qu'à cette époque où, surtout dans cette région, les routes étaient rares et souvent impraticables, la mer était un moyen de communication toujours accessible.

Nous savons que, sauf une courte interruption, il garda, quarante-quatre ans durant, un logis au promontoire de Saint-Mathieu, soit à Lochrist, soit, plus tard, au Conquet même, où il mourut. C'est donc en 1608 qu'il s'y installa, gardant ainsi un abri où il revenait faire de « fréquentes retraites, par lesquelles, nous dit Verjus, il taschoit tous les ans de s'unir davantage à Dieu, et de s'armer de nouvelles forces pour son service » (a). Cependant sa première installation à Lochrist ne fut pas définitive : il la quitta, sans grande intention de retour, semble-t-il, pour acheter une maison à Quimper. Il est probable que lorsqu'il revint dans la région, au Conquet, cette fois, dans la petite maison où il devait mourir, ce fut durant les longues années qu'il consacra à l'évangélisation de Douarnenez.

C'est à l'île d'Ouessant qu'il résolut d'inaugurer son

(a) Tout ceci est tiré des mémoires de M. le Nobletz écrits de sa main.

action missionnaire. C'était toute une expédition à entreprendre. Aujourd'hui encore, malgré nos moyens modernes, l'accès de l'île n'est pas toujours facile. Dans le chenal de Fromveur, qui sépare Ouessant du plateau sous-marin de Molène, le courant atteint jusqu'à neuf nœuds, la plus grande vitesse connue sur les côtes bretonnes, supérieure même à celle qu'on relève dans le raz de Sein. Ce sont ces courants qui, avec les écueils et les brumes, rendent la navigation périlleuse dans cette zone. Le péril semblait si grand que, de mémoire d'homme, au temps de Michel le Nobletz, aucun évêque ne s'était aventuré jusqu'à Ouessant. Mais, si redoutable qu'il fût, le danger n'était pas pour arrêter Dom Michel.

L'île d'Ouessant comptait alors quatre mille habitants, nous dit Verjus. C'était une population d'une moralité exceptionnelle. « Ils n'avoient, nous dit encore ce même auteur, ny procès ny juges qui possédassent cette qualité en titre d'office; et s'il survenoit entre eux quelques différens, un gentil-homme de leur Paroisse les terminoit à l'issue de la grande Messe, sans aucune autre procédure; et il n'y avait personne qui n'acquiesçast volontiers à ce qu'il ordonnoit. Ils vivoient aussi avec une chasteté si merveilleuse, qu'il estoit inouï qu'aucun d'entre eux eust jamais esté soupçonné de vices opposez à cette vertu. »

L'arrivée de Dom Michel à Ouessant, où l'on ne voyait pour ainsi dire jamais venir d'étrangers, ne passa pas inaperçue. Un des habitants les plus considérables lui offrit l'hospitalité dans sa maison, mettant à sa disposition une chambre et un lit confortable, mais il fut fort surpris d'apprendre par un de ses domestiques que celui-ci avait trouvé notre missionnaire couché dans une mesure, où il n'avait qu'une pierre pour chevet, et que « le Serviteur de Dieu lui avoit avoué que ces sortes de lits, où il estoit dangereux de trop dormir, n'estoient pas à son usage, et qu'il craignoit d'estre reprouvé de son Maistre, s'il le trouvoit ainsi couché mollement, pendant que son Fils unique estoit couché sur la Croix » (a).

De semblables rigueurs vis-à-vis de lui-même, la sainteté de sa vie autant que l'ardeur et la sagesse de sa parole assurèrent à Dom Michel une audience particulièrement empres-

(a) Plusieurs habitants de l'île s'en souviennent encore.

sée des insulaires. Après les avoir instruits par ses sermons et les catéchismes qu'il leur faisait chaque jour, il les fit tous approcher du sacrement de pénitence et de l'Eucharistie. Enfin, avant de quitter Ouessant, il communiqua son zèle au curé et le forma à l'enseignement du catéchisme selon sa méthode qui tenait toujours en éveil l'attention des auditeurs sans jamais les lasser.

D'Ouessant, Michel le Nobletz passa dans la petite île voisine de Molène, qui se trouve en deçà du passage de Fromveur, à mi-route entre Ouessant et le continent. Il y trouva une population aussi bonne qu'à Ouessant et y reçut le même accueil empressé, du moins de ceux des habitants qui s'y trouvaient, car la plupart d'entre eux étaient en mer, à la pêche. Dom Michel alla les y trouver et, monté sur un bateau un peu plus grand et plus élevé, il en groupait un certain nombre d'autres tout autour pour prêcher. « Il leur preschoit les veritez de l'Evangile avec tant de vigueur et leur representoit si vivement la grandeur des souffrances du Fils de Dieu, l'enormité du peché, et la necessité de la pénitence, qu'on les voyoit tous fondre en larmes et mesme prendre les cordes de leurs barques pour s'en châtier eux-mêmes, et satisfaire par cette penitence à la justice de Dieu (a). »

Au sortir de Molène, Dom Michel se rendit à l'île de Batz. Cette petite île, à une lieue en mer au-dessus de Saint-Pol-de-Léon, pouvait revendiquer de nobles origines dans l'histoire de la Bretagne chrétienne. Elle fut, en effet, selon la tradition, un des premiers lieux de séjour de saint Pol venant de Grande-Bretagne exercer son apostolat en Armorique et c'est là qu'après s'être démis de son évêché, il revint passer ses dernières années et s'y préparer à la mort. La population en était cependant moins bien disposée, au temps de Michel le Nobletz, que celle des îles d'Ouessant et de

(a) Le P. Maunoir l'a appris de M. le Nobletz mesme, et depuis des Insulaires en 1664.

Molène. Néanmoins le ministère de Dom Michel y fut extrêmement fécond.

Selon sa coutume, il entreprit de catéchiser les habitants et, pour qu'ils répondent, grands et petits, avec moins d'hésitation quand il les interrogeait, puisque c'est toujours par questions et réponses qu'il procédait afin de rendre son enseignement plus vivant, il avait amené avec lui, probablement des îles où il venait de missionner, à moins que ce ne fût de la pointe Saint-Mathieu où il avait fixé sa demeure, un jeune homme avec lequel il amorçait les dialogues.

Le zèle de Michel le Nobletz ne fut pas sans porter des fruits abondants. Les pénitents se présentaient à lui en si grand nombre qu'il était obligé d'en confesser en allant et venant de l'église à son logement, et le souvenir demeura très vif parmi les habitants de la patience et de la douceur avec lesquelles il les interrogeait et les amenait à surmonter leur honte pour faire des confessions sincères et complètes.

Son départ fut l'objet d'une consternation générale. Tous pleuraient et, dans une dernière réunion, Dom Michel prit congé d'eux en les exhortant à rester fidèles à leurs résolutions, à mépriser le monde pour ne songer qu'à leur âme, à faire pénitence pour leurs fautes passées et à préférer désormais la mort au péché. Puis, fidèle à sa manière de concrétiser toutes choses pour pénétrer plus aisément les esprits de son enseignement et le graver plus profondément dans la mémoire de ses auditeurs, il saisit une grande croix qu'il avait fait peindre en rouge et surmonter d'une tête de mort. L'élevant et la faisant voir à tous, il leur tint ce discours que Verjus rapporte ainsi :

« Y en est-il aucun d'entre vous qui espere que sa teste qui est maintenant pleine de vie, de chair et de sang, puisse ne pas devenir au mesme estat que celle-cy ? »

« Je vous laisse, mes Frères, cette teste de mort pour vous prescher les veritez de l'Evangile en mon absence. Je vous conjure au nom du Dieu vivant, et pour votre propre salut, de l'écouter souvent, et d'apprendre d'elle que vous ne scauriez apporter trop de soin à vous bien préparer à la mort. Soit que vous mangiez, soit que vous beuviez, soit que vous travailliez, ou que vous vous reposiez, pensez que toutes ces actions, les plus necessaires de la vie, sont autant de causes de vostre mort, ou autant de marque de la necessite que vous avez de la subir. Meprisez le monde et renoncez à

ses lois; parce que le monde et toutes les choses du monde ne sont rien qu'une figure qui passe bien-tost et qui dispa- roist par la mort. Resistez aux mauvaises pensées et aux desirs de la chair qui doit estre corrompüe par la mort. Deli- vrez vostre cœur de la convoitise de tous les biens de la terre; parce que, quand ils ne seroient pas perissables de leur nature, il faudroit les quitter par la mort. » Il continua cette mesme figure pendant la meilleure partie de son dis- cours, finissant presque toutes ses periodes par ces paroles : Il faut mourir.

« Apres les avoir ainsi remplis d'une crainte salutaire, il leur proposa une de ces paraboles simples dont il avait accoutumé de se servir à l'exemple du Sauveur, pour ins- truire le peuple, qui n'est ordinairement touché que de ce qui tombe sous les sens. Leur criant d'un ton de voix plus fort qu'il n'avoit jamais fait : Faites penitence, mes Freres, parceque le Royaume des Cieux s'approche de vous; il leur dit qu'il s'agissoit de combattre sous un Roy qui avoit trois étendarts de differentes couleurs, sous l'un desquels il fal- loit necessairement estre enrollé, mais qu'ils avoient le choix de l'un des trois : Qu'il y en avoit un rouge, qui estoit l'éten- dard de la Croix du Sauveur, que c'estoit le plus seur et le plus glorieux de tous; et que ceux qui se sentoient avoir besoin de la penitence pour les pechez qu'ils avoient commis, estoient obliges de le suivre : Qu'il y en avoit un blanc, sous lequel combattoient les ames bien épurées, qui s'unissoient à Dieu par l'oraison et par la frequentation des Sacremens : Et qu'enfin, il y en avoit un noir que suivoient les pecheurs obstinez, qui feront reconnoistre la justice de Dieu dans les mal-heurs eternels où ils se precipitent, après avoir refusé de faire connoistre sa misericorde par une penitence de peu d'années. Il conclut enfin en invitant ces bonnes gens, qu'il avoit déjà remplis de ferveur pour leur salut, à se donner entierement et pour toute leur vie à celui dont aussi bien ils ne pouvoient éviter la toute-puissance, et qu'il leur fal- loit necessairement glorifier par leurs bonnes actions, ou par leurs supplices... (a) »

Les résultats de la mission de Dom Michel, que ce dis- cours clôtura, furent si profonds et ses effets si durables

(a) Catherine Héliari, Thomas Douet, Jean le Bescond, Alienor Ezuen et plusieurs autres personnes âgées de cette Isle.

que, plus de quarante ans après, en 1664 (36), le P. Mau- noir, venant à son tour prêcher à l'île de Batz, « assure, nous rapporte Verjus qui le tenait de lui, qu'il n'a trouvé aucun lieu dont les habitans fussent mieux instruits de nos mys- teres, ny qui eussent les mœurs plus saintes et plus réglées, de sorte qu'il luy sembloit en les quittant sortir de la terre sainte, ne laissant parmi eux aucun desordre, aucun soup- çon d'impureté, ny aucun peché scandaleux : tant les effets du zèle de notre ardent Missionnaire sont constans et du- rables ».

En quittant l'île de Batz, Dom Michel, revenu dans son petit logis de Lochrist, résolut d'exercer son ministère au lieu de sa résidence et dans les environs. Nous retrouvons ainsi toujours le double attrait de Michel le Nobletz : celui de se consacrer à une communauté déterminée — et c'est bien ce à quoi il semble le plus porté, à condition qu'aucun lien officiel ne l'y attache — et celui des courses aposto- liques auxquelles il ne se résout, peut-être, que contraint par les circonstances, comme il lui arriva à Morlaix et comme il lui adviendra de nouveau lorsqu'il rencontrera de trop graves difficultés pour continuer le ministère qu'il avait entrepris à la pointe Saint-Mathieu (a).

C'est qu'en effet Dom Michel se montrait exigeant. Ce n'était pas un christianisme de surface ou édulcoré qu'il prêchait, mais l'Evangile intégral dont il voulait imposer la pratique à ses auditeurs. Il fallait donc déjà les y préparer en déracinant chez eux les vices et les fautes coutumières. Pour cela Dom Michel fouillait les âmes jusqu'au tréfonds d'elles-mêmes. Il ne se contentait pas de prêcher contre un vice en général, d'en décrire vaguement les effets et de prescrire quelques règles pour l'éviter; il poussait tellement l'analyse du péché, le montrait sous une lumière si vive et si crue que personne ne pouvait se faire d'illusion et rester sourd à sa voix. Parlait-il de l'amour de l'argent, fort vif dans cette région de grand commerce favorisé par le trafic maritime, il descendait dans le détail des injustices des

(a) Tout ce qui a trait à ce séjour à la pointe Saint-Mathieu est tiré des manuscrits de M. le Nobletz et d'autres papiers trouvés chez luy après sa mort.

négociants, dénonçait l'usure devenue si courante que tous la jugeaient naturelle et légitime. Il reprochait aux gens de justice leurs artifices pour prolonger les procès et entretenir les dissensions. Il n'était pas moins sévère pour les gentilshommes trop portés à exploiter leurs gens et à les opprimer.

Mais ce n'était pas seulement les vices que dénonçait ainsi Dom Michel; il s'en prenait aussi à toutes les déviations de la pratique religieuse et troublait dans leur quiétude quantité d'âmes qui croyaient que leurs dévotions et une certaine piété extérieure assuraient leur sécurité.

Contre ceux-là aussi s'élevait Dom Michel : s'en tenir à ces dévotions populaires selon que la mode y portait n'était que pharisaïsme et il s'appliquait à en montrer la sottise. Sans doute est-il louable de prier pour les morts, mais à quoi pensent ces gens qui font dire quantité de messes et ne cessent de réclamer des prières pour les âmes du purgatoire mais, en même temps, négligent leur propre salut et celui des âmes dont ils ont la charge et dont ils doivent répondre devant Dieu? Aussi leur disait-il « en louant leur zèle pour les défunts, qu'ils ne pouvoient avoir trop de charité pour le salut de ces âmes rachetées du sang du Sauveur; mais qu'il ne pouvoit assez déplorer leur folie, voyant que leur propre salut les touchoit si peu : que les pechez griefs qu'ils commettoient tous les jours les rendoient bien plus dignes de compassion que ceux à qui il ne restoit que la peine des fautes plus legeres à expier; qu'une ame qui est en cette vie dans le peché mortel, estant bien plus à plaindre que celle qui a la grace de Dieu dans l'autre, quoy qu'elle y souffre d'extremes douleurs, il ne voyoit pas ce qui leur faisoit omettre le soin des plus misérables, pour ne penser qu'à celles qui le sont bien moins, et qui sont assés de ne l'estre pas toujours. »

De même dénonçait-il ceux qui multipliaient les fondations pieuses et faisaient des largesses continuelles aux églises et aux chapelles, au détriment même parfois de leur famille, mais qui n'avaient cure d'acquitter leurs dettes ni de payer les gages de leurs domestiques ou des ouvriers qu'ils employaient. « Leurs chapelles, disait-il, estoient basties du sang de ceux qui en souffroient » et encore que « c'estoit de ces sacrifices et de ces offrandes odieuses à Dieu dont il se plaint si souvent dans l'Ecriture, bien loin de les avoir

agréables; qu'au lieu d'orner l'Epouse de Jesus-Christ, comme ils le pretendoient, ils la couvroient de honte, en luy faisant porter les dépouilles des pauvres; et qu'enfin ces sortes de gens voloient à leurs creanciers ce qu'ils sembloient employer en bonnes œuvres, et que peut-estre ceux qui faisoient ces larcins tacites sous pretexte de pieté, n'estoient pas moins criminels que ceux qui ont leur indigence pour excuse de leurs larcins plus manifestes. »

Il y avait aussi à qui s'en prenait Dom Michel ceux qui « jeunoient tous les Samedis et s'abstenoient de viande tous les Mercredis de l'année » mais dont tous les discours étaient des médisances et des détractions continuelles dont ils déchiraient la réputation de leur prochain. A ceux-là il rappelait « qu'il servoit fort peu de châtier le corps, lors qu'on donnoit toute sorte de liberté à l'esprit; que le jeûne le plus utile et le plus agréable à Dieu, estoit de s'abstenir de ce qui luy desplaist davantage; qu'ainsi il valoit mieux se défendre un jugement temeraire, une conversation trop libre, une aversion ou un mépris préjudiciable au prochain, un emportement de colere, ou tout autre peché auquel on se sentiroit le plus porté que de défendre l'usage de la viande un Mercredi; et enfin quand un homme jeûneroit tous les jours de sa vie, sans jeûner de ce jeûne moral, et sans éviter ce qui s'opposeroit en luy à l'amour et à la grace de Dieu, son salut n'en seroit de guere plus en seurété. »

Et ainsi Dom Michel n'hésitait pas à s'attaquer à « ces personnes à demy vertueuses et qui passent pour devotes dans le monde et sont souvent de plus dangereuse conséquence, que la mauvaise conduite de ceux qui font profession ouverte du vice ».

Mais troubler ainsi l'assurance de ceux qui pensaient que leur petit ronronnement spirituel et leurs pratiques extérieures de dévotion les tenaient quittes, vis-à-vis de Dieu, sans qu'ils eussent besoin de faire effort, de lutter, de se vaincre eux-mêmes, c'était dresser contre soi les pharisiens, toujours nombreux, qui n'hésitent jamais à user de tous les moyens, même les plus vils et les plus odieux, pour abattre quiconque s'oppose à eux.

Il n'est pas surprenant que Michel le Nobletz ait été bien vite leur victime. On s'appliqua d'abord à faire le vide autour de lui en le faisant passer pour un fou aux propos extravagants. Aussi un grand nombre de personnes affect-

taient-elles de quitter l'église dès qu'il montait en chaire. Ce n'était pas suffisant pour le décourager et pour le faire taire. Dom Michel n'en continuait pas moins à troubler la quiétude des pécheurs et des tièdes tant par son exemple que par sa parole. Aussi multipliait-on les avanies contre lui : on travestissait son enseignement et on l'accusait auprès des recteurs de prêcher une fausse doctrine. C'est ainsi qu'un jour on le dénonça pour avoir dit qu'il ne fallait pas prier pour les âmes du purgatoire. On voit très bien, d'après ce que nous avons rapporté de ses prédications, ce qui pouvait donner lieu à une telle interprétation de ses paroles : il rappelait simplement qu'avant de prier pour les âmes du purgatoire, dont le salut est assuré, il importait déjà de sortir du péché qui risque de nous conduire non pas au purgatoire mais en enfer, ce contre quoi il y avait d'autant moins à redire que, comme nous l'avons vu, Dom Michel avait bien soin de souligner l'excellence de la prière pour les âmes du purgatoire. Mais le recteur auquel on s'était empressé d'aller ainsi le dénoncer ne s'en émut pas moins. Il envoya un de ses vicaires faire taire le prédicateur et le vicaire n'y alla pas de main morte : il monta en chaire, empoigna Dom Michel et, sans autre explication, l'en fit descendre par la force au milieu des cris de l'assistance partagée entre partisans et adversaires du prédicateur. Celui-ci cependant se contenta de saluer son confrère, le remercia et vint, sans aucune protestation, s'agenouiller devant le tabernacle. Une autre tactique consista à fermer la porte des églises où l'on pensait qu'il dût aller prêcher. Ce fut alors dans les maisons et le long des chemins que Michel le Nobletz continua son apostolat. C'est peut-être même pour l'aider dans sa tâche malgré toutes les difficultés qu'on suscitait contre lui qu'il fit venir sa sœur Marguerite de Morlaix où il l'avait laissée après lui et l'installa à Lochrist pour enseigner le catéchisme, secourir les pauvres et visiter les malades.

Mais la persévérance de Dom Michel et le renfort que lui apportait sa sœur ne faisaient pas l'affaire de ceux qui avaient pris parti contre lui : puisqu'on ne pouvait pas le faire taire, il fallait l'écarter. Il semble bien que la manœuvre qu'on entreprit pour cela fut surtout l'œuvre du clergé, comme il en avait déjà été à Morlaix. Ainsi que dans toute la Bretagne, les prêtres étaient nombreux sur la pa-

roisse de Plougonvelin. Rien qu'au Conquet, qui en relevait, on trouve le nom de plus de quarante prêtres, qui y demeuraient, durant les douze années que Dom Michel y passa avant sa mort. De ces prêtres, quelques-uns avaient un bénéfice ou une fonction qui assurait leur existence, les autres vivaient comme ils pouvaient des messes qu'ils célébraient, des leçons qu'ils donnaient, chapelains ou précepteurs, dans les familles aisées. Ni les uns ni les autres ne semblent avoir été enflammés d'un grand zèle pour réformer les mœurs et intensifier la vie chrétienne autour d'eux. Fidèles à leurs obligations pour l'essentiel, du moins en gros, ils étaient avant tout conformistes, attentifs à ne pas indisposer une population qui les faisait vivre. Or voilà que Dom Michel venait bouleverser leur vie routinière. Mieux que cela, il prétendait les réformer aussi bien que les fidèles ; il les réunissait fréquemment pour des instructions familiales mais aussi, nous dit Verjus, pour leur rappeler « par des exhortations plus véhémentes les obligations de leurs charges ». C'était achever de se rendre parfaitement indésirable. Aussi Michel le Nobletz fut-il l'objet de plaintes nombreuses et répétées auprès de l'autorité diocésaine. Il semble bien que l'action se passa en 1613. A cette époque il y avait deux ans que, depuis son retour de l'île de Batz, Dom Michel était installé à Lochrist, le temps suffisant pour exaspérer ses adversaires contre lui. D'autre part, c'est en 1613 que mourut l'évêque de Léon, Rolland de Neufville, et il est probable qu'on profita de cette mort, qui privait Dom Michel d'un protecteur, pour le dénoncer à l'autorité diocésaine. Ainsi s'explique que l'évêque n'apparaît pas dans cette affaire mais qu'elle est traitée par le grand vicaire du diocèse, sans doute le vicaire capitulaire qui administra l'évêché jusqu'à la nomination du nouvel évêque, René de Rieux, en 1619. Troublé par les plaintes qu'il recevait, et d'autant plus timoré, sans doute, qu'il n'avait qu'une autorité transitoire et toute récente, le grand vicaire était sur le point de retirer à Michel le Nobletz tous pouvoirs de prêcher, catéchiser et administrer les sacrements dans le diocèse, lorsqu'il reçut la lettre suivante dont l'auteur, que nous ne connaissons pas, devait être une personnalité importante et pour écrire de la sorte et pour que son intervention fût prise en considération :

« MONSIEUR,

« Je ne vois pas avec quelle justice on veut faire passer Monsieur Michel le Nobletz pour un Prestre coureur & deregulé. Si l'on trouve des témoins qui déposent qu'il cherche les bons repas, qu'il aille aux festins de Baptême & de nopces, qu'il soit des parties de chasse, de jeu ou de cabaret, qu'il aille se divertir dans les maisons des Gentilshommes de ses parens, & de ses amis : si l'on peut prouver qu'il court les marchez & les foires, pour faire un trafic seculier, ou les Parlemens & les Presidiaux, pour solliciter les procez & ceux de ses amis; si enfin il mene une vie semblable à celle de ses accusateurs; j'avoüeray qu'on aura raison de l'appeler un coureur. Mais il y a plusieurs années qu'il fait une profession particulière du mépris du monde, & que renonçant à toutes sortes de biens temporels & à toute vaine reputation, il ne recherche uniquement que le salut des ames créées à l'image de Dieu, & rachetées du sang de Jesus-Christ. Si l'on ne peut blâmer la conduite de ceux qui vont de costez & d'autres, pour délivrer les captifs de Barbarie, ou pour porter les Ordres du Roy, ou mesme, pour leur profit particulier; on ne peut avoir raison de reprendre & de blâmer celui qui cherche le salut des ames captives de l'ignorance, du peché & du diable; & qui n'a point d'autre pretention, que d'annoncer les Ordres du Roy de gloire, pour le faire connoistre & aimer, & pour porter les Chrestiens à obeir à ses saints Commandemens. Persecute-t'on pendant un temps de famine ceux qui assistent les pauvres dans leur extreme necessité? Vous Sçavez, Monsieur, en quel estat la famine spirituelle & le defaut du pain de la Parole de Dieu, a reduit cette extremité de l'Europe : La plupart des Recteurs des Paroisses ne croyent pas qu'il soit de leur profession de distribuer ce pain; & les Predicateurs qui montent dans nos chaires, font des sermons où aucuns de leurs Auditeurs ne peuvent rien comprendre : Ils aiment mieux ne rien dire d'utile à nos peuples, que de dire aucune chose qui leur déplaît en les instruisant; & les succès de leur questé estant la mesure de leur zèle, ils flatent des maux qu'ils ne peuvent guerir sans diminuer le petit avantage temporel qu'ils attendent de leurs travaux. Ainsi un nombre d'ames presque infini se perd faute d'avoir

des personnes capables & des-interessées, qui les instruisent et les exhortent, & sur tout faute de trouver des confesseurs à qui elles puissent découvrir confidemment l'estat de leur conscience; le diable, la honte, & la crainte leur fermant la bouche. Celuy qu'on veut empêcher de servir le public, est un homme solidement versé dans la Theologie Scholastique & morale, dans les controverses, & dans la lecture des Peres : Monsieur l'Evesque de Treguier a reconnu sa vertu & sa capacité, en luy donnant un ample pouvoir de prescher, de catechiser & de faire toutes les autres fonctions Apostoliques dans tout son Diocese; Monsieur du Loüet, Chantre de Leon, qui le connoist depuis plusieurs années, n'en parle jamais qu'avec admiration, & tous les Pasteurs zelés & vertueux, qui l'ont reçu dans leurs Paroisses, témoignent avoir d'extremes obligations à ses soins & à sa charité. Il va avec la permission des Ordinaires de tous costez, & dans toutes les villes, les bourgs, & les villages de Basse-Bretagne, où il espere faire plus de fruit, pour instruire & confesser les plus pauvres & les plus ignorans; & bien loin d'exiger ou de recevoir aucune recompense de ses fatigues si grandes & si utiles à l'Eglise, il distribue tout son revenu aux pauvres honteux, aux malades, aux veuves, & aux orphelins. Voila, Monsieur, ce qui luy attire le mepris & les reproches de ceux qui veulent le faire passer pour un coureur & un esprit leger. Les plus saints & les plus sages hommes de l'antiquité ont tenu cette mesme conduite que ces gens ont tant de peine à souffrir. Vous avez veu de quelle maniere l'Apotre des nations alloit de ville en ville & de province en province, & vous vous souveniez de ces paroles qu'il dit au compagnon de ses travaux Apostoliques : « Allons dans toutes les villes où nous avons presché la Parole de Dieu, visiter nos freres, & voir en quel estat ils se trouvent. Il n'y a personne qui soit assez hardy pour blâmer Abraham, de ce qu'il faisoit de si frequentes courses, & de ce qu'il changeoit si souvent de demeure : Et il n'y a point de Chrestien assez mal-heureux pour trouver à redire aux voyages que le Sauveur faisoit dans les villes & dans les châteaux de la campagne, pour établir le Royaume de son Pere. »

Le grand vicaire fut suffisamment touché par cette lettre pour revenir sur la décision qu'il avait tout d'abord voulu

prendre. Il permit à Dom Michel de continuer à exercer son ministère, mais, sans doute par timidité et pour ne pas trancher, en la vacance du siège, une question qui lui semblait délicate, il ne donna cette autorisation que pour une paroisse déterminée, obligeant ainsi Dom Michel à demander une nouvelle autorisation pour chaque paroisse où il voudrait travailler. On nous dit bien que celui-ci demanda tant de permissions — la *Vie manuscrite* prétend même que ce fut en profitant de ce que le grand vicaire avait « la mémoire fort courte » — que bientôt il lui était loisible d'aller prêcher partout. Je ne crois pas que ce soit tout à fait exact. Au contraire, il semble plutôt que Dom Michel se soit assez vite découragé devant tous ces obstacles car il restera alors toute une année dans la solitude à Lochrist, ne sortant que pour dire la messe ou visiter les malades. Encore l'opinion avait-elle été si montée contre lui que tout le monde le fuyait. Il n'y avait guère que ce Guillaume Brénéol, dont nous avons déjà parlé, qui, chaque jour, lui envoyait sa nourriture par un garçonnet, à condition que celui-ci n'oubliât pas la commission, ce qui n'était pas si rare, auquel cas Dom Michel en était réduit à jeûner.

Peu à peu cependant l'effet des calomnies s'estompa, les préventions se dissipèrent et des habitants de Lochrist (a) commencèrent à lui rendre visite pour lui demander conseil dans leurs difficultés matérielles ou spirituelles et aussi pour trouver auprès de lui quelques consolations dans leurs peines ou leurs épreuves.

« Quand l'amour de Dieu eut commencé à se rendre ainsi maître de plusieurs cœurs, et lors qu'on pouvait déjà remarquer les heureuses dispositions à l'entière conversion de ce petit pays », comme dit Verjus, Dom Michel fit venir sa sœur Marguerite. Il l'avait laissée à Morlaix pour y faire la charité, instruire les âmes, entretenir la ferveur en celles qu'il avait déjà engagées sur la voie de la perfection, en somme continuer, autant qu'il était possible, l'œuvre qu'il abandonnait. A présent, il la voulait près de lui pour établir le contact avec cette population qui ne lui revenait que lentement et pour arriver à la gagner. Marguerite le Nobletz s'installa donc à Lochrist dans une pauvre maisonnette au toit de chaume. De là il lui était facile de se rendre à Saint-

(a) Les anciens de Lochrist, près du Conquet.

Mathieu ou au Conquet ou dans la campagne voisine, pour y visiter les pauvres, soigner les malades, faire le catéchisme. Elle groupait aussi chez elle les petites filles des environs pour les instruire, invitant leurs parents à les accompagner afin qu'ils pussent également profiter de son enseignement. Sa douceur, sa patience, sa charité lui gagnèrent bien vite un bon nombre d'âmes. Tous d'ailleurs s'émerveillaient de voir une fille de bonne maison, qui aurait pu vivre dans l'aisance, se faire ainsi une existence d'une telle simplicité, à la manière des plus pauvres, et se consacrer aussi complètement au service de tous (a).

Dans sa tâche, Marguerite le Nobletz était assistée par une veuve appelée Françoise Troadec. C'était une femme remarquable, qui ne parlait pas seulement le français, l'anglais, l'espagnol comme le breton, mais qui connaissait parfaitement la science de la navigation et qui, peignant et dessinant bien, était fort habile à faire des cartes marines pour les marchands qui se rendaient sur les côtes étrangères. Elle était d'une grande charité, se faisait la servante des pauvres, passait toutes les nuits qu'il fallait à veiller les agonisants du Conquet ou de Lochrist et les ensevelissait après leur mort. Elle n'en négligeait pas pour autant d'entretenir des relations suivies avec les personnes de son milieu, qui goûtaient fort son esprit et ses vastes connaissances. Sa maison était très fréquentée et elle en profitait pour entretenir ses visiteuses avec beaucoup de grâce et de délicatesse mais aussi de netteté et de vigueur des vérités de la religion et de ses exigences. Une telle âme ne pouvait vivre dans le voisinage de Michel le Nobletz sans être marquée de son empreinte. Il eut vite fait de l'engager dans la voie de la perfection par la pratique de l'oraison et de la mortification continuelle.

Malgré le dévouement si empressé de sa sœur Marguerite et de Françoise Troadec, qui n'était pas sans attirer à Dom Michel des âmes d'élite, l'ensemble de la population paraît bien lui être restée hostile. Sans doute le P. Verjus et la *Vie manuscrite* nous disent-ils, au contraire, qu'elle fut entièrement conquise et transformée, que Michel le Nobletz non seulement en extirpa l'usage alors si répandu du blasphème, mais qu'il y établit l'habitude de la prière

(a) Mlle de Launay, Mlle le Gal et les anciens du Conquet.

régulière, le matin et le soir, de l'examen de conscience, de la lecture pieuse quotidienne et de la communion mensuelle. Or tout cela, nous le verrons, doit bien plutôt s'entendre du long séjour que Dom Michel fit au Conquet entre son départ de Douarnenez et sa mort. Il est plus probable qu'à l'époque de sa vie où nous en sommes il n'avait que très superficiellement réussi à vaincre l'hostilité entretenue contre lui par tous ceux des prêtres, hélas ! et des laïques, dont ses exemples comme ses paroles condamnaient les vices ou, tout au moins, la tiédeur. De cette hostilité, même une âme patiente et charitable comme Françoise Troadec était révoltée. Elle s'en plaignait à Dom Michel et le poussait à abandonner cette population qui le traitait de fou et tournait en dérision ceux qui le fréquentaient et suivaient ses conseils : *tud Mestr Michel* — les gens de Maître Michel, comme on les appelait par dérision.

Verjus et, à sa suite, tous les biographes de Dom Michel nous assurent bien qu'il eut sa revanche et que la région du Conquet fut entièrement transformée, convertie par ses soins. Ils citent une lettre (a) de protestation d'un ami de Dom Michel contre les attaques dont il était l'objet et rapportent à son actif différents faits merveilleux qui témoignent de l'heureuse action qu'il exerçait autour de lui. Mais il semble bien qu'un souci excessif d'édification leur ait fait confondre les époques de la vie de Dom Michel : la lettre en question a été écrite beaucoup plus tard puisqu'elle parle de la vieillesse de Michel le Nobletz, qui avait à peine trente-six ans au moment où nous sommes. Et probablement n'a-t-elle pas été écrite au sujet des difficultés qu'on lui faisait dans la région de Saint-Mathieu, mais de celles qu'il rencontra à Douarnenez et qui aboutirent à son expulsion du diocèse de Cornouaille, car il y est question de plaintes formulées contre lui par « un jeune prêtre passionné » qui ressemble étrangement à Dom Henri Guenegou, nouvellement nommé recteur de Ploaré et qui, comme nous le verrons, exigea le départ de Dom Michel. Quand, après avoir été chassé de Douarnenez, celui-ci revint s'installer définitivement dans le promontoire de Saint-Mathieu, au Conquet, son action y fut alors efficace et son rayonnement admirable, mais il faut bien reconnaître, malgré ce

qu'en disent les hagiographes, que ses premières prédications dans cette contrée furent un véritable échec. L'insuccès ne caractérise-t-il pas d'ailleurs toutes les entreprises de Dom Michel ? Et ces échecs douloureux, mais toujours si généreusement supportés, sinon même réclamés, ces contradictions, ces humiliations, ces déchirements, qui sont tellement conformes à sa vocation, ne sont-ils pas aussi une confirmation de sa mission, un gage des fruits qu'elle devait donner : « *Nisi granum frumenti cadens in terra mortuum fuerit...* Il faut que le grain meure pour porter beaucoup de fruit. » (JEAN, XII, 24.)

Encore qu'il les sollicitât de Dieu par humilité et par esprit de pénitence, Michel le Nobletz ne souffrait pas moins de toutes les persécutions dont il était l'objet et il semble que celles qu'il eut à supporter à cette époque de sa vie, la réprobation dont il était entouré et l'isolement dans lequel on le tenait lui furent particulièrement douloureux. C'est alors qu'il se composa une lettre qu'il lisait comme si le Saint-Esprit la lui eût adressée lui-même pour le consoler et qu'il avait tirée, en fait, de la Sainte Ecriture, en recueillant les plaintes de ceux qui eurent à souffrir persécution pour la justice : « Au pressoir j'étais seul pour fouler, sans personne avec moi », répétait-il après Isaïe, ou encore, avec le psalmiste : « Tu as éloigné de moi mes amis et mes proches, je n'ai de compagnon que ma misère », ou bien, comme saint Paul : « Je n'ai pas eu de défenseur et tous m'ont abandonné » ; et combien d'autres passages inspirés pouvaient ainsi faire monter vers Dieu le cri de son âme en détresse !

Est-ce pour échapper à l'hostilité de ceux qui l'entouraient, est-ce dans l'espoir de trouver des âmes plus ouvertes à la parole de Dieu qu'il résolut alors d'aller prêcher à Landerneau ? Nous ne savons ce qui l'attira vers cette cité, l'une des plus florissantes du Léon. Cette ville, bâtie au fond de l'estuaire de l'Elorn, était, comme elle l'est encore, accessible à des bateaux même importants et servait de port intérieur pour le commerce de toute la partie la plus occidentale de la Basse-Bretagne. Il en résultait une grande prospérité pour ses habitants et, si les vieilles maisons qu'on peut encore y admirer, sur la place du marché, sont postérieures d'un demi-siècle à la mission qu'y prêcha Dom Michel, il y avait déjà de son temps de belles demeures très

(a) Voir cette lettre au chap. XI : *les Contradictions*, p. 221.

cossues. L'église Saint-Houardon avec sa tour à coupole et son porche Renaissance n'était guère achevée que depuis une dizaine d'années et Michel le Nobletz fut donc des premiers à y venir prêcher du dehors.

La prise de contact fut malencontreuse. Dom Michel avait accepté l'hospitalité d'une honnête bourgeoise. Or, au milieu de la nuit, comme le mari de cette femme rentrait chez lui après de trop abondantes libations, il entra dans une violente fureur en apprenant qu'un prêtre y était logé. Tirant son épée, il courut à la chambre de Dom Michel dans le dessein de le tuer et celui-ci n'eut d'autre ressource que de sauter par la fenêtre en costume de nuit.

Ce fut à Landerneau qu'il utilisa pour la première fois ses « cartes », les fameux tableaux dont nous aurons à reparler et que sans doute avait peints Françoise Troadec, habile à manier le pinceau.

C'est également durant cette mission qu'il prédit que les Pères de la Compagnie de Jésus viendraient un jour en Bretagne et y missionneraient à leur tour comme il faisait. On a fait grand état de cette prédiction dans laquelle le Bienheureux Maunoir voulut voir une marque particulière de prédestination à son endroit. Dom Michel ne s'en serait d'ailleurs pas tenu à cette seule prédiction : il aurait encore eu une révélation surnaturelle de la naissance du P. Maunoir qui devait être son successeur. Malheureusement nous ne savons tout cela que par le P. Maunoir lui-même dans son *Journal latin des Missions*. Or on sait le goût excessif de son auteur pour le merveilleux : son invraisemblable *Vie de Catherine Danielou* en est la preuve (a). Faut-il donc accepter sans hésitation tout ce qu'affirme le Bienheureux Maunoir ? Il semble qu'il y aurait, sans en appeler à une intervention miraculeuse, un moyen beaucoup plus simple d'expliquer la « prédiction » de Dom Michel, ce qui est bien, je crois, selon la prudence que l'Eglise désire qu'on apporte toujours en pareille matière. Michel le Nobletz, découragé par ses échecs, comprenant que l'œuvre des missions ne pouvait être le fait d'un isolé mais que, confiée à une congrégation puissante, elle aurait autrement de chances de succès, devait songer tout naturellement à ses anciens maîtres d'Agen et de Bordeaux auxquels il gardait une si vive

(a) Voir avant-propos, p. 10.

reconnaissance. Il était naturel qu'il désirât que les Pères de la Compagnie pussent reprendre et poursuivre son œuvre. Or à ce moment même, comme nous le verrons plus loin (a), les pourparlers étaient déjà fortement engagés qui devaient amener les jésuites à Quimper ; le 23 mars 1613, c'est-à-dire peu de temps avant le séjour de Dom Michel à Landerneau, une délibération avait eu lieu au manoir épiscopal où l'établissement des jésuites, bien que différé, avait été décidé en principe. Michel le Nobletz n'était pas sans en avoir entendu parler. Sans doute même était-il de ceux qui militaient en faveur d'un établissement de la Compagnie en Basse-Bretagne. C'est ainsi que le Bienheureux Maunoir put l'assurer, en l'assistant à son lit de mort, « de la reconnaissance éternelle qu'aurait toute leur Compagnie de la protection et des secours dont il avait assisté leurs missions de Basse-Bretagne et le nouvel établissement de leur collège » (b).

Est-il donc surprenant que Dom Michel ait annoncé, même sans une illumination spéciale, qu'un jour les jésuites lui succéderaient dans les chaires bretonnes ?

En attendant leur arrivée, c'est à son vieux ami Pierre Quintin que Dom Michel fait appel pour le seconder.

Landerneau était une ville prospère et ses habitants étaient riches. C'était le moyen pour eux de satisfaire leur vanité, particulièrement dans la somptuosité des vêtements. Certains même dépassaient de beaucoup leurs ressources pour ne pas paraître inférieurs aux autres. On pense bien que Michel le Nobletz ne se fit pas faute de s'insurger contre ces dérèglements. Il le fit avec sa verve accoutumée, comparant ces vaniteux aux tortues qui portent tout ce qu'elles ont sur leur dos. Un jour il se gaussa, en chaire, d'une brave femme qu'il avait rencontrée parée comme une marquise, mais, celle-ci ayant perdu une jarrettière, il fut fort surpris de voir qu'elle était en ficelle : « Quelle vanité de porter au dehors des habits de satin et au-dessous des jarrettières de ficelle, de border sa robe d'argent et de ne pas payer ses dettes. » Mais c'est aussi contre la vanité spirituelle qu'il tonnait, dénonçant ceux qui pour jeûner laissaient mourir de faim leurs enfants.

(a) P. 276.

(b) P. 308.

On comprend que ce langage si direct, qui sortait des généralités anodines des prédicateurs ordinaires, ne plut pas beaucoup. Malgré qu'il eût prolongé plusieurs mois son séjour à Landerneau, Dom Michel, s'il gagna quelques âmes, peu nombreuses, à la pratique de l'oraison, de la charité et du mépris du monde, n'entraîna pas les foules à sa suite. Le grain devait être plus long à germer.

La dernière intervention de Dom Michel, si elle est bien dans son caractère et dans celui de Pierre Quintin, n'était pas faite pour mieux disposer la population à leur égard. Les habitants de Landerneau s'adonnaient beaucoup au bal. Comme Dom Michel ni son ami n'avaient réussi à les en détourner, un beau jour, le crucifix à la main, ils firent irruption au milieu des danseurs, en les invectivant avec véhémence... mais fut-ce avec grand succès?

C'est après cela qu'ils quittèrent Landerneau. Cette dernière mission de Dom Michel au pays de Léon ne se soldait pas non plus, momentanément du moins, par un succès.

IX

MISSIONS EN CORNOUAILLE

« Si l'on refuse de vous recevoir et d'écouter votre parole, sortez de cette maison ou de cette ville en secouant la poussière de vos pieds » (*Matt. x, 14*). Est-ce pour obéir à cet ordre du Maître que Michel Le Nobletz, découragé par les oppositions qu'il rencontrait dans le diocèse de Léon, résolut de l'abandonner pour aller travailler dans un autre champ ? La chose est vraisemblable. Dom Michel se tourna vers la Cornouaille et demanda l'autorisation de prêcher, de faire le catéchisme et de confesser dans tout le diocèse. Verjus dit que ce fut en 1614, et la vie manuscrite précise que ce fut en juillet que Michel Le Nobletz sollicita et obtint cette autorisation de l'évêque de Cornouaille, Guillaume Le Prestre. Il faut sans doute prendre cette indication au sens large et entendre l'Ordinaire, c'est-à-dire le vicaire capitulaire, plutôt que l'évêque personnellement, car, en 1614, Guillaume Le Prestre, qui venait d'être nommé à l'évêché aussitôt après la mort de son oncle Charles du Liscoët, était encore à Paris où il ne sera sacré qu'en 1615. Il avait à peine vingt-sept ans et devait son élévation à la faveur du roi et au souvenir de son père. Celui-ci, Louis Le Prestre, seigneur de Lezonnet, gouverneur de Concarneau, après avoir adhéré au parti du duc de Mercœur, était passé au service du roi qui, ayant abjuré, fut reconnu dans l'ensemble du pays. A en croire le chanoine Moreau, qui l'accuse de n'avoir « d'autre Dieu ni religion que sa bourse », ce n'aurait pas été de manière très désintéressée. Mais notre auteur, qui ne pardonne pas aux troupes du roi

le siège de Quimper, est-il bien impartial ? Ce que l'on sait seulement, c'est qu'Henri IV avait promis quatre mille écus à Lezonnet pour qu'il passât à son service et que, Lezonnet ayant été frappé mortellement au siège de Quimper avant de les avoir touchés, le roi les fit tenir à sa veuve. Par la suite, la veuve de Lezonnet et ses enfants ne se laissèrent oublier ni de Henri IV ni de la régente, Marie de Médicis : un gendre devint gouverneur de Quimper, un fils gouverneur de Concarneau et un autre fils, notre Guillaume, évêque de Quimper. Celui-ci occupa cet évêché jusqu'à sa mort en 1640. Il le gouverna sans que rien de remarquable marquât son épiscopat, mais à sa mort il laissa à ses frères et sœurs une fortune considérable qu'il avait trouvé le moyen de réaliser.

Autorisé à exercer son ministère dans le diocèse de Cornouaille, Michel Le Nobletz s'installa à Quimper, d'abord chez une femme de la ville, un peu plus tard à la Terre-au Duc où il acheta une petite maison, ce qui semble bien indiquer que, dans son esprit, il avait quitté définitivement la pointe Saint-Mathieu et le Léon pour fixer sa résidence en Cornouaille.

Encore que son nom de Quimper n'apparaisse dans aucun texte antérieur au ^{xiv}^e siècle, le siège de l'évêché de Cornouaille était une vieille cité qui, dès le temps de l'occupation romaine, faisait déjà figure de petite capitale. Lorsque Dom Michel s'y installa, en 1614, elle venait de subir de bien rudes épreuves. La guerre religieuse, qui sévit en Bretagne à partir de 1589 et, plus longtemps que dans le reste du royaume, jusqu'à la soumission du duc de Mercœur à Henri IV, en 1597, y avait causé de terribles ravages. En juillet 1594, le sieur de Lezonnet, passé alors au parti du roi, était venu assiéger la ville mais la vigueur de la résistance de la population l'avait obligé à se retirer rapidement. C'est alors que le clergé et les habitants de Quimper prièrent leur évêque, Charles de Liscoët, beau-frère de Lezonnet, et dont la plus grande partie de la famille avait embrassé le calvinisme, de bien vouloir quitter la ville en attendant des jours meilleurs, c'est-à-dire lorsque, la paix revenue, on n'aurait plus à craindre qu'il fit le jeu des adversaires. Quelques mois après, appelé par Lezonnet qui voulait venger son échec, le Maréchal d'Aumont vint à son tour mettre le siège devant Quimper

avec le gros des troupes royales, Français et Anglais. Les Quimpérois se défendirent avec tant d'énergie que le Maréchal menaça Lezonnet de lui faire « un mauvais tour » pour l'avoir attiré dans un guet-apens. Sont-ce ces reproches qui piquèrent au vif le sieur de Lezonnet ? Celui-ci organisa un nouvel assaut mais, malgré les intelligences qu'il s'était assurées dans la place, l'opération échoua après avoir coûté en vain fort cher aux hommes de Lezonnet, et lui-même y reçut à la gorge la blessure dont il devait mourir peu après. A la fin cependant Quimper dut céder. La capitulation fut signée le 20 octobre 1594 et confirmée par Henri IV le 8 novembre suivant. Elle était satisfaisante pour les Quimpérois et spécifiait notamment « que dans tout l'évêché de Cornouaille il ne sera fait aucun exercice de religion que de la catholique, et seront tous autres défendus » (art. 2^e). La levée du siège n'était malheureusement pas pour Quimper la fin des épreuves : la peste s'ensuivit, foudroyante, qui enlevait ceux qu'elle frappait en vingt-quatre heures et qui causa tant de morts qu'on en compta plus de mille sept cents en trois mois, depuis la capitulation, au mois d'octobre, jusqu'à la fin de l'année, rien que dans la population normale en dehors des troupes encore plus atteintes. Les Anglais notamment mouraient en si grand nombre qu'on les enterrait par série dans les jardins particuliers faute de place dans les cimetières. A la peste succéda la famine, qui sévit presque jusqu'en 1600, et une invasion de loups qui ravagea la région jusque vers 1606.

On imagine aisément qu'en arrivant à Quimper une quinzaine d'années tout au plus après ces événements, Dom Michel en trouva la ville encore désolée. Matériellement, cependant elle n'avait pas trop souffert : les murailles qui entouraient la ville avec leurs douves et leurs tours étaient endommagées mais restaient encore debout. L'évêché avait brûlé mais l'hôtel de ville n'avait pas été touché. Il était toujours installé, assez singulièrement, au-dessus des voûtes de l'église de Guéodet. C'était l'église paroissiale de la cité. Il fallait la traverser pour arriver à l'escalier en spirale par lequel on accédait à la grande salle de la maison commune, aussi longue que l'église. Quant à la cathédrale, lorsque Michel Le Nobletz arriva à Quimper, il y avait une cinquantaine d'années qu'en était achevée la nef gothique dans le style du chœur, plus vieux de deux siècles. Elle avait

remplacé l'ancienne nef romane mais comme, pour la construire dans l'axe du chœur, il eût fallu abattre le palais épiscopal qui venait à peine d'être achevé, on préféra lui donner une inclinaison à laquelle on prêta par la suite une interprétation mystique. Les tours n'étaient pas encore surmontées de leurs flèches, qu'on ne devait élever qu'en 1854, mais une flèche centrale existait alors, qui, incendiée en 1620, ne devait plus être reconstruite. Il faut noter aussi que la chaire actuelle, qui ne date que de 1679, ne fut donc jamais celle de Dom Michel, à supposer qu'il eût, à l'occasion, prêché dans la cathédrale, ce qui est peu probable.

C'était à Saint-Mathieu qu'il prêchait chaque dimanche (a) ainsi que les jours de fête. On a conservé aussi le souvenir d'un commentaire du *Stabat* qu'il donna en guise de carême aux religieuses du prieuré de Locmaria. Mais, beaucoup plus qu'à la prédication proprement dite, c'est au catéchisme qu'il s'adonnait. Se faisant déjà directeur de patronage avant la lettre, les jours où il ne prêchait pas, il emmenait les garçons de la ville en promenade à la chapelle de Saint-Primel en Crecheuzen ou à celle de la Madeleine et leur y faisait le catéchisme. Pour que les filles ne fussent pas plus abandonnées, il fit venir de la pointe Saint-Mathieu sa sœur Marguerite et Françoise Troadec, qui les groupèrent pour les amuser, comme nous le leur verrons faire plus tard à Ploaré, et leur enseigner le catéchisme (b).

A lire ce que Verjus et surtout la Vie manuscrite ont écrit de l'enseignement du catéchisme par Michel Le Nobletz, on serait tenté de croire qu'avant lui cet enseignement était complètement négligé en Bretagne. Ce serait une erreur. Plus ou moins bien, comme partout, il y était enseigné et même, nous l'avons vu, en 1576, Gilles Kéranfui avait donné une traduction en breton du catéchisme de saint Pierre Canisius (37).

L'originalité de Michel Le Nobletz fut de généraliser cet enseignement et de le préférer à la prédication proprement dite à laquelle il renoncera définitivement dès 1625. Ce n'est pas que, de son temps, les sermons fussent tous sans valeur. Il y eut même, au moment où il résidait à Quimper, un prédicateur très apostolique qui s'y faisait

(a) M. Antoine le Pennec, le Frère Yves Jezequel, jésuite, Madame de Kéroüeffe la douairière.

(b) Rolland, M. Antoine le Pennec.

entendre avec le plus grand succès. C'était un enfant de cette ville, le Père Arsène, qui, après avoir fait profession à Picpus, près de Paris, chez les Pères du Tiers-Ordre de saint François, était revenu à Quimper pour y prêcher, avant d'aller, comme supérieur d'un couvent de son Ordre, à Lyon, où il mourut en 1628, laissant une grande réputation d'éloquence et de sainteté.

Mais Dom Michel faisait fi de l'éloquence : son langage était tout simple, direct, dépouillé, n'entourant jamais les vérités de considérations qui eussent permis à ses auditeurs de se bercer d'illusions.

Cette méthode qui consistait à remplacer les sermons plus ou moins ampoulés par une parole toute simple, était loin de plaire à tous. Beaucoup se sentaient humiliés d'être traités en enfants, comme ils le prétendaient, et, quand il ne s'agissait plus du dogme mais de la morale, un grand nombre étaient gênés par ces exposés trop clairs et trop précis de leurs devoirs : c'est que Dom Michel n'hésitait pas à illustrer son enseignement par des exemples concrets en dénonçant bien des erreurs et des scandales et en forçant les coupables à se reconnaître, encore qu'il ne les désignât pas autrement.

L'opinion ne tarda donc pas à se soulever contre lui. Aller ainsi à l'encontre des habitudes, être si peu conformiste ne pouvait être que d'un fou : *ar belec fol*, c'était le prêtre fou. On le montrait du doigt : voilà le fou. Sur son passage, on se mettait aux fenêtres pour l'invectiver. Dans la rue des excités se groupaient derrière lui en criant : au fou. Les mieux disposés eux-mêmes se laissaient ébranler et, pour l'excuser, ils disaient avec pitié : il a trop travaillé, ses études lui ont dérangé le cerveau (a). Devant un tel concert, sa logeuse s'émut et, ne voulant pas garder un fol en sa maison, le pria de chercher un gîte ailleurs. C'est alors que Dom Michel acheta pour en faire sa résidence une maison à la Terre-au-Duc, probablement, sans que nous puissions l'identifier, une des vieilles maisons de cette époque qui existent encore sur cette petite place irrégulière. Cette acquisition semble bien prouver que Michel Le Nobletz avait résolu de quitter pour toujours la région du Conquet et de s'établir définitivement en Cornouaille. En

(a) Madame de Kéroüeffe.

fait, il y resta trois années, allant de Quimper missionner dans les diverses paroisses de la région.

Malgré l'opposition qui se généralisa très vite contre lui, Dom Michel réussit cependant à s'attacher quelques âmes fidèles comme cette Marguerite David ou cette Marguerite Jaffrégné dont les noms nous ont été conservés et surtout un saint prêtre, Pierre Bocher, dont il fit son confesseur et auquel il adressait de nombreux pénitents qui avaient besoin d'être plus spécialement suivis.

* * *

De Quimper, la première mission qu'entreprit Dom Michel fut celle qu'il prêcha au Faou. Situé à l'origine de l'estuaire du même nom, Le Faou était alors une trêve de la paroisse de Hauvec après avoir dépendu de celle de Rosnoen. Lorsque Michel Le Nobletz y arriva, en 1615, il y avait à peine deux ans que le porche de l'église, dédié au Saint Sauveur, était achevé et la tour ne devait être construite qu'une quinzaine d'années plus tard. Il y avait aussi, à la sortie de la ville, une petite chapelle qui avait été élevée au xvi^e siècle en l'honneur de saint Joseph. Il se peut que Dom Michel y ait prêché mais, en tout cas, ce ne fut pas dans l'édifice actuel car cette chapelle fut reconstruite au xviii^e siècle.

Dom Michel dut se complaire en cet endroit d'où l'on découvre, pour peu qu'on s'élève dans les environs du bourg, la magnifique baie de Brest. Il avait la mer devant les yeux, la mer qu'il aimait toujours si vivement et sur les bords de laquelle il pouvait deviner à l'horizon, par delà la pointe de Roscanvel qui, seule, la lui cachait, sa chère pointe Saint-Mathieu où, malgré tout, son cœur restait toujours attaché. Mais ce dut être aussi une joie pour lui de se trouver à proximité de la célèbre abbaye de Landévennec, qui s'élève, au débouché de l'estuaire du Faou, à guère plus d'une lieue et où n'importe quelle barque permettait de se rendre. De ce que fut cette mission du Faou, succès ou insuccès, nous ne savons rien si ce n'est qu'elle fut interrompue par la mort de sa mère. Au sujet de cette mort la Vie manuscrite donne deux versions contradictoires : dans l'une (liv. I, ch. XVIII) Dom Michel aurait assisté à la mort de sa mère, dans l'autre (liv. II, ch. II) il ne serait venu,

après sa mort, que pour les obsèques — ce qui serait un élément de plus pour établir que la Vie manuscrite est une compilation de documents différents. Verjus, au contraire, est très affirmatif : d'après une lettre que Dom Michel écrivit à Pierre Bocher, son confesseur, et qu'il vit encore à Quimper, Michel Le Nobletz raconte que, présent à la mort de sa mère, il l'assista en cette occasion et « qu'on avoit senti à l'entour de son lit un peu avant qu'elle expirât, une odeur merveilleusement douce et agréable ; que son corps avoit conservé cette même odeur après la mort, et qu'on avoit vu paraître sur son visage une beauté et une sérénité surprenante qui pouvoit servir de bonne marque de celle de l'âme qui avoit esté jointe avec ce corps » (38).

* * *

Dès qu'il eut rendu ses derniers devoirs à sa mère, Dom Michel entreprit une nouvelle mission : celle de Concarneau.

Concarneau, en Beuzec, était — et il le restera jusqu'au xviii^e siècle — un bénéfice du monastère de Landévennec. Est-ce ce qui explique que Dom Michel ait résolu de s'y rendre aussitôt après sa mission du Faou, où certainement il avait été en relations avec les moines ?

Peut-être même peut-on imaginer qu'il profita du voyage d'un des religieux de Landévennec à Concarneau pour l'accompagner. Et sans doute le voyage eut-il lieu par mer : c'était la voie la plus aisée et celle qu'il préférait. C'est ce qui explique que c'est presque toujours sur la côte que Dom Michel missionne. Ainsi après Concarneau ses visites furent pour Pont-l'Abbé, l'île Tudy, Audierne, qui d'ailleurs marquent bien plutôt des escales que de longs séjours.

Lorsque Michel Le Nobletz s'y présenta, Concarneau était tout entière enfermée dans ce que nous appelons aujourd'hui la ville close. Dubuisson Aubenay, qui la visita en 1636, écrit dans son « Itinéraire en Bretagne » : « Conq ou Conkerneau est une petite place environ de cent maisons, bastie ou fortifiée pour la nourriture et seureté des enfants des Ducs, qui autrefois estoient là élevés à cause du bon air... La ville est bien ceinte de murailles de larges pierres à gros grain, à tours, bastions et fers à cheval, et un gros dongeon qui, à la porte de terre, sert de réduit et de demeure

re au Sr du Puy Robin, qui y commande à vingt hommes mal entretenus, sous le gouvernement du sieur de Rouet... Auparavant luy c'était le Sr de Lesonnet, du nom de Prestre... qui voulut tenir en 1619 contre MMrs de Vendôme et le maréchal de Bissac et en sortit mal. » Ce qui indique donc que Lezonnet, père de l'évêque de Cornouaille, était encore gouverneur de Concarneau en 1615, lors du passage de Dom Michel.

Dubuisson Aubenay nous donne un autre renseignement intéressant sur les églises de Concarneau : « La paroisse est hors la ville et s'appelle Saint-Busec — c'est-à-dire Saint-Budoc ainsi que l'indique le nom latin que cite notre auteur : Sanctus Budocus —. Dans la ville, il y a trois églises, la grande chapelle de Saint-Guénolé, bien jolie, celle de Nostre-Dame du Portail et l'hospital de la Trinité. Le recteur de Saint-Busec est recteur de Conquerneau et y demeure. »

De l'église Saint-Guénolé où Dom Michel prêcha, il ne reste rien. Abandonnée pendant la Révolution, elle tomba en ruines et les offices se firent dans la chapelle de la Trinité à l'hôpital. Quand on voulut rétablir le culte dans l'église paroissiale, en 1812, on préféra abattre complètement ce qui en restait pour construire l'église actuelle.

C'est un dimanche que Dom Michel arriva à Concarneau. On y chantait les vêpres. Dès que l'office fut terminé, sans perdre un instant pour ne pas laisser aux auditeurs le temps de se disperser, il monta en chaire — espérons qu'il s'était tout de même mis d'accord avec le recteur — et prêcha sur l'Oraison dominicale, « mêlant parmi ses instructions, dit Verjus, des mouvements capables de toucher d'abord et de gagner tous les cœurs moins endurcis dans le mal et moins plongés dans la faineantise, que n'ont accoutumé de l'être ceux des gens de guerre, ou moins fiers et présomptueux, que ne le sont d'ordinaire ceux des Bourgeois des petites villes ».

Comme on peut l'imaginer, il suffit aux soldats de la garnison de voir un prédicateur monter en chaire, l'office terminé, pour qu'ils quittent l'église. Cela ne devait pas faire un si grand vide puisque, nous venons de le voir, la garnison au complet était composée de vingt hommes. Mais les bourgeois ne tardèrent pas à les suivre : qu'était donc ce prédicateur qui venait aussi importunément prolonger

l'office pour leur expliquer « la prière que leur nourrice leur avoit apprise » ?

L'insuccès était total et Dom Michel ne put vaincre la résistance de la population. La douairière de Kerouartz, en relations avec la famille de Michel Le Nobletz et qui le connaissait bien, étant venue voir sa sœur, Mme de Kerleano, qui habitait auprès de Concarneau, s'essaya à convaincre tous ceux qu'elle rencontrait de la vertu et des mérites du missionnaire. Ce fut en vain : les gens de Concarneau ne furent pas plus curieux de l'écouter et de profiter de ses instructions.

* * *

De Concarneau, Dom Michel passa à Pont-l'Abbé. Il y eut plus de succès, mais aussi la population était toute préparée à l'entendre et même pour certains à se laisser entraîner sur le chemin de la perfection. Pont-l'Abbé était une résidence importante des Carmes qui devaient y tenir en 1618, c'est-à-dire peu après le passage de Dom Michel, leur chapitre général. Ils y avaient élevé la belle église qui sert actuellement d'église paroissiale et qui reste, avec sa magnifique verrière flamboyante, dont la rose a huit mètres de diamètre, un des beaux spécimens de l'art gothique en Bretagne. Un indice montre la ferveur des habitants de Pont-l'Abbé : ce sont eux qui organisèrent, dès 1634, un des premiers grands pèlerinages à Sainte-Anne d'Auray.

Du séjour de Michel Le Nobletz à Pont-l'Abbé nous a été conservé un incident savoureux. En arrivant dans cette ville, Dom Michel voulut acheter du papier. Il entra donc chez de braves gens qui en tenaient commerce. La femme était seule. Le client n'avait guère bonne mine dans ses pauvres vêtements : elle le prit pour un mendiant et l'éconduisit. C'était cependant une bonne chrétienne. Elle regretta vite son mouvement et lorsque rentra M. de Poezmoreau, son mari, elle lui rapporta ce qui s'était passé et la peine qu'elle en avait. L'homme aussitôt parti à la recherche de Dom Michel qu'il ramena chez lui où il lui offrit une large aumône tout en l'invitant à prendre lui-même dans la boutique ce qui lui serait utile. Avec grande humilité, Dom Michel accepta et l'offrande et de passer pour un gueux afin que ces gens ne soient pas confus de leur mé-

prise : « il ne voulut point perdre l'honneur qu'on lui faisait de le prendre pour un pauvre mendiant », nous dit joliment Verjus. Mais les choses n'en restèrent pas là. Dom Michel profita de l'occasion pour entraîner plus avant dans la voie de la perfection non seulement ce ménage mais tous les leurs, en particulier Marie Tréabé, la sœur de Poezmoreau.

* * *

Combien de temps Michel Le Nobletz passa-t-il à Pont-l'Abbé ? Où prêcha-t-il ? Dans la somptueuse église des Carmes ou, plus probablement, dans celle de Lambourg, aujourd'hui en ruines, qui était l'église paroissiale ? Nous n'en savons rien. Nous savons seulement qu'en quittant Pont-l'Abbé, il s'arrêta un moment à l'île Tudy, trêve de Combrit, où se trouvait une petite agglomération de pêcheurs, et qu'il y fut bien accueilli. Il se rendit ensuite à Audierne qui était alors un des ports les plus florissants de Cornouaille. Mais il n'y fit pas long séjour. La première fois qu'il monta en chaire, après la messe, — ce devait être un dimanche ou une fête d'obligation, — tous les hommes qui étaient dans l'église se levèrent et partirent sans rien vouloir entendre du sermon et il ne resta pour l'écouter que les rares femmes qui n'avaient pas, comme les autres, suivi les hommes. Cet accueil fut extrêmement douloureux à Dom Michel qui en fut même affecté dans sa santé. En somme ses tentatives d'apostolat sur les côtes n'étaient guère couronnées de succès : la pointe Saint-Mathieu, Concarneau, Audierne n'avaient été que des échecs, — pour le moment du moins et en apparence. Dom Michel comprit que ces gens, tous enrichis, plus ou moins directement, par le commerce maritime étaient trop pourvus des biens matériels pour se préoccuper des spirituels. Il résolut donc d'aller à ceux qui devaient être mieux disposés à écouter l'appel de Dieu parce que plus détachés des biens de la terre. Sans cependant quitter la région côtière, c'est dans les campagnes que Dom Michel entreprit alors de prêcher.

Mais il n'avait plus, comme lorsqu'il allait d'un port à l'autre, d'embarcation pour le transporter. Il acheta donc deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour son petit bagage. Et ce fut l'occasion d'une aventure où se révèle une fois de plus sa charité et son désintéressement. Dès la première

sortie qu'il fit avec ses chevaux, il rencontra deux pauvres hommes qui transportaient de lourdes charges de poissons à Quimper. Dom Michel eut vite fait de mettre ses chevaux à leur disposition pour alléger leur travail. Malheureusement, la nuit suivante, des loups vinrent jusqu'aux chevaux : ils en étranglèrent un, et l'autre, sans doute affolé, alla se jeter dans une fondrière où il se tua. Les pauvres gens, épouvantés et se demandant comment ils allaient pouvoir dédommager Dom Michel, vinrent le trouver, tout confus, lui conter leur mésaventure. Loin de s'irriter, Michel Le Nobletz prit la chose en riant et les assura que c'était là bien petite perte dont ils n'avaient pas à se préoccuper mais plutôt du salut de leur âme, qui, seule, avait de l'importance. Quant à lui, il remercia la divine Providence qui avait pris soin de lui faire pratiquer ainsi un plus complet détachement. (a)

Là encore nous ignorons combien de temps dura cette mission de Dom Michel à l'intérieur. Il semble bien, mais sans qu'on puisse rien affirmer, qu'elle se borna au cap qui s'avance dans l'Atlantique depuis Audierne jusqu'à la Pointe du Raz. C'est donc, sans doute, dans les villages de Goulien, Clédén, Kervo, Plogoff et dans les autres agglomérations de cette région plus pauvre et plus déshéritée que le reste de la côte qu'il porta la parole de Dieu.

Battu sans cesse par la tempête, ce sol, où le rocher affleure partout, est rude et maigre. Ceux qui l'habitent paraissent durcis comme lui et, au temps de Dom Michel, on rencontrait chez eux une rudesse peu commune en Bretagne. Les superstitions y fleurissaient : certaines étaient inoffensives et même comportaient un symbolisme assez touchant, — abstraction faite de la valeur absurde qu'on y attachait, — comme, par exemple, l'usage de recueillir la poussière des églises et des chapelles lorsqu'on les balayait et de la disperser au vent afin qu'elle allât porter au loin quelque chose des lieux saints du pays aux hommes, maris ou fils, qui étaient en mer. D'autres coutumes étaient aussi ridicules qu'inconvenantes, par exemple celles qui consistaient à « punir » les statues des saints dont on n'avait pas été exaucé, en les mettant dans l'eau ou en les flagellant. Il

(a) Monsieur de Peramein à Plougon. Dammat Rolland décédée à Douarnenez.

y avait enfin un certain nombre d'usages qui étaient de nettes survivances de l'antique paganisme : ainsi celui, très généralisé, de se mettre à genoux devant la nouvelle lune — il est vrai que c'était pour réciter un *Notre Père* en son honneur ! — Il était aussi courant d'inaugurer l'année par des sacrifices aux fontaines, ordinairement en jetant dans leur eau un morceau de pain bien recouvert de beurre. Pour certains même il y avait là des présages, par exemple on jetait les morceaux de pain au nom de diverses personnes et selon que le pain flottait ou tombait au fond on en déduisait que tel ou tel devait mourir dans l'année.

Le plus grave était qu'au lieu de réagir, le clergé, trop souvent, entretenait cet esprit de superstition par amour du lucre. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : le clergé alors très nombreux en Bretagne ne trouvait pas toujours à s'employer, il manquait donc souvent de ressources. Pour s'en procurer, les uns donnaient des leçons, s'engageaient comme précepteurs, ouvraient une école, mais il en restait encore beaucoup qui n'arrivaient même pas à se tirer ainsi d'embarras. Alors ils proposaient des prières, des messes, des neuvaines de messes aux braves gens de la campagne, ce qui en soi n'aurait rien eu de reprehensible si tout cela n'avait été fait dans un esprit de superstition incontestable et pour les motifs les plus extravagants : guérir les bêtes, les désensorceler, écarter les maléfices des gens, des maisons, des étables, à l'aide d'in vraisemblables exorcismes que ces prêtres conservaient jalousement. Il y avait aussi ceux qui prédisaient l'avenir et qui ne manquaient pas de clientèle. Contre tous ces désordres, Michel Le Nobletz partit vigoureusement en guerre, invoquant saint Corentin, apôtre et premier évêque de Cornouaille, qui avait lui-même si efficacement entrepris d'en extirper le paganisme. Il semble que, là du moins, Dom Michel n'ait pas travaillé en vain, même dans l'immédiat. Verjus nous dit qu'« on vid par tout en peu de temps des changemens merveilleux. Les pratiques d'une piété solide succédoient de tous costez aux superstitions et l'exercice des vertus Chrestiennes et l'usage des sacremens devinrent aussi publics et aussi ordinaires que l'avoient esté les vices que nostre Prestre zelé tâchoit de détruire de tout son pouvoir ».

* * *

Dans ses courses vers la Pointe du Raz, Dom Michel

n'avait pas été sans remarquer cette île qui, au large, comme un vaste plateau flottant sur l'eau, semblait constamment menacée d'être engloutie. C'est l'île de Sein. « On n'est pas exempt du danger d'estre submergé après mesme qu'on a pris terre dans cette isle, qui est à fleur d'eau, et qui semble ne pouvoir estre garantie d'estre bien-tost abysmée dans la mer », écrivait Verjus qui ajoutait : « Les habitants se sont veus souvent depuis peu d'années sur le point d'estre enveloppés dans les flots ; et plusieurs de leurs maisons en estant renversées, semblent toujours les menacer d'un prochain malheur. » De nos jours-encore ce lieu nu, sans arbre, sans végétation, reste d'une désolation tragique et l'on comprend qu'il ait été autrefois l'asile d'un collège de druidesses que l'on venait consulter comme en un lieu surnaturel. Les habitants de cette île se ressentaient de la rudesse et de l'âpreté du sol. La terre avidement cultivée ne donnait qu'un peu d'orge : à peine la nourriture de l'île pour trois mois. Le reste du temps, la plupart des insulaires ne se nourrissaient que de poisson sans beurre ni aucun assaisonnement ; le pain était un luxe bien rare et, pour couper l'eau saumâtre du seul puits de l'île, il n'y avait de vin que lorsque la mer en apportait une barrique après quelque naufrage. Il est vrai que c'étaient là accidents que ne manquaient pas de favoriser les insulaires en ajoutant encore aux périls de la navigation dans ces parages si dangereux, du moins si l'on en croit ce qu'on racontait d'eux et qui semble, pour le moins, fort exagéré : ils auraient allumé de grands feux sur les rochers pour y attirer les bateaux qui venaient se briser contre eux. Il n'est pas surprenant qu'ils aient gagné à ce jeu tragique ou, bien plus vraisemblablement, à ces racontars, une horrible réputation : on les appelait les démons de la mer. Naturellement il n'y avait pour les hommes de l'île d'autre métier possible que la pêche. Dès sept ou huit ans, ils y étaient voués et passaient en mer la plupart de leurs jours et de leurs nuits, souvent par la tempête et au milieu des innombrables rochers qui rendent cette côte si dangereuse.

Un tel lieu n'avait rien d'attrayant, d'autant que son accès périlleux ne facilitait guère les voyages sur le continent. Aussi trouvait-on bien rarement un prêtre qui acceptât d'y demeurer. Ce n'est pas que les habitants de l'île n'eussent le vif désir de conserver un recteur : quelques années

avant que Dom Michel ne se rendit parmi eux, l'évêque — sans se risquer jusqu'à l'île, car, de mémoire d'homme, on n'y avait vu de visite pastorale — avait appelé leur recteur à Cléden, sans doute à cause de son découragement et pour lui offrir un poste moins rude. Un groupe d'insulaires vinrent aussitôt assiéger le prélat pour réclamer leur pasteur avec une telle insolence et une telle violence, accompagnés de la menace de grands couteaux dont ils se servaient pour ouvrir leurs poissons que ce digne évêque, Messire Charles de Liscoët, pensa en mourir de peur.

On ne sait si le recteur en revint pour autant à l'île de Sein, mais, en tout cas, lorsque Dom Michel s'y rendit, il y avait déjà plusieurs années que les habitants n'avaient plus de prêtre parmi eux. C'est qu'il fallait plus que du dévouement, un véritable renoncement pour vivre dans un lieu aussi désolé, avec, pour toute rétribution, le droit de prendre un poisson sur chaque bateau qui rentrait de la pêche et pour logement une cellule qui tenait plutôt du sépulcre que de la chaumière même la plus humble.

Mais, loin de le rebuter, tout cela pressait encore plus Michel Le Nobletz d'aller secourir ces pauvres âmes tellement abandonnées. On eut beau lui représenter les difficultés de son entreprise et déjà même de la traversée :

*Biscoaz ne dremenas den ar raz
N'en devise aon pe gloas.*

disait le proverbe breton que Verjus traduit ainsi :

*Qui passe le Raz sans douleur
Ne sera pas du moins sans peur.*

Dom Michel, qui, d'ailleurs, ne redoutait ni la mer ni ses périls qu'il avait bien des fois affrontés, ne s'en rendit pas moins dans l'île déshéritée. Il fut récompensé de son courage et de son audace : « Il fut reçu dans l'Isle — nous citons toujours Verjus — comme un Ange qui en devoit estre le restaurateur, et qui en devoit bannir tous les véritables maux. Jamais il ne trouva plus de docilité et plus de disposition à profiter de ses soins, que Dieu en avoit mis dans les cœurs de ces barbares. Après les avoir preschez et catéchisez quelque temps deux fois le jour, il leur fit faire à tous des confessions générales, qui furent suivies de changemens si merveilleux, qu'il n'y avoit personne qui n'eust

pris ce peuple pour un autre que celui qui estoit auparavant dans cette isle ». Le fait est qu'après le passage de Michel Le Nobletz tous ceux qui touchaient l'île s'émerveillaient d'y trouver une population aussi profondément chrétienne : on n'y trouvait pour ainsi dire plus de haine ni d'envie, ni de médisance, ni les querelles et les procès qui en sont la conséquence. Tous les habitants de l'île restaient fidèles au règlement de vie que Dom Michel leur avait tracé : à part les pêcheurs qui sont en mer, tout le monde assiste à la messe chaque matin, et chaque soir il n'est personne qui manque sa visite au Saint-Sacrement. Personne ne manque d'assister aux vêpres les dimanches et jours de fête et toute la population les chante, divisée en deux chœurs. Tous se confessent régulièrement chaque mois. En somme, Dom Michel avait réussi à constituer une véritable communauté chrétienne. La difficulté était d'en assurer la persévérance, difficulté d'autant plus grande que, trop souvent, comme nous l'avons dit, l'île restait sans prêtre pour y assurer le service religieux. Pour remédier à cette carence, Dom Michel s'ingénia à former une petite élite d'âmes plus généreuses capables d'entretenir la ferveur de la population alors même qu'elle n'avait pas de recteur pour la diriger.

C'était d'ailleurs sa coutume et son plus grand soin de dégager ainsi, partout où il exerçait son ministère, un groupe fervent capable d'entraîner la masse. Il organisait de la sorte ce que nous appelons aujourd'hui l'Action Catholique.

A l'île de Sein, il obtint, à ce point de vue, des résultats particulièrement heureux.

C'est ici que se place cette histoire que vient d'illustrer un film fort émouvant, mais qui le serait bien plus s'il avait serré de plus près la vérité au lieu de la déformer parfois grossièrement.

C'est l'histoire d'un pêcheur de l'île de Sein, François Le Sù, que Dom Michel mit à former à la perfection une application d'autant plus grande que cette âme répondait avec plus de générosité à ses sollicitations. Il lui donna le goût de la lecture spirituelle, de la méditation, de l'oraison et de la vie d'union à Dieu.

Après avoir quitté l'île, Dom Michel resta en relations avec François Le Sù. Il lui écrivait fréquemment pour en-

tretenir sa ferveur et l'entraîner plus avant dans le chemin de la perfection. Il le formait aussi à l'apostolat, lui envoyant de petits traités d'instruction religieuse ou des cantiques ou ses « énigmes spirituelles », c'est-à-dire ses fameux tableaux de mission dont nous aurons à reparler.

Ainsi lorsque, de nouveau, l'île de Sein se retrouva sans prêtre, François Le Sû fut à même d'y entretenir tout ce qui était possible de vie chrétienne, non pas à la manière qu'ont imaginée romancier et cinéaste, en jouant au recteur et en allant presque jusqu'à administrer les sacrements. Plus modestement et avec plus de bon sens, François Le Sû restait dans son rôle de laïque, se contentant d'agir suffisamment sur les habitants de l'île pour qu'ils gardent leur fidélité aux exercices du chrétien. Son action était d'ailleurs facilitée du fait que sa droiture, sa générosité, sa discrétion l'avaient fait choisir comme « Capitaine » par les insulaires, qui, n'ayant pas d'autre magistrat, élaient sous ce titre l'un d'entre eux pour leur gouvernement.

Voici ce que Verjus nous dit de la manière dont François Le Sû exerçait son apostolat : « Leur vertueux Capitaine, gardant soigneusement les pratiques que son cher Maître lui avait prescrites, menoit tous les dimanches ses insulaires à l'Eglise, leur faisoit faire une devote procession, où l'on portoit la Croix et la bannière, et où l'on chantoit les Litanies de la Sainte Vierge avec une modestie ravissante, et après quelques autres prières il leur annonçoit les Festes de la semaine et les jours d'abstinence et de jeusne. L'après-dinée ne se passoit pas moins dévotement ; et après que leur Capitaine leur avoit fait chanter Vespres, il leur faisoit quelque lecture d'un des livres que le Père Michel Le Nobletz, son cher Directeur, lui envoyoit, ou quelque exhortation fervente sur les mystères des Festes plus solennelles. »

Il en fut ainsi pendant vingt-cinq ans et quand, après ce quart de siècle, le P. Maunoir et le P. Bernard vinrent à l'île de Sein pour y donner une mission, la première qui suivit celle de Dom Michel, la vie chrétienne y était restée si régulière et si fervente qu'ils « n'eurent presque autre chose à faire qu'administrer les Sacrements à ces véritables Chestiens, qui attendoient ce bonheur depuis long-temps avec bien de l'impatience, et à les exhorter de continuer à servir Dieu avec la même fidélité. » (39)

Pendant la mission du P. Maunoir à l'île de Sein, le chantre et grand vicaire de Léon, René du Loüet, avait été nommé à l'évêché de Cornouaille en remplacement de Guillaume Le Prestre. Le P. Maunoir et le P. Bernard allèrent le voir, encore à Saint-Pol, pour lui rendre compte de l'état de l'île. René du Loüet était un homme de Dieu et un véritable apôtre. Durant son épiscopat, de 1642 à 1668, il visita chaque année son diocèse à pied afin de pouvoir pénétrer partout et y porter la parole de Dieu. On comprend donc qu'en apprenant, sur le rapport du P. Maunoir, que les habitants de l'île de Sein n'avaient pas de prêtre à leur disposition depuis tant d'années, il en fut ému et voulut qu'on remédiât au plus vite à cet état de choses. Malheureusement le désir du nouvel évêque, si pressant qu'il fût, ne décida aucun prêtre de Cornouaille à accepter un poste aussi austère. C'est alors que le P. Maunoir envisagea de faire ordonner François Le Sû. Ce fut d'accord avec Michel Le Nobletz qui n'omit rien pour contribuer « par ses avis et par ses lettres à bien disposer son bon disciple au Sacerdoce et à la vie Apostolique ». Quant à l'intéressé il accepta la proposition « avec beaucoup de joie, assurant que depuis plusieurs années, il lui avoit toujours semblé ressentir en lui cette vocation de Dieu, sans jamais oser l'écouter ; parce qu'il ne croyoit pas que son peu de vertu et de capacité lui permist d'aspirer à une si haute dignité, ny de parler à personne de son inclination à un emploi qui paraissoit si éloigné de sa profession ». (a)

Il n'y avait plus qu'à conduire François Le Sû au sacerdoce. La première chose à faire était d'obtenir pour lui les dimissoires, c'est-à-dire les lettres autorisant l'ordination. En l'absence de l'évêque, probablement à Paris pour son sacre, ce fut au grand vicaire et au Chapitre que le P. Maunoir l'adressa. Notre brave homme arriva donc à Quimper le plus simplement du monde et sans aucun trouble. On lui fit tout de même remplacer par un manteau et un chapeau son bonnet bleu et sa « mantille de matelot » pour se présenter aux vénérables chanoines. Ceux-ci n'en furent pas mieux disposés et ils renvoyèrent sans plus ample examen et non sans quelque ironie ce vieillard qui n'avait ja-

(a) Le P. Maunoir, le P. Alaric de Launay, jésuites, et plusieurs autres personnes témoins oculaires de tout ceci.

mais pratiqué que la pêche et qui prétendait se faire prêtre.

Heureusement, comme il sortait du Chapitre, François Le Sû en rencontra le théologal qui y arrivait. Celui-ci, le P. Pinsart, des Frères Prêcheurs, était aussi judicieux que savant. S'étant enquis de ce que venait faire notre candidat au sacerdoce et de l'accueil qu'on lui avait fait, il l'interrogea, le ramena au Chapitre et demanda à ses confrères de le prendre plus au sérieux. Il leur représenta que l'île de Sein avait bien besoin d'un prêtre mais qu'aucun n'y voulait résider et que celui-ci, qui venait solliciter cette charge comme le plus grand honneur, méritait au moins qu'on voulût bien l'examiner. Les chanoines s'y disposèrent donc. Mais, de toute façon, il lui faudrait faire ses études de théologie, comment à son âge se mettre à l'étude du latin ? « Je n'en suis pas si ignorant, répliqua François Le Sû : j'ai fait mon Rudimentum et mon Caton ; ce n'est pas grand-chose, sans doute, et il y a de cela quarante-cinq ans, mais c'est tout de même un commencement et je pourrais m'y remettre. » On lui donna alors un Missel pour en lire et commenter quelques passages ; il s'en tira fort bien. On lui proposa différents cas de conscience ; il les résolut parfaitement. On retrouvait en tout cela les soins vigilants de Michel Le Nobletz. Les chanoines furent donc tous d'accord pour lui donner ses dimissoires et, après un séjour à l'abbaye de Landévennec, pour se former aux sciences ecclésiastiques, François Le Sû se fit ordonner à Saint-Pol de Léon. C'est évidemment que le nouvel évêque de Cornouaille n'était pas encore installé à Quimper, mais peut-être aussi fut-ce cependant cet évêque, René du Loüet, revenu de Paris où il s'était fait sacrer, qui l'ordonna lui-même. De Saint-Pol de Léon, François Le Sû se rendit à l'île de Sein pour y célébrer sa première messe. Il y exerça son ministère pendant sept ans, jusqu'à sa mort, toujours suivi et conseillé par Michel Le Nobletz qui, du Conquet, continuait à le diriger. Ce fut, selon le témoignage même que lui rendit son évêque après la visite pastorale de l'île, un pasteur modèle. Chaque dimanche et chaque jour de fête, il prêchait à la messe ; après Vêpres, il enseignait le catéchisme et la réunion se terminait par des cantiques sur les principaux points de la doctrine chrétienne, à quoi l'on reconnaît encore la méthode de Dom Michel.

K

L'APOTRE DE DOUARNENEZ

C'est durant le séjour de Dom Michel à l'île de Sein que, revenant de se faire sacrer à Paris, le nouvel évêque de Cornouaille, Guillaume le Prestre, s'installa à Quimper. Il y reçut bientôt, — dès que celui-ci quitta l'île, — la visite de notre missionnaire.

Qui prit l'initiative de cette entrevue ? Il semble bien difficile de le dire.

Peut-être Dom Michel vint-il spontanément rendre visite au nouvel évêque du diocèse qu'il venait d'adopter et faire confirmer les pouvoirs que lui avait accordés le grand vicaire.

Mais il n'est pas déraisonnable de penser que ce fût Guillaume le Prestre qui le manda. Il désirait certainement voir le prêtre étrange qu'était à coup sûr, à ses yeux, Michel Le Nobletz.

Le fils du sieur de Lézonnet et celui du sieur de Kérodern étaient du même milieu, d'un monde où s'ouvrait devant soi, lorsqu'on entra dans les ordres, une brillante carrière dont il n'était pas naturel qu'on se détournât. En outre, Guillaume Le Prestre ne pouvait ignorer la grande réputation de savoir de Dom Michel, ses longues et solides études, le succès avec lequel il avait soutenu une dispute théologique devant l'évêque de Léon. Et voici que ce prêtre, promis à un si bel avenir, se déroba à tout ce qu'on lui offrait, s'entêta à refuser tout bénéfice, même le plus humble, et, sans se fixer nulle part, s'en allait, de paroisse en paroisse, prêcher l'Evangile, tout uniment, sans

floritures, sans accommodement, sans aucune des concessions qui lui eussent assuré le succès au lieu des avanies qu'il collectionnait. Qu'est-ce que tout cela pouvait bien signifier ?

Le jeune prélat de vingt-cinq ans, nanti, grâce aux hasards de la politique et par la faveur du prince, d'un poste aussi flatteur que fructueux auquel il avait été promis dès l'enfance, n'y comprenait rien. N'était-il pas un peu fou ce Michel Le Nobletz, *ar belec fol*, comme tant de gens le prétendaient ?

Il allait percer ce mystère et, s'il le fallait, tout remettre en ordre. Pour commencer, il fallait que Dom Michel en finît avec la vie vagabonde qu'il menait. C'était une gageure, un défi aux bienséances, une humiliation non seulement pour les siens mais pour toute la bonne société à laquelle il appartenait. L'évêque le pourvut donc d'un bénéfice : il le nomma recteur de Meilars (a).

On a semblé dire qu'il s'agissait d'une pauvre paroisse rurale où Dom Michel n'aurait été envoyé que momentanément parce que l'évêque n'avait personne à qui la confier.

C'est manifestement une erreur. Dans un diocèse et en un temps où les prêtres abondaient, il ne pouvait être difficile d'en trouver un qui acceptât un poste aussi honorable, car Meilars n'était nullement une petite paroisse déshéritée. C'était, au contraire, une fort belle paroisse, importante par son étendue, — elle s'étendait, au Nord, par delà Notre-Dame de Kérinec, jusqu'à la route de Beuzec, qui la séparait de la paroisse et du bourg de Poullan ; — elle ne l'était pas moins par la qualité des paroissiens : on y comptait de nombreux manoirs, notamment ceux de Meilars, de Kernonen, de Guizec, de Castellien, de Lesveillars, et celui, fort beau de Kervénargant, qui, tous, appartenaient à de nobles familles, les Saint-Juzel, les Rosmadec, les Autret, etc... Par surcroît, Meilars relevait de l'importante seigneurie de Pont-Croix.

On voit donc que l'évêque de Cornouaille, en nommant Dom Michel recteur de Meilars, entendait bien lui confier un poste honorable ; en somme, le faire revenir, pensait-il, dans le droit chemin en le détournant des sentiers aven-

(a) Dammat Rollant, Luce Laurens, et autres anciens habitants de Douarnenez.

tureux où il compromettait l'honneur dû à son nom. Un Nobletz pouvait sans déchoir être recteur de Meilars comme le seront quelques années plus tard, Pierre de Kerguelen, fils de Tanguy, Seigneur de Penayeux, à qui succédera dans cette même paroisse son frère Hervé.

Lorsqu'il arriva à Meilars, Dom Michel trouva l'église telle qu'elle était encore voici quelques années, telle qu'elle va nous réapparaître après sa restauration, avec ses six arcades du XII^e siècle, l'ensemble du XIII^e et la finition du XVII^e. En revanche, le clocher que connut Dom Michel, où sans doute, il allait appeler ses paroissiens à l'office, a disparu : renversé par la tempête à l'équinoxe de printemps, en 1835, il fut remplacé par un tout autre clocher en 1837.

L'église était dédiée à saint Mélard, ce jeune prince, fils de saint Milliau, roi de la Domnonée, que son oncle fit assassiner à la mort de celui-ci pour lui ravir la couronne.

Mais c'est vers une autre église surtout que se portait la dévotion des fidèles, l'église de Confort, fondée dans la première moitié du XVI^e siècle à quelques centaines de mètres seulement de celle de Meilars, par le marquis de Pont-Croix, en l'honneur de Notre-Dame. C'est cette église d'ailleurs qui, en 1910, devait définitivement remplacer celle de Meilars comme centre paroissial. Sans rien de remarquable, elle est célèbre à cause de sa *rod ar Fortun*, sa roue de la fortune, une des très rares roues qui subsistent de celles, assez nombreuses, que comptait la Bretagne. Son calvaire aussi, sans être de grande classe, lui vaut quelque réputation mais, au temps de Dom Michel, il ne comportait pas ce cercle d'apôtres qui, depuis 1870, entourent la Croix. Ils étaient alors de plus petite dimension et modestement abrités dans les niches du socle d'où ils furent enlevés pendant la Révolution pour être brisés et enterrés.

Cette église de Confort, soumise au recteur de Meilars, était l'objet d'une grande dévotion qui se traduisait matériellement par de nombreuses donations, parfois très importantes, comme celle que fit, en 1623, à Notre-Dame de Confort, Nicolas Autret de son manoir de Gouletquer avec toutes ses dépendances. Les marquis de Pont-Croix également ne cessaient de lui témoigner leur ferveur. Un usage assez curieux voulait d'ailleurs que, chaque année, lors du pardon, les juges du marquisat fissent offrande d'une faucille, d'un fléau et d'un crible.

Meilars était donc une paroisse de ressources, importante et vivante, lorsque Dom Michel vint s'y installer.

Cela ne suffit pas à l'y attacher.

Cependant il ne répugnait pas à se fixer : il avait tenté de le faire à Morlaix, puis à Lochrist et allait le faire pour plus de vingt ans à Douarnenez. Ce n'est donc pas tant, comme on l'a dit, le désir d'aller prêcher de pays en pays qui lui fit quitter Meilars que l'impression pénible qu'il éprouvait de se sentir dans les cadres, embrigadé, soumis à un conformisme quel qu'il fût.

Aussi le séjour de Dom Michel à Meilars fut-il de courte durée. Quand exactement et sous quelle forme résilia-t-il ses fonctions ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que, dans son impatience de quitter Meilars, il multipliait ses prières pour demander à Dieu de lui indiquer une autre résidence, où il pût exercer son apostolat à sa façon. Or, lorsqu'il montait vers les derniers hameaux de sa paroisse, du côté de Poullan, il apercevait le magnifique clocher de Ploaré et découvrait la mer, la mer qui l'attira toujours. Il est bien sûr que ce spectacle ne le laissait pas insensible. Et voici qu'un jour, comme il se rendait de Meilars à Quimper, donc sur la route de Plonéis d'où l'on découvre les maisons du bourg de Ploaré ramassées autour de leur clocher, la Sainte Vierge lui manifesta que c'était là, sur la côte, dans ce lieu dont il rêvait, qu'il devait aller travailler au salut des âmes (a). Apparition ou inspiration intérieure, cette réponse à ses incessantes prières suffisait pour fixer la détermination de Michel Le Nobletz. Sans perdre de temps il alla donc examiner ce qui allait être son champ d'apostolat. C'est le mercredi des Cendres de 1617, qui était, cette année-là, le 8 février, qu'il vint ainsi pour la première fois à Ploaré (40).

A cause des cérémonies inaugurales du Carême, tous les habitants de Douarnenez étaient montés à l'église paroissiale, qui était remplie de fidèles. C'étaient tous des gens simples, pêcheurs ou paysans, qui ne témoignaient d'aucun luxe. Mais Dom Michel ne pouvait laisser Meilars à l'abandon du jour au lendemain, d'autant qu'en ce début de Carême il lui fallait préparer ses paroissiens au devoir pascal. Aussi ne fut-ce que le lundi de la Trinité, 22 mai

1617, que, s'étant certainement mis d'accord avec l'évêque de Cornouaille pour résilier sa charge, — mais nous n'en avons aucun témoignage, — il vint s'installer à Ploaré, définitivement cette fois.

Ploaré était alors une importante paroisse du diocèse de Cornouaille qui comptait près de trois mille habitants. C'est d'elle que dépendait le bourg de Douarnenez, qui, à lui seul, groupait un bon tiers sinon la moitié, des paroissiens et où, comme nous l'allons voir, Michel Le Nobletz se fixa, pour s'en faire, en quelque sorte, le recteur.

Douarnenez était un centre important pour la pêche à la sardine et également une escale fréquentée par les bateaux de commerce. Son nom apparaît pour la première fois, dans un acte de 1541. Il évoque très probablement le nom de saint Tutuarn, l'évêque qui, installé à l'île Tristan, y fonda un prieuré et lui donna le nom qu'elle conserva jusqu'en 1368. *Tutuarn enez* serait donc l'île de saint Tutuarn. Sous l'occupation romaine, Douarnenez fut certainement une place importante, comme le prouve l'abondance de vestiges romains que son sol renferme. C'était elle qui vraisemblablement servait, en même temps que de port commercial, de port militaire à l'oppidum de Carhaix, à moins que la baie voisine de Tréboul, depuis ensablée, n'eût rempli cet office.

De la fondation de saint Tutuarn on ne sait rien, pas plus que de sa personne, mais une église avec ses dépendances et les terres avoisinantes y formait un bénéfice sous son patronage lors de la donation qu'en fit, en 1118, l'évêque de Cornouaille, Robert, au monastère de Marmoutier.

S'il est difficile d'établir de manière certaine jusqu'à quelle date Douarnenez resta en dépendance du prieuré de l'île Tristan, un acte de 1541, passé au nom de Allain Paincoiet, chanoine de Cornouaille et « prieur de l'île Tristan et Douarnenez », de l'Ordre de Saint-Benoît, reconnaît la juridiction du duc sur le dit prieuré pour le temporel. C'est donc que le prieur gardait la juridiction pour le spirituel. Mais il semble que cette juridiction était plutôt nominale et que les prieurs, purement commendataires, ne devaient pas s'intéresser beaucoup à leur prieuré, sinon pour en toucher les bénéfices, car ils en vivaient parfois assez loin, comme on peut l'établir par la liste de ceux qui se succédèrent du vivant de Dom Michel : ce furent Yves Toullan-

(a) Le P. Maunoir.

lau, chantre chanoine de Quimper (1578-1602), Jean de Bertier, chanoine de Toulouse (1605-1620), Louis Odespung, vicaire général de Tours (1623-1636), Jean-François Robinault, chanoine de Quimper (1637-1651).

Malgré tout, cette juridiction étrangère n'était pas sans susciter de pénibles difficultés. Au point de vue administratif déjà, puisque ce ne fut qu'au *xix*^e siècle que Douarnenez fut érigée en commune indépendante, et l'on imagine sans peine les heurts qui se produisaient, surtout lorsqu'il s'agissait d'établir l'assiette des contributions entre la population maritime et commerçante de Douarnenez et la population rurale de Ploaré. Au point de vue paroissial, les difficultés ne devaient pas être moindres, d'autant qu'à l'église de Ploaré, distante de plus de quinze cents mètres et qu'ils ne pouvaient atteindre que par un chemin assez raide (a), les habitants de Douarnenez préféraient la chapelle Sainte-Hélène qui s'élevait au milieu de leurs foyers. Elle relevait du prieuré de l'île Tristan et lui servait de desserte, surtout depuis que La Fontenelle avait fait abattre la chapelle de Saint-Tutuarn afin d'utiliser ses pierres pour les travaux de fortifications considérables qu'il y entreprit.

Cette chapelle Sainte-Hélène remonte au *iv*^e siècle ; malheureusement on ne saurait y retrouver beaucoup de témoins du ministère de Dom Michel, car cet édifice a été réparé à diverses époques, notamment au *xviii*^e siècle, où il fut presque entièrement refait, car il tombait en ruines. Du moins les Archives du Finistère nous ont-elles conservé plusieurs comptes de fabrique de cette chapelle, où l'on relève, d'après un inventaire de 1637, qu'elle possédait alors : deux calices en argent (41), deux en étain, cinq ornements, plus une chasuble et deux tuniques en velours. On y voit aussi qu'on remettait au prédicateur de carême un tourteau de pain, une écuellée de beurre et dix-huit livres d'honoraires. C'est ce même inventaire qui nous révèle encore que c'était dans la chapelle qu'on mesurait le sel, la chapelle fournissant les instruments de mesure et percevant les droits, qui se montaient pour cette année 1637 à 5 liv. 13 s. 6 d.

Le fait que le bourg de Douarnenez était, comme nous venons de le voir, revendiqué à la fois par le prieuré de l'île

Tristan et par le recteur de Ploaré, le fait aussi que ses habitants recherchaient leur autonomie tant paroissiale que municipale n'ont jamais été soulignés, à ma connaissance, comme ils doivent l'être, car ils permettent de comprendre ce que fut la situation de Michel Le Nobletz à Douarnenez.

Lorsqu'il y arriva, la ville ne manquait pas d'une certaine importance. Le trafic maritime, la pêche à la sardine — du moins quand elle donnait — lui assuraient de très appréciables ressources. C'était, avec ses habitants relativement nombreux pour l'époque et en comparaison avec la plupart des villes de Basse-Bretagne, un centre suffisant pour que les Etats, en 1614, autorisés par le roi à lui soumettre une liste permanente de quarante-quatre villes ayant le droit de se faire représenter à leurs assemblées, l'insérassent dans le nombre, à côté de villes comme Quimper, Lannion, Morlaix, Concarneau, sans compter évidemment les grandes cités comme Rennes ou Nantes. Il est vrai que Douarnenez, se souciant peu de ces droits, les laissa périmer en ne déléguant jamais personne aux Etats, sauf en 1722, où la fantaisie lui en prit. Mais alors, à la demande du Tiers, les Etats refusèrent d'admettre ses députés, étant donné que Douarnenez, administrativement du moins, ne constituait toujours pas une commune.

Toutefois, et malgré tout ce qui pouvait assurer sa prospérité, Douarnenez, en 1617, souffrait encore des rudes épreuves qu'elle avait dû supporter durant les guerres religieuses. Elle avait été, comme l'ensemble de la Basse-Bretagne, attachée au parti de la Ligue qui n'avait pas, dans cette région, le caractère démagogique et révolutionnaire qu'il manifesta presque partout, notamment à Paris, mais qui n'était, de la part du peuple, qu'un mouvement de défense de sa foi, plus ou moins exploité, il est vrai, par les politiques. Une première fois, Douarnenez avait eu à subir l'assaut de Jacques de Guengat. Chef du parti du roi pour la région de Brest, celui-ci arriva de nuit avec trois ou quatre cents hommes montés sur une douzaine de barques. L'effet de surprise fit que la troupe occupa la ville sans coup férir, prenant les habitants au lit, pillant tout et se mettant à faire ripaille. Mais les Douarnenistes aussi jouèrent de la surprise. Ils avaient alerté la campagne tout alentour et des bandes se formèrent, qui tombèrent sur les hommes de Guengat. Inférieurs en nombre, s'étant

(a) Celui qu'on appelle aujourd'hui rue Monte au Ciel.

débarrassés de leurs armes pour festoyer, ceux-ci refusèrent le combat et se précipitèrent vers leurs barques afin de reprendre la mer. Ils n'avaient pas compté sur le reflux. A marée basse, les embarcations étaient échouées sur la grève. C'est à peine si les fuyards purent en remettre deux à la mer. Sur l'une d'elles Guengat parvint à s'enfuir, l'autre, surchargée, coula avec son chargement et le reste de la troupe fut massacré sur place.

Malheureusement pour Douarnenez, la chance des combats ne fut pas toujours aussi favorable. La Fontenelle résolut d'installer son quartier général à l'île Tristan pour opérer ses brigandages dans la région tout aussi bien sous le couvert de la Ligue que sous le couvert du roi. Délogé une première fois, en 1594, par le même sieur de Guengat qui s'était si mal trouvé de son attaque contre Douarnenez et revenait, cette fois, délivrer la ville du jeune bandit qui la terrorisait, il ne tarda pas à prendre sa revanche. En mai 1595, il revint en force et s'empara de l'île Tristan, faisant Guengat prisonnier. Il commença aussitôt à mettre l'île et la ville en coupe réglée et, pour élever les fortifications qui devaient assurer sa sécurité, il fit démolir la plupart des maisons de Douarnenez, dont il faisait transporter les matériaux à pied-d'œuvre par bateaux ou, à marée basse, par charrettes. Ainsi fortifié, La Fontenelle résista à tous les assauts et le roi n'obtint sa soumission qu'en acceptant de traiter directement avec lui et de lui confier le commandement de Douarnenez par lettres du 20 mars 1598. Il est vrai que cela ne l'empêcha pas de le faire arrêter, dès qu'on put se saisir de lui et de le faire exécuter à Paris, en place de Grève, au mois de septembre 1602, à la suite de quoi les fortifications de l'île Tristan furent rasées par ordonnance royale.

Douarnenez était délivrée mais en ruines.

Par malchance, dès 1614, un autre soudard, guère plus rassurant que La Fontenelle, le Sieur de Nevet, vint occuper l'île Tristan et en relever les fortifications ; pour cela, il réquisitionnait de force les habitants de Douarnenez et des environs. Dans la forteresse ainsi aménagée, il avait rassemblé une troupe de gens sans aveu, repris de justice, voleurs, assassins, qui vivaient sur l'habitant et opéraient des sorties pour piller tout le pays avoisinant. La mort du Sieur de Nevet, en 1616, ne débarrassa pas la région de ces

bandits qui continuèrent à tenir garnison à l'île Tristan et à ravager les environs. Une grande misère s'ensuivit, car la crainte de tels brigandages avait fait fuir beaucoup de gens des champs, qui étaient allés s'installer dans des lieux plus sûrs, en même temps qu'elle paralysait tout négoce et même la pêche à la sardine.

C'est donc dans un état lamentable que Michel Le Nobletz trouva Douarnenez lorsqu'il y arriva en 1617, un an après la mort du Sieur de Nevet.

Les deux autorités spirituelles de qui dépendait Douarnenez étaient alors le prieur de l'île Tristan, Jean de Bertier, et le recteur de Ploaré, Jean Capitaine. L'autorité du prieur devait être plutôt théorique : il était loin, car ce Jean de Bertier était, nous l'avons vu, chanoine de Toulouse. Par surcroît, après les exploits de La Fontenelle et du Sieur de Nevet, il ne devait pas rester grand'chose du prieuré. Quant au recteur, Jean Capitaine, son autorité ne devait pas être bien assise, car il venait de succéder à Hervé Hueguen, mort en 1615, et la première signature qu'on trouve de lui sur les registres paroissiaux de Ploaré est du 31 décembre 1615, moins de dix-huit mois, par conséquent, avant l'arrivée de Dom Michel.

Jean Capitaine connaissait déjà Michel Le Nobletz. Il l'avait rencontré sept ans auparavant, en 1610, au Conquet, où nous ne savons s'il y était de passage ou y résidait lui-même en attendant, comme tant d'autres prêtres, le bénéfice qu'il espérait. Il avait, en tout cas, gardé bon souvenir du zèle et de l'éloquence apostolique de Dom Michel et c'est avec joie qu'il vit venir à lui un collaborateur aussi précieux et l'autorisa à exercer son ministère sur sa paroisse. Dom Michel en profita aussitôt et, dès le lundi de la Trinité, 22 mai 1617, il se rendit à Douarnenez pour y prêcher.

La prise de contact fut, à la manière de Dom Michel, quelque peu singulière. Entrant à Sainte-Hélène, il sonna la cloche. Les habitants, surpris, crièrent à un incendie et accoururent en grand nombre (a). Dom Michel les attendait en chaire. Il leur expliqua que le sinistre qu'ils avaient craint n'était rien à côté du danger qu'ils couraient de perdre leur âme, qu'ils devaient redouter le jugement de

(a) Luce Laurent décédée à Douarnenez et les autres anciens de ce lieu.

Dieu et en prévenir les rigueurs en se faisant instruire des vérités de la religion et en s'adonnant à la pénitence.

La chose fut assez mal prise, et les gens qui s'étaient rendus à l'appel de la cloche en manifestèrent une fort mauvaise humeur. Une fois de plus, Michel Le Nobletz fut traité de fou, *ar belec fol* (a).

Dom Michel ne se découragea pas pour autant. Etre traité de fou, c'était la monnaie courante dont il avait coutume d'être payé. Il n'avait d'ailleurs pas complètement perdu son temps : quelques âmes furent touchées par la ferveur de sa parole et surtout un prêtre. Celui-ci, sans doute un de ces ecclésiastiques sans emploi comme nous en avons déjà rencontré, qui se nommait Antoine Le Pennec, ne menait pas une vie particulièrement édifiante. Emu par ce qu'il avait senti de foi et d'amour divin sous la parole ardente de Michel Le Nobletz, il était allé le trouver dès qu'il fut descendu de chaire pour le remercier du bien qu'il en avait ressenti et l'encourager à poursuivre la tâche qu'il venait d'entreprendre. Il lui offrit même de venir loger et prendre ses repas chez lui. Dom Michel accepta, momentanément du moins, et fit mieux encore : il prit Antoine Le Pennec comme confesseur. A le voir vivre et surtout à pénétrer dans l'intime de son âme, ce prêtre qui, jusque-là, s'adonnait à la boisson, se convertit bien vite et radicalement au point de faire l'admiration des habitants de Douarnenez, durant les quarante-deux ans qu'il vécut encore au milieu d'eux, par sa ferveur, son zèle et sa charité. Quelque quatre-vingts ans auparavant, n'est-ce pas ainsi, tout naturellement, sans calcul et sans même y penser que sainte Thérèse d'Avila avait converti le pauvre prêtre dévoyé de Becedas à qui elle se confessait : il s'était laissé réchauffer et illuminer par la flamme ardente dont elle brûlait. Il en fut de même pour Antoine Le Pennec, entraîné par Michel Le Nobletz dans la voie de la perfection. Pendant les vingt-deux ans que celui-ci resta à Douarnenez, il se fit son disciple et son auxiliaire soumis en toutes choses et attentif à suivre son exemple et ses leçons pour enseigner, comme lui et selon sa méthode, la doctrine chrétienne et les actes du chrétien.

(a) Monsieur Antoine le Pennec Prestre a esté témoin de tout cecy.

Selon son habitude, en effet, c'est à l'enseignement du catéchisme que Dom Michel se consacra : faire apprendre par cœur les prières usuelles, donner des instructions simples et précises sur les grands mystères, la Trinité, l'Incarnation et les principales vérités de foi, expliquer avec netteté les commandements de Dieu et de l'Eglise, tel fut son programme. Les sermons composés, littéraires, solennels, n'étaient pas dans son genre, mais sa manière, il faut bien le reconnaître, n'avait pas l'heur de plaire à beaucoup. La plupart de ses auditeurs étaient froissés d'être ainsi traités comme des enfants, disaient-ils. Au surplus n'avaient-ils pas appris tout cela dans leur jeune âge ? Ils pensaient que c'était bien suffisant, même s'ils avaient depuis tout oublié.

Les invectives de Dom Michel contre le péché, l'autorité avec laquelle il le dénonçait, la psychologie pénétrante avec laquelle il l'analysait n'étaient pas sans surprendre et épouvanter les uns et les autres qui, se sentant découverts, lui prêtaient un don de divination et l'accusaient de sorcellerie, si bien même que la plupart des hommes interdirent à leur femme et à leurs enfants d'aller l'entendre.

Malgré une opposition aussi violente et aussi stupide, Michel le Nobletz ne se lassa pas. Si la cloche, maintenant que l'on savait à quoi s'en tenir, n'attirait plus de curieux, il allait de maison en maison chercher des auditeurs sans se laisser rebuter par la fraîcheur ou la rudesse de l'accueil qu'on pouvait lui faire. Et son zèle ne se ralentissait pas. N'y eût-il que quatre ou cinq personnes à l'écouter, il n'en prêchait pas moins. Une fois même qu'une seule femme, dont on a conservé le nom, Jeanne Cevaër, était venue l'écouter, il prêcha pour elle trois quarts d'heure durant.

Il se trouva pourtant quelques personnes plus sensées et plus foncièrement chrétiennes qui firent confiance à Dom Michel. Parmi les premières qui prirent ainsi parti pour lui dès le début, il faut citer Jean Le Moan et Claude le Belec sa femme. Ils n'hésitèrent pas à le défendre publiquement, à montrer l'inanité des accusations portées contre lui et, mieux que cela, prêchant d'exemple, à suivre fidèlement ses instructions et à les mettre en pratique, si bien qu'on les voyait assidus aux offices, en particulier à la messe même les jours de semaine. Comme Jean le Moan et Claude le Belec étaient des négociants les plus importants

de Douarnenez, leur conduite fit impression. Par surcroît, il se trouva que leurs affaires connurent dans le même moment une nouvelle prospérité, comme celles de ceux qui, à leur suite, se faisaient les fidèles de Michel le Nobletz. C'était démontrer par les faits, comme ils le faisaient eux-mêmes remarquer, que le temps qu'ils passaient à l'église et consacraient aux soins spirituels ne nuisait pas à leurs intérêts, bien au contraire. Or, l'homme est ainsi fait partout et toujours que ce fut un argument irrésistible en faveur de Dom Michel.

Nous retrouverons par la suite Claudé le Belec, devenue veuve et se consacrant entièrement aux œuvres de charité corporelle et spirituelle. Mais, dès ce moment, elle et son mari offrirent l'hospitalité à Dom Michel qui l'accepta. Peut-être Antoine le Pennec était-il logé trop étroitement pour le garder chez lui sans en éprouver une gêne que Dom Michel n'aurait pas voulu longtemps lui imposer, ou bien sa demeure était-elle trop éloignée du bourg pour que le ministère de son hôte n'eût pas à en souffrir ? Quelles que soient les raisons qui le déterminèrent, Dom Michel quitta donc Antoine le Pennec pour habiter chez Claudé le Belec et demeura dans sa maison durant les vingt années passées de son séjour à Douarnenez. La tradition veut que cette maison fût située près du port Rû, à l'endroit où se trouve actuellement la chapelle Saint-Michel. On peut en avoir à peu près la certitude, car la chapelle fut justement élevée sur ce qu'on disait l'endroit où il avait demeuré afin de perpétuer son souvenir et une douzaine d'années seulement après sa mort, c'est-à-dire au moment où le souvenir de tout ce qui le concernait était encore bien vivant.

Encouragé par les résultats qu'il obtenait malgré l'opposition violente qui lui était faite, Dom Michel crut le moment venu d'aller plus loin et de soumettre la paroisse à un effort général pour parfaire son instruction religieuse. Pour l'accession aux Ordres, on exigeait des candidats qu'ils subissent un examen et fissent preuve des connaissances nécessaires. Pourquoi n'en irait-il pas ainsi pour tous les sacrements : Pénitence, Communion, Mariage ? Ne devraient y avoir droit que ceux qui sont suffisamment instruits de leur religion et en font la preuve en passant cor-

rectement un examen approprié. C'est ce dont Michel le Nobletz sut convaincre le recteur de Ploaré (a).

Dom Capitaine commença par organiser une commission d'examen composée de Dom Michel, de Dom le Pennec et d'un autre prêtre qui demeurerait alors à Ploaré avant d'en être « curé » (c'est-à-dire vicaire) en 1622. Ceci fait, un dimanche matin — quelques mois avant Pâques, nous dit Verjus, ce qui laisse supposer que ce fut au début de 1618 — au prône de la messe paroissiale, le recteur annonça la décision qu'il venait de prendre conformément à la suggestion de Dom Michel. Il semble bien qu'il y eut quelques remous dans l'assistance, et ce fut sans doute pour apaiser les esprits que Michel le Nobletz monta en chaire aussitôt après l'office. « Il leur fit voir doucement combien ce règlement estoit raisonnable et nécessaire, et quels avantages ils en tireroient. Il leur fit mesme concevoir que ce qu'on désiroit d'eux n'estoit nullement difficile... et ne demandoit qu'une application de peu de jours ; que cela se réduisoit à fort peu de questions, qui se pouvoient apprendre en peu d'heures, et que quand la plupart n'auroient pas déjà scue dans leur enfance l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, leur créance, et les Commandemens de Dieu, il se promettoit de leur rendre cela si facile par les instructions qu'il feroit tous les jours en public, et mesme en particulier à ceux qui voudroient qu'on soulageast ainsi leur honte qu'il n'y auroit personne qui ne s'étonnast d'avoir fait tant de résistance à un établissement également facile et nécessaire ». Le discours était habile, accommodant, et il prouve que Dom Michel, qu'on imagine parfois autoritaire, intransigeant, tout d'une pièce, avait, au contraire, suffisamment de souplesse, quand il le fallait, et aussi que sa charité savait lui inspirer assez d'industrie pour faciliter aux âmes l'accomplissement de leur devoir. C'est ainsi que, non content de donner, chaque jour, deux instructions à l'église, il multipliait ses visites pour instruire aussi bien que les habitants du bourg, ceux des fermes les plus éloignées, faisant le catéchisme, consolant les malades, excitant les plus négligents à prendre soin de leur salut. Comme la tâche était trop vaste pour qu'il y pût suffire, il formait des collaborateurs qu'il répartissait par quartiers ou par secteurs

(a) Catherine Brelivet et tous les anciens de Douarnenez.

pour le suppléer. De la sorte, comme nous aurons l'occasion d'y revenir, Dom Michel se faisait vraiment l'initiateur et le promoteur de l'Action Catholique. Parmi ses auxiliaires il faut compter, en tout premier rang, sa sœur Marguerite qu'il fit venir à Ploaré dès 1619 et qui devait y rester jusqu'à sa mort, même après que son frère eut dû quitter Douarnenez.

Si, dans l'ensemble, et malgré l'opposition du début, la population se laissa gagner par Dom Michel, tout un clan cependant se raidit contre lui. C'étaient, nous dit Verjus, les plus riches de la paroisse. Leur religion était d'un parfait conformisme, mais, ayant rempli avec exactitude les obligations extérieures qu'elle leur imposait, ils n'entendaient pas qu'on leur demandât autre chose. Ils se scandalisaient en particulier qu'on prétendit les soumettre comme les autres à l'examen préalable aux Sacrements. C'était manquer, estimaient-ils, à la considération qui leur était due. En un mot, c'étaient les pharisiens du temps, corrects dans leurs attitudes mais sans religion intérieure. Ils intentèrent un procès à leur recteur devant l'official du Diocèse. Comme il s'agissait de notables dont la respectabilité n'était pas discutée, celui-ci ne manqua pas de leur prêter tout d'abord une oreille bienveillante. Mais Dom Capitaine n'eut pas de peine à se défendre : n'était-il pas responsable du salut des âmes qui lui étaient confiées ? Et ces âmes pouvaient-elles se sauver dans l'ignorance ? Étaient-elles dignes de recevoir les sacrements sans être instruites de ce qu'ils sont et de qu'ils exigent de nous ? Or les personnes les plus considérables de sa paroisse n'étant pas les moins ignorantes, il ne croyait pas qu'il y eût lieu de les dispenser d'un examen qui devait être pour tous l'occasion de s'instruire.

L'Official se rendit à d'aussi bonnes raisons, débouta les plaignants et félicita le recteur, l'engageant à maintenir son ordonnance. La cause était gagnée et, peu à peu, se pliant aux exigences légitimes de leur pasteur, les paroissiens furent tous convenablement instruits de leur religion.

Dom Michel, il est vrai, ne se ménageait pas à leur service. En dehors des visites qu'il faisait de foyer en foyer, il donnait toujours ses deux instructions par jour, et chaque fois l'église était pleine. On remarquait même que certains

de ceux qui lui avaient fait l'opposition la plus violente étaient maintenant ses auditeurs les plus assidus.

Après leur avoir donné une connaissance suffisante des vérités religieuses, Michel le Nobletz résolut de les engager vers le chemin de la perfection. Il leur fit tout d'abord faire une confession générale de leur vie afin que plus rien ne les embarrassât de leur passé ; et, pour leur laisser une plus grande liberté et leur faciliter une plus complète ouverture de cœur, il se mit d'accord, pour les lui envoyer, avec un prêtre de Quimper dont il avait éprouvé la piété et la sagesse, Dom Pierre Bocer. De la sorte, à ce prêtre qui ne les connaissait pas, les pénitents pouvaient se confier sans être gênés. Et c'est par groupes que Dom Michel les lui envoyait du bourg ou de la campagne (a). Une fois ces âmes remises en grâce avec Dieu, Dom Michel les entraînait aux plus hautes vertus. Douarnenez devint ainsi comme une cité monastique et l'esprit s'en manifestait presque dans les usages les plus courants. Ainsi pour entrer chez l'un ou chez l'autre disait-on : *Ave Maria*, à quoi on répondait, comme dans un couvent : *Gratia plena*. Mais, plus que par ces pratiques, c'est par les mœurs nouvelles que se manifestait la transformation opérée par Dom Michel.

Non seulement la tempérance régnait — ce que Verjus, avec peut-être un brin de malice, considère comme le miracle de la grâce — mais la piété fut dépouillée des moindres superstitions, la charité, une charité tendre, solide et constante, dit encore Verjus, régla toutes les relations entre voisins, la simplicité l'emporta tellement sur la vanité que jeunes gens et jeunes filles se dépouillèrent de tous leurs ornements, galons, passementeries et dentelles pour en décorer les autels. Dom Michel — nous citons toujours notre auteur — « en porta même plusieurs à se servir dans leur particulier de pénitences austères : et ce saint homme ne dédaignait pas de travailler de ses mains pour leur faire des ceintures de crin et d'autres instruments de mortification qu'il donnait à ses plus chers disciples, lorsqu'il les voyait prendre le chemin de la plus grande perfection. »

Pour continuer son action et former dès lors les générations nouvelles, Dom Michel enfin « pourvut la ville d'un excellent Maître d'école qui avait un grand don d'oraison

(a) Les anciens de Douarnenez.

et de pénitence, et un zèle merveilleux pour les âmes des petits enfants auxquels il inspiroit les sentiments de la véritable piété en leur enseignant les lettres humaines. Ce Maître contribua aussi beaucoup par les exemples de sa vie à sanctifier les pères et mères dont il instruisoit les enfants, et cette ville chérit encore sa mémoire, et reconnoist luy avoir d'extrêmes obligations ».

Un tel zèle devait porter ses fruits : aussi Verjus pouvait-il écrire que ceux qui venaient à Douarnenez « ne pouvaient assez y admirer l'image la plus parfaite de la primitive église qu'ils eussent pu s'imaginer ; et ceux qui y vont encore maintenant vingt ans après que Monsieur le Nobletz quitta ce lieu pour n'y jamais retourner sont surpris de l'ordre et de la piété qu'il y rencontrent. La modestie de ces pêcheurs, qui les fait distinguer de tous les autres quand ils vont dans les villes prochaines ; l'affection avec laquelle ils entendent la parole de Dieu ; la bonne éducation de leurs enfans, qui sont instruits devant l'âge de quatre ans de tout ce qu'ils doivent croire ; l'assiduité à l'Office divin ; l'ordre des prières et des autres exercices établis dans leurs familles ; les soins qu'ils apportent à fréquenter les sacrements ; la bonne intelligence qui est entre eux, leur douceur, leur charité, leur affabilité, et leur fidélité dans le commerce... sont encore des marques bien considérables de la sagesse et de la sainteté de leur cher Directeur ».

Le tableau n'est pas forcé, car plus de deux siècles après le départ de Michel le Nobletz, Douarnenez gardait encore une physionomie particulière qui faisait l'admiration de ceux qui y passaient. J'ai moi-même connu, dans mon enfance, un vieux prêtre qui avait passé un long temps de sa jeunesse à Douarnenez et qui ne parlait pas autrement que Verjus de ce que sa mémoire lui en rappelait.

XI

LES CONTRADICTIONS

Si grands et si solides qu'aient été les succès de Dom Michel, un groupe ne désarmait pas. Toujours le même, celui des Pharisiens, qui, satisfaits d'eux-mêmes, se contentaient de leur exactitude extérieure et du ronronnement de leur vie soi-disant religieuse sans vouloir être dérangés dans leur paisible conformisme. Et comme c'étaient les gens importants, il leur était facile de se faire entendre. Nous avons vu qu'une première fois déjà ils avaient attaqué leur recteur devant l'official de Quimper. Battus, ils n'étaient résolus qu'à préparer une nouvelle offensive. Patiemment, ils attendirent et, cinq ou six ans après, ils crurent avoir trouvé de nouveaux arguments pour poursuivre non pas leur recteur cette fois mais, directement, Michel le Nobletz. Leur succès semblait d'autant plus assuré que Dom Capitaine, le recteur, qui, au début, s'était montré si bienveillant à l'égard de Dom Michel, avait alors pris parti contre lui.

Des difficultés de rapports entre le recteur de la paroisse, Dom Capitaine, et Michel le Nobletz naquirent assez vite, en effet, et ne cessèrent plus, malgré des moments de réconciliation, jusqu'à ce qu'elles aboutissent au renvoi de Dom Michel.

Ces rivalités dans le service de Dieu, pour pénibles qu'elles soient, ne s'expliquent que trop aisément.

Il est bien évident, d'abord, que le recteur fut harcelé par ceux dont le zèle de Dom Michel, indiscret à leurs yeux, troublait la quiétude. Or c'étaient, nous l'avons vu, les nota-

bles de la paroisse, à qui l'exactitude de leur pratique religieuse et le conformisme de leur vie donnaient une apparence de fidélité et, en tout cas, assuraient une incontestable respectabilité. C'étaient en outre les gens riches, ceux à qui la fortune permettait de pourvoir largement aux besoins de la paroisse. Il était bien difficile au recteur de se dégager d'eux, de ne pas écouter leur doléances, de soutenir Dom Michel contre eux alors que, bien certainement, ils lui mettaient le marché en mains.

Sans doute y avait-il encore d'autres motifs pour exciter l'animosité du recteur. Le cœur de l'homme s'ouvre si facilement à la jalousie qu'il ne devait pas voir sans quelque déplaisir la confiance et, plus encore, la vénération dont toute une partie de ses ouailles entourait Dom Michel (a).

L'intérêt également s'en mêlait. Le recteur se plaignait de ce que les offrandes qu'on portait à Dom Michel et les quêtes qu'il faisait diminuaient d'autant ce qui aurait dû lui revenir, sans tenir compte de ce que Michel le Nobletz, qui avait consacré tout son patrioimoine en charité, ne gardait rien pour lui de ce qu'il recevait mais l'employait exclusivement pour l'entretien de l'église et pour les pauvres.

On peut admettre enfin qu'une autre raison moins intéressée indisposait aussi le recteur contre Dom Michel. Dans toute une partie de la paroisse, la plus vivante, la plus facile à atteindre parce que la plus groupée, celle du bourg de Douarnenez, c'est Dom Michel, en somme, qui était le véritable recteur de fait, réunissant ses gens à Sainte-Hélène, en dehors de l'église paroissiale, les dirigeant à sa guise, se substituant entièrement, il faut bien le dire, à celui qui avait, de par sa mission, la charge et la responsabilité de ces âmes. Il est compréhensible que le recteur ait trouvé insupportable cette situation anormale.

Est-ce par lui, est-ce sur l'initiative de quelques « notables » de la paroisse ? l'autorité épiscopale fut saisie d'une plainte contre Dom Michel. Prévenu, celui-ci écrivit pour se justifier à Messire Germain de Kerguelen, grand vicaire et official de Cornouaille. La lettre est du 17 juillet 1625. Nous y voyons que l'accusation principale portée contre lui

(a) Les Pères Thomas, Bernard et Maunoir, et les anciens de Douarnenez.

est qu'il recourt à des femmes pour l'aider dans sa tâche, faire le catéchisme à des femmes pour l'aider dans sa tâche, c'est-à-dire ses fameux tableaux sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Voici la lettre de Dom Michel, qui est un précieux exposé de son esprit et de sa méthode (42).

« A Monsieur et R. P. en Dieu Monsieur l'Official de Cornouaille Salut en Dieu.

« Mon Reverend Pere en Dieu — Après vous avoir donné le salut en Jesus Christ je vous prieroy d'avoir pour agreable la lecture de la presente pour aultant que pourriez avoir trouvé estrange que j'aye faict à quelques femmes expliquer les cartes peintes en la petite chapelle de Douarnenez à l'après-dinée et mesme permis de conferer à part hors la chapelle en divers endroicts selon leur commoditté. Je le faict avec ces considerations, lesquelles me semblent pertinentes.

« Premièrement. Les trois honnestes femmes ausquelles specialement je donnois ceste licence ne sont pas de personnes qui excitent nullement *ad libidinem*, soit en paroles, habits, langage, et mesme ne font point estat de la gloire mondaine, ains de simplicité et pauvreté selon la condition de gens de basse qualité. Mesme mon esprit ne me porte point à hanter tant souvent le sexe féminin lequel monstre par apparence chercher la gloire mondaine.

« Secondement. Je ne pensais pas faire contre aucune loy pour avoir permis ce que dessus ne pour les interroger sur la doctrine chrétienne en la petite chapelle sus nommée parce que les hommes ne veulent pas parler, ou n'estoient pas propres pour respondre. pertinentement, « *ut manifestetur donum Spiritus Sancti in facilitate et pulchritudine doctrinae, nec non virtus et sapientia in sexu foemineo : juxta illud D. Thom. 1^o Contra gentiles cap VI ubi dicitur mirabilius esse humanorum mentibus inspiratione ut idiotae et simplices, dono Spiritus Sancti repleti summam sapientiam et facundiam in instanti consequerentur, qua mortuorum resurrectione et languorum curatione.*

« Je vous supplie donc d'avoir esgard a ceste épichie : car ne pouvant cognoistre ne juger que ce fust contre la loy de l'Evangile manifestement. Je considère qu'il valoit mieux interpréter ce passage : « *Mulieri in ecclesia docere non permitto* », en faveur du peuple qui avoit grande nécessité de doctrine. Et aussy parce que j'avois faulte des personnes

propres à ce faict. Joint que la loy de droit Canon porte : *odia perstringi favores convenit ampliari*. C'est tout ce que je pouvois faire ne trouvant personne qui m'eust baillé meilleur conseil, après avoir conféré avec les plus capables. Quant à la conférence qu'elles ont faict hors la terre sainte, en leurs courtils, jardins et autres places publiques : Ça esté pour remédier à une tumulte populaire et à une discorde civile parce que lors qu'elles se trouvoient en chambre fermée pour conférer par ensemble, et se instruire mutuellement ; plusieurs qui ne pouvoient entrer murmuroient et concevoient inimitié non pareille, disant qu'on portoit plus de faveur aux uns que aux aultres et que la doctrine devoit estre commune et aussy plusieurs de ceux qui demeuroient hors contriboient aux frais et cooperoient selon leur possible pour faire manifester la doctrine. Tellement que c'eust esté ung grand empêchement à l'avancement des habitans de leur refuser ce bien. Pour ceste cause je trouve expédient de permettre quelque apparence de confusion pour empêcher un plus grand mal. Car toute nouveauté est cherchée avec avidité. De plus je pense que pour respondre sur lesdites chartes devant plusieurs en public, s'il y a ung prêtre qui a pouvoir de catéchiser lequel les interroge ; qu'il n'y a pas de mal par faute d'autres, lors qu'il y a nécessité, plustot que de laisser la doctrine chrestienne sans estre familièrement déclarée ? Ce point est plus amplement déclaré en un couryer à part.

« Touchant les conférences particulières, elles sont permises suivant la doctrine de Saint Thom. 2. *Quaest. CLXXVII De gratia sermonis* où il dit : *quod privatis ad unum vel paucos familiariter colloquendo gratia sermonis eis competit*. Car quant à la doctrine déclarée aux dites cartes elle appartient aux bonnes mœurs, sans parler des matières spéculatives ny curieuses touchant la foy ou la resolution des cas de conscience. Comme elles ont faict conster Monseigneur de Cornouaille : et par devant plusieurs autres doctes gens de son évêché. Pour faire fin nous aprenons en nostre théologie que aux actions morales : « *ubi non constat de utilitate a parte rei, utendum videndum est secundum utilitatem praesumptam* ». Et par ainsi j'ai esté contrainct de me comporter en tel affaire suivant ceste règle, en attendant trouver une meilleure direction ; confessant toutesfois estre incapable et indigne à telle

charge. Et partant je prie tous ceux qui liront la présente de faire prière à Dieu affin qu'Il supplée à mes déffaults, et qu'Il me pardonne mes offances tant par ma malice que par mon imprudence et unadvertance commises : promettant de soubsmettre à la censure de l'Eglise romaine tout ce que j'ay dict, faict et escript jusques à present et tout ce que je ferai à l'advenir.

« Demeurant en attendant, Mon R. P. en Dieu, vostre très digne (sic) et obeissant fils et serviteur

« Michel NOBLETZ, Prêtre. »

Le grand vicaire trouva fort pertinente la défense de Dom Michel. Au lieu de le condamner, il le félicita de son zèle et l'encouragea à poursuivre ses efforts. En même temps, il s'entremet auprès du recteur pour qu'il le laissât en paix.

Michel le Nobletz profita de l'accalmie produite par l'intervention de l'official pour travailler avec encore plus d'ardeur. Il invita même son vieil ami Pierre Quintin à venir à Douarnenez prêcher le Carême de 1628, qui fut comme une grande mission. Chaque matin, avec son éloquence enflammée, le P. Quintin donnait un sermon ; dans la soirée, un religieux, qui l'avait accompagné, Dom Michel et lui-même faisaient une instruction familière. Leur succès fut considérable : on venait les entendre de tous les environs et eux-mêmes d'ailleurs ne manquaient pas d'aller de hameau en hameau stimuler les gens. Ce fut une des dernières missions de Pierre Quintin, sinon la dernière, puisqu'il mourut l'année suivante, le 21 juin 1629, au couvent de Vitré où la maladie l'avait contrainct de s'arrêter lorsqu'il rentrait du chapitre provincial qui s'était tenu à Rouen.

Après quelques années de tranquillité, le feu, qui continuait à couver sous la cendre, se ralluma, et, en 1631, les choses arrivèrent à leur paroxysme. Comme Dom Michel avait déjà entraîné un bon groupe d'habitants de Douarnenez vers la perfection, il voulut les y pousser plus avant. Pour leur faire mieux pratiquer « le mépris du monde » qui était, comme nous le verrons, le fondement de sa spiritualité, il exhorta ses fidèles à s'abstraire de ceux qui

avaient l'esprit du monde (a), « se contentant de les aimer comme les images de Dieu, et comme leurs frères rachetés aussi bien qu'eux par le précieux sang du Sauveur, et de prier l'Esprit-Saint qu'il prît possession de leurs cœurs (b). »

Comme on peut l'imaginer, pareille attitude de réserve et même de défiance à leur endroit ne fit qu'exaspérer les « notables » à qui la présence et l'influence de Dom Michel étaient déjà tellement insupportables. Les vexations de toutes sortes redoublèrent donc contre Michel le Nobletz et le recteur, encore excité sans doute par ses adversaires, se déclara de nouveau contre lui avec plus de violence que jamais. Il écarta de toutes fonctions paroissiales les deux prêtres qui s'étaient faits les auxiliaires de Dom Michel, non seulement Antoine le Pennec, mais aussi Guillaume Brelivet, à qui il retira son titre vicarial. Les fidèles eux-mêmes étaient engagés dans la lutte car, ne craignant pas de les mêler à ces disputes, Dom Capitaine prenait Michel le Nobletz publiquement à partie en l'invectivant du haut de la chaire au prône de la messe paroissiale.

Encore le recteur n'était-il pas seul à l'attaquer ainsi ouvertement. Les prédicateurs de passage ne se faisaient pas faute non plus d'invectiver contre lui. « Il y en eut un, qui prêcha publiquement contre lui pour le discréditer. Un autre lui dit des injures graves, l'appelant : veau (c). »

Les esprits étaient surexcités et toute la paroisse en effervescence. Le recteur allait jusqu'à refuser ses soins spirituels aux partisans de Dom Michel comme, par exemple, de procéder aux relevailles d'une femme qu'on savait lui donner sa confiance. Les choses en arrivèrent à ce point qu'un jour un religieux, qui prêchait à Ploaré, s'en alla jusqu'à Sainte-Hélène muni d'un solide gourdin pour administrer à Dom Michel la correction qu'il lui semblait avoir méritée et à laquelle il n'échappa que parce que, l'église étant pleine de fidèles, — à coup sûr des partisans de Dom Michel, — le bon religieux jugea plus prudent de battre en retraite.

Peut-être par lassitude, mais à coup sûr pour ne pas laisser les choses s'envenimer et troubler plus profondé-

(a) Jeanne Cevaer et tous les anciens de Douarnenez.

(b) Verius, p. 251.

(c) Per. 278.

ment la paix de la paroisse, Dom Michel prit le parti de disparaître un moment. Il s'installa dans une paroisse voisine de Ploaré, de l'autre côté du Rû, à Pouldavid. Nous ne savons pas combien de temps dura cet éloignement, mais, s'il tenait à laisser les esprits s'apaiser, Dom Michel n'avait pas l'intention d'abandonner les âmes si nombreuses qui lui avaient fait confiance et qui comptaient sur lui pour assurer leur persévérance, mieux encore, pour progresser dans la voie de la perfection.

La tempête apaisée, Dom Michel revint donc à Douarnenez et il semble bien qu'il y eut alors un moment d'accalmie puisque, le 22 janvier 1634, par contrat notarié, une tombe est concédée à Michel le Nobletz en l'église de Ploaré par reconnaissance de son dévouement. « Lesquels (paroissiens) sur la remontrance qui leur a été présentement faite par vénérable et discrète personne, Messire Jean Capitaine, recteur de la dite paroisse, recognoissant les obligations qu'ils ont à noble et vénérable personne Messire Michel le Nobletz prestre tant de ses bonnes prières, assistances, instructions et predications qu'ils ont receus avant ce jour de luy, et qu'ils esperent au temps à venir recevoir ; avoir par ce, et, autres choses à ce mouvant baillé, cédé et délaissé, et par cette baillent cedent et delaissent purement et simplement au dit Nobletz absent, pour lequel nous acceptons cestes, en tant qu'il aye par agreable, pour en jouyr de ce jour, il ses heritiers et successeurs à jamais, sçavoir est une tombe, située en laditte eglise paroissiale de Plouerlé dans laquelle a esté inhumé et enterré le corps de damoiselle Marguerite le Noblets sa sœur, estant au costé d'une petite vitre qui donne devers le nort... » En l'absence de Dom Michel, c'est Guillaume Brelivet — qui semble donc bien rentré en grâce, lui aussi — qui est institué procureur par « les dicts habitans et paroissiens » pour prendre possession de la tombe. L'acte est signé, en même temps que par les deux notaires, le Lymynic et Kersaudy, par le recteur Jean Capitaine et par onze paroissiens.

Quelques jours après, le 10 février, par un autre acte notarié, signé cette fois par Michel le Nobletz, G. Brelivet met celui-ci en possession de la tombe moyennant quoi « promet et s'oblige ledict Nobletz paier et faire avoir pendant et durant le temps de vingt ans prochains venanz la somme de trois soubz thournois au fabrique et marguillier

de laditte église paroissiale de Ploerlé.. et lors on allumera quelque petite chandelle sur la dicte tombe, durant un quard heure, après l'élévation du Saint-Sacrement de la grande messe et en l'endroit sont comparus en personne Claude le Bellec et Denzmat Rolland dudict Douarnenez, lesquelles ont promis et se sont obligées paier en acquit dudict Nobletz ladicte somme de trois thournois pendant et durant lesdicts 20 ans. »

Et signent : Michel le Nobletz, Guillaume Brelivet, Claude le Bellec et Dammat Rolland, les deux femmes au sujet desquelles tant de plaintes avaient été portées jusqu'à l'évêché. Voilà donc tout le monde d'accord avec le recteur dans l'hommage rendu à Dom Michel.

Celui-ci n'en était pas plus rassuré. S'il avait ses fidèles, ses adversaires, c'est-à-dire tous ceux dont il troublait la paresseuse quiétude, ne désarmaient pas. Et, entre les deux groupes, le recteur n'osant prendre parti, donnant successivement raison aux uns et aux autres d'après son humeur et aussi, sans doute, selon la violence des assauts qu'il subissait, ne pouvait inspirer la moindre confiance à Dom Michel.

La guerre, en effet, ne tarda pas à reprendre contre lui. Elle l'obligea, une fois de plus, à disparaître pour quelque temps de Douarnenez et à se réfugier, cette fois, au Conquet où, prévoyant le pire, il s'était assuré une retraite. Le témoignage nous en est donné par une lettre signée de lui, que nous aurons occasion de citer (a) qui est datée du « Bourg de St Mahé, le 10 Octobre 1637 ».

Un événement nouveau allait même intensifier la lutte.

En 1639, le recteur de Ploaré résigna son bénéfice en faveur de son neveu Henri Gueguenou. Peut-être était-ce lassitude des luttes continuelles où il se trouvait écartelé entre les partisans et les adversaires de Dom Michel. Quelles que soient ses raisons, il avait cédé la place le 20 juillet 1639 puisqu'à cette date Henri Gueguenou signe comme recteur aux registres de Ploaré. Il y avait déjà quelque temps d'ailleurs qu'il était à Ploaré puisque, après ses études en Sorbonne, et au plus tard au début de 1636, il y résidait comme prêtre auxiliaire. Il était donc parfaitement au courant de la situation et de l'agitation créée autour de Dom Michel.

Peut-on lui reprocher très sévèrement d'avoir voulu écarter celui qui, malgré ses mérites et ses vertus, contribuait, bien involontairement et du seul fait de la méchanceté d'une partie de la population, à troubler la paroisse ?

Il y eut cependant des âmes droites pour défendre Dom Michel comme en témoigne cette lettre trouvée dans ses papiers après sa mort (a).

« Monsieur, j'ai appris depuis quelque temps, que certains ecclésiastiques de cet évêché veulent faire exiler de leur canton M. le Noblets, par plaintes et fausses suppositions. J'ai trouvé bien étrange ce procédé de vouloir empêcher le profit spirituel de plusieurs et de persécuter, par une méchante haine, une personne qui a quitté le monde pour le service de Dieu et le salut des âmes, qui n'a ni maison, ni serviteur, ni cheval, ni grand bien particulier, et ce, dans sa vieillesse, après avoir employé le meilleur temps de sa jeunesse pour instruire le peuple de ce lieu, joint que c'est le premier prêtre qui a commencé à enseigner le catéchisme dans l'évêché du Léon. Il a parcouru une bonde partie des évêchés de Leon, de Cornouaille et de Tréguier, afin d'enseigner le peuple pour l'amour de Dieu, sans que jamais il ait quêté ni demandé recompense pour ses peines et sueurs, depuis l'année 1605. Jamais recteur, qui savant et vertueux, ne s'est plaint de lui dans sa jeunesse, et toutefois, à présent, on tâche de le chasser dans sa vieillesse. On voit qu'un jeune prêtre passionné trouve de la force à l'encontre de cet homme de Dieu qu'on condamne, sans avoir fait aucune information valable, sans l'entendre, sans le confronter. On reprochait aux pharisiens en Saint Jean : *Numquid lex nostra judicat hominem nisi prius audierit ab ipso*. Est-il permis dans notre loi de condamner une personne sans l'avoir entendue, et sans avoir une entière connaissance ? C'est faire perdre courage aux jeunes prêtres qui veulent suivre ses vertus et mêmes fonctions, et encourager les malveillants de la doctrine de vivre en leur erreur, et persécuter les maîtres qui les instruisent. »

Cette lettre est donnée par Verjus comme se rapportant aux persécutions qu'eut à subir Dom Michel dès le début de son ministère à Douarnenez. Il suffit de la lire pour voir que c'est une erreur : elle parle de sa vieillesse. Or ce qua-

lificatif s'applique plutôt à Dom Michel quittant Douarnenez à soixante-deux ans qu'y arrivant à quarante. D'autre part, le « jeune prêtre passionné » et qui veut que Dom Michel soit renvoyé est évidemment Henri Gueguenou, le nouveau recteur.

Celui-ci eut d'ailleurs gain de cause : l'official et grand vicaire de Cornouaille, bien qu'il eût autrefois pris la défense de Dom Michel, devait être exaspéré des réclamations dont il était harcelé à son sujet. Sans doute aussi voulait-il donner toute sa chance au nouveau recteur en supprimant ce qui était évidemment pour lui une grave cause de difficultés. Il envoya donc ce billet à Dom Michel : « Monsieur vous avez presché toute votre vie l'obéissance aux autres, pratiquez-la maintenant vous même ; retournez dans l'Evesché de Leon d'où vous estes natif, et ne revenez jamais en celui de Cornouaille. »

Averti par celui qui le lui portait du contenu du billet, Dom Michel se mit à genoux pour le lire après l'avoir baisé à plusieurs reprises. Il ne lui échappa aucune plainte ni aucun murmure, pas plus contre celui qui avait porté la sentence que contre ceux qui l'avaient réclamée. Il se contenta de dire : « L'œuvre de Dieu est accomplie pour moi en ces quartiers, il me faut aller où Dieu me veut. »

Le traitement infligé à Dom Michel frappa de stupeur la population et, parmi ceux-mêmes qui l'avaient le plus combattu, plusieurs voulurent faire révoquer l'ordre de l'Official. Il ne le leur permit pas et ne leur en laissa d'ailleurs pas le temps, car, sitôt fait son pauvre bagage, il s'enquit d'une barque qui pût le conduire aussitôt au Conquet. Pas assez vite cependant pour que le bruit de son départ n'eût le temps de se répandre et voici comment Verjus raconte ses adieux à Douarnenez : « Toute la ville se trouva en un instant sur le port avec des cris et des gémissements capables de fendre les cœurs les plus durs et les moins capables d'estre touchés de compassion. Le saint homme mêla quelques-unes de ses larmes avec celles qu'ils versèrent en abondance ; et la satisfaction qu'il avoit d'obéir dans une chose fort difficile, ne l'empescha pas de compatir en cette rencontre, comme il avoit toujours fait, à l'affliction de son prochain. Le petit discours qu'il fit à ces bonnes gens en les quittant, fut entrecoupé quelque-fois par des soupirs,

et bien plus souvent par les sanglots qu'aucun d'entre eux ne pouvoit arrêter.

« Vous sçavez, mes chers enfans, leur disoit-il que depuis le temps que Dieu m'a fait la grace de me conduire en ce lieu pour vostre salut, je n'y ay pas épargné ny ma peine ny mon peu de revenu, pour ne pas vous estre inutile, et pour vous montrer le Royaume de Dieu ; j'ay employé vingt-cinq ans de larmes, de travaux et de dangers, pour vous apprendre le moyen de vous delivrer de tous vos ennemis, et de vous assurer d'un repos et d'une joye éternelle. J'aurois esté fort heureux d'employer encore ce qui me restoit de vie en continuant de vous persuader sans cesse en public et en particulier, dans vos Eglises et dans vos maisons, de mépriser et de fuir le monde, et ses maximes funestes, pour acquerir le vray et le parfait amour de Dieu et du prochain. Du moins, mes chers enfans, accordez cela à mes dernières paroles, qui sont les paroles du Sauveur : Entr'aimez-vous les uns les autres ; chérissiez ceux qui vous haïssent ; bénissez ceux qui vous maudissent ; faites du bien à ceux qui vous font du mal, et priez incessamment pour eux ; que ce soit là une marque qui vous distingue non seulement de ceux qui n'ont pas la foy, mais aussi des chrestiens les moins parfaits, et les moins portez à embrasser la Croix de Jesus-Christ. Voicy la dernière fois que nous nous verrons en cette vie, mes chers enfans, mais nous nous rejoindrons dans la demeure des Saints : nostre bon et aimable Sauveur qui sera vostre Pere, et Sa Sainte Mere qui ne refuse pas d'estre aussi la nostre, nous y invitent tous. Je prie de tout mon cœur et le Fils et la Mere de demeurer avec vous, et de m'accompagner dans mon voyage, au Nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Il leur donna en même temps sa dernière benediction, et se mit sur le vaisseau qui devoit le porter au Conquet.

« Il s'éleva aussi tost un nouveau cry si lamentable, qu'on eust jugé que ce pauvre peuple perdoit tout son bonheur et toutes ses esperances.

« Plusieurs d'entre eux passaient depuis tous les ans un grand détroit de mer, pour l'aller visiter ; et ils y passent encore maintenant en plus grand nombre qu'ils ne faisoient de son vivant, pour honorer son sepulchre, où ils obtiennent souvent de Dieu des faveurs très-signalées.

« L'affection du Saint Prestre pour eux estoit reci-

proque ; et il avoit accoutumé de dire que Dieu luy avoit donné en sa vie des tendresses particulieres pour trois de ses filles, en parlant des villes de Morlaix, du Conquet, et de Douarnenez. Il cherissoit sur tout cette derniere, où il avoit eu la joye de souffrir davantage pour Jesus-Christ, où Dieu avoit le plus beni ses travaux, où il luy avoit fait un plus grand nombre de faveurs extraordinaires, et où il avoit la direction d'un plus grand nombre d'âmes choisies, qui le portoient à la plus haute perfection de l'Evangile. Il souhaitoit d'y finir ses jours, et y avoit designé le lieu de sa sepulture dans l'Eglise Paroissiale devant un Autel consacré à S. Nicolas. Mais toutes ces fortes attaches n'empescherent en rien la premiere et la plus forte attache qu'il avoit à Jesus-Christ obeissant jusqu'à la mort de la Croix. »

XII

LES TAOLENNOU

Ce qui caractérise l'enseignement de Michel le Nobletz, c'est la simplicité : être simple pour enseigner les simples — et qui donc, lorsqu'il s'agit des mystères de Dieu, n'est pas un simple ?

C'est vraisemblablement par simplicité que Dom Michel renonça à prêcher (a).

Si le manuscrit de Michel le Nobletz intitulé « Raisons pour lesquelles j'ai cessé de prêcher depuis 1625 » a été malheureusement perdu, peut-être pouvons-nous facilement retrouver ces raisons. Le sermon est un genre littéraire qui a ses exigences et, même chez un prédicateur aussi simple, aussi peu recherché que Dom Michel, la forme oratoire qu'il réclame fait qu'il touche et qu'il émeut plus qu'il n'instruit. Sans doute peut-il exciter de salutaires mouvements de l'âme mais ils ne sont souvent qu'une flambée dont il ne reste rien, le feu éteint. C'est, je crois bien ce que reprochait Michel le Nobletz à la « prédication ». Aussi, à ce genre, préfère-t-il une parole plus dépouillée encore que n'était celle de ses sermons. Il ne prêchera plus : il fera le catéchisme. Ne nous y trompons pas d'ailleurs, cela ne signifie pas qu'avant lui on n'enseignait pas le catéchisme. C'est une conclusion un peu hâtive et irréfléchie que tirent certains de ce que Verjus et ceux qui se sont inspirés de lui ont écrit, qu'il fut le premier à faire le catéchisme. Il faut l'entendre de sermons sous forme catéchistique, donnés à des adultes au lieu des prédications plus ou moins solennelles. Il est bien sûr, en effet, que le catéchisme pro-

(a) cf. pages 158 et 182

prement dit était, bien avant Dom Michel, enseigné aux enfants. Nous avons même vu que Gilles de Kerampuil avait traduit en breton le catéchisme latin de Pierre Canisius. Quand Michel le Nobletz écrivait qu'il avait « cessé de prêcher depuis 1625 », cela signifiait que, rompant avec les usages, il avait substitué au ton oratoire du sermon une parole plus simple, plus didactique et plus directe.

Il ne faisait d'ailleurs que devancer les instructions du Synode de Léon (43) tenu en 1630 par Monseigneur de Rieux : « Dans le chapitre *De concionatoribus*, après avoir constaté l'ignorance des vérités de la foi, particulièrement dans les paroisses rurales, il en attribue la cause à la manière de prêcher adoptée par les prédicateurs qui, abandonnant la simplicité d'exposition des temps apostoliques, même dans les campagnes les plus obscures, emploient un style pompeux et superbe. Telle est la cause pour ainsi dire unique de l'ignorance religieuse. A ces causes, (l'évêque)... ordonne que dans les paroisses de campagnes, les prédicateurs se contentent d'enseigner la croix et les mystères de la foi, en un mot, qu'ils fassent le catéchisme : « *uno verbo catechismum doceant* ». « Nous avons trouvé, dit l'évêque, ce que nous ne pouvons pas assez déplorer, dans certaines paroisses, plusieurs jeunes gens qui, par leur faute ou celle de leurs parents, n'avaient pas appris nos saints mystères ; nous voulons donc que les recteurs, dans leur prône de la messe paroissiale, récitent à haute et intelligible voix le *Pater*, l'*Ave*, le Symbole et le Décalogue.

Le catéchisme devra se faire les dimanches et fêtes après vêpres ; mais, comme il y a d'ordinaire moins de monde qu'à la messe — déjà ! — on le fera à ce moment, sans préjudice du prône qui ne doit jamais être omis.

Au commencement du catéchisme, on interrogera un des auditeurs sur ce qui a été dit dans la séance précédente, donnant quelque récompense à ceux qui auront bien répondu. »

Et l'évêque ordonne que, « chaque mois, on lise en chaire ce décret du Synode sur le catéchisme pour qu'un point si important ne tombe pas en oubli. De plus, les archidiacres devront, dans leurs visites, s'assurer que ce point des statuts est fidèlement observé ».

On le voit, ces décrets synodaux ne font que codifier ce que, depuis quelques années déjà, Michel le Nobletz met-

tait en pratique. C'est ce que confirme bien cette réflexion de Verjus, nous expliquant pourquoi ces sermons de Dom Michel n'étaient pas du goût de tout le monde : « N'ayant jamais ouï prescher que d'une manière, qui estoit fort au dessus de leur portée, et qui flattoit leur ignorance sans la guérir, des discours si ardens sur des sujets qui paroissent si minces et si ordinaires, leur donnoient beaucoup de mépris pour leur Prédicateur ; et ils croyoient que c'estoit extravagant que de leur parler avec ferveur de choses plus intelligibles que tous les discours théologiques dont d'autres Prédicateurs avoient mieux aimé entretenir leur vanité, que de les rendre plus instruits et plus persuadez des veritez les plus communes de l'Evangile. » (a)

Il n'y avait d'ailleurs pas que la simplicité des sermons de Dom Michel qui humiliait ses auditeurs. Ils ne s'irritaient pas moins — et peut-être plus encore — de la manière directe dont il les atteignait, mettant, pour ainsi dire, leurs âmes à nu. C'est encore Verjus qui nous aidera à saisir sa méthode : « Il avoit fait une liste des vices généraux et particuliers dont (ses) auditeurs estoient le plus infectés, et en avoit recherché soigneusement toutes les racines ; de sorte que pour les arracher des cœurs de ses auditeurs, il en marquoit toutes les espèces et toutes les circonstances qui pouvoient le plus servir à faire reconnoître à chacun son foible, et à luy mieux apprendre les moyens de s'en guérir.

Ainsi quand il preschoit contre l'avarice... il ne se contentoit pas de la décrire en général, de prescrire des règles pour l'éviter et de montrer la beauté de la vertu contraire ; mais il descendoit dans le détail des injustices des négociants, dont les usures extrêmes estoient devenues si ordinaires qu'il n'y avoit presque plus personne qui s'en plaignist. » (b)

Mais, qu'il s'agisse des vérités doctrinales ou morales, Dom Michel, toujours si réaliste au sens le plus profond du mot, c'est-à-dire persuadé de la vertu des « choses », ne pensait pas que l'enseignement oral fût suffisant pour convaincre ses auditeurs assez fortement et d'une manière durable : « Il croyoit, c'est encore à Verjus que nous nous en rapportons, qu'après l'application que doit avoir le Prédi-

(a) Verjus, 177.

(b) Verjus, 141.

cateur et le Catéchiste, pour obtenir par l'oraison les bénédictions du Ciel sur soy et sur ses auditeurs, son principal soin doit estre de proportionner ce qu'il dit à la portée de ceux qui l'écoutent ; et qu'ainsi il ne peut rendre ses instructions trop sensibles à ceux qui ne jugent presque de toutes choses que par les sens. Celui de l'oüie, qui est la porte ordinaire de l'Evangile, ne luy sembloit pas entièrement efficace, parce qu'il n'en demeure presque rien dans les esprits des plus grossiers, qui n'ont ny la mémoire heureuse, ny la conception aisée : Il jugeoit donc qu'il falloit aider ce sens par celui de la veuë, en luy présentant des objets qui déterminassent l'esprit, et qui luy imprimassent plus distinctement ce qu'on voudroit luy bien faire entendre. Ce furent ces raisons qui luy firent préparer un grand nombre de tableaux, par le moyen desquels il enseignoit tous nos mystères et tous les devoirs d'un Chrestien d'une manière aisée et agréable à ceux qui sembloient ne les pouvoir apprendre par aucun autre moyen. » (a)

Ce sont les fameux tableaux de Dom Michel, les « taolennou », que le Bx Maunoir lui empruntera et dont il généralisera l'usage.

Mais, sur l'utilisation de ces tableaux, de ces « cartes », comme disait Michel le Nobletz, n'a-t-on pas commis quelque erreur, erreur que le nom même de « tableaux de Mission » qu'on leur a donné n'a fait qu'enraciner ?

Si l'on veut bien se reporter à la description que nous donnons de ces « cartes » ou tableaux dans notre étude sur les Sources d'une vie de Dom Michel (b) on se rendra compte que ces « tableaux » de très petites dimensions n'étaient pas faits pour être exposés dans les églises, montrés et commentés à une assistance tant soit peu nombreuse : elle n'y aurait rien vu. Ils ne pouvaient être utilisés que par des lecteurs individuels, tout au plus par de petits groupes de deux ou trois personnes.

Il n'y a donc pas à retenir les récits où on nous montre Michel le Nobletz expliquant ses tableaux à l'église, indiquant avec sa baguette la succession des scènes qu'il commente. Si les tableaux de Dom Michel sont à l'origine de cet usage, ils n'y ont jamais servi ni pu servir.

(a) Ver. 168.

(b) Page 380.

Il n'en reste pas moins que c'est bien lui qui est, grâce à ses « cartes », l'inspirateur des tableaux de mission. Mais il n'avait pas non plus inventé ce mode d'enseignement ; il l'avait lui-même emprunté à des brochures d'images qu'on trouve dès le xv^e siècle, et qui se reproduisent indéfiniment jusqu'au début du xix^e siècle. Ces brochures, de l'invention des Capucins, étaient répandues à peu près dans toute la France. On conserve notamment à Troyes (a) et au Mans, ainsi qu'à Laval (b) des bois où sont gravées (en une seule planche de cinquante centimètres sur trente-cinq, ou en huit planches, de douze centimètres sur dix) huit images destinées à montrer les ravages du péché dans les âmes.

Des images illustraient notamment *Le Miroir du pêcheur*, composé par les R. P. Capucins missionnaires, très utile pour toutes sortes de personnes, le tout représenté par figures.

« Vous y verrez l'état malheureux d'une âme lorsqu'elle a le malheur de tomber dans le péché mortel. Vous y verrez aussi le bonheur d'une âme quand elle a le bonheur d'être en la grâce de Dieu avec un petit crayon de l'état malheureux de l'âme damnée. Vous remarquerez, s'il vous plaît, combien sont horribles les peines de l'enfer ; ensuite vous méditez les récompenses que Dieu donne à celles qui vivent bien dans ce monde. Si après avoir lu attentivement ce petit livre, vous ne vous résolvez pas à quitter le péché, vous pouvez bien vous assurer que vos affaires vont mal. »

La brochure ainsi présentée comprend seize pages. Elle porte l'approbation de 1753, mais les huit planches qu'elle utilise, les mêmes que celles que nous venons de signaler dans les collections de Troyes et de Laval, sont du xv^e siècle, donc bien antérieures à Dom Michel. Elles représentent, selon les légendes mêmes qu'elles portent : « 1^o l'état de l'homme dans le péché mortel ; 2^o l'état d'un homme ayant regret d'avoir offensé Dieu ; 3^o l'état d'un homme qui se convertit à Dieu ; 4^o l'état d'un homme retombant dans le péché mortel ; 5^o l'état d'un homme mourant dans le péché mortel ; 6^o petit crayon de l'état malheureux d'une âme damnée ; 7^o l'état d'un homme mourant dans la grâce

(a) Collection René Saulnier.

(b) Collection Monnoyer.

de Dieu ; 8° petit crayon de l'état d'une âme bienheureuse. »

Or ces mêmes images ont été publiées, avec des légendes identiques, dans une petite brochure intitulée « Tableaux symboliques composés pour les missions bretonnes par Dom Michel le Nobletz et le P. Maunoir » (a).

C'était attribuer à Dom Michel et au Bx Maunoir ce qui existait deux siècles avant eux et qui est bien différent de ce que réalisa Michel le Nobletz, pour ne parler que de ce qui le concerne.

Nous avons indiqué dans les Sources de cette étude (b) comment se présentaient les « cartes » ou tableaux de Dom Michel d'après les quatorze exemplaires encore conservés à l'évêché de Quimper.

De ces « cartes » nous possédons un certain nombre d'inventaires ou catalogues parfois signés de la main même de Michel le Nobletz, mais ces inventaires nous montrent que le nombre de ces cartes ne cessa de s'amplifier, sans qu'il soit possible d'établir avec une exactitude rigoureuse combien Dom Michel en composa. En effet quelques-uns de ces catalogues font double emploi, Dom Michel en dressant un, semble-t-il, chaque fois qu'il confiait une nouvelle série de cartes à des personnes différentes. Et, comme il ne gardait pas toujours la même dénomination aux cartes dans tous les inventaires, on risque de compter plusieurs fois la même.

Nous possédons des inventaires ou catalogues datés de 1625, 1634, 1640, 1641 (juin), 1641 (23 août). D'après l'étude qu'on en peut faire, il semble que Dom Michel ait composé environ soixante-dix cartes.

Voici deux de ces catalogues qui donneront une idée des sujets que traitent les « cartes » et de la manière dont ils s'amplifient avec les années. Le premier est de 1625. Il commence par cette remarque qui est, comme la suite, de la main de Dom Michel : « Le nombre et les noms des cartes que j'esperay laisser aux bienfaiteurs lesquelles seront gardées par les dénommées en l'acte qui est passé entre eux et moy VIII ... 1625 (c).

(a) Alfred Cattier, éditeur, Tours, 1887.

(b) Tout ce qui concerne les « cartes » est classé dans les archives de l'évêché, dans la série C (voir Sources, p. 387).

(c) Cet inventaire se trouve à la fois dans les archives de l'évêché (C. 2 A f° 1) et dans celles de Kerdanet. Pour permettre une compa-

1625 1. La carte de St-Jean — 2. La (dernière) carte de cinq Portes [ou Porches, c'est-à-dire des cinq portiques de Salomon] — 3. Le chateau de Vérité — 4. L'enfant prodigue — 5. Le chevalier chrétien. Le chevalier errant (deux derniers faits) — 6. Les six cités du Refuge — 7. Carte du PATER NOSTER [où il est parlé des bénéfices] — 8. La carte des Conseils [ou de perfection] — 9. La carte de St-Martin — 10. La carte des Lois (la dernière) — 11. Carte de la Croix (la dernière) — 12. La carte des paysans (dernière) — 13. Carte (première) meslée (*la vieille*) [en laquelle est montré comment parvenir au vrai bonheur où est parlé de la dignité de la Vérité] — 14. La lettre de Pythagoras [où est rapporté plusieurs vices et leurs remèdes] — 15. Deux abrégés des cartes (un en bois l'autre en parchemin) — 16. *Carte des trois arbres* — 17. *Carte de l'arbre des (Sacraments)* — 18. Abrégé de la théologie (en papier) — 19. Tableau de la Passion — 20. (La) Carte des malades (qui est commencée) — [Carte du P. ditte PATER NOSTER — Déclaration de la branche des trois Fleurs — Carte de l'Enfer].

Dans le même cahier, sur le f° 5, on trouve, sans date toujours de la main de Dom Michel :

« 1. La carte de St-Martin — 2. La carte de St-Jean — 3. La carte des cinq portiques de Salomon — 4. La carte des six cités du Refuge — 5. La carte de l'Enfer — 6. La carte du chevalier chrétien — 7. La carte du chevalier errant — 8. La carte meslée — 9. la carte de la Croix — 10. La carte des paysans — 11. La carte de la Vérité — 12. La carte de l'Enfant Prodigue — 13. La carte du sacrement de l'autel — 14. La carte du PATER NOSTER — 15. La carte des Conseils Evangéliques — 16. La carte des sept vertus contre les péchés mortels — 17. La carte de l'arbre où sont représentés les abus — 18. La carte des nouvelles démoiselles — 19. la carte des Lois — 20. La carte de l'homme de bien — 21. La carte ditte de Pythagoras — 22. La carte de la Passion.

MICHEL LE NOBLETZ
Sont 22. »

raison, à titre d'exemple, entre ces deux textes, nous indiquons entre crochets [] ce qui est de Kerdanet sans être de l'évêché, entre parenthèses () ce qui se trouve dans le manuscrit de l'évêché et non dans la copie de Kerdanet. La numérotation manque dans Kerdanet. Les mots en italiques sont barrés dans le texte.

Sans que nous donnions la fastidieuse reproduction des autres inventaires, ces deux-ci suffisent pour nous donner un aperçu de la variété des cartes et du soin qu'en prenait Dom Michel puisqu'il se donnait la peine d'en établir aussi fréquemment l'énumération de sa propre main.

A ces cartes correspondaient des commentaires réunis en cahiers plus ou moins importants par leurs dimensions et leur nombre de pages. Les archives de l'Evêché (a) en possèdent vingt-sept dont plusieurs autographes. Voici, écrits par Dom Michel lui-même, quelques renseignements sur certains de ces cahiers. On en pourra tirer quelques remarques utiles :

« Au lecteur, Brief rapport des Cartes qui sont en ce paquet (b).

« Au premier cahier marqué de la lettre A, est montrée l'utilité des Cartes. Ce cahier est écrit plus amplement en vélin, il se trouvera au coffre des Cartes.

Le 2^e cahier est en vélin ou parchemin ; il est marqué de la lettre B. Il a pour titre La Déclaration de Cinq Portes et de l'autre y attachée ; puis suit la Déclaration de la carte de Refuge. Et puis la carte d'Enfer, et puis la carte des Lois. Et après, de l'origine des nouvelles demoiselles, le cahier de la Vérité, de l'Enfant prodigue.

Le 3^e cahier. Il est marqué de la lettre C. Il a pour titre Carte de la Croix. Et puis, est le Chevalier Chrétien, la Carte Mêlée, déclaration d'un Monstre, la déclaration de la carte de St-Martin, le Chevalier Errant, Collection du Désirant.

Le 4^e cahier, en parchemin noté D. Il a la Déclaration de la carte du *Pater Noster*, de l'Harboulain où il y a plusieurs moyens de se perfectionner en plusieurs vertus, du Livre intitulé la Jeunesse chrétienne, Règles de St Benoît.

Le 5^e cahier, qui est couvert de papier blanc, qui a E pour marque. Il a pour titre *Declaratio Cartae Pythagorae*. Ici est parlé contre le mondain, et moyens pour réfuter les huguenots.

6^e cahier en parchemin, sous la lettre F. de la Création du monde et de la Génération de la nature humaine et des Monarchies, et de *multiplici statu Israel, et chronologiae*.

(a) Série C.

(b) C. 2 A.

Le cahier 7^e ; G. la Carte des malades. Rien plus.

Le 8^e cahier, H. cahier des Controverses.

Le 9^e cahier. De la Perfection, ou Cahier du Conseil. Il y a plusieurs vertus en ce cahier. Puis il y a un autre cahier sous cette couverture, qui a pour titre *Declaratio Cartae quinque Talentorum*.

L'an 1641, j'ai ajouté deux cahiers des controverses, marqués de la lettre H, et un cahier pour la carte de Pythagoras, marque de cette lettre K. Dix cahiers sous diverses couvertures.

Depuis, j'ai ajouté, en une poche de cuir, quatre cahiers, pour l'intelligence du Comput grégorien réformé.

Depuis le 28 d'avril 1641, j'ai ajouté un Abrégé du Comput, plus ample, en français.

Il y a un autre paquet de cartes, jusques au nombre de 22, où il y a plusieurs cahiers semblables. »

On voit d'après ce « brief rapport » de Dom Michel que, même après son départ, il continuait à alimenter les « femmes de Douarnenez » chargées d'expliquer les cartes de nouveaux commentaires puisque, l'an 1641, il ajoutait encore des cahiers.

Il semble bien que certains de ces cahiers aient été brochés par les « femmes » qui en avaient la garde comme, par exemple, celui de huit feuilles (a) recouvert de deux feuilles de papier contenant des exercices d'écriture « faits par moy Jan le Moan, 4 jour de juin 1627 ». Jean le Moan était le mari de Claude le Belec, on comprend qu'elle ait utilisé ses vieux papiers pour faire une couverture aux cahiers de Dom Michel.

Il est à remarquer aussi que ces « cahiers » traitent de toutes sortes de questions. Michel le Nobletz parle ici de quatre cahiers pour l'intelligence du Comput grégorien réformé. La réforme, de 1582, était encore assez récente pour qu'on ne fût pas encore familiarisé avec le nouveau calendrier en vue de la fixation des fêtes mobiles. Ces quatre cahiers, en latin, sont évidemment à l'usage des ecclésiastiques mais on voit que Dom Michel y ajoute un Abrégé du Comput en français, celui-ci à l'usage des fidèles.

Il ressort de ces remarques que les cartes ne s'adres-

(a) Série B-2. — Le texte des huit feuillets n'est qu'une copie, mais il comporte des corrections autographes de Dom Michel.

sent pas, toutes, à n'importe qui, mais à des catégories de gens bien déterminées comme, par exemple, « la Carte ditte Harboulin » (le harboulin ou la bouline est un cordage qui sert à manœuvrer la voile). « Ceste carte est faicte, explique Dom Michel, pour déclarer familièrement aux jeunes apprentis l'art de la navigation et après pour leur donner par même quelques instructions conformément à leur profession et pour ce on a représenté un grand navire conduit par un Turc qui court la mer pour captiver les Chrétiens et les vendre en Turquie représentée par une ville au bas de la carte (a). » « La carte ditte *Imago Mundi* » a aussi une destination particulière : « Remarquez, nous dit Dom Michel, que ceste carte est faicte pour recommander aux jeunes gens l'étude des Bonnes lettres et pour ce est escrit dedans *Bonarum disciplinarum Encyclopedia*. Et puis pour leur montrer le grand danger qu'il y a quittant l'étude des bonnes lettres pour suivre le libertinage et concupiscences mondaines (b). »

Mais, quel que soit le sujet dont elle traite, quelles que soient les personnes pour qui elle est faite, chaque carte s'accompagne d'une « déclaration, c'est-à-dire d'un commentaire qui en explique le sens, ou plus précisément est-ce la carte qui est destinée à illustrer une des histoires édifiantes et instructives dont les « caïers » nous ont conservé le plus grand nombre.

Ces histoires d'ailleurs se répètent, s'amplifient, se compliquent indéfiniment comme si Dom Michel y avait pris lui-même quelque amusement. Il en est ainsi, par exemple, dans la « carte des malades », des aventures de M. Jean Nigot, dont le nom déjà est tout un programme et dont Bremond disait qu'elles faisaient sa joie — joie à bon marché, au demeurant, car, selon la coutume, Bremond n'en parlait que par les citations qu'il en avait trouvées de-ci de là, sans s'être donné la peine de recourir aux papiers de Dom Michel.

L'histoire de Jean Nigot s'annonce ainsi :

« Les noms des complaignants de l'injustice, extorsions et concussions de Maistre Jean Nigot, seigneur de la maison ditte Oubly de soy mesme, sittiée en la Province de Vanité en la paroisse ditte Enseigne de Vanité.

(a) Série C 7.

(b) Série C 20.

Il y a un pauvre pied nud contrainct de porter le bissac par des extorsions, il y a un tavernier, deux fabriques qui demandent les devoirs deus à l'église, un lacquay, une servante qui demandent leur salaire et les fermiers qui demandent leurs quittances, les prisonniers luy donnent leurs malédictions, les taverniers le plaignent et se présentent à sa mort, les fabriques disent être grevées par ses plaintes en la visite ; les serviteurs des fabriques sont battus des gentilshommes de la paroisse pour avoir sonné les cloches à sa mort trop honorablement à la façon des nobles ; plusieurs se plaignent de luy en tant qu'il estoit notaire en plusieurs façons, les fermiers de la veufve se plaignent de luy parce qu'ils ont payé et n'ont quittance, la veufve se plaint de luy ; elle prend un taffetas bien grand affin de cacher sa joye de la mort de son mary parce qu'il estoit rude après avoir trop bu ; il aimoit plus les biberons que les sobres (a). »

Les personnages ainsi campés, Dom Michel commence son histoire : « Il y avoit un certain homme de qualité, honorable selon le monde, Monsieur Nigot, de la ville de Jéricho, qui avoit acquis de grands moyens en peu de temps, et entre autres ménageries, avoit basti un manoir au champ dit Oubly de Soy mesme parce qu'il avoit oublié le devoir du Chrestien. Jean Nigot veut être avocat mais « trop libertin et amateur de ses ayses... il ne peut parvenir à telle vocation, tellement que tout ce qu'il put faire fut être procureur en la ville de Jéricho, ville capitale de la province de Confusion située au royaume de Toute-Injustice. Or cet homme tomba malade tellement que ses gens envoyèrent quérir un apothicaire nommé Boul » dont Michel le Nobletz donne un « petit abrégé de ses médecines ». Mais le mal empirant, on va chercher le curé Pastor-bonus qui engage son paroissien à se préparer à la mort. Alors tout le monde accourt : parents, amis, mendiants, voisins... et chacun y va de son petit discours. Les dévotes engagent le mourant à gagner les indulgences plénières parce qu'il était « de la confrérie du Chapelet et portait le scapulaire et le cordon ». Puis c'est un mendiant qui vient reprocher au pauvre Nigot de l'avoir « ruyné par procès fort injustes et longues chicaneries ».

(a) Série C 20.

Des visiteurs se présentent en foule pour faire entendre leurs réclamations. Nigot sent sa tête tourner. Accablé de surcroît par les remèdes de l'apothicaire Boul, il succombe dans le désespoir sans pouvoir faire de testament et incapable de restituer. Mais sa mort ne met pas un terme à l'histoire : deux curés se disputent son cadavre ; le sacristain qui a sonné trop longuement le glas est rossé par des gentilshommes : « Viens ça, coquin. Pourquoi as-tu sonné les cloches de telle façon ? Tu savais bien qu'il n'estoit pas noble. » Et c'est alors que « la veuve fort heureuse du décès de son mari prend un grand taffetas affin de cacher la joye de son visage ».

La verve et l'humour de Dom Michel s'en donnent à cœur joie, on le sent, et on voit comment, les saisissant sur le vif, il dévoile tous les travers, ceux des nobles s'irritant des prétentions des bourgeois, des bourgeois singeant les nobles, des avarés qui ne payent pas leurs gens, des épouses sans cœur, des ivrognes et, comme le fera Molière, des médecins prétentieux et ignares.

Toutes les histoires que les « cartes » illustraient ne sont cependant pas aussi humoristiques. Il est facile de le constater déjà par le seul nom des cartes que nous ont conservé les « cahiers de déclarations ». Reproduire toutes ces « déclarations », c'est-à-dire les histoires que Dom Michel avait composées en commentaire de ses « cartes » nécessiterait un volume entier. Nous nous bornerons donc à résumer celles qui semblent les plus caractéristiques.

La carte des Conseils ° (a) se présente sous forme de carte géographique des deux Amériques reliées par le fameux isthme de Panama. Des travailleurs s'emploient à percer cet isthme pour établir un canal entre les deux océans (Dom Michel devançait déjà les projets de Lesseps). D'autres creusent l'isthme de Tehuantepec, au sud du Mexique. Des navires sillonnent la mer : les uns se dirigent vers trois îles mystérieuses dont chacune a son village et son clocher, les autres voguent vers un vaste continent qui se trouve au bas de la carte dans l'Océan Pacifique, c'est la Terre nouvelle — Terra Nova — où trône dans sa gloire le Père éternel et où les élus vivent bienheureux.

(a) Nous indiquerons par ce signe ° les cartes que conservent les archives de l'évêché, des autres on ne possède que la « Déclaration » (série C).

De ci de là des navires ont sombré et des naufragés essaient de surnager. L'isthme de Panama figure le grand obstacle qui nous empêche d'arriver directement et sûrement aux plages éternelles. Ceux qui le creusent font acte de courage. Les autres, qui creusent plus bas, représentent « les misérables mondains qui prennent plus de peine à faire certaines dévotions à leur fantaisie qu'il ne faudrait pour couper l'autre pièce devant Panama, c'est-à-dire faire les œuvres que Notre-Seigneur conseille ».

Quant aux trois îles, la première se nomme *Altum consilium* ou conseil de perfection, la seconde *Minus consilium*, conseil de moindre portée, la troisième *Obligatio*, obligation. A la première île, un navire a jeté l'ancre, bien d'autres n'ont pu y atteindre, l'idéal étant au-dessus de leurs forces. Un vaisseau s'efforce de gagner la deuxième île, mais, la marée et le vent lui étant contraires, il a abordé beaucoup plus bas. Une troisième embarcation a pointé vers l'île Obligation, mais encore la violence du vent l'a mise en déroute. Conclusion : affectionner la vertu et viser plus haut pour atteindre plus bas. Restent à expliquer les échelles, civières et autres signes dessinés sur mer ou sur terre dont on ne trouve aucun commentaire.

La carte de la Croix ° : Une grande croix, toute fleurie, traverse cette carte du haut en bas. Elle est l'emblème de « la belle vie que nous devons mener suivant le sentier étroit des saints commandements... que celui qui veut venir après moi se renonce à lui-même, porte sa croix et me suive ».

Le pied de la croix repose sur des fonds baptismaux parce que « dès le baptême nous renonçons au monde, à la chair et au diable pour nous attacher à Jésus-Christ ».

Trois chemins où circulent de petits personnages se profilent sur la carte en des directions contraires.

A gauche, est une voie large, le chemin de perdition. Un « chrétien mondain s'y avance parmy les fleurs. Il voudrait arriver au Ciel sans grans sacrifices. Il cherche ses aises et pratique l'égoïsme. Mais voici que la voie qu'il suit s'incurve brusquement et les épines y remplacent les fleurs. Elle conduira bientôt notre homme accablé d'épreuves à la chaudière brûlante qui représente l'enfer.

A droite de la croix, monte un étroit sentier où chemine l'excellent chrétien. Comme Jésus, il porte sa croix sur ses

épaules, aidé de son ange gardien, et se montre très attentif aux discours d'un prédicateur. Des fleurs éclosent sous ses pieds, emblèmes des grâces d'illumination dont l'assiste l'Esprit-Saint. Il édifie ses voisins par ses paroles et ses exemples. Il parvient enfin, le front auréolé d'étoiles, aux pieds de Jésus qui, lui tendant la main, l'introduit dans le palais du Père éternel, des fenêtres duquel les saints contemplant avec allégresse le nouvel élu qui vient les rejoindre.

Plus loin de la croix enfin apparaît une troisième voie plus large encore que la première, celle du chrétien mondain. C'est celle des idolâtres et des hérétiques. En bas un païen se prosterne devant une idole ; plus haut, un pasteur, Bible en mains, fait de la propagande. L'un et l'autre sont emportés par le diable dans les flammes éternelles ».

Deux cartes se complètent : celle du « Chevalier chrétien » et celle du « Chevalier errant ».

Le chevalier chrétien a une belle monture dont les harnais signifient la discipline chrétienne, la selle la mortification, les étriers le courage et la persévérance, la bride la tempérance, les rênes la chasteté, le mors le jeûne. Lui-même est revêtu d'une cuirasse, emblème de la charité, avec des boucles symbolisant les préceptes de cette vertu et une basque figurant la miséricorde. Le haut-col évoque la justice, le casque la pensée du salut, le panache l'allégresse surnaturelle, les brassards la force, la lance la constance et le triomphe. Ainsi pourvu, le chevalier, l'âme ornée de la grâce baptismale, lutte avec vaillance pour l'amour de Dieu, son maître, et obtient la vie éternelle.

A l'encontre du chevalier chrétien, le chevalier errant est sorti de la bonne voie pour suivre celle du vice où Dame Volupté lui a coupé les cheveux (allusion à Samson et Dalila) et l'a démuné de ses armes. Arrivé à Babylone, la cité dont les sept tours marquent les sept péchés mortels, il fait un séjour au château du roi Charnel et de la reine Sensualité qui ont neuf filles dont les deux aînées se nomment Libertinage et Oisiveté. Il a une autre demeure qui est le château de la Prospérité mondaine où règnent les époux Amour mondain et Prospérité avec leurs trois filles : Gourmandise, Avarice, Orgueil. Le chevalier errant s'est em-

bourbé dans le péché, mais la grâce de Dieu lui envoie l'épreuve salutaire et il tombe malade. Il est guéri par un ange qui le mène au château de Pénitence. Devant la porte qui a nom Vérité et la clef qui s'appelle Miséricorde, une âme fort triste, Contrition, l'accueille et lui montre un serpent se cachant entre deux pierres pour quitter sa vieille peau (symbole de ce qu'il doit faire : quitter le « vieil homme »). Toujours aidé par la grâce divine, notre homme, engagé dans le sentier de la vertu, aspire à l'amour de Dieu et parcourt les divers degrés de la vie purgative et illuminative.

La carte *Imago mundi* ° — Image du monde — représente l'Europe et une partie de l'Asie. On y aperçoit la voie large de la perdition et l'étroit sentier du salut. Sur l'un comme sur l'autre cheminent de nombreux personnages de toutes professions. C'est ici Jérusalem, là Jéricho. Jésus et Satan sont à la poursuite des âmes : c'est la lutte dans le monde du bien et du mal. Ici un chevalier triomphe de ses adversaires, là le démon emporte sur son dos trois personnages : un magistrat, un gentilhomme et un bourgeois, « tous gens de crédit ». On y trouve bien d'autres scènes encore, et, au sommet de la carte, est figurée la Sainte Trinité régnant dans le Ciel alors qu'un peu au-dessous apparaissent, d'une part, le Purgatoire avec ses patients au milieu des flammes et, de l'autre, l'Enfer sous forme d'une gueule monstrueuse qui engloutit les damnés.

La carte de Babylone ° a pour but de « rappeler aux spectateurs d'ycelle les malheurs qui proviennent des vices abominables du monde, de leur montrer les causes de ces malheurs et les moyens d'y remédier ». Elle comprend quatre cercles concentriques. Celui du milieu représente Babylone et la terre d'Egypte ainsi que la Tour de Babel et les villes incendiées de Sodome et de Gomorrhe. Dans le cercle suivant, le plus large, on aperçoit un village avec son église et plusieurs groupes de personnages qui disposent gracieusement les branches d'une vigne verdoyante. C'est l'image d'une paroisse modèle où la vigne du Seigneur porte des fruits nombreux. Mais il y a aussi de mauvaises paroisses, telle Jéricho où le cep de vigne est desséché sur pied. Le troisième cercle est plein de nuées, ce sont les « ténèbres d'Egypte », c'est-à-dire l'ignorance de la vraie doctrine, qui obscurcissent même « des abbayes et des reli-

gions ». Le quatrième cercle est vide, pour marquer la séparation radicale qui s'impose entre la vie du monde et la vie chrétienne. Au delà de ce quatrième cercle, en effet, c'est la vie chrétienne qui s'épanouit : en haut, Jésus prêche sur la montagne et, fruit de sa parole, nous voyons un groupe de docteurs, des couvents, un ermitage, des maisons de tertiaires, un prêtre qui « tient école aux petits enfants », etc... Tout en bas de la carte, enfin, apparaissent un diable et un pénitent qui se donne la discipline, grâce à quoi « ce diable n'ose s'approcher du pénitent », comme l'indique la légende.

La carte du *Pater* est peut-être celle qui expose le mieux et le plus complètement ce que doit être la vie chrétienne. Elle comporte plusieurs figures (a) :

« 1. La première chose que doit faire un chrétien aussitôt qu'il est parvenu à l'âge de raison est d'envisager la fin pour laquelle il a été créé, qui est non pour jurer, mentir, et offenser son Dieu, mais pour jouir de son Dieu en terre par grâce et au ciel par gloire, si bien que si nous voulons jouir de Dieu par gloire dans les cieux, il faut faire état en ce monde d'en jouir par grâce. Les saints du paradis jouissent de Dieu par gloire dans les cieux, la raison est qu'ils en ont joui en terre par grâce, avec persévérance. Les damnés n'en jouissent par gloire et la raison est que sur terre ils n'en ont joui par grâce avec persévérance.

Ceci nous est représenté par la première figure représentant une âme envisageant la gloire de Dieu.

2. Le moyen de parvenir à cette noble fin dernière qui est de jouir de Dieu, n'est pas de dire beaucoup de chapelets : la foi, l'espérance, l'aumône et toutes autres choses bonnes et vertueuses ne nous peuvent faire parvenir à notre dernière fin qui est la jouissance de Dieu ; l'unique moyen d'y parvenir est d'aimer Dieu. Par là vous voyez que toute la perfection d'une âme consiste à aimer Dieu.

Ceci vous est représenté par la seconde figure où vous voyez des âmes qui ont été introduites dans l'église triom-

(a) Cette « Déclaration », qui ne se trouve que dans les copies de Kerdanet et a disparu des archives de Pévêché, portait la mention qu'elle était adressée à Jeanne Keratry, une des « femmes de Douarnenez » qui habitait Ploaré.

phante, tenant dans leurs mains des cœurs enflammés représentant l'amour de Dieu.

3. Pour pratiquer l'amour de Dieu il faut premièrement nous réconcilier avec Dieu courroucé contre nous par nos péchés, deuxièmement faire revivre toutes nos actions bonnes que nous avons faites en état de grâce et qui avaient été perdues et mortifiées par notre péché, troisièmement savoir que tout ce que nous faisons en l'état d'amour est très agréable à Dieu, quatrièmement que toute peine et travail nous deviennent comme insensibles.

Ceci vous est représenté en la troisième figure par un jeune homme qui tient en ses mains une grande table dans laquelle sont écrits ces quatre admirables effets.

4. Puisque cet amour divin est si excellent et si puissant envers Dieu, il le faut chercher et ne se peut trouver que dans le champ de l'Eglise militante et non en l'Eglise des païens ou hérétiques. La porte pour y entrer est le baptême. Dans ce champ, dès l'entrée, vous trouverez des prêtres qui vous apprendront premièrement ce que vous devez croire, savoir les douze articles du symbole, secondement ce que vous devez faire, savoir les commandements de Dieu et de l'Eglise ; ce que vous devez demander et espérer de Dieu, et cela est tout entier contenu dans le *Pater Noster*, et le quatrième moyen d'acquérir, conserver et augmenter la grâce, savoir par le moyen des sept sacrements.

5. Une âme qui a été fidèlement instruite en ce que dessus doit s'acheminer à posséder l'amour de Dieu ; mais, pour aimer Dieu, trois choses sont nécessaires : la première est qu'il faut connaître Dieu, la seconde est qu'il faut se souvenir souvent de Dieu le jour, et la troisième est qu'il faut unir notre volonté à la volonté divine.

Ceci vous est représenté par une échelle composée de trois sortes de bois, savoir du bois de la connaissance, du bois de la souvenance et les barreaux du bois de l'union ; ce qui est la cinquième figure.

6. J'ai dit que, pour aimer Dieu, il fallait secondement s'en souvenir, savoir de sa bonté plutôt que de son infinité ou puissance ; d'autant que l'objet de l'amour est la bonté et nous n'aimons les autres qu'autant que nous reconnaissons en eux qu'ils sont bons. Le moyen de s'en souvenir est par l'oraison vocale, mentale, jaculatoire, prédications, par

l'aspect des images comme croix et crucifix, par la lecture de bons livres et par les conférences spirituelles.

Ceci vous est représenté par deux figures : par une roue et par une âme qui est dans la pratique de la souvenance de Dieu par l'aspect d'une croix et en faisant oraison. Voilà la huitième et neuvième figure.

7. J'ai dit que, pour aimer Dieu, il fallait premièrement le connaître en sa puissance d'autant qu'elle est infinie, mais on la peut bien connaître par ses effets, comme par l'effet de la création, rédemption, justification et glorification, qui toutes sont contenues dans le *Credo*, car dans le premier article se voit le bénéfice de la création, dans le second, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième se voit le bénéfice de la rédemption, et dans le huitième, neuvième et dixième se voit le bénéfice de la justification, dans le onzième et douzième se voit le bénéfice de la glorification.

Pour aimer Dieu, il ne suffit pas de connaître sa bonté mais il faut aussi connaître sa volonté, qui est contenue dans les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Ceci vous est représenté par deux figures, l'une du soleil dans lequel sont en chaque rayon un article du symbole et l'autre figure une âme à qui Dieu présente une table.

8. J'ai dit que, pour aimer Dieu, il fallait troisièmement unir notre volonté à la volonté divine, c'est-à-dire vouloir, faire et pâtir tout ce qui est convenu dans les divins commandements de Dieu et de l'Eglise, sans en excepter aucun.

Ceci vous est représenté par deux figures ; la première par deux cœurs l'un dans l'autre, savoir le cœur de l'homme enchâssé dans le cœur de Dieu, et la seconde par une âme qui embrasse son Dieu. »

Encore qu'elle soit la plus connue des « cartes » de Michel le Nobletz, et justement parce qu'elle est la plus populaire, nous croyons bon de donner enfin la description de la carte des Cœurs qui porte le titre : « Exercice quotidien pour tout homme qui désire parvenir à la vie éternelle », sous la devise : « Connais-toi toi-même » en grec et en latin.

Cette carte est divisée en trente compartiments, six par six, sur cinq rangs. Elle comporte trois séries de figures symboliques.

La première série comprend dix figures. Dans la première on voit le Père éternel et, au-dessous de lui, un cercle avec un triangle et des étoiles. C'est la fin dernière, la vision béatifique ;

La deuxième figure représente l'échelle qui nous permet d'atteindre cette fin, ses montants signifient la connaissance et la souvenance de Dieu ;

La troisième est un cœur d'où rayonnent douze flammes qui sont les douze articles du *credo* ;

La quatrième est une roue de dix rayons avec un cœur en son centre. Elle rappelle les dix commandements de Dieu ;

La cinquième représente « un petit cœur gravé dans un grand », c'est « la volonté humaine gravée dans la divine » ;

La sixième est faite d'un cœur environné de cercles emblèmes des bons propos ;

La septième est l'image de ce même cœur à l'intérieur d'une forteresse qui en assure la protection et signifie la vigilance ;

La huitième représente, sous la forme de différents emblèmes, les vertus théologiques et cardinales ;

Dans la neuvième on voit le divin Cœur renfermant le cœur humain au sein duquel est une fournaise : la charité qui unit l'homme à Dieu ;

La dixième enfin est l'horloge du Chrétien où les douze heures marquent les exercices spirituels que comprend le service de Dieu.

La deuxième série, séparée de la précédente par une colonne, comprend douze figures :

1. L'état de l'âme souillée par le péché originel ;
2. L'état de l'âme après le baptême ;
3. Les combats contre le monde, le démon et la chair.
L'âme cède malgré les efforts de son ange gardien et le Saint-Esprit la quitte déjà ;
4. Le cœur se livre à ses mauvais desirs ;
5. Satan, dans les ténèbres, a pris possession du cœur ;
6. L'enfant Jésus frappe à la porte du cœur ;
7. Jésus entre dans l'âme qui, à sa lumière, reconnaît sa misère ;
8. Jésus balaie le cœur de ses souillures ;

9. Il y verse son sang pour le laver et le purifier ;
10. Il y dresse sa Croix et y grave sa Loi ;
11. Il y allume le feu symbole de son amour ;
12. Parvenue au comble des vertus, l'âme, docile aux inspirations de ses bons anges, repose dans la paix.

Une nouvelle colonne sépare cette seconde série de la troisième qui comprend sept figures représentant sept péchés mortels :

1. L'envie. C'est une femme qui mange le cœur de son prochain et porte une tête de mort à la pointe d'une épée. Un chien est le symbole de ce péché ;
2. L'avarice, symbolisée par le crapaud : un vieillard qui se détourne de la Croix contemple sa bourse ;
3. La luxure, symbolisée par un bouc : un homme et une femme dans une attitude peu convenable ;
4. L'orgueil, symbolisé par un paon qui fait la roue : une femme en grande toilette s'admire dans un miroir ;
5. La gourmandise, symbolisée par un pourceau : un homme attablé, le verre en main ;
6. La paresse, symbolisée par une tortue : une femme endormie tient un livre fermé ;
7. La colère, symbolisée par un loup : un homme furieux brandit un poignard.

En conclusion, la dernière figure représente ce que Dom Michel appelle « le cheval du quinquillier ». C'est le résumé des sept dernières figures. On y voit le pécheur, marchant à quatre pattes et chevauché par le démon, le « quinquillier ».

On comprend que ces tableaux si vivants — parfois quelque peu étranges, mais ils frappaient davantage par leur étrangeté même — se soient profondément gravés dans l'esprit de ceux qui les étudiaient, soit à l'aide des commentaires que Dom Michel avait écrits sur chacun d'eux, ce qu'il appelle les « déclarations de cartes », soit à l'aide des explications que, d'après ces commentaires, fournissaient aux illettrés quelques femmes qu'il avait formées à cet effet.

Il avait d'ailleurs prévu toute une technique pour l'utilisation de ses cartes. Il l'expose lui-même dans la déclaration que voici :

« L'ordre qu'on doit observer en montrant les caïers aux particuliers, soit dedans la maison ou dehors.

« Article 1. — Communément il ne faut monstrier que les cartes plus familières à ceux qui ne font qu'une passade.

« Art. 2. — Aux hommes masles qui ne sont pas religieux ; rien que les cartes, parce que vous auriez trop d'affaires.

« Art. 3. — Aux filles dévotes qui viennent expressément demeurer un mois ou plus, on monstrea les caïers, selon que jugera expédiant, suivant leur esprit et vocation et persévérance ; mais non pas monstrier le gros, ains un à un, affin qu'elles ne sachent votre secret, et tout par tel ordre.

« Art. 4. — Après les caïers des cartes, il faut monstrier le paquet qui est chez J. Cor, marqué de ceste lettre B et puis le paquet qui est chez M. D. marqué de ceste lettre D.

« Art. 5. — Se quelques amys, auxquels vous montrerez ce qu'ils voudront, voire peu à peu, à mesure qu'ils auront temps pour le lire, si vous les voyez affectionnés à la vertu ; lesquels vous reconnoissez bien.

« Art. 6. — Si se présente quelque prestre simple, dévot et humble qui désire voir les caïers ; spécialement s'il fait sa demeure hors la paroisse, je ne sçai si ferez bien de les luy monstrier, parce qu'il les publierait ou les demanderait en prest, dont vous ouvririez la porte à beaucoup de fâcherie ; et serez en danger de les perdre. Si les cachez aussy, ils demeureroient inutiles, si vos enfants n'estudient ; c'est pourquoy il faudra prendre garde de ne monstrier jamais aucun paquet, mais quelques caïers de chaque paquet, par ordre, selon la capacité, disposition et vertu des personnes ; commençant par l'ordre monsté en l'article 4^e, ne laissant aucun caïer que pour 24 heures.

« Art. 7. — Les instructions du mespris du monde seront monstrees aux filles qui font profession du mespris du monde, après qu'aurez cogneu leur vertu et esprit ; à plus forte raison les autres caïers, pour deux jours chacun caïer, en leur chambre secrette.

« Art. 8. — Que si vous autres venant à mourir, vous

mettez les caïers entre les mains de quelque-une de vous autres, prenant garde de ne les prêter que à deux nommées de celles que j'ai députées, qui sont les honnestes veuves.

« Quand ceux qui garderont quelques livres ou caïers, seront persécutés par l'importunité des personnes de qualité à leur prêter, ils les rendront au couvent des Capucins pour garder, ou les rendront chez mes neveux Lapart ou ils voudront.

« Ainsi signé ce 16^e jour d'Aoust 1631.

Michel LE NOBLETZ » (a).

De l'article 1, on peut déduire que l'enseignement des cartes était progressif et qu'il nécessitait un certain temps d'application. A « ceux qui ne font qu'une passade », il n'y a donc lieu que de montrer quelques cartes plus familières, c'est-à-dire qui donnent simplement, de manière élémentaire, les grandes lignes de la doctrine chrétienne. Dans le même esprit, il est indiqué qu'aux « hommes mâles qui ne sont pas religieux », c'est-à-dire que pousse la seule curiosité ou qui, du moins, ne sont pas dans les dispositions suffisantes pour profiter d'un enseignement un peu approfondi, on montre simplement les cartes. Ils en prendront ce qu'ils voudront et ce qu'ils pourront. Peut-être cela suffira-t-il à éveiller en eux un plus vif désir de connaître leur religion. C'est alors seulement qu'on mettra à leur disposition les cahiers de commentaires et qu'on les leur expliquera. Commencer par là serait perdre son temps : « Vous auriez trop d'affaires », écrit Dom Michel.

En revanche, « aux filles dévotes », par quoi il faut entendre selon la langue du temps aussi bien les femmes que les jeunes filles, « qui viennent expressément demeurer un mois ou plus », pour acquérir une vie chrétienne plus sérieuse et plus profonde, on montrera les cahiers, c'est-à-dire l'enseignement complet selon toutefois ce qu'elles en pourront prendre, ce dont Michel le Nobletz laisse juges les femmes chargées d'expliquer les cartes. Les dispositions de l'article 3 soulignent bien le dessein de Dom Michel qui est de former une élite chrétienne. C'est là sa vo-

(a) Arch. Ev. Série C 3.

cation particulière. Ce n'est pas aux masses qu'il s'adresse, comme le fera plus tard le Bx Maunoir, mais à un petit groupe qu'il veut entraîner à la perfection pour qu'il soit vraiment le sel de la terre, le levain qui fait monter la pâte. Ce qu'il organise, ce sont, en quelque sorte, des retraites fermées, où des âmes plus généreuses viennent, durant un mois et plus, sous la direction de guides capables, s'élever, au delà de la vie purgative et illuminative, jusqu'à la vie unitive, selon les étapes que nous ont montrées la carte des cœurs et, mieux encore, celle du *Pater*.

Remarquons en passant le soin que met Dom Michel à faire respecter cette progression : il ne faut pas, dit ce même article 3, « monstrier le gros », c'est-à-dire l'ensemble des cartes, mais les donner une à une selon l'ordre établi, afin de ne pas montrer par avance où on veut conduire les âmes, au risque de les décourager ou de compromettre leurs progrès en leur laissant brûler les étapes.

L'article 4 nous est incompréhensible faute de savoir quel est ce « paquet qui est chez J. Cor marqué de ceste lettre B et puis le paquet qui est chez M. D. marqué de ceste lettre D ». On peut conjecturer cependant qu'il s'agit là de cahiers visant de plus hauts degrés de perfection à l'ascension desquels les cahiers précédents devraient préparer. Peut-être justement le commentaire sur le *Pater*, que nous avons résumé aussi complètement que possible, et qui aboutit à une si haute spiritualité, appartenait-il à l'un ou l'autre de ces « paquets ».

L'article 5 ne fait que reproduire à l'usage des hommes les dispositions précédentes indiquées pour les « filles dévotes ».

L'article 6 manifeste la crainte de Dom Michel que ses cahiers ne s'égarent ou encore, s'ils étaient prêtés à des prêtres — et ce ne pourrait être qu'à des prêtres « simples, dévots et humbles » — que ceux-ci ne les reproduisent. Or Dom Michel veut rester maître de sa méthode, non par vanité d'auteur, mais afin qu'elle ne subisse pas de déviations. Cependant il ne faut pas que les cahiers demeurent inutiles, il faudra donc, en fin de compte, les prêter, si on les demande, mais cahier par cahier, en ne donnant qu'un paquet à la fois et, tout au plus, pour 24 heures. C'est avec ces mêmes préoccupations d'empêcher que les cahiers ne se perdent ou qu'une contrefaçon n'en corrompe la doc-

trine que, dans l'article 8, Dom Michel prévoit comment la transmission des cahiers devra être assurée après leur mort par ceux qui les ont en dépôt.

L'article 7 mérite une attention particulière. Il y est question des « instructions du mespris du monde (qui) seront montrées aux filles qui font profession du mespris du monde ». C'est le fondement même de la doctrine de Dom Michel et les âmes qui s'en inspirent sont vraiment ses disciples, elles sont de la lignée de Marguerite le Nobletz, de Françoise de Quisidic, de Claude le Belec, de Domnat Rolland. On ne peut laisser entrer n'importe qui dans cette légion : on ne confiera donc les instructions qu'aux postulantes dont on aura éprouvé la vertu et l'esprit ; encore ne devront-elles prendre connaissance des cahiers que secrètement, dans leur chambre, où elles ne les conserveront pas plus de deux jours.

On comprend ainsi tout le prix que Michel le Nobletz attachait à ses « cartes », dont on voit qu'elles sont bien autre chose que les tableaux de mission, même si elles les ont en quelque manière inspirés.

Aussi Dom Michel prend-il toutes les précautions possibles pour la conservation des fameuses cartes. Et, comme, fils de robin, il n'a pas perdu la prudence des gens de loi, c'est par devant notaire qu'il règle tout ce qui concerne le dépôt et la transmission tant des tableaux que des cahiers qui les expliquent. L'acte est de 1624, c'est-à-dire lorsque les difficultés s'accroissent entre lui et le recteur de Ploaré et qu'il doit envisager de quitter Douarnenez un jour ou l'autre. Voici ce document :

« Je qui soubsigne, Michel Nobletz prestre, déclare que je laisse les cartes de la doctrine chrestienne faites aux dévots de quelques âmes dévotes du bourg de Douarnenez, desquelles je avais la charge de les conserver, entre les mains de ses amis et honorables marchands Bernard Poullauec et Guillaume Couloche son beau frère et honorables femmes Claude le Bellec veufve de Jan le Moan et Domnath Rolland femme de Thudec Jouin, leur vie durant, lesquelles apres leur decess choisiront quelques autres en leur place qui seront propres à faire le mesme office et fonction et fidelles conservateurs d'icelles. Et en cas que lesdites cartes soient mal conservées, ou qu'il en vienne quelque

dispute pour elles, je laisse la charge à Henry Pobeur mon disciple, pour le bon service qu'il m'a fait, de mettre ordre à tout cela, comme si j'étais présent en ma personne ; sans toutesfois les pouvoir porter ailleurs, ne prester, ne les mettre entre les mains de personnes inhabiles à faire le bien publicq, ne contre le gré des personnes susdites, lesquelles je prie de les faire renouveler peu à peu, selon qu'il sera expédiant pour le profit spirituel de la jeunesse, affin qu'elle puisse parvenir à la cognoissance de la doctrine chrestienne et du chemin de la vérité. Et auront les mesmes personnes le soing de conserver les cahiers manuscrits ausquels est contenue la déclaration des dictes cartes assés amplement, par la grâce de Dieu, auquel soit honneur et gloire et à son fils Jésus, pour la gloire duquel nous faisons la présente.

« Ainsy fait et escript, ce jour vingt unieme du mois de Janvier l'an 1624.

« Nous susdits nommés cognoissons avoir receu du dit Nobletz les dites cartes, et le remercions humblement du soing qu'il a de nostre salut et ont les dits Pobeur et Poullauec signé ; les autres confessent ne sçavoir signer.

« En oultre le dit Missiré Michel le Nobletz veut qu'en absence du dit Pobeur, les susdites personnes choisiront un autre habitant du dit bourg en son lieu, lequel prendra le mesme soing et aura le mesme pouvoir.

« Et par mesme le dit Nobletz supplie les susdites personnes et tous autres confrères de la doctrine chrestienne de solliciter les habitants du bourg de donner chascque année ou laisser par leur testament quelque chose entre les mains du procureur des frères, pour faire autres cartes, affin de conserver la mesme facilité à ceux qui viendront après eux. Aussi il désire qu'après sa mort, on dira une messe à chant, chascque année à son intention, tandis que les dictes carthes dureront et ce, à tel jour que les confrères députeront. Et n'entend le dict Nobletz s'obliger par cest acte sa vie durant, ne en rien se priver du droict qu'il avoit cy devant, qu'en cas qu'il y arrive de mourir sans faire autre disposition. Et promectent les dictes personnes par leurs serments ne prester les cartes hors leurs maisons,

à aucune personne de quelque qualité de ce soit ; et pour ce, celluy qui les gardera aura un coffre député, à deux serrures, afin que les autres confrères gardent un des dites cleffs.

« Outre ce qui est dict des cartes, s'entend de tous tableaux, livres de dévotion et autres peintures qui seront mises entre les mains des dites personnes. Ce que les dites personnes promectent garder selon leur possible, à quoy ils consentent par devant les soussignés nottaires de la court de l'isle Tristan, après que se sont soubzmis au pouvoir et autorité d'icelle et qu'ils y ont prorogé de juridiction à leurs personnes, et biens meubles ou immeubles. Et ont les dicts Pober et Poullauec signé ; et pour ce que les dicts Couloche et Bellec et Rolland affirment ne sçavoir signer, ont prié signer à leur requeste sçavoir le dict Couloche, Dum Guillaume Brévilet, prestre ; la dicte Bellec, Dum Anthoine Pennec, prestre ; et la dicte Rolland Dum Charles Sanson soudiacre, présants à ce que dessus et les nottaires.

« Faict et le gré prins au bourg de Douarnenez, paroisse de Plouarre, les dicts jour et an que devant.

« Michel le Nobletz, prbre.

Anthoine le Pennec, prbre ; G. Brelivet, prbre ;
Sanson ; Henry Pober ; Bernard Poullauec ;
Lymynic, nottaire royal, Kersaudy, nottaire. » (a)

Durant quelques années du moins, ces prescriptions furent fidèlement observées, si scrupuleusement même que le Bx Maunoir n'avait pas plus que quiconque la disposition des « cartes » et que, si Domnat Rolland consent à lui prêter quelques cahiers, ce n'est que contre ce reçu : « Cahiers que j'ai empruntés de M. le Nobletz. Carte de la Croix, du chevalier chrétien, carte meslée, carte du monstre ayant une corne à la tête, carte du chevalier errant, carte du château de l'amour de Dieu, carte du Pélerin, carte de la navire en mer, carte dite imago mundi, carte de la montagne de science, carte de perfection ou de conseil, carte

(a) Cette pièce, sur parchemin, qui était autrefois dans les archives de l'évêché de Quimper, se trouve actuellement dans celles du château de Kerdanet.

des talents, carte du désiran, carte des trois arbres, carte des malades », et, au dos du billet : « Mémoire de cahiers que le Père Manouer tient lesquels appartiennent à ce sac qui sera gardé chez Dummath Rolland, l'an 1644 (b).

Ce n'est cependant pas que Michel le Nobletz n'ait été sollicité bien des fois de prêter ses « cartes » ou d'envoyer quelques-unes des femmes qu'il y avait formées pour les expliquer. Il ne céda jamais à ces demandes comme en fait foi la lettre suivante :

« Réponse à plusieurs qui ont demandé des femmes de Douarnenez pour leur montrer la déclaration des cartes peintes.

« Ce 12 janvier 1637.

« Il faut remarquer en ceste affaire plusieurs points dignes de considération, pour rendre leurs excuses pertinentes.

« Le premier, c'est que les conservateurs des dites cartes sont obligés par promesse et par contract formel de ne porter les cartes hors le terrouer, né les monstrier qu'au lieu et temps destiné à cela. Mais du depuis on a composé trois ou quatre cartes pour contenter telles personnes ; lesquelles cartes peuvent être portées par tout, mais non pas qu'on les laisserait porter par pays à la discrétion des jeunes hommes fils ou filles, parce que ce serait les gaster en les pliant et repliant si souvens : ains seulement seront portées par les personnes anciennes qui les sçavent conserver.

« Second point : c'est autre chose les monstrier une fois pour contenter ceux qui les désirent voir, et autre chose faire estat de les montrer souvent pour enseigner ceux qui les désirent entendre : car ce dernier point ne se peut faire hors de Douarnenez.

« Troisième point : lorsqu'il sera question de choisir des personnes pour apprendre ces cartes, il faudra prendre des gens de basse qualité et d'un esprit relevé, parce que les

(b) Ce billet est conservé dans les archives de Kerdanet.

personnes de qualité relevée ne voudront de honte enseigner les autres.

« Quatrièmement, c'est chose rare trouver des personnes qui puissent estre instruites devers icelles, parce que le pauvre n'a ne le loisir, ne les moyens et les riches ne veulent despendre pour apprendre, ne se l'umilier.

« De votre frère et serviteur en Jésus-Christ.

« M. le Nobletz, prbr. »

Et quelques mois après, de la pointe Saint-Mathieu où il s'était réfugié, sentant venir l'orage qui allait l'éloigner définitivement de Douarnenez, Dom Michel prend enfin les dernières mesures qui réserveront aux seules femmes qu'il a enseignées la garde et l'explication des cartes :

« Moy Michel Nobletz prêtre du diocèse de Léon ay trouvé expédiant avant mon départ de ceste vie de laisser par escrit une déclaration des honorables femmes de Douarnenez, lesquelles je trouve cappables et propres pour déclarer les cartes peintes avec la permission de nos supérieurs affin qu'on ne pense pas que je approuve toutes sortes des femmes du Bourg, lesquelles, encore qu'elles les entendent, ne sont toutes propres pour déclarer ces cartes, or entre autres femmes qui les entendent et pourroient les expliquer, les plus spéciales sont telles : honorables femmes Demmat Rolland, veuffve de feu Thudec Jouin, Claude le Belec, veuffve de feu Jan le Moan (que Dieu les absolve), Jeanne Cabellic, femme de Yvon Cevour, et sa fille Marie, et Anne Kerampran jeune fille laquelle a esté à Saint-Paul-de-Léon déclarer une carte devant Messieurs nos Supérieurs Ecclésiastiques, laquelle a esté trouvée idoine pour les enseigner, et permise moyennant observer quelques circonstances et conditions par eux prescrites. De plus je supplie les femmes susdites de laisser leur déclaration semblable à autres avant leur mort et une attestation des femmes propres pour faire la mesme foction, autrement je déclare par le présent escrit ne leur laisser mes cartes peintes qu'à telle condition, et laisse dès à présent une supplication à Monsieur le Recteur de ne permettre à aucune personne les expliquer, ne en secret, ne en public. *Ne sub nomine*

pietatis decor et impietas dissiminetur (a). C'est pourquoy il faut faire grande diligence à enseigner autres, autrement elles perdront ce grand privilège et faveur spéciale. C'est tout ce que je leur recommande. En témoignage de quoy je soubsigne la présente ce 10 d'octobre 1637 au bourg de Saint-Mahé.

« Michel le Nobletz, prêtre. » (b)

Ayant ainsi assuré la conservation de ses « cartes » et la permanence du petit groupe qui devait continuer son apostolat, Dom Michel pouvait se préparer en paix à l'épreuve que la Providence lui ménageait et qu'il prévoyait : quitter Douarnenez, chassé par l'incompréhension de ceux qui auraient dû le soutenir.

Du Conquet, où il se retira, il continua à encourager et à soutenir les femmes de Douarnenez à qui il avait confié l'explication des cartes, leur envoyant même un grand nombre de cahiers où elles en trouvaient les commentaires, ou, tout au moins, de nouveaux développements à ces commentaires.

Sa mort même n'interrompra pas son œuvre. Au contraire, elle sera consacrée par l'autorité épiscopale et, si on néglige d'expliquer les « énigmes spirituelles », c'est elle-même qui interviendra pour ranimer le zèle des fidèles, comme en témoigne cette ordonnance de l'évêque de Cornouaille :

« Nous Rene du Louet par la grâce de Dieu et du S. Siège Evesque et Comte de Cornouaille. Aiant appris que les habitants de Douarnenez avoient interrompu la louable coutume qu'ils avoient tous les dimanches devant Vespres de lire et voir dans le cimetière ou autres places décentes les instructions spirituelles que feu M. Michel le Nobletz avoit laissé dans les enygmes et peintures spirituelles pour imprimer la crainte et amour de Dieu dans l'esprit des fidèles. Exhortons les mesmes habitants de Douarnenez, les pa-

(a) Sans doute faut-il lire : « *Dedecor et impietas dissimuletur*. »

(b) Arch. de l'évêché A 1 pièce 2. L'original de cette pièce est conservé aux archives de Kerdanet. On lit au dos : « A Dammath et Claude le Belec pour les cartes. »

roissiens de Plouaré et autres de reprendre leur ancienne coutume selon les ordres que feu M. Michel le Nobletz nous avoit présenté et que nous approuvons ; Et à ce que chacun y assiste avec plus de ferveur. Nous donnons quarante jours d'indulgence à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe toutefois qu'ils seront présens à ce saint exercice avec défence à toutes personnes de les troubler sous peine de désobéissance. Donné dans nostre palais Episcopal de Lannoyon ce 23 d'aoust 1660.

René DULOUEZ,
Eves. de Cornouaille (a). »

(a) A I (Document original).

XIII

LE PIONNIER DE L'ACTION CATHOLIQUE

Ayant suivi Michel le Nobletz pas à pas, nous pouvons déjà nous faire une idée de ce qu'il voulait réaliser et des moyens qu'il employait pour cela. Je crois que Verjus l'a parfaitement exposé lorsqu'il écrivit : « Notre sage missionnaire ne s'oublia pas dans cette isle (Sein) de la maxime qu'il avoit de gagner quelques personnes des plus remarquables de chaque lieu à une perfection extraordinaire, pour servir d'exemples à tous les autres, et faire considérer la piété dans des sujets déjà considérables d'eux memes... (a) » Disons tout de suite d'ailleurs — cela ressort de toute la conduite de Dom Michel aussi bien que de ses écrits — que ces personnes les plus remarquables, ces sujets déjà considérables, ne sont pas nécessairement ceux que distingue la naissance ou la fortune, les notables, mais ceux qui s'imposaient par la dignité de leur vie, leur honnêteté, leur vertu, et, pour tout dire, par leur esprit chrétien. C'étaient ceux-là que Dom Michel voulait atteindre, convaincre, entraîner pour qu'ils fussent le levain qui fait monter la pâte.

Michel le Nobletz ne cherche donc pas à atteindre les masses mais à en dégager une élite. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on l'étudie sous peine de se laisser surprendre et quelque peu scandaliser par sa sévérité et par ses exigences. C'est en profondeur qu'il veut travailler.

(a) Verjus 194.

Aussi ne peut-on dire qu'il soit missionnaire au sens où on l'entend généralement. Il n'est pas missionnaire à la manière de ceux qui se vouent à la conversion des infidèles puisque c'est déjà à des chrétiens, encore que plus ou moins fervents, qu'il s'adresse. Il n'est pas missionnaire non plus à la manière de ceux qui, allant de paroisse en paroisse, ne se donnent pour tâche que de secouer la torpeur des fidèles, d'exciter leur ferveur et, après quelques jours ou quelques semaines de prédication, vont évangéliser un nouvel auditoire. C'est de cette manière que le Bx Maunoir sera missionnaire, mais son ministère itinérant, avec ses mouvements de masse et ses manifestations spectaculaires, s'il lui fut inspiré par Dom Michel, sera tout autre chose que l'apostolat de ce dernier. Michel le Nobletz n'est itinérant que par occasion et un peu malgré lui. Nous l'avons vu à propos du ministère qu'il entreprend à Morlaix au début de son sacerdoce. Il n'y est venu que parce que le séjour de Plouguerneau et de ses environs lui devenait intolérable et il ne quitte Morlaix qu'à cause des difficultés qu'on lui crée. A Lochrist, où il s'installe ensuite, il se heurte à des oppositions du même genre et, alors qu'il avait bien l'intention de s'y fixer, c'est découragé par l'hostilité qu'il rencontre qu'il va porter la parole de Dieu à Ouessant, à Molène, à l'île de Batz. A Quimper, il n'en va pas autrement puisqu'il y achète même une maison à la Terre-au-Duc, ce qui prouve assez qu'il veut s'y établir. Mais, aussi mal supporté à Quimper qu'ailleurs, il reprend sa vie errante : Concarneau, Pont-l'Abbé, l'île Tudy, l'île de Sein et quand, enfin, Douarnenez voudra bien l'accueillir il s'y fixera pour vingt-deux ans et n'en partira que chassé par l'official de Cornouaille. C'est qu'à Douarnenez Dom Michel trouvait le champ d'apostolat idéal pour lui : une paroisse et son église dont il pouvait être le recteur sans l'être, comme nous l'avons expliqué.

Durant les vingt-deux ans qu'il passa à Douarnenez, on dit bien que Dom Michel alla « missionner » de-ci de-là — mais on ne le dit que timidement et sans aucune précision. Ce qui paraît plus exact, c'est que, lorsque les difficultés s'aggravaient entre le recteur de Ploaré et Dom Michel, celui-ci savait disparaître opportunément. C'est ainsi que nous l'avons vu se réfugier quelque temps à Pouldavid. Il ressort aussi de ce qui nous est rapporté

qu'au cours d'autres brouilles — car elles n'étaient pas si rares — Dom Michel s'était également retiré au Conquet. Il y avait même acheté une maison, sans doute en prévoyant que l'orage se rapprochait, qui allait le contraindre à quitter définitivement Douarnenez. C'est de la sorte qu'il put, obtempérant sur l'heure à l'ordre de l'official, qui le chassait, ne pas se trouver sans abri et s'installer dans l'humble logis où il demeurera durant les treize années qui lui restaient à vivre.

Nous avons vu comment Dom Michel avait entrepris d'instruire et de former à la vie chrétienne les habitants de Douarnenez : catéchismes, « enygmes spirituelles » et toutes les autres industries que son zèle lui suggérerait. Mais il était seul et, même quand le recteur de Ploaré n'avait pas encore enlevé à Antoine le Pennec et à Guillaume Brélivet l'autorisation de seconder Michel le Nobletz, à eux trois ils ne pouvaient suffire à la tâche. Il ne s'agissait pas en effet de remuer des masses mais de former individuellement, une à une, des âmes chrétiennes afin de les atteindre en profondeur.

C'est alors que Dom Michel eut l'idée de chercher, parmi les laïques, des auxiliaires pour ce ministère. Il eut recours, comme nous l'avons vu (a), aux « femmes de Douarnenez » qui furent chargées, sous son contrôle sans doute, mais avec une grande liberté d'action, de montrer et de commenter les « cartes » selon qu'elles le jugeaient opportun. En cela, Dom Michel devançait son temps. Qu'était, en effet, cette organisation, sinon une formation d'Action Catholique avant la lettre ? Et c'est de l'Action Catholique qu'il a vraiment conçue et réalisée, que Michel le Nobletz devrait être déclaré le patron, plus encore que des missions qu'il n'a pas eu à inventer. Elles étaient, en effet, pratiquées, bien avant lui, notamment par les capucins, et avaient été illustrées par des missionnaires aussi éminents que saint Vincent Ferrier.

Parmi les « femmes de Douarnenez » auxquelles il confia principalement cet apostolat laïque, il en est deux qui, à la suite de sa sœur Marguerite, méritent une mention particulière : Claude le Belec et Dammath Rolland.

Claude le Belec est cette épouse de Jean le Moan qui

avait, avec son mari, pris si courageusement la défense de Michel le Nobletz lors des premières instructions qu'il donna à Douarnenez. C'est elle aussi qui lui avait offert l'hospitalité, hospitalité qu'il semble bien avoir conservée pendant les vingt-deux ans qu'il passa dans cette ville, même après la mort de Jean Le Moan. La vie de Claude le Belec, et celle de Dammath Rollant, se trouvent dans Verjus (a) comme dans la *Vie manuscrite* (b), mais l'influence du Bx Maunoir transparaît dans ses récits, visiblement écrits d'après ses souvenirs, et les transforme en chapitres de la Légende Dorée. Ce ne sont que miracles agrémentés de quelques contradictions dans l'un et l'autre des récits où Claude le Belec est, à la fois, une riche négociante et une pauvre, une maîtresse entendue aux affaires et une « idiote ». Autant que nous pouvons nous la représenter sous de trop certaines exagérations, il semble que Claude le Belec ait été effectivement une négociante très à son aise qui possédait plusieurs bateaux assurant, en particulier, le transport du vin. On sait qu'elle eut trois garçons dont l'un fut le filleul de Dom Michel, ce qui ne l'empêcha pas de bien mal tourner, après avoir fait de brillantes études chez les Jésuites de Quimper, et de venir mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il est vrai que, si sa vie avait été loin d'être exemplaire, sa mort fut édifiante. Il est rapporté que Claude le Belec ne savait pas lire. Dom Michel lui avait même fait un livre de méditations tout en images. Cependant trouve-t-on, dans les papiers de Dom Michel, des lettres ou des instructions adressées nommément à Claude le Belec. Ne peut-on en conclure que, selon sa charité coutumière et toujours si pratique, Dom Michel entreprit de l'instruire. On sait que volontiers il enseignait aux uns et aux autres les sciences profanes qui pouvaient leur être utiles, et on le vit, au Conquet, durant les dernières années de sa vie qu'il y passa, donner aux jeunes marins des leçons de mathématiques et de sciences nautiques. Serait-il surprenant que, logeant chez Jean le Moan et sa femme Claude le Belec, il ait, en quelque sorte, payé son hospitalité en leur apprenant à lire et à écrire ? On pourrait peut-être le déduire de ce qu'un des fameux « caïers » de Dom Michel, comportant

(a) Verj. 546 et 557.

(b) Per 255 et 269.

des corrections de sa main, est recouvert de deux feuilles de papier remplies d'exercices d'écriture avec cette mention « fait par moy Jean le Moan, 4 jour de juin (1627) » (a).

De toute façon, plus que les sciences profanes, ce sont les choses de Dieu que Michel le Nobletz enseigna à Claude le Belec et elle s'éleva très haut dans la pratique de l'Oraison : « les affaires, et les œuvres de charité qu'elle entreprenoit, ne luy permettant pas de vaquer à la prière les jours de travail, elle se levoit à minuit pour faire une heure ou deux d'oraison mentale... Ces saints exercices luy acquirent un don si admirable de contemplation, qu'au milieu d'un grand nombre de bonnes œuvres qu'elle entreprenoit, son âme s'occupoit incessamment à s'entretenir avec Dieu : et l'embaras des affaires de charité, auxquelles elle s'adonnoit entièrement, n'empeschoit pas qu'elle se conservast dans une grande solitude de cœur, où elle ne consideroit que Dieu, et ne s'attachoit uniquement qu'à luy... »

Son grand souci était de procurer aux habitants de Douarnenez de solides instructions qu'elle demanda aux Capucins et aux Jésuites de venir leur donner après le départ de Dom Michel. Et c'est encore elle qui leur donnait l'hospitalité, comme elle l'avait si longtemps donnée à celui-ci. C'est elle aussi qui suggéra au recteur de Ploaré de faire chanter tous les dimanches à l'église, par les enfants, les commandements de Dieu et le *Credo* pour les graver dans la mémoire des fidèles.

L'explication des cartes, selon les instructions de Dom Michel, fut cependant sa principale préoccupation. Chez elle ou sur le placître de l'église, parmi les tombes, au sortir de la messe ou avant vêpres, elle montrait et expliquait quelques tableaux, et lorsque certains étaient ainsi mis en goût, elle allait chez eux leur montrer et leur expliquer progressivement d'autres cartes selon qu'ils étaient à même d'en tirer profit. C'est elle aussi qui recevait les « filles dévotes qui viennent expressément demeurer un mois ou plus » (b) pour étudier les cartes et qui naturellement les leur expliquait dirigeant ainsi de véritables retraites.

Claude le Belec ne se contentait pas de poursuivre cet

(a) Arch. Ev. Série B N° 2.

(b) Note de M. le Nobletz, p. 261 (chapitre Les Taolennou « l'ordre qu'on doit observer... »).

apostolat à Douarnenez : dans ses voyages d'affaires comme dans ses visites de famille, elle emportait quelques « enygmes spirituelles » pour les expliquer. Elle se cherchait aussi des collaborateurs, comme ce François Trellu, un bon paysan de Plonevez — la paroisse de Sainte-Anne la Palud — qu'elle avait instruit avec grand soin et qui, selon ses instructions, rassemblait tous les soirs les enfants et les gens plus simples pour leur apprendre tout ce qu'ils devaient savoir de la religion. Avec beaucoup d'habileté, toujours à la suggestion de Claude le Belec, François Trellu s'ingéniait à gagner l'amitié des plus débauchés et des plus endurcis pour les amener à changer de vie après une bonne confession générale.

Autant que Claude le Belec, Dammath Rolland fut pour Dom Michel une très précieuse auxiliaire. Sa vie est vraiment l'ascension de son âme sous la conduite de Michel le Nobletz. Lorsque celui-ci arriva à Douarnenez, Dammath Rolland n'était guère chrétienne que de nom ; elle ignorait à peu près tout de sa religion et jusqu'au *Pater*. Dès le début, elle fut saisie par les instructions de Dom Michel qu'elle suivait assidûment. Son mari, déconcerté par cette ferveur subite, voulut l'en détourner, mais bientôt, gagné à son tour par la parole apostolique de Dom Michel, il fut un des plus empressés à l'écouter, laissant à sa femme toute permission d'assister aux deux instructions quotidiennes qu'il donnait à Sainte-Hélène.

Michel le Nobletz eut vite fait d'instruire cette femme de bonne volonté qui fut bientôt à même, non seulement de comprendre, mais d'expliquer parfaitement les « enygmes spirituelles ». Une fois veuve, Dammath Rolland se consacra entièrement à l'apostolat que Dom Michel lui avait confié. Elle n'abandonna pas pour cela son métier qui était de fabriquer et de raccommoder les filets de pêche. Il lui fallait bien gagner sa vie. Mais cela même ne la détournait pas de son ministère : durant son travail, elle enseignait les prières et le catéchisme aux enfants qu'elle réunissait autour d'elle. De son maigre salaire, elle gardait peu de choses pour elle, vivant dans la plus grande pauvreté et ne connaissant guère d'autre nourriture que le pain et les sardines. Ce qu'elle économisait, lui servait à nourrir, chaque jour, cinq ou six pauvres et elle consacrait ce qui

restait encore à pourvoir aux dépenses de quelques personnes qu'elle envoyait faire le catéchisme dans les campagnes.

Les dimanches et fêtes, à la sortie des offices, comme Claude le Belec, elle expliquait les « tableaux enigmatiques » et on s'émerveillait de la clarté de son enseignement et de la facilité avec laquelle elle faisait apprendre les vérités religieuses. Sa réputation s'étendit bien plus loin qu'aux environs de Douarnenez et on venait la voir d'un peu partout en Basse-Bretagne. On cite parmi ses visiteurs le baron de Lannion, gouverneur de Vannes, qui, très avancé pourtant dans les voies de l'oraison, déclara n'avoir jamais trouvé d'aussi grands secours spirituels qu'auprès d'elle. On nomme encore Mlle de Kerongar, Mlle de Kergven et beaucoup d'autres qui venaient parfois de très loin.

L'évêque de Cornouaille, Guillaume le Prestre, voulut la voir, entendre ses commentaires des cartes et l'interroger à loisir. C'était sans doute à la suite des attaques dont nous allons avoir à parler afin de se faire un jugement personnel. Il fut conquis à son tour, bénit Dammath Rolland et la pressa de continuer à enseigner la doctrine chrétienne.

Parmi les visiteuses de Dammath Rolland, il faut mentionner tout particulièrement Jeanne le Gall que Dom Michel lui envoya du Conquet, dès 1639, c'est-à-dire aussitôt après qu'il s'y installa en quittant Douarnenez. Jeanne le Gall était une femme inculte et assez rude mais dont Michel le Nobletz avait deviné la bonne volonté généreuse. Elle vendit tout son petit avoir et partit se mettre à l'école de Dammath Rolland auprès de qui elle demeura six mois. Quand elle revint au Conquet, elle était à même d'expliquer tous les tableaux et nous verrons comment Dom Michel en fit son auxiliaire dans sa nouvelle résidence.

Avec Claude le Belec et Dammath Rolland, il faudrait encore citer bien d'autres femmes de Douarnenez dont Michel le Nobletz fit ses collaboratrices après les avoir formées : Anne Keraudren, Eléonore Thépaut, Marie le Bouch, Clémence le Goff, femme de Maurice Gouzien et beaucoup d'autres.

Mais ce n'était pas seulement les femmes que Dom Michel groupait ainsi et dont il faisait ses auxiliaires. Il y avait aussi les hommes qui, s'ils n'étaient pas chargés de

l'explication des cartes — nous verrons pourquoi d'après Dom Michel lui-même, — n'en étaient pas moins intéressés au succès de son entreprise. Il y a, dit-il dans l'acte de 1624, que nous avons cité, « Henry Pobeur, mon disciple, pour le bon service qu'il m'a fait, de mettre ordre à tout cela, comme si j'étais présent en ma personne », ce qui semble indiquer que ce Pobeur était, en quelque sorte, le président du petit groupe que Dom Michel avait formé. Il y a aussi Bernard Poullaouec, Guillaume Couloche, d'autres encore parmi lesquels on peut bien certainement ranger ceux qui, parce qu'ils « recognoissent les obligations qu'ils ont en général à noble et venerable personne Messire Michel le Nobletz prestre, tant de ses bonnes prières, assistances, instructions et prédications qu'ils ont receus avant ce jour de luy, et qu'ils esperent au temps à venir recevoir », ont voulu lui assurer une tombe en l'église de Ploaré. Dans l'acte de donation, on trouve nommés, avec « plusieurs autres habitants de la ville de Douarnenez et paroissiens de Plouerle », Jean Laurentz, Guillaume Madec, Henri l'Or, Allain et Jean le Pellenec, Cledin le Pellerin, M^r Augustin Drogo, Mathieu le Lyminic, Jean Cariou, André le Marchant, Jean Jeannou, Jean l'Argenton, Grégoire le Brun, Hervé Kervenec, Jean Celton, Jean le Cudennec, Allain Bariau, Jean le Perrec, Pezron le Bourchis, Hervé le Guiader, Yvan Lozeachmeur. Ne peut-on pas inférer de ce que ces hommes qui, au lendemain des violents assauts portés contre Dom Michel, et alors qu'une partie si notable de la population est toujours dressée contre lui, ne craignent pas de se manifester ainsi nommément, dans un acte officiel, à côté de tant d'autres qui veulent rester anonymes, sont de ses fidèles disciples, de ceux qu'ils s'est attachés indissolublement, dont il a constitué un groupe bien organisé que nous ne refuserions pas d'appeler aujourd'hui d'Action Catholique ?

Cependant ce n'est qu'aux seules femmes qu'est réservé le soin d'expliquer les cartes. Michel le Nobletz nous dit pourquoi dans un mémoire signé de sa main :

« Pour autant que je n'ai trouvé aucun homme d'église de mes familiers, qui ait voulu prendre la charge de garder quelques cahiers manuscrits, auxquels est contenu la déclaration de la plus grande partie des cartes peintes, et autres

cahiers touchant la Doctrine Chretienne, et de les prêter aux prêtres de la paroisse, et avoir le soin de les retirer, garder et conserver fidèlement, je certifie les avoir laissés à quelques-uns de mes amis, à conditions de ne les prêter à personne que par la main de Dom Antoine Pennec et H. Pobeur, auxquels ils les prêteront de deux en deux, à mesure qu'ils les rendront entre leurs mains, moyennant que les susdits tiennent en secret les susdits gardiens des cahiers, et leur donnent deux ans de temps, pour les pouvoir prêter, voire trois, s'il est besoin ; au bout de quatre ans, les susdits amis les rendront à ceux auxquels je leur ai dit, si bon leur semble ; autrement, ils les garderont tant de temps qu'ils trouveront expédient.

Item, pourront mes susdits amis et familiers choisir un autre, quand bon leur semblera, au lieu des premiers nommés. C'est toute la diligence que je puis apporter en cette affaire, pour aider ceux qui viendront après, à trouver une entrée fort facile en la doctrine chrétienne. De plus je désire que ceux par les mains desquels les cahiers seront prêtés, qu'ils prennent de bons gages en un petit mot d'écrit de reconnaissance de celui qui sera député pour copier les cahiers, et faudra retirer les cahiers de ceux auxquels ils seront prêtés, de mois en mois, sous peine de perdre leurs gages ; et sous peine de ne recevoir plus. Quant aux étrangers qui les demanderont, ils se pourront adresser aux prêtres de la paroisse qui auront retiré les copies ; car personne de mes amis ne veut prendre cette obligation et divertissement ; outre que les dits cahiers sont si succinctement écrits qu'ils sont obscurs à ceux qui ne les ont ouï déclarer, et qui n'ont aucune entrée en la dite intelligence des cartes, et ainsi, je crois que peu de personnes des autres paroisses les demanderont. Je puis dire avec le poète Horace :

Cum brevis esse volo, obscurus fio, et aussi avec le Prince des Philosophes : *Rita Kai anarrità*, c'est-à-dire *dicta et non dicta*.

De plus, je députe ce nombre de cartes avec leurs cahiers particulièrement pour honorable femme Claude le Bellec, veuve de feu Jean le Moan de Portzru et pour Dam-math Rolland, veuve de Tudec Juin, que Dieu absolve afin qu'elles puissent aller librement enseigner et montrer les

dites cartes partout à leur plaisir, sans demander la permission de ceux qui sont conservateurs des autres cartes. Il est raisonnable, puisqu'elles sont les plus capables et les plus libres à enseigner, et volontaires, qu'on leur laisse les moyens de liberté, pour faire le bien qu'elles désirent. Joint qu'elles sont du nombre de ceux et celles qui ont baillé de leurs biens pour faire les dites cartes, et à leur mort elles les livreront à d'autres, qui pourront faire la même fonction, leur vie durant. Les noms des dites cartes sont écrits en ce présent cahier, jusques au nombre de vingt-neuf, ne comptant quelques feuilles collées et attachées par quelque façon que ce soit à des tableaux.

Pour faire fin, je prie les lecteurs de considérer qu'il était expédient de laisser les susdites cartes à celles qui sont les plus capables pour les entendre et plus propres pour les expliquer et enseigner aux autres ; car les hommes mâles ne peuvent vaquer si familièrement et ne sont d'un accès si accostable à toutes les personnes comme le sexe féminin même ; parce qu'ils savent lire et ont plus grande suffisance, ils ne font pas tant d'état de ces cartes comme le sexe féminin, qui ne sait ni lire, ni écrire : joint qu'elles ont plus de loisir à enseigner leurs domestiques par icelles. Et en témoignage de tout ceci, j'ai voulu signer la présente, ce huitième jour de janvier mil six cents vingt et neuf. Au Conquet. Michel le Nobletz prbr (a). »

Ce mémoire se complète d'un « avertissement pour la conservation des dites cartes » qui n'indique pas seulement la préoccupation de Dom Michel d'assurer leur préservation et leur renouvellement, mais offre une nouvelle preuve qu'il disposait d'une organisation à même de s'en charger.

« 1 — Lorsqu'il vous arrivera de choisir autres conservateurs en votre place, ne les laissez à vos plus grands amis ni aux plus gens de bien, mais aux plus propres pour faire le bien de la communauté.

2 — Prenez garde de ne choisir les hommes mâles pour conservateurs, d'autant qu'ils sont contraints de s'absenter du bourg pour leurs affaires, ni les femmes lesquelles font

(a) Arch. de Kerdanet. L'original est au château de Kernuz.

profession de porter qualité de demoiselle ou de semblable grandeur mondaine, ni celles qui les entendent trop peu, mais des simples femmes, afin qu'un chacun ait un accès plus facile à procurer son salut.

3 — Il ne faut laisser la charge d'icelles à une seule famille, mais à deux, pour plusieurs accidents qui peuvent arriver au temps de guerre et de paix.

4 — Item les dits conservateurs seront envieux de solliciter les personnes dévotes à faire autres. Autrement leurs héritiers souffriront grande perte. Pourtant, les dits conservateurs admonesteront et exhorteront les dévotes personnes de leur bourg de n'employer leur bien temporel en autres dévotions, ni en richesses périssables de ce siècle en si grande abondance qu'ils laissent à faire autres cartes à leur commodité, afin que la doctrine demeure toujours à leurs héritiers.

M. Le Nobletz pbre, G. Brelivet Pbre (a). »

On peut joindre à ces deux notes une troisième, du 12 janvier 1637, qui répond à quelques demandes faites par des étrangers à Douarnenez, pour qu'on aille leur montrer les cartes. Si Dom Michel s'y oppose, c'est évidemment pour éviter que les cartes ne s'égarent et ne s'abiment. Mais ce n'est assurément qu'une des raisons de son refus, car la solution eût été de charger ceux qui désiraient posséder ces cartes de les faire reproduire, comme Dom Michel le fera plus tard au bénéfice des habitants du Conquet lorsqu'il y sera installé. En fait, Michel le Nobletz veut réserver à Douarnenez l'usage des cartes parce qu'il n'y a, semble-t-il, à pouvoir les utiliser comme il faut que le groupe qui sait comment les montrer, les expliquer et selon quelle progression. On trouve également dans cette note, au troisième et quatrième points, quelques indications sur la manière dont ce groupe doit recruter ses nouveaux adhérents.

« Il faut remarquer en cette affaire plusieurs points dignes de considération, pour rendre leurs excuses pertinentes.

Le premier, c'est que les conservateurs des dites cartes

(a) Arch. de Kerdanet. L'original est au château de Kernuz.

sont obligés par promesse et par contrat formel, de ne porter les cartes hors le terroir, ni les montrer qu'au lieu et au temps destiné à cela ; mais du depuis, on a composé trois ou quatre cartes pour contenter telles personnes, lesquelles cartes peuvent être portées partout, mais non pas qu'on les laisserait porter par pays ; à la discrétion des jeunes hommes, fils ou filles, parce que ce seroit les gêner en les pliant et repliant si souvent, mais seulement seront portées par les personnes anciennes, qui les savent conserver.

Second point : c'est autre chose les montrer une fois, pour contenter ceux qui les désirent voir, et autre chose faire état de les montrer souvent, pour enseigner ceux qui les désirent entendre, car ce dernier point ne se peut faire hors de Douarnenez.

Troisième point : lorsqu'il sera question de choisir des personnes pour apprendre ces cartes, il faudra prendre des gens de basse qualité, et d'un esprit relevé, premièrement parce que les personnes de qualité relevée ne voudraient, de honte, enseigner les autres.

Quatrièmement : c'est chose rare de trouver des personnes qui puissent être instruites devers icelles, parce que le pauvre n'a ni les loisirs ni les moyens ; et les riches ne veulent dépendre pour apprendre, ni s'humilier (a) : voici qu'un grand festin a été préparé mais les invités ont refusé de venir parce qu'ils avaient acheté des choses terrestres et des vanités du monde ; ce sont les pauvres seuls qu'on appelle et qu'on fait entrer à pareil banquet, un banquet choisi et abondant. Il faut reconnaître les inconvénients des choses terrestres et vendre les choses visibles pour acheter les choses célestes cachées dans le champ de l'Eglise. Que celui qui entend dise : me voici. Qu'il dise : je me réjouis, si tant est qu'un mondain le puisse. Ouvrez vos oreilles, Pamphile.....

Ce 12 de janvier 1637

de votre frère en Dieu
et serviteur en Jesus-Christ
Michel le Nobletz Pbre (b). »

(a) Nous traduisons en français toute la fin de cette note qui est en latin.

(b) Arch. de l'Ev. A I pièce 3.

Evidemment ces groupes à l'écart desquels elle était tenue, l'austérité, l'assiduité aux offices et la ferveur de leurs membres, qui étaient un reproche vivant et continu à la médiocrité de sa vie chrétienne, ne pouvaient qu'exaspérer une bonne partie de la population. C'est de là que vinrent, nous l'avons vu, les attaques dirigées contre Dom Michel. Elles visèrent d'abord l'emploi qu'il faisait de femmes, et de femmes séculières, pas même de religieuses, pour enseigner la doctrine chrétienne. C'était à la fois, si l'on pouvait obtenir une condamnation, atteindre Dom Michel et désorganiser le groupe de ses fidèles. Mais les laïques que Dom Michel employait n'agissaient pas d'eux-mêmes en dehors du contrôle de l'autorité. Travaillant d'accord avec le prêtre, ils restaient soumis à la hiérarchie, ce qui doit être une des caractéristiques de l'Action Catholique. Or, on ne peut nier que la hiérarchie approuvait la méthode de Michel le Nobletz et le rôle qu'il confiait aux laïques puisque, saisie de plaintes contre lui, à plusieurs reprises, l'autorité épiscopale lui avait toujours donné raison et que nous avons même vu l'évêque de Cornouaille, Guillaume le Prestre, bénir et encourager Dammath Rolland après avoir voulu l'interroger lui-même.

Néanmoins Dom Michel prit à cœur les attaques dont ses auxiliaires étaient l'objet. Tout en se justifiant, il tenait à les rassurer sur la légitimité de leur action. C'est à cette préoccupation que répond la note suivante (a) :

« La doctrine des femmes séculières de Douarnenez est plus assurée que celle des femmes religieuses pour les trois raisons qui suivent :

La première raison parce qu'elle est publiquement donnée devant des personnes capables de corriger ce qui est mal dit, et aussi qu'elles sont libres et hardies pour répondre celle qui enseignera.

La seconde raison : la doctrine des femmes séculières est déterminée par des personnes ecclésiastiques et limitée tellement qu'elles ne peuvent enseigner autre doctrine à leur fantaisie.

(a) Arch. de l'Ev. A I pièce 5. Cette note autographe de Dom Michel porte au dos : « A Dammath Rolland pour confirmer la doctrine des femmes. »

La troisième raison : ces femmes de Douarnenez enseignent par peintures, tellement qu'elles ne peuvent expliquer ce qu'elles enseignent, selon leur propre caprice ; ni changer livres et lecture à leur volonté, comme celles qui lisent en privé tels livres qu'il leur plaît, et n'est aucun ecclésiastique capable sur la place, pour les reprendre ; et s'il arrive que les séculiers fassent lire quelque livre devant elles, ce sont des livres députés de leur directeur. Dieu veuille leur donner la persévérance. Ainsi soit-il.

Louange à Dieu et à son Fils Jésus et à sa Sainte Mère et à tous les Saints. »

Dom Michel avait beau se justifier et obtenir de l'autorité épiscopale les approbations nécessaires, ses adversaires ne désarmaient pas. Ils l'accusèrent de diviser la paroisse. Cette division, Dom Michel ne la nie pas, mais il l'estime inévitable et légitime. C'est la séparation qui s'opère d'elle-même entre les bons et les autres. Elle prouve, comme il le dit, « que tous les habitants du bourg et de la paroisse ne sont pas ennemis de la vérité ni enfants des ténèbres. » Cependant le nombre n'était pas pour lui ou, du moins, ceux qui lui étaient hostiles se montraient plus entreprenants que les autres. Ils arrivaient à mettre de leur côté non seulement leur recteur, comme nous l'avons vu, mais aussi les religieux de passage qui venaient prêcher à Ploaré et à Douarnenez. La lettre suivante de Dom Michel en témoigne (a) :

A Monsieur et R. P. Predicateur de Douarnenez, Religieux à Kempercorentin.

Mon Reverend Pere en Dieu,

La paix vous soit donnée en Jésus-Christ. Cette est premièrement pour vous remercier de votre visite, laquelle a donné une grande joie et grande consolation et édification à plusieurs, et a apporté du courage à ceux qui sont inspirés à faire le bien de plusieurs.

Secondement, cette est pour vous ôter de l'esprit le scandale que vous pourriez avoir conçu par le rapport

(a) Arch. de Kerdanet.

de personnes mal entendues en ce qui est de l'état des paroissiens, croyant qu'il y ait animosité vicieuse où il y a une vertueuse et salutaire amitié.

Or, pour fondement de mes résolutions, je vous faisais souvenir que la prédication évangélique est un glaive, *gladius anceps ex utraque parte dividens usque ad medullas cordium* (un glaive effilé, divisant de part et d'autre jusqu'aux moëllles des cœurs). Notre-Seigneur est un esprit qui sépare le père et le fils ; c'est l'épée de Gédéon. Cette prédication a mis division en plusieurs endroits, du temps des Apôtres, selon qu'il est écrit aux Actes, *Divisa erat multitudo civitatis, quidam erant cum apostolis, quidam cum judaeis* (la foule dans la cité était divisée, les uns étant avec les Apôtres, les autres avec les Juifs).

Cette division est commune et a la mienne volonté qu'elle fût encore plus, même en la Rochelle. Cette division est du Ciel, et une bonne marque que tous les habitants du bourg et de la paroisse ne sont ennemis de la vérité, ni enfants de ténèbres. A Dieu soit la gloire *qui vocavit eos in admirabile lumen suum* (qui les a appelés à son admirable lumière). St Grégoire dit bien à propos, à ce sujet : *sicut unitas in malis est tenenda, ita unitas in bonis est desideranda* (comme l'unité existe entre les mauvais, la même unité est à rechercher par les bons). Cette unité d'esprit et de charité avec les bons et division avec les méchants est le vrai fondement de toute confraternité et religion chrétienne et de tout conseil évangélique, et sans ce fondement, *omnis confraternitas nihil aliud est quam synagoga improborum et Ecclesia malignantium* (Toute confraternité n'est autre chose qu'une synagogue de mauvais et une assemblée de méchants). Nous avons donc à Douarnenez un bon fondement de piété et un grand trésor, *quia est unitas sanctæ intelligentiæ inter bonos, et bona divisio a malis* (parce qu'il y a unité de sainte intelligence parmi les bons et salutaire division d'avec les méchants). Chose admirable, voir division sans plaie, *nam plaga est divisio continuitatis* (car la plaie est division de la continuité) et trouver ensemble la charité du prochain et division avec lui ; l'accuser et l'aimer : car eux qui croient le chemin de salut plus vraiment que les autres, et aiment la vérité évangélique, et la procurent avoir tant pour eux que pour les

autres, montrent aimer le prochain : mais voyant que plusieurs ne sont capables pour entendre le bien qu'eux-mêmes entendent et n'aiment ce qu'il faut aimer, et ne haïssent ce qu'il faut haïr, ils ne se plaisent à les hanter et se familiariser avec eux, comme ceux qui sont de leur intelligence touchant les conférences spirituelles mais bien touchant les affaires du monde. Ils confèrent par ensemble assez familièrement et sont assez grands amis. Nous avons nombre de ceux qui font semblant de croire et aimer ce que nous croyons et aimons, mais ils se manifestent être autres aux occurrences, et ne faisons semblant, dissimulant prudemment leur simulation, et toutes fois nous les aimons, sans conférer nos affaires familièrement avec eux. Je tâcherai de vous donner un exemple. Je crois que vous aimez plusieurs Révérends Pères religieux, encore que ne soyez si familiers avec eux comme ceux de votre robe qui ont le même esprit, la même intelligence et même résolution que vous ; sans comparaison, la main de Dieu est en ce pays en telle manière : ce que peu de personnes entendent, *unde multi infirmi scandalizantur, quoniam non omnes capiunt verbum hoc* (aussi bien des infirmes se scandalisent parce que tous ne comprennent pas cette parole) ; et ne faut toutefois blâmer les bons, comme si c'était une animosité obstinée, conçue pour quelque cause terrienne et légère. De plus, vous haïssez la vie et l'esprit de ceux qui se scandalisent légèrement en votre profession et qui la calomnient, la représentant au tiers et au quart autre qu'elle n'est pas, malicieusement : ainsi est entre nous : car plusieurs n'entendent le mal qu'ils font et le bien qu'ils doivent faire, et ainsi aveugles, ils disent le bien être mal et le mal être bien, desquels St. Paul dit : *quibus Deus hujus sæculi obcæcavit mentes ut non fulgeat illis lumen Evangelii* (auxquels Dieu de ce siècle a obscurci l'intelligence pour que ne brille pas à leurs yeux la lumière de l'Évangile). En outre, vous avez un plus grand ressentiment, voyant une personne de votre profession faire quelque faute scandaleuse que plusieurs autres d'une autre condition : ainsi, nous sommes marris et avons honte quand ceux qui nous aiment, assistent et honorent, commettent quelque faute ; spécialement si c'est quelqu'un de ceux qui montrent par effet mépriser ce monde ; et s'il arrive à tels d'offenser quelqu'un des autres :

qui maledicunt viam Domini, aut irident opera Spiritus Sancti (qui maudissent la voie du Seigneur ou se moquent des œuvres de l'Esprit-Saint), on lui fait quelque satisfaction et après, on le laisse sans se soucier de lui de ses comportements, que quand l'occasion se présente pour traiter quelque affaire ensemble. Il est impossible qu'entre ces deux sortes de personnes, il y ait une vraie familiarité et union spirituelle, encore qu'ils soient de même confrérie en l'Eglise ; et ainsi est de ceux qui ajoutent foi à ces errants et dévoyés calomniateurs, et qui soutiendront leur parti obstinément, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être.

Nonobstant tout ce que dessus, nous confessons que le plus homme de bien de nous à grand-peine aime-t-il son prochain *juste, vere, pie, nam qui diligit proximum legem implevit* (justement, vraiment, pieusement, car celui qui aime son prochain accomplit la loi), mais non pas que nos amis de ce bourg soient plus infectés de quelque animosité vicieuse que les autres d'un autre canton de l'Evêché ; et pour faire fin, nous vous prions de continuer votre bonne affection à leur endroit et de les visiter, et de solliciter leur avancement en Dieu, comme vous le savez très bien, afin qu'ils parviennent à l'amour de Dieu et du prochain : c'est tout ce que je vous puis écrire pour le présent, vous suppliant d'avoir la présente pour agréable, demeurant, Mon Révérend Père, Votre très humble et très indigne serviteur et frère en Jésus-Christ.

Michel le Nobletz Pbre.

Ce groupe de fidèles de Dom Michel qui se tenaient ainsi à part du reste de la paroisse, ou plutôt que le reste de la population sentait à part d'eux, car eux-mêmes ne faisaient rien pour marquer cette séparation, ne soulève-t-il pas une question ? C'est un problème sur lequel nous voudrions attirer l'attention sans, pour notre part, nous flatter de le résoudre, mais qui, croyons-nous, ne manque pas d'intérêt. Si l'on veut bien se reporter aux actes par lesquels Dom Michel assure la préservation et la transmission des cartes, on y trouvera une phrase un peu singulière, celle où il « supplie les susdites personnes et tous autres confrères de la doctrine chrétienne de... laisser... quelque chose entre

les mains du procureur des frères ». Que sont donc ces « confrères de la doctrine chrestienne », qui forment bien une association organisée puisqu'ils ont un « procureur » ?

Michel le Nobletz n'aurait-il pas institué une confrérie, groupant ses plus fidèles disciples, ceux qui faisaient « profession de mépris du monde » ? Rien ne permet de l'affirmer en dehors des phrases que nous venons de citer et qui n'exigent pas, rigoureusement, nous l'avouons, cette interprétation. Mais cette hypothèse ne nous semble cependant pas à rejeter. Que Dom Michel ait constitué une association fermée, secrète même, comme étaient déjà les Aa (44) de son temps, la chose n'aurait rien que de très naturel. N'avait-il pas été — ne restait-il pas, car on l'était pour la vie — membre et dignitaire de la Congrégation de la Sainte Vierge, où se recrutaient les Aa ? N'était-il pas resté en étroites relations avec les Jésuites qui étaient les promoteurs et les directeurs de ces associations ? Qu'aucun document ne nous permette de l'établir, cela ne doit pas nous surprendre, si nous voulons bien nous rappeler comme était rigoureuse la loi du secret dans les sociétés de ce genre.

En tout cas, cette hypothèse expliquerait bien l'hostilité violente que rencontrèrent Dom Michel et ses disciples dans la population de Douarnenez et les accusations si souvent répétées contre lui de diviser la paroisse et d'entretenir chez ses amis une attitude distante et secrète vis-à-vis des autres.

Rien n'irrite plus les hommes que de deviner, sans pouvoir en rien connaître, un petit groupe jalousement fermé dont ils se sentent exclus.

Cette irritation était d'autant plus vive dans la population de Douarnenez que, à l'opposé de ce qui se passait d'ordinaire dans les Aa, ce n'étaient pas les notabilités que Dom Michel avait ainsi groupées mais, au contraire, tenant celles-ci soigneusement à l'écart, les gens les plus simples, les plus modestes, « des gens de basse qualité et d'un esprit relevé », parce que ceux-là sont les plus portés à faire « profession du mépris du monde ». Mais agir ainsi était liguer contre soi les personnes les plus importantes de Douarnenez, plus froissées encore que les autres de se trouver exclues d'un groupe où elles imaginaient bien plutôt qu'on aurait dû être très flatté de les accueillir.

XIV

LA RELÈVE

Au déclin de 1630, Michel le Nobletz était dans sa cinquante-quatrième année et la vingt-quatrième de son sacerdoce. Il avait ruiné sa santé par une trop grande austerité de vie, comme il en convenait lui-même dans un cantique à la Vierge Marie :

« Va yechet am'eus offancet
Ho droug-entent dispris ar bet. »
« J'ai compromis ma santé
En comprenant mal le mépris du monde. »

c'est-à-dire parce qu'il avait cru que la pratique du « mépris du monde » exigeait des mortifications excessives.

Il était épuisé aussi par un labeur sans répit, celui déjà de ses longues années d'études, celui surtout de ses rudes travaux apostoliques.

Lorsqu'il jetait un regard sur son passé, c'était une vie gâchée qui se déroulait à ses yeux, car il était trop humble pour se dire que si le grain qu'il avait inlassablement jeté n'était tombé en terre que pour y mourir, c'était afin de donner une moisson magnifique que d'autres récolteraient.

Pour le moment, il ne pouvait guère compter que des échecs : échec, son premier ministère, en son pays natal ; échec à Morlaix ; échec à Landerneau ; échec à Quimper ; échec à Concarneau. Il n'y avait que les iliens qui avaient fait bon accueil à sa parole. Partout ailleurs ce n'étaient qu'échecs, et à Douarnenez même, son champ de prédication, où, depuis treize ans, il usait ses forces, qu'avait-il obtenu ? Sans doute quelques âmes d'élite s'étaient-elles

attachées à lui et avaient-elles profité de ses leçons pour s'élever très haut vers les cimes, mais l'ensemble de la population lui était hostile, surtout parmi les notables qui avaient fini par gagner le recteur. Et l'animosité croissait au point qu'il lui faudrait, un jour ou l'autre, abandonner la partie.

Tel était le bilan que Dom Michel pouvait établir de sa vie. S'il en souffrait, — et comment n'en eût-il pas souffert ? — c'était sans amertume, attribuant ses échecs à son insuffisance, du moins à ce qu'il jugeait ainsi, et content de pouvoir s'en humilier devant Dieu. Mais si c'était sans amertume ce n'était pas sans inquiétude.

S'il lui fallait quitter Douarnenez, qui donc pourrait y continuer son œuvre, aider ses chers disciples à croître en perfection et, par leur rayonnement, à gagner de plus en plus d'âmes à la pratique du véritable christianisme ?

Et puis, en allant, même malgré lui peut-être, prêcher un peu partout, il s'était rendu compte du besoin qu'avaient toutes les populations aussi bien que celle de Douarnenez d'être mieux instruites et formées à une vie chrétienne plus profonde. L'œuvre des Missions germait ainsi en son esprit, de l'expérience qu'il avait faite. Mais, alors même qu'il lui faudrait quitter Douarnenez, ses forces déclinantes ne lui permettraient plus de reprendre un tel ministère pour lequel il se trouvait de plus en plus seul, surtout depuis que son cher Pierre Quintin était mort, il y avait déjà plus d'un an.

Malgré la folie qu'on lui prêtait, Dom Michel était beaucoup trop sensé et aussi, malgré ses audaces apostoliques, beaucoup trop humble, pour ne pas sentir combien, entre ses seules mains, son entreprise restait fragile.

Avant tout, il fallait préserver la petite communauté fervente qu'il avait formée à Douarnenez. Mais cette même action, il fallait l'exercer partout en terre bretonne. Je ne pense pas pour autant que Michel le Nobletz ait jamais conçu les missions exactement comme elles se firent par la suite : manifestations de masses, spectaculaires et émouvantes, soulevant l'enthousiasme, mais n'ayant tout de même qu'une action généralement passagère. Ce sera le Père Maunoir qui l'organisera et c'est, à proprement parler, son œuvre, après que Dom Michel eut donné l'impulsion. Ce que celui-ci voulait faire, ce qu'il tenta à Morlaix, à Quimper, ce

qu'il réussit à Douarnenez, c'était un travail plus profond et plus durable : allumer des foyers ardents de christianisme où, d'une manière permanente, on s'efforcerait de réaliser la perfection évangélique. Cela c'est, comme nous l'avons montré, le charisme particulier de Michel le Nobletz.

Pour l'aider à maintenir ce qu'il avait réalisé à Douarnenez et pour créer de semblables centres de rayonnement par toute la Bretagne, ce n'était pas du clergé séculier que pouvait lui venir le secours nécessaire. Ou ces prêtres occupaient un poste et il leur était difficile de s'en détacher pour se livrer à un autre ministère, ou ils disposaient d'eux-mêmes comme ces nombreux — trop nombreux — prêtres libres qu'on trouvait dans toutes les paroisses, mais qui n'avaient alors aucune autorité et restaient à la merci du recteur, plus ou moins bien disposé, et souvent plutôt mal que bien si ces prêtres voulaient prendre quelque initiative. Michel le Nobletz en avait fait l'expérience avec ses deux auxiliaires, Antoine le Pennec et Guillaume Brelivet, auxquels Dom Capitaine, qui ne se montrait d'ailleurs pas beaucoup plus accommodant avec lui, avait interdit tout ministère.

Seule une organisation puissante et en dehors des cadres pouvait offrir à Dom Michel l'assurance qu'il cherchait. C'était donc auprès des religieux qu'il fallait la trouver.

L'état de perfection, dont ils font profession, attire plus facilement à eux les âmes désireuses de progresser. D'autre part, n'étant pas attachés à un service déterminé, ils en ont plus de liberté pour s'adonner à un ministère d'exception. Enfin, ils peuvent trouver dans leur Ordre les secours et les collaborations nécessaires pour entretenir et développer leurs œuvres, au besoin pour les défendre.

Mais à quels religieux Michel le Nobletz pouvait-il faire appel ? Sans doute les Dominicains étaient-ils installés en Basse-Bretagne depuis longtemps déjà et, malgré les difficultés qu'il avait eues avec eux, il avait, à plusieurs reprises, obtenu leur concours, mais surtout grâce à son vieil ami Pierre Quintin dont l'autorité avait fini par s'imposer aux religieux de sa province. Maintenant que Pierre Quintin était mort, Dom Michel n'obtiendrait sans doute pas le même concours des Frères Prêcheurs. Et puis c'était sur-

tout au Tréguier qu'ils se consacraient et c'était d'abord pour Douarnenez que Dom Michel cherchait du secours.

Il y avait aussi les fils de saint François. Dom Michel avait une grande vénération pour eux. Dès son enfance, il en avait rencontré lorsqu'il était écolier à l'Aberwrac'h, où les Frères Mineurs avaient installé un couvent dès 1507. On trouve même, dans la *Vie manuscrite* (a), mention de la pensée qu'il avait eue de prendre l'habit chez les Capucins à la fin de sa théologie et il est probable que, du moins, il était entré dans le Tiers-Ordre, ce qui serait plus certain si on pouvait être sûr que lui appartenait le bréviaire avec le propre franciscain conservé à Quimper. Il aurait donc profité du privilège accordé par Paul III à tous les clercs tertiaires dans les Ordres sacrés, qui n'étaient pas tenus à l'Office choral, de se servir du calendrier et du bréviaire franciscain (45).

Mais, à cette époque, les Franciscains, qui avaient des couvents à Morlaix, à Quimper et à Vannes, en Basse-Bretagne, étaient troublés par la réforme des Récollets à laquelle passa toute la Bretagne — à part le seul couvent de Saint-Brieuc — entre 1612 et 1663. Quant aux Capucins, qui avaient aussi des couvents, à Morlaix depuis 1611, à Quimper depuis 1613 et à Roscoff depuis 1621, il paraît bien, par une lettre de Dom Michel au gardien des Capucins de Quimper (nous aurons l'occasion de la citer) (b) que, dans le conflit qui opposait Michel le Nobletz et ses partisans au recteur de Ploaré et aux siens, c'était pour ces derniers qu'ils avaient pris parti.

Heureusement, depuis 1620, les Jésuites avaient pu s'installer à Quimper et y ouvrir un collège. Attaché, comme il l'était resté, à ses anciens maîtres d'Agen et de Bordeaux, c'était bien en eux que Michel le Nobletz devait mettre tous ses espoirs. Et déjà depuis longtemps sans doute, car cette installation des Jésuites à Quimper avait donné lieu à de difficiles négociations, des années durant.

C'était l'évêque de Cornouaille, Charles de Lescoët, qui avait voulu installer les fils de saint Ignace dans son dio-

(a) Per. 52.

(b) Page 401.

cèse : il avait profité d'un de ses séjours à Paris pour s'entretenir de ce projet avec le Père Canillo, son ancien professeur au collège de Clermont, puis, quelques temps après, d'un voyage à Rome pour y intéresser Grégoire XIII. En suite de ces entretiens, un Père de la Compagnie vint, en 1609, étudier sur place la possibilité d'une fondation et un de ses confrères, qui prêcha l'Avent de 1610 et le Carême suivant à la Cathédrale, en discuta avec les Notables de la ville. Si ces pourparlers n'aboutirent pas sur-le-champ, ils n'en durent pas moins éveiller l'attention des fidèles, en particulier celle de Dom Michel, si intéressé à la réussite d'un tel projet. Quoi de surprenant alors, qu'il ait, dès ce moment (a), confié à ses proches, et même à ses auditeurs, au cours d'un de ses sermons familiers, son espérance, déjà réalisée dans son esprit, de voir bientôt installés à Quimper les Pères Jésuites dont il ne doutait pas qu'ils prissent ses œuvres en mains.

En fait, c'est le 18 octobre 1620, après que leur établissement se fut, durant près de dix ans, heurté à la résistance des Notables, que les Jésuites purent ouvrir un collège à Quimper. Parmi les premiers membres de la Compagnie qui y furent envoyés se trouvait le Père Bernard (46) qui, au moins autant que le Père Maunoir, doit être considéré, après Michel le Nobletz, comme l'instigateur des missions bretonnes. Ce religieux, fils de Pierre de Bouchers, avocat au Parlement de Bretagne, était né à Rennes le 31 mars 1585. Entré chez les Jésuites en octobre 1605, il manifesta aussitôt un zèle toujours insatisfait, une piété ardente, une charité inlassable, en un mot une sainteté rayonnante qui attirait à lui toutes les âmes, surtout les plus généreuses. Dès qu'il fut installé à Quimper, Dom Michel en fit son directeur et, comme il n'est pas rare, ainsi qu'en témoigne la vie de plus d'un saint, le dirigé ne fut pas sans influence sur le directeur, et le Père Bernard partagea bientôt ses préoccupations apostoliques. Sans doute se serait-il laissé entraîner dès cette époque à le seconder, comme Dom Michel l'en suppliait, si ses supérieurs lui en eussent donné licence.

Quand, au mois de juin 1629, mourut le Père Quintin, Dom Michel, en butte à tant d'attaques, conçut, comme il

(a) Cf. page 177.

est facile de l'imaginer, de plus vives inquiétudes encore sur l'avenir de son œuvre. Il ne put manquer de faire de nouvelles instances auprès du Père Bernard pour lui demander son aide en lui avouant sa tristesse et ses craintes. Or, peu de temps après, arrivait justement au collège de Quimper un jeune scolastique de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, le frère Julien Maunoir. Il avait pour tâche d'enseigner la grammaire aux élèves de cinquième mais il rêvait d'un champ d'apostolat plus vaste et son désir était d'aller prêcher l'Evangile aux « Canadois ».

Entre le Père Bernard et le jeune religieux s'établit vite une étroite amitié, paternelle chez l'un, filiale et confiante chez l'autre. Recevant à la fois les confidences de Dom Michel, toujours en quête d'un collaborateur qui pût lui succéder, et du frère Maunoir qui rêvait de conquêtes apostoliques, l'idée devait s'imposer au Père Bernard de les mettre en rapport. Il devait dire à son jeune confrère : « Vous voulez prêcher l'Evangile ? Que ne le prêchez-vous déjà dans ce pays où la Providence vous envoie ? » A Dom Michel il pouvait dire, lui rapportant l'enthousiasme et le zèle du frère Maunoir : « Voilà l'homme qu'il vous faut. Il est jeune, allant, plus à même que moi de vous seconder. » Il n'en fallait pas plus pour que Dom Michel eût hâte de faire la connaissance du jeune religieux. Un jour de novembre 1630, de grand matin, il le vint voir au collège de Quimper. L'entrevue ne fut pas sans jeter son interlocuteur dans une certaine perplexité. Fidèle à sa méthode de piquer la curiosité des esprits pour les laisser se pénétrer des choses et les mûrir à loisir, Dom Michel se garda bien de lui parler de ses entreprises comme le frère Maunoir eût pu s'y attendre après ce dont le Père Bernard l'avait prévenu. Il se contenta de lui rappeler la vocation de saint Pierre : André a trouvé le Messie que le Baptiste lui a révélé, mais il ne s'est pas contenté de répondre à l'appel du Maître, il a couru chercher son frère Simon que le Christ prend à son tour et dont il fera, encore qu'il ne soit que le second venu, le premier des Apôtres, Pierre, qui aura autorité sur André, son aîné. Quand le frère Maunoir vint rapporter au Père Bernard ce discours qui lui semblait fort énigmatique, son aîné en religion lui expliqua sans peine

que Dom Michel avait voulu lui dire qu'il était appelé, lui aussi, le jeune scolastique, à être apôtre, apôtre en Bretagne. Mais, ce faisant, il n'expliquait qu'une partie de l'énigme. Il en était une autre à laquelle son esprit ne s'arrêtait pas mais que Michel le Nobletz, persévérant dans ses desseins, laissait au temps le soin de réaliser.

Quelques jours après son entrevue avec Dom Michel, le frère Maunoir allait en pèlerinage, aux portes de Quimper, à Ty Mam Doué, la Maison de la Mère-Dieu. Durant le chemin et au pied de l'autel, son esprit était obsédé de l'étrange visite qu'il avait reçue, de l'apostolat de Dom Michel, de sa nécessité, du péril où il se trouvait faute d'ouvrier pour continuer son œuvre, de tout ce que, en somme, le Père Bernard lui répétait depuis si longtemps. Il en fut ébranlé : avant de quitter la petite chapelle, il confiait à la Vierge, pour lui demander son aide, le projet qu'il faisait de se consacrer à l'apostolat de la Bretagne si ses supérieurs l'y autorisaient. De retour au collège, il s'empressa de mettre le Père Bernard au courant de son dessein et, pour commencer, demanda à ses supérieurs la permission d'apprendre le breton. Ceux-ci se firent prier. Le désir du jeune professeur leur semblait l'effet d'un caprice : s'il avait des loisirs, que ne les employait-il à des études plus sérieuses et plus utiles à la préparation de ses cours ? Mais quand enfin, six mois plus tard, le frère Maunoir eut l'autorisation d'apprendre le breton, il fut, en quelques semaines, à même de prêcher en cette langue. Était-ce, comme la tradition le veut, l'effet d'un miracle ? Il ne fut, en tout cas, que progressif car, les premiers jours, le frère Maunoir se contenta d'enseigner, en un breton farci de français, le catéchisme à des enfants qui apprenaient le français à l'école (a).

Sur ce qui se passa dans les premières années qui suivirent ce premier contact entre Dom Michel et le frère Maunoir, il est bien difficile de se faire une opinion. L'activité du jeune jésuite en Cornouaille ne fut, en tout cas, pas de longue durée puisque, comme nous l'avons vu, c'est en novembre 1630, peu de temps après son arrivée à Quimper, qu'il reçut la visite de Dom Michel et, dès le mois d'août

(a) Voir Introduction, p. 36.

1633, le frère Maunoir quittait Quimper pour n'y revenir qu'en 1640, après différents stages aux collèges de Bourges, de Nevers et de Rouen.

Il est vrai que, durant ces deux années et demie, selon le Père Séjourné, son biographe, le frère Maunoir aurait, en dehors de ses classes — la 4^e durant l'année scolaire 1631-1632 et la 5^e en 1632-1633 — « évangélisé » une vingtaine de paroisses ou de trêves — le Père Séjourné en cite exactement dix-sept ! Il rapporte aussi une prédication que fit le frère Maunoir à Ploaré, en 1632, et qui aurait été sa première prise de contact avec Douarnenez. De cette prédication, Verjus ne dit rien. Il place au contraire la première mission du Père Maunoir à Douarnenez après le départ définitif de Dom Michel, donc, au plus tôt en 1640, lorsque le Père Maunoir fut de retour à Quimper. La *Vie manuscrite* rapporte également, comme le Père Séjourné, cette prédication : « L'année 1632, la veille de la Visitation, le Père étant allé dans le dit lieu (à Douarnenez) pour prêcher, le lendemain, dans l'église de Plouaré, dont dépend Douarnenez (a). » Mais cela ne suffit pas au Père Séjourné : il sait quel était le sujet du sermon : le frère Maunoir prêchait sur « les moyens d'honorer et de servir la Sainte Vierge » et devant un auditoire de deux mille personnes. L'église de Ploaré est certes une grande et belle église, mais qu'elle puisse contenir deux mille personnes semble bien exagéré. Sans compter que, l'après-midi, le frère Maunoir réunit ce même auditoire à Sainte-Hélène qui, elle, peut à l'extrême rigueur contenir cinq cents personnes. Tout cela n'est que fantaisie. Je crois que la sagesse commande le même silence qu'observe Verjus sur l'activité apostolique du Bienheureux Maunoir durant ces deux années. Tout au plus peut-on admettre — et c'est fort vraisemblable — que, les jours de congé, il allait faire le catéchisme à Quimper ou dans ses environs. N'oublions pas d'ailleurs qu'à l'époque dont nous parlons, le frère Maunoir n'est encore que minoré, — ce n'est même qu'en 1631 qu'il reçut les Ordres mineurs, — et qu'il ne sera prêtre que le 6 juin 1637. Comment les Jésuites, si stricts observateurs des règles ecclésiastiques, auraient-ils laissé prêcher à l'encontre de ces règles un de

(a) Per. p. 309.

leurs religieux, simple minoré ? La remarque s'impose d'autant plus que, de l'avis de ses biographes, les supérieurs du frère Maunoir faisaient tous leurs efforts pour le détourner de cet apostolat extérieur au collège et qu'ils ne lui permettaient qu'à regret de s'y adonner. Il leur eût donc été bien facile de se retrancher derrière les lois de l'Eglise pour le lui interdire.

Lorsque le Bienheureux Maunoir revint, prêtre, à Quimper, au mois d'août 1640, il y avait quelque temps déjà que Dom Michel avait dû quitter Douarnenez et le diocèse de Cornouaille avec interdiction d'y revenir. Comme, à cause de cette défense, Michel le Nobletz ne pouvait se rendre à Quimper pour y rencontrer le Père Maunoir, il écrivit à celui-ci pour le prier de venir le voir au Conquet.

Le Père Verjus nous rapporte (a) que, lors de cette entrevue, Dom Michel versa des larmes de joie et voulut faire sa confession générale au jeune religieux qui venait le « relever ». Puis, sans perdre de temps, il le fit « prescher, catéchiser et confesser dans l'Eglise et le conduisit chez tous les pauvres et les malades de cette petite ville pour les assister et les consoler » (b). Mais Verjus ne nous dit pas de quelle église il s'agit, sans doute de celle de Lochrist — la trêve de Plougouvelin — car il semble qu'il n'y avait au Conquet même, à cette époque, que de petites chapelles.

Dom Michel conseilla aussi au Père Maunoir d'utiliser les Taolennou pour illustrer son enseignement et « d'introduire par tout l'usage des chansons spirituelles, qui contiennent l'abrégé de ses catéchismes et de ses sermons » (c) (47).

Mais ce n'est qu'un peu plus tard, lorsqu'ils revinrent de leur première mission à Douarnenez, que Dom Michel recommanda aux Pères Maunoir et Bernard l'usage des « chansons spirituelles » que lui-même n'avait jamais employées. Ce sont des habitants de Douarnenez qui, venant le voir au Conquet, lui révélèrent ces cantiques que les Pères venaient de leur apprendre (d). Ce n'était d'ailleurs pas une

(a) Un jésuite (le R. P. Maunoir) atteste tout ce qui est dans ce chapitre.

(b) Verjus, p. 280.

(c) *Ibid.*, p. 281.

(d) Voir page 294. (Le Solitaire du Conquet).

nouveauté car il y avait déjà longtemps que les prédicateurs, les Capucins notamment, faisaient chanter des cantiques dans leurs missions. Mais ceux du Père Maunoir ont ceci de particulier — et sur quoi Dom Michel insiste — qu'ils sont l'abrégé du catéchisme. Et c'est bien, en effet, ce que sont les cantiques du Père Maunoir qui ont été conservés. Moins nombreux que ceux-ci, nous en possédons aussi quelques-uns qui sont attribués à Dom Michel, mais il n'en est guère que deux dont on puisse à peu près garantir l'authenticité (note (47)). Les uns et les autres sont écrits dans cette langue toute pleine de mots français qui caractérise le breton du XVII^e siècle : on pourra s'en rendre compte à la lecture des cantiques de Dom Michel que nous donnons en appendice. Ceux du Bienheureux Maunoir ne sont pas d'un breton plus pur.

Muni d'autres conseils encore, plus personnels, dont nous verrons bientôt ce qu'ils purent être, celui qui allait prendre la succession de Michel le Nobletz dans ses travaux apostoliques était prêt à se mettre à l'œuvre. Dom Michel voulut que ce fût par Douarnenez qu'il commençât son apostolat. Le Père Maunoir s'y rendit donc en compagnie du Père Bernard. Du Conquet, Michel le Nobletz aidait aux travaux de la mission non seulement par les avis qu'il adressait aux deux jésuites, mais encore en écrivant à ses plus fidèles disciples de se mettre à leur disposition afin d'assurer leur succès.

Est-ce après cette mission à Douarnenez, est-ce après les missions à Ouessant et à Molène qui la suivirent de près ? Ce fut, en tout cas, tout de suite après les premiers essais du Père Maunoir — puisque la lettre est datée du 30 juillet 1641 — que Dom Michel lui fit parvenir, par l'intermédiaire du Père Bernard, avec qui il était lié de plus longue date, les observations suivantes, suggérées sans doute par le comportement du nouveau missionnaire :

Mon Révérend Père en Dieu (a),

(a) Cette lettre, dont une copie existe dans les archives de Kerdanet, a été reproduite intégralement par le P. Séjourné dans sa Vie du Vén. Julien Maunoir, I, p. 415. Pérennès n'en donne que le début.

J'ai trouvé la commodité de vous communiquer quelques avis touchant votre compagnon le Père N. (a). Je vous les écris à ce que vous les lui communiquiez selon que vous le trouverez expédient. Je crains d'être trop présomptueux en les écrivant et trop ingrat en les taisant. Ce n'est pas pour l'instruire que j'écris, mais pour le confirmer et soutenir en bon esprit. Je l'ai connu premièrement à Quimper, lorsqu'il régenta en la cinquième classe, et comme il avait une grâce spéciale pour instruire le peuple. Prenez la peine de lui faire part de ce qui suit (b) :

Quelques observations très salutaires pour le Père N. (c), religieux de la Société de Jésus.

Le grain de sénévé est une comparaison relative à de grands hommes qui brillent de la clarté des sciences séculières. Il croîtra pour devenir un arbre plus grand dans l'Eglise de Dieu ; aussi doit-il marcher avec précaution et observer ce qui suit :

1° Il ne doit point vaquer à des soucis séculiers ni à des choses terrestres ou des affaires économiques, ni à des études de curiosité, ni à des humanités, si ce n'est en passant.

2° Il doit imiter la vie de saint Ignace, son fondateur, non point la vie des anachorètes et moines de ce temps, quant aux exercices extérieurs ; il doit cependant vivre de façon plus stricte que bien d'autres religieux du commun de son Ordre, pour acquérir le sens du Christ touchant la mortification et n'avoir point société et conversation continuelles avec certains frères, même de sa société. J'avoue cependant qu'il a besoin d'une plus grande liberté de courir ici et là, pour le salut du prochain, selon l'inspiration de l'Esprit Saint ; sinon il souffrira un tourment intolérable en résistant à l'Esprit Saint. La raison de cette liberté plus grande, c'est qu'une grâce extraordinaire doit s'accommoder d'un procédé extraordinaire. Que l'on lise Saint Thomas (troisième

(a) Le P. Maunoir.

(b) A partir d'ici et jusqu'au passage que nous indiquerons, le texte de Dom Michel est en latin, c'est nous qui traduisons.

(c) Le Père Maunoir.

me partie, question 46, article 5, à la seconde objection) : « Comme le Christ fut ennobli par des dons de grâces, de même il fut abaissé au-dessous des autres par l'ignominie de la passion » ; et Saint Grégoire : « Celui qui, dans l'usage du don, ne suit pas l'inspiration de Dieu, celui-là tente le sort ; aussi ne doit-il pas vivre selon l'habitude et l'opinion commune des autres. »

3° Le comportement de cet homme nuit à bien des gens, par exemple à ceux qui ont l'esprit d'orgueil, de contradiction et de scandale, et aux hommes charnels, parce que l'homme animal ne saisit pas les choses de Dieu, aussi :

a) il est à craindre qu'on ne lui donne un *socius* (compagnon) qui a un tel esprit, car il serait contraint de lui dire : « Loin de moi, Satan, car tu es un scandale. »

b) que ceux de la maison se gardent des écueils, à chaque pas, même à chaque parole, en ayant sous les yeux les passages suivants : a) « Tous, cette nuit, vous serez scandalisés à mon sujet. » — b) « Il a fallu d'abord que le Fils de l'Homme fût réprouvé par cette génération. » — c) « Si je n'avais pas fait des œuvres que nul autre n'a faites ; ses frères eux-mêmes ne croyaient pas en lui. » — d) « La pierre que les bâtisseurs ont rejetée est devenue la pierre angulaire. » « Pour la confusion des mauvais et l'humiliation des bons, le bœuf tombera dans le puits, mais bien vite le Seigneur le retirera ; heureux aussi celui qui ne sera pas scandalisé à son sujet. »

4° Que les supérieurs se gardent d'ajouter foi aux accusations portées par un grand nombre, quand ils examineront celui qui a été dénoncé, parce que rares sont les gens doués d'un jugement convenable qui connaissent cet homme ; que ses supérieurs ne lui assignent pas une station de prédication à l'encontre de ses vues, et qu'ils ne rétrécissent pas le champ de la prédication de la parole divine à un temps et à un lieu déterminés, parce que la parole de Dieu n'est point liée.

5° Le Père en question doit aimer suffisamment le mépris de la bonne réputation, c'est-à-dire de ne pas la chercher toujours ; il doit chercher plutôt l'ignominie de la

croix ; à supposer qu'il ne la cherche pas, il la trouvera avec tristesse et douleur, alors qu'elle devrait lui être agréable et pleine de délices. Il doit avoir dans le cœur cette pensée de saint Paul : « Je ne me glorifierai en rien, sinon en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ », et cette autre relative à Moïse : « Par une foi d'une grande efficacité, Moïse nia être le fils de la fille du Pharaon, choisissant, préférant être affligé avec le peuple de Dieu que de goûter la douceur passagère du péché, estimant comme des richesses supérieures au Trésor des Egyptiens l'opprobre du Christ », puis ce passage des Actes des Apôtres : « Ils s'en allaient joyeux devant le Conseil, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des affronts pour le nom du Christ. » S'il n'a pas dans son cœur ces pensées, c'est un animal sans cœur, sans esprit, parce que l'esprit n'est pas sans la vertu, ni la vertu sans l'esprit.

6° Il doit s'exercer assidûment à la prédication de la parole divine, parce que c'est là sa vocation, et dire avec saint Paul : « Malheur à moi, si je ne prêche l'Evangile » ; à cet effet il laissera les autres genres de prières et les exercices de piété de nature à empêcher la prédication. Ce faisant il montrera une grande confiance en Dieu, la sécurité de sa conscience ; chez lui se révéleront les illuminations de son intelligence : il confondra les ennemis de la croix du Christ, et tournera les âmes des pécheurs vers la pénitence. Aussi doit-il vaquer à l'étude de la Sainte Ecriture et à l'oraison mentale, qu'il fera sans violence, par des oraisons jaculatoires improvisées dans des lieux non solitaires, par la conversation et l'enseignement, sans aucune pensée du Souverain Bien, à condition qu'il soit occupé au service de Dieu ; il est écrit en effet : « Celui qui perd sa vie à cause de moi la trouvera. »

7° Il me reste à dire de lui encore beaucoup de choses, mais vous n'êtes pas actuellement à même de les porter. J'atteste que j'ai écrit ce qui précède.

Michel le Nobletz, prêtre indigne (a).

(a) Ici finit le texte latin. La suite reprend en français.

Autres avis pour le mesme Père.

1° Qu'il ne vogue point à entendre les confessions que lorsqu'il sera en mission.

2° Qu'il hante le monde pour le contrôler, encore qu'il ait cela en horreur, parce qu'il aime trop le repos de l'esprit; autrement il contristera le Saint-Esprit et vivra mal-content, et sera privé de consolation intérieure.

3° Il priera mieux parmi le monde et parmi les traverses qu'en solitude religieuse.

4° C'est une tentation à lui d'aimer plus la solitude religieuse que l'exercice de la mission.

5° Le meilleur exercice qu'il fera sera celui auquel Dieu l'appelle. Or est-il qu'il est manifestement missionnaire céleste; donc, qu'il s'exerce tant qu'il pourra dans cette vocation. Saint Jean, chap. V. : « Les œuvres que le Père m'a données pour que je les réalise, ce sont celles qui rendent témoignage de moi. »

6° Il trouvera une âme plus contente et plus nourrie en exerçant sa mission, qu'en d'autres exercices de piété, encore qu'il prie moins ou qu'il fasse moins ses autres exercices, et encore qu'il semble vivre avec plus de liberté : car c'est pour le salut des âmes, et qui plus est, pour obéir au Saint-Esprit en l'exercice de sa vocation. Saint Thomas, 3^e partie, question 40, article 2 : « Le Seigneur Christ a dû dans la nourriture et le breuvage vivre comme les autres. »

7° Il sera plus illuminé en prêchant qu'en étudiant en chambre.

8° Il lui est nécessaire de faire des retraites quelquefois moyennant qu'il ne tarde trop.

9° La liberté lui est nécessaire pour suivre l'instinct du Saint-Esprit.

a) 10° De même que la divinité fut cachée dans le Christ, de même la vertu et l'Esprit de salut des âmes sont

(a) Ici reprend le texte latin jusqu'à la fin.

habituellement cachés dans ses ministres. Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde. Voilà l'œuvre de son ministère.

11° Le comportement du missionnaire doit être tel qu'il convienne au but de la prédication. Or ce but est de manifester la vérité. Saint Jean, chap. VIII : « Moi, je suis né pour rendre témoignage à la vérité. » Donc il a besoin de tous les moyens qui mènent à cette fin tels qu'une nourriture convenable, une libre allure, et l'honnête liberté d'aller ici et là. Il ne doit pas pourtant passer son temps dans les civilités du monde, selon cette parole : « Ne saluez personne dans le chemin. » Tout cela il ne peut le faire, bien qu'il soit missionnaire, s'il n'a pas un autre don inconnu de beaucoup de gens. Il est certain que le Père N. doit être exempt d'écrire des lettres à ses frères, comme en ont l'habitude beaucoup d'autres de son Ordre. Or, Marie a choisi la meilleure part. L'Evangile est la meilleure part qui requiert tout l'homme. Si cet homme est divisé, voulant plaire à bien des gens, il ne plaira ni à lui-même, ni à Dieu. Qu'il vive donc comme mort à tous ses amis et frères, si ce n'est dans la prière, et ainsi il plaira à son Seigneur.

Ceci, je l'écris, parce que je désire me reconforter dans l'homme intérieur par l'Esprit évangélique. L'expérience enseignera tout cela par des signes qui s'ensuivront.

12° Celui qui accomplit son œuvre que ne font pas communément les autres prédicateurs a une vocation extraordinaire. Or l'homme dont je parle a de telles œuvres. Je le prouve. C'est qu'il a le zèle des âmes et le don de réconcilier le monde avec Dieu. Donc, il a une vocation extraordinaire. Il faut le concéder intégralement. Or, un tel homme doit être conduit de façon extraordinaire; il doit vivre plus librement et jouir d'une permission plus large pour vivre à son gré, c'est-à-dire suivre l'inspiration du Saint-Esprit : et cela n'est pas suivre sa volonté propre, mais celle de Dieu. Cet homme est appelé un vrai missionnaire, c'est-à-dire un apôtre du Saint-Esprit, auquel soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

Saint Pierre écrit à Clemens : « Que nul ne te détourne

de ces études », un tel n'est ordinairement connu que par un semblable à lui.

Au Conquet, le 30 juillet 1641.

Michel le Nobletz avait ainsi passé le flambeau. La relève était faite. Il pouvait dire son *Nunc dimittis*. Le Seigneur, acceptant son sacrifice, allait cependant lui laisser quelques années pour voir au moins les premières gerbes que son disciple allait recueillir de la moisson qu'il avait préparée.

XV

LE SOLITAIRE DU CONQUET

Lorsque, chassé de Douarnenez, Michel le Nobletz vint s'y installer, le Conquet avait sa petite importance. Son port pouvait renfermer jusqu'à soixante bâtiments de cent tonneaux et les voiliers venaient souvent nombreux s'y abriter des vents de noroît extrêmement violents sur cette côte. Depuis, le cabotage usant de plus gros bateaux, il y en eut moins à être dans la nécessité d'y relâcher, et moins encore lorsque la navigation à vapeur se fut développée.

Aujourd'hui, le port de Brest a complètement supplanté celui du Conquet, minuscule à côté de lui. Mais, en 1630, Brest n'était encore qu'une bourgade, ressortissant du siège royal de Saint-Renan et « où l'on ne voyait ni notaires ni procureurs ».

C'est le cardinal de Richelieu qui, le premier, après avoir longtemps hésité entre Brest et Douarnenez, et s'étant décidé pour Brest plus facile à défendre à cause de l'étroitesse du goulet, forma le projet d'y faire creuser un port. Mais il y fit tout juste élever un certain nombre de bâtiments de bois en prévision des travaux futurs et ce n'est qu'en 1663 que M. de Beaufort, amiral de France, arriva avec soixante vaisseaux de guerre pour établir la marine royale dans le nouveau port, et en 1680 seulement que les fortifications furent commencées.

Le Conquet était donc une ville d'un trafic assez intense au temps de Dom Michel. C'était aussi un site merveilleux. De toute la côte qui mène à la pointe Saint-Mathieu, où se trouvent les ruines de la magnifique abbaye bénédictine qui lui donna son nom, on découvre un panorama splendide :

vers le nord, les îles Béniquet et Molène avec Ouessant au loin ; au sud, le goulet de Brest, la presqu'île de Camaret, le cap de la Chèvre et, par delà, l'entrée de la baie de Douarnenez, la pointe du Raz et, devinée, l'île de Sein.

Le Conquet faisait partie de la trêve de Lochrist qui, elle-même, dépendait — il en fut ainsi jusqu'à la Révolution — de la paroisse de Plougouvelin. Cependant, comme l'église tréviale de Lochrist était plus centrale, c'est à Lochrist que résidait le recteur. D'ailleurs la trêve de Lochrist avec le Conquet était plus peuplée que Plougouvelin. Le relevé des registres de baptême de cette paroisse, de 1586 à 1666, donne une moyenne annuelle de quarante-deux naissances, indiquant une population d'environ mille six cents âmes, tandis que le même relevé pour la trêve de Lochrist révèle une moyenne de soixante-neuf naissances et donc une population qu'on peut estimer à deux mille cinq cents âmes.

Lors de l'arrivée de Michel le Nobletz, le Conquet venait d'être reconstruit, car, en 1558, une fois de plus — la chose se renouvela souvent — une flotte anglaise était venue ravager et piller la ville, dont elle ne laissa debout que huit des quatre cent cinquante maisons. Il est vrai que le commandant du ban de Léon, Kersiniou, fonçant à l'improviste sur les pillards, en avait emmené plus de deux mille dans les prisons de Lamballe après en avoir occis trois fois plus.

Dom Michel avait toujours aimé la région du Conquet. Nous avons vu qu'il s'y était installé une première fois, à Lochrist, en quittant Morlaix, après les oppositions qui s'y étaient manifestées contre lui. Lorsque, après une douzaine d'années passées à Douarnenez, il eut à souffrir de la même animosité au point qu'il devait de temps en temps disparaître pour laisser les esprits se calmer, le Conquet fut un de ses refuges. C'est alors vraisemblablement qu'il acheta une petite maison où se retirer lorsque la vie lui serait devenue tout à fait impossible en Cornouaille, comme il pouvait le prévoir. En tout cas, c'est de ce bourg que, le 8 janvier 1629, il date le mémoire qu'il écrit pour se justifier d'avoir confié à des femmes la charge d'expliquer ses cartes (a).

D'après ce qu'il en reste, il est difficile d'imaginer ce qu'était la demeure de Michel le Nobletz au Conquet. Elle a

(a) Page 268. (Le pionnier de l'Action Catholique).

été complètement transformée en 1837, lorsqu'on éventa son pignon pour y adjoindre une nouvelle construction et en faire une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, en attendant qu'elle puisse l'être, s'il plaît à Dieu, au Bienheureux Michel (48).

Si l'on fait abstraction de cette partie qui lui fut ajoutée, on peut à peu près reconstituer l'habitation de Michel le Nobletz. Elle se trouvait de plain-pied sur la rue qu'elle séparait d'un jardinet d'à peine cinquante mètres. Elle se composait de deux pièces, aujourd'hui réunies. L'une, à droite, en entrant, possédait une cheminée qui existe encore dans le mur mitoyen de la maison voisine, derrière le petit autel qui s'y trouve adossé. C'était évidemment la pièce où l'on faisait la cuisine et la buée, c'est-à-dire la lessive, que nous savons qu'une femme venait y faire. Elle communiquait, sous une fenêtre, avec un minuscule appentis, encore debout sur le jardin, qui devait servir de bûcher et de débarras. L'autre pièce, à gauche, à peu près de même dimension, c'est-à-dire, tout au plus, d'une douzaine de mètres de superficie, abritait le lit de Dom Michel qui ne pouvait guère se trouver que le long du mur, en face de la porte d'entrée, entre la porte ouvrant sur le jardin et le mur, aujourd'hui abattu pour faire la chapelle. Cette pièce communiquait, elle aussi, avec un autre appentis élevé sur le jardin. C'est de cette petite pièce, qui ne compte pas deux mètres de côté, que Dom Michel avait fait son cabinet de travail, aujourd'hui transformé en sacristie.

Ce petit ermitage évoque les cellules des chartreux, mais celles-ci sont au moins deux fois grandes comme la maison de Dom Michel et, malgré toute leur austérité, beaucoup plus confortables (49).

Si des vestiges nous restent de ce qui fut l'habitation de Dom Michel, nous ne possédons plus rien de l'église où il célébrait la messe. Il ne pouvait guère aller la dire à l'église de Lochrist, distante d'une bonne demi-lieue, surtout lorsque, peu après son arrivée au Conquet, ses infirmités lui rendirent la marche très difficile et, bientôt, à peu près impossible. C'est donc au Conquet même que Dom Michel disait sa messe, mais nous ne savons pas où. Il y avait alors, dans ce bourg, avant que l'église de Lochrist y fût transportée en 1856, trois chapelles, que nous signale Verjus :

une dédiée à Saint Christophe, une autre à Sainte Barbe et une troisième à Saint Laurent. En outre, dans la « Liste des églises et chapelles de Notre-Dame en l'Evêché de Léon » qu'il dressa en 1647, le Père Cyrille le Pennec écrit : « Dans la paroisse de Plougonvelin, tout contre le bourg et le port du Conquet, vous trouverez une ancienne chapelle, proche le rivage de la mer, qui se nomme Notre-Dame de Poulconq, qui est fort hantée par les bourgeois et mariniens dudit bourg, » Mais laquelle de ces chapelles Dom Michel avait-il adoptée pour y célébrer la messe ? Nous n'en savons rien.

Michel le Nobletz (a) n'avait que soixante-trois ans lorsqu'il se fixa au Conquet en quittant Douarnenez, mais il était épuisé par ses travaux et surtout par toute une vie d'austérités, que lui-même, nous l'avons vu, jugeait alors excessives. Il avait les yeux malades, ses jambes ne le portaient qu'avec peine et il était atteint d'un tremblement continu des mains qui était évidemment une manifestation de paralysie agitante, telle que Parkinson devait un jour la décrire. Dans cet état, il ne pouvait guère se livrer à un ministère extérieur et si, durant les premiers temps de son séjour, il trouva encore la force d'aller de maisons en maisons visiter les pauvres, consoler les malades, faire le catéchisme, — car instruire les gens des vérités religieuses restait sa grande préoccupation, — bientôt il dut se résoudre à demeurer dans son ermitage.

On venait l'y voir.

C'est ainsi que le recteur de Ploumoguier, paroisse voisine du Conquet, vint se mettre sous sa direction. C'était un prêtre de beaucoup de vertu et d'un grand zèle. Il souffrait, ne sachant pas le breton, de ne pouvoir atteindre une partie de sa population. Dom Michel le convainquit de l'apprendre et la connaissance qu'il en eut lui servit non seulement dans sa paroisse mais plus tard lorsqu'il devint archidiacre de Léon. Michel le Nobletz s'efforça d'obtenir le même effort de plusieurs prêtres des environs, mais sans succès. Ceci nous permet de remarquer, comme nous l'avons indiqué (b), que la plupart des prêtres de Léon, comme ceux de Cornouaille, qui pourtant sortaient généralement du peuple, ne savaient pas le breton et que leur ministère n'en était qu'assez peu gêné.

(a) Tout le pays du Conquet est témoin de ce qui suit.

(b) Introduction, page 36.

Mais ce n'était pas seulement le breton que les ecclésiastiques de l'entourage de Dom Michel répugnaient à apprendre, c'était sa méthode qu'ils refusaient d'adopter : remplacer les sermons par des instructions catéchistiques très simples, recourir aux « cartes » pour graver plus profondément l'enseignement religieux dans la mémoire des fidèles leur semblaient des innovations insupportables.

Comme à Douarnenez, Michel le Nobletz eut donc recours à des laïques pour expliquer ses « énigmes spirituelles ». Parmi ces collaborateurs de bonne volonté il faut mentionner une pauvre orpheline, Jeanne le Gall, que sa mère, avant de mourir, avait confiée à Dom Michel. C'était une fille de vingt et un ans qui ne savait que conduire la charrue (a).

Il la plaça d'abord chez une demoiselle Fontenay, qu'elle s'engageait à servir sans gages mais à condition d'avoir le temps de se faire instruire. Dom Michel s'y employa avec bien des difficultés et parce que cette fille ne pouvait à peu près rien apprendre ni retenir et aussi parce que, contrairement à ce qui avait été convenu, sa maîtresse lui laissait de moins en moins de liberté. Aussi résolut-il de la mettre à l'école de Dommath Rolland. Il loua donc un bateau et l'envoya à Douarnenez (b). Comme nous l'avons vu, après un stage de six mois auprès de son institutrice, Jeanne le Gall revint, capable d'expliquer correctement toutes les « énigmes spirituelles » et de faire le catéchisme « avec tant de grâce et avec une si grande facilité de se faire entendre, qu'elle donnait de l'admiration et de la dévotion à tous ceux qui y assistaient » (c). Auparavant Dom Michel avait voulu qu'elle reçût de l'autorité diocésaine confirmation de la mission dont il allait la charger. L'évêché de Léon était alors vacant de fait, l'évêque, René de Rieux, ayant suivi dans son exil à Cologne Marie de Médicis dont il était la créature et aussi l'aumônier, fonction qui, le retenant à la Cour, l'avait, du reste, toujours beaucoup plus absorbé que l'administration de son diocèse. C'est donc à l'abbé Guillaume, grand vicaire de Léon, que Dom Michel envoya sa protégée afin qu'il l'examinât. Celui-ci, nous dit Verjus, « estoit un Doc-

(a) Tout le pays du Conquet.

(b) Mademoiselle de Launay, Mademoiselle le Gall et quelques autres témoins oculaires.

(c) Verjus, 276.

teur de Sorbonne fort éclairé, qui n'estoit pas disposé à souffrir qu'une fille de village se mêlast d'enseigner. Mais, ayant interrogé soigneusement celle-cy, il fut surpris des lumières de son esprit, et du don qu'elle avoit reçu de Dieu de bien expliquer ses pensées. Il luy donna donc avec bien de la joye la permission qu'elle luy demandoit d'instruire en particulier les personnes de son sexe, de répondre en public au catéchisme, et d'y expliquer les peintures de son Directeur quand elle en seroit interrogée par un Ecclésiastique». (a)

Nous avons qualifié d'Action Catholique l'organisation de l'apostolat laïque par Dom Michel. Nous en trouvons ici encore une des caractéristiques : la soumission à la hiérarchie.

Mais le souvenir de ses missions passées hantait l'esprit de Michel le Nobletz. Qu'étaient devenues, en particulier, les braves populations de Molène et d'Ouessant où — chose si rare dans ses tentatives apostoliques — il avait été si cordialement accueilli et où il avait trouvé de si bonnes dispositions ? Il demanda donc aux Pères Maunoir et Bernard d'aller y donner une mission lorsqu'ils eurent terminé celle de Douarnenez et, ne pouvant les accompagner, retenu par ses infirmités, il s'associa par la prière à leurs efforts.

Durant que les deux jésuites étaient aux îles, Dom Michel eut une joyeuse surprise : l'arrivée de toute une petite flottille qui amenait au Conquet un bon nombre de ses fidèles de Douarnenez. La plupart avaient sur le promontoire des parents ou des amis. Ils devaient y rester quelques jours et en profitèrent pour enseigner aux habitants du Conquet une nouvelle manière de retenir les vérités de la foi : les « chansons spirituelles » que les Pères venaient de leur apprendre. Leur succès fut considérable. « Les maisons n'étaient pas assez grandes pour recevoir ceux qui voulaient les écouter, il y en eut quelques-uns qui allèrent dans la place publique, pour chanter près d'une Croix, et qui se trouverent aussitôt environnés d'une grande multitude de personnes de tout âge.

Le saint vieillard étant ravi de voir que les plus stupides apprennent par cette industrie avec une facilité merveilleuse tout ce qu'il faut croire de nos mystères, et estoient

(a) Verjus, 277.

bien plus touchez et bien plus portez à se convertir, que par les discours les plus forts des prédicateurs, ne se contentoient pas d'y inviter tout le monde, mais il se trouvoit luy-mesme auprès de la Croix, et prenoit un singulier plaisir à mêler sa voix dans cette devote harmonie (a). »

La joie de Michel le Nobletz ne devait pas être sans amertume. Les « chansons spirituelles » allaient être le prétexte cherché pour l'accuser par ceux qui, comme ses adversaires de Douarnenez, jugeaient indiscret ce nouveau venu se permettant de troubler leur quiètes habitudes et surtout d'obtenir, avec ses nouveautés, plus de succès qu'eux. Dom Michel s'affligeait parce que les persécutions lui manquaient depuis quelque temps, nous dit Verjus, mais, ajoute-t-il avec une pointe de malice, « il eut bientôt cette consolation par le moyen de l'envie, qui se trouve toujours parmi les personnes de même profession et qu'on peut dire être un des derniers défauts dont se défont ceux qui aspirent à la perfection, puisque souvent les plus vertueux n'en sont pas exempts » (b).

A ce moment, en effet, l'évêque de Léon vint en visite pastorale. C'était Robert Cupif qui faisait connaissance avec son diocèse à la tête duquel il venait d'être nommé, le cardinal de Richelieu ayant demandé au pape de déposer René de Rieux parti à la suite de Marie de Médicis. Robert Cupif, qui avait reçu ses bulles en 1639, fut sacré à Saint-Germain-des-Prés, le 25 mai 1640. Il était donc tout au début de son épiscopat. Dom Michel n'était certainement pas un inconnu pour lui car il venait de Cornouaille où il était grand archidiacre et vicaire général. Dans ces fonctions, il avait, à coup sûr, entendu les plaintes dont l'évêché était périodiquement saisi contre Michel le Nobletz. Sans doute même avait-il été d'accord avec l'official, son collègue, pour se débarrasser de lui en le renvoyant dans son diocèse de Léon. Et voilà qu'il le retrouvait en face de lui et donnant lieu toujours aux mêmes plaintes. Comment n'aurait-il pas accueilli les doléances « des prêtres, dont quelqu'un paraissait d'autant plus croyable, que sa charge l'obligeait à un plus grand zèle et une plus grande sagesse (ce qui signifie évidemment le recteur même de Plougouvelin de qui dépen-

(a) Verjus, 290.

(b) Ibid. 291.

daient Lochrist et le Conquet), qui accusèrent publiquement M. le Nobletz devant ce Prélat d'avoir fait passer la mer à des jeunes gens d'un autre Diocèse, pour chanter dans les ruës, des chansons méchantes et dangereuses ; d'avoir paru au milieu d'une place publique contre la gravité de son âge et la dignité de son caractère présider aux assemblées de ces chantres de carrefour ; d'amuser le peuple par des spectacles nouveaux et des peintures qui estoient si peu dévotés, qu'il les faisoit expliquer par des femmes » (a).

L'évêque, qui se voyait déjà, dans son nouveau diocèse, aux prises avec les mêmes difficultés que celles qu'avait déjà tant de fois soulevées, dans le diocèse de Cornouaille, la présence de Dom Michel, n'était évidemment disposé qu'à peu de bienveillance à son endroit. Il le traita d'autant plus sévèrement que Dom Michel, loin de se défendre, protestait, au contraire, de son indignité. Mais, consciencieux, il demanda cependant à voir les fameuses cartes et, après les avoir examinées avec soin, il les approuva sans réserve, les jugeant très propres à enseigner les ignorants. Pour les cantiques, au contraire, dont il ne comprenait pas la langue, il estima que ces manifestations bruyantes dans les carrefours avaient quelque chose de trop profane. Non seulement il les interdit, mais il alla même jusqu'à menacer d'excommunication ceux qui continueraient à héberger les chanteurs au lieu de les renvoyer chez eux.

Cette sévérité, il est vrai, ne dura guère. Dès le lendemain, en effet, arrivaient au Conquet un millier de fidèles venus des îles, où les Pères donnaient la mission, pour profiter du passage de l'évêque et recevoir le sacrement de Confirmation. Pareille moisson était bien faite pour réjouir le prélat. Mais il ne put cacher son étonnement de ce que ces braves gens arrivaient en chantant les fameux cantiques. Ils les avaient chantés sur leurs embarcations durant toute la traversée et, aussitôt débarqués, ils les avaient repris pour se rendre à Saint-Mathieu en procession. C'est en vain qu'on essayait de les faire taire en les menaçant des sanctions épiscopales : ils ne pouvaient rien comprendre à ce qu'on leur disait n'imaginant pas qu'on pût leur interdire des cantiques dévots et ils continuaient à chanter. A

(a) Ibid.

considérer la modestie de leur tenue, leur ardeur, leur piété, l'évêque était déjà ébranlé lorsque le Théologal de la collégiale du Folgoat, qui l'accompagnait, s'étant fait expliquer ces « chansons spirituelles », le renseigna sur leur véritable sens. L'évêque revint alors aussitôt sur ses décisions et, plus encore, chargea un autre ecclésiastique, le prieur de Recouvrance, d'expliquer du haut de la chaire que, mieux informé, non seulement il autorisait les cantiques mais encourageait les fidèles à les chanter. Au nom de l'évêque, le Prieur félicita Michel le Nobletz de son zèle et pressa toute la population à réclamer et à suivre ses conseils.

La partie était gagnée, gagnée pour Dom Michel qu'on allait enfin laisser en paix, gagnée pour les Pères Jésuites qui, complètement approuvés, reçurent de l'autorité épiscopale les plus vifs encouragements à continuer leurs missions.

Michel le Nobletz pouvait être heureux : le grain qu'il avait semé avec tant de peine germait déjà et bientôt la moisson dépasserait tout ce qu'il avait pu espérer et même imaginer. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de conseiller, d'encourager, de soutenir ceux au cœur desquels il avait allumé la flamme apostolique. Il leur écrivait fréquemment et, à plusieurs reprises, les appelait auprès de lui, dans son ermitage du Conquet, pour de pieux entretiens. Il repassait avec eux toute sa vie pour en tirer à leur usage de précieuses leçons, d'ailleurs tout empreintes d'humilité car il ne mettait que ses déboires à son actif, reportant tout le reste à Dieu seul.

Marie de Médicis étant morte en exil, l'évêque de Léon, René de Rieux, qui avait été déposé le 31 mai 1635, après avoir abandonné son diocèse, se trouvait sans emploi. Comme Richelieu était mort, lui aussi, en cette même année 1642, René de Rieux sollicita du Saint-Siège d'être rétabli à la tête de son diocèse. Il eut enfin gain de cause, mais après de longs délais, car ce n'est qu'en septembre 1646 que le pape nomma une commission de quatre évêques pour instruire l'affaire. En outre, il fallait trouver une compensation pour Robert Cupif, qui fut nommé à l'évêché de Dol. Ce n'est donc qu'en 1648, la veille de Noël, que René de Rieux put reprendre possession du diocèse de Léon.

Il témoigna aussitôt beaucoup de bienveillance à Michel le Nobletz et insista même pour qu'il se joignît aux Pères

jesuites dans les missions qu'il leur avait suggéré d'entreprendre.

Dom Michel n'en était plus capable. Les infirmités l'accablaient. Il ne pouvait plus que se préparer à la mort qui était prochaine puisqu'elle devait venir le prendre moins de trois ans et demi après le retour de René de Rieux. Ce n'est cependant pas dans l'inaction que Dom Michel acheva ses dernières années. S'il ne pouvait à peu près plus quitter sa chambre, il y restait à la disposition de ceux qui venaient lui demander conseil, déjà pour leurs affaires spirituelles sans doute, mais aussi, à l'occasion, pour leurs intérêts. C'est surtout à cette époque de sa vie que se rapporte ce que Verjus nous dit de son séjour au Conquet : « Il se servoit de la connaissance qu'il avoit des mathématiques pour entrer dans les esprits de ceux qui trafiquaient sur mer et il leur enseignoit tout ce qui appartient à la marine, pour trouver par ce moyen des occasions favorables de leur parler de leur salut, et de les rendre encore plus sçavans dans le chemin du ciel, qu'ils ne l'estoient dans les routes de l'Océan, que leurs intérêts temporels leur faisoient courir. » (a)

C'est ainsi qu'on trouve parmi les papiers de Michel conservés aux archives de l'évêché des mesures d'angles et différents autres calculs avec des croquis d'appareils qui semblent être des sextants primitifs.

Si l'activité extérieure de Michel le Nobletz s'atténuait peu à peu, l'intensité de sa vie spirituelle ne faisait que s'accroître. Ses dernières années allaient être pour cette âme déjà si unie à Dieu par l'oraison, une ascension continue.

Verjus rapporte (b) que « ce saint Prestre avoit esté porté souvent par la tendresse qu'il avoit pour la sainte enfance du Sauveur et pour ses souffrances sur la Croix à le prier de luy donner avant sa mort la foiblesse et les infirmités d'un enfant et les douleurs d'un crucifié, luy conservant cependant le jugement sain et la liberté du cœur entière pour l'aimer et le servir actuellement jusqu'à la fin de sa vie. » (c)

(a) Verj. 165.

(b) Plusieurs personnes de Douarnenez sont témoins de tout ce qui suit.

(c) Verj. 299.

Dieu ne manqua pas de l'exaucer. Vers la Saint-Michel de 1651, Dom Michel eut une attaque qui le laissa paralysé et que notre auteur décrit ainsi : « Cet homme de Dieu ayant esté frappé tout à coup de paralysie et estant tombé à terre au milieu de sa chambre sans qu'il pût s'en relever, se trouva dans l'estat qu'il avoit souhaitté. Cette maladie dura sept mois pendant lesquels il fut toujours traité, levé, couché, et nourry comme un petit enfant sans qu'il eust l'usage libre d'aucune partie de son corps. » (a)

Ainsi c'était évidemment une hémorragie cérébrale qui avait terrassé Dom Michel. Elle ne le foudroya pas, mais il ne devait pas s'en remettre et de nouvelles attaques allaient se succéder jusqu'au mois de mai suivant qui marquerait le terme de sa vie et de ses souffrances.

Depuis longtemps déjà il avait rédigé à l'intention de ses fidèles de Douarnenez son testament spirituel. Il voulut faire aussi son testament à l'usage de ses parents et héritiers. L'humour dont il avait coutume d'assaisonner ses enseignements les plus graves s'y retrouve constamment avec, sinon une pointe d'amertume, du moins le regret qu'il ne manque pas de souligner, de l'abandon où ses proches l'ont laissé, l'obligeant à attendre la charité d'étrangers. C'est un morceau trop caractéristique de sa manière pour que nous ne le reproduisions pas en son entier. On devine la malice qui s'allumait dans ses yeux et le sourire qui s'esquissait dans sa barbe pendant qu'il le dictait à quelque secrétaire benévole puisque sa main ne pouvait plus tenir la plume.

Un adieu et congé que prend Monsieur le Nobletz de Messieurs ses parents et héritiers

« Messieurs et parents, l'humble salut vous soit donné de ma part en Jésus-Christ, comme prenant mon dernier congé, en concorde d'avec vous et d'avec tous mes amis. Mais, pour y parvenir, je vous dirai, par ces lignes, que vous avez trouvé le lieu où il y a eu plusieurs richesses, grâce à Dieu, parlant de mon coffre. Mais, vous devez vous réjouir de ce qu'elles n'y sont plus, parce que je m'en suis servi pour soulager ma pauvre vie.

(a) Verj. 300.

Vous savez que notre Dieu a créé ce beau monde sur un fondement qui s'appelle : rien. En cette considération, j'ai voulu vous laisser, par mon testament, ce beau rien dans un coffre, espérant que vous en pourriez tirer plus de profit et de gain que si je vous y aurais laissé quelque trésor d'or ou d'argent, connaissant bien que la possession de l'or et de l'argent et autres biens de ce monde sont les plus dangereux ennemis de notre salut. Par conséquent, je vous laisse ce beau rien à partager également entre vous, afin que l'un de vous en puisse avoir autant que l'autre, sans aucun priseurs ni estimateurs, pour éviter les frais, et je vous donne avis que ce beau rien est grandement chéri, et est si noble et si puissant qu'il n'y aura jamais procès ni discorde pour lui.

C'est l'amitié que je vous porte et que je dois porter à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui m'a fait vivre d'une manière extraordinaire aux mondains, pour vous laisser ce précieux joyau que j'ai acquis de mon trafic en ce monde.

Ce rien est propre pour les doctes et pour les ignorants, parce qu'il n'y a mot en toute la grammaire si facile à décliner que ce beau rien qui se décline ainsi. *Nihil, nihil per omnes casus* ; c'est-à-dire : rien, rien pour tout cas, rien pour tout partage. Ce beau rien vous retirera de la tyrannie d'un greffier et de la patte d'un sergent, qui vous eussent contraints d'inventorier tous mes biens, pour parvenir à l'inventaire de vos bourses.

C'est pourquoi, je vous supplie d'avoir souvenance du salut d'une pauvre âme laquelle je recommande à vos bonnes prières autant et plus que si je vous avais laissé de grands biens. Car, pour lors, vous eussiez été étroitement obligés à cause de mes biens ; mais vous meriterez davantage, priant Dieu pour moi par pure charité, et non à cause de mes biens, mais priant fraternellement et charitablement. Car, il n'est pas honnête d'aimer le parent comme le chien aime les os, à cause de la chair qu'il y trouve à ronger, mais aimer le parent et ami, sans en désirer récompense, et en laisser la rétribution au bon Dieu, qui ne laisse aucun bien sans guerdon. O, rien, rien, lequel fait riche le pauvre, puisque la pauvreté est la vraie richesse quand on l'embrasse de bon cœur.

L'on dit : *ex nihilo, nihil fit*. Je vous dis *contra quae : ex nihilo omnia fiunt*.

L'on dit encore que la consolation de plusieurs malades est rien, comme par exemple : si quelqu'un est bien malade et a perdu l'appétit, on lui demandera : vous plait-il manger de ceci ou de celà, ou boire ceci ou celà ? Le malade, incontinent, répond : nenny. Et, si on lui demande : que mangerez-vous et que boirez-vous pour vous sustenter et soulager en votre maladie ? Il répliquera sur le lieu : rien du monde, et par conséquent, ce beau rien le contente plus que toute chose qu'on puisse lui donner.

C'est pourquoi, considérant que quelques uns de vous mes héritiers, êtes malades du désir d'avoir de moi ce que je ne puis vous donner, je vous laisse pour soulagement de votre maladie ce précieux médicament : rien. Ce qui est cause que je ne vous laisse que ce beau rien pour toute ma succession, c'est qu'en toute ma vieillesse je ne me suis adonné à aucun gain ni trafic. Et, quant à mon revenu, comme vous savez, il était trop petit pour m'entretenir, et subvenir aux accidents qui me sont advenus. Ce qui a été cause qu'il m'a été besoin d'avoir recours à l'assistance de mes amis. Car, pour mes parents, ils ne m'ont pas subvenu entièrement pour vivre selon ma vocation, encore que quelqu'un d'eux m'ait fait la charité. Mais, ceux de qui j'en ai reçu le plus, ç'a été de quelques bonnes femmes dévotes, qui m'ont beaucoup assisté. C'est pourquoi je suis bien obligé de prier Dieu *pro devoto femineo sexu*.

Je vous dis toutes ces choses pour vous ôter hors de peine, vous suppliant d'avoir soin du salut de mon âme, par vos bonnes prières, encore que je ne vous laisse rien ; vous assurant de ma part que je prierai le Souverain Législateur et auteur de tous biens, de vous consoler de ses saintes et abondantes bénédictions. Adieu.

M. LE NOBLETZ, prêtre. » (a)

Incapable de se mouvoir et donc de quitter sa chambre et même son lit, Dom Michel n'en continuait pas moins à

exercer son ministère auprès de ceux qui venaient le visiter, il catéchisait les enfants, exhortait les uns et les autres à la vertu et surtout au « mépris du monde » et à la charité. « Il leur repetoit sans cesse, à l'exemple du Sauveur, et de son Disciple bien aymé, nous dit encore Verjus (b), qu'il ne luy restoit qu'un seul conseil à leur donner, qui contenoit la perfection de toute la Loy, et des Prophètes, et qui les feroit reconnoître pour les véritables Disciples du Fils de Dieu, qu'ils aymassent ceux qui les haïssoient, et qu'ils fissent du bien à ceux qui leur faisoient du mal, pour surpasser la vertu des Payens et des Heretiques, qui n'aiment d'ordinaire que ceux qui les aiment et ne font du bien qu'à ceux dont ils en reçoivent. »

C'est dans ce temps qu'il reçut la visite de l'ainé de ses neveux en qui revivait le nom de Kéroderm, mais il ne semble pas que Dom Michel eût particulièrement goûté cette manifestation un peu tardive d'attachement familial et c'est à lui sans doute, le chef de famille, qu'il confia le testament destiné « à ses parents et héritiers ».

Un gentilhomme des environs, le marquis de Kergroadez, vint aussi le voir pour mettre à sa disposition son château qui se trouvait à Brélès, à quatre ou cinq lieues du Conquet, afin que Dom Michel pût y être soigné plus commodément. Mais celui-ci, déclinant l'offre et, remerciant son visiteur, l'engagea à se préparer lui-même à bien mourir, ce qui, peut-être, ne tarderait pas, ainsi qu'en fait il arriva.

Depuis le début de sa maladie, Michel le Nobletz avait l'habitude de faire la sainte Communion deux fois la semaine, selon qu'il y était d'ailleurs accoutumé lorsqu'il ne célébrait pas la messe. Mais, sentant sa fin prochaine, il voulut recevoir le Viatique avec plus de solennité. Lorsqu'il entendit la sonnette qui annonçait le Saint Sacrement, il se fit descendre de son lit et mettre à genoux au milieu de sa chambre. Il pria le prêtre de disposer la sainte Hostie sur une table qu'il avait fait disposer près de lui à cet effet, et, après l'avoir adorée, portant la main sur la table comme pour prêter serment sur le Corps même du Christ,

(b) Verj. 302.

il déclara : « Je me suis obligé de découvrir une grâce qu'il plut à Dieu par sa miséricorde infinie de me faire dans mon âge, lorsque je faisois mes études à Agen. La sainte Vierge, ma bonne Maîtresse, dont j'ay toujours éprouvé la protection toute particulière, me fit l'honneur de se présenter à moy dans une grande affliction qui m'estoit survenue ; et après m'avoir consolé, me donna de la part de son Fils la Couronne de la Virginité, que Dieu m'a conservée jusqu'à présent, me préservant avec tant de bonté, qu'avec l'aide de sa grâce, je ne sçache point avoir jamais commis aucun péché mortel ni véniel contre cette vertu. J'atteste cette vérité devant mon Créateur, en mettant la main sur l'adorable Sacrement de l'Autel : ce que je fais afin que vous remerciez pour moy de cette grace celui qui me l'a accordée, non pas en ma considération, puisque je ne la méritois nullement, mais pour la gloire de son saint nom, pour le bien des personnes que j'ay tâché de porter à la vertu, et afin qu'après ma mort vous fassiez plus d'estat de la doctrine que je vous ay preschée par son ordre. Quand je pouray parler plus commodément, j'en diray davantage sur ce sujet. » (a)

Comment Michel le Nobletz, si profondément humble et qui, le plus sincèrement du monde, s'estimait comme un grand pécheur parce qu'il se jugeait avec une extrême délicatesse de conscience et avait le sentiment d'avoir non certes mérité mais reçu de Dieu des grâces exceptionnelles, fut-il porté à faire une telle déclaration ? Sans doute l'esprit de Dieu l'y poussa-t-il pour encore mieux accréditer le message dont il l'avait chargé auprès des hommes de son pays et de son temps. Mais on peut croire aussi que Michel le Nobletz, qui ne voulut jamais se défendre contre une calomnie et qui, au contraire, remerciait Dieu des humiliations qu'il rencontrait, avait cependant gardé comme une plaie toujours vive dans son âme l'injuste accusation dont il avait été si cruellement blessé durant son séjour à Agen. A l'heure de sa mort, détaché de tout et de sa réputation même, il tint sur ce point, à se justifier solennellement. Sachons-lui gré de ce sursaut de fierté

(a) Verj. 307.

dans son humilité qui nous apporte, après trois siècles, un témoignage irrécusable de sa vertu sans tache.

Après cette déclaration, Michel le Nobletz reçut le Saint Viatique et l'Extrême-Onction, s'associant comme il pouvait aux prières du prêtre et formant de ses lèvres malhabiles des actes d'amour et de reconnaissance.

Quand, après quelque temps, il eut recouvré un peu plus de liberté de parole, il revint sur l'apparition d'Agen et rapporta, comme il l'avait fait dans son journal, le don qu'il reçut de Notre-Dame des trois couronnes de virginité, de mépris du monde et de docteur.

Il demanda ensuite qu'il y eût désormais toujours quelqu'un auprès de lui, la nuit comme le jour, mais surtout la nuit pour dissiper les angoisses nocturnes des mourants qu'il reconnaissait aussi ressentir dans sa faiblesse, comme tous les pauvres humains. Un peu plus tard, ayant fait venir une personne à qui il avait appris à assister les moribonds, il la pria de lui suggérer dans son agonie les pensées par lesquelles il avait l'habitude lui-même de fortifier les autres en cette extrémité, disant que des divers artifices du démon en pareilles circonstances « ceux qu'il emploierait contre lui seroient de lui représenter ce qu'il avoit tâché de faire pour la gloire de Dieu », qu'il désirait « qu'on lui inculquast souvent comme à un petit enfant avec beaucoup de simplicité les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'on lui fist produire des actes de foy sur chaque article ; qu'on ne lui parlât jamais de ses bonnes œuvres mais de ses péchez, des graces que Dieu lui avoit faites, de sa lâcheté à y correspondre et de ses négligences à s'acquitter de son devoir dans les fonctions de son sacré ministère ; qu'on lui fist faire en mesme temps plusieurs actes de contrition ; qu'on lui présentast souvent à adorer la Croix, qui faisoit son unique confiance ; et qu'on lui suggestast plusieurs entretiens amoureux avec le Sauveur crucifié, et plusieurs actes d'espérance, qu'il avoit marquez pour s'en servir à assister les moribonds ; et qu'enfin on le fist se resouvenir d'avoir recours à la Sainte Vierge, sa bonne Maîtresse, et à ses autres Protecteurs.

« Il recommanda qu'on se servist tous les jours de cette pratique pour l'assister pendant le temps qu'il lui

restoit à vivre mais qu'on le fist de demie heure en demie heure durant sa dernière agonie. » (a)

Il s'enquit ensuite du recteur de Ploaré, celui-là même qui l'avait fait chasser de Douarnenez. Comme on lui répondit qu'il était toujours à son poste, il pria tout particulièrement pour lui, témoignant à son endroit de beaucoup d'affection et le recommandant très vivement aux prières de ceux qui l'entouraient.

Dom Michel avait voulu participer aux mystères de l'Enfance du Christ et à ceux de sa passion. Réduit physiquement à l'état d'un enfant incapable de rien faire par lui-même, la première demande de sa prière était déjà exaucée.

La seconde ne devait pas tarder à l'être. Celui dont les bourreaux avaient été l'instrument allait se charger lui-même de faire endurer à Dom Michel sa part des supplices de la Passion.

C'est ainsi que nous rencontrons pour la première fois le démon dans la vie de Michel le Nobletz, mais ce n'était pas la première fois qu'il avait affaire à lui. En contre-partie des faveurs spirituelles que recevait cette âme privilégiée, il fallait bien que l'antique adversaire de Dieu et des hommes manifestât sa jalousie rageuse, s'ingéniant à la troubler et, à défaut d'y réussir, à la tourmenter de toutes manières.

C'est, je le sais bien, une évocation étrange pour des oreilles de notre siècle. Et pourtant, s'il faut se défier de la crédulité, il ne faut pas nier pour autant les vérités surnaturelles. Ce n'est pas renoncer à ce qu'a de légitime l'esprit critique que d'ajouter foi au dire et à l'expérience de tant de saints dans la vie desquels s'est clairement manifestée l'action du démon. S'il est sage et raisonnable de rejeter à ce sujet toutes sortes de récits extravagants, s'il est sûr que, dans bien des cas, surtout lorsqu'il s'agit de manifestations collectives, la suggestion n'est pas sans avoir sa part, il est non moins sage et raisonnable de soumettre son esprit à la réalité de certaines interventions diaboliques dont on trouve, comme dans la vie, si proche de

nous, du saint curé d'Ars, des témoignages parfois même matériels.

Sans doute est-ce généralement d'une manière plus discrète que le démon intervient. En se dissimulant, il ne fait que plus sûrement tomber les âmes. C'est l'histoire journalière de nos tentations, qu'il les suscite de l'intérieur de nous-mêmes ou qu'il les allume en nous par les sollicitations extérieures. Mais, lorsque les âmes sont trop affermies dans la grâce de Dieu et qu'elles bénéficient de faveurs particulières, le démon jugeant peu efficace de les tenter, c'est sa rage qui s'exerce contre elles. Ce sont alors les contradictions et les sévices qu'il multiplie pour les faire souffrir et peut-être les décourager.

Dom Michel avait largement connu ces sortes d'épreuves. Loin de s'en laisser abattre et de s'en plaindre, il se réjouissait des humiliations et des souffrances qu'elles lui apportaient. C'est pourquoi, avec son humour coutumier, il appelait le diable « son bon amy ».

Cette fois c'est à reproduire sur lui les tortures qu'il avait fait endurer au Sauveur lui-même que son « bon amy » allait s'acharner.

A la manière de saint François d'Assise qui avait, comme lui, épousé Dame Pauvreté, à la façon de sainte Catherine de Sienne, tout enflammée comme lui de l'amour de Dieu, Dom Michel allait porter dans son corps les stigmates de la Passion de Jésus.

Ce fut d'abord les tourments de la flagellation qu'il dut endurer : « Il fut par trois différentes fois chargé de coups de fouets par ce cruel ennemy, avec tant de fureur, que toutes les parties de son corps, depuis la teste jusqu'aux pieds, en demouroient toutes meurtries : il en fut surtout traité plus rudement la dernière fois, qui fut le jour du Vendredy Saint ; et au lieu qu'on avoit remarqué aux deux fois précédentes que les marques des fouets imprimées sur sa chair avoient disparu entierement dès le mesme jour, il les garda cette dernière fois jusqu'au jour glorieux de la Résurrection du Sauveur. » (a)

Après vinrent les supplices de la crucifixion qu'il eut

(a) Verjus, 304.

à endurer au moins dans ses mains : « Les marques des gros clous que le mesme esprit malin tâcha en ce mesme temps de luy enfoncer dans la main durèrent plus longtemps et paraissoient encore distinctement après sa mort. Il avoit esté souvent traité de cette-mesme manière avant sa maladie et un de ses amis (a) à qui il découvrit avec beaucoup de confiance sa conduite intérieure, ayant esté une fois étonné de luy voir le dehors de la main fort meurtri et luy en ayant demandé la cause, il luy répondit avec sa douceur et sa gayeté ordinaire, qu'il avoit cette obligation à son bon amy ; c'est ainsi qu'il parlait en riant du diable qui avoit tâché diverses fois de luy percer la main de cette mesme manière. » (b)

Mais s'il savait bien qu'il devait « cette obligation à son bon amy », Dom Michel n'ignorait pas que c'était avec la permission de Dieu qui voulait de la sorte imprimer plus profondément dans sa chair sa ressemblance avec son divin Fils. Aussi, dans son humilité, Michel le Noblétz s'efforça-t-il de dissimuler tant qu'il put ces stigmates qu'il avait reçus comme bien des saints vénérés. C'est ainsi qu'il cacha les marques qu'il en portait à l'extérieur des mains « les cinq derniers jours de sa vie et de son agonie, joignant le dehors de ses deux mains ensemble, jour et nuit. On s'étonnait comme un homme de son âge, après tant de douleurs qu'il avait souffertes, pendant l'agonie de cinq jours, put tenir ses mains dans une telle contrainte. Les plus sains, quels qu'ils soient, auraient bien de la peine à en faire autant sans interruption ». (c)

Et, « afin que ses blessures fussent plus semblables à celles du Sauveur, il en receut une fort grande au costé environ un mois avant sa mort ». (d)

Il ne fallait plus, pour que la similitude fût complète, que la sueur de sang de Jésus à Gethsémani. Elle ne devait pas manquer. Dans les derniers moments, son agonie « eut cela de semblable à celle du Sauveur qu'elle fit suer le sang et l'eau tout ensemble à ce saint moribond. » (e)

(a) Monsieur Passeruë au Conquet.

(b) Verjus, 304.

(c) Per. 382.

(d) Verjus, 304.

(e) Verjus, 315.

Mais, avant d'entrer ainsi en agonie, Dom Michel eut à subir deux nouvelles attaques. Elles étaient d'autant plus pénibles que sa constitution, demeurée robuste malgré tout, le faisait résister plus vigoureusement à la mort. La première le tint râlant et sans connaissance cinq jours durant. Il se remit cependant, assez même pour s'alimenter. Mais, quatre jours après, la seconde attaque fut encore plus brutale. Pendant une demi-heure, comme on ne sentait plus son pouls ni ne percevait sa respiration, on le crut mort. Aussi, quand il reprit ses sens, ne manqua-t-il pas de bonnes âmes pour crier à sa résurrection. Il y en eut même une pour lui demander ce qu'il en était. Il « refusa de répondre autrement que par un souris », nous dit Verjus, qui ajoute prudemment : « J'avoué que je suis fort éloigné de rien assurer là-dessus. » Nous ferons comme lui, estimant qu'en réponse à une pareille question, le sourire de Dom Michel, toujours malicieux, se nuançait peut-être d'un peu d'ironie.

C'est après cette seconde attaque que le Père Maunoir et le Père Bernard, ayant appris son état, « voulurent avoir la consolation de le voir avant sa mort, et de l'assurer encore une fois de la reconnaissance éternelle qu'aurait toute leur Compagnie de la protection et des secours dont il avoit assisté leurs Missions de Basse-Bretagne et le nouvel établissement de leur collège ». (a)

Comme Dom Michel avait retrouvé quelque possibilité de s'exprimer, il eut avec les Pères, qui restèrent auprès de lui un peu plus de vingt-quatre heures, divers entretiens durant lesquels il leur renouvela ses encouragements et ses conseils. Ensuite, les ayant chargés d'une bénédiction toute particulière pour ses « chers enfants de Douarnenez », il leur enjoignit de regagner la mission qu'ils avaient interrompue pour cette visite, promettant au Père Maunoir de le rappeler lorsque la fin serait venue.

Après leur départ, il donna diverses instructions en vue de sa sépulture.

Il demanda tout d'abord qu'aussitôt après son décès ses amis et ses plus chers disciples se réunissent à la chapelle Sainte-Barbe pour y prier Notre-Dame et ses saints Patrons

(a) Verjus, 313.

d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir par les mérites de Jésus-Christ sa délivrance des flammes du Purgatoire. Il exprima ensuite le désir que son corps fût déposé, durant trois jours, dans la chapelle Saint-Christophe afin que « ses frères les pauvres y vinssent en plus grand nombre prier Dieu pour le salut de son âme ». Enfin que son corps fut inhumé, au bas de l'église de Lochrist, dans la chapelle de Saint-Tugeau, où on enterrait les plus pauvres. Sa dernière recommandation fut qu'on ne portât pas son deuil, selon les usages mondains, mais plutôt des vêtements de fête pour « remercier Dieu avec beaucoup de joie de ce qu'il lui aurait plu de mettre fin à son exil ».

A mesure que la fin approchait, les souffrances devenaient de plus en plus intolérables sans cependant arracher la moindre plainte à Dom Michel. Sans doute conséquence de l'urémie, sa peau se dessécha au point, nous dit Verjus, qu'elle « s'entrouvoit presque toute grillée et s'attachoit si fortement aux draps de son lit, qu'on ne pouvoit la détacher sans lui faire une extrême douleur ». (a)

C'est alors qu'il réclama le Père Maunoir qui était en mission à une bonne journée de là.

Le jour suivant, nombre de personnes qui se pressaient auprès de son lit, dans sa petite chambre, « le virent avec admiration ravi en extase deux heures entières durant lesquelles ses yeux furent toujours immobiles et attachez au mesme lieu, et son visage parut si resplendissant et son teint si frais et si vermeil, qu'il n'y avoit personne à qui la joye dont il paraissoit rempli, n'élevast le cœur au Ciel, et ne fist concevoir de grandes espérances des biens éternels dont il sembloit que ce saint homme fust déjà entré en possession ». (b)

Lorsque le ravissement cessa, quelqu'un l'ayant pressé de dire ce qu'il avait contemplé qui l'avait rendu si joyeux, il avoua en toute simplicité que « sa chère Maîtresse qui l'avoit autre-fois consolé si à propos à Agen, avoit eu la bonté de le venir consoler encore dans cette occasion ». (c)

Sur ces entrefaites arriva le Père Maunoir avec lequel

(a) Verjus, 315.

(b) Verjus, 316.

(c) *Ibid.*

il put encore s'entretenir « des biens éternels » et à qui il réclama une dernière absolution.

La nuit se passa calmement et, le lendemain matin, fête de la Translation du corps de saint Corentin, à qui il avait toujours témoigné une si grande dévotion, il expira en baisant le Crucifix. La foule, qui n'avait pu pénétrer avec ses intimes dans sa chambre trop petite était à la messe à prier pour lui. C'était le 5 mai 1652. Michel le Nobletz était dans sa soixante-quinzième année.

Les personnes qui l'ensevelirent assuraient que non seulement son corps mais ses draps et tout ce qui lui avait servi à ses derniers moments rendaient « une odeur fort douce et fort agréable ; de sorte que plusieurs eurent la curiosité de reconnoître par eux-mêmes ce qui en estoit, et confirmèrent tous la vérité de cette merveille ». (a)

Son corps porté à la chapelle Saint-Christophe, comme il l'avait demandé, la foule, accourue de toutes parts, fut si nombreuse qu'il fallut laisser les portes ouvertes deux jours entiers. Chacun allait baiser les mains ou les pieds de Dom Michel et faire toucher à son corps des chapelets ou des livres de dévotion.

Plusieurs attestèrent, sous la foi du serment, que, durant la nuit, la chapelle fut remplie d'une clarté extraordinaire quoiqu'il n'y eût ni flambeau ni lampe qui y fussent allumés. (b)

La même clarté fut aperçue au-dessus de la mer en face de la chapelle, ce que confirmèrent encore des marinières de l'île d'Ouessant et un marchand de la même île dont le bateau était en perdition, mais qui, ayant aperçu la lumière dans le ciel au milieu de la nuit et s'étant dirigé vers elle, put aborder sans dommage sur la côte d'où elle provenait. (c)

Durant ce temps, le recteur de Ploaré faisait célébrer un service solennel pour le repos de son âme et prononçait lui-même l'oraison funèbre de celui qu'il avait contraint à quitter Douarnenez. Ce n'était pas seulement l'éloge de celui qui avait consacré plus de vingt ans de sa vie à cette

(a) Jeanne Perret, Jeanne Le Gall et autres.

(b) Clémence le Trestor et ses enfants.

(c) André Coz.

paroisse, mais aussi une véritable amende honorable pour tous les sévices qu'il avait dû y subir.

Les trois jours passés, durant lesquels Dom Michel avait demandé que son corps restât à Saint-Christophe, il fut transporté à Lochrist pour y être inhumé. Une foule immense accompagna ses restes et il n'y avait pas seulement à y manifester leur vénération les pauvres, tous ceux qu'il avait assistés, secourus, encouragés, ses amis, ses disciples, mais ceux mêmes, gentilshommes ou bourgeois, qui semblaient l'avoir méprisé ou, tout au moins, ignoré.

Le Père Maunoir prononça son oraison funèbre au milieu des larmes de l'assistance.

On passa outre aux dernières instructions de Michel le Nobletz et on ne mit pas son corps en terre avec ceux des pauvres, mais, pour qu'il ne fût confondu avec aucun autre, M. du Halgouet, président à la Chambre des Comptes de Bretagne, voulut qu'il fût déposé dans le tombeau que sa famille possédait dans l'église.

En 1701, alors qu'on commençait le procès de béatification de Michel le Nobletz, l'évêque de Léon, après avoir fait la reconnaissance de ses restes ordonna qu'ils fussent placés dans un sarcophage de plomb qui porte l'inscription suivante :

« Cy-git le corps du noble et vénérable Michel le Nobletz, d'heureuse mémoire, en son vivant prêtre et missionnaire apostolique de la Basse-Bretagne, lequel mourut au Conquet en odeur de sainteté le 5 mai 1652, âgé de soixante-quinze ans. Et, en l'année 1701, Monseigneur Pierre le Nevoux de la Brousse, évêque et comte de Léon, fit tirer les ossements du lieu où il avait été enterré et les fit mettre en sa présence dans un cercueil de plomb qu'il fit ensemble poser sous un tombeau de marbre que la piété des fidèles avait fait construire à l'honneur de ce saint prêtre, le tout ayant été préalablement communiqué à la Congrégation des Rites. »

Le tombeau de marbre avait été placé dans le chœur de l'église sur la tombe de la famille de Measrional selon la proposition qu'en avait faite son représentant Alain Mescam de Measrional. En 1750 il fut surmonté d'une statue en pierre due à Caffieri.

Mais ce ne devait pas être sur cette terre le lieu de

repos de Michel le Nobletz. En 1856, la paroisse de Lochrist ayant été transférée au Conquet, on décida d'y transporter aussi l'église. C'est ainsi que l'église actuelle du Conquet est faite en grande partie des matériaux de l'église de Lochrist. Par exemple, la grande fenêtre absidiale et le vitrail qui l'ornent étaient ceux de l'ancienne église tréviale. Et l'on voit encore, notamment sur l'agenouilloir de la table de communion, les numéros dont on avait marqué les pierres pour pouvoir les replacer. Naturellement le tombeau de Michel le Nobletz fut transporté au Conquet en même temps que l'église mais, pendant la reconstruction de celle-ci, son sarcophage fut déposé dans son ancienne demeure. Ainsi se réalisait une parole attribuée par la tradition populaire à Michel le Nobletz d'après laquelle il devait revenir dans sa maison après sa mort.

XVI

LE MESSAGE DE DOM MICHEL

L'enseignement de Michel le Nobletz tel que nous le révélent ses « caïers » et ses « déclarations de cartes » est fait d'instructions simples, imagées, directes ; ce n'est que le catéchisme illustré d'histoires qui le rendent accessible à tous et le gravent profondément dans la mémoire.

Mais c'est aussi un enseignement complet en même temps que progressif : partant des rudiments (a), il atteint à la spiritualité la plus élevée, comme dans la « carte du *Pater* », par laquelle, nous l'avons vu, Dom Michel conduit des auditeurs jusqu'aux mystères de la vie unitive.

Et ce n'est pas seulement sous forme d'instructions que Dom Michel distribue son enseignement mais aussi en manière de méditations ou de colloques, dont beaucoup sont particulièrement touchants comme celui-ci, par exemple, sur la Passion du Sauveur :

D. Seigneur, pourquoi êtes-vous venu ? — R. Pour te racheter.

Seigneur, pourquoi avez-vous tant prié ? — Pour apaiser le courroux de mon Père contre toi.

Seigneur, pourquoi fûtes-vous saisi de crainte et d'épouvantement ? — Pour te rendre très assuré et courageux.

Seigneur, pourquoi vous furent dressées tant d'embûches ? — Pour te délivrer de toutes embûches.

Pourquoi suintez-vous sang et eau ? — Pour laver les taches de tes péchés.

(a) Voir notamment la série B 3 dans les archives de l'évêché.

Pourquoi voulûtes-vous êtes pris ? — Afin que tu ne fusses pris de tes ennemis.

Pourquoi voulûtes-vous être lié ? — Pour dissoudre et délier les liens de tes vices.

Pourquoi voulûtes-vous être délaissé de vos disciples ?

— Pour demeurer avec toi jusqu'au jour du jugement.

Pourquoi voulûtes-vous être craché ? — Pour nettoyer tes ordures.

Pourquoi voulûtes-vous être flagellé ? — Pour t'affranchir des éternels fléaux.

Pourquoi voulûtes-vous être élevé en croix ? — Pour t'élever au ciel.

Pourquoi voulûtes-vous être couronné d'épines ? — Pour te couronner en l'éternelle gloire.

Pourquoi voulûtes-vous étendre les bras ? — Pour t'embrasser, ô ma bien aimée âme.

Pourquoi voulûtes-vous abaisser la tête ? — Pour te baiser, ô ma très chère âme.

Pourquoi voulûtes-vous que le côté fût ouvert ? — Pour te recevoir, mon cœur, ô mon âme.

Pourquoi voulûtes-vous être au milieu de deux larrons ? — Pour te mettre au milieu des anges en paradis, ô ma très chère et très aimée âme.

O quelle immense charité ! ô quel amour infini ! O quelle dilection non ouïe ! O quelle merveilleuse miséricorde, que Dieu se soit fait homme : l'Eternel Temporel, l'Impossible possible, l'immortel, glorieux ignominieux ! mais encore pour qui ? pour moi, ô admirable merveille. (a)

Ou encore cete méditation pour le soulagement de Jésus-Christ :

« Celui qui me suit ne chemine point en ténèbres. C'est pourquoi tout dévot chrétien doit mettre tout son soin et affection à imiter le Sauveur de son âme ; et celui qui donne secours et assistance à son prochain en sa nécessité et à son besoin, celui-là même tient notre Sauveur par la main et le suit.

Celui aussi qui volontairement endure le fardeau de la Sainte Obéissance porte Jésus-Christ crucifié sur les épaules.

(a) Arch. Ev. B 3 f° 9.

Celui lequel déplore les fautes et péchés du prochain et qui prie Dieu pour lui de lui vouloir pardonner, celui-là lave les pieds de notre Sauveur Jésus-Christ.

Celui qui pareillement procure la paix entre les ennemis et adversaires, en pacifiant et accordant les inimitiés et discordes de ses prochains dresse et amasse des fleurs et bouquets odoriférants à Jésus-Christ.

Celui aussi qui baille aux pauvres des meilleurs mets et des meilleures viandes qu'il a sur sa table, voire même meilleurs que ceux qu'il prend pour soi, telle personne baille à manger à Jésus-Christ un gâteau de miel.

Celui encore qui a dans son esprit de saintes pensées et méditations met Jésus-Christ à reposer dans le ciel de son cœur et de son âme.

Davantage celui qui baille à son prochain le livre de la lecture sainte et des choses spirituelles et salutaires, met du vin précieux dans la bouche de Jésus-Christ.

Quiconque reprend les détractions et mal parlant du prochain, il chasse les guêpes et moucheron d'entourer le jardin de Jésus-Christ.

Celui encore qui chasse les médisants et détracteurs, il baille à manger à Jésus-Christ un gâteau de miel de la maison de Jésus-Christ.

Celui qui pleure les malheurs et ennuis du prochain lave les plaies de Jésus-Christ.

Celui qui raconte et récite les vertus et bienfaits de son prochain sème des fleurs devant la face de Jésus-Christ.

Quiconque lit et récite dévotement et annonce publiquement aux autres la parole de Dieu et sa doctrine salutaire verse des fleurs et onguents de bonnes et suaves odeurs parmi les auditeurs et travaille à la vigne de Jésus-Christ.

Celui aussi qui par charité et pitié, endure patiemment et amoureusement les imperfections d'autrui, et les excuse librement, acquiert grâce et miséricorde de ses péchés de Jésus-Christ.

Pareillement, quiconque cache et couvre les péchés et imperfections d'autrui, couvre d'un beau et précieux linge les sacrés membres de Jésus-Christ.

Celui-là qui, avec dévotion et attention, médite et contemple, souventes fois, les divins miracles et les œuvres

admirables de Jésus-Christ, reçoit le miel et le lait doux de la bouche de Jésus-Christ.

Celui ou celle qui lit quelque livre spirituel ou qui chante dévotement et gracieusement quelques hymnes sacrés, ou airs spirituels, devant quelque personne affligée pour la consoler, chante avec les saints anges devant la crèche et le berceau de Jésus-Christ.

Item, celui qui prie dévotement et qui fait abstinence de viandes délicates et qui renonce de bonne volonté aux biens, richesses et vanités de ce monde, fait à Jésus trois dons précieux, avec les trois rois qui l'adorèrent à Bethléem.

Aussi ceux qui lavent les vêtements et la tête de leurs frères chrétiens, par charité, baptisent notre Sauveur Jésus-Christ avec saint Jean-Baptiste au fleuve du Jourdain (a). »

On trouve aussi, dans les papiers de Dom Michel, de petits traités de spiritualité comme la « Déclaration de l'Union de la volonté humaine avec la Divine » dont voici de larges extraits (50) :

1 — L'union de notre volonté avec la volonté divine consiste premièrement à vouloir.

2 — De bon cœur, absolument et efficacement. Explication : ce n'est pas assez de faire la volonté de Dieu, si nous ne la faisons pas de bon cœur. Ce ne serait pas faire Sa volonté, si nous la faisons en grondant et à regret. Dieu veut que nous procédions en nos actions avec un visage qui lui déclare, et à ceux qui nous regardent, le contentement que nous prenons de Le servir... Dieu... étant un Dieu d'amour, ne veut point de service qui ne procède d'amour.

Absolument et efficacement. La volonté dont il est ici question doit être absolue et efficace, sans aucune condition, et non pas un souhait qui a coutume de s'exprimer par un « Je voudrais bien ». C'est là cette volonté que le monde nomme Bonne volonté. Il y a beaucoup de différence entre un « Je veux » et un « Je voudrais bien ».

3 — Faire toute la volonté qui est toute contenue dans les commandements de Dieu et de son Eglise... parce que la volonté de Dieu qui les comprend ne se peut diviser, de sorte que, si vous les vouliez tous observer, excepté un,

(a) Arch. Ev. B 4 F° 7, V°.

vous ne feriez la volonté de Dieu, et seriez aussi bien damné pour avoir omis celui-là seul que si vous les omettiez tous.

4 — A pàtir sans impatience et murmure tout et non une partie de ce qu'il plaira à Dieu ordonner, tant de nous comme de notre honneur, de notre santé corporelle, de ce qui nous appartient comme biens temporels, parents amis et autres.

5 — Parce qu'il le veut... à cause qu'il invite d'être obéi pour sa seule bonté, et non à cause de la gloire de Paradis, ni crainte de l'Enfer.

6 — Et en la manière que Dieu le veut.

7 — Dieu veut que nous fassions sa volonté et avec un cœur purifié de tout péché ; et la raison est qu'il est impossible d'accomplir les commandements de Dieu et de l'Eglise, tandis que notre volonté et notre cœur est infecté de péché... Si notre bon Roi de France (a) que je recommande à vos prières, à ce qu'il plaise à notre bon Dieu de le conserver, vous avait mandé qu'il irait en votre maison, vous tâcheriez promptement à balayer, purifier et nettoyer toute votre maison. Puisque vous feriez cette diligence pour un roi terrien, pourquoi n'apporteriez-vous pas la même diligence à recevoir le Roi céleste qui veut loger en votre cœur ? Il le faut donc purifier et nettoyer de toute ordure et saleté de péché.

8 — Dieu veut que nous fassions sa volonté avec un cœur fortifié par le moyen de l'oraison mentale, vocale, jaculatoire, prédications, lecture des bons livres, et surtout par l'aspect des images, comme croix et crucifix. Si la Majesté divine se promettait de loger une seule nuit en notre cœur, et comme en passant, notre cœur, une fois bien purgé et purifié, pourrait être suffisant ; mais il ne va pas ainsi ; car il veut faire sa demeure, non un jour, une semaine, non un mois, non un an, toute notre vie, voire même pour toute éternité ; ce qui serait impossible, si notre cœur n'était fortifié par les moyens susdits pour persévérer en cette pureté de laquelle ce grand Dieu est tant amateur.

9 — Dieu veut que nous fassions sa volonté avec un

(a) Louis XIII.

cœur orné de vertus. Si notre bon Roi faisait savoir à un gentilhomme de votre pays qu'il irait loger en sa maison, pensez-vous qu'il se voudrît contenter de bien balayer sa maison ? Non, mais il tapisserait toute sa maison et l'ornierait de très beaux tableaux.

10 — De la première semonce avec laquelle Dieu vous convie à unir votre volonté à la sienne :

« Mon enfant, dit notre Dieu, donne-moi ton cœur. Le cœur qu'il demande n'est pas le petit morceau de chair qui est en votre estomac, mais bien votre volonté en l'unissant à la sienne. Et remarquez qu'il ne vous demande que votre volonté, comme n'ayant autre chose à nous que cela : il ne vous demande point vos richesses ni votre santé, ni vos enfants, car il vous ôte ces richesses quand bon lui semble, sans vous les demander, comme choses qui ne sont vôtres, mais siennes, par là vous voyez combien vous pouvez facilement contenter Dieu, puisqu'il vous demande si peu de chose comme est votre volonté.

11 — De la seconde semonce, avec laquelle Dieu vous convie à unir votre volonté avec la sienne :

« Mes délices sont, dit Notre-Seigneur, d'être avec les hommes. » Dieu saurait-il dire rien de plus pour exprimer le plaisir qu'il prend quand un homme est uni avec lui... Et quelle compassion que Dieu se plaise avec les hommes et qu'ils se plaisent si peu avec Lui !

12 — De la troisième semonce, avec laquelle Dieu vous convie à unir votre volonté à la sienne :

C'est l'union sacramentale, quand il dit : « Qui mangera ce pain vivra éternellement », il ne pouvait nous promettre rien de plus que la vie éternelle pour nous convier à cette union par le moyen de ce banquet... Il ne veut pas être auprès du cœur de l'homme, mais il veut être au dedans du cœur de l'homme, et ne veut point être enchâssé en autre chose que dedans votre cœur.

13 — Du premier effet de l'union de votre volonté avec la volonté divine : la Force.

Et que votre volonté s'acquiert une grande force et accomplit aisément les choses de son devoir, lesquelles elle n'oserait pas... autant qu'elle n'était assez forte ; mais, par cette union de volonté, elle s'est acquis cette grande force.

14 — Du second effet de l'union de votre volonté avec la volonté divine : la chaleur.

C'est de la rendre toute ardente ainsi que le fer, qui de soi est froid, si vous le jetez au feu, il deviendra tout ardent ; ainsi votre volonté qui de soi est froide en choses qui regardent Dieu ; mais si vous la jetez dans la fournaise de l'amour par le moyen de l'union de votre volonté avec la volonté divine, elle deviendra toute ardente, toute fervente.

15 — Du troisième effet de l'union de votre volonté avec la volonté divine : la clarté.

C'est une grande lumière qu'elle porte avec soi. Ainsi que le fer, jeté dans le feu, devient plus clair, de même votre âme, après avoir été unie avec la volonté divine, devient claire, c'est-à-dire a de grandes connaissances de Dieu et de son salut... elle voit si clair dans son intérieur et dans sa conscience, qu'il ne se passerait pas la moindre imperfection en son âme qu'elle ne l'aperçût.

16 — Du quatrième effet de l'union de votre volonté avec la volonté divine :

C'est de la rendre prompte à obéir à tout ce qu'elle connaîtra être de la volonté divine, en recevant telle forme qu'il plaira à notre bon Dieu de lui donner. Ainsi que le fer ayant été jeté au feu, sans aucune résistance, prend telle forme qu'il plaît au maréchal de lui donner, il fait de ce fer ou une clef, ou un fer à cheval, ou des clous, ou une bêche, enfin ce qu'il veut faire de ce fer jeté dans le feu, il le fait. Ainsi notre âme, jetée dans la fournaise du divin amour, par le moyen de l'union de notre volonté avec la volonté divine, prend telle forme qu'il plaît à ce maréchal céleste de lui donner. »

Mais, dans l'enseignement de Dom Michel, il est un point sur lequel il revient sans cesse, dont il fait le résumé de toute sa doctrine, qui n'est, au demeurant, que la doctrine chrétienne pure et simple. Seulement il en tire toutes les conséquences, d'où son insistance à prêcher le « Mépris du Monde ». C'est, en quelque sorte, le message dont la Providence l'a chargé.

Sans doute, n'y a-t-il rien là de son invention. Saint Augustin l'avait déjà dit : « *Quid est initium sapientiæ nisi sæculò renuntiare ? Quid sapere sæcularia stultitia est.*

Denique sapientiam hujus mundi stultitiam esse. » « Qu'est-ce que le commencement de la sagesse ? sinon renoncer au monde ? S'attacher au monde est folie comme est folie la sagesse du monde (a). »

Et après tout n'est-ce pas déjà l'enseignement fondamental de l'Evangile ?

Mais ce qui est propre à Dom Michel, c'est le relief qu'il donne à cet enseignement, la force, on pourrait dire la véhémence avec laquelle il le prêche. Incontestablement, il s'agit là d'un enseignement valable pour tous les temps mais combien plus nécessaire encore au temps de Dom Michel. Il reste, rappelons-nous-le, un homme du xvi^e siècle, c'est-à-dire du temps de la Renaissance.

Or la Renaissance n'est pas ce que trop d'historiens partisans ont prétendu pour l'opposer au Moyen âge chrétien, « inculte et barbare » : la résurrection de l'esprit, de l'intelligence, du savoir humain, grâce à la découverte de l'antiquité et des splendeurs du paganisme.

En juger ainsi, c'est oublier que, si, au xv^e et xvi^e siècle, un afflux de manuscrits nouveaux vient enrichir les bibliothèques d'Occident, l'Antiquité, pour autant, n'était pas inconnue des siècles précédents. Sans parler de la renaissance suscitée, dès le temps de Charlemagne, par ce prince avec Alcuin et ses émules, on ne peut nier aujourd'hui que le xii^e siècle et le xiii^e n'aient porté très haut la civilisation et que, non seulement au point de vue artistique, comme le prouvent nos cathédrales, mais au point de vue intellectuel également, ces siècles aient grandement honoré l'esprit humain. Pour ne pas s'en être faits les esclaves et renoncer au génie propre de leur sol, comme feront les Renaissants, les hommes du Moyen âge n'en connaissaient pas moins l'Antiquité : Charles V, à Paris, et les Papes, à Avignon, groupaient autour d'eux de nombreux humanistes qui, s'ils ne consacraient pas leur vie à en faire des pastiches, n'ignoraient cependant pas les Anciens. Chez nous, saint Thomas donnait son admirable commentaire d'Aristote, et, en Italie, peu après, Dante était un fervent lecteur de Platon.

Ce qui caractérise la Renaissance, ce n'est pas un enrichissement de l'esprit humain — peut-être est-ce même une

(a) *In psalmum 118 Serm. V, 36.*

déviation et un appauvrissement du génie propre de l'Occident — c'est un renversement des valeurs humaines et le primat étant donné aux valeurs matérielles sur les spirituelles.

La Renaissance, c'est bien moins la découverte de l'Antiquité que celle de terres nouvelles avec tout ce qu'elles apportent de richesses insoupçonnées. La Renaissance, c'est la substitution aux anciennes fortunes terriennes, de l'argent avec tout ce qu'il entraîne de spéculations, de désir de lucre et d'appétit de jouissance.

La Renaissance, c'est le ciel et l'éternité qui s'obscurcissent pour ne plus laisser admirer à l'homme — du moins au privilégié qui peut en jouir — que les splendeurs de ce monde dont l'éclat fait oublier ce qu'il a d'instable et de précaire.

C'est contre quoi Dom Michel voudra réagir.

Sans doute, avec ses mœurs austères, la Bretagne, pays de vie patriarcale, était moins imprégnée que d'autres régions de cet esprit du monde dont, à Bordeaux, il avait pu constater l'influence matérialisante. Mais ne fallait-il pas l'en préserver ? Et puis, plus ou moins intensément, cet « esprit du monde » n'est-il pas de tous temps et de tous lieux ? Ne représente-t-il pas la grande et continue tentation ? N'est-ce pas la pesanteur qui attire sans cesse l'âme vers la terre où elle risque toujours de s'enliser si elle ne réagit pas sans cesse vigoureusement ?

En dehors de ses instructions, si fréquentes et l'on pourrait dire quotidiennes, sur le « Mépris du Monde », Dom Michel se disposait à publier un petit traité sur ce sujet qui lui tenait si fortement à cœur. L'original en est perdu mais D.-L. de Kerdanet en a pris une copie que nous possédons encore (51).

Que Michel le Nobletz ait eu le dessein de publier ce traité, cela ressort de nombreux passages de celui-ci où il interpelle l'« ami lecteur » et où il parle de « ce livre », à commencer par la petite préface où il s'excuse du « rustique discours et rude langage duquel j'use en ce livre », dit-il.

Ce traité contient cent neuf chapitres, généralement fort courts, que Dom Michel appelle « avertissements ». Le plan, s'il en est un, ne présente nulle rigueur : les avertissements passent d'un sujet à l'autre, reviennent sur un sujet déjà

traité, l'abandonnent et le reprennent. Mais un lien en fait l'unité : la prédication du « Mépris du Monde ».

C'est évidemment dans sa solitude du Conquet, alors que sa santé déjà défaillante ne lui permettait plus de se livrer à un ministère très actif, que Dom Michel dut composer ce traité. Ou peut-être ce livre n'est-il qu'un recueil d'instructions données « aux pères et mères de famille du Conquet », comme l'indique le titre que nous trouvons en tête de la copie de Kerdanet. C'est ainsi que nous retrouvons — parfois fort résumées — ces instructions recueillies comme elles étaient données, sans plan préconçu, que Dom Michel se serait contenté de disposer en vue de leur publication, tout en leur conservant leur caractère original d'instructions à bâtons rompus.

Malgré son absence de plan et ses trop nombreuses redites, ce recueil semblera-t-il quelque jour digne d'être publié ? On comprendra que nous ne puissions songer à le reproduire ici et, comme il ne supporte guère l'analyse, il est même difficile d'en donner un résumé.

Nous préférons donner une autre écrit de Dom Michel où il expose sa doctrine du mépris du monde avec toute sa vigueur, on pourrait presque dire sa véhémence qui atteint parfois à la grande éloquence, celle qui, se moquant de l'éloquence et lui « tordant le cou », traduit toute la force et l'impétuosité d'une âme :

« Adieu au monde insensé et détestable.

« Adieu monde, je te déteste de tout mon cœur et je te déclare une guerre immortelle puisque tu l'as déclarée à mon Dieu et que tu es reconnu pour le chef de tous ses ennemis.

« Tu es plus barbare que les peuples les plus sauvages puisque tu n'as ni Dieu, ni foy, ni Roy, ni loy ; ou si tu en reconnois, c'est le vain désir de l'honneur passager que tu prends pour ton Dieu, ton argent est ton roy, l'égarement continuel de tes pensées te sert de loy : tu as une fausse prospérité pour Reyne, l'esprit du mensonge pour père, la chair cette cruelle marâtre pour mère, les emportements de tes passions pour maistres et tes misères pour compagnes perpétuelles.

« Je te renonce, maudit de Dieu, puisque tu as l'esprit des athées, des Juifs et des hérétiques. Tu ignores ton Créateur

et sa sainte loy comme les athées ; tu combats comme les Juifs par tes œuvres détestables les maximes et la foy de Jésus-Christ ; tu démens par tes impiétez, comme un hérétique et un infâme apostat, la foy et les promesses du baptême. Retire-toy loin de moy, traître et perfide ennemi du grand Dieu que j'adore et que je sers uniquement.

« Tu es enchanté des demons qui te rendent sourd, aveugle et muet pour toutes les verités du Ciel, qui te font mourir de faim en te repaissant de viandes imaginaires ; qui te font demeurer avec plaisir dans de vieilles mesures toutes en ruine, que ton enchantement te fait prendre pour des palais magnifiques ; qui te possèdent d'une manière plus funeste qu'ils ne possèdent les énergumènes, pour lesquels l'Eglise a des exorcismes dont tu ne peux être capable ; et qui enfin, sous prétexte de liberté, te tiennent enchaîné des quatre pesantes chaînes de la volupté, du vain honneur, de l'avarice et de l'attachement à ta propre volonté.

« Adieu encore une fois, monde d'autant plus misérable que tu ne connais pas la misère de ton aveuglement ; et que tu es trompé, tu tâches de tromper et de séduire tous les autres. Il y a plus de seize siècles que Jésus-Christ nous a découvert tes fourbes infâmes ; et il n'y a que les personnes qui sont tombées dans une extrême folie qui peuvent se fier à toy, apres que ce grand Maistre de la sagesse a fait voir à tous les hommes ton inconstance, ta malice et ton infidélité.

« Je fuis pour éviter ton infection ; tu es plus mort par tes crimes qu'un cadavre de plusieurs jours, et ce n'est que ta propre puanteur qui t'empêche de sentir celle des pechez innombrables que tu commets tous les jours à la place du Dieu vivant.

« Tu dérobes sans jamais rendre ce que tu as ravi, tu sèmes la dissension sans vouloir souffrir aucune concorde, tu donnes des arrests sans ouyr aucune des parties en jugement, tu ostes le véritable honneur sans en faire jamais aucune satisfaction.

« Il n'y a jamais avec toy ny avec tes amis aucun plaisir sans douleur, aucune joye sans tristesse, aucune paix sans guerre, aucune amitié sans trahison, aucun repos sans crainte, ny aucune abondance sans disette.

« A ta cour et dans ton palais, que tu as placé au milieu

de Babylone, on reçoit beaucoup de promesses qui ne vont jamais jusqu'à l'effet, les plus longs et les plus assidus services qu'on t'y rend sont les plus mal recompensez ; on n'y invite personne que pour le tromper, on n'y travaille que pour se lasser, on n'y fait des caresses qu'à ceux qu'on veut assassiner, on n'y relève des favoris que pour les precipiter, on n'y honore aucun homme que pour le couvrir d'infamie, on n'y loue personne que pour s'en moquer, on n'y châtie que ceux qu'on veut perdre et l'on y frappe toujours sans menacer.

« Injuste et deloyal que tu es, ta conduite est toujours pleine d'extravagance et d'iniquité. Tu eleves les mechans afin d'abaisser et d'aneantir les gens de bien, tu pillas aux pauvres ce que tu donnes aux mauvais riches, tu absous tous les criminels et condamnes tous les innocens, tu embrasses ceux que tu veux étouffer, tu baisses ceux que tu veux poignarder, tu tends la main à ceux que tu veux egorger.

« Comme tu renverses toutes choses, tu n'en appelles aussi aucune par son propre nom : les temeraires chez toy sont courageux, les lâches sont pacifiques, les prodiges sont libéraux, les pesants et melancoliques sont moderez, les indiscrets sont fervents, les deshonnestes sont plaisans et agreables, les cruels sont justes, les paresseux sont sages, les avares sont prudens et bons menagers, les dissimulez sont modestes, les imposteurs sont eloquens, les vindicatifs sont gens d'honneur, et les plus trompeurs sont les plus avisez.

« Il n'y a rien de plus liberal que toy à promettre, mais il n'y a rien de plus infidèle à tenir ce qui a esté promis. Ainsi sur ta parole, qui ne te servit jamais pour dire aucune verité, les ambitieux passent inutilement leur vie à attendre des charges et des emplois magnifiques, les avaras esperent en vain des thrésors, les impudiques courent apres les plaisirs sensuels, les coleres apres la vangeance, les gens de cour apres la fortune, les larrons s'attendent à l'impunité, les vieillards se promettent le repos où l'on n'en peut rencontrer et les jeunes gens s'asseurent follement d'une longue vie.

« Tu as l'abord pompeux, le visage gay, et la mine gagnante ; mais lorsqu'on te considere de pres, on ne trouve en toy que misere et difformité ; l'or dont tu te pares et dont

tu fais monstre, n'est que de la bouë dont la surface est dorée, tes thrésors ne sont que des amas de terre de différentes couleurs, et il n'y a que les esprits foibles à qui la fausse gloire qui t'environne, ne puisse cacher la véritable infamie qui t'accompagne toujours, et à qui les plaisirs d'un moment dont tu jouïs, puissent oster la veüe des tristesses, des inquiétudes, des remors de conscience et du desespoir qui te tourmente incessamment.

« C'est ainsi que tu trompes par de fausses apparences ceux qui se fient en toy et que tu leur bandes les yeux pour les conduire dans le précipice. Celui qui t'honore est l'esclave de tes esclaves, celui qui t'aime davantage est le plus cruellement traité, celui qui te fait le mieux la cour est le plus honteusement trompé ; celui qui te favorise est le plus persécuté, et celui qui se fie en toy est le plâtost trahi.

« Ainsi, tous tes amis et tes serviteurs, après t'avoir suivi assiduellement, reconnaissant par une funeste expérience leur folie et ton ingratitude, se plaignent de toy avec douleur, et maudissent l'heure à laquelle ils ont commencé de te connoistre. Ils se tiennent très malheureux d'avoir passé leur enfance sans instruction et sans etude, leur jeunesse en querelles et en débauches, l'âge plus avancé parmi les soins et les inquiétudes, et leur vieillesse dans le chagrin et la douleur.

« On les voyt sortir de chez toy, apres y avoir perdu toute leur vie, avec des yeux battus, une bouche pleine de fiel et d'amertume, un front couvert de rides, un estomach chargé de mechantes humeurs, des mains sans mouvement, des pieds gouteux, un corps usé et estropié de toutes parts, un cœur rongé de cruels remords, et une âme toute souillée de pechez et de mauvaises habitudes.

« Quelle est enfin l'issue de ceux qui ont davantage défendu ton party, sinon les rouës, les gibets, les douleurs, et les grincements de dents dès cette vie, qui sont souvent suivis des supplices horribles et des eternels grincements de dents de l'autre vie.

« Adieu donc pour jamais, meurtrier des ames, exterminateur de toutes les vertus, boute-feu de tous les vices, auteur de tous les crimes et de tous les malheurs, instrument general de tous les demons, victime des enfers, enne-

mi du Père éternel, excommunié par le Verbe incarné, maudit du S. Esprit.

« Je proteste à la face du Ciel et en présence de Jésus-Christ mon Sauveur et ton vainqueur, de sa sainte Mère toujours Vierge, de tous les Anges, et de tous les Saints du Paradis, que je veux désormais et pour toute ma vie rompre les liens, vivre d'une manière tout à fait opposée à tes maximes, detester tes conseils, et avoir tes exemples en horreur, de choisir ma demeure loin de tes partisans, et de ne voir jamais tes amis, que pour leur faire connoître ton injustice et leur aveuglement.

« Je me rends à vos pieds, Verbe incarné, qui, durant votre vie et au temps de votre passion et sur tout lorsque vous étiez étendu sur la Croix, avez arboré l'étendard du mépris du monde : je veux vivre et mourir par le secours de votre grâce à l'ombre de cette enseigne. Ma résolution est d'aimer désormais et de désirer ardemment ce que le monde a en horreur et de fuir et d'avoir en horreur ce qu'il recherche passionnément. Je prends votre pauvreté pour partage, vos opprobres et votre ignominie pour mon unique gloire, votre couronne d'épines et votre Croix pour les délices de mon cœur, votre crèche et le Calvaire pour ma demeure perpétuelle. Avec ces presens du Ciel, que j'espère par votre Sang précieux, je vivrai très-content et mourrai de bon cœur à vos pieds. Je vous prie donc, ô mon Roy très-bien-faisant et très-magnifique, que, comme il vous a plu m'inspirer ces desirs, il vous plaise aussi de me donner la force et l'abondance de votre grâce, pour les accomplir jusqu'à la mort. »

Ce morceau date vraisemblablement des premières années du ministère de Dom Michel, alors qu'il précise son attitude spirituelle et formule sa doctrine. Ce sera la règle de toute sa vie, dont il ne se départira jamais.

XVII

L'AME DE DOM MICHEL

« Un vieux prêtre, les yeux tout rouges, sans sourcils, revêtu d'un surplis de grosse toile et portant une soutane qui ne passait pas à quatre doigts sous la moitié de la jambe. » C'est le portrait que nous a laissé le Bienheureux Maunoir de son maître, de son directeur, de celui à qui il doit sa vocation particulière et d'être aujourd'hui sur les autels : de Michel le Nobletz.

Le portrait, s'il est véridique, — Maunoir connaissait bien le modèle, — n'est pas flatteur. On n'y reconnaît pas le jeune gentilhomme au sang bouillant, prompt à dégainer et maniant bien l'épée — trop bien puisqu'il ne s'arrêta que de justesse pour ne pas transpercer un adversaire malheureux.

Mais c'est le Dom Michel de 1648 que le Bienheureux Maunoir nous décrit. Il a soixante et onze ans.

Ses yeux sont usés parce qu'ils ont versé trop de larmes.

Celles qu'il répandait dans l'Oraison, comme Sainte Thérèse : larmes de repentir sur ce qu'il appelait ses infidélités et que l'extrême délicatesse de son âme lui rendait plus sensible ; larmes d'amour que faisaient jaillir les transports et les extases.

Celles aussi qu'il versait sur les pécheurs, sur ceux qui ne répondaient pas aux sollicitations de l'amour divin, qui ne les entendaient même pas, distraits qu'ils étaient par les bruits du monde ; celles qu'il versait sur ceux pour qui Dieu et son Fils étaient des inconnus que leur ignorance ne soupçonnait pas même. C'est ainsi que l'Archidiacre de Léon « le rencontra un jour fondant en larmes dans un grand chemin à la paroisse de Ploumoguier ; et lui ayant

demandé la cause de sa douleur, j'ay trouvé, luy dit ce saint homme en sanglotant, une personne extrêmement âgée, qui ne connoist pas encore celui qui est mort pour nous, et qui est insensible pour tout ce qui regarde son salut. La tristesse qu'il avoit conceuë de l'aveuglement et de l'insensibilité de cette âme fut si grande, qu'il en tomba malade, et ne recouvra sa santé que plusieurs jours après » (a).

Ses yeux étaient usés.

Son corps était épuisé. Epuisé par les veilles, les austérités, les incessantes mortifications. Comme saint François, Dom Michel ne ménageait pas son frère l'Âne. Il s'accusait même de l'avoir trop malmené (b) mais sans grande contrition, semble-t-il, car il ne lui fut guère plus doux par la suite.

Son corps était épuisé mais dans ce corps ardeait toujours une âme que Dieu envahissait tout entière.

Dieu s'était penché sur elle dès l'origine. Michel était tout enfant encore lorsque la Vierge avait allumé en lui le feu de l'amour divin. Jésus lui-même l'avait, bientôt aussi, appelé aux mystiques embrassements. Il n'était pas resté sourd à ces Voix comme tant d'âmes qui se dérobent à leur appel car beaucoup — toutes peut-être — l'entendraient si elles ne s'y refusaient pas.

Lui, avait écouté, il avait répondu et toute sa vie en allait être une continuelle ascension.

Les épreuves, les contradictions, les échecs apparents, tout ce qui contribuait à le dépouiller davantage, devait le conduire jusqu'à la parfaite union avec Dieu et à l'extase et au ravissement. « Il ne perdoit non plus (Dieu) de veuë, mesme au milieu de ses affaires de charité, en en satisfaisant aux necessitez de la vie, que s'il eust esté dans un désert avec un plein loisir. Il s'abysmoit si fort dans ses saintes contemplations, qu'elles luy faisoient souvent oublier de prendre ses repas, et son esprit estant ainsi occupé des lumières divines, tous les autres objets faisoient si peu d'impression sur luy, qu'il faisoit souvent les choses les plus nécessaires pour l'entretien de la vie, dont il ne se souvenoit nullement un moment après les avoir faites.

« Il avoit accoustumé pour cacher les transports extra-

(a) Verjus, 346.

(b) Cf. p. 429.

ordinaires de la Grace, qui le ravissoient hors de luy-même, et luy faisoient presque perdre entièrement l'usage des sens extérieurs, de se retirer des compagnies quand il sentoit les approches de l'Esprit Divin ; ou du moins s'il ne pouvoit quitter entièrement les personnes avec qui il estoit, il se mettoit en quelque coin, et se couvrant le visage avec les mains, faisoit croire à ceux qui le voyoient en cette posture qu'il estoit endormi (a). »

Mais « son grand usage des communications intimes avec Dieu, des voix intérieures, des révélations, des extases, et des faveurs les plus particulières de l'Epoux des saintes âmes, n'empêchoit pas qu'il ne dist, et qu'il ne tinst pour une maxime indubitable, qu'il faut préférer un seul acte de cette foy, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, à toutes ces grâces extraordinaires, et à toutes ces douceurs de la vie unitive : puisqu'elles ne perfectionnent l'âme, et que l'on ne s'y doit fier qu'autant qu'elles sont conformes aux lumières de la foy » (b).

En conséquence, « il faisoit à toute heure des actes de foy sur les plus hauts et les plus obscurs de nos sacrez mysteres, et principalement sur ceux de la Trinité, de l'Incarnation du Fils de Dieu, de la tres-sainte Eucharistie, et de la Résurrection des Morts (c). Et ceux qui l'ont le plus pratiqué, assurent qu'il n'avoit point d'oraison vocale plus ordinairement dans la bouche que celle dont les Apôtres se servirent pour obtenir de Jésus-Christ la perfection de cette vertu si nécessaire : Seigneur, augmentez notre foy... Ces sentiments l'éloignèrent toujours infiniment, pour ce qui regarde la créance des fidèles, de toutes singularitez et de toutes les nouveautez de doctrine » (d).

La grâce, si fortement qu'elle agisse en lui, n'a cependant pas détruit sa nature. Comme tous les saints, il garde son tempérament et reste profondément humain.

D'une famille de robins, il est facilement procédurier, non, certes, qu'il ait l'esprit de revendications ou s'inquiète jamais de défendre ses propres droits. Mais il croit à la vertu du papier timbré, dirions-nous aujourd'hui. Les moins-

(a) Verjus, 384.

(b) Verjus, 328.

(c) Verjus, 328.

(d) Verjus, 327. — Le P. Maunoir, Dammath Rolland, Mademoiselle le Poulaouec.

dres actes, il les veut passer devant notaire. Fait-il donation de ses « cartes » aux femmes de Douarnenez ? il y faudra la signature de deux tabellions. Lui concède-t-on une tombe dont il ne fera pas d'ailleurs son lieu de sépulture ? il faut encore que le notaire intervienne.

Il a le sens de l'humour. Il saisit la balle au vol et la renvoie du coup, comme il fit précisément un jour qu'il prêchait dans une dépendance de Landévennec, en présence de l'Abbé. Ce devait être durant la mission qu'il donna au Faou (a). L'Abbé n'aimait sans doute pas les longs sermons, aussi, quand Dom Michel lui demanda sa bénédiction, la lui donna-t-il sous une forme inaccoutumée, en deux mots seulement : *Esto brevis*. C'en fut assez pour que notre prédicateur, au lieu du sermon préparé, en improvisât un, prenant pour texte la singulière bénédiction : il rappela que le Verbe s'était fait petit par amour, que c'est un malheur de vouloir s'élever, que les honneurs, les plaisirs du monde sont bien courts et bien petits, s'ils doivent être payés de bien grandes et de bien longues peines. Nous ne savons pas ce qu'en dit Monsieur l'Abbé de Landévennec.

Michel le Nobletz ne manquait pas non plus d'originalité ni d'une pointe de fantaisie. Il ne détestait pas de mystifier un peu les gens comme lorsqu'en arrivant à Douarnenez il sonne le tocsin pour appeler la population à l'église et faire connaissance avec elle en lui donnant un premier sermon : « Vous êtes venus au feu et vous ne voyez pas de feu mais il en est cependant et plus dangereux que l'autre et qui vous menace fort : c'est le feu de l'enfer. » Comme entrée en matière, c'était, il faut l'avouer, quelque peu cavalier. C'est avec la même fantaisie qu'il lègue « par testament à ses neveux et héritiers », un beau petit rien pour tout partage, ce qui leur évitera « d'avoir affaire au greffier ou de tomber sous la patte d'un sergent qui vous eussent contraints d'inventorier tous mes biens pour parvenir à l'inventaire de vos bourses ».

Mais les saints ne sont-ils pas souvent de bons originaux qui ne détestent pas la fantaisie ? Dom Michel la poussait moins loin que ce saint romain, son presque contemporain

(a) Voir page 184.

puisqu'il aurait pu le connaître une vingtaine d'années et avec lequel il offre de belles ressemblances, Philippe de Neri. Il ne l'a pas imité jusqu'à venir se faire tailler les cheveux au chœur pendant l'office ou jusqu'à célébrer sa messe d'une manière extravagante pour éberluer un cardinal qui doutait un peu trop de son bon sens. « Qu'en a-t-il dit ? » demandait le lendemain, avec un sourire en coin, Dom Philippe au sacristain.

Du bon sens de Dom Michel aussi on doutait. *Ar belec fol*, le prêtre fou, disaient de lui les gens posés, ceux qu'on rencontre déjà dans l'Evangile. Ce sont de braves gens, ils tiennent honorablement leur place à l'église, la place des gens distingués, des notables. Ils paient la dîme, ils observent le jeûne et l'abstinence, ils ne sont pas comme le vulgaire. A ce portrait on a déjà reconnu ceux pour qui Dom Michel était un pauvre fou. Ce sont ceux que le Maître traitait de race de vipères et de sépulcres blanchis.

Et cependant ils avaient raison : Dom Michel est bien *ar belec fol*, le prêtre fou.

Mais sa folie est la folie de la croix dont saint Paul nous dit qu'elle est scandale pour les Juifs, ignominie pour les païens.

Au fait, Dom Michel est un Chrétien conséquent. Un Chrétien conséquent avec sa foi. Je dis un Chrétien tout uniment : je ne dis pas un religieux ni un prêtre, car il n'est qu'un Evangile, qui s'impose à tous ceux qui veulent suivre le Christ, clercs ou laïques.

Dom Michel est un Chrétien conséquent, qui sait que le Sauveur a maudit le monde et qui ne compose pas avec lui. Il sait qu'on ne peut servir deux maîtres et il a choisi le service du Christ. Le monde, il le tient pour « ordure et puanteur ».

Dom Michel ne fait pas de la religion un compromis entre les sollicitations de la vie mondaine et les exigences de la vie divine. Entre le Ciel et la Terre, il a choisi : il a choisi le Ciel ; entre la brièveté des jours et la bienheureuse éternité, il a choisi : il a choisi l'éternité.

Si, à l'exemple du Maître, il est patient, doux, miséricordieux à l'égard du pauvre pécheur, humble et repentant — car il sait la faiblesse humaine —, il ne transige pas avec la loi divine ni dans sa conduite ni dans son enseignement.

Il n'accommode pas la doctrine chrétienne au goût du siècle. L'Evangile reste pour lui la prédication du salut, et non un thème à variations sur les progrès de l'esprit ou les revendications de l'homme.

Dom Michel ne connaît pas les demi-mesures. Etre chrétien, pour lui, c'est renoncer à soi-même, prendre sa croix et suivre Jésus. Tout le reste n'est qu'illusion et le monde ne vaut que d'être méprisé.

C'est à cette lumière qu'il faut étudier Michel le Nobletz. On comprendra ainsi qu'il juge avec tant de rigueur et dans la nécessité d'une conversion totale un pays, un temps, des mœurs qui ne semblent pas si mauvais, qui nous semblent même privilégiés, hélas ! par comparaison avec les nôtres.

Mais alors, n'est-ce pas à désespérer du salut des masses ? Peut-être. C'est le secret de Dieu et il n'y faut songer — pour soi déjà — qu'avec crainte et tremblement. Notre-Seigneur nous parle de son petit troupeau, non du grand nombre des élus. L'Evangile, ce n'est pas la pâte épaisse et lourde, c'est le levain qui, malgré tout, la travaille et la fait monter peu à peu.

A vouloir trop vite gagner on risque de tout perdre. C'est une comparaison familière à Dom Michel que le sel tourne en eau si on le rejette à la mer : il est perdu. L'Evangile est le sel de la terre, ne le rejetons pas à la mer, il serait perdu.

Au surplus, ne nous décourageons pas. On gagne plus à prêcher l'Evangile dans son intégrité qu'à l'accommoder. C'est la leçon que nous donne Michel le Nobletz.

Malgré tous ses échecs, qui n'étaient qu'apparence, la graine qu'il a semée a donné des fruits savoureux : la Bretagne en vit toujours. Il a conquis, durant sa vie, plus d'âmes, en prêchant la rigueur de l'Evangile, que tous les prédicateurs qui, au cours des temps, s'efforcent de l'assaisonner au goût du jour. C'est que, ne sacrifiant jamais l'essentiel au transitoire, il n'oubliait pas que la tâche de l'apôtre — et tout chrétien doit en être un — n'est pas de bâtir un monde mais de le sauver.

C'est que, la résolution prise et l'effort engagé, il est plus facile de pratiquer l'Evangile généreusement, sans transiger. Le pénible, c'est de s'y mettre mais, la chose faite, on trouve aussitôt pour en porter le plus rude la grâce toujours prévenante et surabondante de Dieu qui n'est ja-

mais en reste avec notre générosité. Le sacrifice que nous consentons des vanités du monde nous assure, avec la paix du cœur, le seul bonheur qui vaille, même ici bas. Cherchons uniquement le royaume de Dieu et sa justice ; nous aurons tout le reste par surcroît.

Si, comme nous l'espérons, l'Eglise bientôt, achevant l'œuvre commencée, place Dom Michel sur ses autels, c'est la leçon que, dans sa miséricorde, la Providence voudra donner à notre temps.

XVIII

LA SURVIE DE DOM MICHEL

Dès le lendemain de son décès, Michel le Nobletz fut l'objet d'une vénération telle que l'histoire des Saints en offre peu d'exemples. Nous avons vu de quel concours de peuple il fut entouré sur son lit de mort et durant ses obsèques. Son tombeau fut vraiment le lieu de pèlerinage et de prodiges que chante *l'Iste Confessor* :

*Ad sacrum cujus tumulum frequenter
Membra languentum modo sanitati,
Quolibet morbo fuerint gravata
Restituuntur.*

Et ce ne fut pas seulement vers sa tombe que se dirigea la piété des fidèles. Tous les lieux où il avait demeuré, son ermitage de Tréménac'h, sa maison de Douarnenez, l'humble logis du Conquet où il mourut, virent affluer les foules qui venaient implorer son intercession.

Combien de miracles s'y opérèrent-ils ?

Il est difficile de le dire.

De son vivant déjà, on en attribuait beaucoup à Dom Michel et ses biographes ont pris à cœur, comme le Gouvello, mais il n'est pas le seul, de nous en rapporter le plus grand nombre et les plus extraordinaires.

Il semble bien qu'au sujet de ces faits merveilleux la réserve s'impose et qu'il convienne, pour en juger, de ne pas négliger le sage avertissement que nous donnait Verjus (a).

(a) Avant-propos, page 10.

Un de ceux que les biographes du Bienheureux Maunoir relaient avec le plus de prédilection est la prophétie que Dom Michel aurait faite à son sujet. Laissons la parole au Père Séjourné (a) :

« En 1613, le saint missionnaire donnait à Landerneau les exercices de la mission... Dieu lui fit connaître qu'un jour les Jésuites viendraient s'établir à Quimper, que le petit Maunoir, qui n'avait encore que sept ans, *adhuc septenem*, appartiendrait à la Compagnie qui porte le nom de Jésus et serait l'héritier de ses œuvres dans les missions bretonnes ».

C'est au retour de Dom Michel en Cornouailles que se place l'épisode raconté par le Père Boschet. « Il prêchait à Douarnenez... quand soudain, s'interrompant au milieu de son discours, il dit à son auditoire, avec l'accent d'un homme inspiré : « Remercions Dieu de ce qu'il m'a donné un successeur. Il a sept ans, il est du diocèse de Rennes et sera Jésuite !... » La scène se passe donc à Landerneau selon une version, à Douarnenez selon l'autre, et d'après la première, en 1613, d'après la seconde, au plus tôt en 1617, puisque ce n'est qu'à cette époque que Dom Michel vint pour la première fois à Douarnenez. Mais ces divergences n'inquiètent nullement le Père Séjourné, pour qui, à quatre ans de distance, le jeune Maunoir a toujours sept ans. Il est vrai que le Père Maunoir lui-même écrit dans son « Journal latin des Missions » : « (Michel le Nobletz) connut par une inspiration, dès 1613, que moi-même, âgé alors seulement de sept ans, éloigné d'une cinquantaine de lieues et parfaitement inconnu de lui, serai, grâce à Dieu, son successeur dans les missions bretonnes. » Mais nous avons montré qu'il ne faut pas accepter sans réserve les allégations du Père Maunoir dont l'imagination ne se fatigait jamais d'accumuler le merveilleux (b).

Que Dom Michel lui eût dit : « Je savais bien que Dieu ne m'abandonnerait pas ni mon œuvre et qu'il vous enverrait pour continuer ma tâche », une confidence de ce genre, qui n'était qu'un témoignage de confiance en Dieu et qu'une action de grâces de ce qu'elle n'avait pas été trompée, suffisait au Père Maunoir pour qu'il pût faire état d'un miracle

(a) Séjourné : Histoire de Julien Maunoir, I, p. 5.

(b) Voir avant-propos, page 9.

de plus et transformer en prophétie, en la précisant, les paroles de Dom Michel. Quant à la partie de la prophétie qui concerne l'arrivée des Jésuites à Quimper, nous avons vu (a) que leur installation était déjà suffisamment décidée en 1609, pour que Michel le Nobletz pût exprimer, en 1613, la joie qu'il en ressentait.

Parmi les autres miracles attribués à Dom Michel, d'après les enquêtes du Père Maunoir, on compte cinq résurrections de morts qu'il aurait opérées à Douarnenez : celles du fils d'Yves le Moal, âgé de moins d'un an, de la fille de Guillaume Madec et de demoiselle Tréménec, âgée de quatre mois, du jeune Hervé Poullaouec, de six mois, de Guillaume Gousarch, de sept ans, et enfin celle de Marie le Louarn.

Voici comment Verjus rapporte cette dernière « résurrection » : « Cette femme ayant mangé du pain qui ne faisoit que de sortir du four, en fut suffoquée de telle sorte, qu'estant tombée par terre, et son corps y estant demeuré froid et immobile, des petits enfans qui estoient allez chez elle pour la voir, s'en apperceurent les premiers, et en portèrent la nouvelle par tout le voisinage. Un très-grand nombre de toutes sortes de personnes y accourut, et il n'y en eut aucun qui la considérant de près, luy tastant le poulx, et luy voyant les pieds et les mains roides, ne jugeast que ce corps estoit sans vie, comme il estoit sans respiration et sans mouvement. Cependant le saint homme estant venu à la haste au secours, ordonna à tout le monde de se mettre en prière, et s'y mit luy-mesme pendant un quart d'heure, dans un galetas où il se retira. Il fit en suite entrer bien avant dans la bouche de cette femme une plume, qui luy fit jeter le pain chaud qui la suffoquoit avec quantité d'humours malignes. Mais ce peuple qui estoit accoutumé à voir de pareilles merveilles obtenues par les prières de ce bon Père, attribua la vie de cette femme à son crédit auprès de Dieu, ne prenant la plume dont il se servit que pour une industrie de son humilité (b). »

Au lecteur de juger s'il doit comme ce « peuple » conclure à la « résurrection » de Marie le Louarn, et peut-être pourra-t-il, d'après celle-ci apprécier les quatre autres.

(a) Page 176.
(b) Verjus, 465.

En tout cas, une question se pose à ce sujet qu'il ne semble pas facile de résoudre. Un thaumaturge qui ressuscite cinq morts témoigne ouvertement qu'il est, à coup sûr, l'instrument de Dieu. Comment donc expliquer que, malgré toutes les mesquineries qu'on peut leur prêter, le recteur de Ploaré et l'official de Quimper n'aient pas eu plus de considération pour lui ? Est-il croyable que l'autorité épiscopale ait pu, dans ces conditions, traiter Michel le Nobletz sans le moindre ménagement, le chassant par le billet désinvolte que nous avons vu d'un diocèse où il eût accompli des prodiges comme on n'en voit ni dans la vie d'un saint Vincent de Paul, ni dans celles d'un saint François ou d'un curé d'Ars ?

Nous avons d'ailleurs, à propos des miracles, l'opinion de Michel le Nobletz lui-même. Il s'agit de ceux qu'on prêtait à sa sœur Marguerite : « Ayant appris qu'elle obtenait tout ce qu'elle demandait à Dieu, encore que ce fût chose miraculeuse et au-dessus des forces de la nature, il lui recommanda de ne plus demander à Dieu dorénavant de telles choses... et à ce qu'elle suivît davantage en ce point sa volonté, il la menaça de lui donner des coups de bâton, si jamais telle chose lui arrivait. » Comment Dom Michel se serait-il montré si sévère envers sa sœur s'il avait lui-même agi comme il lui interdisait de le faire ?

En va-t-il autrement des miracles obtenus par son intercession après sa mort tels qu'ils nous sont rapportés ?

Il semble bien que, s'il ne s'en était pas produit sur son tombeau ou dans les lieux que sa présence avait sanctifiés, on n'y aurait pas vu un tel concours de peuple et que des foules ne s'y seraient pas portées aussi nombreuses, bien après même que les générations qui avaient connu Dom Michel eussent disparu. La Révolution seule put ralentir ce mouvement, mais sans le faire cesser, puisque, de notre temps encore, les pèlerins fréquentent toujours, au Conquet, la maison où mourut Michel le Nobletz et que, chaque année, la grève de Tréménac'h continue à s'animer des pèlerinages qui se déroulent autour de ce qui fut l'ermitage de Dom Michel.

C'est par trois sortes de documents que nous connaissons les miracles obtenus par l'intercession de Michel le

Nobletz ou, du moins, ce qui fut déclaré comme tel, dans les années qui suivirent sa mort.

Il y a d'abord Verjus qui en rapporte un peu plus d'une centaine. Le tiers, il est vrai, ne nous en est donné que sous forme de simple énumération sans aucune précision ; mais les autres, qu'il décrit en détail, sont de toute nature : ce sont des aveugles qui recouvrent la vue, des paralytiques qui marchent, des sourds qui entendent... Les miraculés sont de toute condition : il y a des enfants et des vieillards, des religieux comme le Père Fulgence de Sainte-Faconde, capucin de Carhaix, le Père de Launay, jésuite, le Père Marcel de Sainte-Geneviève, supérieur des Carmes de Brest ; des religieuses, comme Mère Corentine de la Mère de Dieu, Mère Jean du Cœur de Jésus, du Calvaire de Brest, des hommes ou des femmes de qualité, comme le comte de Carné ou la douairière de Kergourant et quantité de braves gens dont nous retrouvons encore les noms en Basse-Bretagne et à Douarnenez même : Cloarec, Gouzien, Bourdon, Poulliguen, Cariou, Gourlaouen. De ces miraculés il en est, bien sûr, de Ploaré, de Douarnenez, du Conquet, de Tréménac'h, mais aussi d'un peu partout en Basse-Bretagne : de Quimper, de Braspartz, de Guissény, de Scaër, de Crozon, de Commana, de Cléden-Cap-Sigun, de Guipavas, de Plomodiern, de Brest, de Plourin, de Plestin, de Meillar, de Dirinon, de Plouvez, de Landerneau, de Rosporden, de Plouguerneau et de bien d'autres lieux.

La vie manuscrite relate vingt-deux miracles dont quatorze certifiés par le Bienheureux Maunoir. Ils sont, à trois exceptions près, différents de ceux que rapporte Verjus, mais la relation de presque tous se retrouve dans les archives de l'évêché.

Troisième source de documents, en effet, les archives de l'évêché (a) renferment les procès-verbaux de dix-huit miracles dont deux se retrouvent dans Verjus et deux autres dans la *Vie manuscrite*, les quatorze autres étant différents. Ces procès-verbaux sont des pièces originales. On trouve dans les archives de Kerdanet des copies de ces dix-huit documents qui ont été évidemment prises sur les originaux de l'évêché, puisque certains mots rongés dans ceux-ci ont

(a) A 7, A 9, A 10, A 13, A 14, A 16, A 17.

été, exactement les mêmes, laissés en blanc dans les copies.

Pour être bien moins nombreuses que les relations de Verjus et même un peu moins que celles de la *Vie manuscrite*, celles-ci n'en offrent pas moins d'intérêt, bien au contraire, puisque nous y trouvons, dans des documents originaux, les déclarations mêmes de ceux qui furent les bénéficiaires ou les témoins des faits.

Voici, à titre d'exemple, deux de ces déclarations :

I

Le dimanche de la Pentecoste premier jour de juin mil six centz soixante et quatre sur les neuff heures, du matin soulzsignons frère Phelipes du Saint Esprit religieux carme, escuyer Hierosme Perault Sr de Krun et Nicolas Lymynye nore royal en la Seneschaussé de Quipertin (a) questantz a la chapelle de Monsr Saint Michel size au bourg de Poru paroe (b) de Ploare nous y avons veu Françoise Pouliquen fille de feu Paul Pouliquen et Khne (c) Uzenez, agée de dixhuict ans du vilage de Kouniou evesche de Leon en la paroe de Pleiber Saint Egonec ou Guissicour laquelle y estante voüe aud. Seigr Saint Michel a eu la liberté franche de la parolle estante despuis sa naissance muette ny n'ayant jamais parle ce que nous atestons par l'avoir ouy parler de toutes choses differantes en presance de damelle Isabelle Penchoadic espouse de noble homme Guille (d) Le Nours de lad. paroe sa conductuire Ljaquer Tanguy et Michel fily de lad. paroe quy ont dit ne seavoir signer

frère Philippe du St Esprit

Hierosme Perault

N. Lymynye, nore royal (e).

II

Le cinquiesme jour de juillet mil six centz soixante et sept avant midi devant nous notaires de la Court du Roy a

(a) Abrégé de Quimper-Corentin.

(b) Poru pour Port-Rû ; paroe pour paroisse.

(c) Catherine.

(d) Guillaume.

(e) A 11.

Kimpertin (a) a comparu en personne en la sacristie de la chapelle de Monsr St Michel harcange a Douarnenez edifié en la maison où autrefois a demeure deffunct noble et discret mire (b) le Nobletz dessédé en odeur de Sainteté, honorable homme Silvestre le Masson natiff de la ville de Morlaix et y residant lequel declare pour la gloire de Dieu être agé de soixante et cinq ans, et avoir cognu led. deffunct Monsr Le Nobletz, et qu'il a esté interdit de laveu six ans de temps entiers et pour recourir laveu s'est fait treter par un operateur qui neanmoins ne lui peut donner aucun soulagement, ce qui la obligé de se vouer aud. deffunct Pere Michel le Nobletz pour interseder pour luy avecque promaisse incontinentant avoir recouvert quelque soulagement de venir en ce lieu visiter la chapelle, et incontinentant il comença remarquer le jour de peu a peu dans trois semaines il a entièrement recouvert sa veu, qui est sa déclaration qu'il affirme par sermant être veritable, de quoy à sa requeste nous avons raportté le present acte en présence de Monsr le recteur de Plairé et des soulzsignantz et a led. Masson aussi signé ; deplus dict questant pour se rendre en ce lieu et setant encore esloigné de deux lieux il feit une fosse demarche et lui sembloict avoir demi le pied de maniere qu'il fust obligé de prandre un cheval mesme aiant dessandu il lui falut avoir le leide (c) pour se rendre en la chapelle, et a present il est sans aucune douleur ni lassitude.

Silvestre le Masson, Hierosme Paillart, (pbre et recteur. J. Marcher, H. Grivart, Jan Rolland nore royal, N. Lymynye nore royal (d).

Il est évidemment douteux que la Congrégation des Rites retiendrait des miracles de ce genre. Du moins toutes ces dispositions montrent-elles à quel point le souvenir de Michel le Nobletz restait vivant en Basse-Bretagne et combien grande était la confiance qu'on gardait en lui.

Aussi, dès 1663, le saint évêque de Cornouaille, René du Louet, qui avait été, à Bordeaux, le condisciple de Michel

(a) Quimper-Corentin.

(b) Messire.

(c) L'aide.

(d) A 18.

le Nobletz et qui avait gardé pour lui une affectueuse vénération, donna-t-il commission au Père Maunoir de recueillir tous les témoignages relatifs à Dom Michel, qu'il s'agisse des grâces et des vertus dont il avait plu à Dieu de le favoriser durant sa vie, ou des faveurs obtenues par son intercession depuis sa mort.

Comme, parmi les manifestations extraordinaires qu'il avait ainsi connues, le Bienheureux Maunoir rapportait au prélat que, depuis deux ans, plusieurs personnes avaient entendu, à diverses reprises, des sons de cloche dans la maison que Dom Michel avait habitée à Douarnenez, l'évêque résolut de s'y rendre dans l'espoir d'obtenir sa guérison. En effet, depuis longtemps déjà, il ne pouvait plus se servir de ses jambes ni même se tenir debout. Il se fit donc transporter à Douarnenez et, dès qu'il fut entré dans la maison de Michel le Nobletz, il put s'appuyer sur ses pieds et commencer à marcher. Le lendemain, il assista à la messe à genoux ce qu'il n'avait pu faire depuis des mois. Rentré à Quimper, il fut en état de faire une ordination, de reprendre ses visites pastorales et même de chanter, à quatre-vingt-trois ans, les trois messes de Noël à la cathédrale.

En reconnaissance, il ordonna qu'à l'emplacement de la demeure de Dom Michel fût élevée une chapelle dédiée à l'Archange, son patron. La première pierre fut posée le 12 août 1663 et aussitôt les pèlerins vinrent en foule aussi bien des diocèses de Vannes et de Tréguier que de ceux de Cornouaille et de Léon. Toute la population apporta sa contribution à l'érection de la chapelle jusqu'aux plus jeunes enfants qui y transportaient les charretées de pierres et de sable (52).

Moins de cinquante ans après la mort de Michel le Nobletz, en 1701, était ouvert son procès de béatification, en vue duquel l'évêque de Léon, Pierre le Nevoux de la Brousse, procédait à la reconnaissance des restes du saint prêtre, comme nous l'avons vu.

Sans doute, en conséquence des troubles causés par la Révolution et des difficultés qui s'en suivirent, la procédure resta en suspens. Elle fut reprise à la fin du siècle dernier, et, le 14 décembre 1913, l'héroïcité des vertus du vénérable serviteur de Dieu était proclamée par saint Pie X.

« Parmi les hommes renommés qui méritent de recevoir

les louanges de l'Eglise, dit le Décret d'héroïcité, il faut placer sans aucun doute le Serviteur de Dieu, Michel le Nobletz, dont le nom dans l'Armorique ou petite Bretagne, demeure vivant de génération en génération...

« A la nouvelle de sa mort, qui se propagea rapidement, tous versèrent des larmes, même ses adversaires furent unanimes à le louer ; on le proclama le père du peuple breton, on exalta la sainteté de sa vie...

« Le renom de sainteté, dont l'homme de Dieu jouit durant sa vie et après sa mort grandissait de jour en jour. Lorsque la Sainte Congrégation des Rites eut achevé les préliminaires qu'exigent les règles des Constitutions Apostoliques, on discuta par trois fois la question des vertus du Vénérable Serviteur de Dieu, d'abord le 3 décembre 1912.... ensuite le 11 mars 1913 ; enfin dans l'assemblée générale tenue en présence de Notre Très Saint Père le Pape Pie X, le 29 juillet de la même année 1913... Notre Très Saint Père, afin d'implorer le secours et les lumières abondantes d'en-Haut, remit la sentence à une date ultérieure.

« Enfin, aujourd'hui même, après avoir offert le Saint Sacrifice de la Messe, le Saint Père... a déclaré solennellement qu'il a certitude touchant les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain, les vertus cardinales de Prudence, de Tempérance et de Force et autres qui s'y rattachent, pratiquées par le Vénérable Serviteur de Dieu Michel le Nobletz à un degré héroïque.

« Ce décret a été promulgué et inséré dans les actes de la Sainte Congrégation des Rites, d'après les ordres de Sa Sainteté, le 14 décembre 1913... »

On peut se demander comment, depuis 1913 où fut proclamée l'héroïcité des vertus de Dom Michel, son procès de béatification n'a pas encore abouti, permettant au peuple chrétien et particulièrement à ses chers Bretons de lui rendre sur les autels le culte dû aux Bienheureux ?

Ce n'est cependant pas que Dom Michel soit devenu avare de ses faveurs, spirituelles ou temporelles, pour ceux qui l'invoquent. Qui ne connaît, en Basse-Bretagne, un malade dont on désespérait, un aveugle dont les yeux étaient depuis longtemps fermés ou quelque autre éprouvé qui

n'ait retrouvé la santé, ou la vue, ou la paix de l'âme ou du corps, en invoquant Michel le Nobletz ou en allant prier sur son tombeau. Pourquoi de ces miracles, n'a-t-on pas encore pu en présenter à la S. Congrégation des Rites qui répondent aux légitimes exigences que la prudence impose ?

C'est que trop souvent ceux qui en ont été favorisés ne se révèlent pas ou se soustraient aux enquêtes — on connaît la réserve des Bretons — ou ne parlent que trop tard, lorsque les témoins essentiels, les médecins, en particulier, ont disparu.

C'est aussi, peut-on croire, que Dom Michel, si humble et si effacé durant sa vie, se refuse à manifester son crédit auprès de Dieu comme de son vivant il interdisait à sa sœur Marguerite de le faire sous peine de coups de bâton.

Il reste donc à forcer sa volonté en implorant Dieu par d'incessantes prières de donner au clergé breton son Saint Curé d'Ars, avec l'espérance que le Saint Pape qui vient d'être canonisé, après avoir lui-même proclamé l'héroïcité des vertus de Michel le Nobletz, interviendra auprès de la Reine de tous les Saints pour que Dom Michel soit placé à ses côtés sur les autels.

Généalogie de Michel le Nobletz (a)

Alain le Nobletz, écuyer, sieur de Kerodern en Plouguerneau

Olivier le Nobletz, épouse Tiphaine de Kerouzéré

Jean le Nobletz, épouse Isabeau de Kererfin

Olivier le Nobletz, prêtre,

recteur de Braspartz en 1450

Alain II le Nobletz, épouse Catherine de Pontplancoët

Hervé le Nobletz, sieur de Kerodern, notaire royal en Léon, épouse Françoise de Lesguern

Glaude le Nobletz, écuyer	Jean le Nobletz, écuyer (53)	Guillaume le Nobletz	DOM MICHEL LE NOBLETZ (1577-1622)	Hervé le Nobletz	Anne le Nobletz	MARGUERITE LE NOBLETZ (1583-1633)	Marie le Nobletz, épouse Jean Mathézon	Jeanne le Nobletz, épouse Noël de Kermellec	une fille mariée	une fille morte en bas-âge
épouse Adeline de Lisle	épouse dame Marie Mahé						sieur de Kérébéc'h			
Jean le Nobletz, épouse Marie de Kergadieu	Jean le Nobletz, écuyer									
	sieur du Bois									
	maintenu noble									
	d'extraction									
	le 30 Mars 1669									

(a) Cette généalogie très incomplète, est la seule que nous ayons pu dresser d'après les montres de 1669. Sans que nous ayons pu découvrir leur date de naissance, sauf pour Michel le Nobletz, il nous a cependant été possible d'établir l'ordre de progéniture des cinq fils d'Hervé le Nobletz, mais non pour les filles dont nous ne connaissons que les dates de naissance et de décès de Marguerite qui était une cadette d'Anne.

NOTES

AVANT-PROPOS

- (1) Page 8. — Antoine Verjus naquit à Paris, ou à Joigny, le 23 janvier 1632. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 30 septembre 1651. Il était le frère de Louis Verjus, comte de Crécy, que, sur l'ordre de Louis XIV, il accompagna dans ses missions diplomatiques en Allemagne, et de Jean Verjus qui fut évêque de Grasse. Procureur des Missions du Levant, il mourut à la maison professe de Paris, le 16 mai 1706.
- (2) Page 10. — Voici ce qu'écrivait le cardinal Billot du Bienheureux Maunoir, alors qu'il était « ponent » de sa cause de béatification, c'est-à-dire chargé de la présenter et de la défendre : « Je viens d'achever la lecture (de la *Vie de Catherine Daniélou* par le P. Maunoir, S. J.). On croirait lire un conte de fées ou des histoires de loups-garous. D'un bout à l'autre, c'est une série de tableaux où l'invraisemblance le dispute au ridicule, une suite d'aventures les unes plus impossibles que les autres, où la plupart des personnages qui entrent en scène ne sont pas des personnages humains en chair et en os, mais des habitants des cieux ou des âmes du purgatoire ou des démons. On parcourt ainsi jusqu'à 779 pages, et on arrive enfin à la mort de l'héroïne. On croit que c'est fini, pas du tout ; Catherine Daniélou meurt, en effet, mais son âme, après un voyage fantastique en enfer, en purgatoire, en paradis, doit rentrer dans son corps et voici que commence une seconde vie. Le chapitre LXVII est intitulé : *Sa mort et sa résurrection*. Le suivant : *Seconde vie de Catherine Daniélou* ; elle coopère au bâtiment du collège de Quimper. Et le tout illustré de détails qui sont en pleine harmonie avec ce qui a précédé. » (Lettre de S. Em. le cardinal Billot à S. G. Mgr Duparc, évêque de Quimper.)

INTRODUCTION

LA BRETAGNE AU TEMPS DE MICHEL LE NOBLETZ

- (3) Page 15. — Le diocèse actuel de Quimper et de Léon — qu'il serait préférable d'appeler de Quimper et de Saint-Pol, d'après les noms des deux anciens sièges épiscopaux, ou, mieux encore, de Cornouaille et de Léon,

d'après le nom des anciens diocèses (noter que la *Gerarchia*, annuaire officiel romain de l'épiscopat, donne encore actuellement ce nom de Cornouaille à l'évêché de Quimper), plutôt que de mêler dans un même titre un nom de ville et un nom de circonscription — comprend tout l'ancien évêché de Léon, presque tout l'ancien évêché de Cornouaille, à l'exception d'une partie du doyenné de Poher et d'une partie de celui de Gourin, enfin une partie de l'ancien évêché de Tréguier jusqu'à l'embouchure du Douron, à l'est. Il renferme également quelques enclaves, dont Lanmeur et ses environs est la plus importante, qui relevaient autrefois du diocèse de Dol.

(4) Page 17. — Carhès, ou Carhaix selon l'orthographe actuelle, était un oppidum fort important. Non seulement les Romains y tenaient une nombreuse garnison, mais ils avaient établi sur la côte de belles et vastes villas auxquelles aboutissaient de larges voies de communication. Sans se mêler profondément à eux, les autochtones leur avaient cependant emprunté différentes choses, notamment leurs monnaies et leurs dieux, que les druides ne refusaient pas d'adopter (on retrouve encore des stèles à Vénus et à Cybèle, gardiennes des routes). Quand les Bretons envahirent l'Armorique par les côtes, ils refoulèrent les autochtones, qui, par les grandes voies romaines, se replièrent sur Carhaix. Peut-être est-ce à cela qu'on doit attribuer le caractère particulier des habitants de cette région — Carhaix, Le Huelgoat — et le peu d'accord qu'on trouve, tout au long de l'histoire, entre eux et les autres habitants de la péninsule. Peut-être faut-il également expliquer ainsi pourquoi cette même région fut toujours moins fervente que les autres au point de vue religieux : le christianisme ne s'y établit pas de plain pied, il lui fallut supplanter le paganisme druidique plus ou moins romanisé.

(5) Page 19. — L'opposition de la Bretagne à la Révolution, lorsque celle-ci eut marqué son hostilité à la religion, ne prit pas, comme en Vendée ou en Anjou, une forme militaire. La Chouannerie n'existe pour ainsi dire pas en Bretagne, du moins en basse Bretagne. Cela tient à ce que la configuration du terrain n'est pas favorable aux embuscades ou aux guérillas comme les pays de bocage, mais aussi à ce qu'il n'y a pas de nobles pour prendre la tête du mouvement. Ce n'est guère que du côté de Carhaix, où le pays s'y prête mieux, que la Chouannerie se manifesta. Or, il s'agit d'une des régions les moins religieuses du pays. Encore ne fournit-elle pas les chefs du soulèvement, qui vinrent d'ailleurs.

(6) Page 21. — L'auteur de *l'Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, le chanoine Jehan Moreau, est injustement méconnu. Il a cependant droit à une place honorable dans notre littérature, à la fois comme écrivain et comme historien. Comme écrivain, il use d'une langue déjà bien formée et plus délatinisée que celle de Montaigne, de peu son aîné (Montaigne naquit en 1533, Moreau vers 1545). Comme historien, il possède l'esprit d'observation et de critique des historiens modernes ; ses récits sont directs, dépouillés, recueillis aux sources et sans artifices littéraires. Si nous ne connaissons qu'approximativement la date de sa naissance, nous savons qu'il est mort le 29 juin 1617, qu'il était « chanoine et official de Cornouaille, licencié aux droits et ancien conseiller au Présidial de Quimper » (Deal du chapitre de Cornouaille). Son corps repose très probablement dans la cathédrale où il fonda un obit, « moyennant une somme de 300 livres à la condition d'être enterré dans une tombe aboutissant à l'autel paroissial d'un bout » (*Ibid.*). On l'a prétendu originaire de Beuzet-Cap-Sizun. L'erreur provient de ce que c'est comme prieur de cette paroisse qu'il fut chanoine de Quimper. Les documents recueillis tendent à établir qu'il est né dans la région de Pont-l'Abbé, vraisemblablement à Locudy.

(7) Page 22. — Sans doute, en 1535, François I^{er} avait-il exigé de Jean de Brosse, légitime héritier des droits de la duchesse Anne, la renonciation à ses droits, mais, Jean de Brosse étant alors mineur, la cession ne pouvait être tenue pour valable, aussi Henri II obligea-t-il Jean de Brosse à signer une nouvelle cession en 1543. Celle-ci, extorquée sous la menace royale, n'avait pas plus de valeur. Par contre, ces deux cessions exigées par les rois de France constituaient bien une reconnaissance des droits de la maison de Brosse sur le duché de Bretagne.

(8) Page 22. — Le duc de Mercœur, né en 1558, était le fils du duc Nicolas de Lorraine dont une fille avait épousé Henri III, qui se trouvait être ainsi le beau-frère de Mercœur. C'est par sa femme que celui-ci tenait ses droits sur le duché de Bretagne. Il avait, en effet, épousé Marie de Luxembourg, petite-fille et héritière de Renée de Brosse, héritière elle-même de Charles de Blois et de ses légitimes prétentions sur la Bretagne.

(9) Page 23. — Non seulement le Parlement de Rennes, rejetant Henri IV, reconnaît pour roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, mais, même après sa mort, il continue à enregistrer des lettres patentes sous son nom et c'est aussi au nom de ce prince dé-

funt qu'il continuera à rendre la justice jusqu'à sa dispersion. Le ralliement de la Bretagne à ce « roi » Charles X fut tel à un moment que le duc de Mercœur lui-même se crut obligé de faire mettre son effigie sur les monnaies qu'il faisait frapper à Nantes. La Monnaie édite encore de nos jours une médaille à l'effigie de Charles X, roi de France, où il porte la couronne sur sa calotte cardinalice.

- (10) Page 26. — La soumission de la Bretagne au Saint-Siège ne l'empêchait pas de garder ses coutumes particulières, comme du reste dans toute la chrétienté. En voici une, des plus curieuses, que nous rapporte le chanoine Moreau : le Jeudi saint, à Saint-Corentin de Quimper, on célébrait « trois messes annotées ensemble sur le grand autel. L'évêque au milieu et deux dignitaires ou anciens chanoines à chacun côté, célébraient et consacraient chacun son hostie, et faisaient l'élévation ensemble, ayant chacun son pupitre, son livre et son calice, faisaient toutes les cérémonies, prononçaient les mots ensemble et tout d'un temps, tant à basse qu'à haute voix, n'avancant l'un plus que l'autre, lorsque celui qui était au milieu chantait un peu plus haut pour éviter la confusion des voix. On ne trouvait pas longue cette belle et dévote cérémonie et l'on n'a pas osé dire qu'il y en ait eu aucune semblable en d'autres endroits du royaume. Et à cause de cette solennité extraordinairement et partout ailleurs non ouïe, il se trouvait ce jour-là un fort grand nombre de peuple au service divin, ce que j'ai vu plusieurs années jusqu'à l'an 1585 que messire Charles du Liscoët, nouvellement évêque par la cession de Messire François de la Tour, dit Penarstang, ayant fait un voyage à Rome, la dite année 1585, abolit cette coutume, disant pour seule raison que l'un des célébrants empêchait la dévotion de l'autre. On ne sait s'il faisait cela de sa propre cervelle ou si, en ayant conféré ailleurs, il ne trouvait la cérémonie tolérable. » (Moreau, *Histoire...*)

- (11) Page 30. — Ce n'est pas seulement en Bretagne qu'on trouve, au XVII^e siècle, cet afflux de prêtres. Telles paroisses parisiennes, à la même époque, en comptaient une cinquantaine et plus.

Il y avait les prêtres en charge, les curés ou recteurs — dans des villes comme Paris, ils étaient des sortes de personnages — et le vicaire, que dans certaines paroisses importantes on appelle le vicaire général du curé. Celui-ci était d'ailleurs souvent appelé à prendre sa succession. L'un et l'autre jouissaient d'une réelle considération et avaient, de par le casuel, les fondations, les bénéfices attachés à la paroisse (que souvent ils cumulaient avec d'autres

revenus), des ressources parfois fort larges, toujours suffisantes. Venaient ensuite quelques prêtres attachés au service de la paroisse, plus ou moins nombreux selon l'importance de celle-ci : le porte-Dieu, le sacristain, le clerc de l'Œuvre (à la nomination et au service de la fabrique), les chapeliers, l'administrateur des sacrements, le clerc de M. le Curé (en quelque sorte son secrétaire), le porte-croix et jusqu'à un porte-sonnettes. Ces prêtres jouissaient d'un petit casuel et étaient généralement logés, parfois nourris. Enfin, il y avait les prêtres *habituez* qui s'agrégeaient d'eux-mêmes à la paroisse, sans aucune nomination, avec le seul agrément, souvent même purement tacite, du curé. Ceux-ci vivaient comme ils pouvaient. Généralement ils touchaient de la paroisse des honoraires de messes, car, les fondations étant fort nombreuses, il y en avait un grand nombre à assurer. Ils assuraient aussi des présences à certains services comportant jusqu'à quarante prêtres et plus. Parfois ils étaient chargés de faire le catéchisme ou quelque classe dans les écoles paroissiales. Ils complétaient le maigre casuel qu'ils s'assuraient de la sorte en entrant comme précepteurs dans des familles aisées ou en ouvrant eux-mêmes une école, et c'est quand ils ne pouvaient arriver à vivre ainsi qu'ils se livraient aux occupations profanes qu'ils trouvaient et que certains — la chose n'était pas rare en Bretagne — s'engageaient pour cultiver la terre.

- (12) Page 30. — De par le concordat de 1516, la Bretagne restait « pays d'obédience », c'est-à-dire soumise directement à l'autorité pontificale. Mais, dès le 5 octobre de cette même année 1516, François I^{er} obtenait un indult lui concédant les nominations aux bénéfices en Bretagne comme dans les autres régions du royaume, le pape ne conservant les privilèges traditionnels du Saint-Siège que sur les bénéfices non consistoriaux, réserves, expectatives et droit de révo- lution. Bien plus, en 1586, lors du renouvellement de l'indult, Henri III obtint la suppression des dispositions du concordat qui faisaient de la Bretagne un pays d'obédience.

- (13) Page 31. — Rolland de Neufville fut nommé à l'évêché de Léon à trente-deux ans, en 1562, et gouverna ce diocèse jusqu'à sa mort, en 1613. Il laissa la mémoire d'un saint évêque et d'un pasteur zélé qui, soucieux de préserver la foi et les mœurs dans son diocèse, mourut « le laissant, par sa vigilance, sans hérétiques », nous dit son épitaphe.

- (14) Page 33. — La cathédrale de Quimper fut complètement remaniée au XV^e siècle. Alors on abattit la vieille nef romane et son transept pour les rebâtir en harmo-

nie avec le chœur de la fin du XIII^e siècle. Mais le chœur avait été déjeté pour l'écarter de la rivière et le bâtir sur un sol plus solide. Quand on reconstruisit la nef il eût fallu, pour la mettre dans l'axe du chœur, abattre le palais épiscopal qui venait d'être achevé. On y renonça, et c'est ainsi que le chœur se trouve incliné par rapport à la nef, en rappel, dit-on parfois, de l'inclinaison de la tête du Christ sur la croix, ce qui est une interprétation d'un beau symbolisme, mais fantaisiste. Tous ces travaux furent achevés en 1540, c'est-à-dire que la cathédrale que connut Michel le Nobletz était encore dans toute sa fraîcheur. Il en était de même pour la cathédrale de Saint-Pol, car, si la nef date des XIII^e et XIV^e siècles et si le chœur et le croisillon sud furent achevés à la fin du XV^e, le croisillon nord, par où fut terminée la cathédrale, ne le fut que vers 1550.

- (15) Page 37. — Avec une *Vie de sainte Catherine*, imprimée à Cuburien (près de Morlaix) en 1576, le plus ancien texte en prose imprimé en breton que nous connaissions est, de cette même année 1576 : *Catechism hac Instruction equit an Catholiquet*.

Meurbet Necesser en Amser presant, equit quelen, ha disquifuan Jaouanedet : quetafu (sic pour quenta-fu), composet en latin, gant M. P. Canisius Doctor en Theology ves à Societe an hanu à Jesus goude ez eur un abreget ves an pezh a dlêer principalafu da lavaret en prosn an offeren dan, tut lie. Troet breman quenta-fu à Latin en Brezonec, gant Gilles Keranpuil, person en Cledguen(n) pochaer, hac aoutrou à Bigodou.

« Catéchisme et Instruction pour les Catholiques.

« Très nécessaire au temps présent pour instruire et enseigner la jeunesse, d'abord composé en latin par M. P. Canisius, docteur en théologie de la Société du nom de Jésus. Ensuite il y a un abrégé de ce qu'on doit principalement dire au prône de la messe pour les laïcs. Traduit maintenant pour la première fois du latin en breton par Gilles Keranpuil, curé de Cledguen. Pochoer et seigneur de Bigodou. A Paris. Pour Jacques Kerver, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Licorne. MDLXXVI. »

On n'en connaît que deux exemplaires, dont l'un, relié en maroquin violet, décoré à froid à la cathédrale, et surchargé sur le plat des armes des Kergariou avec leur devise « Là ou ailleurs », appartenait à M. Adolphe Le Goaziou, libraire de Quimper et bibliophile très averti, à qui je reste reconnaissant d'avoir bien voulu me le communiquer.

I. — L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

- (16) Page 43. — En 1794, dans son *Voyage dans le Finistère*, Cambry nous décrit la région de Plouguerneau. Son aspect ne devait pas être alors très différent de ce qu'il était, au siècle précédent, du temps de Michel le Nobletz. Sauf en ce qui a trait aux costumes, la description de Cambry reste encore valable de nos jours. Le pays, nous dit-il, est peu boisé. On n'y voit que quelques mauvais taillis, de rares châtaigniers et les allées d'ormes qui décorent les manoirs fort éloignés les uns des autres. Pour se chauffer, le paysan ne dispose donc que de genêt, de lande ou de paille. Le climat est rude, les tempêtes sont fréquentes et les vents violents. L'air est desséchant et corrosif. La côte est garnie de rochers coupés par une infinité d'anses sablonneuses. Les gens sont rudes comme le climat, « la voix est dure, le regard perçant et assuré, le front, les joues sont ravines dès la jeunesse ». Les hommes portent de grandes culottes et des sabots sans bas, un gilet très court, une veste de toile à capuchon, un petit bonnet rond sur le sommet de la tête ; ils gardent leurs cheveux longs et flottant sur leurs épaules. Les femmes portent une coiffe de toile sous une coiffe d'étoffe épaisse, un corset et un ou deux jupons courts. Hommes et femmes sont occupés à la récolte du goémon pour fumer les champs ; cette récolte, qui n'est pas sans danger, se fait de nuit, à marée basse, et souvent dans la tempête.
- (17) Page 44. — Rappelons que les *montres* étaient des revues d'armes où étaient convoqués les gentilshommes qui devaient s'y présenter avec leurs armes, leurs hommes (page, écuyer ou plus, selon l'importance du fief). S'ils ne satisfaisaient pas à l'inspection, ils devaient se présenter de nouveau.
- (18) Page 45. — Archives du Latran, 463, f^o 171. — Nous avons fait cette longue citation pour montrer comment la Cour pontificale au XV^e siècle intervenait jusque dans le détail de l'administration ecclésiastique de la Bretagne, ce qui explique la présence à Rome de nombreux clercs bretons dans divers offices de la Curie, notamment à la Daterie.
- (19) Page 45. — Alain de Coetivy est né le 8 novembre 1407, au manoir de Coatlestremeur en Plouneventer. Nommé en 1437 évêque d'Avignon, Nicolas V le fit, en 1448, cardinal du titre de Sainte-Praxède et il s'intitula dès lors cardinal d'Avignon. Il joua un rôle important à la Cour pontificale et put même espérer la tiare à la mort de Nicolas V. Du moins en fit-il écar-

ter par une campagne véhémente le cardinal Bessarion, « un néophyte, disait-il, qui hier encore combattait la vraie foi et dont la conversion n'a pas encore fait ses preuves », et élire Alphonse Borgia (Calixte III). En 1456, il vint à Vannes présider en qualité de légat *a latere* les fêtes de la canonisation de saint Vincent Ferrier, qui y était mort en 1418 et y était enterré. En 1472, Sixte IV le transféra au siège suburbicain de Sabine. Il mourut le 22 juillet 1474 et fut inhumé à Sainte-Praxède, l'église de son titre presbytéral.

- (20) Page 45. — En réalité, le nom de Lesguern fut relevé par la famille de Coatmanac'h. Prigent de Coatmanac'h, qui était vivant en 1411, ayant épousé l'héritière de Lesguern, les descendants de leur fils Alain, marié à Anne du Rest, prirent le nom de Lesguern tout en retenant les armes de Coatmanac'h qui sont fascées de 6 pièces de vair et de gueules.
- (21) Page 45. — Le château de Lesguern (ou Lesvern), dont nous aurons bientôt à reparler, se trouve en Saint-Frégant. Il appartient à la famille de la mère de Michel le Nobletz. Le château de Lesguen où est conservé notre tableau se trouve en Plourin ; il est complètement étranger à la famille de Lesguern. Il ne faut pas confondre, en effet, la famille de Lesguern ou de Lesvern — dont le nom se traduirait en français par « de l'Aulnaie » ou, sous une forme courante, par « de Launay » — avec la famille de Lesguen ou de Lesven — dont la traduction serait « du Pays Blanc », « du Bourg Blanc ». — C'est cette famille de Lesguen que d'Argentré et Albert le Grand, d'accord avec le cartulaire de Landévennec écrit au IX^e siècle, font descendre de saint Fragan (d'où une autre confusion possible avec le saint Frégant de la paroisse des Lesguern), prince breton, et de sainte Gwen, père et mère de saint Gwénolé, fondateur au V^e siècle de l'abbaye de Landévennec. C'est parce qu'ils n'ont pas distingué entre Lesguern et Lesven, ni entre saint Fragan et saint Frégant, que Le Gouvello et d'autres ont pu rattacher Michel le Nobletz à la famille de saint Gwénolé.
- (22) Page 46. — D'après le *Mémoire de Colbert*, « il y a, à Hennebont, 23 notaires royaux, 16 procureurs, et l'on prétend que, dans toute l'étendue des juridictions subalternes, il y a deux mil tant procureurs, notaires et sergens et qu'il s'en fait pourvoir tous les jours » (f^o 170).
- (23) Page 47. — « La coutume de Bretagne dit que la Noblesse du Sang ne se perd jamais que par la mort de tous ceux qui en descendent ; que pendant le commerce et par les emplois qui dérogent ailleurs, on ne déroge point à la Noblesse en cette Province, mais

qu'elle dort ; et quand ceux qui sont issus de ce Sang noble viennent à quitter le commerce et les emplois dérogeants, leur Noblesse se réveille avec le Sang qui les anime ;... c'est la Jurisprudence du Parlement et de toutes les autres Cours de cette Province qui l'ont toujours ainsi jugé. » R. P. Toussaint de Saint-Luc, carme de Bretagne : *Mémoires sur l'Etat de la Noblesse de Bretagne*, Paris, 1691, t. III, p. 8.

- (24) Page 53. — Comme il n'y avait pas de locaux réservés aux petites écoles, c'était l'usage que la classe se fit dans l'église du village ou dans une chapelle ou dans une chambre de l'ossuaire. Cela donnait même lieu parfois à des revendications plutôt violentes, comme à Prat-Cuic, en 1640. La classe s'y faisait dans la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, mais les patrons de cette chapelle prétendirent faire cesser cet usage, bien qu'il fût « de temps immémorial ». Aussi, une nuit, ont-ils « de leur propre autorité rompu, cassé et brisé et emporté les bancs servant aux écoliers en ladite chapelle et icelle fermée à clef et cloutée et, par ce moyen, empêché les études des écoliers n'ayant d'autre lieu pour tenir classe ». Il fallut l'intervention du syndic pour rouvrir la chapelle aux écoliers.

II. — L'ETUDIANT

- (25) Page 57. — Les collèges locaux ne seront fondés en Bretagne que quelques années plus tard : en 1603, le collège épiscopal de Morlaix ; en 1609, celui de Saint-Brieuc. Les collèges de jésuites : à Quimper en 1621, à Rennes en 1626, à Vannes en 1644, et le collège des oratoriens à Nantes en 1625.
- (26) Page 57. — L'Université de Nantes fut fondée le 4 avril 1460 par une bulle datée de Sienne.
- (27) Page 63. — François Lachivert était né le 2 octobre 1566 à Plouézoch, à deux lieues à peine au nord de Morlaix, un peu au-dessus de Ploujean et également sur la rive droite de la rivière, donc dans le diocèse de Tréguier. Nommé évêque de Rennes, il y mourut en 1619, laissant grande réputation de sainteté, encore que son épitaphe, quelque peu malicieuse, laisse entendre qu'il n'avait pas négligé sa carrière :

*Me Britones genuere ; inter capitolia crevi ;
Suscepit mores inclitya Roma meos ;
Ad Rhedonum ascendit Romano e colle thiara ;
Ad cælum hinc, jam non altius ire volo.*

IV. — LE PRETRE

(28) Page 104. — La XXIII^e session du Concile de Trente (1563) oblige les évêques à entretenir un séminaire dans leur diocèse. La direction appartiendrait à l'évêque et à deux chanoines. On devait apprendre la grammaire, le chant, l'écriture sainte, les sciences ecclésiastiques et la liturgie. Mais elle ne comportait pas d'obligation pour les prêtres de se préparer de la sorte, si bien que ceux qui en avaient les moyens se préparaient à leur guise. La première fondation fut celle du cardinal de Lorraine qui institua le séminaire de Reims en 1567.

Mais, tant que le Concile de Trente n'était pas publié, on ne se mettait pas en peine de l'appliquer. La fondation du cardinal de Lorraine resta donc isolée et végétale.

Il y eut d'autres fondations à Toul, à Toulouse, à Rouen, à Rodez, la plupart de ces établissements confiés aux jésuites. Mais ces entreprises échouèrent également et, au début du XVII^e siècle, jusqu'à Bourdoise, saint Vincent de Paul et Olier, il n'y eut pas de séminaires organisés.

V. — LA GRANDE RETRAITE

(29) Page 109. — Il y avait une église paroissiale à Tréménac'h, mais elle dut être abandonnée aux sables toujours plus envahissants. En 1776, le recteur Yves Pelleter exposait que « depuis 1721, son presbytère envahi par les sables est inhabité, que l'église va disparaître de même, que le sable a gagné le haut du toit, que le Samedi saint (1726) il en tomba une grosse pièce de bois avec beaucoup de mortier et de sable sur la sainte hostie ». Aussi l'église fut-elle abandonnée et le service paroissial transféré en 1729 dans la chapelle des Saints-Etienne-et-Laurent, sur la même paroisse. Cette chapelle fut reconstruite en 1863 (*Bulletin de la Soc. arch. du Finistère*, 1904, t. XXXI, p. 314).

(30) Page 110. — Nous donnons le texte du cantique de Dom Michel d'après le manuscrit de M. du Botrucus (1700) conservé à la Bibliothèque de la Marine à Brest. On le donne souvent sous une autre forme qui prétend à une plus grande correction — on sait que le breton du temps de Michel le Nobletz était tout pénétré de français — comme, par exemple, celle que l'on trouve dans *Buzz an Aotrou Mikel Nobletz, gret Gant au Tav J. Eleugen, eus Compagnunez Jesus*.

Kemper, 1879, p. 99. La strophe que nous avons citée s'y lit ainsi :

*Ma iec'het am enz offanset,
O trouc entend dispriz ar bed :
An dra-ze n'am euz ket keuziet,
Rac ma Salver am euz caver.*

Mais à cette forme, peut-être plus correcte (?), nous avons préféré celle du manuscrit de 1700 qui a toutes chances de reproduire plus fidèlement le texte même de Dom Michel, qui ne lui était guère antérieur que d'une cinquantaine d'années.

VI. — TATONNEMENTS

(31) Page 122. — Lors de la Réforme anglicane, l'archevêque de Cantorbéry était Thomas Cranmer, qui se maria et se mit fougueusement au service d'Henri VIII et de son fils Edouard. Il fut brûlé comme hérétique à l'avènement de Marie Tudor et le cardinal Renaud de la Pole (on dit généralement Reginald Pole), légat pontifical, lui succéda en 1556. Mais celui-ci mourut le 17 novembre 1558, le même jour que Marie Tudor. Ce fut alors l'avènement d'Elizabeth et, depuis, tous les archevêques de Cantorbéry furent anglicans.

Le dernier évêque catholique d'Angleterre fut, au temps de la Réforme, celui de Saint-Asaph, qui mourut à Rome le 3 avril 1585.

Entre temps, le Saint-Siège avait nommé William Allen chef de la « Mission d'Angleterre », avec le titre de préfet, par bref du 18 septembre 1581. Il mourut en 1594 et ce fut ensuite le régime des « archiprêtres » : Georges Blackwell, qui, révoqué le 1^{er} février 1608, mourut en prison le 12 janvier 1613 ; Georges Birkhead (1^{er} février 1608, mort le 6 avril 1614) ; William Harrison (février 1615, mort le 11 mai 1621). Enfin, le 23 mars 1623, Grégoire XV nomma un vicaire apostolique avec caractère épiscopal, William Bishop. On voit qu'il n'y a pas de place pour intégrer — vers 1608 — le fameux Charles Louet parmi les archevêques de Cantorbéry ni même parmi les « archiprêtres » qui eurent autorité sur les catholiques anglais ayant résisté à la persécution.

(32) Page 123. — La *Vie manuscrite*, comme à son ordinaire, amplifie et dramatise cet incident en en précisant maints détails ; Pierre Quintin ayant manifesté sa volonté de réforme « à laquelle il était résolu de coopérer, quand il y faudrait épancher jusqu'à la dernière goutte de son sang, il ne fut entendu de ces religieux qui disaient qu'il faisait beau voir un

profès de quatre jours parler ainsi devant les anciens de l'Ordre. La nouvelle en ayant été rapportée au Père prieur, on assemble le chapitre, et ayant été accusé et convaincu d'avoir voulu faire un monople (un complot) pour troubler la paix de l'Ordre, le supérieur ordonna qu'on lui baillerait la discipline, après laquelle on le congédia dans un autre couvent avec cette obédience et passe-port : *Fratrem Petrum Quintin emendatum ad vos dimisimus*. Il fut envoyé à Morlaix. » (Edit. Pérennès, p. 107). Or, comme la *Vie manuscrite* est bien d'accord avec nous (p. 106) que c'est au couvent de Morlaix que Pierre Quintin entra, fit profession et donna lieu à l'incident en question, il en résulte que Pierre Quintin fut chassé du couvent de Morlaix pour être renvoyé à ce même couvent de Morlaix (!?!), puisqu'il n'y eut jamais qu'un seul couvent de dominicains à Morlaix. Quelle confiance ajouter à ce que ce même auteur nous raconte encore des sévices que dut subir par la suite Pierre Quintin dans ce même couvent, par exemple à ce trait que, lorsqu'il revenait des champs où il avait catéchisé et prêché toute la journée, son prieur lui faisait mettre, une heure durant, la tête sous le robinet de la pompe du cloître (p. 108)? Le P. Verjus est beaucoup plus sobre.

(33) Page 125. — Morlaix appartenait alors au diocèse de Tréguier pour la partie de la ville située sur la rive droite du Quefflent et comprenant les paroisses de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine. La partie située sur la rive gauche, comprenant la paroisse de Saint-Martin, appartenait au diocèse de Léon. Le couvent des dominicains, situé sur la rive droite, était sur le territoire de l'évêque de Tréguier.

(34) Page 125. — Adrien d'Amboise, parisien, qui avait été grand-maître du collège de Navarre, fut sacré évêque de Tréguier en 1604, il le restera jusqu'en 1616.

VII. — LE DIRECTEUR SPIRITUEL

(35) Page 134. — La *Vie manuscrite* utilise les *Instructions pour Marguerite Nobletz* (liv. I^{er}, ch. XXIII, édit. Pérennès, p. 126 à 162), mais d'une manière assez singulière. Elles deviennent la trame d'une vie de Marguerite le Nobletz comme s'il ne s'agissait plus de conseils à elle adressés mais de ses pratiques courantes. La plupart du temps, on y retrouve les expressions mêmes de Dom Michel, mais comme la peinture de ce qu'elle fait et non plus comme les avis qu'elle en reçoit. Par exemple, là où les *Instructions* disent : « le silence et la solitude vous sont profitables », nous trouvons : « elle aimait le silence

et la solitude » ; où il est dit : « ne montrez grande familiarité ou amitié à personne », nous trouvons : « elle tâchait de ne se lier à personne par une trop grande amitié ou familiarité » ; où Dom Michel écrit : « tandis qu'aurez grande troupe d'affaires en l'esprit, jamais ne serez visitée, jamais consolée, jamais illuminée ; toujours demeurerez en une même misère, si n'avez soin de rejeter telles distractions ; même le prophète dit : *Vae vobis qui cogitatis inutile* », on lit : « Elle ne laissait entrer au fond de son âme aucune pensée inutile, se souvenant du prophète qui dit : *Vae vobis qui cogitatis inutile* », etc., etc. Le P. Verjus est plus exact qui, parlant de la discrétion de Marguerite, ajoute : « Elle tenoit cela de la maxime de son frère qui déplorait souvent après un prophète... le malheur de ceux dont toutes les pensées sont inutiles. »

Le procédé, pour artificiel qu'il soit, ne doit cependant pas déformer la vérité, car on peut bien croire que Marguerite pratiqua très exactement les conseils qu'elle reçut de son frère. Là où il est plus discutable, c'est lorsqu'il passe sous silence tous les conseils de modération et, au contraire, prête à Marguerite le Nobletz les exagérations dans les exercices de piété ou dans l'austérité contre lesquelles son frère la met en garde. Nous voyons là ce souci de merveilleux et d'extraordinaire dont on croit grandir Michel le Nobletz et sa sœur et qui rend si difficile la tâche de l'historien.

VIII. — PREMIERES MISSIONS

(36) Page 165. — Comment faut-il entendre ce « plus de quarante ans » que le P. Verjus date de 1664 ? Il semble bien qu'il s'agisse, en effet, de plus et même de beaucoup plus de quarante ans, car nous lisons dans la *Vie manuscrite* (édit. Pérennès, p. 169) : « Catherine Helari, âgée de 67 ans, qui fut une des pénitentes du Père Michel à l'âge de 14 ans. » Comme Catherine Helari avait 67 ans en 1664, c'est donc en 1611 qu'elle en avait 14. On aurait ainsi la date de la mission à l'île de Batz — en 1611 — ce qui faisait bien 53 ans en 1664.

IX. — MISSIONS EN CORNOUAILLE

(37) Page 182. — Saint Pierre Canisius, mort en 1597, avait rénové et propagé l'enseignement du catéchisme conformément aux instructions du Concile de Trente. On lui doit : *Somme de la Doctrine chrétienne* ou *Grand*

Catéchisme (édit. la plus importante, 1560), *Somme de la Doctrine chrétienne accommodée à l'intelligence des simples* ou *Petit Catéchisme* (1556); *Petit Catéchisme des Catholiques* ou *Moyen Catéchisme* (1558).

(38) Page 185. — De la mort de la mère de Michel le Nobletz, le manuscrit de Kerdanet attribué au P. Maunoir donne deux versions contradictoires. Au chapitre XVIII du livre I^{er} (p. 101 de l'édit. Pérennès), il est d'accord avec le P. Verjus : « Cet homme de Dieu, dit-il, assista à la mort de sa mère. » Mais, au chapitre II du livre II (p. 211 de l'édit. Pérennès), il porte : « Il séjourna huit jours (au Faou), prêchant et catéchisant tous les jours. Là il reçut nouvelle du trépas de sa mère qui mourut en odeur de sainteté. Lorsqu'elle fut ensevelie... il alla à Kerdan lui rendre les devoirs que doit un bon fils à sa mère... » Des contradictions de ce genre prouvent encore que nous n'avons pas là une œuvre du P. Maunoir qui avait été suffisamment mis au courant par Dom Michel de ces événements de sa vie pour savoir à quoi s'en tenir. Elles indiquent au contraire que nous sommes en présence de l'œuvre d'un compilateur qui, n'étant pas au fait lui-même de ce qu'il rapporte, en arrive à se contredire selon qu'il puise à des sources différentes qui sont en désaccord. A propos du séjour de Dom Michel au Faou, dont il est question à ce sujet, le P. Verjus dit, à l'encontre du manuscrit et selon ce qu'il avait écrit lui-même précédemment, que la « nouvelle de la dernière maladie de sa mère lui fit quitter avec bien du regret cette mission » (liv. V, ch. II, p. 175).

(39) Page 194. — Le P. Verjus écrit : « Dans l'année mil six cent quarante et un, vingt-huit ans après la Mission de Monsieur le Nobletz dans cette Isle, le Siège de l'Eglise de Cornouaille étant vacant par le décès de son Evêque, et le Chapitre ayant appris que ce pauvre peuple n'avait aucun Prestre pour l'instruire et pour lui administrer les Sacrements dont il était privé depuis long temps, il se trouva deux Jésuites fort disposés à l'aller secourir, comme ils firent suivant l'exemple et les avis de notre saint Prestre qu'ils considéroient comme leur modèle dans toutes les fonctions de la vie Apostolique. » Or la date de 1640 est exacte puisque, en effet, c'est en 1640 que mourut Guillaume le Prestre. Le siège de Cornouaille fut donc vacant de 1640 jusqu'en 1641 lorsque fut nommé évêque de ce diocèse René du Louët, chantre et grand vicaire de Léon. Celui-ci ne fut sacré qu'en 1642, à Paris, mais nous savons que, leur mission terminée, les deux jésuites étaient allés à Saint-Pol-de-Léon « en rendre compte à Monsieur

du Louët, nommé par le Roy à l'Evêché de Cornouaille », démarche qui se place donc bien en 1641, c'est-à-dire entre la nomination et le sacre du nouvel évêque. Mais Verjus se trompe en plaçant cette mission vingt-huit ans après celle de Michel le Nobletz qu'il faudrait alors dater de 1613. Or, en 1613 Dom Michel missionnait encore dans le diocèse de Léon et, nous l'avons vu, n'obtint pouvoir dans le diocèse de Cornouaille qu'en juillet 1614. C'est donc en 1615 qu'il faut placer sa mission à l'île de Sein et c'est non pas vingt-huit mais vingt-cinq ans après que « les deux jésuites » y vinrent à leur tour.

X. — L'APOTRE DE DOUARNENEZ

(40) Page 200. — Sur l'arrivée de Dom Michel à Douarnenez, Verjus et la *Vie manuscrite* prétendent que ce fut le 22 mai 1615, lundi suivant la fête de la Trinité. C'est une erreur ; en 1615, la Trinité était le 14 juin. Le Gouvello n'est pas plus exact en fixant le lundi de la Trinité au 22 mai en 1618. En 1618, la Trinité était le 10 juin. C'est en 1617 que la Trinité étant le 21 mai, le lundi suivant fut le 22. C'est donc cette date de 1617 qu'il faut retenir pour l'arrivée de Dom Michel à Douarnenez. Il y a en effet moins de chance que son biographe, Verjus, se soit trompé sur le jour que sur l'année, la confusion étant moins facile. En outre, si l'on fixe en 1615 l'arrivée de Dom Michel, on ne voit pas comment il aurait pu faire, entre juillet 1614, où il reçut les pouvoirs de missionner en Cornouaille, et mai 1615, tout ce qu'il fit : mission du Faou, voyage auprès de sa mère mourante, séjour à Quimper qui semble assez long (Verjus dit trois ans en comptant évidemment les missions dans la région), missions de Concarneau, de Pont-l'Abbé, de l'île Tudy, d'Audierne, de l'île de Sein et le rectorat de Meilars.

(41) Page 202. — Un de ces calices, qui a donc servi à Dom Michel pour célébrer la messe, est encore conservé en l'église de Douarnenez. C'est une coupe unie martelée sur un fût balustre constituant le nœud ciselé de têtes d'anges ; le pied lobé est ciselé de différents symboles de la Passion et porte en relief un Christ en croix. La patène, en vermeil, comme le calice, est plus récente : on peut la dater des environs de 1830. Sous le pied du calice est gravée grossièrement l'inscription : *Calice Pour Ste Elene Douarnenez 1626 + FI + Largentan*. Ce Largentan, l'artisan qui a fait ce calice, semble indiquer l'inscription, est sans doute celui-là même dont on trouve le nom

parmi ceux des paroissiens qui firent don à Michel le Nobletz d'une tombe en l'église de Ploaré et que mentionne l'acte notarié de cette donation.

XI. — LES CONTRADICTIONS

(42) Page 215. — Cette lettre se trouve parmi les papiers de Dom Michel conservés à l'évêché de Quimper (A1, pièce 4, f° 1-4). Adressée au même destinataire, l'official de Cornouaille, traitant du même sujet, l'emploi des femmes pour expliquer les cartes peintes, et présentant la même défense, c'est évidemment la même lettre que celle que donnent Verjus (p. 228) et la *Vie manuscrite* (p. 286). Et cependant le style en est fort différent dans les trois versions, beaucoup plus rapide et plus direct dans le document de l'évêché dont l'authenticité n'est pas discutable puisque l'entête en est de la main même de Dom Michel. Se trouve-t-on en présence de projets différents ou ne faut-il pas croire plutôt que, selon l'usage du temps, Verjus, comme il nous en avertit dans sa préface, et l'auteur du manuscrit à sa suite, ont brodé sur l'original pour lui donner une forme plus ample et, à leur sens, plus littéraire ? C'est la question qui se pose pour tous les textes que nous trouvons reproduits par Verjus ou par la *Vie manuscrite*. Question plus insoluble encore lorsque nous n'avons pas, comme ici, un document original.

XII. — LES TAOLENNOU

(43) Page 226. — Les statuts du synode de Léon tenu en 1630 par Mgr de Rieux furent imprimés à Paris, cette même année, « *apud Michaëlem Soly, via Jacobæa sub signo Phœnicis* ». C'est un petit in-12 de 200 pages, rédigé en latin sous le titre : « *Constitutiones synodales Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Renati de Rieux, Episcopi Leonensis, promulgatæ Paulipoli in Leonia, annis 1629 et 1630.* »

XIII. — LE PIONNIER DE L'ACTION CATHOLIQUE

(44) Page 272. — Les Aa (abréviation du mot Association) étaient des groupements de membres de la Congrégation qui, fondée par le P. Jean Leunis, en 1563, à l'usage des élèves des collèges dirigés par la Compagnie, ne tarda pas à admettre dans son sein des laïques de tout âge, étrangers au collège, et même des femmes

puisque le P. Letierce, S. J., dans son *Etude sur le Sacré-Cœur* (Paris, 1891, t. II, p. 125), nous dit que le P. Claude-François Milley, jésuite, mort en 1720, « donna pendant dix années des soins assidus à la conduite de deux Congrégations de Messieurs et de Dames, érigées dans l'église Saint-Jacques de Marseille ». Mais, justement parce que le nombre des congréganistes se développait considérablement, on crut bon de dégager d'entre eux des élites encore plus cohérentes et plus ferventes. Le projet était en l'air depuis longtemps lorsque, en 1640, le P. Bagot lui donna forme en fondant à l'intérieur de la Congrégation du collège de La Flèche une association particulière qui groupait, sous le secret, les membres les plus fervents de cette Congrégation. Dès lors les Aa se multiplièrent à peu près autant que les Congrégations qui, presque toutes, en comportaient une. Dès le début du XVIII^e siècle, les Aa existaient dans la plupart des villes importantes de France (et même à Québec). Un des membres les plus actifs et les plus édifiants des Aa fut un Breton, Vincent de Meur, né en 1628 à Tonquédec. Qu'y aurait-il de surprenant que Michel le Nobletz, membre fervent de la Congrégation (on le restait toute sa vie) et qui, par ses relations avec les jésuites, ne pouvait ignorer leurs préoccupations et leurs desseins, ait songé à réaliser, dès avant le P. Bagot, une de ces associations secrètes, telles que devaient être les Aa, pour entraîner ses membres à une vie chrétienne de plus en plus parfaite ? En tout cas, le petit groupe, si discret, de ses disciples à Douarnenez semble bien être quelque chose de ce genre. Notez qu'il existait des Aa d'ecclésiastiques et même de séminaristes. Peut-être en existe-t-il même encore. Nous pourrions citer au moins un séminaire français important où jusqu'à la guerre de 1914 existait une Aa.

XIV. — LA RELEVÉ

(45) Page 276. — Ce bréviaire, qui porte sur l'une des dernières pages de garde : « Ce livre appartient à moi François Lagadue demeurant au village de Lestronen », était devenu la propriété de l'abbé Milin, recteur de l'île de Batz qui l'avait reçu d'un paroissien de Plougas-tel-Daoulas alors qu'il y était vicaire, comme le mentionne une petite feuille volante insérée dans le volume. Cette même feuille porte que ce livre fut donné aux Pères jésuites par l'abbé Milin, le 12 novembre 1852. Sur la page frontispice de ce bréviaire on lit cette inscription manuscrite, dont la teneur

indique qu'elle est postérieure à cette date : « *Olim D. Michaelis Nobletz, at nunc Collegii Coris^{ia} Soc^{ia} Jesu. Hoc utebatur P. Manerius.* » Ce volume est la « *pars Hiemalis* » d'un bréviaire de MDCVIII avec lequel est relié le propre des Mineurs (« *Proprii Festorum ordinis Minorum. — Pars hiemalis — MDCIX* »). On le voit, la tradition d'après laquelle ce bréviaire aurait appartenu à Michel le Nobletz et au P. Maunoir ne remonte pas au-delà de 1852, d'après ce que nous en pouvons savoir.

(46) Page 277.

— Pierre Bernard naquit le 31 mars 1585, à Rennes, où son père, M. de Bouchers, était avocat au Parlement de Bretagne et substitut du procureur général. Il eut cinq frères et, de ces six garçons, un seul resta dans le monde ; deux se firent jésuites, deux capucins et un carme. Il entra au noviciat de Tournai le 22 octobre 1605 et fut appelé à la résidence de Quimper peu après qu'elle fut ouverte. C'est là qu'il connut Michel le Nobletz, qui le prit aussitôt comme confesseur, et, quelques années plus tard, en 1630, un jeune scolastique de vingt-quatre ans, le F. Julien Maunoir, auquel il se lia d'une vive amitié. Il voulut tout de suite le convaincre de continuer l'œuvre de Dom Michel dont il partageait les soucis et les angoisses. Le F. Maunoir entra immédiatement dans les vues du P. Bernard, mais, dès août 1633, ses supérieurs lui faisaient quitter Quimper où il ne devait revenir que sept ans plus tard. En 1639, la peste ayant éclaté à Quimper, le P. Bernard se dépensa sans compter auprès des malades, surtout des plus pauvres, sans craindre la contagion. Ce fut sur sa suggestion que la ville fit un vœu à saint Corentin à la suite duquel le fléau cessa. En août 1640, le P. Maunoir, qui avait été ordonné prêtre en 1637, revint à Quimper. Le P. Bernard l'engagea aussitôt à se consacrer à l'œuvre des missions, l'aïda fraternellement à surmonter tous les obstacles qui s'y opposaient et s'offrit à le seconder dans cette tâche, ce qu'il fit effectivement, se faisant l'adjoint docile du P. Maunoir bien qu'il fût de plus de vingt ans son aîné. Dès 1641, à cinquante-six ans, le P. Bernard entreprend donc ce pénible et difficile travail des missions, catéchant, prêchant, confessant souvent seize heures par jour. Et il en sera ainsi durant treize ans, jusqu'à sa mort. Quand Dieu le rappellera à Lui, il aura à son actif plus de 150 missions prêchées surtout dans les évêchés de Cornouaille et de Léon, mais aussi dans ceux de Dol, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Vannes et même de Rennes. Et c'est au moment où il se disposait à entreprendre une nouvelle mission à Pont-Croix qu'il est mort « après avoir fait son paquet

le 27 (novembre 1654) au soir pour aller en mission le lendemain 28 avec le P. Maunoir ». Le soir le P. Bernard avait fait « son paquet » pour aller missionner, il mourait le lendemain matin à 5 heures. (Lettre du R. P. Salleneuve au R. P. Provincial, Kimper, 30 novembre 1654.)

(47) Page 281.

— Nous ne savons pas si Michel le Nobletz a composé un grand nombre de « chansons spirituelles » comme celles qu'il recommandait au P. Maunoir de faire chanter aux fidèles pour leur faire retenir « l'abrégé de ses catéchismes et de ses sermons ». En tout cas, il nous en reste bien peu, sans doute pas plus de quatre. Encore l'attribution de deux d'entre elles : « *Tal ho Kroaz, leun a anken* — Auprès de votre Croix, plein d'angoisse », et « *Adoromp holl* — Adorons tous », ne repose sur aucune tradition sérieuse ni sur aucun document valable. En revanche, les deux cantiques que nous donnons ci-dessous portent de sérieuses marques d'authenticité. Le premier a été inséré par le Bienheureux Maunoir lui-même dans un recueil de ses propres cantiques sous le titre : *Cantique composé par le Bienheureux Michel le Nobletz...*

C'est comme un résumé de sa vie avec les sentiments de contrition et d'actions de grâces qu'elle comporte en même temps qu'un acte de reconnaissance vis-à-vis de la Sainte Vierge. Le second est extrait d'un imprimé du fonds breton des archives de Kerdanet. Une note de celui-ci le donne formellement comme étant de Dom Michel. C'est un magnifique enseignement catéchistique sur l'Eucharistie sous forme de dialogue entre Jésus et les enfants.

Cantiq. composet gand an heñrus miq-ael Nobletz.

Mé am eüs choaset eür vaïstres,
Un Ittron hac eür roñanès,
Va chälön ä so ravisset
Ho consederi hé guenët.

Chuy eo, ô Ittron Varia,
Deoc'h en' em supplan muya.
Pedit ho guir vap ä druez
Da ober em andret trugarez.

Cantique composé par le bienheureux Michel le Nobletz

J'ai choisi une maîtresse,
Une Dame et une reine,
Mon cœur est ravi
A considérer sa beauté.

C'est vous, ô Madame Marie,
C'est vous que je supplie vivement,
Priez votre vrai Fils miséricordieux
D'être compatissant à mon endroit.

**
 Allas ! m'em'eus en offancet,
 Hac é vâjesté provoquet,
 Aliés da facha oûzin ;
 Supplîit én d'am pardoni.

**
 Pep mintin soudén pa sâvan,
 Dirac va doûé é ruzian,
 Va doûé, va Salver binniguet,
 Pardonit din va laotâncet.
 [Rac offançou bras an eus greët].

**
 Quellies ha ma goulâou an dé,
 M'ho trugareka va doûé,
 Da vezat gueneoch inspiret,
 Da lemel va châlôn eûs ar bet.
 [Rac ma chomsié va chalôn er
 bet, va éné a visie daonet].

**
 Autrou doûé distroît oûzin
 Ha roît din ar pez à fell din,
 Ar graç da zisprija ar bet,
 Hac ar graç d'ho caret parfet.

**
 Evit clevet va drouc — prézec,
 Né d'on quet eném — contrisset,
 Ho contemply Salver ar bet
 Och hor prena en deus souffret.

**
 Evit va beza paouir guisquet,
 Ha gand cals à dut dispriset,
 M'em'eûs esperanç hac à gred
 E plifin da salver ar bet.

**
 Em' m'aon leûn eûs à paourentez
 Ha carguet à pinuidiguez,
 Pinuidiguezou à speret :
 Och nep ho chlasq n'ho nachet
 [quet.

**
 Hélas ! je l'ai offensé
 Et j'ai provoqué Sa Majesté
 A s'irriter souvent contre moi :
 Suppliez-le de me pardonner.

**
 Chaque matin, à mon lever,
 Devant mon Dieu, je rougis,
 Mon Dieu mon Sauveur béni,
 Pardonnez-moi ma jeunesse
 [Car je vous ai gravement offensé].

**
 Chaque fois que vient la lumière du
 Je vous remercie, ô mon Dieu, [jour,
 D'être par vous inspiré,
 D'arracher mon cœur au monde.
 [Car si mon cœur demeurerait dans le
 monde mon âme serait damnée].

**
 Seigneur Dieu, tournez-vous vers moi
 Et donnez-moi ce que je désire,
 La grâce de mépriser le monde
 Et la grâce de vous aimer parfaite-
 [ment.

**
 Pour entendre médire de moi,
 Cela ne m'a pas contristé,
 Quand je considérais ce que le Sauveur
 [du monde
 A souffert pour nous racheter.

**
 Bien que je sois pauvrement vêtu,
 Et méprisé de bien des gens,
 J'ai espoir et je crois
 Que je plairai au Sauveur du monde.

**
 Je suis comblé de pauvreté
 Et chargé de richesses,
 De richesses d'esprit :
 A qui les cherche, vous ne les refusez
 [pas.

**
 Va yechet am' eûs offancet,
 Ho droug-entent dispris ar bet,
 An dra-sé né m'eus quet cœuziet,
 Rac va Salver am' eus cavet.

Certains textes insèrent ici :

[Etouez an oll dud arbed-man,
 Ne c'houlennan nemet unan,
 Ne c'houlennan nemet Jesus,
 Gant sicour he Vam druezus.]

**
 Cals à dut à so estonet,
 Deffot né hellont lavaret,
 Deffot né hellont compreni
 Pebez buhêz eo va hini.

**
 Ar vuhez am' eûs-me choaset,
 A so catechisa ar bet,
 Ar vuhez eûs an ebestel,
 Mignonet hor roûé célesteiel.

**
 Lucifer à so arraget,
 Och va guelet ho vale dré-r'bet,
 Da viret och an énéou,
 Na d'aint oll d'an Iffernou.

**
 Ha té pecher criz obstinet,
 Sao eûs à voûillen da pechet,
 Sao tymat er-més ar voûillen,
 Eus da vuhez iffam ha monden.

**
 Pecher abuset sonch breman,
 Peguer berr eo gloâr ar
 [bet-man :
 Gloâr ar bet-man né déo nettra,
 Nemet tremen ebïou né ra.

**
 J'ai fait tort à ma santé
 En comprenant mal le mépris du
 Cela, je ne l'ai pas regretté, [monde,
 Car j'ai trouvé mon Sauveur.

**
 Parmi tous les hommes de ce monde,
 Je ne demande qu'une chose,
 Je ne demande que Jésus,
 Et l'aide de sa Mère compatissante.

**
 Bien des gens sont étonnés
 Parce qu'ils ne savent pas dire,
 Parce qu'ils ne peuvent pas compren-
 Quelle vie est la mienne. [dre

**
 La vie que j'ai choisie
 Est de catéchiser le monde,
 La vie des Apôtres
 Amis de notre roi céleste.

**
 Lucifer enrage
 En me voyant parcourir le monde
 Pour empêcher les âmes
 D'aller toutes en enfer.

**
 Et toi, pécheur endurci et obstiné,
 Sors de la fange de ton péché,
 Sors bien vite de la fange
 De la vie infâme et mondaine.

**
 Pécheur abusé, songe maintenant
 Combien est passagère la gloire de ce
 [monde :
 La gloire de ce monde n'est rien
 Elle ne fait que passer.

CANTIQUE DES ENFANTS

Jesus

Me am eus preparet ur banquet
Ar presiusa zo er bet
Evit rei d'am Bugale
Va C'horf, va Goad ha va Ene.

Ar Vugale

C'hui so meurbet, o va Jesus !
En hon andret carantezus,
Evit beza deomp preparet
Hirio an deiz ur seurt Banquet.

Jesus

Pell bras so emañ o repos
Er Sacramant oc'h o cortos :
Chetu brema deus an termen
Ma em c'haffot a dra certen.

Ar Vugale

Allas ! siouaz ne gredoimp quet
Dont d'ho receo, Salver ar bet,
Ne domp nemet corruption,
Carguet a imperfection.

Jesus

Mar emañ eus e pec'h marvel,
Ne zent quet d'am Banquet
[Santel,
Hep caout quenta remission
Dre voyen ar Gonfession.

Ar Vugale

Ni hon eus gant eur guir regret
Hon oll pec'hajon cofesset,
Hae anezho bet pinijen
Indulgens, pardon, absolution.

Jesus

Moi, j'ai préparé un banquet
Le plus précieux qui soit au monde
Pour donner à mes enfants
Mon Corps, mon Sang et mon Ame.

Les Enfants

Vous êtes, de tous points, ô mon Jésus !
Charitable à notre endroit,
Pour nous avoir préparé
Aujourd'hui même un tel Banquet.

Jesus

Il y a bien longtemps que je repose
Au Sacrement, vous attendant ;
Voici maintenant venu le terme
Où vous me trouverez à coup sûr.

Les Enfants

Hélas ! hélas ! nous n'osons pas
Venir vous recevoir, Sauveur du
[monde !
Nous ne sommes que corruption
Chargés d'imperfection.

Jesus

Si vous êtes en péché mortel,
Ne venez pas à mon saint Banquet,
Sans avoir eu préalable rémission
Par le moyen de la confession.

Les Enfants

Nous avons avec un vrai regret
Confessé tous nos péchés,
Et reçu pour eux pénitence
Indulgence, pardon, absolution.

Jesus

Deut prest eta, deut d'ar Ban-
[quet
Ar eus evidoc'h preparet
M'ho ped na tardit quet re hir
Da satisfia d'am desir.

Ar Vugale

Biscoas ny n'hon boa meritet
Beza gueneoc'h consideret
Evit dont brema d'or guervel.
Da vont oll d'ho Banquet Santel.

Jesus

C'hui Bugaligou a glasquan,
D'eoc'h-hu ez oun necesseran :
Biscoas c'hui n'hoc'h eus rece-
[vet
Ar pezh em eus deoc'h preparet.

Ar Vugale

Siouaz, siouaz, petra raimp-ni
Ne domp quet dign eus ho con-
[vy,
Maes pa fell deoc'h Salver ar
[bet
Ny ho recevo gant respet.

Jesus

Abars dont da gommunia
Goulenit pardon da guenta,
Ous quement hoc'h eur offan-
[set
Ho tad, ho mam, na vanquif
[quet.

Ar Vugale

Ouzoc'h Jesus a c'houlennomp
Ar guir pardon a zeziromp
Eus a guement hon eus clevet
Great ha songet pe lavaret.

Jesus

Venez donc vite, venez au Banquet.
Que j'ai pour vous préparé ;
Je vous prie, ne tardez pas trop
A satisfaire mon désir.

Les Enfants

Jamais nous n'avons mérité
D'être par vous considérés,
Pour que vous veniez nous appeler
[maintenant
A nous rendre à votre Saint Banquet.

Jesus

C'est vous, enfants, que je cherche,
A vous je suis nécessaire :
Jamais vous n'avez reçu
Ce que je vous ai préparé.

Les Enfants

Hélas, hélas que ferons-nous,
Nous ne sommes pas dignes de votre
[invitation
Mais puisque vous le voulez, Sauveur
[du monde,
Nous vous recevrons avec respect.

Jesus

Avant de venir communier,
Demandez d'abord le pardon
De toutes les offenses que vous avez
[faites
A votre père, à votre mère, n'y man-
[quez jamais.

Les Enfants

A vous, Jésus, nous demandons
Le vrai pardon que nous désirons
De tout ce que nous avons entendu,
Fait pensé ou dit.

Jesus

Dre ar garantez am eus ouzoc'h
Ne refusin quet ac'hanoc'h
Grit un Act a Gontricion
Brema eus a greis ho calon.

Ar Vugale

A greis hor c'halon ni hon eus
Ur guir glac'har hac ur guir
[geus,
D'ho peza siouaz offancet
Biscoaz (1) hor Salver benni-
[guet.

Jesus

Pa hoc'h eus quement a regret
Dem beza biscoaz offancet,
Me bardon deoc'h, bugaligou,
Me bardon deoc'h hoc'h offan-
[gon.

Ar Vugale

Ni bardon ivez en effet
Da re o deus hon offancet,
Hac a c'houlén ivez pardon
Ouz tad ha mam a vir galon.

Jesus

Clevit oll, tadou ha mamou
Selaout ho pugalgou,
Prosternet ama dirazoc'h
O c'houlén pardon digueneoc'h.

Ar Vugale

Pardon va Mam, pardon ma zat,
Ny a zo bugale ingrat;
Eleac'h ober o pligeadur
Ny zo bet siouaz dinatur.

Jesus

Ho pugale zo glac'haret
D'ho peza, siouaz offancet;
Grit ur sel a druez outo
Ha roit breman pardon dezo.

Jesus

A cause de l'amour que j'ai pour vous,
Je ne vous refuserai pas :
Faites un acte de contrition
Maintenant de tout cœur.

Les Enfants

Du fond du cœur nous avons
Une vraie douleur et un vrai regret
De vous avoir hélas, offensé
Souvent, ô notre béni Sauveur.

Jésus

Puisque vous avez tant de regret
De m'avoir souvent offensé,
Je vous pardonne, petits enfants,
Je vous pardonne vos offenses.

Les Enfants

Nous pardonnons aussi vraiment
A ceux qui nous ont offensés,
Et nous demandons aussi pardon
A notre père et à notre mère, de tout
[cœur.

Jésus

Entendez tous pères et mères,
Ecoutez vos petits enfants,
Prosternés ici devant vous,
Sollicitant votre pardon.

Les Enfants

Pardon ma mère pardon, mon père,
Nous sommes des enfants ingrats;
Au lieu de vous faire plaisir,
Nous avons, hélas ! été dénaturés.

Jésus

Vos enfants sont affligés
De vous avoir hélas ! offensés ;
Jetez sur eux un regard de pitié
Et pardonnez-leur maintenant.

Ar Vugale

Me ho suppli, va mam, va zat
Hon recevit en ho craz vad :
Ny bromet deoc'h a dra certain
Ho carimp guell hivisiquen.

Jesus

Pardonit, Tadou ha Mamou
Pardonit ho pugalgou
Me o deus muya offancet,
Hac am eus dezo pardonet.

Ar Vugale

Na refusit quet ac'hanomp,
Jesus ar goulén evidomp :
Abars mont d'ar gommunion
Roit desomp ho benediction.

Jesus

Amà ne deus na mam na tad
Hac a garre refus o goat ;
Gant ur joa bras en ho c'halon
E roit benediction.

Ar Vugale

Ni so ive ravisset bras
Pa hon eus allet antren e grac
Hac a c'houlén brema ive
Pardon en eil ouz egile.

Jesus

Nep so deut d'en em offanci
A so ret dezo pardonit
Hac ober satisfaction
An eil d'egile a vir galon.

Ar Vugale

Mar hon eus ny desobliget
An eil egile guesich ebet,
A vir galon e pardonomp
An eil egile ac'hanomp.

Les Enfants

Je vous en supplie, ma mère, mon père,
Recevez-nous en votre bonne grâce :
Nous vous promettons à coup sûr,
Que dorénavant nous vous aimerons.

Jésus

Pardonnez, pères et mères,
Pardonnez à vos petits enfants ;
C'est moi qu'ils ont le plus offensé,
Et je leur ai donné le pardon.

Les Enfants

Ne nous opposez pas un refus,
Jésus le demande pour nous :
Avant que nous allions communier,
Donnez-nous votre Bénédiction.

Jésus

Il n'y a ici ni mère ni père
Qui voudrait refuser à leur progéni-
[ture :
Avec une grande joie au cœur
Ils vous donneront leur bénédiction.

Les Enfants

Nous sommes aussi fort ravis,
D'avoir pu entrer en grâce ;
Et nous demandons aussi à présent
Pardon à l'un et à l'autre.

Jésus

Ceux à qui il est arrivé de s'offenser
Doivent accorder le pardon
Et faire satisfaction
L'un à l'autre de tout cœur.

Les Enfants

Si nous nous sommes désobligés,
Mutuellement, une fois ou l'autre,
De tout cœur nous pardonnons
Les uns aux autres.

Jesus

Ha brema pa hoc'h eus goulennet,
Ar remission d'ho pec'het
Hac ouzin-me memez pardon
Tostaît ous ar gommunion.

Ar Vugale

Allas, siouaz ne domp quet dign
E tisquennac'h en hor peultrin,
Dre ho coms hepquen, va Doue,
Et rentot salo hon ene.

Jesus

Bugale en em preparet
Ho planedet kaer elumet
Ma quemèrin possession
Bremâ souden en ho calon.

Ar Vugale

Ny ho recevo, va Salver,
Pa gourc'hememenet deomp e
[ober ;
Ny ho logeo en hor c'halon,
Dre voyen ar gommunion.

Jesus

Aboa me crouet ar bed ma,
Edon o c'hortos cemen ma,
Hac oun disquennet eus an Eê,
Evit repos en hoc'h ene.

Ar Vugale

Piou a ouffe hep e garet,
Clevet Jesus o lavaret
Ez o disquennet euz e Dron
Evit repos en nor c'halon.

Jesus

Va bugale, dre ho caret
Me am eus bet instituet
Ar Sakramant eus an Auter
D'en em rei deoc'h e peb amzer.

Jesus

Et maintenant que vous avez demandé
La rémission de vos péchés
Et à moi le même pardon
Approchez de la communion.

Les Enfants

Hélas hélas ! nous ne sommes pas di-
[gues
Que vous descendiez dans notre poi-
[trine
Votre parole seule suffira, mon Dieu,
A rendre sauve notre âme.

Jesus

Enfants, préparez-vous,
Amorcez votre belle destinée,
Afin que je prenne possession
Maintenant soudain de votre cœur.

Les Enfants

Nous vous recevrons, mon Sauveur
Puisque vous nous le commandez ;
Nous vous logerons dans notre cœur
Par le moyen de la communion.

Jesus

Depuis la création du monde,
J'attendais cet événement,
Et je suis descendu du Ciel
Pour reposer dans votre âme.

Les Enfants

Qui pourrait, sans l'aimer
Entendre Jésus dire
Qu'il est descendu de son Trône
Pour reposer dans notre cœur !

Jesus

Mes enfants, par amour pour vous
J'ai institué
Le Sacrement de l'Autel
Pour me donner à vous en tout temps.

Ar Vugale

Hezo ez oc'h e guirionez
Ur guir Tad leun a garantez
Pa zoc'h deomp en em roët
Er Sakramant-se da vouet.

Jesus

Me so bet deoc'h un Tad debo-
[ner
O chom bepret en ho quever
Hac o lacat va fligeadur
O chom et bad-ma d'ho mezur.

Ar Vugale

Fournisset dre ho madelez
Hon ol izomou deomp bemdez
Ha grit ma c'hellimp ho caret
Gant en Elez en Eurustet.

Jesus

Observit va gourc'hemennou
Ar gouelrjou bers hac ar Su-
[lyou
Ha me ho crañ eürus da jamaes
Er Barados gant an Elez.

Ar Vugale

Evit gallout fidel miret
Ho gourc'hemennou het-a-het
Accordit deomp ar vertuzion
Evit trec'hi an oll viçou.

Jesus

C'hni bugaligou so santel
Hac eus a graçou ramplisset
Templou oc'h d'ar Speret Santel
Bugale d'an Tad Eternel.

Ar Vugale

O va Jesus, dre ho comsou ;
Ravisset bras hor c'halonou
Pa livirit demp hoc'h unan
Ez omp Templou d'ar Speret-
[glan.

Les Enfants

Vous êtes, en vérité,
Un vrai Père plein d'amour
Puisque vous vous êtes donné à nous
Dans ce sacrement en nourriture.

Jesus

J'ai été pour vous un père débonnaire
En restant constamment avec vous,
Et en mettant mon plaisir
A rester en ce monde dans votre
[intérêt.

Les Enfants

Que votre bonté nous procure
Tout ce dont nous avons besoin cha-
[que jour,
Et faites que nous puissions vous ai-
Avec les Anges dans la Béatitude. [mer

Jesus

Observez mes commandements
Les fêtes de précepte et les dimanches
Et je vous rendrai heureux à jamais
Au Paradis avec les Anges.

Les Enfants

Pour pouvoir garder fidèlement
Vos commandements d'un bout à
Accordez-nous les vertus [l'autre,
Pour triompher de tous les vices.

Jesus

Vous, enfants, vous êtes saints,
Et remplis de grâces ;
Vous êtes le Temple du Saint-Esprit
Enfants du Père Eternel.

Les Enfants

O mon Jésus, par vos paroles
Vous ravissez grandement nos cœurs,
Puisque vous dites vous-même,
Que nous sommes les Temples du
[Saint-Esprit.

XV. — LE SOLITAIRE DU CONQUET

- (48) Page 291. — La tradition rapporte que la maison de Dom Michel fut convertie en oratoire dédié à la Sainte Vierge aussitôt après sa mort. Durant la Révolution, elle aurait servi de lieu de culte sans que les autorités municipales aient jamais inquiété le prêtre, cependant réfractaire, qui y célébrait les offices.
- (49) Page 291. — Voici, pour aider à la comparaison avec la maison de Michel le Nobletz au Conquet, comment se présente une cellule de moyenne dimension de la Grande Chartreuse : au rez-de-chaussée, donnant sur un jardin d'une centaine de mètres, un promenoir de 10 mètres sur 2, un bûcher et un atelier de 5 mètres sur 4 chacun ; à l'étage, une première pièce, l'*Ave Maria*, de 4 à 5 mètres de long sur 4 de large, et la chambre principale, ou *cubiculum*, un peu plus grande que l'*Ave Maria* et comportant un petit oratoire, un cabinet de travail, à peu près semblable à celui de Dom Michel, et un lavabo.

XVI. — LE MESSAGE DE DOM MICHEL

- (50) Page 316. — La *Déclaration de l'Union de la volonté humaine avec la divine* forme un petit cahier (voir description dans les sources : Evêché, 25).

Ce petit traité n'est pas de la main de Michel le Nobletz, mais il porte des corrections de son écriture. Sur la couverture on lit le nom du « R. P. François de Rennes, Capucin », mais d'une écriture différente et beaucoup plus récente, vraisemblablement du XVIII^e siècle. Cette mention n'indique probablement pas autre chose que l'appartenance de ce manuscrit au dit religieux, à un moment donné.

Cet opuscule fut publié sous ce titre : « *Brochure — de l'Union de la Volonté Humaine avec la Volonté Divine — du bienheureux Michel le Nobletz — publiée pour la première fois — sur le manuscrit de ce Saint Prêtre — par — M. Dan.-Louis Miorcec de Kerdanet* — édité — chez Edouard Anner — Imprimeur rue Royale, N° 54, à Brest — en 1841. » Mais ces brochures, vraisemblablement publiées à un très petit nombre d'exemplaires, sont devenues à peu près introuvables. C'est pourquoi j'ai cru utile de donner une analyse assez complète de ce traité.

- (51) Page 321. — Nous ne possédons plus l'original du traité de Michel le Nobletz sur le *Mépris du Monde*. Il devait sans doute se trouver dans les archives de l'évêché

de Quimper, unique source, nous l'avons vu, où Kerdanet puisait les documents relatifs à Dom Michel. Mais la copie qu'il en avait faite est particulièrement soignée et, avec des annotations au bas des pages, toute prête pour l'impression, comme il ressort de sa correspondance avec M. de Lamarzelle, imprimeur à Vannes. On ignore pourquoi ce projet ne fut jamais réalisé. La publication devait porter ce titre :

*Du Mépris du Monde
contenant*

*quelques instructions pour les Pères et Mères
de Famille du Conquet en Léon ;
par Dom Michel le Nobletz, prêtre, missionnaire.
Transcrit et publié sur les Manuscrits autographes
de ce saint homme par
M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet
Avocat et docteur en Droit.*

XVIII. — LA SURVIE DE DOM MICHEL

- (52) Page 341. — La chapelle Saint-Michel à Douarnenez a la forme d'une croix, l'abside et les deux branches du transept étant terminées en hémicycle.

Au-dessus de la porte principale, on lit l'inscription :

*Mre. Hie : Paillart : Rect : de : Plouare :
Michel : Poullaouec : Fabrique : 1664*

et sur le petit clocher qui surmonte cette porte, on trouve la date 1665. L'autel est surmonté d'un retable à colonnes torsées contenant, au-dessous de la Sainte Trinité, les statues de saint Michel terrassant le dragon, d'une Vierge à l'Enfant et une autre de sainte Anne. Au fond du transept sud, une toile représente la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus qui présente les trois couronnes à Dom Michel.

Ce plafond de bois fut décoré de 1667 à 1675 d'une suite de peintures par le sieur de Prataubars. On y voit : dans l'abside, les quatre évangélistes, saint Marc, saint « Mazé », saint Luc et saint Jean ; puis les quatre grands docteurs latins, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire ; viennent ensuite, en suivant du côté de l'Evangile, à partir de saint Marc, selon les inscriptions mêmes de chaque scène : 1° la Conception de la Sainte Vierge (sainte Anne et saint Joachim sont en contemplation devant la Vierge couronnée d'étoiles qui apparaît dans les nuages ; 2° la Nativité de la Sainte Vierge ; 3° la Présentation de la Sainte Vierge ; 4° (dans le transept nord) l'ange nous arme (un ange donne une croix à un enfant que le diable

poursuit avec sa fourche); 5° l'ange nous enseigne; 6° l'ange qui nous éclaire; 7° l'ange de dévotion (il tient un chapelet); 8° l'ange de paix; 9° l'ange chef de l'armée de l'Eternel; 10° l'ange gardien; 11° l'ange tient Satan enchaîné; 12° l'ange envoyé pour nous défendre; 13° l'ange porte cierge bénist; 14° l'ange qui donne Lo contre le diable (il s'agit de l'eau bénite, l'ange tient un goupillon); 15° l'ange nous mène à la pénitence; 16° l'ange nous mène à la Sainte communion; 17° l'ange nous assiste à la mort; 18° (dans la nef) la salutation de l'ange l'ange Gabriel et la Sainte Vierge); 19° la résurrection de Notre-Seigneur; 20° l'ascension de Notre Seigneur; 21° la descente du S. Esprit sur les apôtres; 22° le mariage de la Sainte Vierge; 23° Saint Michel chassant Lucifer du Paradis; 24° la mort du juste; 25° (dans la nef du côté de l'Épître, en commençant pas le bas) les anges montent et descendent dans l'échelle de Jacob; 26° l'apparition de saint Michel (c'est l'apparition du mont Garçon); 27° le Sauveur Jésus crucifié; 28° Jésus portant sa croix; 29° Jésus est couronné d'épines; 30° la flagellation du Sauveur; 31° la prière au jardin; 32° (dans le transept sud) Notre Seigneur disputant (au milieu des docteurs); 33° Notre Seigneur est adoré de trois rois; 34° Notre Seigneur est né en Bethléem; 35° Prends la + de Jésus-Christ; 36° Saint Paul; 37° *Dom Michel le Nobletz*, prestre (il est en surplis et en étole, les mains jointes); 38° Mère de Dieu P. P. N.; 39° Sauveur du monde A. P. D. N. (ayez pitié de nous); 40° Saint Michel; 41° Saint Pierre; 42° Si tu veux une couronne de gloire (ange portant une couronne de roses); 43° la Vierge est couronnée reine des anges et des hommes; 44° la Vierge est ensevelie par les apôtres; 45° le trépasement de la Vierge; 46° (en revenant dans l'abside) la Visitation de la Vierge; 47° la purification de la Vierge; 48° l'assomption de la Vierge.

(53) Page 344. — Sur le frère Jean de Michel le Nobletz, M. Pondaven a découvert aux archives du Finistère un document intéressant (Fonds Barbier de Lescoët, E. Milices et garde-côtes) qu'il a analysé dans le *Bulletin de la Commission diocésaine* (1918, p. 199). C'est une lettre de ce Jean le Nobletz demandant à être dispensé du service de garde-côte auquel il vient d'être appelé (la lettre est du 27 mai 1637). Il déclare avoir soixante-sept ans (il était donc né en 1570), n'avoir que peu de ressources étant le neuvième juveigneur de Kerodern (c'est-à-dire un des neuf cadets de Claude l'aîné, le onzième enfant étant une fille morte en bas âge, et l'on sait que selon la coutume de Bretagne — voir *Introduction*,

p. 20 — les cadets n'avaient à se partager que le tiers de la succession de leurs père et mère). Ses revenus ne sont, précise-t-il, que de 60 écus de rente et il a quatre enfants dont l'aîné n'a que 15 ans. En outre, il est un « homme caduque et valetudinaire ».

Mais M. Pondaven fait de ce Jean le Nobletz celui qui épousa Marie de Kergadiou, maria sa fille Claude en 1650 et mourut en 1654 (donc à quatre-vingt-quatre ans, ce qui eût été un bel âge pour un « homme caduque et valetudinaire » à soixante-sept ans!).

Cela est le résultat d'une confusion : le Jean le Nobletz qui épousa Marie de Kergadiou n'est pas celui de la lettre mais son neveu, fils de Claude, l'aîné des frères de Dom Michel, et nommé Jean comme son oncle. Le Jean le Nobletz dont M. Pondaven a heureusement retrouvé la trace est bien un frère de Dom Michel, le deuxième fils de M. de Kerodern, mais il épousa Marie Mahé.

LES SOURCES

A. — MANUSCRITS

1. — Ecrits de Michel Le Nobletz

Michel le Nobletz a énormément écrit. En publiant sa vie, moins de quinze ans après sa mort, le P. Verjus pouvait se référer à son journal, « ce merveilleux journal, écrit-il, dont j'ay tiré les principales instructions pour écrire cette vie » ; à « ses traités... pleins d'un bon sens, d'une grande érudition ecclésiastique, d'une onction admirable » ; à ses lettres, à ses instructions et à maints autres écrits.

La plupart de ces papiers avaient été recueillis à la mort de Dom Michel par le P. Maunoir et déposés par lui à la résidence des jésuites de Quimper. Ils y étaient encore lorsque fut écrite la *Vie manuscrite de Michel le Nobletz* attribuée au P. Maunoir, ainsi qu'en témoigne cette citation : « Ce que dessus est tiré d'une méditation des Bénéfices qu'il avait reçus de la divine bonté (c'est son journal que Dom Michel appelait ainsi). Cette méditation se garde au collège de Quimper, chez les Pères de la Compagnie de Jésus. » (Pérennès, p. 47.) C'est là que put les dépouiller et les utiliser le P. Verjus, arrivé à Quimper en 1653, l'année qui suivit la mort de Dom Michel, pour y « régenter » jusqu'en 1657.

Malheureusement, de tout cela rien ne nous reste. Quand, en 1763, les Parlements supprimèrent la Compagnie de Jésus en France, il ne fut permis aux Pères que d'emporter leurs affaires purement personnelles : livres, papiers, archives de tous genres furent saisis, dispersés et, pour la plupart, des papiers sinon des livres, brûlés. A Quimper il semble qu'il en ait été autrement du fait que le départ des jésuites n'entraîna pas la fermeture du

collège. D'autres maîtres les remplacèrent, des ecclésiastiques pour la plupart, qui conservèrent les archives de la maison où elles demeurèrent jusqu'à la Révolution pour être transportées alors aux Archives départementales du Finistère. Celles-ci ont été soigneusement explorées, notamment par le savant chanoine Peyrou, archiviste du diocèse de Quimper, qui, durant les dernières décades du siècle dernier et jusqu'à sa mort, en 1920, ne cessa d'en extraire tout ce qui pouvait intéresser l'histoire diocésaine. Malheureusement, s'il y a fait beaucoup de découvertes intéressantes, il n'y a rien trouvé qui se rapporte à Dom Michel le Nobletz. Nous l'avons contrôlé nous-même : les Archives départementales du Finistère ne possèdent aucune des pièces que le P. Maunoir avait, à coup sûr, apportées du Conquet au collège de Quimper après la mort de Dom Michel : son journal, ses lettres, ses traités, en un mot tout ce que le P. Verjus avait pu y consulter. Que sont donc devenus ces documents si précieux ? On peut augurer que les jésuites, lorsqu'ils quittèrent le collège de Quimper, en 1763, n'ont pas voulu les abandonner. L'un ou l'autre ou, peut-être, plusieurs d'entre eux à qui ils avaient été confiés, les emportèrent afin de les mettre à l'abri. Comme toutes les résidences de la Compagnie se trouvaient fermées par l'arrêté de 1763, c'est dans leur refuge personnel, peut-être dans leur maison familiale, qu'ils déposèrent ces papiers en attendant des jours meilleurs. Mais ce fut la suppression des jésuites par Clément XIV, en 1773, puis la Révolution, et il est probable que les dépositaires des précieux papiers étaient morts sans avoir pu les remettre à une nouvelle maison de la Compagnie. Où sont aujourd'hui ces documents ? Peut-être ont-ils été détruits avec les vieux papiers d'un des anciens jésuites de Quimper par un de ses héritiers qui en ignorait l'intérêt. Peut-être dorment-ils parmi des archives de famille dans quelque vieux grenier. Souhaitons alors qu'ils ne soient pas négligemment détruits et qu'un historien de Michel le Nobletz, plus heureux que nous, puisse un jour les consulter. Quant à ce que le P. Verjus avait pu laisser à la maison professe de Paris, où il mourut en 1706, des notes qui lui servirent à composer la vie de Dom Michel on ne possède plus rien non plus : là aussi, toutes les archives ont été dispersées.

Il faut donc renoncer à utiliser ces documents : instructions, lettres et, en particulier, le journal de Michel le Nobletz, autrement que par les citations qu'en fait le P. Verjus.

En dehors de ce que nous trouvons ainsi, il n'existe que deux collections des écrits de Dom Michel. Encore l'une ne contient-elle que des copies de l'autre.

La première de ces collections est à l'évêché de Quimper. Nous donnons plus loin la liste des pièces — copies ou autographes — qu'elle contient. On verra que c'est peu de chose. Le plus grand

nombre de pièces qu'on y trouve sont des commentaires, qui d'ailleurs se répètent indéfiniment, pour l'explication des fameuses « cartes » de Dom Michel. Nous en avons déduit que ces instructions avaient été écrites pour l'une ou l'autre des femmes de Douarnenez à qui Dom Michel avait confié ses cartes. C'est de ces femmes, par une voie et à une date que nous ignorons, que ces documents seraient venus à l'évêché de Quimper. Notre hypothèse se trouve vérifiée par cette note de Dom Michel qu'on lit en tête d'une des instructions : « Le nombre et les noms des cartes que je espéray laisser aux bienfaiteurs lesquelles seront gardées par les dénommées en l'acte qui est passé entre eux et moy VIII... 1625. » Cette même hypothèse est encore confirmée par des suscriptions que nous avons trouvées au dos de certains feuillets et qui sont de la main même de Michel le Nobletz, mais d'une écriture si passée qu'elles nous avaient tout d'abord échappé : « à Dummath Rolland et Claude le Bellec pour les cartes. »

La seconde collection est celle que nous offrent les archives de la famille de Kerdanet. On sait avec quel soin — il faudrait dire avec quelle passion — Daniel-Louis Morciec de Kerdanet et son fils après lui recherchaient, pour les acquérir ou, tout au moins, pour les recopier, les documents intéressant l'histoire de la Bretagne et particulièrement l'histoire ecclésiastique de ce pays depuis le *xvii*^e siècle. Mais, à étudier les documents relatifs à Michel le Nobletz copiés par Kerdanet, on s'aperçoit vite qu'il ne s'agit, dans l'ensemble, que d'une reproduction des pièces conservées à l'évêché. Deux différences seulement sont à noter : 1° En copiant, il arrive à Kerdanet d'omettre certains détails, mais ils sont sans importance et n'empêchent pas de reconnaître le texte primitif. Par exemple, dans une énumération des cartes, — ces recueils en contiennent plusieurs, — Dom Michel n'indique pas seulement le nom des cartes, mais il spécifie quel est celui de leurs multiples exemplaires qu'il veut laisser à la personne à qui la note est adressée, il écrit qu'il s'agit de « la première » ou de « la dernière » ou de « celle en bois » ou de « celle en parchemin », etc. ; Kerdanet supprime ces indications pour ne garder que le nom des cartes. 2° S'il est dans la collection de l'évêché quelques rares documents qui ne sont pas dans celle de Kerdanet, par exemple une déclaration autographe de Michel le Nobletz, signée de lui et datée du 10 octobre 1637, ou encore une lettre à Monsieur l'Official de Cornouaille, il est un bien plus grand nombre de documents qui, se trouvant dans la collection de Kerdanet, font défaut à celle de l'évêché. C'est que, hélas ! comme il est de notoriété publique, beaucoup de pièces ont disparu de cette collection, contenue, jusqu'à ces derniers temps, dans une caisse sans fermeture qui, à la bibliothèque du grand séminaire, était accessible à peu près à qui voulait. On peut donc estimer que les pièces, de peu d'import-

tance d'ailleurs, qui ne sont pas dans cette collection de l'évêché, ont été, comme les autres, relevées dans cette dernière par Kerdanet.

Il n'en est pas moins regrettable que celui-ci, qui n'indique jamais ses sources, n'ait pas précisé où il avait trouvé les textes qu'il a copiés mais se soit contenté de vagues références comme celle-ci, qui concerne justement la seule pièce importante ne se trouvant pas dans le recueil de l'évêché : « Du mépris du monde contenant quelques instructions pour les pères et mères du Conquet en Léon. Par Dom Michel le Nobletz, prêtre-missionnaire — transcrit sur les manuscrits autographes de ce saint homme par M. Daniel Louis Miorcec de Kerdanet, avocat et docteur en droit. » Transcrit sur les manuscrits autographes, cela signifie-t-il que Kerdanet a eu en mains ces manuscrits autographes (mais où étaient-ils ? que seraient-ils devenus ?) ou qu'il n'en a lui-même connu qu'une copie qu'il a reproduite ? Cette seconde hypothèse semble bien plus probable, car, à l'époque où Kerdanet copiait ces pages, on n'ignorait pas la valeur des autographes de Dom Michel — qu'il avait lui-même encore soulignée en les copiant — et on les aurait donc conservés précieusement sans que de malencontreux événements comme la tourmente révolutionnaire puissent expliquer leur disparition.

2. — Cartes peintes

En dehors des manuscrits dont nous allons donner l'inventaire, l'évêché de Quimper possède aussi quelques « cartes » peintes de Michel le Nobletz.

De ces cartes, nous possédons plusieurs catalogues, tant dans la collection de l'évêché que dans celle de Kerdanet. La plupart de ces catalogues portent leur date : 1625, 1634, 1640, 1641 (juin), 1641 (23 août). Certains, comme l'un de ceux de 1634, sont signés de Michel le Nobletz lui-même. Sans doute ces catalogues s'allongent-ils, d'une manière générale, à mesure que Dom Michel compose de nouvelles cartes, mais parfois aussi trouve-t-on dans des catalogues postérieurs des listes beaucoup plus courtes. C'est vraisemblablement qu'il ne s'agit plus d'un inventaire, mais d'un choix de cartes que Michel le Nobletz avait confiées à l'une des femmes qui les expliquaient. On trouve dans certaines explications de cartes — ce que Dom Michel appelle les « déclarations des cartes » — l'indication de sujets qui ne sont pas désignés dans les catalogues. Il semble donc qu'il existait d'autres cartes que celles dont ceux-ci nous révèlent l'existence. Par contre, à lire attentivement

ces « déclarations », on se rend compte que la même carte est parfois désignée sous différents noms dans les divers catalogues.

Tout cela ne permet pas d'établir le nombre des cartes que fit peindre Dom Michel.

Le catalogue le plus long, celui de 1634, indique 47 cartes. On peut estimer qu'il est parlé dans les autres catalogues ou dans les « déclarations » d'une vingtaine d'autres cartes qui ne peuvent vraisemblablement pas être confondues avec celles du catalogue de 1634.

Cela ferait donc un total d'environ 70 cartes, mais ce n'est là qu'un chiffre approximatif et il se peut qu'elles aient été beaucoup plus nombreuses.

Qu'étaient ces cartes ?

Pour en juger, il nous en reste 14, représentant 12 sujets différents (deux de ces sujets étant représentés deux fois), qui sont conservées à l'évêché de Quimper. Ce sont des peintures très grossières. L'une d'elles cependant, qui en reproduit une autre, est d'une main un peu moins inexperte. C'est une des deux cartes du Désidérant ou du Psalterion qui est signée : « Allain Lestobec Registrateur fait 1636 au Conquet. » On peut en déduire que cet Alain Lestobec, nommé dans les registres paroissiaux de Plougonvelin, dont relevait la trêve de Lochrist avec sa dépendance du Conquet, s'était vu confier par Dom Michel la reproduction d'un certain nombre de ses cartes et en avait donné, comme pour celle du Psalterion, une image un peu moins grossière. Les 14 cartes que nous connaissons sont peintes sur des peaux de mouton très mal préparées qui restent, encore aujourd'hui, très grasses dans leur partie centrale, tout en étant sèches et cassantes sur les bords, mais nous savons par les catalogues de l'évêché que certaines de ces cartes étaient peintes sur bois. Celles, sur peaux, qui nous ont été conservées sont toutes à peu près de même grandeur : elles mesurent entre 0 m. 80 et 0 m. 90 de long sur 0 m. 50 ou 0 m. 60 de large. Ces dimensions nous permettent d'inférer que les cartes de Dom Michel, avec leurs petits personnages de deux ou trois centimètres de hauteur, bien souvent, et leurs inscriptions manuscrites en caractères courants, n'étaient pas faites pour être exposées et commentées devant une nombreuse assistance qui n'aurait rien pu y voir, mais qu'elles étaient destinées à passer de mains en mains. On trouvera la nomenclature de ces 14 cartes ci-après, dans l'inventaire que nous donnons des papiers de Michel le Nobletz conservés à l'évêché de Quimper.

3. — Autres documents

Comme pour les écrits de Michel le Nobletz, nous sommes extrêmement pauvres en documents le concernant. Pour retrouver quelque trace de l'ordination sacerdotale de Dom Michel à Paris, nous avons exploré les Archives nationales ou, à la Mazarine, la série qui a recueilli beaucoup de documents ecclésiastiques dispersés lors des dernières révolutions. Nous n'avons rien trouvé qui concernât Michel le Nobletz. Les Archives vaticanes sont tout aussi muettes à son sujet. Quant aux Archives de la Compagnie de Jésus, qu'il s'agisse des archives de la province de Paris ou de celles de la résidence de Quimper, elles ne contiennent que peu de choses, du fait, comme nous l'avons dit, de la dispersion brutale des jésuites en 1763. Les archives romaines de la Compagnie sont elles-mêmes très incomplètes. La pièce la plus importante qu'elles contiennent est le journal latin des missions du P. Maunoir; encore la plus grande partie des relations annuelles de ses travaux, que le missionnaire envoyait à la maison généralice et qui constituaient son journal, est-elle perdue. On ne possède plus que le récit des dix premières années de missions, de 1640 à 1650, et il ne s'agit là que d'un récit rétrospectif, puisque ce n'est que vers 1672 que le P. Maunoir commença la rédaction de son journal. Il y avait alors — et cette remarque a son importance — vingt années que Dom Michel était mort.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE DOM MICHEL LE NOBLETZ CONSERVÉS À L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER (a)

I. — Inventaire des cartes

- Carte 1. — Carte du Jugement.
— 2. — Carte des Conseils (les deux Amériques) (b).
— 3. — Carte des Lois (carte en deux exemplaires).
— 4. — Carte de Babylone.

(a) Nous signalons par un K les papiers conservés à l'évêché de Quimper qu'on trouve reproduits dans la collection de Kerdanet.

(b) La reproduction que donne Pérennès de cette carte, dans la *Vie de Michel le Nobletz* qu'il attribue au P. Maunoir (p. 274), diffère, dans beaucoup de détails, de l'original que nous indiquons ici. Or M. Pérennès a fait cette reproduction d'après des photographies de cartes qui étaient alors conservées à l'évêché de Quimper et qui ne s'y trouvent plus. Peut-être ces photographies nous permettraient-elles, si on les retrouvait, de connaître d'autres cartes.

- Carte 5. — Carte dite *Imago Mundi* ou des Monarchies (Europe et Asie).
— 6. — Carte dite des Cinq Talents (Bretagne).
— 7. — Carte dite les Cités de Refuge.
— 8. — Carte de la Croix.
— 9. — Carte dite du *Pater*.
— 10. — Carte mêlée.
— 11. — Carte des Cœurs.
— 12. — Carte du Désirant ou Psalterion ou du Chevalier chrétien (carte en deux exemplaires).

(Pour les inventaires qui suivent, chaque cahier ou fragment de cahier est coté par la lettre de sa série et par un chiffre. Tous les cahiers sont foliotés. Pour le dépouillement des principales matières on renvoie au numéro du folio.)

II. — Inventaire de la série « A » : Lettres et miracles

- A 1. K — Lettre de René du Louet, évêque de Cornouaille, du 28 août 1660, exhortant les habitants de Douarnenez à reprendre la lecture et l'explication des cartes de Dom Michel. Double feuille papier 270 × 183 mm.
A 2. — Déclaration de Dom Michel le Nobletz du 10 octobre 1637 pour désigner les « honorables femmes » capables d'expliquer les cartes. Autographe signé. Double feuille papier 245 × 182 mm.
A 3. K — Réponse de Dom Michel le Nobletz du 12 janvier 1637 à plusieurs personnes qui ont demandé des femmes de Douarnenez pour expliquer les cartes. Autographe signé. Simple feuille papier 265 × 182 mm.
A 4. — Lettre de Dom Michel le Nobletz sans date à M. le R. P. en Dieu Monsieur l'Official de Cornouaille, pour se justifier d'avoir confié à des femmes l'explication de ses cartes. Copie ancienne, titre seul autographe. Cahier de 8 feuilles papier 195 × 155 mm.
A 5. K — Déclaration de Dom Michel le Nobletz sur la doctrine des femmes séculières de Douarnenez. Sans date. Autographe. Double feuille papier 255 × 182 mm. Porte au dos, de la main de Dom Michel, comme la pièce elle-même : « A Dammath Rolland pour confirmer la doctrine des femmes. »
A 6. K — Déclarations de miracles opérés par Dom Michel le Nobletz. — Déclaration du 9 décembre 1656 signée Guion Lanuzel. Déclaration du 23 décembre 1656 (?)

signée Julien Maunoir. Déclaration du 29 décembre 1656 signée Jeanne Ellez. (Ces deux dernières de la même écriture.) Double feuille papier 270 × 240 mm. Très détériorée.

- A 7. K — Déclaration de Delle Suzanne Le Brizoual, 18 février 1662. Double feuille papier 175 × 135 mm.
- A 8. K — Déclaration de Pierre Coadic, signée Jean Le Bourhis et Louys Guillo, 19 août 1664. Double feuille papier 135 × 160 mm.
- A 9. K — Déclaration de Delle Isabelle Journeau, 26 novembre 1663. Déclaration de Pierre Corle, signée François Kerjean, 20 décembre 1663. [Déclaration de Marguerite Le Spinec, signée Le Boucher, s. d. (a).] Déclaration d'Anne Madec, 1^{er} janvier 1664. Déclaration de Jean Dongan, 7 février 1664, signée de Michel Le Poullinec, fabriquer de la chapelle de Mons. St. Michel, etc. Déclaration de Perrine Le Moal, 11 février 1664, signée de Couulloch et Marec. Double feuille papier 300 × 190 mm.
- A 10. K — Déclaration de Guillaume Poulicart, 30 juillet 1664. Double feuille papier 275 × 180 mm.
- A 11. K — Déclaration de Fr. Philippe du Saint-Esprit, carme, et d'autres, pour Isabelle Pouligné, 1^{er} juin 1664. Double feuille papier 230 × 173 mm.
- A 12. — Déclaration pour René Le Cron, signée Marguerite Poullanec et autres, 24 août 1664. Double feuille papier 175 × 135 mm.
- A 13. K — Déclaration de Jeanne Eon, 18 août 1664. Simple feuille papier, 133 × 138 mm.
- A 14. K — Déclaration devant Germain Le Dall, notaire à Châteaulin, pour Anne Le Page, mineure, 30 octobre 1667. Double feuille papier, scellé (traces du sceau aux contrats), 275 × 178 mm.
- A 15. K — Déclaration (de vœu) par Marie Tanguy, femme de Vincent Le Poullain, 22 septembre 1668. Déclaration pour la même, 23 septembre 1668, par François Cap qui fonde des messes. Simple feuille papier 262 sur 170 mm.
- A 16. K — Déclaration sans date de Marie Viez, signée Marguerite Poullanec. Déclaration sans date d'Yvon P..., sans

(a) K ne possède pas la déclaration de Marguerite Le Spinec.

signature. Déclaration sans date d'Isabelle Le Soach, sans signature. Déclaration sans date de Louise Le Bidan, sans signature. (Ces quatre déclarations de la même écriture.) Simple feuille papier 270 × 140 mm.

- A 17. K — Déclaration de Jeanne Glezen, 5 août 1664. Simple feuille papier 290 × 180 mm. (On lit au dos : « Attestation des miracles faits à l'invocation du R. P. Dom Michel le Nobletz durant la bâtisse de la chapelle Mons. St. Michel de Douarnenez. — environ l'année 1664 que ladite chapelle fust bastie. »)
- A 18. K — Déclaration de Sylvestre Le Masson, 5 septembre 1667, signée Le Masson et Lymynic notaire. Double feuille papier 295 × 185 mm.

III. — Inventaire de la série « B » : Instructions spirituelles

- B 1. — Cahier de 185 × 130 mm., 16 feuillets papier, entièrement autographe. (Il s'agit de tableaux et brouillons.)
1. Essais de plume et références.
 - 2 V. *Idem*.
 3. *Scala humilitatis* d'après Rosignolus (23 degrés).
 - 3 V. 12 *gradus humilitatis*, ex. D. Bernardo, f° 959.
 4. Caier por représenter le chemin de la perfection chrétienne.
 - 9 V. *Scala castitatis*.
 - 12 V. *Remedia contra acediam*.
 15. Notes pour un chemin de croix et un horaire de la Passion.
 - 15 V. *Instructio pro penitentibus*.
 16. *De acedia*.
- B 2. K — Cahier de 205 × 155 mm., 8 feuillets papier recouverts de deux feuilles de papier couvertes d'exercices d'écriture « fait par moy Jean Le Moan, 4 jour de juin 1627 ». Texte copié d'une main du xvii^e siècle, avec des corrections autographes.
1. Instruction pour enseigner le directeur à cognoistre l'esprit des mondains et pharisiens et leur intention corrompue.
 5. Instruction pour recomender la droicte intention et déclarer les causes de sa corruption.
 7. Instruction de la Liberté qu'il faut avoir pour faire les bonnes œuvres.

- B 3. — Cahier de 256 × 165 mm., 32 feuillets papier recouverts de parchemin portant la mention : « Instructions spirituelles O. O. » Les dix premiers feuillets ne sont qu'une copie d'une main du XVIII^e; du f^o 11 à la fin, tout est autographe, sauf de 20 à 25 qui sont des copies, mais avec des corrections et des fragments ajoutés autographes. Au f^o 11 on lit : « Ceste instruction sera baillée à Dam Math pour garder. »
2. Quelles œuvres font les hommes trop peu instruits en la doctrine chrétienne.
 - 2 V. Les dix règles que les mondains gardent au lieu des dix commandements.
 3. Quels vices empeschent ces personnes de gagner les pardons.
 4. Quelles œuvres et vertus devons-nous faire pour imiter Notre Seigneur Jésus Christ.
 6. Quelques instructions sur la vie de Notre Seigneur Jésus Christ.
 9. Colloque que l'âme fait avec Notre Seigneur Jésus Christ.
 10. Quelques avis pour observer les dix commandements.
 12. K Instruction pour montrer comme il arrive aversion raisonnable et permanente entre deux personnes qui se sont hantées familièrement avant ceste aversion.
 14. K *Concio prima aut instructionis exordium : Penitentiam agite, appropinquavit enim regnum caelorum.*
 16. Instruction pour déclarer les abus en l'observation du Décalogue.
 17. Déclaration de la carte du Harboulain.
 20. *Troisième partie.* — Pour montrer à vivre avec plus particulière pureté.
 23. K Instruction pour savoir comment se comporter en ceste place.
 25. Instruction pour montrer les dangers qui sont en solitude.
 26. Instruction pour montrer les propriétés et vertus de ceste troisième demeure.
 - 28 V. Instruction pour ne tomber au vice de indiscretion (le titre seulement).

29. Instruction comment hanter le monde par obéissance (le titre seulement).
 - 29 V. Instruction comment le mespriseur du monde ne doit courir par le monde (le titre seulement).
- B 4. K — Cahier de 330 × 227 mm., de 10 feuillets papier recouverts d'une feuille de parchemin portant au revers une sorte de carte à l'échelle de 12 lieues 1/2 où sont représentés un château fort et trois roses des vents, sorte de portulan. Le texte est une copie de la fin du XVIII^e siècle.
1. Cayer pour ceux qui commencent à servir et aymer Dieu et son benigne fils Jesus, copié de plusieurs auteurs l'an 1641.
 2. *Premier cahier.* — Instruction sur la vie de Nostre Sauveur et Redempteur Jesus Christ.
 5. Méditations et desirs des choses saintes et divines pour suivre nostre Saulveur à la fin de nostre vie. Autre instruction.
 - 6 V. Nostre Seigneur se complaint de cinq sortes de personnes, disant...
 - 7 V. Les vertus que nous pouvons journellement pratiquer.

IV. — Inventaire de la série « C » : Cahiers des Cartes

- C 1. — Cahier de papier de 11 feuillets 205 × 155 mm., copie ancienne XVII^e siècle.
1. Abrégé des cahiers des cartes.
 4. Petit abrégé des sacrements.
 7. Table des cahiers qui se lisent au chantouer ou tribunal.
- C 2 A (K). — Cahier de papier de 12 feuillets 205 × 160 mm., autographe, sauf f^o 4.
1. Le nombre et les noms des cartes que je (Michel le Nobletz) esperoy laisser aux bienfaiteurs lesquelles seront gardées par les dénomées en l'acte qui est passé entre eux et moy...
- C 2 B. — Double feuille de parchemin 212 × 145 mm. Copie ancienne XVII^e siècle.
1. L'ordre qu'on doit observer en montrant les cahiers aux particuliers soit dedans la maison ou dehors.

- C 3. — Cahier de papier de 16 feuillets 305 × 210 mm. Copie ancienne xvii^e siècle.
1. La carte dite exercice quotidien pour tout homme chrétien.
 2. Pour savoir avec quelle méthode expliquer la carte dite exercice quotidien.
 3. Méthode qu'il faut garder en déclarant la seconde partie.
 4. Méthode qu'il faut garder pour déclarer la première partie.
 6. Méthode qu'il faut garder pour déclarer la deuxième partie.
 7. L'ordre des trois hiérarchies du paradis, l'ordre des premières figures.
 - 8, 9 et 15. Nouvelle rédaction semblable à la précédente.
- C 4. — Cahier de papier de 9 feuillets 185 × 130 mm. Copie ancienne xvii^e siècle. (Le cahier est écrit dans les deux sens ; premier foliotage : 1-5 ; deuxième foliotage : 1'-4').
- 2 et 1'. Méthode que doit suivre celui qui veut commencer à vivre selon Dieu.
 - 1 et 3. Instruction pour justifier l'usage des cartes peintes.
 - 3 V. Instruction pour garder les dix commandements.
 - 3'. Instruction pour montrer la méthode que les mondains gardent pour faire leur salut.
 - 4'. Instruction pour connaître la misère du monde.
- C 5. — Cahier de papier de 6 feuillets 205 × 155 mm., les premiers feuillets autographes, les autres copie ancienne xvii^e siècle.
1. *Manualis descriptio doctrinae christianae seu Compendium Doctrinae Christianae.*
 2. *Declaratio picturae (qua) apparet species seu imago Ignis et Inferni.*
 3. *Enchiridion officii christiani comprehendens...*
 5. Déclaration de la carte du Désirant.
- C 6. — Cahier de papier de 6 feuillets 195 × 150 mm., le 2^e feuillet peut-être autographe, le reste copie ancienne xviii^e siècle.
1. Déclaration de la Carte dite Desirant (titre seul, le début du texte manque).

2. Oyons le discours qui est entre le père, la mère et le fils.
 - 3 V. Comment il est revenu au collège de la Doctrine chrétienne.
 - 6 V. Les cinq points de la règle de la dame de considération (inachevé).
- C 7. — Cahier de papier de 12 feuillets 190 × 150 mm. ; copie ancienne xviii^e siècle.
1. Description de la carte du Harboulin.
 - 2 V. Les vertus des bons chrétiens par lesquelles ils sont propres pour se disposer à la grâce de Dieu et pour gagner les indulgences. — Moyens pour se perfectionner.
 3. Autre avertissement pour le même.
 4. Question première, moyens de se perfectionner. — Les marques d'une bonne espérance de prédestination.
 5. Les noms de quelques vertus et leur degré du livre dit *la Journée chrétienne*, p. 190.
 8. Des conditions de la bonne conversation.
 - 9 V. Deux règles ou documents de St Bernard.
 - 11 V. De la conversation vitieuse.
- C 8. — Cahier de papier de 10 feuillets 200 × 155 mm. ; copie ancienne début du xvii^e siècle. — La couverture du cahier est faite d'une feuille de parchemin arrachée à un bréviaire manuscrit noté du xvi^e siècle, sur deux colonnes.
2. Déclaration de la carte dictée des paysans (suivent les descriptions de 27 peintures).
- C 9. — Cahier de papier de 8 feuillets 195 × 140 mm. ; copie ancienne xvii^e siècle.
1. Feuillet détaché d'un directoire très effacé.
 2. Caier pour la carte de l'Enfant prodigue.
 3. Déclaration de la carte en laquelle est montrée la beauté de l'ame ornée de la grâce de Dieu.
- C 10. — Cahier de papier de 10 feuillets 190 × 150 mm. ; copie ancienne xvii^e siècle.
1. Déclaration de la carte de la croix.
 4. Les vices de la volonté sont ceux-ci...
 6. Les significations des sept estoilles.
 7. Aultres considérations sur les sept estoilles.
 - 7 V. Instruction sur les trois estoilles.

8. Instruction sur les douze estoilles.
 - 8 V. Déclaration des trois croix.
 9. Les huit vices qui, en forme de vents, soufflent sur ceste âme renversée pour l'empescher à servir Dieu.
 10. *Gemmæ rationalis. Lux praelatorum.*
- C 11. — Cahier de papier de 10 feuillets 200 × 160 mm. ; copie ancienne XVII^e siècle.
1. *Declaratio cartæ quæ vocatur quinque talentorum.*
 4. *Hic de orationibus quæ interveniunt in reparando muros Jerusalem.*
 - 4 V. Memorial de certaines contradictions et difficultés que plusieurs endurent voulant croire à l'Evangile et le suivre.
 6. *Urbs supra mare.*
 7. *Urbs supra montem inter flores.*
 - 9 V. *De fatuitate eorum qui contemnunt doctrinam Evangelicam.*
- C 12. — Cahier de papier de 8 feuillets 200 × 160 mm. ; copie ancienne XVII^e siècle.
1. *Declaratio cartæ peregrini* (très effacé). *Ad lectorem.*
 2. *Declaratio picturæ in qua homo rogat Deum.*
 3. *De decem oneribus Ægypti.*
 - 3 V. *De decem plagis Ægyptiorum. Peregrinus petit decem necessaria ad vivendum.*
 5. *Alius discursus de eadem materia.*
 6. *Alii decem gradus seu modi ad perveniendum ad vitam felicem.*
 - 7 V. *Declaratio Ovi cuius forma apparet in carta variis et diversis depicta coloribus...*
 8. *Alia figura de navi in mari.*
- C 13. — Cahier de papier de 4 feuillets 200 × 160 mm. ; copie ancienne XVII^e siècle.
1. Déclaration de la carte de perfection et de conseil.
- C 14. — Cahier de papier de 10 feuillets 200 × 160 mm. ; peut-être autographe soigné, en tout cas le f^o 7 V certainement autographe.
1. Déclaration de la carte Miroir du monde pour les jeunes gens.
 2. Déclaration de la deuxième carte.

3. Description de la ville de Jéricho.
 - 5 V. Matières pour discourir sur ceste carte.
 - 7 V. Quelques suppléments appartenants à la susdite carte.
- C 15. — Cahier de papier de 13 feuillets 205 × 155 mm. ; copie ancienne XVII^e siècle. La couverture est faite d'un acte notarié sur papier du 28 juin 1559 passé devant Lekoantic, notaire...
1. Petit abrégé du chevalier chrétien pour servir d'entrée aux commençants en la vie illuminative.
 2. Le cheval du chevalier.
 7. Les parties de la prudence et les vices contraires.
 11. Abnégation temporelle consiste en ce sept spécialement...
 - 11 V. Abnégation spirituelle consiste en ce douze...
- C 16. — Cahier de papier de 8 feuillets 210 × 165 mm. ; autographe, sauf f^o 3.
1. Quelques vices du chevalier errant lors qu'il vivait en honnête homme selon le monde avant de tomber de vices en crimes.
 3. (Même titre, les paragraphes de texte plus courts.)
 4. Soubzonner mal, légèrement, des personnes vertueuses...
- C 17. — Cahier de papier de 12 feuillets 205 × 155 mm. ; copie ancienne XVII^e siècle.
1. *Descriptio seu Intelligentia et declaratio cartæ quæ vocatur Controversiarum.*
 3. *Narratio et representatio pugne hereticorum contra catholicos in huius vitæ pelago* (dialogue à personnages, *Judex, Catholicus, Mundanus, Pauper voluntarius*).
 11. *Contestantur inter se multi, diversis generibus vitiorum laborantes et in diversis statibus existentes.*
- C 18. — Cahier de papier de 16 feuillets 200 × 165 mm., entièrement autographe (une partie encore à l'état de brouillon). La couverture est faite d'une feuille de parchemin arrachée à un livre liturgique manuscrit de la fin du XV^e siècle, écrit à pleines pages. (Le fragment contient des oraisons du propre des

saints ; à signaler : saint Loup, saint Gilles, saint Cucufat.)

1. *Titulus cartæ controversiarum. De jugo Egyptiorum adversus Ebraicos.*
2. *Descriptio seu potius intelligentia et declaratio cartæ quæ dicitur controversiarum.*
7. *Ad lectorem. Hæc carta prodest ad representendam pugnam hereticorum contra catholicos et hominum mundanorum et carnalium adversus veros spirituales.*
8. *Declaratio cartæ in qua est pugna Egyptiorum...*
10. *De figura ventorum de parte sinistra quæ flant...*
- 10 V. *Titulus cartæ controversiarum...*
12. *Declaratio aliquarum picturarum in carta quæ dicitur Peregrini.*
13. *Alia decem gradus, seu modi perveniendi ad vitam felicem.*
14. *Carecta et impedimenta boni operandi.*
15. Déclaration de cinq grand rochers qui sont du côté des mondains et hérétiques.

C 19. — Cahier de papier de 70 feuillets 200 × 165 mm. ; copie ancienne début du xvii^e siècle ; quelques mots autographes, exemple, f° 9 : « Ici il y a 5 caiers » ; f° 22 : « Carte meslée » ; f° 56 V : « caier des cartes ». La couverture est faite d'une feuille de bréviaire manuscrit sur parchemin semblable à C 8.

1. Déclaration de la carte de la Croix.
5. Les 7 estoilles des prédestinés.
6. Déclaration des trois croix.
10. Brieff recueil tiré du livre dit : Chevalier chrétien. Au lecteur.
- 15 V. S'ensuit la description du château.
22. Carte meslée. — Exposition de la carte en laquelle est montré comme l'amour qu'on porte à la vérité évangélique connue est le chemin pour parvenir au vray bonheur et permanent.
33. Déclaration d'un monstre peint ayant une corne en la tête et un œil aux genoux.
34. Déclaration de la carte de saint Martin. — Au lecteur.
38. Déclaration de la carte de saint Martin. — Au lecteur (comme au f° 34, mais d'une autre main).
43. Déclaration de la carte meslée. — Exposition... (comme au f° 22, mais de la main du f° 38).

50. Déclaration d'un monstre... (comme au f° 33, mais de la main des f° 38, 43).
58. Quelques instructions pour les simples sur les cartes peintes touchant le chevalier errant.
- 58 V. Caier pour déclarer la carte du chevalier errant à l'imitation du livre écrit par Fr Jean des Cartheis de l'ordre des Carmes.
- 64 V. Description du château de félicité.
66. Quelques collections tirées du livre dict « Désirant ».

C 20. — Cahier de papier de 33 feuillets 215 × 155 mm ; copie de plusieurs mains du début du xviii^e siècle ; quelques corrections autographes, surtout à partir du f° 29 ; les f° 31 et 33 entièrement autographes (brouillons). La couverture de ce cahier est faite d'une feuille de parchemin portant la fin d'un acte passé en Cour de Saint-Ronan, 15...

1. Déclaration de la carte dite *Imago Mundi*. Prologue.
2. Répétition du même texte d'une autre main.
3. Déclaration de la montagne dite *Mons Scientiæ*.
4. Déclaration de la montagne dite *Mons Pietatis*, laquelle est sur le bord du chemin.
5. *Monita quædam pertinentia ad clericos qui volunt promoveri ad ordines post peractum studiarum cursum.*
6. *Materiæ meditationum quas solent contemplativi revolvere noctu et diu.*
7. *Commendatio abstinentiæ ad libertinos et carnales.*
- 7 V. Comment choisir vocation.
8. Déclaration de la deuxième carte attachée à la première : « Vous voyez un grand nombre de peuple... »
10. Déclaration de l'autre partie de la carte vers le côté droit.
- 12 V. Du tableau sacré de Richehomme.
13. Plus ample déclaration des figures précédentes, avec une brieve narration de chacune d'icelles, tout par ordre.
15. L'ordre des figures qui sont au même cercle, en la gauche.
18. Quelques suppléments des précédentes figures.

21. Déclaration des figures qui sont à la main gauche.
23. Déclaration de quelques peintures spéciales pour la capacité des gens lettrés.
29. Pour entendre la guerre de Troye : *Paris filius Priami et Hecubæ, vir potens græcus de regione Asyæ, quæ dicebatur Troya, rapuit Helenam.*
31. Note sur quelques noms propres grecs.

C 21. — Cahier de papier de 36 feuillets 200 × 150 mm. ; jusqu'au f° 27 V, copie ancienne du début du XVII^e siècle, avec de nombreuses corrections et des développements autographes ; à partir du f° 27 V jusqu'à la fin, entièrement autographe. La couverture est faite d'une feuille de parchemin sans trace d'ancienne écriture.

1. Déclaration de la carte des Malades.
2. Discours de *Pastor Bonus* à Mr Jean Nigot, procureur et son paroissien.
3. La pratique selon le Manuel des Curés.
4. Discours du disciple de saint Jean.
5. Discours du moine disciple de saint Jérôme.
6. Discours du pauvre mendiant.
7. On fait prier les saints pour le malade. Discours de celle qui dict qu'il faut penser à Dieu.
8. M. Nigot donne de bons avis à ses domestiques.
- 8 V. Discours de la dévote à la Mère du Malade.
9. Discours des légats et messagers envoyés de part et d'autre pour luy remontrer son salut.
10. Les noms que son bon ange lui donne.
11. Epître consolatoire à la Mère du Malade.
- 12 V. Discours de celluy qui se prépare pour monter les dicts degrés.
13. Ce sont les conseils qui aydent grandement pour observer les commandements de Dieu.
14. Discours de celluy qui s'appelle *Timor Domini*.
- 14 V. Les servantes ou filles de chambre qui suivent la piété.
19. Discours de la dame Patience.
20. Discours de la Vérité.
22. Discours de la Charité laquelle a son cœur embrasé d'amour.
23. Discours pour pardonner les ennemys.
24. Discours de l'Apothicaire Boul.
25. Discours du Malade à l'homme sain.
26. *Discursus ad Ægrotum.*

- 26 V. Quelques avis tirés du livre intitulé : *Advertisement aux recteurs*, p. 556.
28. Petit abrégé des médecines de l'Apothicaire Boul.
29. Quelques abus des plaideurs.
30. Supplément du caier des malades.
31. Les figures qui sont au milieu de la carte.
33. Le discours de la veuve à ceux qui la viennent visiter.

C 22. — Cahier de papier de 20 feuillets 195 × 160 mm. ; entièrement autographe. La couverture est faite d'une simple feuille de papier. Le contenu est identique à celui du cahier 21, mais il est à l'état de brouillon, au moins en partie ; quelques titres sont changés ; certains paragraphes n'ont pas été conservés dans la copie 21, par exemple : Discours de l'opérateur, f° 15 ; Discours de la Dame ditte detestation de la vie passée, *ibid.* ; Discours de la Dame Libéralité, f° 17. — On lit sur le f° 20 : Les effrunteries et Injustices de Monsieur Nigot, procureur en la Court Jérigo.

C 23. — Cahier de papier de 32 feuillets 180 × 140 mm. ; copie de la fin du XVII^e siècle. Le contenu constitue la mise au net des cahiers 21 et 22. Il n'en diffère que par l'ordre des matières dans les derniers paragraphes. Ce cahier-ci est le plus complet, il contient les différents discours signalés comme propres à 22. Une note manuscrite sur le premier feuillet, écrite au XIX^e ou au XX^e siècle, est ainsi conçue : « Ce paragraphe est plus exact peut-être que ce que j'ai écrit, mais j'ai parfaitement ce sens aussi. Du reste, alors, les écritures pouvaient n'être pas rongées. » — En dessous de l'exergue : « *Cum occideret eos tunc requirebant Deum* » on lit également : « Ce texte n'est pas dans le manuscrit mais *Aperi in parabolis os meum.* » De quel manuscrit est-il question ? Les exergues des cahiers 21, 22, 23, sont identiques.

C 24 K (en résumé) — Cahier de papier de 45 feuillets 200 sur 160 mm. Ce cahier est double. Il est difficile de distinguer la main qui a écrit ces cahiers de celle de Michel le Nobletz lui-même. Il doit probablement s'agir de deux cahiers mis au net par lui-même et ensuite corrigés par lui d'une main plus cursive, à

partir du f° 39, l'écriture moins soignée a son allure habituelle. La couverture de ce cahier est faite d'une feuille de parchemin comme pour le cahier C 18 (propre des Saints : saint Paul de Léon, *transitus* de saint Benoît, etc.).

2. Déclaration des cartes peintes touchant la doctrine chrétienne et autres instructions pour la même.
3. Ce cahier est pour ceux et celles qui iront montrer les cartes hors ce canton de Douarnenez.
4. Déclaration fort brieffe des cartes peintes touchant la doctrine chrétienne.
5. Prologue pour servir d'avertissement au lecteur afin de recommander la lecture de ces cahiers.
- 6 V. Instruction première pour déclarer l'usage de ces cartes.
7. Instruction II de l'Antiquité de la peinture et de son usage quotidien.
9. De la grande richesse spirituelle que ces cartes apportent aux Ignorants plus que les Indulgences ordinaires...
- 11 V. Pour montrer quelques œuvres de Conseil que les dévôts chrétiens mal instruits font, pour lesquelles ils laissent celles des commandements et de plus grande dignité.
14. Pour montrer comme la connaissance de ces cartes peintes c'est le premier fondement pour avoir prospérité temporelle et victoire sur les ennemis visibles et invisibles.
16. A scavoir si les femmes peuvent montrer ces cartes aux fidèles et les déclarer en leurs maisons à ceux qui veulent les voir et entendre, et quant et comment il faut avoir la permission de leurs pasteurs.
17. Quelques passages pour favoriser les femmes.
- 17 V. Instruction pour montrer comment les femmes dévotes et honorables ont coopéré avec les Apôtres lorsqu'ils preschaient l'Evangile.
- 20 V. *Discursus specialis de incredulis et resistentibus veritati.*
21. *De utilitate cartarum pictarum.*
- 24-31. Autre cahier reproduisant textuellement le premier, sauf le *de utilitate cartarum pictarum.*

C 25. K — Cahier de papier de 25 feuillets 205 × 150 mm. ; copie d'une main du début du XVII^e siècle avec des correc-

tions autographes de Michel le Nobletz du f° 1 au f° 13 V ; du f° 14 au f° 25, de la même main que C 24 sans aucune correction, probablement autographe soigné. La couverture est faite de papier fort ; sur la page de tête : « R. P. François de Rennes, Capucin. »

2. Déclaration de l'union de la volonté humaine avec la divine.
- 2 V. De bon cœur absolument et efficacement.
3. Faire toute la volonté qui est toute contenue dans les commandements.
- 3 V. Pâtir sans impatience ni murmure tout parce qu'il le veut.
4. Et en la manière que Dieu le veut, — avec un cœur purifié, avec un cœur fortifié, avec un cœur orné de vertus.
- 6 V. Du premier effet de l'union de notre volonté avec celle de Dieu : force, clarté, chaleur, promptitude.
- 10 V. Le resveil-matin d'un chrestien.
Le coucher d'un chrétien.
12. Les effets de l'amour de Dieu.
13. Manière de produire l'acte d'union de notre volonté à la divine.
14. Quelle estime avait le Désirant de soi-même et de ses œuvres.
15. Comment aymer Dieu et son Fils Jésus prins du Livre du Désirant.
- 16 V. Quelques signes de l'amour de Dieu.
17. Comment aimer le prochain.
18. Les vices qui empêchent l'homme d'avoir l'amour du prochain.
- 19 V. Exemples d'humilité prins du livre intitulé : Méthode admirable pour aymer et servir la Vierge, p. 119.
- 20 V. Quelques collections de la première partie du Désirant pour mieux comprendre ces instructions.
- 21 V. La génération et lignée de l'abbesse Humilité et les mœurs, abits et maisons.
24. Collection de la seconde partie du Désirant dite Psalterion.

C 26 A. — Cahier de 12 feuillets 230 × 175 mm. ; copie ancienne du XVIII^e siècle, le premier et le dernier feuillet très pâlis.

1. *Carta peregrini. — Ad Lectorem. — Declaratio cartæ* (reproduit le texte de C 12, f° 2).
2. *Alii gradus perveniendi ad perfectionem de Casiano. — Alii decem gradus majoris perfectionis.*
- 2 V. *De decem oneribus Ægypti.*
- 5 V. Troisième livre; Mespris du Monde pour instruire ma sœur vénérable en Dieu Marguerite le Nobletz. Avant-propos.
6. Instruction seconde: votre complexion.
- 6 V. Instruction pour diriger bien votre vie.
11. Du cayer de la carte de St Yves. Instruction du prêtre qui est au milieu et à la dévote qui est aussi au milieu.
12. Instruction sur le comportement et conversation du prêtre qui est représenté au milieu de cette carte.
- 12 V. Autre instruction sur le comportement et manière de vivre de la Demoiselle dévote laquelle est à la gauche de la marchande laquelle est à droite.

C 26 B. K (en partie seulement). — Cahier de papier de 6 feuillets 205 × 150 mm.; entièrement autographe, mais à l'état de brouillon; le f° 5 a les deux faces entièrement raturées.

- 1 V. Porte la mention: « A Messieurs, messieurs mes Bienfaiteurs et Bienfaiteresses, amys et amyes la présente soit rendue ou monstrée. »
2. K Autre instruction sur le comportement et manière de vivre de la demoiselle dévote... (Texte de C 26 A, f° 12 V.)
- 2 V. K Instruction pour déclarer quelle sorte de pauvreté ceste dévote (laquelle est représentée au milieu de la carte) doit avoir.
3. K Instruction sur le comportement et conversation du prestre qui est représenté au milieu de ceste carte... (Texte de C 26 A, f° 12.)
4. Instruction au prestre qui est milieu et à la dévote qui est aussi au milieu... (Texte C 26 A, f° 11.)
5. Instruction sur le comportement..., etc., début du texte du f° 3. — De la simplicité... (Texte raturé comme le précédent.)
- 5 V. K De la pauvreté... (Texte également raturé.) Instruction à toutes personnes dévotes pour hayr, fuir et détester l'honneur mondain, afin

de porter l'ignominie de la Croix et d'imiter Jésus-Christ.

C 27. — Double feuille de papier 195 × 150 mm.; entièrement autographe, brouillon.

1. Quelques phrases se rapportant sans doute à la carte dite des cités de refuge.
2. *Materia præambuli seu prologus* (quelques lignes?).
- 2 V. Une méthode fort familière que... simples... pourront garder en déclarant la carte. — Cette carte est faite pour faire souvenir aux adorateurs du siècle les malheurs qui proviennent des vices abominables du monde... (se rapporte probablement à la carte des lois).

V. — Inventaire de la série « D » : Sermons, notes et traités divers

D 1. — Notes et brouillons de sermons. Autographe, cahier de papier de 16 feuillets 205 × 155 mm.

1. *De Ecclesia.*
6. *De dedicatione templi.*
9. *De templi spiritualis dignitate.*
13. *In festo Sti Pauli Leoniensis.*
14. *De panibus propitiationis.*
15. *De voto castitatis.*
16. *Dominica I, post Pascha.*

D 2. — Notes et brouillons de sermons. Autographe, cahier de papier de 18 feuillets 200 × 155 mm.

2. *Clama, ne cesses.*
3. *De avaritia et usuria.*
4. *Sacrificium laudis honorificabit me.*
10. *De Corpore Christi.*
11. *Navis institutoris de longe portans panem.*
13. *De Eucharistia, sermones.*

D 3. — Notes et brouillons de sermons et extraits de divers auteurs. Autographe, cahier de papier de 23 feuillets 200 × 155 mm.

1. *Ex Pomerio deprumpta.*
5. *Alia concio: Panis quem ego dabo.*
- 7 V. *De Claudio de Sanctes.*

11. *De Eucharistia.*
 - 13 V. *Sermo populi in processione.*
 14. *De prudentia.*
 15. V. *De Visitatione Mariæ.*
 16. *De sancto Antonino.*
 17. *Abiit in montana cum festinatione.*
 - 22 V. *Socrus Symonis tenebatur magnis febribus.*
- D 4. — Même contenu que D 3, mais copie par une main plus récente (fin xvii^e siècle). Cahier de 18 feuillets de papier, 235 × 175 mm.
- D 5. — Notes et brouillons de sermons reproduisant en partie D 1 et D 2, mais en y ajoutant d'autres notes. Copie de la même main que D 4. Cahier de papier de 18 feuillets 195 × 150 mm.
1. *Euntes docete omnes gentes.*
 - 2 V. *De SS. Trinitate.*
 - 4 V. *De inani gloria.*
 5. *De Visitatione Mariæ* (D 3, f^o 15 V).
 - 5 V. *Purificatio Virginis.*
 9. *Oratio Davidis.*
 - 9 V. *De corpore Christi* (D 2, f^o 10).
 12. *De Ecclesiis et ceremoniis* (D 1, f^o 1).
 16. *De timore servili.*
 - 17 V. *Peccatoris fatuitas.*
- D 6. — Notes et brouillons de sermons. Copie de la même main que D 5 et 5. Cahier de 12 feuillets de papier 185 sur 150 mm.
1. *La fleur des exemples.*
 2. *Caro mea vere est cibus.*
 8. *Voce contremuerunt labia mea.*
 - 8 V. Extraits de Veiga de Manna.
 - 11 V. *Modus antiquus incipiendi prædicationem ex Durando.*
- D 7. — *De Augustissimo Eucharistiæ Sacramento. Sententiæ collectæ ex patribus Ecclesiæ.* Copie de la même main que D 4, 5 et 6. Cahier de 4 feuillets de papier 135 sur 150 mm.
- D 8. — Extraits de la *Vie des Saints de Bretagne*, par Albert le Grand. Autographe à l'état de brouillon. Cahier de 3 feuillets de papier 195 × 150 mm.

- D 9. — *Modus excitandi ad compassionem.* Copie de la même main que D 4, 5, 6, 7. Simple feuille de papier 300 × 190 mm.
- D 10. — Petit Mémorial tiré de Tauler. Cahier de 10 feuillets de papier d'une main du xviii^e siècle, 215 × 155 mm.
- D 11. — Sermon sur les défauts ordinaires de la confession annuelle (en breton). Cahier de 12 feuillets de papier d'une main de la fin du xviii^e siècle, 205 × 175 mm. C'est le seul texte breton qu'on trouve dans les papiers de Dom Michel, encore ne peut-on assurer qu'il soit de lui.
- D 12. — Notes sur la manière de construire des cadrans solaires D'une main de la fin du xviii^e siècle (avec dessins). Cahier de papier de 12 feuillets 195 × 155 mm.

COLLECTION DE KERDANET

En dehors des documents indiqués ci-dessus par la lettre K, qui ont été copiés par Kerdanet sur les originaux de l'évêché, on trouve dans la collection de Kerdanet d'autres documents que les archives de l'évêché ne possèdent pas ou ne possèdent plus :

1. Note du 8 janvier 1629 : Pourquoi on a donné la charge des cartes aux femmes.
2. Avertissement pour la conservation des dites cartes.
3. Cinq considérations qui causaient un martyre spirituel à Jésus-Christ depuis le premier instant de sa sainte conception.
4. Lettres à son père ;
 - à sa sœur Marguerite ;
 - à ses neveux prêtres ;
 - à un neveu ;
 - au P. Quintin ;
 - au P. Bernard, suivie de « Quelques observations pour le P. N... (Maunoir) » en latin, et, en français, d'« autres avis pour le même Père » (du Conquet, 30 juillet 1631) ;
 - au P. Maunoir (du Conquet, juin 1641) ;
 - aux jésuites de Quimper (première lettre) ;
 - aux mêmes (deuxième lettre) ;
 - au Révérend Père en Dieu, Père gardien au couvent des Capucins de Quimper.

Si, comme nous croyons l'avoir établi, les documents qui sont aux archives de l'évêché de Quimper proviennent des femmes de Douarnenez, que Dom Michel avait chargées de continuer son enseignement, on comprend que ces lettres, qui ne concernent en rien ces femmes, ne s'y trouvent pas. Où Kerdanet en a-t-il pris copie ? Il est regrettable qu'il ne nous le dise pas. Mais il semble bien que les documents qui n'ont pas été copiés dans les archives de l'évêché ont été extraits par Kerdanet tout simplement de la *Vie manuscrite* que Pérennès devait publier plus tard sous le nom du P. Maunoir et qui, elle-même, n'est guère qu'une transcription de la *Vie de Michel le Nobletz* par le P. Verjus, comme nous le verrons plus loin (a).

Il faut noter enfin qu'on trouve dans les archives du château de Kernuz, en Pont-l'Abbé, l'original de deux documents importants concernant la donation de la tombe faite à Dom Michel par « les paroissiens des champs de la paroisse de Plouaré » : 1° l'acte de donation signé par Lyminic, notaire royal, et Michel Kersaudy, notaire du prieuré de l'île Tristan ; 2° confirmation du dit acte, signé par les deux mêmes notaires et, en outre, par Michel le Nobletz et par Dom Brélivet, représentant « les paroissiens des champs de la paroisse de Plouaré ».

Ces documents ont été reproduits par Le Gouvello d'après les archives de l'évêché (LE GOUVELLO, *Vie de Michel le Nobletz*, p. 463) d'où ils ont mystérieusement disparu comme d'autres documents qui, eux, n'ont pas laissé de trace.

(a) P. 410.

B. — VIES IMPRIMÉES DE MICHEL LE NOBLETZ

I. — La Vie de Michel le Nobletz par le P. Verjus.

La plus ancienne *Vie de Michel le Nobletz* que nous connaissons est celle qu'écrivit le P. Verjus et qu'il publia en 1666, soit quatorze ans après la mort du Vénérable.

Le P. Verjus, de la Compagnie de Jésus, était un religieux éminent, autant par la sainteté de sa vie que par ses dons exceptionnels. Nous avons sur lui un témoignage particulièrement qualifié. C'est la notice nécrologique adressée « aux Jésuites françois missionnaires à la Chine et aux Indes » (a), écrite par le P. Charles Gobien, quelques semaines seulement après la mort du P. Verjus, et publiée en 1708. On y lit que, né à Paris le 24 janvier 1632, il y mourut le 15 mai 1706. Il entra dans la Compagnie en 1651. Son noviciat achevé, il fut envoyé « régenter » au collège de Quimper où il passa quatre ans, de 1653 à 1657. De retour à Paris où il était tombé gravement malade, « comme il n'attendait rien des remèdes ordinaires, qu'il avait si souvent et si inutilement employés, il eut recours à de nouveaux moyens que sa piété lui inspira. Il avait une grande vénération pour la mémoire de Messire Michel le Nobletz, célèbre Missionnaire de Bretagne, qui estoit mort quelques années auparavant en odeur de sainteté et dont il avait oui parler avec admiration durant son séjour dans cette province. Il l'invoquait souvent dans ses dévotions particulières et pour obtenir sa guérison, il s'engagea par vœux à écrire sa vie. Cette vie qu'il donna sous le nom de l'Abbé de Saint-André, fut reçue du public avec applaudissement général : on la lut dans toutes les Communautés et on la proposa aux Ecclesiastiques des Seminaires comme un modèle parfait pour ceux qui travaillent à la conversion des âmes. L'estime que tout le monde fit de cet ouvrage ne donna jamais envie au Père Verjus de s'en déclarer l'Auteur. » (P. 28 sq.)

Dans l'« Avertissement de l'Editeur » de la nouvelle édition de la *Vie de Michel le Nobletz* qu'il donna en 1836, l'abbé Tresvieux écrit à son tour du P. Verjus :

« Après son noviciat, ses supérieurs l'envoyèrent en Bretagne, où il professa au collège nouvellement établi à Quimper par la

(a) *Lettres édifiantes... par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus* (t. VIII, p. 3 à 132).

Société. Le célèbre P. Maunoir, que M. le Nobletz avait désigné pour son successeur dans les missions, résidait alors dans cette maison ; le P. Verjus recueillit de la bouche de ce grand serviteur de Dieu des détails certains touchant le saint prêtre dont il devait écrire la vie ; il trouva également de nombreux matériaux dans le pays même que l'homme apostolique avait évangélisé et à une époque où tous les témoins de ses travaux vivaient encore, puisque ce fut presque immédiatement après la mort de M. le Nobletz, arrivée en 1652, qu'il entreprit son ouvrage. Il ne le fit cependant paraître qu'en 1666. Ce livre fut imprimé à Paris chez François Muguet, de format in-8. La même année il reparut dans le même format, mais sur meilleur papier et avec un assez beau portrait. Un avis placé après la préface annonce que « la première édition » ayant été faite en Bretagne, on y a laissé quelques merveilles « tout à fait surprenantes, que l'on a retranchées dans celle-ci, » parce qu'on l'a faite pour des Provinces où l'on peut dire que « la foi est plus rare, et qu'elle n'est pas aidée par la présence des » personnes qui peuvent rendre témoignage de ce qui s'est passé « parmi elles et à la vue de tout le monde ». Il paraît que cette seconde édition n'a pas existé, que c'est une petite ruse du libraire et seulement un nouveau tirage. Il n'y a que quelques changements dans la préface, du reste la pagination est la même que dans la première, et les faits sont rapportés absolument de la même manière dans l'une et dans l'autre. »

Sur cette question des deux éditions, l'abbé Tresvaux fait erreur. Contrairement à ce qu'il avance, il y eut bien deux éditions distinctes. Non seulement l'avis n'existe, comme il va de soi, que dans celle qui n'est pas destinée à la Bretagne, mais la pagination de l'une est différente de celle de l'autre. En outre la première édition faite pour la Bretagne comporte une épître dédicatoire à « Messieurs les très-illustres Evêques de Bretagne », alors que la seconde est dédiée à « Monseigneur Colbert évêque de Luçon ». Enfin, dans l'« Avis au lecteur sur cette seconde édition » que cite Tresvaux, le P. Verjus ajoute : « On a cru pareillement inutile de marquer en marge les noms des témoins qu'il ne serait pas aisé de consulter à Paris, ni dans les autres provinces les plus éloignées de la Basse Bretagne... » Or ces notes marginales existent bien réellement dans l'édition faite pour la Bretagne et non dans l'autre.

Ce qui peut prêter à confusion, c'est que ces éditions différentes portent les mêmes dates : approbations des docteurs, 20 septembre 1666 ; privilège du roy, le 19 octobre 1666 ; achevé d'imprimer pour la première fois, 30 octobre 1666.

Le privilège royal a été accordé à François de la Nouë, avocat au Parlement de Paris et expéditionnaire en Cour de Rome, qui l'a cédé à François Muguet, imprimeur et libraire à Paris. C'est François Muguet qui a imprimé l'une et l'autre des éditions que

nous venons de distinguer, mais, en ce qui concerne la seconde, il a cédé une partie du tirage à un de ses confrères parisiens, Jean Cusson, sous le nom duquel il a fait imprimer la page du titre des volumes qu'il lui abandonnait pour la vente, ce qui peut faire croire encore à une autre édition alors que, cette fois, il s'agit bien de la même mais qui comporte, pour un certain nombre d'exemplaires, un nom de libraire différent.

Nous avons donc de la *Vie de Michel le Nobletz* par le P. Verjus : une première édition, faite pour la Bretagne, imprimée par François Muguet (Paris 1666) et mise en vente : pour une part sous son nom de libraire (a) et, pour une autre, sous le nom du libraire Jean Cusson (b) ; une seconde édition (c), distincte de la première, imprimée et vendue par François Muguet (Paris 1666) (d).

Cette *Vie de Michel le Nobletz* par le P. Verjus est un document de valeur inestimable, tant par ce que nous savons de l'auteur et de ses qualités intellectuelles et morales, qui en font un témoin exceptionnel, que par les renseignements de toute première main qu'il fut à même de recueillir. Le P. Verjus, entré dans la Compagnie de Jésus en 1651, fut envoyé dès 1653 au collège de Quimper où il demeura jusqu'en 1657. Durant ces quatre années, il fut donc en contact permanent avec le P. Maunoir qui, à cette époque justement, ne s'absenta guère de Quimper et de ses environs puisque, à part quelques missions à Tréguier et à Saint-Brieuc, en 1656 et en 1657, il missionna presque exclusivement en Cornouaille et en Léon, et souvent dans les environs immédiats de Quimper : Plonéis, Pont-Croix, Poullan, Ploaré.

Le P. Verjus vécut également avec le P. Pierre Bernard, qui fut, avec le P. Maunoir, le collaborateur et le successeur de Michel

(a) B. Nle 8° Ln 27, 12268 A.

(b) B. Nle 8° Ln 27, 12268 B.

(c) B. Nle 8° Ln 27, 12268.

(d) De cette seconde édition une réimpression a été faite à Lyon en 1836, qui la reproduit exactement. Cette réimpression en deux volumes comporte un « avertissement de l'éditeur » dont nous avons reproduit un passage. Cet avertissement n'est pas signé, mais il ressort qu'il est de l'abbé Tresvaux de ce qu'il écrit lui-même dans la courte notice qu'il place en tête de la *Vie de Michel le Nobletz* par Dom Lobineau. En effet, de l'ouvrage de Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, qui avait paru en 1725 (1 vol. in-folio de 576 p.), l'abbé Tresvaux donna, cette fois sous son nom, une nouvelle édition en six volumes (*) et là, au t. IV, p. 123, nous trouvons ces lignes : « Tiré de sa vie écrite par le P. Antoine Verjus, jésuite, sous le nom d'Antoine de Saint-André. C'est un ouvrage très bien fait. Un volume in-8, Paris, 1666. Voyez la nouvelle édition que nous avons donnée de cette *Vie*. Deux volumes in-12, Lyon, 1836. »

(*) *Vies des Saints de Bretagne*, nouvelle édition revue et considérablement augmentée. Paris, Mequignon-Junior, 1836-1839, 6 volumes in-8.

le Nobletz. Le 28 novembre 1654, il put assister, dans cette résidence de Quimper, à la mort de ce P. Bernard qui, dans la soixante et onzième année de son âge et à la cinquante et unième de son entrée dans la Compagnie, était brusquement rappelé à Dieu « après avoir fait son paquet, le 27 au soir, pour aller en mission le lendemain 28 avec le P. Maunoir » (a).

En 1653, lorsque le P. Verjus arrivait à Quimper, il y avait très peu de temps que Michel le Nobletz était mort — le dimanche 5 mai 1652. — Son souvenir était donc encore vivant et l'on peut croire que le P. Verjus dut l'entendre évoquer bien souvent, dans leur résidence commune, par le P. Maunoir comme par le P. Bernard. En outre, les documents sur Michel le Nobletz étaient abondants : le P. Verjus put les consulter. Voici d'ailleurs ce qu'il en dit lui-même dans sa préface :

« Ce fut ce qui donna à notre saint Prestre un soin si exact et si constant de tenir ce merveilleux journal, dont j'ai tiré les principales instructions pour écrire cette vie. On y voit tant de simplicité et de solidité tout ensemble, tant de lumière et de reconnaissance, tant de zèle et de fidélité que je puis assurer qu'il n'y a personne qui ne fust dans un profond étonnement de trouver tant de prodiges de la grâce dans un seul homme. Ses traites et tout ce qu'il écrivoit étoit plein de bon sens, d'érudition ecclésiastique, et de sentimens très-tendre d'une piété solide. On pourra reconnoître le caractère de son esprit à ses lettres, comme à toutes celles de ses instructions que je rapporte par occasion dans cette vie. »

Donc, journal, traités, lettres et instructions de Dom Michel, voilà les sources où puisa le P. Verjus pour écrire sa vie, et c'est ce que confirme encore le privilège du roy qui désigne l'ouvrage du P. Verjus : « Recueil de la vie de défunt Mre Michel le Nobletz, Prestre, et Missionnaire de Bretagne ; Procez verbaux, et autres pieces qui ont servi à composer cet ouvrage. »

La *Vie de Michel le Nobletz* par le P. Verjus constitue donc un témoignage aussi direct que possible.

Il convient cependant de recevoir ce témoignage avec quelque prudence. Quand il s'agit de reproduire des textes de Dom Michel, le P. Verjus — et il a la loyauté de nous en avertir lui-même — croit bon de leur donner une forme plus littéraire. Voici d'ailleurs ce qu'il en écrit dans sa préface :

« On pourra reconnoître le caractère de son esprit (de Dom Michel) à ses lettres, comme à toutes celles de ses instructions que je rapporte par occasion dans cette vie. Mais parce que la sainte

(a) Lettre du R. P. Salleneuve au R. P. Provincial, Kimper, 30 novembre 1654.

negligence qui y paroist, le style peu exact et le langage fort éloigné de celui dont on se sert maintenant en rendroient la lecture d'autant moins utile à plusieurs, que l'elocution leur en paroistroit plus ennuyeuse ; j'ay pris la liberté de changer quelques fois les expressions de ce Saint homme ; sans toucher à ses sentimens ; et j'ay conservé toutes ses pensées dans leur entier, avec autant d'exactitude que l'auroit pu faire celui qui n'auroit fait que les traduire en une autre langue. »

En outre, quand il se réfère au journal de Dom Michel, le P. Verjus n'en donne jamais le texte même ; et ce journal que le P. Maunoir lui communiquait, on peut se demander si ce dernier ne le commentait pas et donc si les faits qui nous sont rapportés sont bien tels que Dom Michel les avait consignés ou s'ils n'ont pas été plus ou moins déformés par le P. Maunoir, qui était, nous le savons, porté à l'exagération et qui avait un attrait particulier pour le merveilleux.

Quand on songe qu'au travers du P. Verjus c'est le P. Maunoir qui reste le principal témoin que nous puissions atteindre de la vie de Michel le Nobletz, on voit quelle prudence s'impose au lecteur. Faut-il accepter sans réserve tant de faits extraordinaires qu'on y trouve, quitte à tomber dans l'invraisemblance ? Mais comment faire la discrimination entre ce qui est de l'histoire et ce qui est le fruit de l'imagination ? Il faut tout au moins suivre les règles de prudence que nous donne le P. Verjus lui-même dans sa préface de la *Vie de Monsieur le Nobletz* (a).

II. — La Vie de Michel le Nobletz par Dom Lobineau, dans les Vies des Saints de Bretagne (b).

Nous en avons déjà parlé ; elle n'ajoute rien à la *Vie de Michel le Nobletz* par le P. Verjus, qu'elle ne fait que résumer en en modernisant le style. Dom Lobineau renvoie à cette *Vie*, ajoutant : « C'est de là que nous tirerons tout ce que nous avons à dire de notre saint et admirable missionnaire. »

III. — La Vie de Michel le Nobletz attribuée au P. Maunoir.

Il s'agit d'un manuscrit conservé dans les archives de la famille de Kerdanet. Il compte 463 pages d'une belle écriture qui permet de le dater du milieu ou de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il porte pour titre : *La vie de Monsieur le Nobletz, prestre mis-*

(a) Voir *Avant-Propos*, p. 10.

(b) In-folio, Rennes, 1725.

sionnaire, contenant l'idée d'un parfait prestre séculier, sans aucun nom d'auteur.

Sur la page de garde du début on trouve la mention : « *Ad majorem Dei Virginisque Matris Mariæ ad usum Joannis Claudii Mariæ le Guillou.* » Cette même indication se retrouve sur la page de garde de la fin du volume sous cette forme : « Ce livre appartient à Monsieur Respidal le Guillou, Nre royal et procureur au siège de Chateaufeu du Faou. »

En outre, sur une page blanche à la fin du volume, on trouve, toujours de la même main, mais écrit à l'envers :

« *Si quis in hunc librum furtivos miserit unguis.*

Ni domino reddat Tartara nigra potat Hujus si cupias dominum cognoscere libri inferius scriptum nomen adest si nomen quaeris Claudius stat plenus amoris cognomen si vis Le Guillou dicitur esse. »

M. le Guillou, qui exerçait sa fonction dans la seconde partie du XVIII^e siècle, semble donc bien avoir été le premier propriétaire de ce manuscrit.

Il fut ensuite propriété de M. De Puyferré, comme l'indique cette inscription sur la page de garde du début, mais au verso : « De Puyferré Curé (c'est-à-dire vicaire) de St Houardon de Landerneau », suivie de la note suivante de la main de M. Daniel-Nicolas de Kerdanet : « Ce livre m'a été donné par lui, à Lesneven ce 24 7bre 1822. D. Miorcec de Kerdanet. D. D. Avocat à Rennes 1822 », et, plus bas, de la main de M. Daniel-Louis de Kerdanet, fils du précédent : « Ce manuscrit est des plus précieux — à conserver dans ma famille. » Sur la page 3, au-dessus du titre, Daniel-Nicolas de Kerdanet (le père) a écrit : « Ce livre msc m'a été donné par M. l'abbé de Puyferré curé de Plouescat ce 24 7bre 1823 (sic). D. Miorcec de Kerdanet. » Et enfin ce même Daniel-Nicolas de Kerdanet a encore ajouté sur la dernière page du volume : « Ce manuscrit unique m'a été donné par M. G. de Puyferré curé de Plouescat, à Lesneven, ce 27 7bre 1822. D. Miorcec de Kerdanet D. D. Avt à la Cour de Rennes. »

Et ce sont les seuls renseignements que nous possédions sur ce manuscrit que, malgré ce qui fut avancé depuis, ni Le Guillou ni G. de Puyferré ni Daniel-Nicolas de Kerdanet ni son fils, Daniel-Louis, n'ont attribué à un auteur quelconque, pas plus au P. Maunoir qu'à qui que ce soit.

Mais en 1889, au moment du procès des écrits du P. Maunoir, le P. Séjourné donne un état civil à ce manuscrit et, en 1895, dans son *Histoire du Vénérable Serviteur de Dieu Julien Maunoir*, de la Compagnie de Jésus (a), il présente ainsi son opinion :

(a) Deux volumes in-8, Oudinot, Paris.

« Cette vie manuscrite a dû servir de base à la *Vie de Monsieur le Nobletz*, publiée en MDCLXVI par le P. Verjus, qui la suit pas à pas et semble dans une foule de passages n'avoir fait autre chose que de donner à la première une forme plus littéraire. Elle offre cette curieuse particularité que le P. Maunoir y raconte ses propres travaux apostoliques jusqu'en 1664 et les abrite humblement sous le nom de M. le Nobletz, bien que celui-ci fût mort depuis douze ans et eût cessé de missionner les vingt-cinq dernières années de sa vie... Le P. Maunoir a dû y travailler longtemps et la remettre vingt fois sur le métier. Une allusion à ses courses apostoliques de 1641 dont il dit : « il y a quarante ans de cela » nous fait clairement entendre qu'il la retouchait encore en 1680 et ne perdait pas l'espoir de la publier lui-même. »

Peut-on tenir pour valable cette argumentation ?

Notons déjà que l'érudit M. de Kerdanet, qui connaissait admirablement l'histoire ecclésiastique de Bretagne depuis le XVII^e siècle, sur laquelle il avait réuni d'importants et de nombreux documents, notamment en ce qui concerne les missions de Michel le Nobletz et du P. Maunoir auxquelles il s'intéressait particulièrement, se garde bien d'attribuer le manuscrit à celui-ci. Il n'en fait même pas la supposition et se contente d'indiquer qu'il est « des plus précieux ».

La *Vie* publiée par le P. Verjus est de 1666, mais, d'après ce qu'il dit lui-même dans sa préface, il a commencé de l'écrire durant son séjour à Quimper, où il pouvait interroger les témoins qu'il cite et consulter les différents documents dont il fait état, c'est-à-dire entre 1653 et 1657, trois ou quatre ans seulement après la mort de Dom Michel. Supposer que le P. Maunoir eût dès lors rédigé la *Vie* que nous rapporte le manuscrit est une hypothèse qui ne peut être retenue. La *Vie* en question d'ailleurs peut être datée, le P. Séjourné le reconnaît lui-même : on y mentionne un fait de quarante ans après 1641, c'est-à-dire de 1681, quinze ans après la publication de celle du P. Verjus et, nous l'avons vu, plus longtemps encore après son élaboration. Pour ne pas être embarrassé, le P. Séjourné en conclut qu'en 1681 le P. Maunoir retouchait son œuvre qu'il ne cessait de remettre sur le métier mais qu'elle était bien antérieure ! On ne voit rien qui puisse permettre cette hypothèse toute gratuite. Quant à cette « particularité », pour parler comme le P. Séjourné, que, dans cette *Vie*, « le P. Maunoir raconte ses propres travaux apostoliques jusqu'en 1664 et les abrite humblement sous le nom de M. le Nobletz bien que celui-ci fût mort depuis douze ans », c'est pure imagination, car on ne trouve rien de ce genre dans le manuscrit en question, et pour ce qui est de cette humilité qui consiste à attribuer à d'autres ses propres travaux même longtemps après leur mort, croyons, à l'honneur du P. Maunoir, qu'il ne donna pas dans pareil

travers. Du reste, écrivant pour les contemporains des faits qu'il rapporte, il devait bien penser qu'ils ne pouvaient se laisser égarer par un semblable procédé. En outre, sur l'activité missionnaire du P. Maunoir, nous avons un document qui, à coup sûr, émane de lui : c'est son journal en latin. Or, dans ce journal, le P. Maunoir ne songe nullement à attribuer à Dom Michel ce qui est de lui et il le prend à son compte en toute simplicité.

Au demeurant, le P. Verjus, nous le savons, était un religieux modeste et désintéressé. C'est sous un pseudonyme qu'il publia sa *Vie de Monsieur le Nobletz* et, même devant le gros succès qu'il obtint, il n'en revendiqua jamais la paternité. Or, le P. Verjus cite ses sources : journal de Dom Michel, ses lettres, ses instructions ; il cite même dans les notes marginales de l'édition pour la Bretagne, les témoins auxquels il doit certain fait, certain récit et parmi eux, fréquemment, le P. Maunoir. Comment aurait-il négligé de signaler une *Vie de Monsieur le Nobletz* antérieure à la sienne et à laquelle il eût fait de larges emprunts ?

Il ne faut pas oublier non plus que, d'après son propre témoignage, le P. Maunoir connaissait et utilisait la *Vie de Monsieur le Nobletz* par le P. Verjus (a).

Comment donc expliquer que, connaissant parfaitement le livre du P. Verjus, le P. Maunoir eût continué à retoucher jusqu'en 1681 — comme le prétend le P. Séjourné et comme il est indispensable à sa thèse — le manuscrit d'un ouvrage dont un de ses confrères lui aurait déjà emprunté la substance, pour le livrer à l'impression, alors que le dit manuscrit ne présente sur l'œuvre du P. Verjus aucune amélioration ? Il est vrai que le P. Séjourné a des procédés décisifs pour ne pas laisser de doute à ses lecteurs sur l'attribution qu'il fait au P. Maunoir du manuscrit anonyme. En voici un exemple ; dans son *Histoire du Vénérable P. Maunoir*, il cite ainsi le manuscrit :

« Quelques jours plus tard, écrit le P. Maunoir, dans *Vie de Dom Michel le Nobletz* (en note : P. Maunoir, *Vie manuscrite de Dom Michel le Nobletz*, liv. II, chap. XVI, 403), comme si Dieu eût voulu donner une nouvelle preuve de sa divine intervention, j'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais sur mes épaules un paysan de la Cornouaille. On le reconnaissait

(a) Il a, en effet, écrit, en parlant de lui-même, dans sa *Vie manuscrite de Catherine Daniélou* : « La vie de M. le Nobletz ayant été imprimée, le P. Maunoir appliqua ce livre sur la tête de Catherine, auquel temps elle fut guérie sur le champ. » Sans doute le P. Maunoir ne nomme-t-il pas l'auteur de cette *Vie* imprimée de M. le Nobletz, mais nous savons qu'il n'y en eut pas d'autre en son temps que celle du P. Verjus, et justement la scène que raconte le P. Maunoir se place au début de 1667, durant la grande maladie que Catherine Daniélou fit avant de quitter Douarnenez, au mois de mai de la même année, c'est-à-dire peu après l'impression du livre (30 octobre 1666).

facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou bras et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton (a). »

Il n'y a donc pas de doute : ce récit à la première personne identifie suffisamment le P. Maunoir avec l'auteur du manuscrit. Malheureusement la citation, malgré l'affirmation du P. Séjourné et le luxe de la référence, est fautive. Voici, en effet, ce qu'on trouve dans le manuscrit au passage cité :

« Notre Seigneur lui fit connaître qu'il retournerait en Basse Bretagne pour aller en Mission. Et pour confirmer sa vocation, quelques jours après, il s'imaginait, en dormant, qu'il portait sur ses épaules un paysan de Cornouaille. »

Le petit bonnet de laine rouge et le bragou bras ont disparu, ce qui n'est dommage que pour la couleur du récit, mais aussi la transposition à la première personne, ce qui est dommage pour la réputation d'historien du P. Séjourné. Il conviendrait d'ajouter que le bragou bras, les guêtres boutonnées, etc., dont ne parle pas la *Vie manuscrite*, faussement citée par le P. Séjourné — non plus que le *Journal latin des Missions*, également cité par le même, — sont bien postérieurs au temps du P. Maunoir. Les spécialistes indiquent que la plus ancienne mention du bragou bras, celle qu'on trouve dans le manuscrit du P. Maunoir, est bien antérieure aux suivantes ; mais, comme c'est sur la citation du P. Séjourné qu'ils se fondent, on voit ce que vaut la référence.

Pour appuyer ses allégations, le P. Séjourné a tout simplement cité un texte du *Journal latin* — encore l'a-t-il enjolivé — en prétendant le prendre « dans la *Vie de Dom Michel le Nobletz* ».

Que le P. Verjus reflète la pensée du P. Maunoir sur M. le Nobletz, qu'il tienne beaucoup de ce qu'il en rapporte des conversations qu'il eut avec lui, en leur résidence commune de Quimper, c'est plus que vraisemblable. Le P. Maunoir devait être plein de ce sujet : Michel le Nobletz, son initiateur dans l'œuvre des missions, cette œuvre même à laquelle il consacrait toute sa vie. En face de lui, le P. Verjus, débordant d'admiration pour Dom Michel, qui ne devait pas cesser d'interroger son compagnon. Tout cela on peut l'admettre, tout cela s'impose à nous ; tout cela, mais rien de plus. Rien qui permette d'attribuer au P. Maunoir l'œuvre que nous rapporte le manuscrit de Kerdanet.

Pour défendre son opinion, il est vrai, le P. Séjourné a rédigé un long mémoire dont on trouve les éléments essentiels dans la

préface que le chanoine Pérennès a donnée en tête de sa publication de la *Vie manuscrite*.

Son argumentation vaut autant que celle qu'il donnait déjà dans son *Histoire du P. Maunoir*.

Par exemple : « L'auteur est un jésuite puisque chaque fois qu'il a l'occasion de parler de la Compagnie de Jésus, il l'appelle *notre Compagnie*. » Que faudrait-il en déduire ? A supposer que l'auteur fût un jésuite, serait-il inévitable que ce soit le P. Maunoir ? Mais, en outre, l'affirmation du P. Séjourné est aussi erronée que la citation que nous examinons plus haut. En effet, la *Vie manuscrite* parle 84 fois de la Compagnie de Jésus et 2 fois seulement en l'appelant *notre Compagnie*. C'est ce que le P. Séjourné appelle *chaque fois* !

« L'auteur savait le breton, et le montre en recourant à cette langue un certain nombre de fois. » Mais la même question s'impose : n'y avait-il que le P. Maunoir à savoir le breton ? En réalité, il ne s'agit que de courtes citations bretonnes, peu nombreuses, que n'importe qui peut donner et qu'en fait le P. Verjus donne pour la plupart, alors qu'il ne sait pas le breton, comme il a soin de le déclarer lui-même.

'Je ne crois donc pas nécessaire de m'étendre davantage pour que le lecteur soit édifié sur les procédés du P. Séjourné.

Et d'ailleurs, si la *Vie manuscrite* était l'œuvre du P. Maunoir, il est clair :

— Que le P. Verjus, l'utilisant jusqu'à en copier servilement des chapitres entiers, n'eût pas manqué de l'indiquer dans ses notes, alors qu'il est si attentif à citer ses sources écrites ou orales, parmi lesquelles il fait une place privilégiée au P. Maunoir ;

— Que le copiste n'eût pas manqué de le noter en tête de son manuscrit dont il eût ainsi augmenté la valeur ;

— Que Dom Lobineau, qui écrivait peu d'années après la mort du P. Maunoir sa *Vie des Saints de Bretagne*, eût fait état de la *Vie manuscrite*, soit dans le chapitre qu'il consacre à Dom Michel, soit dans celui qu'il consacre au P. Maunoir. Car la *Vie manuscrite*, à la supposer du P. Maunoir, eût été alors encore précieusement conservée à la résidence des jésuites de Quimper et ceux-ci n'auraient pu ignorer quel en était l'auteur. Elle eût donc constitué pour Dom Lobineau, si exigeant sur ses sources, un témoignage bien plus immédiat que celle de Verjus, et il la lui eût certainement préférée pour en donner le résumé plutôt que de celle-ci dans son chapitre sur Michel le Nobletz.

Mais le P. Séjourné affirme de manière si péremptoire et, après lui, tous les panégyristes du P. Maunoir, que tout le monde à leur suite, sans croire nécessaire de remettre la question à l'étude, attribue la *Vie manuscrite* à celui-ci.

Et pourtant à combien de difficultés se heurte pareille hypo-

thèse si l'on veut bien examiner les choses d'un peu plus près.

La *Vie manuscrite* n'est nullement dans le style du P. Maunoir. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à la comparer avec les vies écrites par celui-ci de Catherine Danielou ou d'Amice Picart.

Ajoutons enfin — puisqu'il faut bien admettre que de la *Vie manuscrite* et de celle de Verjus, l'une a été utilisée pour la rédaction de l'autre, étant donné que, dans de nombreux passages, elles « se suivent pas à pas » — que c'est apparemment la *Vie manuscrite* qui est postérieure. En effet, quand, dans un même passage, elles diffèrent l'une de l'autre, la phrase de Verjus est toujours directe, portant la marque d'une rédaction de premier jet, tandis que la *Vie manuscrite* amplifie et enjolive constamment. Verjus parle-t-il d'« écoliers de qualité », ceux-ci deviennent, dans la *Vie manuscrite*, des « condisciples d'illustres et nobles maisons », ce qui est évidemment une exagération. Dans Verjus, le père de Dom Michel lui fait faire « un habit semblable à ceux que portaient les Ecclésiastiques de la première qualité » qui devient dans la *Vie manuscrite* « une robe d'une précieuse étoffe, bordée de satin ». Pour Verjus, Claude le Bellec est « une marchande » ; pour l'auteur de la *Vie manuscrite* elle est « une honnête bourgeoise ». On pourrait indéfiniment multiplier ces exemples. Ils prouvent assez que c'est la *Vie manuscrite* qui est postérieure à celle de Verjus et qui développe et embellit les choses.

A comparer d'un peu plus près les deux œuvres il est d'ailleurs facile de constater que la *Vie manuscrite* n'est qu'une compilation prenant Verjus pour base. En effet, quand elle cesse de suivre l'ouvrage de celui-ci, c'est pour intercaler quelque document qui souvent s'encadre assez mal dans le texte et ne s'y lie pas. Un exemple nous en est donné par la *Vie de Marguerite le Nobletz* (édit. Pérennès, p. 126 à 162) qui est évidemment une composition indépendante, d'une rédaction toute différente du reste, que le compilateur a insérée artificiellement à cet endroit et qui interrompt le récit qu'il lui faudra reprendre par la suite, en revenant en arrière. On pourrait aisément distinguer ces additions enchâssées pour ainsi dire dans le texte de Verjus auquel l'auteur de la *Vie manuscrite* revient automatiquement, terminée sa citation plus ou moins longue. Il faut, en particulier, compter au nombre de ces additions quantité de procès-verbaux de miracles dont certains sont conservés dans les archives de l'évêché. Ils forment de longues suites d'insertions que l'auteur ne s'est pas même donné la peine de relier entre elles. C'est parmi ces transcriptions de procès-verbaux qu'on trouve les formules : « J'ai appris de son frère, le P. le Nobletz... », « J'ai appris de son frère, Michel le Nobletz... » (a) que le P. Séjourné donnait comme une preuve que

(a) *Vie manuscrite*, édit. Pérennès, p. 156.

le P. Maunoir était l'auteur de la *Vie manuscrite*. La conclusion, de toute façon, ne s'imposait pas, car le P. Maunoir n'était pas seul à avoir appris de Michel le Nobletz des faits concernant sa sœur. D'après les procès-verbaux similaires conservés à l'évêché, il est même facile de constater que ces témoignages n'émanent nullement du P. Maunoir mais qu'il les a recueillis de tierces personnes par ordre de l'évêque de Cornouaille.

Quel est donc l'auteur de la *Vie manuscrite*? La question se pose toujours et nous ne pouvons dire avec certitude qu'une seule chose : qu'elle n'est pas du P. Maunoir.

A mon avis elle est beaucoup plus récente : elle date de la rédaction même du manuscrit que gardent les archives de Kerdanet, qui, selon moi, n'est pas une copie mais une œuvre originale. Bien plus que du xvii^e siècle, le style en est du xviii^e, comme l'écriture même du manuscrit. Il est du reste un détail auquel on ne s'est jamais arrêté : aucun des propriétaires de la *Vie manuscrite* ne s'est posé la question de son auteur, ni M. Le Guillou, ni M. de Puyferré, ni M. Daniel-Nicolas de Kerdanet. En revanche, ce dernier a écrit, comme nous l'avons vu, sur la dernière page du volume : « Ce manuscrit unique m'a été donné par M. G. de Puyferré. » Or une copie n'a jamais constitué un manuscrit unique.

Il semble donc bien que ce soit l'œuvre patiente d'un compilateur qui a voulu « farcir » la *Vie de Monsieur le Nobletz* par Verjus des documents dont il pouvait disposer et que celui-ci n'avait pas employés. Et, après tout, pourquoi donc cette *Vie manuscrite* ne serait-elle pas tout simplement l'œuvre du notaire royal Respidal le Guillou qui employait à cette composition ses loisirs de tabellion? La chose me semble d'autant moins improbable que l'ex-libris : « *Ad majorem Dei Virginisque Matris Mariæ ad usum Joannis Claudii Mariæ Le Guillou* » ainsi que toutes les autres indications écrites par lui, sont bien de la même main que le manuscrit (a).

(a) Indiquons toutefois que de la *Vie manuscrite*, le chanoine Pérennès a donné une excellente édition (un grand in-8, chez Prud'homme, à Saint-Brieuc, 1934). Son but n'étant que de livrer à l'impression le manuscrit « des plus précieux » conservé dans la bibliothèque de Kerdanet et de répandre la dévotion à Michel le Nobletz, non de faire œuvre critique, il suivit la tradition créée par le P. Séjourné et intitula sa publication : *la Vie du vénérable Dom Michel le Nobletz par le vénérable Père Maunoir*. Si l'œuvre du chanoine Pérennès est des plus louables, il serait regrettable qu'elle contribuât à accréditer une hypothèse sans fondement.

IV. — *La Vie de Michel le Nobletz par le vicomte Hippolyte Le Gouvello* (a).

C'est un ouvrage composé avec amour qui est sans doute celui qui, de nos jours, a le plus contribué à faire revivre le grand missionnaire breton, l'œuvre du P. Verjus et celle attribuée au P. Maunoir étant devenues d'une lecture un peu difficile. Mais Le Gouvello, qui ne fait que compiler ces deux œuvres pour les moderniser, n'apporte rien de nouveau pour l'histoire de Michel le Nobletz.

V. — *Michel le Nobletz dans l'œuvre de M. le chanoine Kerbiriou : Les Missions bretonnes* (b).

Encore qu'il ne s'agisse pas d'une *Vie de Michel le Nobletz*, nous ne pouvons passer sous silence le volume de M. le chanoine Kerbiriou : *Les Missions bretonnes*, dont une partie appréciable est consacrée à Dom Michel. C'est une œuvre remarquable. Par ses intuitions autant que par sa connaissance approfondie du sujet, M. Kerbiriou, qui a toutes les qualités d'un grand historien, a, sur plus d'un point, renouvelé la question et éclairé bien des obscurités.

VI. — *Michel le Nobletz dans l'œuvre d'Henri Bremond : Histoire littéraire du sentiment religieux en France*.

Faut-il enfin faire état des pages qu'Henri Bremond consacre à Michel le Nobletz et à Julien Maunoir dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (t. V, p. 88)? Son analyse est, là comme souvent, assez pénétrante, mais, comme souvent aussi dans son œuvre, c'est la fantaisie, le goût du surprenant, la recherche de l'effet qui l'emportent. En ce qui concerne nos missionnaires bretons, son étude reste superficielle et seulement

(a) *Un apôtre de la Bretagne au xvii^e siècle : le vénérable Michel le Nobletz (1577-1652)*, in-12, 1898, Retaux.

(b) *Les Missions bretonnes. — Histoire de leurs origines mystiques*, in-8 de 260 p., 1933, Brest.

de seconde main, au travers surtout de l'ouvrage de Le Gouvello dont il donne de larges extraits et auquel il emprunte la plupart des citations qu'il fait (a).

(a) Un exemple, entre plusieurs autres qu'on pourrait citer, pour justifier notre appréciation : Bremond écrit (*loc. cit.*, p. 88) : « Guidé par un mystérieux manuscrit que lui avait légué Michel le Nobletz, son maître, et plus encore par son expérience du confessionnal, Maunoir était arrivé à se convaincre qu'il existait en Bretagne une vaste affiliation diabolique, c'est ce qu'il appelle, dans ses écrits, l'« Iniquité de la Montagne ». Nous saisissons là sur le fait le goût singulier de Bremond pour le romanesque et l'étrange. Nous avons vu ce qu'il fallait penser de la « vaste affiliation diabolique » qui existait en Bretagne, de toutes nos provinces une des moins envahies par les affaires de sorcellerie et où l'on ne constate pas, même dans les déclarations plus que pessimistes de Maunoir, que le clergé y fût particulièrement mêlé. Quant au « mystérieux manuscrit » « légué » par Dom Michel le Nobletz, il s'agit d'un ouvrage ni manuscrit, ni mystérieux, mais bel et bien imprimé et parfaitement connu, on pourrait même dire, alors classique en la matière : le *Malleus maleficarum* que Michel le Nobletz ne légua pas au P. Maunoir, mais lui donna longtemps avant sa mort. Seulement, sans l'assaisonnement qu'il y met, les faits, dans leur simple réalité, ne sont plus assez piquants pour Henri Bremond.

CHRONOLOGIE (a)

- 1556 Mort de S. Ignace de Loyola (1491-1556).
- 1562 Après de longues résistances du Parlement et de l'Université, les Jésuites obtiennent le droit d'enseigner en France.
- 1569 Naissance de Pierre Quintin.
- 1572 Grégoire XIII (1572-1585).
- 1574 Henri III (1574-1589).
- 1575 Naissance de St Vincent de Paul (1575-1660).
- 1575 Naissance du Cardinal de Bérulle (1575-1629).
- 1576 La Sainte Ligue.
- 1577 (29 septembre) Naissance de Michel Le Nobletz.
- 1582 Mort de Ste Thérèse (1515-1582).
- 1583 Naissance de Marguerite Le Nobletz.
- 1584 Naissance de M. Bourdoise (1584-1665).
- 1584 Michel Le Nobletz en pension chez son grand-père Lesquern.
- 1585 Sixte V (1585-1590).
- 1589 Henri IV (1589-1610).
- 1590 Michel Le Nobletz en pension à Ploudaniel.
- 1591 Mort de St Jean de la Croix (1542-1591).
- 1591 Innocent IX.
- 1592 Mort de Montaigne (1533-1592).
- 1592 Clément VIII (1592-1605).
- 1593 Conversion de Henri IV.
- 1595 Mort de S. Philippe Néri (1515-1595).
- 1596 (octobre) Michel Le Nobletz s'embarque pour Bordeaux.
- 1597 (octobre) Michel Le Nobletz au collège d'Agen.
- 1600 Michel Le Nobletz quitte Agen. — Pèlerinage à Toulouse et retour à Bordeaux.
- 1605 Léon XI.
- 1606 Paul V (1605-1621).
- 1606 (1^{er} octobre) Naissance de Julien Maunoir.
- 1606 Naissance de Corneille.
- 1606 (à la fin de l'année) Michel Le Nobletz rentre en Bretagne. — Séjour à Kérodern. — Controverse théologique à Saint-Pol-de-Léon. — Exil de la maison paternelle.
- 1607 Séjour à Paris. — Dom Michel reçoit la prêtrise. — Retour à Kérodern pour sa première messe. — Retraite à Tréménac'h (près d'un an).

(a) Nous avons cru bon de replacer Michel Le Nobletz parmi les événements de son temps. En ce qui le concerne, les dates sont assez rares, souvent approximatives et ont dû être établies bien souvent par simples conjectures.

- 1607 (plutôt 1608) *Visite au P. Quintin à Morlaix. — Entrée au Noviciat des Dominicains.*
 1608 Naissance de M. Olier (1608-1657).
 1608 *Ministère à Morlaix. — Missions dans le Tréguier et le Léon.*
 1608 (10 août) « Conversion » de Marguerite Le Nobletz que Dom Michel installe à Morlaix.
 1609 *Dom Michel s'installe à Lochrist. — Missions à Ouessant et à Molène.*
 1609 à 1611. Négociations pour l'installation des Jésuites à Quimper.
 1611 Avènement de Louis XIII.
 1611 *Mission à l'île de Batz.*
 1612 *Mort du père de Dom Michel.*
 1613 *Dom Michel fait venir sa sœur Marguerite à Lochrist.*
 1613 (5 février) Mort de l'évêque de Léon, Rolland de Neufville ; René de Rieux lui succède.
 1613 *Mission de Landerneau.*
 1614 (14 mars) Mort de l'évêque de Cornouaille, Charles de Liscoet ; Guillaume le Prestre lui succède.
 1614 (juillet) *Dom Michel obtient les pouvoirs de prêcher et de confesser dans le diocèse de Cornouaille.*
 1615 *Mission au Faou, interrompue par la mort de la mère de Dom Michel.*
 1615 *Dom Michel s'installe à Quimper (à la Terre au Duc). Il missionne à Concarneau, Pont-L'Abbé, Audierne, l'île de Sein.*
 1615 *Entrevue avec l'Evêque de Cornouaille. Il est nommé recteur de Mellars.*
 1617 (9 février : Les cendres) *Première visite de Dom Michel à Douarnenez.*
 1617 (22 mai : Lundi de la Pentecôte) *Dom Michel s'installe à Douarnenez.*
 1620 Les Jésuites s'installent à Quimper.
 1621 Grégoire XV (1621-1623).
 1622 Mort de S. François de Sales (1567-1622).
 1623 Urbain VIII (1623-1644).
 1624 Richelieu ministre.
 1625 *Les notables de Ploaré portent plainte à l'Officiel de Cornouaille contre Dom Michel.*
 1627 Naissance de Bossuet.
 1629 (21 juin) Mort du P. Quintin.
 1629 *Dom Michel achète une maison au Conquet.*
 1630 (octobre) Arrivée du Frère Maunoir à Quimper.
 1631 *Dom Michel se réfugie à Pouldavid.*
 1633 Mort de Marguerite Le Nobletz.
 1634 (22 janvier) *Une tombe (celle où repose Marguerite Le Nobletz) est concédée à Dom Michel, en l'église de Ploaré, par le Recteur et divers paroissiens, pour lui témoigner leur « reconnaissance ».*
 1635 René de Rieux est déposé. Robert Cupif lui succède sur le siège de Léon.
 1637 Descartes publie le *Discours de la Méthode.*
 1637 (6 juin) Le Père Maunoir est ordonné prêtre.
 1637 (octobre) *Dom Michel écrit du bourg Saint-Mahé (Pointe Saint-Mathieu).*
 1638 Incarcération de Saint-Cyran.

- 1639 Henri Gueguenou succède à son oncle Dom Capitaine, comme recteur de Ploaré (sa première signature comme tel sur les registres est du 20 juillet), mais il était attaché à cette paroisse depuis janvier 1636.
 1639 ou 1640. *Dom Michel est chassé de Douarnenez.*
 1640 Robert Cupif, évêque de Léon.
 1640 Mort de l'évêque de Cornouaille, Guillaume Le Prestre.
 1640 *Retour définitif du P. Maunoir à Quimper. Il visite Dom Michel au Conquet.*
 1641 Missions des PP. Maunoir et Bernard à Douarnenez, à Ouessant, à Molène, à l'île de Sein..
 1642 Mort de Richelieu.
 1642 René du Louet, évêque de Cornouaille.
 1643 Mort de Saint-Cyran.
 1643 Mort de Louis XIII. — Avènement de Louis XIV.
 1643 Condamnation de l'« Augustinus ».
 1644 Innocent X (1644-1655).
 1648 Paix de Westphalie.
 1648 Robert Cupif est transféré à l'évêché de Dol.
 1648 René de Rieux réintégré évêque de Léon.
 1651 Mort de René de Rieux. — Henry de Laval lui succède.
 1652 (5 mai) *Dom Michel meurt au Conquet.*

BIBLIOGRAPHIE

En plus des documents et des volumes cités dans les « Sources » nous avons consulté utilement les ouvrages suivants :

Mais, avant tous les autres, il nous faut dire quelle mine inépuisable fut pour nous le « *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie* » (de Quimper). La collection de ce bulletin est un monument qui témoigne magnifiquement de l'activité intellectuelle du clergé du Finistère et de son attachement à sa petite patrie. Il faut espérer que cette publication, interrompue par la guerre de 1940, ne tardera pas à reparaître. Mais, s'il fut l'œuvre collective de tout le clergé du diocèse et reste son honneur, le Bulletin eut des initiateurs et des animateurs auxquels est dû un hommage particuliers : les savants Peyron, Abgrall et Perennès.

- J. M. ABGRALL : *Livre d'or des églises de Bretagne*. — Rennes, 1896-1900.
 Albert LE GRAND : *Les vies des saints de la Bretagne Armarique*, V^e édition. — Quimper, 1901.
 A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET : *Histoire de Bretagne*. — Paris, 1896-1914. — 6 volumes.
 BOSCHET : *Le parfait missionnaire ou la vie de P. Julien Maunoir*. — Paris, 1697.
 C. DE CALAN : *La Bretagne et les Bretons au xvi^e siècle*. — Rennes, 1908.
 P. DU CHATELIER : *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*. — Quimper, 1907.
 DEZOIMERIS : *La Renaissance des Lettres à Bordeaux au xvi^e siècle*. — Paris, 1864.
 R. DOUCET : *Les institutions de la France au xvi^e siècle*. — Paris, 1948. 2 volumes.
 DUBUISSON-AUBENAY : *Itinéraire de Bretagne en 1636*. — Nantes, 1898-1902. 2 volumes.
 A. DUPOUY : *La Basse-Bretagne*. — Grenoble, 1940.
 A. DUPOUY : *Histoire de la Bretagne*. — Paris, 1931.
 A. DUPOUY : *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*. — Paris, 1880. 2 Volumes.
 E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR : *Histoire de Bretagne*. — Rennes, 1936. 2 Volumes.
 E. ERNAULT : *Le Mirouer de la Mort*, poème breton du xvi^e siècle. — Paris, 1914.
 F. FALC'HUN : *L'histoire de la langue bretonne*. — Rennes 1950.
 GAULIEUR : *Le Collège de Guyenne*. — Paris, 1898.
 Marcel GAUTIER : *La Bretagne Centrale*. — La Roche-sur-Yon, 1947.
 Dom GOUGAUD : *Les chrétientés celtiques*. — Paris, 1911.
 GUILLER : *Etudes sur l'histoire de Bordeaux*. — Paris, 1835.

- L. KERBIRIOU : *Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon.* — Paris, 1924.
- L. KERBIRIOU : *Les missions bretonnes* — Brest, 1933.
- M. LE LANNOU : *Géographie de la Bretagne.* — Rennes, 1950.
- R. LARGILLIÈRE : *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.* — Rennes, 1925.
- J. LEMOINE : *La révolte du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675.* — Paris, 1898.
- Dom LOBINEAU : *Histoire de Bretagne.* — Paris, 1707 2 Volumes
- Dom LOBINEAU : *Les vies des saints de Bretagne.* (Edition de l'abbé Tresvaux). Paris, 1836. — 6 Volumes.
- F. LOT : *Mélanges d'histoire bretonne.* — Paris, 1907.
- F. LOT : *La Gaule.* — Paris, 1947.
- J. LOTH : *L'émigration bretonne en Armorique.* — Paris, 1883.
- Dom MAURICE : *Histoire de Bretagne.* — Paris 1750-1756, 2 volumes.
- Chanoine J. MORREAU (+ 1617) : *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue.* — Saint-Brieuc, 1857.
- Ogée : *Atlas itinéraire de Bretagne.* — Rennes, 1769.
- PEYRON : *Cartulaire de l'Eglise de Quimper.* — Quimper, 1909.
- PEYRON et ABGRALL : *Notices sur les paroisses (du diocèse de Quimper).* A à L. — Brest, 1904-1927. 6 Volumes.
- B. A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ : *Les Papes et les Ducs de Bretagne.* — Paris, 1926. 2 Volumes.
- SAGOT : *La Bretagne romaine.* — Paris, 1911.
- SÉJOURNÉ : *Histoire du vénérable serviteur de Dieu, Julien Maunoir.* — Paris, 1895. 2 Volumes.
- Henri WAQUET : *L'art breton.* — Grenoble s. d. 2 Volumes.
- Henri WAQUET : *Histoire de la Bretagne.* — Paris, 1943.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION : la Bretagne au temps de Michel le Nobletz ..	13
I. — L'enfant et l'adolescent.....	43
II. — L'étudiant	57
III. — Vers le sacerdoce.....	79
IV. — Le prêtre	96
V. — La grande retraite.....	108
VI. — Tâtonnements	121
VII. — Le directeur spirituel — Marguerite le Nobletz ..	134
VIII. — Premières missions	155
IX. — Missions en Cornouaille.....	179
X. — L'apôtre de Douarnenez.....	197
XI. — Les contradictions	213
XII. — Les Taolennou	225
XIII. — Le pionnier de l'action catholique.....	255
XIV. — La relève	273
XV. — Le solitaire du Conquet.....	289
XVI. — Le message de Dom Michel.....	313
XVII. — L'âme de Dom Michel.....	327
XVIII. — La survie de Dom Michel	334
GÉNÉALOGIE DE MICHEL LE NOBLETZ.....	344
NOTES	345
LES SOURCES	377
CHRONOLOGIE	417
BIBLIOGRAPHIE	421

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ
D'IMPRIMER LE 19 SEPT. 1955
POUR LE COMPTE DES ÉDITIONS
DU CÈDRE
PAR « LES PRESSES BRETONNES »
A ST-BRIEUC (CÔTES-DU-NORD)

Dépôt légal : 3^e trimestre 1955.
N° d'impression : 599.
N° d'édition : 68.